Les Conférences socio-économiques du Québec

BILAN

Etat des réalisations,
consensus et engagements

CONFÉRENCE SUR L'ÉLECTRONIQUE ET L'INFORMATIQUE

Québec

CONFÉRENCE SUR L'ÉLECTRONIQUE ET L'INFORMATIQUE

BILAN

Novembre 1985

CE DOCUMENT DÉCRIT L'ÉTAT DE RÉALISATION AU 10 OCTOBRE 1985, DES ENGAGEMENTS ET DES CONSENSUS DE LA TROISIÈME RENCONTRE DE LA CONFÉRENCE SUR L'ÉLECTRONIQUE ET L'INFORMATIQUE, TENUE À MONTRÉAL LES 10, 11 ET 10 AVRIL 1985. LES DONNÉES QUI ONT ÉTÉ UTILISÉES POUR LA CONFECTION DE CE DOCUMENT ONT ÉTÉ FOURNIES PAR LES DIFFÉRENTS MINISTÈRES ET ORGANISMES RESPONSABLES DE VEILLER AU SUIVI DES ENGAGEMENTS ET DES CONSENSUS. LE SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES A RECUEILLI L'INFORMATION ET S'EST CHARGÉ DE SA PRÉSENTATION ET DE SA MISE EN FORME FINALE.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES UTILISÉS iii

1. ENGAGEMENTS ET CONSENSUS CONCERNANT LE THÈME 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL..... 1

   1.1 Le domaine de la recherche..... 2

   1.2 Le domaine de l'information..... 4

   1.3 Le domaine de la formation..... 5

   1.4 Le domaine du financement..... 7

   1.5 La politique du faire-faire..... 10

   1.6 Le domaine de la politique d'achat..... 13

2. ENGAGEMENTS ET CONSENSUS CONCERNANT LE THÈME 2: L'INFORMATISATION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES..... 16

   2.1 L'informatisation des entreprises..... 17

   2.2 La stratégie d'informatisation..... 22

   2.3 Les secteurs prioritaires..... 23

3. ENGAGEMENTS ET CONSENSUS CONCERNANT LE THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL ... 24

   L'implication des travailleurs et des travailleuses lors de l'implantation des changements technologiques..... 25

La formation dans le cadre des changements technologiques..... 26

La réduction et à l'aménagement des temps de travail..... 36

Le Bureau de coordination de la recherche sur les impacts de l'informatisation sur l'emploi et le travail..... 39

Les programmes d'accès à l'égalité..... 39

L'entente-cadre sur l'implantation des changements technologiques 41

4. ENGAGEMENTS ET CONSENSUS CONCERNANT LA COMMISSION 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE 42

4.1 La contribution des universités..... 43

4.2 La formation professionnelle initiale..... 46

4.3 L'application pédagogique de l'ordinateur..... 53

4.4 L'accessibilité à l'informatique..... 60

4.5 La langue en milieu de travail..... 64

4.6 Le système de transfert électronique de fonds..... 67

4.7 La protection de la vie privée..... 70

4.8 Les banques d'information..... 70

4.9 Le logiciel et la culture..... 71

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIÉS DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE SUR L'ÉLECTRONIQUE ET L'INFORMATIQUE... 72

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

AMC: Association des manufacturiers canadiens

AQVIR: Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche

CADAPSO: Association des entreprises de services en informatique

CFP: Commission de formation professionnelle

CIEQ: Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec

CMPDS: Comité ministériel permanent du développement social

CQIP: Centre québécois pour l'informatisation de la production

CREPUQ: Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

CRIQ: Centre de recherche industrielle du Québec

INP: Institut national de productivité

MAC: Ministère des Affaires culturelles

MAM: Ministère des Affaires municipales

MCCI: Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

MCQ: Ministère des Communications

MEQ: Ministère de l'Éducation

MESST: Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

MF:	Ministère des Finances
MIC:	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MHPC:	Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur
MJ:	Ministère de la Justice
MLCP:	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
MMSR:	Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu
MTr:	Ministère du Travail
SCF:	Secrétariat à la Condition féminine
SDI:	Société de développement industriel
SEC:	Secrétariat à l'emploi à la concertation
SEM:	Service aux entreprises manufacturières (MIC)
SODICC:	Société de développement de l'industrie de la culture et des communications.

THÈME 1

L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

THÈME 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
1.1 Le domaine de la recherche		
1.1.1 Création de centres de recherche		
Consensus pour créer un ou deux centre(s), à Québec ou à Montréal, couvrant les domaines reliés à la télématique, au graphisme numérique et à la bureautique.	MESST ET MCQ	Le MESST, avant la tenue de la Conférence, avait déjà entamé des consultations auprès des milieux industriels pour connaître leur réaction quant à la mise sur pied de ces centres de recherche. Ultérieurement à la Conférence, une seconde période de consultation a rapidement permis d'entamer des démarches auprès du Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM), afin d'instituer ce centre comme structure d'accueil des centres de télématique et de graphisme numérique. Un protocole d'entente est actuellement en préparation à cet effet. Quant au centre en bureautique, une proposition est actuellement à l'étude à l'effet de mettre en place un tel centre dans la région de Québec.
1.1.2 Mandat du ou des centres		
Consensus pour faire en sorte que la vocation du ou des centres de recherche soit également axée sur les ressources humaines et les impacts sociaux en plus des problèmes industriels et techniques.	MESST et MCQ	La proposition actuellement à l'étude au MESST concernant la recherche en bureautique est essentiellement orientée vers la connaissance et la maîtrise sociale du phénomène bureautique.

THÈME 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		Les autres centres, axés sur l'APO et la biomasse, sont également orientés vers des préoccupations similaires. Les plans de développement qui seront prochainement déposés au ministère, permettront d'aboutir à une analyse plus fine de cette préoccupation. Par ailleurs, le centre spécialisé en bureautique du cégep Bois-de-Boulogne a été créé au printemps 1985. Le mandat de ce centre, qui se spécialisera dans les aspects humains de la bureautique comporte également la recherche appliquée. Il lui sera possible d'établir des liens opérationnels avec un éventuel centre de recherche en bureautique.
1.1.3 Financement des centres Les organismes socio-économiques qui désirent participer au conseil d'administration du ou des centres de recherche devront participer au financement. Les montants exigés ne devraient pas constituer des obstacles insurmontables à la participation.	Associations patronales, organisations syndicales, associations de consommateurs et organisation féminines	
1.1.4 Concertation des efforts avec le gouvernement fédéral Consensus à l'effet que le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral concertent leurs efforts dans le domaine de la recherche informatique étant donné que les ressources intellectuelles et financières sont limitées.	MESST	La conclusion d'ententes auxiliaires "Québec-Ottawa" dans le domaine de la science et de la technologie devrait permettre la concertation recherchée.

THÈME 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
1.2 Le domaine de l'information		
1.2.1 Production statistique		
Consensus pour que des pressions soient faites auprès de Statistique Canada afin que cet organisme améliore la classification des activités économiques afin de distinguer l'industrie du logiciel de l'industrie des services informatiques.	MIC	En janvier 1985, une démarche officielle a été menée par le Service du logiciel et des équipements bureautiques et informatiques (SLEBI) du MIC auprès de Statistique Canada afin que cet organisme améliore la classification des activités économiques afin de distinguer l'industrie du logiciel de l'industrie des services informatiques. La même démarche a été faite auprès du Bureau de la statistique du Québec, qui est maintenant porteur du dossier pour le Québec.
1.2.2 Recueil de statistiques		
Le MIC est désigné pour produire et publier annuellement un recueil de statistiques sur l'industrie de l'électronique et du logiciel.	MIC	Un premier recueil a été publié par la Direction des études sectorielles du MIC en janvier 1985. Une demande d'aide pour la mise à jour annuelle de ce recueil a été récemment présentée par le Service du logiciel et des équipements bureautiques et informatiques (SLEBI) au Bureau de la statistique du Québec.

THÈME 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
1.3 Le domaine de la formation		
1.3.1 Accroître le nombre de maîtrises et de doctorats		
Consensus à l'effet que l'on doive augmenter le nombre de diplômés au niveau de la maîtrise et du doctorat dans les secteurs du génie informatique, du génie électrique, de l'informatique et du génie physique. Les subventions aux 40 équipes performantes devraient en bonne partie combler les besoins. La priorités à donner à ces secteurs ne devraient cependant pas se faire au détriment des sciences sociales.	MESST, CREPUQ	Les crédits consacrés au programme d'actions structurantes (40 équipes) sont des crédits nouveaux. Par ailleurs, la méthode de financement des universités a été ajustée pour favoriser la diplomation accrue dans les secteurs liés au virage technologique ainsi que l'augmentation des inscriptions aux 2e et 3e cycles. Cette modalité existe déjà pour le programme de bourses d'excellence du Fonds F.C.A.R. (2e et 3e cycles et post-doctorat).
Afin de combler tous les besoins, certains étudiants devraient être encouragés à poursuivre leurs études supérieures dans les grands centres universitaires étrangers lorsque les universités québécoises n'offrent pas les programmes demandés.		
1.3.2 Accroître le nombre d'immigrants-chercheurs		
Il n'est peut-être pas nécessaire de lancer un nouveau programme mais plutôt de bien utiliser les dispositions des programmes actuels concernant l'immigration.	MCCI	Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration est sensibilisé à cette question; les programmes actuels peuvent répondre aux besoins qui pourraient surgir en cas d'accroissement du nombre d'immigrants-chercheurs.

THÈME 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
1.3.3 Participation de l'industrie à la formation Consensus pour accroître la participation de l'industrie: - à l'élaboration des programmes, - à la réalisation des programmes, - au financement des étudiants-chercheurs.	CIEQ, CADAPSO, CREPUQ	Selon des modalités qui varient d'une université à l'autre, des représentants des milieux industriels participent à l'élaboration des programmes de formation et à leur réalisation; à titre d'exemple, les conseils de module des différentes constituantes de l'Université du Québec et les comités de programme de l'Université Laval comprennent des représentants issus des milieux socio-économiques, dont plusieurs du milieu industriel. Quant à l'aide financière pour des étudiants-chercheurs, déjà les grandes entreprises accordent des bourses substantielles ou des subventions pour les étudiants de maîtrise et de doctorat. À ce titre, il s'agit pour les universités d'inviter l'industrie à accroître sa participation et sa collaboration.
1.3.4 Créativité et entrepreneurship Consensus pour favoriser la créativité et l'entrepreneurship chez les étudiants et mettre l'accent sur les connaissances de base. La maîtrise de l'anglais est nécessaire mais ne doit pas être favorisée au détriment du français en informatique.	CREPUQ	C'est par la voie de ses mécanismes d'évalutation et de révision de ses programmes de formation que chaque université se saisira de cette question; les responsables de programmes des différentes universités ont été ou seront invités à prendre en considération cette orientation en fonction des objectifs propres à chaque programme et selon les politiques en vigueur dans chacun des établissements.

THÈME 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
1.3.5 Capacités d'accueil Consensus pour augmenter les capacités d'accueil dans les disciplines reliées à l'électronique et l'informatique.	CREPUQ	Chaque année, les instances compétentes des universités se penchent sur les capacités d'accueil des programmes de formation et décident de maintenir, de réviser à la hausse ou à la baisse, ou d'abolir les contingentements fixés par l'admission à certains programmes. La proposition issue de la Conférence sera traitée par chaque université dans le cadre de ses politiques et procédures, en fonction de ses ressources internes.
1.4 Le domaine du financement 1.4.1 Principe du financement privé Consensus à l'effet que le financement public introduit des distorsions sur le marché et crée des insatisfactions chez les entreprises. On convient de favoriser le financement de sources privées et de limiter le financement de sources publiques aux entreprises dynamiques prometteuses qui sont incapables de trouver un financement adéquat actuellement. Le financement sous forme de subventions n'est justifiable que dans la mesure où les gouvernements des autres provinces ou pays interviennent de cette façon.	MF, MIC, SDI, MCQ, SODICC, MESST, AQVIR	Le gouvernement du Québec poursuit comme objectif la création d'une synergie entre les offreurs et les demandeurs de capital afin de faciliter le financement nécessaire à la croissance des entreprises québécoises. Il vise progressivement à minimiser l'ingérence directe du gouvernement sur les marchés financiers. C'est ainsi que la Société de développement industriel tente de modifier graduellement son approche de financement des entreprises: les programmes de subvention font progressivement place à des programmes axés sur la capitalisation des entreprises (prêt de capitalisation, garantie de prêt, etc.). D'autre part, le Programme de financement des entreprises manufacturières est déjà un programme de financement de dernier recours.

THÈME 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		Le SLEBI du MIC envisage présentement les possibilités offertes par le nouveau programme de développement de sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ) appliquées aux secteurs de l'électronique et de l'informatique. Cette démarche pourrait être conduite de concert avec la Direction générale des services aux entreprises (DGSE) du MIC, et éventuellement avec le Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec (CIEQ). Par ailleurs, le ministère des Communications prépare actuellement une proposition pour la création d'un fonds de développement des entreprises de communication à l'intérieur duquel le volet informatique occupera une place prépondérante. Ce fonds donnera la possibilité au Ministère de contribuer financièrement à des projets de développement dans le secteur de l'informatique.
1.4.2 <u>Soutien financier du gouvernement</u> On convient que lorsque l'aide financière du gouvernement est souhaitable, cette aide soit conditionnelle aux principes établis par la Conférence à savoir l'information, la consultation et l'implication des employé(e)s, le maintien des emplois et la mise en place de programmes d'accès à l'égalité.	MIC, SDI, MCQ, SOCICC, MESST, AQVIR	On convient que l'aide financière du gouvernement soit conditionnelle aux principes établis par la Conférence. Il s'agit-là d'une question qui préoccupe le MIC et la SDI et dont la mise en application soulève des problèmes. En effet, il faudrait modifier la loi sur la Société de développement industriel du Québec car les conditions d'admissibilité des demandes d'aide sont spécifiées par la loi et ses règlements. Il y aurait lieu à ce moment de mesurer les implications de l'introduction

THÈME 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		de tels critères sociaux souvent difficilement mesurables. Il faut noter à ce sujet que la SDI analyse déjà l'impact sur l'emploi des projets qu'elle soutient. L'impact sur l'emploi est positif lors des projets d'implantation ou d'expansion d'entreprises, et même dans la majorité des cas de modernisation. Quelques dossiers de modernisation ont eu un impact négatif sur l'emploi, mais il faut souligner que ces projets visaient pour la plupart à minimiser les pertes d'emplois. Quant aux programmes administrés par le MESST, il appert qu'aucune aide financière n'a été accordée depuis la Conférence.
1.4.3 <u>Système d'auto-évaluation des programmes d'aide</u> La nécessité de mettre sur pied un système d'auto-évaluation des programmes est reconnue, particulièrement en ce qui concerne les programmes de subventions.	MIC, SDI, MCQ, SOCICC, MESST, AQVIR	La SDI fait déjà des évaluations ponctuelles de ses programmes d'aide, alors que le SLEBI du MIC a évalué récemment les programmes PAIE et PARIQ. De son coté la direction générale des politiques du MCQ a mis en place un système d'évaluation des programmes du Ministère. Il est à noter que le Conseil du Trésor se penche actuellement sur toute la question de l'évaluation des programmes gouvernementaux. Avant d'ériger un système d'auto-évaluation, il est préférable d'attendre les directives du Conseil du Trésor concernant

THÈME 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		les modes d'évaluation qui seront retenus. De son côté, la Direction générale des politiques du MCQ a mis en place un système d'évaluation des programmes du ministère.
1.4.4 Importance équilibrée du logiciel et des services Consensus pour que le gouvernement accorde, par ces programmes d'aide, autant d'importance au secteur du logiciel et des services informatiques qu'au secteur du matériel électronique.	MIC, MCQ	Le SLEBI du MIC entend proposer prochainement des modifications au programme PAIE administré par la SDI, afin d'accorder autant d'importance au secteur du logiciel et des services informatiques qu'au secteur du matériel électronique. Pour sa part, le MCQ a mis en place un service pour le développement de logiciels qui a à son actif la création du MIM et la mise en place prochaine d'un service d'information sur le logiciel en collaboration avec le MIC, les ministères fédéraux de l'Expansion économique et régionale et des Communications et la Logithèque à Québec. Fait intéressant à noter, 80% des demandes relatives aux programmes de soutien au développement des entreprises de communication sont rattachées au secteur du logiciel.
1.5 Le domaine de la politique du faire-faire		Le MCQ souscrit d'emblée aux orientations retenues par la Conférence et qui ont fait l'objet d'engagements de la part du Gouvernement. Signalons que le MCQ a engagé une consultation auprès de ses principaux

THÈME 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		partenaires privés et publics afin de discuter des modalités d'application d'une telle politique, ainsi que de la nécessité de réviser certaines règles administratives et d'élaborer des critères d'évaluation pertinents.
1.5.1 Volonté politique Le gouvernement du Québec accroîtra le recours à l'entreprise privée pour la fourniture de services informatiques et il incitera les organismes publics et parapublics à adopter une politique du faire-faire cohérente avec les objectifs gouvernementaux.	MCQ	
1.5.2 Les balises Le gouvernement du Québec clarifiera les moyens pour assurer sa capacité de choisir et sa non-vulnérabilité en matière informatique. Il devrait également prendre les moyens pour assurer la confidentialité des données. Par ailleurs, le recours à l'entreprise privée ne devrait pas limiter l'accès aux données à caractère public.	MCQ	
1.5.3 Qualité des mandats Le gouvernement du Québec se préoccupera de la qualité des mandats en faisant effectuer des projets plutôt que "d'acheter des ressources humaines" et en accordant l'ensemble d'un projet ou d'un sous-projet à une firme plutôt que des morceaux de projets à plusieurs firmes.	MCQ	

THÈME 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
1.5.4 Modalités a) Les contrats seront accordés selon le rapport qualité/prix; b) le gouvernement du Québec favorisera la concurrence à conditions égales entre firmes québécoises et firmes étrangères; c) le responsabilité d'identifier un besoin et le pouvoir de recommander tel ou tel projet devraient être décentralisés vers l'utilisateur de systèmes informatiques. Des directives devraient être appliquées pour assurer une bonne gestion des fonds publics.	MCQ	
1.5.5 Le faire-faire privé Cette politique du faire-faire devrait être encouragée dans la grande entreprise privée. Le regroupement de diverses industries qui utilisent des services informatiques devrait également être encouragé, par le biais de leurs associations respectives, à travailler avec les firmes de services informatiques au développement de produits informatiques adaptés à leur industrie.	MIC, Associations patronales	Aucune action concrète n'a été entreprise par le MIC à ce sujet. A première vue, l'encouragement au faire-faire privé devrait venir des associations patronales et industrielles. Par ailleurs, le MIC pourrait intégrer cette question lors de l'élaboration de stratégies sectorielles de développement.

THÈME 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
1.6 Le domaine de la politique d'achat		
1.6.1 Principe		
La politique d'achat du gouvernement évoluera vers une politique la moins protectionniste possible, compte tenu des politiques exercées par les autres gouvernements. Elle favorisera l'élimination progressive des entraves au libre-échange. Cette politique sera pratiquée de concert avec les autres gouvernements.	MIC	1.6.1 à 1.6.5 - Le Secrétariat de la commission permanente et interministérielle des achats (SCPIA) et les autorités du MIC procèdent actuellement à une réflexion sur l'application de la politique d'achat dans le secteur de la bureautique et des télécommunications; on s'interroge sur l'opportunité d'appliquer la règle de pondération, soit en fonction du contenu québécois d'un produit donné, soit en fonction de la variable "apport économique".
1.6.2 Objectifs		
La politique d'achat poursuivra les objectifs suivants: - augmenter les retombées économiques au Québec; - renforcer les secteurs où le Québec possède des avantages comparatifs; - éviter le renforcement de monopoles et (ou) des pratiques de "dumping"; - attirer les investisseurs étrangers ou les entreprises étrangères; - favoriser l'émergence de nouvelles entreprises;	MIC	

THÈME 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
- appuyer le développement de nouveaux produits; - soutenir des entreprises rentables lorsque le contexte du marché pour un produit est temporairement difficile. Ces objectifs seront poursuivis dans le cadre du maintien et de la création d'emplois.		
1.6.3 <u>Changement d'approche</u> L'approche "entreprise", tenant compte à la fois de la balance économique industrielle, de l'apport économique nouveau au Québec et de l'importance des travaux de R&D sera favorisée par rapport à l'approche "produit" qui elle, ne tient compte que du contenu québécois.	MIC	
1.6.4 <u>Si aucun achat ne peut être effectué au Québec</u> Dans ce cas, il y a accord pour encourager la recherche de produits hors Québec dans un contexte où des retombées économiques peuvent être obtenues. Si cette démarche s'avère infructueuse, il faut encourager des projets-pilotes pour le développement d'expertise québécoise lorsque les marchés le justifient.	MIC	

THÈME 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
1.6.5 Étendre cette politique Il y a accord pour appliquer cette politique d'achat, dans sa philosophie du moins, à l'ensemble du secteur public et parapublic. Il y a aussi accord pour l'appliquer en tenant de plus en plus compte des effets sur l'emploi.	MIC	
1.6.6 Sensibiliser les consommateurs Les associations d'affaires devraient promouvoir une attitude "d'achat chez-nous" auprès de leurs membres. Le gouvernement devrait poursuivre ses campagnes "d'achats québécois" auprès des consommateurs. Les organisations patronales et syndicales de même que les associations de consommateurs devraient également apporter leur concours.	MIC Associations patronales, syndicales et de consommateurs	Le MIC s'est toujours préoccupé de l'achat des produits québécois. Le Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats (SCPIA) entend poursuivre ses activités de sensibilisation auprès des acheteurs publics et parapublics. En outre, la sensibilisation des milieux d'affaires, par le biais de colloques régionaux et spécialisés, organisés par le SCPIA, sera poursuivie.

THÈME 2

L'INFORMATISATION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

THÈME 2: L'INFORMATISATION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
2.1 <u>L'informatisation des entreprises et des administrations publiques</u> a) <u>L'état d'informatisation des entreprises</u> Consensus sur la nécessité d'obtenir une information adéquate sur le degré d'informatisation des entreprises québécoises qui nous permette de mesurer la progression de l'informatisation et d'en accélérer l'introduction partout où des retards auraient pu être constatés. On propose que l'Institut national de productivité assume cette tâche.	INP	
b) <u>L'accessibilité de l'information aux entreprises</u> Les participants ont reconnu l'importance de la diffusion d'une information sur les nouvelles technologies informatiques adaptée aux besoins des entreprises. En conséquence, les centres spécialisés (i.e. bureautique, télématique, etc.) que le gouvernement du Québec entend mettre sur pied devront favoriser la diffusion d'une information sur les technologies nouvelles, modulée sur les préoccupations des PME et adaptée aux divers niveaux hiérarchiques à l'intérieur de l'entreprise.	MESST	L'information sur les nouvelles technologies informatiques adaptées aux besoins des entreprises fait déjà partie des tâches quotidiennes des directions sectorielles et régionales du MIC, du CRIQ et des centres de productivité. Chaque organisme contribue, à la mesure de ses moyens, à la diffusion d'information, le plus souvent dans des champs très précis, mais ces sources d'information sont souvent mal connues. Le MIC dispose aussi de programmes (PAASIQ et PACASIQ) permettant aux associations patronales et sectorielles de poursuivre des projets dans le domaine de l'information technologique.

THÈME 2: L'INFORMATISATION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
Consensus sur la priorité d'inciter les associations patronales, les organismes sectoriels et les associations professionnelles à donner un soutien à leurs membres dans la recherche, la promotion et la diffusion d'information pertinente sur les technologies nouvelles.		Par ailleurs, le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM), qui a été modifié et réorienté, a comme mandat explicite de "diffuser l'information technique et scientifique relative à la recherche effectuée par la corporation ou pour son compte (lettres patentes)". Enfin, les douze centres spécialisés mis sur pied par le gouvernement ont, entre autres, comme mandat de diffuser de l'information relative aux technologies nouvelles qui apparaissent dans leur secteur. Ce mandat s'assume par la constitution de banques de données accessibles à la PME, par des publications, des colloques, des séminaires, des expositions, etc.
c) <u>L'expertise technologique</u> Le principe d'apporter une aide technique ou financière aux PME pour la réalisation d'études de faisabilité dans l'implantation de nouvelles technologies informatiques a été retenu. Les représentants gouvernementaux ont fait valoir que plusieurs programmes d'aide existants pourraient répondre à ce besoin sans qu'il faille nécessairement ajouter de nouveaux programmes. Ils se sont dits disposés à faire davantage connaître auprès des entreprises les programmes gouvernementaux existants.	MIC (SDI), MCQ, MESST	Pour répondre aux besoins des PME en matière d'expertise technologique, le gouvernement du Québec a mis sur pied en 1984 le Centre québécois pour l'informatisation de la production (CEQIP) dont le mandat principal est de "favoriser l'intégration des nouvellles technologies CFAO et l'automatisation progressive des processus de production dans l'ensemble des entreprises manufacturières du Québec".

THÈME 2: L'INFORMATISATION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		Précisons aussi que certains programmes d'aide gouvernementaux (PACPI, PARIQ) existent depuis quelques années déjà pour favoriser l'acquisition d'expertise technologique; les entreprises peuvent en connaître plus long sur ces programmes en consultant le MIC, le CRIQ ou les centres de productivité. Par ailleurs, le Service de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage (SMUE) du MIC réfléchit actuellement à des moyens à mettre en oeuvre pour aider les PME qui songent à informatiser leurs moyens de production. La mise en place d'un programme de financement des études de faisabilité techniques et financières est envisagée. Pour sa part le MCQ publiera, au cours du mois de septembre 1985, un répertoire des programmes d'aide actuellement disponibles auprès des entreprises de communication. En outre, l'entente fédérale/provinciale pour le développement des entreprises de communication comporte un volet qui permet de soutenir financièrement les études de faisabilité, en accord avec l'esprit de cette recommandation.

THÈME 2: L'INFORMATISATION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
d) <u>La formation des gestionnaires</u> Les participants ont reconnu que les difficultés vécues par les gestionnaires d'entreprises engagées dans des changements technologiques devraient être amoindries par un soutien approprié en matière de préparation à ces changements de formation quant aux impacts qu'ils entraînent. Des programmes de formation devraient être mis sur pied et impliquer les organismes sectoriels (centres de productivité), le réseau des services gouvernementaux et paragouvernementaux concernés (CRIQ, CQIP, SEM, etc.), y inclus les réseaux d'enseignement. Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, de concert avec le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, envisage de mettre bientôt sur pied un programme de formation à l'intention des gestionnaires de PME pour leur permettre de moderniser leur gestion.	MMSR, MIC, MESST	Le MMSR administre maintenant, en concertation avec le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, un programme de formation destiné aux gestionnaires des PME. Ce programme vise le perfectionnement des gestionnaires relativement à l'ensemble des activités d'administration des entreprises. Par exemple, des cours seront offerts aux propriétaires dirigeants des entreprises manufacturières, aux gestionnaires des différents types de coopératives, aux femmes gestionnaires d'entreprises ainsi qu'aux propriétaires dirigeants et gestionnaires des entreprises de restauration et d'hébergement. Il est à noter aussi que la Direction générale des services aux entreprises du MIC a mis au point une série de séminaires en gestion, à l'intention des propriétaires de PME, et que quelques-uns de ces séminaires portent sur les changements technologiques.

THÈME 2: L'INFORMATISATION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
e) <u>La formation professionnelle</u> Un consensus s'est dégagé entre les participants pour que le cadre d'intervention des organismes publics et des entreprises au plan du recyclage respecte les points suivants: . que soit envisagé en priorité le recyclage du personnel en place préalablement au recrutement d'une main-d'oeuvre spécialisée pour toutes les tâches liées aux opérations des équipements et nouvelles machines; . que les coûts de ces programmes d'apprentissage continuent d'être supportés par les divers paliers de gouvernement de telle sorte qu'on évite à l'entreprise de les assumer seule; . que ces programmes d'apprentissage soient menés autant que possible sur les lieux même des entreprises compte tenu de la nature des apprentissages en cause; . que soient réduits les délais constatés dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de recyclage et qu'on implique davantage les entreprises dans cette opération.	MMSR	Le MMSR tient à souligner que son cadre d'intervention dans le domaine de la formation respecte le consensus exprimé lors de la Conférence. Ainsi, le MMSR a élaboré un programme de soutien à la formation en entreprise qui s'adresse spécifiquement aux PME. Il sera mis en application d'ici peu. Ce programme comprend une aide financière et technique aux PME et aux travailleurs et travailleuses des entreprises pour appuyer leurs efforts de formation. Il vise notamment à inciter les PME à investir davantage dans la formation de leurs travailleurs(euses) déjà en emploi. En ce qui a trait à la grande entreprise, il faut souligner les ententes que le MMSR a conclues avec Tembec Inc.; Temcell Inc., General Motors de Boisbriand et l'Alumínerie de Bécancour. Ces ententes, qui se traduisent par des subventions importantes, portent sur des expériences en formation professionnelle lesquelles auront des effets en termes de création et de maintien d'emplois.

THÈME 2: L'INFORMATISATION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
2.2 La stratégie d'informatisation Une majorité de participants non gouvernementaux ont demandé que le Québec se dote d'une stratégie de soutien à l'informatisation axée sur les objectifs suivants: - s'assurer, au Québec, d'une connaissance pratique et d'une maîtrise opérationnelle des principales applications technologiques de l'informatique; - favoriser l'application, dans tous les secteurs où cela est jugé possible et utile, des technologies informatiques; - impliquer au maximum le réseau d'aide et d'expertise technologique offert par les centres de recherche gouvernementaux et les rendre davantage accessibles aux entreprises; - assurer la coordination efficace de tous les intervenants publics et privés impliqués dans les politiques et programmes de soutien à l'informatisation. Pour plusieurs, cette stratégie devrait s'inscrire dans une perspective de développement économique, de maintien et de création d'emplois.	MESST, MIC, MCQ	Les trois ministères concernés sont en train d'élaborer les principales composantes de leur stratégie d'intervention dans le cadre de leurs mandats sectoriels. L'application des technologies de l'informatique est une priorité pour tout le réseau des collèges. Les centres spécialisés sont des pôles de développement de ces technologies. Cette priorité se concrétise par le perfectionnement des maîtres, la révision des programmes scolaires et le renouvellement des équipements. Ces ressources et ces équipements sont mis à contribution pour desservir toute la collectivité. Les centres spécialisés deviennent, à ce chapitre, des lieux privilégiés de diffusion et de développement. De son côté, la SMUE du MIC travaille depuis plus d'un an à l'élaboration d'une politique en matière d'automatisation industrielle, de robotique, de CAO/FAO et de machines-outils. Les modalités d'application de cette politique seront connues d'ici l'hiver 1986.

THÈME 2: L'INFORMATISATION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
Elle devrait aussi refléter le principe d'une participation pleine et entière de tous les acteurs impliqués dans le processus d'implantation technologique. Les représentants gouvernementaux, pour leur part, ne croient pas à la possibilité d'une vaste stratégie gouvernementale d'ensemble. Ils optent plutôt pour des stratégies sectorielles (ex.: robotique) qui répondent aux problèmes immédiats que rencontrent les entreprises désireuses d'implanter ces nouvelles technologies. L'État verra à coordonner les actions gouvernementales découlant de ces stratégies sectorielles avec l'implication des ministères concernés. 2.3 Les secteurs prioritaires		
Un certain nombre de participants ont exprimé leur désaccord quant aux critères d'évaluation retenus par la Commission sur l'informatisation des entreprises dans sa démarche d'identification de secteurs prioritaires. D'autres ont fait valoir l'importance de déterminer des secteurs prioritaires, de telle sorte que des programmes d'action soient mis en oeuvre rapidement pour réussir l'informatisation des entreprises de ces secteurs. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de poursuivre les études amorcées par la Commission, tant sur le choix des critères d'évaluation que sur la détermination de secteurs prioritaires.	MESST, MIC, MCQ	Le MESST a initié, de concert avec les milieux des affaires et de l'éducation, des actions en matière d'informatisation des entreprises; par exemple, le Centre québécois d'informatisation de la production (CQIP) contribuera de façon importante à l'intégration des nouvelles technologies CFAO ainsi qu'à l'informatisation des processus de production. À ce propos, suite à des consultations, l'action du CQIP sera orientée prioritairement vers les secteurs industriels suivants: machinerie (mécanique), produits métalliques, matériel de transport, appareils et matériel électriques et électroniques, vêtements, meubles, bois ouvré, plastique et caoutchouc.

THÈME 3

L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
IMPLICATION DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES		
Au sujet de l'implication des travailleurs et des travailleuses lors de l'implantation des changements technologiques dans les entreprises, les participants à la Conférence ont fait consensus sur les points suivants:		
3.1 La reconnaissance du besoin d'une planification globale de l'informatisation dans l'entreprise comme condition de succès de toute implantation importante de nouvelles technologies.	Associations patronales et syndicales	
3.2 La reconnaissance du besoin de transmettre les informations pertinentes:	Associations patronales et syndicales	
a) portant sur la nature et le lieu du changement, les impacts globaux sur l'entreprise et les impacts spécifiques sur les ressources humaines;		
b) aux employés(es) concernés(es) et aux représentants syndicaux;		
c) à un stade précoce du "plan d'informatisation", au moment de l'étude des impacts sur les ressources humaines et matérielles et, en toute circonstance, avec l'approbation formelle du plan définitif d'implantation du projet.		
3.3 Le principe de la consultation des employé(e)s concerné(e)s et des représentants syndicaux sur l'ensemble du processus et de ses conséquences.	Associations patronales et syndicales	

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
3.4 L'intérêt de la négociation des changements technologiques dans les entreprises où les travailleurs et les travailleuses sont syndiqué(es).	Associations patronales et syndicales	
3.5 L'octroi d'une aide financière raisonnable aux agents socio-économiques impliqués dans la planification de l'informatisation afin de leur procurer l'aide-conseil utile à leurs analyses des impacts et des mesures appropriées pour les maîtriser et l'octroi de ressources financières à l'Institut national de productivité pour offrir une telle expertise et diffuser systématiquement les résultats des expériences.	MIC (SDI), MESST, MCQ, MMSR, INP	La mise en application du programme québécois de soutien à la formation en entreprise contribuera à une plus grande maîtrise des changements technologiques dans les entreprises. En effet, ce programme prévoit une aide à l'élaboration d'un plan de formation et à la formation dans le cadre de ce plan pour répondre aux besoins de l'entreprise.
<u>FORMATION ET CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES</u> Au sujet de la formation dans le cadre des changements technologiques, les participants à la Conférence ont fait consensus sur les points suivants:		
3.6 L'opportunité que le gouvernement du Québec adopte des mesures incitatives en vue d'encourager les entreprises, et en particulier les PME, à organiser une véritable planification de leurs ressources humaines et une formation adéquate pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses affectés(es) par les changements technologiques.	MMSR	Le MMSR a développé un programme de formation s'adressant spécifiquement à la PME. Ce programme cherche notamment: - à aider les PME à planifier le développement de leurs ressources humaines; - à inciter les PME à investir davantage dans la formation de leurs travailleurs (euses) déjà en emploi;

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		- à permettre aux PME de répondre à des besoins de formation liés aux changements technologiques et à l'accroissement de la productivité par une aide non disponible en vertu des programmes actuels. Le programme de soutien à la formation en entreprise sera mis en application à l'automne 1985 et offrira aux PME et aux travailleurs et travailleuses des entreprises une aide financière et technique pour appuyer leurs efforts de formation.
3.7 La mise en oeuvre par les organismes impliqués (ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Commissions de formation professionnelle, ministère de l'Éducation, etc.) de processus d'évaluation systématique des outils de planification et des programmes de formation professionnelle:	MMSR, MEQ, CFP, MESST	
a) il sera nécessaire de tenir compte, lors de l'évaluation des programmes de formation, à l'intérieur des critères d'efficacité, des besoins de la main-d'oeuvre d'une formation large et qualifiante et des besoins quantitatifs et qualitatifs de formateurs;		Concernant l'évaluation des programmes de formation, le MMSR considère qu'il s'agit d'une activité essentielle. Ce ministère, par l'intermédiaire des commissions de formation professionnelle (CFP), effectue au niveau régional l'évaluation post-formation de certains programmes. Cependant, le MMSR est d'avis qu'il faudra consacrer des efforts supplémentaires dans ce domaine, afin d'évaluer de façon plus systématique et plus homogène au niveau régional l'ensemble des programmes de formation pour adultes.

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
b) de plus, il sera nécessaire de mettre à jour continuellement les outils de planification par le biais d'analyses qualitatives des professions affectées par les changements technologiques.		À ce sujet, il faut noter que l'élaboration du programme de soutien à la formation en entreprise prévoit la mise au point d'outils permettant son évaluation. En ce qui a trait au consensus relatif aux outils de planification, le MMSR a mis au point un outil d'analyse qualitative des professions, "le devis de formation professionnelle", lequel permettra au MEQ et au MESST de mettre à jour ou de développer de nouveaux programmes de formation, afin de tenir compte notamment des changements technologiques. De plus, dans le cadre d'études sectorielles réalisées par des consultants pour le compte de divers ministères et organismes gouvernementaux (i.e. l'impact des nouvelles technologies de production sur l'économie québécoise, P.A. Julien, et J.C. Thibodeau pour le BSQ, le MMSR, le MER et le MESST), il est possible de relier les tâches nouvelles ou transformées par les changements technologiques et observées dans les entreprises au code professionnel de la classification canadienne descriptive des professions (CCDP). Ceci afin de pouvoir établir des prévisions de besoins professionnels pour le futur. Ces études sectorielles jouent un rôle important car elles permettent de connaître les modifications dans le contenu des tâches. La Direction de la recherche du MMSR s'est en effet engagée à étudier le

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		phénomène des changements technologiques et leur impact sur l'emploi et les professions. Une première série de ces études porte sur 62 secteurs de l'économie québécoise. À l'heure actuelle, une douzaine de ces études sont terminées et devraient paraître prochainement. Les études terminées portent sur les secteurs suivants: industrie laitière, hôtellerie et restauration, meuble, sidérurgie, pâtes et papier, fabrication de boîtes de carton et sacs en papier, assurances, fabrication d'aéronefs, fonte et affinage de métaux autres que l'aluminium, gros appareils électriques, santé et services sociaux et aluminium. Les autres études paraîtront au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ces études sectorielles font aussi état du nombre de femmes dans les professions visées par les changements technologiques dans ces secteurs et des besoins de formation. Une autre étude sectorielle dans le secteur de l'automobile, (i.e. Human Ressources Task Force in the automobile industry by the Canada Consulting Group), réalisée par une firme de consultants pour les gouvernements fédéral, québécois et ontarien constitue également une mise à jour des outils de planification pour ce secteur. Les résultats de cette étude seront disponibles en novembre 1985.

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		De plus, la Direction de la recherche du MMSR a entrepris une recherche sur l'impact des technologies CAO/FAO sur l'emploi, les professions, l'organisation du travail et les conditions de travail. Là encore il s'agit d'un outil de planification pour connaître et prévoir les nouvelles professions et planifier la formation en conséquence. On abordera également les implications pour les femmes dans les professions touchées.
3.8 La nécessité pour les employeurs de tenir compte des besoins des travailleurs et des travailleuses dans l'élaboration de leur plan de formation en entreprise à l'occasion de l'introduction des changements technologiques et de les impliquer lors de l'élaboration de ce plan.	MMSR, MEQ, CFP, Associations patronales	La participation effective des travailleurs et travailleuses à l'élaboration de leur plan de formation est prévue dans le "Programme de soutien à la formation en entreprise" récemment développé par le MMSR. Le programme prévoit que l'entreprise participante doit: a) mettre en place un mécanisme de participation des travailleurs et travailleuses relativement à l'identification des besoins et des priorités de formation dans l'entreprise et quant à l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes de formation prévus au plan de développement des ressources humaines de l'entreprise; b) informer les travailleurs et travailleuses du plan de développement des ressources humaines ainsi que des programmes et services de formation accessibles.

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		Il ne faut pas oublier que l'implication des travailleurs et travailleuses concernant leurs besoins de formation se fait également en région par l'activité des comités consultatifs régionaux (CCR) qui sont formés de représentants des salariés et des employeurs sur une base sectorielle.
3.9 Le besoin de diffuser le plus largement possible (aux employeurs, travailleurs, chômeurs et groupes plus défavorisés), via les Centres d'accueil et de référence, toute l'information requise sur les futurs besoins professionnels à court, moyen et long termes, sur les cours de formation disponibles, sur les préalables exigés et le organismes dispensateurs ainsi que sur les cours "sur mesure" pour les entreprises.	MMSR, MEQ, Centres d'accueil et de référence	À ce sujet, il faut rappeler que la politique gouvernementale en éducation des adultes vise à améliorer les services d'accueil et de référence par l'ajout d'un budget de 2,5 millions de $ et par la mise en commun des ressources des commissions scolaires régionales, des cégeps et des commissions de formation professionnelle. Dans le cadre de la mise en oeuvre des services d'accueil et de référence, le MMSR a produit, conjointement avec le MEQ, un document qui s'intitule: "Les services régionaux d'accueil et de référence; jalons de mise en oeuvre". Des régions se sont largement inspirées de ce document, tout en tenant compte de leurs particularités régionales. D'une façon générale, les régions ont mis en commun des informations sur les cours de formation disponibles, sur les préalables exigés et les organismes dispensateurs. En outre, les partenaires régionaux ont procédé à un inventaire des

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		ressources et services disponibles. Ainsi, la majorité des régions se concertent pour assurer la diffusion des informations relatives à la formation professionnelle. Enfin, la Direction de la recherche du MMSR diffuse au moyen de ses publications les futurs besoins professionnels à court, moyen et long termes. Depuis trois ou quatre ans déjà, les besoins professionnels à court terme pour la province et les régions paraissent sous le titre "Surplus et pénuries de main-d'oeuvre par profession". Quant aux besoins professionnels à moyen et long termes, une première publication est parue l'an dernier sous le titre "Modèle québécois de prévisions par profession: prévisions de besoins professionnels 1982-1990". Il s'agissait alors de la partie "demande" de professions de la part des employeurs. La seconde publication à ce titre sortira au début de l'hiver et portera sur les prévisions de déséquilibres de main-d'oeuvre par profession 1984-1992.

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
3.10 La nécessité d'aider les PME dans la planification et la formation de leur main-d'oeuvre dans le cadre des changements technologiques par divers moyens:		Le nouveau programme québécois de soutien à la formation en entreprise qui sera mis en application à l'automne 1985 prévoit une aide technique et financière substantielle aux PME dans le cadre de l'élaboration de leur plan de formation. Il faut souligner également que les 12 centres spécialisés peuvent aussi offrir aux PME une aide technique lors de l'implantation de changements technologiques.
a) rôle d'information et de conseil des associations sectorielles, des centres de productivité et des centres spécialisés;	MESST, MIC	
b) assistance technique et pédagogique de la part du gouvernement du Québec;	MMSR, MEQ	
c) expertise pédagogique fournie par les cégeps, les commissions scolaires et les universités;	MESST, MEQ, Fédération des cégeps, CREPUQ	En ce qui concerne les universités, le Fonds des services aux collectivités mis à leur disposition par le MESST, permet justement de fournir aux PME l'expertise technologique souhaitée.
d) consultation permanente de la part des cégeps, commissions scolaires et même des universités auprès des PME dans le but de répondre rapidement à leurs besoins. Ces institutions d'enseignement pourraient faire bénéficier davantage les PME de cours sur mesure, notamment en leur ouvrant la porte aux cours déjà commandés par la grande entreprise.	MESST, MEQ, Fédération des cégeps, CREPUQ	Par ailleurs, le MESST et le MSSR ont mis sur pied dans trois régions du Québec un programme expérimental intitulé "Formation sur mesure pour les PME". Ce programme offre des cours de formation sur mesure pour faire face à des changements technologiques ponctuels. En ce qui concerne la consultation des institutions d'enseignement, quelques points sont dignes de mention: - l'ensemble des collèges du réseau participent aux tables régionales de concertation par leurs services d'éducation aux adultes;

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		- les 12 centres spécialisés, qui sont tous rattachés à des cégeps, se sont donné des comités de gestion largement composés de représentants de PME; - des collèges se sont donné, pour des programmes particuliers, des comités consultatifs industriels. Pour les universités, le MESST a pris un ensemble de mesures visant à renforcer des liaisons universités-industries et à approfondir la recherche dite de transfert (cinq unités accréditées en 1984-1985, cinq autres équipes respectivement en 1985-1986 et 1986-1987), et à favoriser le transfert de ressources scientifiques universitaires et collégiales vers l'entreprise (37 personnes/année en 1984-1985). Mentionnons enfin l'existence d'une table de concertation MESST, MIC, MMSR sur la formation à l'intention des PME.
3.11 L'engagement du gouvernement du Québec, lors de la prochaine négociation de l'accord Canada/Québec sur la formation professionnelle, de faire modifier certaines clauses en vue de pouvoir réaffecter facilement les fonds d'un type de formation à un autre, selon les priorités exigées par les changements technologiques.	MMSR	Le MMSR reconnaît l'importance d'une plus grande flexibilité budgétaire concernant les diverses modalités de formation, que ce soit la formation à temps plein, à temps partiel ou en industrie, surtout dans le contexte des innovations technologiques continues. L'accord Canada/Québec permet en principe cette flexibilité. On y retrouve, par exemple, la possibilité de déplacer les priorités de la formation en industrie à la formation en établissement et vice-versa.

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		De plus, en ce qui concerne le Programme national de formation en établissement (PNFE), le MMSR a négocié avec Emploi et Immigration Canada des modalités administratives permettant une plus grande flexibilité dans la répartition des quatre grandes enveloppes budgétaires suivantes: formation générale, formation professionnelle, formation à temps partiel et formation linguistique.
3.12 La nécessité de répondre aux besoins de formation engendrés par les changements technologiques, par le recours aux nouveaux moyens de formation, tels les vidéo-cassettes, le télé-enseignement, l'alternance travail-formation, l'extension des lieux de formation aux régions et la fixation d'horaires qui tiennent compte des groupes-cibles.	MMSR, MEQ, MESST	Depuis 1976, on a mis sur pied un programme de coproduction de documents audiovisuels permettant aux cégeps de se doter de documents adaptés à leurs besoins (0,2m prévu pour 1985-1986). Depuis 1984-1985, un programme d'achat (0,07m par année) permet aux cégeps d'acheter des vidéo-cassettes de l'entreprise privée. Le projet de mise en place d'une Société de formation à distance est à l'étude au MEQ et au MESST. Cette société pourrait permettre aux cégeps de combler un retard dans ce domaine. Par ailleurs, le Fonds de développement pédagogique (volet II) peut permettre le financement de tels moyens de formation dans le cadre de réaménagement de programmes proposés par les universités.

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
RÉDUCTION ET AMÉNAGEMENT DES TEMPS DE TRAVAIL Concernant la réduction et l'aménagement des temps de travail, les participants ont fait consensus sur le point suivant: 3.13 La reconnaissance du rôle incitatif et d'appui de l'État dans la promotion des formules de réduction et d'aménagement des temps de travail:		
a) par la poursuite des recherches appliquées sur ce sujet (effets sur l'emploi) et leur diffusion;	MMSR, Secrétariat du CMPDS	Actuellement le MMSR n'a pas entrepris de nouvelles études concernant la réduction et l'aménagement des temps de travail.
b) par la diffusion de l'étude menée par la Commission sur l'informatisation, l'emploi et le travail (annexe A du rapport);	SEC	L'étude commencée il y a deux ans par la Direction de la recherche sur "Le partage du travail dans la Fonction publique" est terminée. Il s'agit d'un sondage sur les velléités de différentes formes d'aménagement et de réduction des temps de travail dans la Fonction publique. L'étude est maintenant disponible et sera mise en vente en octobre 1985 chez l'Éditeur officiel. L'étude entreprise par la Commission 3 sur l'informatisation, l'emploi et le travail avec l'aide de personnes-ressources du ministère sur "la réduction et l'aménagement des temps de travail" a paru sous ce titre et a été distribuée aux participants à la Conférence sur l'électronique et l'informatique. Afin de lui donner une forme plus accessible et utile aux agents, elle sera traitée au début de l'année 1986 et diffusée par la suite aux agents qui en feront la demande au MMSR.

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
c) par l'offre aux entreprises et aux organisations syndicales de services d'expertise et d'aide-conseil en la matière.	MTr, MMSR	Le Programme d'aménagement concerté du temps de travail (PACTT) est le principal suivi qui a été assuré relativement à cet engagement. À ce sujet, les éléments suivants doivent être rappelés: - le manuel d'opération est terminé, il a reçu l'accord du comité aviseur du PACTT à sa troisième réunion, le 12 septembre 1985; - les responsables régionaux du PACTT ont reçu une session de formation sur le programme le 11 septembre 1985; - le programme a été officiellement lancé le 13 septembre 1985 par madame Pauline Marois; - un guide pour aider les entreprises et les représentant(e)s des travailleurs et travailleuses à élaborer des projets spécifiques d'aménagement et de réduction des temps de travail sera prêt d'ici un mois environ. Ce guide fera d'ailleurs l'objet d'une session de formation technique des responsables régionaux à la fin du mois d'octobre 1985; - divers instruments de communication sont produits ou en voie de l'être (brochures, affiches, publicité). Une diffusion assez large de ces instruments est déjà décidée;

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		- la Direction des programmes du MMSR en collaboration avec l'équipe du PACTT travaille à la préparation d'outils pour le suivi du programme; - la Direction de l'évaluation de la Direction générale de la planification du MMSR a enfin élaboré un protocole d'évaluation du programme, en collaboration avec l'INP, particulièrement préoccupé par la question des gains ou pertes de productivité liés à un projet d'aménagement ou de réduction des temps de travail. Par ailleurs, le ministère du Travail s'intéresse à cette question puisqu'elle touche les conditions de travail fondamentales susceptibles si on n'y prend pas garde de soulever des conflits de travail. C'est dans cette perspective que le ministère du Travail prépare présentement (novembre 1985), un guide à l'usage des employeurs, des salariés et de leurs représentants afin de faciliter les choix qui se présentent à eux dans le domaine du réaménagement des temps de travail.

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
BUREAU DE COORDINATION DE LA RECHERCHE 3.14 Les participants ont convenu que: le mandat du Bureau de coordination de la recherche sur les impacts de l'informatisation sur l'emploi et le travail qui est d'initier et de développer les recherches sur l'impact de l'informatisation sur l'emploi et le travail, est prolongé pour une période de deux ans, et pourra être renouvelé après évaluation. Le Bureau de coordination sera greffé à l'Institut national de productivité.	INP, SEC, MESST	Au cours de l'été 1985, le MESST et le SEC se sont employés à constituer le Comité directeur du Bureau de coordination, à définir une collaboration étroite avec l'INP et à fixer les modalités de fonctionnement et de financement des activités du Bureau. Au début septembre 1985, le MESST signait un contrat de service de 61 500 $ avec l'INP, afin que les travaux de ce Bureau puissent se poursuivre au cours de l'année 1985-1986. La première rencontre du Comité directeur a été tenue à Montréal le 30 septembre 1985.
PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ 3.15 Les participants reconnaissent l'importance des programmes d'accès à l'égalité, dont le contenu sera débattu et défini ultérieurement, comme moyen pour assurer aux femmes une participation équitable dans le virage technologique.	SCF, MJ	Le thème sur les programmes d'accès à l'égalité a été discuté lors du Sommet sur la sécurité économique des Québécoises en mai 1985. Les engagements gouvernementaux ont été formulés par le ministre de la Justice, monsieur Pierre Marc Johnson. On a indiqué que la Partie III de la Charte serait mise en vigueur à l'exception de l'article 86,2 qui prévoit l'approbation des programmes d'accès à l'égalité. Également, il a été annoncé la tenue d'une commission parlementaire qui se tiendra en octobre 1985 et qui précisera les modalités en vue de l'élaboration de tels programmes. De plus, d'autres éléments ont

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		été présentés: - obligation pour les entreprises de 100 employés et plus, qui ont des contrats gouvernementaux supérieurs à 200 000 $, de mettre sur pied des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes; - soutien et incitation auprès des organismes des réseaux des Affaires sociales, de l'Éducation et des municipalités; - pairage d'entreprises québécoises avec 3 entreprises françaises qui ont actuellement des programmes d'accès à l'égalité; - intensification des programmes d'accès à l'égalité dans les ministères et organismes gouvernementaux; - mise sur pied d'un comité aviseur en vue d'assister les partenaires socio-économiques sur les façons de favoriser la mise en oeuvre des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes. Il est utile de noter enfin que la promulgation des articles de la Charte permettant l'implantation de programmes d'accès à l'égalité a eu lieu en juillet 1985.

THÈME 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
ENTENTE-CADRE		
3.16 Les participants conviennent que l'entente-cadre sur l'implantation des changements technologiques qui pourrait résulter de discussions nationales couvrirait aussi les travailleuses et les travailleurs non syndiqués et prévoirait des moyens pour assurer leur implication au niveau des changements technologiques dans les entreprises.	SEC	Lors de la cinquième réunion de la Table nationale de l'emploi tenue les 26 et 27 septembre 1985, les membres ont convenu d'entreprendre bientôt des discussions sur un projet de protocole d'entente qui guidera l'action des agents socio-économiques lors de l'implantation des changements technologiques dans les entreprises.

THÈME 4

L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
4.1 <u>Contribution des universités</u> Les participants ont fait consensus sur les points suivants:		
1) Le gouvernement débloquera des fonds nouveaux afin de permettre aux universités (Conseil des universités) de faire face aux exigences de leur informatisation à titre de secteur d'activité économique et aux exigences de leur rôle dans le virage technologique et dans l'intégration de l'informatique à la culture. Les sommes précises ainsi requises ne peuvent être déterminées à moins d'une analyse détaillée de la situation que la Conférence enjoint le gouvernement et les universités de réaliser dans les plus brefs délais.	Conseil des universités	Le MESST, dans son programme "Enseignement et recherche universitaires", a investi, en 1984-1985, 2,8 millions $ pour l'achat de micro-ordinateurs. En 1985-1986 s'est ajouté un autre montant de 4,2 millions $ dans un programme spécifique d'acquisition de micro-ordinateurs et un soutien au budget de fonctionnement a été alloué aux universités pour un montant de 2,3 millions $. On prévoit investir encore 4,2 millions $ dans le même programme au cours des deux prochaines années. Cependant, le soutien au budget de fonctionnement reste à déterminer.
2) Le gouvernement, de concert avec les entreprises et les universités, étudiera à brève échéance l'opportunité d'intégrer à la fiscalité québécoise des dispositions visant à faciliter la contribution des entreprises du secteur privé à l'informatisation des universités et cela, sans que la contribution gouvernementale au financement de l'université n'en soit diminuée pour autant.	MESST	Actuellement, les dons en équipement des entreprises à l'université sont déductibles de leurs revenus mais ne peuvent être utilisés en plus à des déductions fiscales supplémentaires aux fins de R-D, les résultats de ces recherches n'appartenant pas à l'entreprise. Mentionnons par ailleurs que les achats (même à prix réduits) d'équipements pour l'enseignement et la recherche universitaires ne sont pas taxés, ce qui constitue une aide indirecte pour aider les universités à s'équiper à moindre coût.

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
3) Le gouvernement et les universités lanceront dans les plus brefs délais une étude visant à faire l'inventaire des mécanismes et circonstances qui, incluant et par-delà les dispositions fiscales, sont susceptibles de faire profiter les universités québécoises de la contribution des entreprises du secteur de l'informatique et des secteurs connexes. Une telle étude devrait faire état des expériences vécues dans différentes provinces canadiennes de même que dans d'autres pays et recueillir l'avis des principales entreprises pertinentes oeuvrant au Québec. Des modèles en seraient dégagés pour favoriser la collaboration entre l'université et les entreprises.	MESST	Le secteur Science et Technologie du MESST poursuit sa réflexion sur cette recommandation proposée antérieurement dans le rapport Wright et soumise également par l'université McGill. Les conséquences s'avèrent complexes par rapport aux dispositions actuelles (fiscalité des entreprises, équilibre entre universités, coût d'entretien de ces équipements implicitement assumé par le gouvernement, etc.) Même si une telle étude n'a pas été encore réalisée, le MESST reconnaît l'importance à accorder à la collaboration entreprises-universités. Au chapitre des initiatives gouvernementales susceptibles de favoriser une telle collaboration, mentionnons la création du Centre québécois de recherche en informatique. En outre, l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement scientifique et technologique devrait permettre d'envisager une collaboration et des réalisations conjointes dans le domaine de l'informatique.

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
4) Sans porter préjudice à l'équipement collectif institutionnel des universités en micro-ordinateurs, le gouvernement, en collaboration avec les institutions financières oeuvrant au Québec, élargira, dans un objectif d'universalité dont l'application serait modulée en fonction de l'urgence des besoins de certains secteurs, son initiative d'aide à l'acquisition d'équipement informatique personnel aux fins d'études.	MESST	En janvier 1985, le MESST a mis sur pied un programme de prêt garanti à l'intention des étudiants universitaires en génie afin de leur permettre l'achat d'un micro-ordinateur personnel destiné à des fins pédagogiques. Le programme s'adresse aux étudiants de 2e année et plus. Les intérêts sont payables par les étudiants durant leurs études. Toutefois, les intérêts payés par les étudiants admissibles aux prêts et bourses sont considérés dans l'évaluation de leurs besoins. En septembre 1985, ce programme a été offert également aux étudiants universitaires inscrits en administration et en agro-économie selon les conditions offertes aux étudiants en génie.
5) Le gouvernement suscitera de plus nombreux projets de recherche sur les dimensions sociales de l'intégration de l'informatique.	MESST	L'initiative appartient, bien sûr, aux chercheurs universitaires. On a retenu parmi les priorités de recherche "l'impact social des nouvelles technologies" dans les programmes de subventions à la recherche du MESST, comme le programme d'actions structurantes.
6) Le nombre de bourses et de stages offerts aux diplômés sera accru afin qu'ils puissent contribuer à l'augmentation de l'effort de recherche dans les entreprises, les centres de recherche ainsi que les organisations syndicales et populaires.	MESST	Le nombre de bourses a été augmenté en 1982 dans le cadre du programme de bourses d'excellence géré par le fonds FCAR.

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		La création du programme d'actions structurantes a également permis l'ajout d'environ 120 bourses de 2e et 3e cycles par année. Ces bourses sont réservées aux secteurs prioritaires pour le Québec, dont l'informatique et les nouvelles technologies électroniques. Le programme Étudiant(e)s-stagiaires, avec un budget de 1 057 000 $ en 1985, a permis à 600 étudiant(e)s de faire des stages d'été dans leur domaine de formation. En 1986, un budget de 1 4000 000 $ est prévu, devant permettre la création de 800 stages d'été environ.
4.2 <u>Formation professionnelle initiale</u> Les participants ont fait consensus sur les points suivants:		
7) Concernant la restructuration majeure des programmes de formation professionnelle initiale en fonction des nouvelles technologies électroniques et informatiques, les ministères responsables de l'éducation, les commissions scolaires et les collèges procèderont selon le processus suivant:	MEQ, MESST	Le MEQ a complété la mise à jour de la description des fonctions de travail dans les champs de l'informatique et de l'électrotechnique. Ce travail de mise à jour faisait suite à la consultation du milieu de travail: entreprises et MEQ ont convenu de la mise sur pied d'une table nationale sectorielle.
- élaboration d'une problématique globale définissant les orientations et établissant un plan d'action d'ensemble;		Chacune de ces tables sera constituée surtout de représentants du monde économique, le monde scolaire n'ayant jamais plus de trois représentants sur la vingtaine que devrait compter chaque table. Ce mécanisme des tables nationales sectorielles est en voie d'organisation et pourra, à moyen

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
- dans chaque cas, étude de pertinence technique, économique et sociale des restructurations envisagées et analyse d'impact sur les clientèles scolaires et sur les personnels; - information et consultation des personnels du secteur et des clientèles scolaires, des organisations syndicales de l'enseignement et des partenaires sociaux concernés dès que les études sont entreprises et jusqu'à la conclusion de ces études; - étude des conditions de restructuration, suite aux résultats de la consultation, et recherche avec les organisations syndicales de mécanismes d'implication aux réseaux local et national.		et long termes, s'avérer une source féconde pour la définition des besoins de formation professionnelle au Québec. Les agents directement concernés par la révision des programmes de formation professionnelle devront prendre en considération les avis et études formulés par ces tables au fur et à mesure de leur disponibilité. Entre temps, la révision doit se poursuivre selon des mécanismes plus traditionnels d'information sur les besoins de formation professionnelle: comités consultatifs, comités techniques, etc. En ce qui concerne la participation des syndicats, ceux-ci n'interviennent pas comme tel dans les processus de mise à jour des programmes. C'est par le biais des clauses des conventions collectives que les établissements consultent les syndicats locaux sur les conditions d'implantation des programmes et dans la mesure où celles-ci touchent aux conditions de travail du personnel.
8) Les mécanismes de révision et d'adaptation continues des programmes impliqueront étroitement les enseignants et enseignantes concernés et recevront le soutien nécessaire tant au niveau local que national.	MEQ, MESST	Dans le cadre de son plan triennal (1986-1989) de révision des programmes de formation professionnelle au secondaire, le MEQ prévoit cette mise à jour continue. Au fur et à mesure de l'implantation des programmes, des commissions scolaires ou des associations d'enseignants se verront confier le mandat de maintenir à jour tous les nouveaux programmes de formation professionnelle. On revient ici à l'importance des avis et des travaux des tables

THÈME4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		nationales et sectorielles dont il est question dans la première phase du processus de révision des programmes de formation professionnelle au secondaire.
9) Le gouvernement mettra sur pied les équipes de recherche nécessaires aux fins suivantes: - établir un portrait des activités de travail et des équipements reliés aux nouvelles technologies informatiques présents dans les lieux de production, de même que les changements envisagés; - établir un portrait des équipements existant dans les commissions scolaires et les collèges aux fins de préparer un plan de modernisation des équipements conséquent; - procéder aux études des impacts de l'introduction des nouvelles technologies sur les qualifications et sur la formation professionnelle initiale concernée, en accordant une attention particulière à la situation des femmes; - définir les besoins en matière de perfectionnement des personnels en fonction de ce qui précède.	MEQ, MESST	Certaines initiatives sont prises par le MEQ en ce qui concerne la modernisation des équipements et le perfectionnement des personnels de la formation professionnelle. En ce qui concerne tout spécialement la situation des femmes, les actions suivantes sont entreprises: - production, dans le cadre d'un guide sur les solutions de rechange au sexisme, d'un module comportant des recommandations et critères pour l'élaboration de programmes de formation professionnelle non sexistes au secondaire (15 février 1986); - production d'un plan d'action visant à rendre opérationnelles les orientations de la politique de formation professionnelle en regard de la clientèle féminine et établissement des collaborations requises avec les unités administratives impliquées dans sa réalisation (août 1986); - quatre recherches sur la situation des filles par rapport à la formation ou à l'emploi non traditionnels. Bien qu'ils ne soient pas tous liés aux nouvelles technologies, les programmes et

THÈME4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		emplois non traditionnels sont, pour plusieurs, à caractère scientifique et technique. Le MESST, pour sa part, possède un portrait macroscopique de la nature et de la valeur des équipements dans les collèges. Un plan quinquennal pour la modernisation et le remplacement des équipements, établi depuis 1983, tient compte des transformations aux programmes de formation, de l'implantation des programmes dans de nouvelles régions ainsi que de l'adaptation aux nouvelles technologies. Ce plan est mis à jour à chaque année. De plus, les collèges du réseau reçoivent 11 M $ à chaque année pour le remplacement des équipements utilisés pour la pédagogie. La révision des programmes du collégial est l'occasion d'identifier les besoins de perfectionnement et de recyclage. Ces besoins sont traités en priorité lors de l'obtention de subventions au perfectionnement.
10) En matière de formation sur les lieux de travail et dans le cadre du processus de formation professionnelle initiale, particulièrement au niveau secondaire, des conventions précises seront élaborées avec les partenaires concernés (entreprises, syndicats, etc.) pour assurer que cette formation réponde réellement aux finalités éducatives prévues.	MEQ, MESST	Au MESST la formation professionnelle des adultes est assujettie à l'Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes qui place sous la responsabilité du MMSR la maîtrise d'oeuvre des programmes de formation de la main-d'oeuvre. L'énoncé d'orientation prévoit que le MESST est en situation de services en regard des différents programmes de formation de la main-d'oeuvre.

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		À l'intérieur de leurs mandats, le MESST et les collèges contribuent à l'application des programmes qui prévoient la formation en milieu de travail; à titre d'exemple: stage en milieu de travail, programme de soutien à la formation en entreprise, PFMPMS.
11) Les missions des centres spécialisés des collèges doivent viser également l'étude des aspects sociaux de l'introduction des nouvelles technologies, et ce pour chaque centre concerné, et les ressources de ces centres seront également mises à la disposition des associations de travailleurs et des organisations populaires.	MESST	L'étude des aspects sociaux de l'introduction des nouvelles technologies fait partie du volet recherche appliquée de la mission des centres spécialisés. Cependant, ces derniers ne disposent pas des ressources nécessaires pour réaliser de telles études. Les fonds que le gouvernement consacre aux centres spécialisés concernent leur encadrement. Ainsi, toutes les études ou travaux qu'ils réalisent doivent être commandités.
12) Tant les entreprises que les organisations syndicales et les groupes socio-économiques concernés seront consultés lors de la mise en place de nouveaux centres spécialisés.	MESST	Les syndicats et les groupes socio-économiques n'ont pas été directement consultés lors de la mise en place des douze centres spécialisés actuels. Cependant, les collèges qui ont présenté des demandes de reconnaissance de centres spécialisés ont préalablement consulté leur milieu socio-économique. La sélection des douze centres qui ont été retenus a été faite en concertation avec les ministères à vocation économique et avec le secteur science et technologie. On ne prévoit pas instituer d'autres centres à court terme.

THÈME4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		L'évaluation éventuelle des centres fera appel à la consultation de ces mêmes ministères et des milieux socio-économiques concernés. Cette opération pourra conduire éventuellement à la création de nouveaux centres spécialisés.
13) Les conditions de mise en place des nouveaux centres spécialisés des collèges, de même que les impacts sur les conditions de travail des personnels feront l'objet de négociations avec les syndicats concernés.	MESST	Il n'est pas de l'intention de la partie patronale d'inscrire dans les conventions collectives des dispositions spécifiques aux conditions de travail dans les centres spécialisés. Toutefois, dans le but de favoriser la mise en place et le développement des centres spécialisés, il y aura lieu de prévoir plutôt un décloisonnement de la tâche des enseignants, entre autres, pour permettre à ceux-ci d'exercer des fonctions pour lesquelles ils sont les mieux préparés: recherche, aide au transfert technologique, etc. Les négociations à ce sujet vont débuter bientôt. Le centre spécialisé fait partie du collège et les conditions de travail applicables au collège s'appliquent aussi au centre.
14) Des mécanismes de mise à jour des connaissances seront prévus pour les diplômés de l'enseignement professionnel afin que les formations acquises ne soient frappées de désuétude par l'introduction des nouvelles technologies.	MEQ, MESST	Tous les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel peuvent comporter des cours optionnels choisis par le collège. Ceci permet à un collège d'adapter rapidement des programmes à l'évolution des technologies.

THÈME4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		Dans tous les secteurs, des programmes post-diplômes d'études collégiales (diplôme de perfectionnement d'études collégiales DPEC) peuvent être approuvés afin de permettre aux techniciens détenteurs de diplôme d'études collégiales ou ayant une formation équivalente de poursuivre une formation plus spécialisée ou de mettre à jour leurs connaissances en fonction de l'évolution technologique. Les collèges peuvent élaborer et faire approuver des programmes d'établissement afin de répondre aux besoins locaux ou régionaux. Ces programmes peuvent être offerts autant aux étudiants inscrits au diplôme d'études collégiales (DEC) qu'aux diplômés des cégeps en emploi. Dans le cas des programmes de formation professionnelle, les mécanismes de mise à jour sont étroitement liés à la révision des programmes. Cette révision des programmes s'amorce dans le cadre du plan d'action triennal (1986-1989).
15) Des programmes d'accès à l'égalité et d'autres mesures de rattrapage seront mis en place pour permettre une appropriation adéquate par les filles des technologies informatiques au niveau de la formation professionnelle initiale de façon à ce qu'elles obtiennent des chances d'emploi égales à celles des garçons.	MEQ, SCF, MESST	Pour la période 1985-1986, la problématique de l'accès et de l'intérêt des femmes pour les technologies informatiques sera effectuée par le MEQ. En avril 1986, le MESST analysera ce rapport et verra à faire les développements qui s'imposent.

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		L'information publiée par le MESST sur les programmes indique pour chacun des programmes dont le contenu a été révisé qu'ils s'adressent indifféremment aux hommes et aux femmes. Restent certains obstacles introduits par quelques corporations et associations professionnelles (ex.: thanatologie). Toutefois, pour dix programmes de l'enseignement collégial offerts aux adultes utilisant l'informatique, on constate que sur 1688 personnes inscrites, 784 sont des femmes soit 46,4%. À l'enseignement régulier, le programme en informatique recrute 6984 personnes dont 3276 femmes, soit 46,9%. De son côté, le ministère de l'Éducation va produire pour janvier 1986 un didacticiel destiné à la clientèle du 2e cycle du primaire aussi que des instruments d'incitation aux choix d'options non traditionnelles à l'intention de la clientèle féminine.
4.3 <u>Application pédagogique de l'ordinateur</u> Les participants ont fait consensus sur les points suivants:		

THÈME4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
16) En ce qui concerne le développement de l'informatique à l'école, on consacrera des ressources financières plus importantes à la formation, à la création de didacticiels et à la recherche pédagogique qu'à l'achat d'équipements.	MEQ	Déjà pour l'année 1985-1986, le ministère de l'Éducation consacre des ressources financières additionnelles totalisant un montant de 6 millions $ réparti comme suit: - formation et perfectionnement des enseignants 1 500 000 $ - développement et achat de logiciels éducatifs 4 953 000 $ - expérimentation et innovation 800 000 $. A ces ressources, il faut ajouter celles que les commissions scolaires doivent investir à même les budgets dont elles disposent. De plus, il faut tenir compte du budget alloué au Centre québécois de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur, lequel vient tout juste d'être créé en vertu de la Loi sur le MESST. Pour l'année 1985-1986, ce Centre dispose d'un budget de 5 millions $ destiné principalement au développement de logiciels exemplaires. Pour l'année 1986-1987, les demandes additionnelles qui seront acheminées au Comité des priorités et au Conseil du trésor par le ministère de l'Éducation, visent à accroître de façon encore plus significative les ressources financières consacrées à la production de logiciels, à la formation des maîtres ainsi qu'à l'expérimentation pédagogique.

THÈME4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
17) Le personnel enseignant de tous les niveaux sera formé à l'utilisation de l'informatique en éducation de façon à ce qu'il contrôle l'outil, conserve son rôle de formateur et puisse collaborer à la production et à l'évaluation de didacticiels; à cette fin, des ressources plus abondantes seront consenties aux institutions responsables de la formation des maîtres. Une réserve est exprimée toutefois par le ministre du MESST à l'effet que le perfectionnement des professeurs d'université ne doit pas être subventionné. Il appartient à ces derniers de se tenir à la fine pointe des connaissances dans leur domaine.	MEQ, MESST	Le ministère de l'Éducation a déjà assuré la préparation de 276 agents multiplicateurs (formation lourde). Chaque commission scolaire dispose donc déjà de cette ressource humaine importante. Pour la présente année (1985-1986), la priorité est accordée à la formation légère destinée à l'ensemble des enseignants. A cette fin, un programme de formation ad hoc est présentement disponible et des sessions particulières sont prévues afin de soutenir les initiatives prises par chacune des commissions scolaires. Ces sessions seront dispensées dans deux centres principaux, l'un à Québec et l'autre à Montréal. Le programme de formation en cause met l'accent sur l'utilisation des logiciels, y compris des logiciels-outils, à partir desquels l'enseignant est en mesure d'effectuer les adaptations requises. Pour le personnel de l'Enseignement collégial, le MESST a prévu un budget de 650 000 $ pour le perfectionnement des professeurs dans le domaine de la micro-informatique. De plus, le programme de développement de matériel didactique informatisé sensibilise chaque année, de façon particulière, un vingtaine de professeurs. Pour le personnel de l'Enseignement universitaire, le MESST a accordé une subvention de 6,9 millions $ pour des équipements dans le secteur de la formation des enseignants.

THÈME4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
18) Des efforts particuliers seront faits dans la conception et la mise en oeuvre des APO afin d'intéresser également les filles et les garçons à l'informatique et à ses usages.	SCF, MEQ, MESST	Le ministère de l'Éducation a entrepris une recherche exploratoire sur l'intérêt et l'accès des filles et des garçons face à la micro-informatique. Les données recueillies par le ministère au cours des années 1983-1984 et 1984-1985, en ce qui concerne les inscriptions au programme d'Introduction à la science et l'informatique (ISI), en secondaire IV et secondaire V, révèlent que le nombre de filles inscrites à ce programme rejoint très sensiblement celui des garçons. Pour sa part, le Service de la culture scientifique et technique au MESST est sensibilisé à cette question et exercera à cette fin les pressions qui s'imposent auprès du Centre québécois de recherche sur les APO. Il entend signaler à la direction du Centre ses engagements en matière d'égalité des chances entre garçons et filles quant à l'informatique et à ses usages en éducation. Ces représentations pourront se faire de façon concrète, lors de l'approbation du plan d'effectifs, de la réglementation et de la programmation du Centre au cours de l'automne 1985.
19) Dans le but de réduire les inégalités, les ressources humaines et matérielles consenties aux écoles dans les milieux économiquement faibles seront plus importantes que celles attribuées aux écoles se trouvant dans les milieux favorisés.	MEQ	Le ministère de l'Éducation a procédé jusqu'ici à la répartition des équipements (9 000 micro-ordinateurs MAX de Comterm) en tenant compte de façon plutôt globale de la clientèle du primaire, de celle du secondaire et de celle de l'éducation des

THÈME4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		adultes. Il a préféré s'en remettre aux commissions scolaires elles-mêmes dans la répartition de ces ressources en ce qui concerne les besoins particuliers du milieu scolaire.
20) On utilisera l'ordinateur comme outil de réduction de l'échec et du décrochage scolaire et des recherches seront faites sur ces sujets.	MEQ, MESST	Le plan de développement de la micro-informatique du ministère de l'Éducation fait explicitement état de cette préoccupation. Dans le cadre de sa politique de soutien à la production de logiciels éducatifs et de celle relative à l'expérimentation et à l'innovation pédagogique, certains projets qui ont été acceptés visent particulièrement ces sujets. Au niveau des collèges, l'utilisation de l'ordinateur pour réduire les échecs a fait son apparition en sciences (physique, chimie, biologie) ainsi que dans les domaines de la philosophie, de la linguistique et des sciences sociales. Une recherche est actuellement en cours pour permettre, à l'aide de l'informatique, le dépistage des étudiants présentant des risques de taux d'échecs élevés. D'autre part, une directive du MESST est en préparation à l'endroit du Centre québécois de recherche sur les APO. On y mentionne que le Centre québécois doit être ouvert aux besoins du milieu de l'éducation et répondre aux plus urgents d'entre eux.

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
21) Les subventions à la recherche seront également accessibles aux groupes syndicaux et aux mouvements d'éducation populaire afin de répondre à leurs besoins en matière d'éducation.	MEQ	Un centre de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur (CRAPO) a été spécifiquement mis sur pied par l'Alliance des professeurs de Montréal. Ce centre reçoit l'appui du ministère de l'Éducation puisque certains projets sont effectivement soutenus financièrement à même les ressources consacrées à la production de logiciels ou à l'innovation pédagogique.
22) À court terme, et à titre de mesure d'urgence, on favorisera l'instauration de mécanismes visant à réaliser la traduction et l'adaptation en français des didacticiels non québécois et, à plus long terme on favorisera la production québécoise.	MEQ	La stratégie retenue dans le plan de développement du ministre de l'Éducation ainsi que les initiatives prises par les entreprises de logiciels ne font pas une telle distinction dans la démarche. Même à court terme, la plupart des entreprises québécoises ont opté pour une production originale. Le réseau scolaire peut donc déjà compter sur certains logiciels fort intéressants développés et commercialisés au Québec. Certaines entreprises québécoises, par ailleurs, ont préféré investir dans la traduction et l'adaptation en français de logiciels étrangers.
23) En ce qui concerne la création de didacticiels, le ministère de l'Éducation et ses partenaires assureront l'entière maîtrise pédagogique de la conception et de l'évaluation des didacticiels (élaboration de devis, normes quant aux contenus), quitte à ce que la réalisation technique soit confiée aux entreprises de logiciels.	MEQ	Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS), a accentué son leadership en ce qui concerne le développement, la production et l'évaluation des logiciels éducatifs. Ainsi, pour la présente année scolaire 1985-1986, des mesures particulières

THÈME4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		sont mises de l'avant dans le but d'assurer à l'ensemble des commissions scolaires l'accès à des logiciels éducatifs spécifiquement adaptés au micro-ordinateur MAX de Comterm.
24) L'information sur les logiciels et didacticiels de langue française sera diffusée largement et systématiquement et ces logiciels seront rassemblés et rendus disponibles dans une ou des logithèques.	MEQ, MCQ, MESST	Des efforts importants sont entrepris dans ce sens avec la collaboration de la Centrale des bibliothèques et la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS). Le MEQ est également fortement impliqué dans la mise sur pied d'une banque pancanadienne de logiciels en français et en anglais, sous l'égide du Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC). Pour sa part, le MESST a financé la production d'un document d'information (APOTRE) pour diffuser cette information sur les logiciels et les didacticiels dans les cégeps. Il s'assurera également que la programmation du Centre contient des activités qui assureront la promotion et la diffusion de l'information sur les logiciels de langue française d'origine québécoise et des pays francophones. Il est également intéressant de noter que la logithèque de Québec, projet-pilote entre le MCQ et les bibliothèques publiques de Québec a été inaugurée le 26 septembre 1985. Le MCQ participe à un autre projet-pilote, Petitciel, qui sera l'équivalent d'une logithèque et sera adressé aux enfants. L'inauguration est prévue pour décembre 1985.

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
4.4 Accessibilité à l'informatique Les participants ont fait consensus sur les points suivants:		
25) L'État, conjointement avec les divers paliers de gouvernement impliqués, assurera la mise sur pied de centres de ressources informatiques largement accessibles dans les institutions d'enseignement, les municipalités, les centres de loisirs et les maisons de la culture.	MEQ, MAC, MLCP, MESST	Il est prévu dans les pistes d'intervention du MESST, la réalisation d'une expérience-pilote avec une région pour la mise en commun des ressources informatiques et la maximalisation des équipements existants. Cette opération doit toutefois être précédée d'un état de situation qui permettra de connaître la dynamique des milieux internes.
26) Les municipalités et l'État feront en sorte que les bibliothèques publiques deviennent des lieux privilégiés pour permettre l'accès aux banques d'informations gouvernementales ou privées de nature technique, scientifique, bibliographique ou autre.	MAC, MAM	Puisque les bibliothèques publiques relèvent des municipalités, ces dernières sont les premières responsables du développement de ces services, et, par conséquent, de l'accessibilité aux banques d'information. Toutefois, l'aide substantielle accordée par le MAC aux bibliothèques publiques (20 millions $ environ annuellement pour le fonctionnement et les immobilisations) devrait être suffisante pour permettre leur développement, y compris l'introduction des nouvelles technologies. Il faut prendre conscience que les petites bibliothèques publiques n'ont pas encore les ressources nécessaires pour donner accès aux banques d'information. Cependant, on peut penser que plusieurs bibliothèques publiques importantes pourront progressivement le faire de telle sorte que chaque région puisse être desservie sous ce

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
27) L'État assurera le développement de programmes de sensibilisation et d'initiation des adultes dans le réseau scolaire, et ce particulièrement dans les milieux défavorisés.	MEQ	Les services d'éducation des adultes offrent déjà de tels programmes adaptés aux divers besoins de leur clientèle. En outre, la série télévisée Octo-giciel s'avère une initiative qui se situe dans le droit profil du consensus retenu.
28) L'État reconnaîtra, et par voie de conséquence appuiera financièrement, le rôle des organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) et des associations de loisirs scientifiques en ce qui a trait à la sensibilisation au savoir informatique et sa diffusion.	MEQ, MLCP	Le MLCP effectuera au cours de l'année financière 1985-1986, un inventaire des clubs informatiques du Québec pour établir un état de la situation et développer ultérieurement les liens entre ces clubs. En outre, certaines initiatives ont été prises par les services d'éducation des adultes qui vont dans la direction suggérée par le consensus.
29) L'État, après consultation des associations et autres groupes d'intervention, mettra en place un programme d'aide à l'appropriation de l'informatique par les groupes, prévoyant notamment, pour ce qui est de l'acquisition et la technologie informatique: - la prestation aux groupes de services-conseils sur l'ensemble des démarches à suivre, dans leur informatisation, pour en arriver à faire les bons choix par rapport à leurs objectifs, besoins et fonctionnement particuliers; - une assistance financière à l'achat de matériels et de logiciels par les groupes dans le cadre de l'informatisation de leur fonctionnement;	MESST	Présentement, il n'y a pas de programme d'aide portant sur l'appropriation de l'informatique. Toutefois, le MESST vient de s'engager par le biais d'un projet-pilote à subventionner un groupe pour trois ans. Le projet "La Puce communautaire" vise l'appropriation de l'informatique par les groupes du milieu. Suite à l'établissement d'un état de situation, deux autres projets du même type pourraient être acceptés en régions.

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
- une assistance financière à l'intention des groupes à l'usage des équipements informatiques; et, pour ce qui est de l'intégration de l'informatisation au fonctionnement des groupes dans la poursuite de leur mission sociale: - une assistance financière visant à défrayer les groupes, en tout ou en partie, des coûts d'accès aux réseaux télématiques et aux banques de données spécialisées ou grand public consultées dans le cadre de l'exercice de leur mission sociale respective; - une assistance financière à la constitution de banques de données et à la contribution à des banques de données existantes; - une aide à la recherche sur les impacts sociaux de l'informatisation (ex.: protection des consommateurs, de la vie privée, etc.).		Dans les pistes de travail retenues au MESST, aucune aide financière n'est prévue en ce qui a trait à l'accès aux réseaux télématiques et aux banques de données. L'évaluation d'Infopuq et la réflexion sur les banques de données grand public devraient nous permettre d'avancer dans ce dossier. Le MESST n'a pas de programme de soutien à la recherche mais subventionne quelques projets: - UQAC: développement d'un modèle régional d'évaluation des impacts sociaux; - INRS et MMSR: recherche sur l'impact de l'informatique de l'emploi dans 60 secteurs économiques; - GRID: recherche sur les banques de données à caractère personnel.
30) Le gouvernement du Québec fera valoir, auprès des instances concernées, la nécessité de soumettre les nouveaux services d'information à domicile à une réglementation au niveau de la protection de la vie privée et de la protection du consommateur (notamment en ce qui a trait aux télé-achats et aux transactions bancaires).	MHPC, MCQ, MJ	En ce qui concerne la protection de la vie privée, une étude approfondie des aspects juridiques et socio-économiques liés au développement des banques de données privées a été entreprise par le Groupe de recherche en informatique et droit de l'Université du Québec à Montréal, suite à un contrat conclu en juillet 1984 avec le

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur, le ministère de la Justice et le MESST. Les travaux devraient être complétés début 1986 et permettre de circonscrire les actions à poser pour assurer la protection de la vie privée eu égard au développement des banques de données privées. Quant à la protection du consommateur, dans la mesure où il s'agit de services qui en sont à l'étape tout au plus expérimentale, tant le MHPC que l'Office de la protection du consommateur suivent avec intérêt le développement de ces services. Par exemple, en ce qui concerne le téléachat ou autres services similaires, l'Office de la protection du consommateur n'a pas développé de dossier de recherche particulier, mais continue de s'assurer que les dispositions de la Loi sur la protection du consommateur relative au contrat à distance et aux pratiques de commerce soient non seulement respectées mais aussi qu'elles permettent de protéger adéquatement les consommateurs utilisateurs de ces nouveaux services. Quant aux services bancaires à domicile, il s'agit d'un aspect non prioritaire du dossier des Systèmes de transfert électronique de fonds (STEF) en raison du fait que de tels services en sont à peine au stade expérimental, et ce, à l'étranger seulement.

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
31) Le gouvernement du Québec s'assurera que soit effectuée une étude approfondie de toute la question des divers types de services (publics, spécialisés, de base, etc.), et de leur tarification, de façon à mieux définir ces notions et à établir un meilleur classement et ce, non en fonction de la technologie, mais en fonction des usages sociaux.	MCQ	Le MCQ a publié à ce sujet un document de vulgarisation intitulé: "Les nouveaux services de communication".
4.5 <u>Langue en milieu de travail</u> Les participants ont fait consensus sur les points suivants:		Le Conseil de la langue française s'est vu confier mandat le 14 décembre 1984 avec rappel le 18 novembre 1985 de procéder à une étude sur les effets de l'informatisation sur l'utilisation du français dans les milieux des entreprises (directions, syndicats et comités de francisation) des organismes de la Charte, des ministères et autres instances gouvernementales, des municipalités, des établissements d'enseignement de recherche et des milieux de services (publics, privés, spécialisés ou de base) comme les bibliothèques et les logithèques ainsi qu'auprès des consultants et fabricants de produits informatiques québécois. Le Conseil devrait produire subséquemment à la lumière de son étude et de ses consultations, un avis et des recommandations sur les impératifs d'accroissement de l'utilisation cohérente, intégrée, concertée et généralisée du français en divers milieux d'implantation de l'informatisation au Québec.
32) Le gouvernement s'assurera de la réalisation, à court terme, d'une enquête sur les effets de l'informatisation sur l'utilisation du français dans les entreprises.	Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française	
33) Le gouvernement mettra en oeuvre auprès des entreprises (direction et syndicats) une campagne d'information sur les incidences linguistiques de l'informatisation au travail.	Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française	

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
34) Le gouvernement mettra en oeuvre auprès du grand public, des PME et de la grande entreprise, une campagne de sensibilisation axée sur les produits informatiques disponibles en français.	MCQ	Le marché international du logiciel de Montréal a permis de faire connaître et dans certains cas, de faciliter l'exportation de logiciels québécois de langue française. De plus, le projet-pilote de logithèque (projet-pilote entre le MCQ et les bibliothèques publiques de Québec), assume aussi cette fonction auprès de la population.
35) Le gouvernement sensibilisera les consultants en informatique ainsi que les fabricants de produits informatiques installés au Québec à l'importance de l'utilisation du français dans l'informatisation des entreprises.	Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, MCQ	L'Office de la langue française s'affaire à évaluer les ressources humaines et financières requises pour la mise en oeuvre de ce consensus. Il prendra, s'il y a lieu, les mesures administratives susceptibles de lui permettre d'entreprendre les mandats afférents au consensus.
36) Sans se départir de la souplesse requise dans des cas d'exception bien déterminés, les politiques gouvernementales concernant l'usage de la langue française seront appliquées plus rigoureusement par les ministères dans leurs achats et activités informatiques.	Tous les ministères en général, Ministre responsable de la politique d'achat du gouvernement, MIC	Le Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats (SCPIA) est sensibilisé à ce problème et préfère conserver une certaine souplesse d'application plutôt que d'élaborer une politique rigide. Des aménagements ponctuels pourront être envisagés.
37) Les exigences de francisation énoncées par le ministère de l'Éducation dans son devis technique pour l'achat de micro-ordinateurs seront appliquées à tout achat de micro-ordinateurs par le gouvernement ou à l'aide de fonds gouvernementaux par les différents réseaux francophones d'enseignement.	MCQ, MESST	Le ministère de l'Éducation entend poursuivre ses efforts dans l'élaboration du devis technique qui fera suite à la présente convention-cadre avec la firme Comterm Inc.

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		Le MESST n'a pas préparé de devis technique s'adressant aux cégeps pour l'achat de micro-ordinateurs, puisqu'ils bénéficient d'une autonomie totale quant aux choix reliés à la nature des équipements. Cependant, un tel document a été préparé à leur intention par le Secteur développement informatique des systèmes des collèges de la Fédération des cégeps.
38) Le MESST assurera la concertation des intervenants dans le processus d'informatisation de la société québécoise. L'Office de la langue française s'assurera de la surveillance de l'informatisation de la société québécoise en ce qui a trait aux aspects linguistiques.	Ministre responsable de la Charte de la langue française, MESST	Le MESST assumera ses responsabilités en matière d'informatisation en collaboration avec les autres ministères et organismes parapublics concernés.
39) Les universités québécoises prendront les mesures nécessaires pour assurer la formation de spécialistes capables de jouer le rôle d'interfaces entre la technologie et la société, capables d'évaluer les besoins, de spécifier les systèmes, de favoriser l'implantation et d'intervenir de façon compétente sur tous les aspects du changement technologique.	Ministre responsable du Conseil des universités et la CREPUQ	Un nouveau programme visant cet objectif est présentement à l'étude au comité des programmes du Conseil des universités.
40) L'industrie québécoise du logiciel prendra les mesures nécessaires au développement et à la promotion de techniques de conception de logiciels multi-lingues.	MCQ, Association des éditeurs de logiciels canadiens	

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
4.6 <u>Système de transfert électronique de fonds</u> Les participants ont fait consensus sur les points suivants:		
41) Les intervenants au dossier devraient relancer le débat sur le système de transfert électronique de fonds (STEF) et susciter le partage et la diffusion auprès des consommateurs de toute l'information requise pour une analyse complète du problème.	MHPC	Depuis l'automne 1984, les activités de l'Office de la protection du consommateur dans ce dossier ont contribué à animer ce débat et à faciliter la diffusion de l'information à plus d'un niveau: - diffusion aux associations de consommateurs d'un document faisant le point sur l'état de la situation dans le dossier; - rencontre avec les associations pour discuter du contenu et de l'orientation du dossier; - animation d'une journée d'information pour les associations de consommateurs sous l'égide de la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ); - rencontres ou communications avec les principaux partenaires impliqués et intéressés par l'évolution du système de paiement; - en février 1985, le magazine de l'Office de la protection du consommateur, Protégez-vous, a publié un important article consacré aux guichets automatiques: leur fonctionnement, les avantages et les inconvénients qu'ils présentent pour les consommateurs;

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
		- participation de l'Office, à titre de conférencière, à la conférence convoquée par l'Association canadienne de paiement en avril 1985, portant principalement sur l'évolution du système de paiement canadien.
42) Les intervenants au dossier devraient s'assurer que l'implantation des systèmes de transfert électronique de fonds (STEF) respecte les principes suivants: - le droit des consommateurs d'utiliser le mode de paiement de leur choix sans être pénalisés en exerçant ce droit; - le droit au respect de la vie privée et à la confidentialité des données reliées au transfert électronique de fonds; - le droit des consommateurs d'avoir accès à des systèmes de transfert de fonds fiables, sûrs et efficaces; - le droit des consommateurs d'adhérer à des contrats justes et équitables;	MHPC	Ce consensus constitue une simple déclaration de principe qui a été inspirée par le document de travail déposé à la conférence par l'Office de la protection du consommateur (OPC) alors membre de l'équipe gouvernementale. Il n'y a donc pas de suivi particulier à signaler à cet égard, puisque ce sont précisément ces questions de principe qui préoccupent l'OPC dans la poursuite des activités reliées à ce dossier.

THÈME 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
- le droit des consommateurs d'obtenir les moyens qui leur permettront d'exercer le contrôle de leur gestion financière; - le droit des consommateurs d'être informés de leurs droits et de leurs obligations ainsi que des avantages et des inconvénients que l'utilisation des STEF peut représenter pour eux;		Pour l'Office de la protection des consommateurs ce consensus constitue en fait un préalable à la réalisation des deux consensus précédents (41 et 42). C'est ainsi que l'Office effectue ses propres analyses et surveille celles qui se font au Canada et à l'étranger.
43) Les intervenants au dossier devraient s'assurer que des études approfondies soient effectuées en vue d'identifier les solutions pratiques les plus avantageuses pour les consommateurs.	MHPC	Pour compléter ce travail, l'Office a accordé une subvention au Service d'aide aux consommateurs (SAC) de Shawinigan qui a effectué un sondage auprès des utilisateurs de guichets automatiques de la région de la Mauricie. Les résultats de ce sondage ont été publiés en avril 1985 et ont fait l'objet d'une importante couverture de presse. Enfin, au printemps 1985 l'Office a conclu un contrat de service avec un économiste spécialisé dans le domaine des nouvelles technologies et qui a déjà effectué des recherches à l'étranger sur ce sujet. Par ce contrat, cet expert s'engage à analyser l'évolution des STEF aux États-Unis, principalement en ce qui concerne le degré d'utilisation et le cadre juridique dans lequel les systèmes existants évoluent et ce, dans l'optique bien précise de la protection des intérêts des consommateurs.

THÈME4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
4.7 Protection de la vie privée Les participants ont fait consensus sur les points suivants:		
44) À l'instar des pays européens les plus avancés, le Québec se dotera à brève échéance d'une loi assurant la protection des renseignements personnels détenus par des organismes privés et étudiera d'autres modalités susceptibles de renforcer cette protection.	MCQ	Le MCQ et le ministère de la Justice travaillent conjointement à ce projet. La loi d'accès à l'information donne déjà les balises nécessaires donnant une protection à l'égard des renseignements de nature personnelle détenus par des organismes privés.
4.8 Les banques d'information Les participants ont fait consensus sur les points suivants:		
45) Le gouvernement du Québec stimulera et favorisera de façon accrue la création de banques d'informations québécoises, publiques et privées, tant sociales et culturelles qu'économiques, scientifiques et techniques.	MESST et MCQ	Une fois terminée l'année d'expérimentation de la banque de données grand public "Infopuq" et lorsqu'une évaluation de ses activités aura été complétée, il sera sans doute possible de percevoir de façon plus nette dans l'avenir des banques de données grand public au Québec.

THÈME4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

CONSENSUS OU ENGAGEMENTS	ORGANISMES	ÉTAT DES RÉALISATIONS
46) Le gouvernement du Québec élaborera et mettra en oeuvre une politique d'accessibilité démocratique aux banques d'informations publiques sur l'ensemble du territoire québécois.	MCQ	Le MCQ propose de résoudre cette question par le Serveur québécois dont la maîtrise d'oeuvre est confiée à l'Industrielle Services Techniques (IST). Les banques de données québécoises peuvent par ce moyen être accessibles à des taux abordables sur l'ensemble du territoire québécois. Par ailleurs, le Serveur québécois constitue une puissante incitation à la création et à la mise à la disposition de nouvelles banques d'informations publiques. Enfin, le MAC a été sensibilisé à ce dossier lors du Sommet sur les communications à l'occasion duquel les intervenants ont convenu de rendre accessible au grand public les banques de données par le réseau des bibliothèques.
4.9 <u>Logiciels et culture</u> Les participants ont fait consensus sur les points suivants:		
47) Le gouvernement du Québec, par l'entremise de ses ministères et organismes visés, s'assurera de l'exécution d'une étude approfondie des impacts des logiciels d'informatique personnelle sur la culture québécoise et des besoins à satisfaire en vue de provoquer les impacts recherchés.	MCQ	Le MCQ procède actuellement à la cueillette d'informations préliminaires à l'exécution d'une étude sur l'impact de l'introduction de logiciels personnels dans la culture québécoise.
48) Pour ces cas où la nature des logiciels considérés et l'existence de besoins culturels québécois déterminés le justifieront, le gouvernement du Québec mettra en place des programmes d'aide à la création, à l'édition et à la distribution de ces logiciels analogues à ceux qui s'appliquent au domaine du livre.	MCQ	Cette mesure est déjà en place puisque 70% des demandes reliées au programme d'aide à la recherche appliquée administrée par le MCQ concernent le secteur du logiciel.

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIÉS DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE SUR L'ÉLECTRONIQUE ET L'INFORMATIQUE*

- La révolution informatique: subir ou choisir, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1983.
- La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985. (6 annexes)
- La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'informatisation des entreprises et des administrations publiques, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985.
- La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'informatisation, l'emploi et le travail, Les conférences socio-économiques, février 1985. (1 annexe)
- La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'intégration à la culture, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985. (1 annexe)
- Le Rapport de la troisième rencontre de la Conférence sur l'électronique et l'informatique, Les conférences socio-économiques du Québec, août 1985. (2 volumes)

---

*Documents disponibles au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques de Québec (418 643-6990).

Volume

1

Les conférences socio-économiques du Québec

VOLUME

RAPPORT

de la 3e rencontre

Montréal 10-11-12 [illegible] 1983

CONFÉRENCE SUR L'ÉLECTRONIQUE ET L'INFORMATIQUE

Québec

LES CONFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA TROISIÈME RENCONTRE

DE LA

CONFÉRENCE SUR

L'ÉLECTRONIQUE ET L'INFORMATIQUE

Volume I

MONTRÉAL, 10, 11 ET 12 AVRIL 1985

AVANT-PROPOS

Le gouvernement du Québec décidait, il y a deux ans déjà, d'inviter des représentants du patronat, des syndicats, du milieu scientifique, de celui de l'éducation et de divers groupes socio-économiques à participer à une Conférence sur le développement de l'électronique et de l'informatique au Québec. La première rencontre eut lieu en novembre 1983 et il y fut décidé d'instituer quatre commissions d'experts pour traiter des sujets suivants: l'expansion de l'industrie de l'électronique et de l'informatique, l'informatisation des entreprises et des administrations publiques, l'impact de l'informatisation sur l'emploi et le travail et l'intégration de l'informatique à la culture. Les dernières assises de la Conférence, les 10, 11 et 12 avril 1985, ont été consacrées, précisément, à discuter des analyses et des recommandations préparées par ces quatre commissions; le présent rapport, en deux volumes, constitue le compte-rendu des délibérations qui ont eu lieu à cette occasion.

Ces délibérations forment le coeur d'une démarche de concertation très large autour des enjeux économiques et sociaux de l'informatisation. Cette démarche, le gouvernement l'a mise en route avec l'objectif de permettre au plus grand nombre d'intervenants socio-économiques de se saisir de façon aussi approfondie que possible de la problématique et des exigences posées par le développement phénoménal des moyens électroniques. L'importance de l'entreprise ne faisait aucun doute.

Or, la Conférence aura permis de mettre en commun les analyses de ceux qui développent les nouvelles technologies et de ceux qui se préoccupent de leur utilisation. Elle aura contribué à une meil-

leure compréhension des incidences de ces technologies sur les conditions de travail, sur les communications, sur l'éducation et sur la formation de la main-d'oeuvre. Elle fut, somme toute, un effort collectif en vue d'une appropriation et d'une maîtrise plus assurées des progrès de l'informatique. Le rapport des discussions fait voir l'importance des sujets et la richesse des analyses. Il montre également la complémentarité des perspectives et la nécessité d'harmoniser les choix et les orientations.

Beaucoup de questions, certes, demeurent ouvertes et il faudra poursuivre la réflexion. En être conscient ne doit pas nous empêcher cependant de reconnaître la valeur et la solidité du travail accompli. Nous sommes idéniablement mieux placés, après cette Conférence, pour favoriser le développement de l'industrie québécoise de l'électronique et de l'informatique et pour accélérer la pénétration des nouvelles technologies. Nous savons mieux également ce que signifie maîtriser les impacts sociaux et culturels des changements technologiques en cours.

Certains choix ont d'ailleurs été faits et des engagements ont été pris en vue d'une action concrète. Mais cette Conférence aura été une étape plutôt qu'un aboutissement. Notre adaptation, comme société, à l'envahissement de l'informatique se fera à mesure des efforts de chacun et particulièrement des "décideurs" économiques, des scientifiques, des éducateurs et des responsables sociaux. Ces efforts se poursuivront dans la foulée des travaux réalisés et auxquels il faudra, d'ailleurs, assurer un suivi approprié.

Le gouvernement du Québec est résolu, pour sa part, à s'appuyer sur les accords dégagés par la Conférence pour entreprendre des actions

précises et déterminer ses axes d'intervention à plus long terme. Il le fera avec comme préoccupation première de favoriser la croissance de l'emploi mais en sachant que cela ne saurait être autre chose que le fruit d'une concertation soutenue.

Le Conférence sur l'électronique et l'informatique a été une entreprise considérable et exigeante. Elle a requis des compétences multiples et la collaboration d'un grand nombre d'organismes. Que tous ceux et celles qui y ont investi des efforts personnels en soient, encore une fois, remerciés chaleureusement. Je voudrais remercier également ceux et celles qui, avec clairvoyance, ont fait en sorte que la Conférence puisse compter assidûment sur l'apport et les ressources de leur organisme.

Le ministre délégué à l'Emploi
et à la Concertation,

Robert Dean

ROBERT DEAN

NOTE DE PRÉSENTATION

Ce sont les délibérations de la troisième rencontre de la Conférence sur l'électronique et l'informatique qui sont présentées ici en deux volumes. La transcription d'interventions orales n'étant pas toujours facile à lire, il a fallu dans plusieurs cas en retoucher la forme pour faciliter la compréhension. Là où la clarté n'est pas en cause, la transcription est reproduite fidèlement, d'où ce caractère de langage parlé qu'on retrouve tout au long du document. Cette rencontre, tenue les 10, 11 et 12 avril 1985 à Montréal, marquait l'aboutissement d'une démarche amorcée en novembre 1983 et comprenant plusieurs étapes qu'il y a lieu de rappeler succinctement pour éclairer la genèse et, par cela même, la perspective des échanges d'avril 1985.

Le 23 novembre 1983, le gouvernement invitait à une première rencontre des représentants du monde patronal et syndical, des représentants des chercheurs industriels et universitaires, des responsables de l'éducation et des porte-parole de divers groupes socio-économiques. À cette occasion, le ministre de la Science et de la Technologie soumettait à leur examen un document de travail[1] brossant un tableau des enjeux de la révolution informatique sur les plans de l'industrie, de la recherche-développement et des impacts de l'informatisation sur l'emploi, les conditions de travail, la formation et la culture.

Cette première session aura permis aux participants de présenter leurs points de vue et leurs objectifs devant l'informatisation de l'économie et de la société et de convenir de la création de quatre commissions de travail appelées à pousser plus loin l'analyse et à formuler des recommandations à la Conférence dans le champ propre qu'elles étaient invitées à examiner. Composées d'environ quinze personnes représentant les participants à la Conférence ou désignées par eux, ces commissions se sont mises au travail dès janvier 1984 autour des quatre préoccupations suivantes:

- l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel (Commission 1):

---

[1] La révolution informatique: subir ou choisir, Etat de la situation, Les Conférences socio-économiques du Québec, Gouvernement du Québec, novembre 1983, 62 pages. Ce document est disponible sur demande au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques.

- l'informatisation des entreprises et des administrations publiques (Commission II),
- l'informatisation, l'emploi et le travail (Commission III),
- l'intégration de l'informatique à la culture (Commission IV).

Les trois premières commissions étaient respectivement présidées par MM. Pierre Ducros, Fernand Gauthier, Jacques Desmarais. Mme Michèle Jean a coordonné les travaux de la quatrième commission jusqu'en mai 1984. Mme Nicole Boily a assumé la présidence de cette même commission depuis cette date jusqu'en avril 1985. D'autre part, huit ministères du gouvernement ont délégué des représentants apportant un support technique aux travaux de chacune de ces commissions.

À partir du document de travail déposé en novembre 1983, ces commissions étaient appelées à dégager les perspectives et orientations à privilégier pour atteindre les objectifs de développement de l'industrie électronique et informatique au Québec, ceux d'une utilisation accrue de ces nouvelles technologies, de même que les objectifs liés à une maîtrise sociale de leur introduction dans les processus de production et à une appropriation culturelle des outils de connaissance et d apprentissage qu'elles représentent.

Les quatre commissions ont chacune remis un rapport préliminaire présentant les orientations de leur travail et invitant la conférence à entériner ces choix. Ces quatre rapports ont été discutés lors de la IIe rencontre de la Conférence tenue les 22 et 23 mai 1984 à Montréal[2]. Les perspectives proposées ont alors été retenues dans leur ensemble; en outre le projet de création d'un bureau temporaire de coordination de la recherche sur

[2]Les rapports préliminaires des quatre commissions de même que le verbatim de la deuxième rencontre sont disponibles au Secrétariat des conférences socio-économiques.

sur l'impact des nouvelles technologies sur l'emploi et le travaul fut également approuvé lors de cette rencontre. Ce bureau, dont la coordination a été confiée à l'Institut national de productivité (INP), devait soumettre son rapport lors de la troisième rencontre de la conférence[3].

Les commissions entreprenaient ensuite la deuxième phase (juin 1984 à février 1985) de leurs travaux et soumettaient ensuite leurs rapports finaux faisant état de l'ensemble des recommandations spécifiques qu'elles avaient retenues aux participants qui devaient en débattre lors de la troisième rencontre d'avril 1985.

Les recommandations qui ont fait l'objet des délibérations et que l'on retrouve dans les deux volumes du rapport de cette troisième rencontre marquent donc l'aboutissement de la réflexion faite par les commissions. Le lecteur pourra trouver dans les rapports des commissions les données et les analyses qui expliquent la genèse de ces recommandations et les orientations qui s'en dégagent.

Voici en substance l'objet de ces rapports[4]:

- Rapport de la Commission sur l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel (Commission I) intitulé «L'industrie de l'électronique et du logiciel au Québec: créer ensemble un climat favorable à son développement» (92 pages). Les annexes jointes à ce rapport sont les suivantes:

---

[3] Ce rapport a effectivement été déposé en avril 1985 et le mandat du bureau fut prolongé par la conférence. On peut se procurer ce document en s'adressant à l'INP ou au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques.

[4] Les rapports finaux des commissions et leurs annexes sont disponibles sur demande au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques.

1. principales statistiques des secteurs de l'électronique, du logiciel et des services informatiques,
2. l'offre et la demande de main-d'oeuvre qualifiée,
3. programmes gouvernementaux d'aide à l'industrie,
4. lexique,
5. bibliographie et documents déposés à la Commission,
6. recueil statistique sur l'industrie et l'électronique, des services informatiques et du logiciel.

- Rapport de la Commisssion sur l'informatisation des entreprises et des administrations publiques (Commission II) (62 pages).

- Rapport de la Commission sur l'informatisation, l'emploi et le travail (Commission III), intitulé «Vers la maîtrise sociale du changement technologique» (198 pages). Les annexes à ce rapport sont les suivantes:

1. mandat de la Commission,
2. texte de référence de M. Pierre Paquet sur «La formation en entreprise»,
3. protocole d'ententes sectorielles,
4. fiches synthèses sur la réduction et l'aménagement des temps de travail,
5. réduction et aménagement des temps de travail (données québécoises, canadiennes et comparaisons internationales en matière d'heures de travail).

- Rapport de la Commission sur l'intégration de l'informatique à la culture (Commission IV) (136 pages).

Le lecteur qui le souhaite peut donc consulter ces rapports pour retrouver les données, les examens de situation, les analyses et les explications qui sous-tendent les recommandations soumises à examen lors de la troisième

rencontre de la conférence. Comme l'ont manifesté les participants, ces recommandations témoignent d'une recherche éclairée et représentent un acquis d'importance pour la poursuite des travaux amorcés. La cueillette et l'organisation de ces données étaient le premier but poursuivi par les commissions. Le second était, à partir des recommandations formulées, de dégager des convergences et des accords quant aux objectifs à poursuivre en commun par les participants et quant aux moyens spécifiques à mettre en oeuvre par les uns et les autres pour les atteindre.

Les délibérations présentées dans ce rapport de la troisième rencontre permettent de repérer les lieux de ces convergences, les points d'accords entre les participants, les consensus sur lesquels peut s'appuyer l'action. Par ailleurs, des débats demeurent ouverts. Ils auront été amorcés et cela aussi est un acquis.

Toutes les personnes qui ont été impliquées dans les travaux de la conférence l'auront fait avec la conscience claire qu'il fallait d'abord reconnaître les progrès de l'informatisation, sa pénétration soutenue dans tous les domaines d'activités, l'impulsion qu'elle porte tout autant que les avantages qu'elle peut représenter. Ensemble, elles ont sans naïveté situé le Québec dans le contexte où se joue la «partie» informatique et tenté de dégager les mises qu'il faut déjà déterminer et engager pour exploiter les atouts que nous avons en main.

Elles auront contribué à relever le défi informatique.

Luc Martin
Coordonnateur de la Conférence

TABLE DES MATIÈRES

VOLUME I

	Page
Avant-propos	I
Note de présentation	V
Séance d'ouverture	1
Rapport de la Commission III: L'informatisation, l'emploi et le travail	70
. Propositions des représentantes des femmes	228
Rapport de la Commission II: L'informatisation des entreprises et des administrations publiques	274

VOLUME II

Rapport de la Commission I: L'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel	382
Rapport de la Commission IV: L'intégration de l'informatique à la culture	504
Séance de clôture	601
. Synthèse des consensus sur les rapports des quatre commissions	601
. Tour de table final	617
Annexe I: Liste des invités participants	645
Annexe II: Documentation issue de la Conférence	655

SÉANCE D'OUVERTURE

M. LUC MARTIN,
Coordonnateur de la conférence

Monsieur le Ministre, madame, messieurs, j'aimerais inviter immédiatement monsieur Robert Dean, ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation et président du comité interministériel qui s'est chargé de cette conférence sur l'électronique et l'informatique, à inaugurer les travaux de cette troisième rencontre de notre conférence. Monsieur Dean.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Merci, monsieur le Président. Aux participants réunis autour de cette table et à leurs conseillers, aux présidents, présidentes et secrétaires des commissions et à leurs membres, aux observateurs qui sont avec nous ici et à ceux que Radio Québec nous permet de rejoindre, aux représentants de la presse, je voudrais vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à cette troisième rencontre de la conférence sur l'électronique et l'informatique.

Je le fais à titre de président du comité ministériel de cette conférence et, donc, au nom des ministres qui, comme ma collègue qui est présente ce matin, se joindront à nous durant cette conférence selon les thèmes inscrits à notre programme.

Les responsabilités qui m'ont été confiées, en regard de l'Emploi et de la Concertation, me donnent l'opportunité d'inaugurer les travaux de cette session. Vous me permettrez d'en profiter surtout pour adresser des remerciements très sincères à tous ceux et à toutes celles qui, à

divers titres, ont contribué de leur temps et de leurs idées au travail fait depuis maintenant dix-huit mois.

Je m'en voudrais de ne pas souligner à cet égard l'impulsion donnée aux travaux de cette conférence par monsieur Gilbert Paquette, le député de Rosemont, et la constance du support qu'il leur a apporté à titre de ministre de la Science et de la Technologie.

Cette conférence s'est donné une méthode de travail particulière en instituant quatre commissions. Leurs présidente et présidents, celles et ceux qui ont agi comme secrétaires de leurs travaux, les membres de ces commissions et des équipes de soutien gouvernemental, toutes et tous doivent être chaleureusement remerciés de leur immense travail.

Comme convenu, leurs rapports sont devant nous. Ce que nous leur avons demandé était exigeant comme, du reste, ce qui est attendu des participants et participantes à notre rencontre d'aujourd'hui.

En votre nom à tous, je n'hésite pas à marquer notre vive appréciation à l'ensemble des commissions. Dans les circonstances difficiles et avec patience, vous nous avez grandement aidé à préciser les enjeux de l'informatisation et à dégager des pistes d'action dont nous allons discuter pendant ces trois jours. Vous l'avez fait en nous soumettant des rapports étoffés, sans dissimuler les exigences du contexte dans lequel nous sommes, les difficultés que nous rencontrons et les révisions d'attitudes et de politiques que cela peut entraîner.

L'ensemble des rapports que nous avons examinés permet aisément de constater la complexité des changements dans lesquels nous sommes déjà engagés, leur caractère massif et l'ampleur comme la diversité des actions à poser pour vivre avec la mutation informatique et, surtout, pour vivre mieux grâce à elle.

En inaugurant les travaux de cette conférence, il y a près de deux ans, le gouvernement faisait deux choix: celui, d'abord, d'amorçer une réflexion sur plusieurs des dimensions de ce qui nous apparaît à tous maintenant à la fois comme une mutation de la technologie et une transformation de la société. Mais il choisissait aussi, et vous avez entériné ce choix, de procéder à cette réflexion de manière concertée, tellement il apparaissait évident que les preneurs de décisions, ceux de l'éducation et du syndicalisme, ceux de divers groupes socio-économiques, que les preneurs de décisions, dis-je, devaient tenter de se donner des points de repère communs pour que convergent leurs objectifs en regard de l'informatisation.

Cela dit, cette expérience de concertation vient, après d'autres, illustrer une manière qui nous est propre, nous du Québec, de reconnaître des enjeux qui nous interpellent tous et en face desquels nous ne devons pas agir en ordre dispersé. Sans doute, les pratiques québécoises de concertation des dernières années font-elles l'objet d'évaluations de votre part et de la part du gouvernement. Le bilan doit être fait. Or, même si les résultats sont à plusieurs égards remarquables, les formules utilisées n'ont pas été figées et elles ne doivent pas l'être.

L'important, et je voudrais le souligner tout particulièrement, c'est de constater que les redéfinitions entreprises depuis quelques années du rôle de l'État dans le développement des sociétés risquent de donner une importance stratégique singulière à la pratique de la concertation. Dans la mesure, en effet, où s'affirmeront plus encore les tendances à la décentralisation vers les régions et à la responsabilisation des groupes intermédiaires, des entreprises et des groupes communautaires, les lieux de concertation vont apparaître non plus seulement utiles mais indispensables.

Les réflexions qui, ici autant qu'ailleurs dans les sociétés développées comme la nôtre, tentent de resituer les rôles de l'État et les zones

d'initiatives des personnes et des groupes vont se poursuivre, bien sûr, encore un bon moment.

Il faut voir cependant que la concertation devient une démarche toujours plus essentielle pour la gestion pratique et efficace de nos problèmes d'aujourd'hui, et pour la préparation de l'avenir sous de multiples aspects tant économiques que sociaux. Mais j'aurai d'autres occcasions de revenir sur les perspectives qui devraient retenir notre attention pour un aménagement renouvelé des modalités de concertation.

Vous savez en effet que mes responsabilités sur ce plan sont immédiatement jointes à un mandat de coordination des actions du gouvernement en matière d'emploi. Le développement de l'emploi est une priorité qui se trouve au coeur de l'action gouvernementale. C'est une priorité qui doit irriguer toutes nos préoccupations. Cette priorité n'était certes pas étrangère non plus au souhait des participants à cette conférence de consacrer une session de travail plus longue aux travaux de la Commission sur l'informatisation, l'emploi et le travail.

Le gouvernement reconnaît que l'impact sur l'emploi et le travail des changements technologiques est central. C'est sans aucun doute une voie d'entrée pertinente pour l'examen des recommandations de toutes les commissions. Ces recommandations sont tout, sauf indépendantes de nos préoccupations reliées à l'emploi. Elles les touchent sous des angles différents ou traitent de thèmes qui s'y rapportent de manière indirecte; mais dans tous les cas, la perspective de l'emploi ne peut être oubliée. Par delà l'unité propre du travail de chacune des commissions, unité que nous respecterons d'ailleurs dans le déroulement de nos travaux, il se dégage, croyons-nous, une complémentarité des recommandations, qu'elles concernent l'expansion de l'industrie de l'électronique ou du logiciel, l'utilisation des nouvelles technologies, l'approbation des outils informatiques ou la maîtrise sociale des changements technologiques.

Le gouvernement a apporté son support de diverses façons aux travaux des commissions. Des personnes ressources de plusieurs ministères ont fourni les concours. Des données ont été compilées, des études originales ont été menées et rendues disponibles aux commissaires que vous aviez désignés. Aujourd'hui, il est demandé à chacun des participants de prendre position sur les recommandations qui ont été élaborées et de décider des suites à leur donner.

Nous serons heureux, j'en suis certain, de tenter de relever le défi. D'entrée de jeu, je veux souligner l'intérêt de trois idées forces sous-jaçentes aux recommandations qui sont devant nous, soit l'augmentation de la performance de notre appareil de production pour faire face à la concurrence, l'implication véritable du plus grand nombre dans le processus de changement en cours dans les milieux de travail, puis l'appropriation et la démocratisation des moyens informatiques. Ce sont là des lignes d'orientation qui doivent alimenter nos travaux, comme elles ont inspiré ceux des commissions.

Sans plus tarder, je déclare ouverte cette troisième rencontre de la conférence sur l'électronique et l'informatique.

M. LUC MARTIN,

Coordonnateur de la conférence

Je vous remercie beaucoup, monsieur Dean. Sans plus tarder, j'aimerais inviter monsieur André Payette qui n'a pas besoin de présentation. Animateur, communicateur, journaliste, nous l'avons invité à agir comme président d'assemblée pour les trois journées de cette rencontre. Il a bien voulu accepter, nous l'en remercions, et je lui cède la parole immédiatement. Moniseur Payette.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Merci, monsieur Martin. Madame la Ministre, monsieur le Ministre, mesdames, messieurs, il me fait grand plaisir d'accepter l'invitation de présider cet autre sommet. Je retrouve ici des gens que j'ai déjà vus. Il y a des habitués, maintenant, des sommets; il y a même des présidents techniques qui sont des habitués des sommets au Québec. Donc, le plaisir est grand, d'autant plus qu'il me semble que cette conférence a une très grande importance pour l'avenir du Québec. Et, en même temps, je dois souligner que j'avais essayer de remplacer le mieux possible mon prédécesseur, mon collègue et ami Laurent Laplante qui, depuis votre dernière séance, a accédé à d'autres fonctions professionnelles qui l'ont complètement empêché d'être présent pour assurer la présidence de cette nouvelle séance. Au cours de ces trois jours, nous aurons beaucoup de travail à abattre, vous le savez. En ce qui concerne la réunion de ce matin, chacun des quatre présidents de commission viendra, à l'intérieur d'une enveloppe de temps de quelque dix minutes, exposer le résumé des recommandations de sa commission. Après quoi, nous ferons un premier tour de table où chaque représentant d'organisme jouira d'une période de quatre minutes pour exprimer son point de vue.

J'invite tout de suite le président de la Commission III, monsieur Jacques Desmarais.

M. JACQUES DESMARAIS,
Président, Commission III

En guise de préalable à cette présentation du rapport de la Commission sur l'informatisation, l'emploi et le travail, une courte introduction que j'intitulerais "Mieux connaître pour gérer efficacement" m'apparaît appropriée.

En mai dernier, à l'occasion de notre premier rapport, la Commission avait voulu attirer l'attention des participants à la conférence sur le constat suivant: la maîtrise sociale du changement technologique ne sera efficace que dans la mesure où les voies et moyens proposés reposeront sur la meilleure connaissance possible des impacts des technologies nouvelles sur l'emploi et les conditions de travail.

Les applications multiples des technologies électroniques et informatiques dans les entreprises, leur rythme d'implantation différent d'un secteur de production à l'autre, leurs impacts variables sur les qualifications de la main-d'oeuvre et, conséquemment, les exigences d'une formation appropriée à des besoins diversifiés, et leurs effets inévitablement dissemblables sur la nature du travail, sur son organisation et sur les conditions de travail sont tous des facteurs qui ont constamment amené les membres de notre commission à accorder une importance primordiale à la connaissance même des impacts des nouvelles technologies.

Nous avons cru, et nous espérons que vous en serez aussi convaincus que nous, que cette connaissance, continuellement mise à jour et axée sur l'expérience vécue des entreprises d'ici, est un préalable à l'efficacité des mesures de maîtrise sociale des changements tehcnologiques. Et, à cette fin, il faudra, croyons-nous, qu'une attention particulière soit accordée à la poursuite des travaux du Bureau de coordination de la recherche sur les impacts des nouvelles technologies sur le travail et l'emploi, pour lui permettre de mener à terme le mandat qui lui a été confié initialement et qu'il n'a manifestement pu réaliser dans le délai imparti.

C'est une réflexion de même nature qui nous a menés à formuler quelques-unes des recommandations contenues à notre rapport. Ainsi, convaincue que l'informatisation ne sera réussie que si l'entreprise elle-même accepte d'y consacrer les efforts de planification nécessaires, la Commission recommande que des ressources financières adéquates

soient accordées à l'Institut national de productivité et aux agents socio-économiques pour développer au Québec une expertise spéficique à la planification de l'informatisation dans l'entreprise. De la même façon, avons-nous constaté, les exigences nouvelles qu'impose l'informatisation aux qualifications de la main-d'oeuvre commandent que des mesures spéficiques soient prises pour amener surtout la petite et moyenne entreprise à faire l'évaluation de ses ressources humaines et à prévoir le plus systématiquement possible ses besoins éventuels, de telle sorte que les formations appropriées soient données.

Et, enfin, persuadés que l'informatisation des entreprises doit être réalisée en tenant compte d'un objectif de création et de maintien d'emploi, nous avons conclu que des efforts spéciaux devraient être réservés pour mieux connaître les effets sur l'emploi d'un ensemble de mesures de réduction et d'aménagement des temps de travail, autant au niveau de l'entreprise et des secteurs économiques que de l'ensemble de l'économie.

Au printemps dernier, suite à notre premier examen des impacts connus et prévisibles des nouvelles technologies sur l'emploi et le travail, une constatation globale s'est rapidement imposée. L'informatisation, comme toute autre transformation technologique dans l'entreprise, déclenche généralement une série d'effets sur la façon d'organiser le travail dans l'entreprise, sur le système des relations industrielles, c'est-à-dire sur les rapports entre les agents qui y sont présents, et sur la main-d'oeuvre, c'est-à-dire les qualifications et les savoir-faire des travailleuses et des travailleurs.

L'interaction inévitable de ces trois facteurs, de ces trois réalités, les uns sur les autres est évidente et il nous est apparu que notre attention devait être dirigée sur ces trois questions. Et c'est pourquoi nous vous proposons les éléments d'une stratégie à trois volets pour maîtriser l'impact social des changements technologiques.

Il s'agit de la nécessaire implication de l'ensemble des personnels concernés lors de l'implantation des changements, de la formation professionnelle et de la réduction et de l'aménagement des temps de travail. L'examen de ces trois volets ne veut en rien épuiser l'ensemble des mesures qui permettraient une maîtrise sociale complète des changements technologiques. Il s'agissait pour nous des seules questions majeures que le temps et les ressources mis à notre disposition nous ont permis d'examiner.

D'autres questions majeures, comme la santé et la sécurité au travail et l'accès à l'égalité des femmes, devront être abordées dans la suite des débats et des travaux de la présente conférence.

Le premier volet de cette stratégie a été développé après avoir constaté que les modalités d'implantation des nouvelles technologies déterminaient en grande partie le type d'impact qu'elles auraient sur l'emploi et les conditions de travail.

C'est ainsi que l'implication des travailleurs et travailleuses aiderait à vaincre les obstacles humains et psychologiques et faciliterait la conciliation des objectifs d'augmentation de la productivité et d'amélioration des conditions de travail. Elle nous apparaît essentielle pour la réussite des projets d'implantation des nouvelles technologies. Ceux-ci doivent être soigneusement planifiés et intégrés au processus d'implication du personnel concerné et des représentants syndicaux, lorsqu'il y en a. Ce processus commence par la transmission, à un stade précoce du plan d'informatisation, des informations relatives au changement à venir et à ses impacts sur l'entreprise et sur les ressources humaines, puis il assure la consultation des employés.

Là où les travailleurs sont syndiqués, la Commission recommande de recourir à la négociation collective. Et afin de faciliter les négociations, les associations représentatives des employeurs et des

travailleurs devraient engager des discussions au niveau national sur un cadre général d'implantation de l'informatisation dans les entreprises. Et dans l'éventualité où des programmes d'incitation à l'informatisation de certains secteurs industriels seraient mis en place, des discussions analogues devraient avoir lieu au niveau sectoriel.

La formation de la main-d'oeuvre, deuxième volet de notre stratégie, est indispensable pour accéder aux nouveaux emplois et aux emplois transformés. Dans le cadre des changements technologiques, elle vise les trois objectifs suivants: prévoir et planifier les changements technologiques et former la main-d'oeuvre en conséquence; adapter la main-d'oeuvre aux nouvelles technologies en vue de lui en assurer la maîtrise; et recycler la main-d'oeuvre, suite aux fermetures d'usines et à la disparition des métiers et des emplois.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission recommande, comme je l'indiquais plus haut, que le gouvernement du Québec adopte des mesures notamment fiscales pour inciter les entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises, à planifier leurs ressources humaines et à former adéquatement l'ensemble du personnel affecté.

Elle recommande aussi la mise en oeuvre, par le gouvernement et les partenaires, de processus d'évaluation systématique des outils de planification et des programmes de formation professionnelle, ainsi que leur mise à jour continuelle, par le biais d'analyses qualitatives des professions affectées et d'études sectorielles plus nombreuses.

Les employeurs devraient tenir compte des besoins des travailleurs et travailleuses dans l'élaboration de leur plan de formation en entreprise et les impliquer dans cette élaboration.

Le gouvernement du Québec devrait doter les centres d'accueil et de référence, annoncés dans l'énoncé de politique gouvernementale sur l'éducation permanente, d'équipements informatisés pour diffuser les

besoins en main-d'oeuvre et les cours de formation disponibles. Pour aider les P.M.E. à planifier et à former leur main-d'oeuvre, des mesures devraient être prises par le gouvernement du Québec et les organismes sectoriels, et les institutions d'enseignement devraient les faire bénéficier de cours sur mesure.

Enfin, il faudra s'attaquer aux rigidités institutionnelles pour améliorer le financement et l'accessibilité à la formation professionnelle.

Ayant constaté que l'informatisation modifiait substantiellement l'organisation du travail et favorisait une restructuration des temps de travail, la Commission trouve opportun de recourir à différentes formules de réduction et d'aménagement des temps de travail, à l'occasion de l'implantation des nouvelles technologies, dans la triple perspective d'accroître le nombre de personnes en emploi, de contribuer au partage des gains de productivité générés par les nouvelles technologies et d'améliorer les conditions de travail.

Le rôle de l'État doit être d'inciter et de promouvoir les formules de réduction et d'aménagement des temps de travail, en poursuivant des recherches appliquées, en diffusant des études et en offrant aux agents socio-économiques des services d'expertise et d'aide-conseil. Il y aurait lieu aussi que, à titre de législateur, il examine l'opportunité d'ajuster la norme légale de la durée de la semaine de travail au Québec à celle contenue dans le Code canadien.

Quant aux agents socio-économiques de l'entreprise, il leur faut reconnaître que l'informatisation de l'entreprise est l'occasion favorable d'analyser les temps de travail et de négocier des formules de réduction et d'aménagement des temps de travail pour maintenir et créer des emplois. Si des programmes d'incitation à l'informatisation de certains secteurs étaient mis en place, ils devraient être accompagnés d'études sur la réduction et l'aménagement des temps de travail.

Enfin, vu l'ampleur grandissante de l'implantation de la bureautique dans les services et l'accroissement du travail à temps partiel, la Commission recommande l'adhésion des agents au principe d'au moins la proportionnalité des conditions de travail du personnel à temps partiel par rapport à celui à temps plein.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Desmarais, je vous remercie. Ce sera maintenant au tour du président de la Commission I qui porte sur l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel au Québec, monsieur Pierre Ducros.

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

Si vous voulez bien, très brièvement, vous rappeler le mandat de notre commission qui était celui de trouver les moyens à privilégier pour rendre notre industrie de l'électronique et du logiciel plus compétitive.

Pour rencontrer les besoins de ce mandat, la première chose que nous avons faite, ce fut de monter un dossier statistique complet pour essayer de cerner la situation actuelle de l'industrie. D'abord, les marchés mondiaux; ils sont absolument énormes, estimés à 286 $ milliards de dollars en 1984, 60% aux États-Unis; avec un taux de croissance de 17% par année dans le monde, 20% aux États-Unis et 18% au Canada, ça veut dire que ces marchés augmentent d'à peu près 50 $ milliards de dollars par année actuellement. Ceci fait de l'industrie de l'électronique la deuxième plus grande industrie au monde. Elle vient de dépasser l'industrie de l'automobile et, avec son taux de croissance, dépassera la plus grande industrie, celle du pétrole, avant la fin du siècle.

Au niveau des emplois, 82 000 emplois au Canada du côté des équipements, dont 4 000 à 4 500 emplois du côté des progiciels, c'est-à-dire des logiciels produits, et 22 000 emplois du côté des services informatiques. Au Québec, un total d'à peu près 24 000 emplois. Donc, ce n'est pas une industrie faible. C'est une industrie qui est en forte croissance.

Notre objectif, c'est évidemment de nous assurer que nous pourrons concurrencer sur les marchés internes et sur les marchés externes, spécialement aux États-Unis. Les moyens à privilégier, c'est ce que nous avons appelé la création d'un climat d'"entrepreneurship". Les principes importants, dans ce climat, ce sont l'initiative privée, l'innovation, la concurrence entre les firmes, les capacités de "management", les connaissances de marchés. Voilà les mots clefs importants.

Au niveau de la société, les possibilités de créer des capitaux de risque, une collaboration très étroite entre l'université et l'entreprise, et entre l'entreprise et le gouvernement.

Une fois ces grands thèmes établis, le modèle qui avait été retenu, c'était le modèle américain basé sur cette initiative... et on peut vous donner des exemples: Monsieur Watson, à peu près 75 ans, qui a créé une petite entreprise où il ne pouvait même pas être payé à salaire. Il a pris une participation dans l'équité de 5%. Cette petite entreprise a créé IBM qui compte 250 000 emplois maintenant. De nos jours, beaucoup plus près, le Docteur Wang qui, avec une idée tout à fait nouvelle, a créé à Boston une entreprise de 15 000 emplois. Dans l'industrie du service, on peut penser - et certains d'entre vous le connaissent - à Ross Perreault qui a créé E.D.S. à partir de Dallas: 10 000 emplois. Plus près de nous, on peut penser à Steve Dorsay à Montréal qui a créé A.E.S. ou Micom. On peut penser à Mike Cowpland qui a créé Mitel.

C'est ce modèle-là qui nous paraissait le plus important. Une fois le modèle adopté, nous avons étudié six dossiers. Le premier, c'est le dossier de la formation. Cette industrie est une industrie où l'actif primordial est la capacité humaine. D'ailleurs, c'est ce qui va nous permettre, au Québec, de pouvoir concurrencer, parce que nous avons autant de possibilités de développer nos capacités humaines au Québec que dans n'importe quel autre endroit au monde. Pour y arriver: accélérer la formation universitaire, spécialement aux deuxième et troisième cycles; s'assurer d'une formation plus génréale au premier cycle; obtenir une beaucoup plus grande participation de l'industrie à la formation universitaire; augmenter les ressources humaines et les ressources matérielles pour cette formation.

Le deuxième dossier que nous avons regardé est le dossier des centres de recherche. Nous avons - et vous pourrez le voir dans le texte - établi ce que nous croyons être les principes importants pour des centres de recherche à vocation économique. Mais plus spécifiquement, nous avons regardé de très près les centres de recherche que le gouvernement du Québec était sur le point de mettre en place et que le gouvernement fédéral était aussi sur le point de mettre en place dans cette industrie de l'électronique et du logiciel.

Des quarante-huit recommandations que nous avons faites à Commission, j'aimerais vous dégager peut-être celles qui nous paraissent les plus importantes, les plus générales... les plus importantes à court terme.

La première, c'est de regrouper ces centres de recherche en un seul pour pouvoir privilégier, pour pouvoir nous permettre de ne pas saupoudrer nos ressources humaines et nos ressources financières à travers la province, mais de les regrouper en un seul centre, spécialement parce que ces technologies se rencontreront très prochainement dans l'avenir; de faire participer et l'université et l'entreprise privée au niveau des conseils d'administration; de faire confiance à ces conseils d'adminis-

tration et de leur donner la plus grande autonomie possible; et s'ils ne répondent pas aux exigences après une période d'à peu près trois ans, de créer une sorte de clause "Sunset" qui les mettrait au rancart si les objectifs n'étaient pas rencontrés.

Le troisième grand dossier que nous avons examiné est celui du financement de l'industrie. Nous avons privilégié un principe ici qui est celui de ne pas demander au gouvernement du Québec d'augmenter les sommes consacrées au financement, mais plutôt de pratiquer des réaffectations de ces sommes d'argent et de penser d'abord que le financement de l'industrie doit passer par l'industrie elle-même.

Nous avons aussi regardé les méthodes de financement et nous avons passé plusieurs heures, des dizaines et même plus que ça, à essayer de trouver des mécanismes de financement, en privilégiant d'abord le financement des projets pilote; nous avons pensé à des dégrèvements d'impôt, que ce soit au niveau privé ou au niveau corporatif; troisièment, à des prêts avec intérêt; quatrièmement, à des prises de participation; et seulement en cinquième lieu, s'il n'y a aucune autre méthode possible, à la méthode des subventions.

Finalement, nous avons revu, en ce qui a trait au financement, tout le rapport de la Commission sur la capitalisation des P.M.E., le rapport Saucier. Et dans notre rapport vous voyez que nous avons accepté la totalité des recommandations du rapport Saucier en les appliquant à notre industrie.

Le quatrième dossier que nous avons regardé, c'est celui du faire-faire. Il nous paraît important, et il est basé sur le principe que si on fait, au niveau d'un gouvernement, des applications informatiques à l'interne, quelle que soit la compétence des fonctionnaires qui auront à exécuter le travail, les résultats resteront là. Tandis que si ces travaux sont donnés en partie à l'industrie privée, il y a des possibilités

d'exportation des connaissances, du "know-how" et aussi des possiblités de créer un tertiaire moteur qui permettra à ces industries de non seulement transférer au plan international leur "know-how", mais aussi les produits québécois qui découleront de ce "know-how".

En regardant les marchés internationaux pour la politique du faire-faire, il est essentiel, si on veut concurrencer sur ces marchés, d'avoir une expérience pratique et des connaissances réelles. Et nous croyons que la façon d'y arriver est de privilégier la politique du faire-faire.

Nous avons aussi examiné la politique d'achats. Nous préconisons un principe - un principe, j'insiste sur le mot - de libre échange. Sachant très bien que ce sera difficile à implanter, parce qu'il y a beaucoup plus de protectionnisme dans certains autres pays que le nôtre, il y a possiblement un protectionnisme assez important entre les provinces canadiennes; mais il faut privilégier cette politique du libre échange et mettre en place des mécanismes au cours des prochaines années pour y arriver. Finalement, j'ajouterai que nous avons monté un dossier statistique; ce dossier nous a permis d'évaluer la situation actuelle de notre industrie et je demanderais au gouvernement du Québec que ce dossier soit continuellement mis à jour, de façon à ce que nous puissions tous ensemble mesurer notre progrès, si progrès il y a.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Ducros, je vous remercie. Nous allons passer maintenant à la Commission II sur l'informatisation des entreprises et des administrations publiques dont monsieur Fernand Gauthier était le président. Monsieur Gauthier.

M. FERNAND GAUTHIER,

Président, Commission II

Bonjour mesdames, messieurs. Je voudrais éviter de répéter le rapport, vous l'avez sans doute lu. Je limiterai mes interventions à trois ou quatre remarques qui, j'espère, vont faire ressortir les aspects les plus caractéristiques de nos travaux.

La première remarque concerne la différence de perspective. Je voudrais attirer votre attention sur la différence de perspective des travaux de la commission que je présidais par rapport à ceux de la Commission I et peut-être aussi par rapport aux deux autres, en ce sens que, pour nous, notre perspective ne pouvait pas se limiter uniquement à l'informatique ou l'informatisation. Notre perspective était celle de la productivité ou de l'amélioration de la productivité des entreprises. On nous avait demandé de faire des recommandations susceptibles de favoriser l'amélioration de la productivité de nos entreprises grâce à l'apport de l'industrie électronique.

Dans cette optique, l'informatisation ne peut être considérée comme un absolu, mais comme un moyen qui, même important, ne doit pas faire oublier le reste et ne doit pas devenir l'unique objet des préoccupations et des politiques gouvernementales. En d'autres termes, il faut éviter de céder ou d'entraîner l'ensemble des industries ou des autres institutions publiques ou privées dans un mode d'informatisation, indépendamment ou à l'encontre, ou sans se soucier des véritables besoins, des véritables capacités et des véritables possibilités d'absorption de ces nouvelles technologies par les entreprises.

Dans certaines industries, entre autres, on nous a souligné à l'occasion plusieurs aspects d'innovation ou de progrès technologiques qui étaient beaucoup plus importants que l'informatisation, compte tenu de la capacité ou des besoins particuliers des secteurs industriels.

Deuxième remarque: c'est que malgré ses caractéristiques propres, et elle en a, la révolution industrielle provoquée par l'électronique ne diffère pas fondamentalement des divers phénomènes de progrès techniques qui ont marqué l'histoire industrielle. Elle fait appel aux mêmes facultés personnelles et sociétales d'adaptation.

Cependant, il ne faut quand même pas ignorer que le contexte économique mondial a changé. La plupart des États modernes comme nous se sont donné des exigences plus grandes par rapport à l'absorption de cette nouvelle vague de progrès de la technologie et, entre autres, ces exigences consistent à faire en sorte que notre économie maintienne et fasse progresser ses acquis ou sa part de la richesse économique mondiale, plutôt que rester dépendante du phénomène sans réagir collectivement. Et ça, c'est un phénomène qui est relativement récent dans l'histoire économique industrielle, qui consiste, pour la plupart des États, à développer des volontés et des outils de politique pour maîtriser le développement et la progression économiques.

Et la deuxième exigence, c'est de faire en sorte que les contrecoups des changements, qui résulteront de cette nouvelle vague de progrès, ne pénalisent pas indûment certains membres de la collectivité. En somme, les collectivités, le Québec en particulier, veulent gérer ce changement de façon à en tirer le meilleur parti, puis éviter les inconvénients les plus déplorables.

Dans cette perspective, nous avons considéré, dans le cadre de notre mandat, le défi électronique sous deux angles. Nous l'avons considéré, premièrement, au niveau de l'entreprise, mais il ne faut jamais perdre de vue, malgré toute autre considération politique, que c'est au niveau d'une entreprise ou des entreprises que les décisions critiques et finales se prennent; c'est là où les réactions terminales se prennent pour aboutir à quelque résultat que ce soit. Nous avons tenté au niveau de l'entreprise de comprendre la dynamique, d'identifier les principaux

problèmes, les principales lacunes. Cela a été exposé dans le rapport; je voudrais le résumer en parlant des trois aspects des problèmes que vivent les entreprises.

Ce sont d'abord les aspects de maîtrise technologique, de maîtrise technique. C'est une nouvelle technologie qui déroute beaucoup d'administrateurs ou beaucoup de gestionnaires formés avec des technologies ou des bases de formation antérieures à cette nouvelle technologie.

Il y a aussi des aspects financiers, des aspects proprement de gestion et, enfin, des aspects humains qui correspondent peut-être plus au type de défi qu'on s'est posé en voulant atténuer les effets, en voulant gérer les changements de façon à ce que des membres de la collectivité n'en subissent pas de conséquences plus grandes que d'autres.

Il est certain que ces différents problèmes ou ces différentes attitudes se retrouvent différemment dans des petites et des grandes entreprises. Et nous l'avons signalé dans notre rapport; nous reviendrons peut-être là-dessus dans une de nos recommandations.

Nous avons aussi considéré le problème, au plan collectif, au plan global, en termes de défi pour la collectivité. La Commission avait été invitée à identifier des secteurs prioritaires et à proposer des mesures ou des politiques gouvernementales susceptibles de favoriser une meilleure absorption ou une meilleure réaction de l'ensemble de l'économie à l'informatisation. La Commission a été un peu désemparée par l'ampleur de la démarche d'analyse que cela impliquait pour comprendre les problèmes particuliers de différents secteurs industriels. Nous avons procédé à un exercice qui est exposé dans notre rapport, qui a consisté à passer en revue les secteurs industriels définis de façon assez large, parce qu'on ne pouvait pas se permettre d'analyser trois cent cinquante (350) secteurs industriels différents - quand je dis "industriels", évidemment, ça comprend les secteurs tertiaires et gouvernementaux - à l'aide

de cinq critères qui sont exposés à la page 52 du rapport, le principal étant les menaces que les membres de la Commission, selon leur expérience, pensaient que les secteurs en question vivaient ou subiraient à l'occasion de l'informatisation. Et par "menace", on pense à menace extérieure. Dans quelle mesure un secteur industriel ou un secteur commercial, ou un autre, est menacé de disparition ou de perdre son marché par la concurrence extérieure s'il ne procède pas à l'informatisation ou n'utilise pas à bon escient la nouvelle technologie informatique?

Les résultats, même s'ils nous satisfont et s'ils concordent avec certaines autres études dont nous avons eu connaissance, doivent être quand même pris avec réserve et pour deux raisons en particulier. D'abord, la définition de secteur: ils incluent des réalités qui sont souvent très différentes l'une de l'autre. Et il semblerait que dans le domaine de la technologie électronique, il n'y a pas de solution qui s'adapte parfaitement; il n'y a pas de mesures qui peuvent s'adapter à un grand nombre d'entreprises. Il faut toutes sortes de considérations qui font qu'on ne peut tirer de conclusion générale pour des secteurs trop vastes. Et ça demande à être examiné de façon plus poussée.

Deuxième considération, c'est que malgré les indications que certains secteurs pourraient requérir des attentions particulières, il reste quand même que ce sont les entreprises à l'intérieur de ces secteurs-là qui vont opérer le redressement du secteur ou qui vont opérer l'absorption de nouvelles technologies. Et, à cet égard-là, il ne faut jamais perdre de vue que toutes les entreprises d'un secteur ne sont pas capables - et ça découle un peu de l'analyse des contraintes, des conditions, des exigences que nous avons exposées dans la première partie de notre rapport - ne sont capables donc de relever le défi de l'informatisation. Et, deuxièment, il y aura toujours des entreprises, même dans des secteurs non prioritaires, qui seront susceptibles de mériter la même attention.

Nos conclusions sont exposées à la page 52. La première et la plus importante, c'est que nous recommandons que le Québec se dote d'une stratégie de soutien à l'informatisation. C'est un peu un élément de déception des travaux de notre Commission, mais il faut quant même être réalistes et considérant la complexité de la réalité économique du Québec, il était irréaliste de proposer ou de penser que nous pourrions dans le cadre des ressources limitées que nous avions, répondre à toutes les questions que suppose une stratégie d'informatisation.

Mais nous pensons que le Québec doit s'en donner une, centrée sur les objectifs qui sont signalés à la page 51. Cette stratégie doit évidemment se centrer sur le soutien à des secteurs qui sont plus menacés, c'est-à-dire les secteurs prioritaires. Elle doit aussi être centrée sur les plus grandes entreprises. C'est un phénomène que nous avons signalé aussi. Les grandes entreprises sont plus en mesure de faire face au défi de l'informatisation que les petites. Les petites doivent et devront aussi, s'adapter, mais si les grandes ne le font pas, c'est beaucoup plus inquiétant pour l'avenir de notre économie.

Les autres recommandations concernent plutôt la formation et l'aide aux entreprises pour leur permettre d'acquérir les compétences ou développer la compétence pour faire face à l'informatisation, pour absorber l'informatisation. Elles peuvent être résumées dans la dernière des recommandations que nous avons intitulée "Formation des gestionnaires", mais ce n'est pas de la formation au sens strict; il s'agit plutôt de sensibilisation, puis de développement de différents moyens pour donner l'occasion aux entreprises et aux chefs d'entreprises d'acquérir cette nouvelle philosophie qui, nous pensons, doit présider et que les entreprises doivent avoir ou posséder pour pouvoir maîtriser le développement technologique actuel.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Merci, monsieur Gauthier. La Commission IV porte sur l'intégration de l'informatique à la culture. Elle était présidée par madame Nicole Boily.

MME NICOLE BOILY,
Présidente, Commission IV

Monsieur le Président, mesdames, messieurs. Si les trois autres commissions touchent des aspects spécifiques de l'informatisation dans notre société et aussi une clientèle déterminée, la Commission IV, selon son mandat, a adopté une approche qui englobe tous les aspects de la vie des individus et des collectivités du Québec.

En effet, l'objet d'étude de la Commission était les impacts de l'informatique sur la culture, c'est-à-dire sur les modes d'être, de penser et d'agir de la société québécoise. C'est donc sous le signe de l'appropriation sociale et de l'accessibilité des nouvelles technologies informatiques à l'ensemble de la population, et cela, dans le respect de sa spécificité culturelle, que se sont déroulés les travaux de la Commission IV.

Dans ce champ extrêmement vaste, nous avons dû faire des choix difficiles et restreindre nos travaux à des aspects qui nous apparaissaient prioritaires et majeurs pour l'intégration de l'informatique à la culture, et qui nécessitaient une intervention pour éviter les clivages entre les membres de la société, pour éviter que le fossé s'élargisse entre les possédants des nouvelles technologies et ceux et celles qui n'y ont pas accès ou qui sont simplement envahis par elles. Les thèmes étudiés et les recommandations sont présentés ici sous trois aspects qui

sont reliés aux fonctions de transmission et de développement de la culture, soit l'éducation et la formation qui sont les pierres d'assise d'une appropriation la plus large possible de l'informatique, la promotion des mesures qui favorisent une intégration culturelle à une clientèle la plus étendue, ainsi que la protection contre les répercussions néfastes de certaines utilisations d'une technologie dont on n'a pas toujours prévu toutes les conséquences.

C'est donc à la diffusion et à l'appropriation du savoir informatique et à une réflexion critique sur son développement que se sont attachés les membres de la Commission.

En éducation, la Commission a exploré principalement le rôle de l'université qui lui est apparu comme fondamental dans l'intégration de l'informatique à la culture. En effet, l'université est le lieu de formation des formateurs; elle est aussi un lieu de transmission des connaissances, de formation de la main-d'oeuvre hautement spécialisée, de formation à l'utilisation de ces nouvelles technologies et de réflexion critique pour l'ensemble de la société.

La Commmission recommande donc que l'université soit soutenue pour jouer adéquatement ce rôle par des contributions majorées de l'État, mais aussi des entreprises, qui favoriseront l'informatisation de l'université et l'intégration de l'informatique à ses diverses fonctions éducatives, tant d'enseignement que de recherche. Mais la Commission recommande aussi une meilleure concertation des universités entre elles pour un développement cohérent et complémentaire répondant aux besoins actuels.

Par ailleurs, il est aussi un autre secteur de l'éducation qui a attiré l'attention de la Commission et qui est fondamental pour notre société. C'est celui de la formation professionnelle des jeunes. Face au caractère fulgurant du développement technologique et au caractère si rapide

ment désuet des technologies qui se succèdent et se bousculent à un rythme accéléré, il est nécessaire d'établir des mécanismes qui préparent adéquatement la main-d'oeuvre, à la fois par une formation de base intégrée au nouveau mode de vie de la société informatisée, et à la fois à une préparation à l'accomplissement d'une fonction de travail.

La société doit voir à une formation de citoyens avertis et qualifiés pour les nouveaux emplois. La Commission en est venue à la conclusion de la nécessité d'une meilleure concertation de tous les intervenants pour une planification d'ensemble des programmes de formation, pour l'ajustement continu de ceux-ci et pour une prise en compte des aspects sociaux de l'introduction de l'informatique au travail.

En dépit de l'engouement pour le développement technologique comme tel, l'introduction des applications pédagogiques de l'ordinateur doit répondre à des objectifs pédagogiques reliés aux problèmes de l'école actuelle. C'est donc dans cet esprit que la Commission a appuyé la création par le gouvernement du centre de recherche en A.P.O.

L'État doit, par ailleurs, s'impliquer plus substantiellement dans la formation des maîtres et la production et l'évaluation des logiciels éducatifs.

Pour ce qui est de la promotion: pour retirer un maximum de bénéfices de la technologie informatique, comme pour éviter que ne se créent de nouvelles inégalités ou que s'amplifient les inégalités existantes, l'accessibilité au savoir informatique, aux équipements et aux nouveaux usages sociaux de cette technologie devra être assurée aux diverses couches de la population, de même qu'aux diverses régions du Québec.

Il faut déployer des efforts supplémentaires pour assurer à tous les moyens nécessaires pour procéder à l'appropriation de l'informatique, accès à des équipements propriété des pouvoirs publics, aux services

informatiques d'intérêt public, information sur l'informatique, ses applications, ses impacts, formation à l'usage d'ordinateurs personnels et à la conception de programmes appropriés à ces besoins.

Il s'agit également des groupes qui ont une mission d'éducation populaire, d'amélioration des conditions de vie ou de défense des droits sociaux, comme des groupes de promotion de la condition des femmes, de protection des consommateurs, et caetera.

Les besoins de ces groupes sont de deux ordres. D'une part, ils ont besoin de l'informatique comme support à leur action sociale respective et à leurs activités de gestion interne, support au secrétariat, à la comptabilité, à la gestion, à la communication entre les groupes et avec le public, consultation aussi de banques de données. D'autre part, la majorité de ces groupes se préoccupent comme tels des impacts sociaux de l'introduction de l'informatique et de la sensibilisation de la population à cet égard.

Du fait de vivre l'expérience de la technologie informatique, ils seront non seulement en mesure de développer de nouveaux usages sociaux de l'informatique, mais également de mieux identifier et jauger ses impacts et informer la population à leur sujet.

Pour des raisons aussi bien économiques que culturelles, l'État doit accroître son assistance à la production de banques de données; et il doit rendre accessibles les banques de données publiques sur tout le territoire québécois. Tout comme il veille à leur développement économique, l'État doit s'assurer, par des programmes d'aide à cet effet, que les entreprises québécoises de logiciel continuent à pourvoir aux besoins particuliers du marché québécois dans la poursuite du développement de cette nouvelle forme d'expression de notre culture que constitue le logiciel.

Pour promouvoir le français, langue de l'informatique au travail, il faut aussi mettre sur pied des campagnes de sensibilisation des principaux intéressés et favoriser des techniques de production de logiciels appropriés. Enfin, il reste le domaine de la protection contre les répercussions néfastes. Alors, ainsi, tout en favorisant une circulation et une diffusion accures de l'information, il faut en prenant appui sur des études approfondies, assurer la protection des droits des consommateurs relatifs au système de transfert électronique de fonds. Il faut aussi étendre au secteur privé un ensemble de mesures visant à protéger les renseignements personnels détenus dans des banques informatiques. Les nouveaux services télématiques constituent un moyen important de diffusion de la technologie et doivent, sauf exception dûment identifiée, être offerts à tous à des tarifs justes et raisonnables sous l'effet d'une réglementation appropriée.

Sans qu'un jugement définitif puisse être porté, il semble assez évident que les nouvelles technologies informatiques accentuent la poussée de l'anglais comme langue de la technique et de la production, et qu'elles alimentent la tendance à l'utiliser en milieu de travail. Ce constat impose la vigilance et des études plus approfondies; et la Commission suggère un certain nombre de mesures d'information.

En guise de conclusion, par delà les recommandations particulières à chacun des thèmes qu'elle a traités, la Commission conclut à la nécessité d'étendre et d'approfondir l'étude des répercussions culturelles de l'informatique, et aussi d'établir un lieu de coordination desdites études et de confier à l'État le soin de s'assurer qu'elles se réalisent de façon coordonnée et intégrée.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Madame Boily, je vous remercie. Nous allons maintenant procéder au tour de table initial. Nous allons commencer par le secteur des entreprises et des associations sectorielles qui comptent cinq organismes. Je demanderais à monsieur André Gauthier, président de CADAPSO et président également de l'Association des entreprises de services en informatique, de casser la glace. Monsieur Gauthier.

M. PAUL-ANDRÉ GAUTHIER,
Association des entreprises de services en informatique

Monsieur le Président, madame Marois, monsieur Dean. CADAPSO ou l'Association canadienne des entreprises de services informatiques participe avec grand plaisir à cette conférence en tant que l'un des intervenants-clef de ce fameux virage technologique dont on parle depuis déjà fort longtemps. Mais, nous y participons aussi avec une certaine anxiété face aux défis d'importance qui se dressent devant notre industrie et face à l'absence, maintenant devenue chronique, de moyens pour relever ces défis que nous réclamons sans cesse des différents paliers de gouvernement et qui risquent de venir trop timidement ou trop tard.

L'enjeu en vaut-il la chandelle? Eh bien, qu'on en juge à l'examen des données et des faits qui nous sont mis de l'avant ce matin par les commissions. S'il est vrai que les marchés des équipements électroniques et des logiciels sont non seulement gigantesques, mais croissent à une vitesse plus grande que la moyenne des autres industries, et s'il est vrai, qu'un investissement dans ce secteur crée des impacts plus importants au niveau de l'emploi que dans l'ensemble manufacturier québécois, et s'il est également vrai que ce secteur va probablement, au niveau

mondial, dépasser en importance les industries de l'automobile ou même du pétrole, qu'est-ce que le Québec attend pour prendre de cette industrie mondiale le plus gros morceau possible?

D'aucuns diront que l'automobile est une invention américaine et que le pétrole vient en grande partie d'Arabie, mais il reste qu'au niveau de l'électronique et de l'informatique, nous possédons, ici même au Québec, tous les éléments naturels critiques nécessaires à son développement. Il nous suffirait de les mettre en oeuvre. Et de nombreux moyens à cet effet vont être mis de l'avant au cours des trois prochains jours. Nous espérons fermement toutefois que les recommandations présentées à cette table ne connaîtront pas le sort de certaines des recommandations applaudies par l'assemblée lors du sommet sur les communications de 1983 et qui sont devenues et demeurent toujours des voeux pieux.

Et je vais en citer seulement quelques-uns. Premièrement, les incitatifs fiscaux à la recherche et au développement que nous attendons toujours, de la part des gouvernements fédéral et provincial, une définition claire et précise de ce qui constitue de la recherche et du développement en matière de logiciel, par exemple. Deuxièment, la politique du faire-faire du gouvernement du Québec vis-à-vis notre industrie, celle des services informatiques, discutée longuement au sein du comité conjoint MCQ/CADAPSO en 1981 et 1982, appuyée en principe par le ministre au sommet socio-économique de 1983, et bien, les détails de cette politique continuent de se faire attendre.

Et pendant ce temps, l'industrie des services informatiques au Québec continue à se faire concurrencer sur son propre marché par certains organismes publics et para-publics qui sont supportés par les fonds-mêmes de l'État. On voit ça dans certaines universités, chez certains organismes éducatifs, dans certains hôpitaux et j'en passe.

Et, troisièment, les mécanismes d'accès à l'aide gouvernementale. Nous proposions au sommet de 1983 l'installation d'un guichet unique qui agirait en tant que filtre ou "front end" à tous les programmes d'aide et de subvention du Québec. Les ministres de l'Industrie et du Commerce et des Communications se disaient d'accord avec nous. Or, deux ans plus tard, qu'en est-il du guichet? Et je me garde bien de discuter des programmes de subventions fédéraux qui également sont souvent, au dire de plusieurs des firmes d'informatique membres de CADAPSO, aussi difficiles d'accès et frustrants que jamais.

Malgré ces quelques boutades, je conclus sur une note quand même optimiste en disant que face à l'ampleur du défi qui aujourd'hui, en avril 1985, s'abat sur nous, j'ose espérer que tous les intervenants à cette conférence sauront, au cours des trois prochains jours, faire front commun afin de permettre la réalisation dans un court laps de temps, pas dans plusieurs années, des recommandations importantes et critiques qui en auront été l'objet.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Gauthier, je vous remercie. La parole est maintenant à monsieur Robert Piquette, président du Conseil de l'industrie de l'électronique au Québec.

M. ROBERT PIQUETTE,
Conseil de l'industrie de l'électronique au Québec

Madame la Ministre, monsieur le Ministre, lors de l'ouverture de cette conférence socio-économique qui avait lieu le 24 novembre 1983, le Conseil de l'industrie de l'électronique, que je représente, souhaitait que nos délibérations débouchent sur des actions concrètes.

Or, malgré la très grande qualité des travaux des commissions, nous sommes quelque peu perplexes devant certains rapports des quatre commissions qui nous ont été soumis. Les recommandations ne semblent pas toutes viser le même but, soit prendre pleinement avantage du dynamisme des industries québécoises par, entre autres, l'industrie de l'électronique et de l'informatique.

Beaucoup de résolutions paraissent diamétralement opposées et, pour la plupart, on ne s'est même pas donné la peine de se demander combien elles coûteraient. Que va-t-on faire après ce sommet-ci? Arriverons-nous à un consensus dans les quelques heures de discussion qui nous sont allouées ici? Il nous semble que le grand objectif autour duquel nous nous rallions tous, la concertation, a été quelque peu dilué. Notre industrie a toujours cru que les règles du jeu, avec lesquelles nous sommes actuellement aux prises, sont celles du marché mondial, celles des pratiques de productivité.

La question à laquelle il nous faut en ce moment répondre n'est pas de savoir combien d'emplois nous allons perdre si nous nous informatisons, mais plutôt combien nous allons en perdre si nous ne le faisons pas.

Comprenez-moi bien. La question de l'emploi en est une d'importance, mais nous ne la réglerons pas en freinant les changements. Et j'ai bien peur que de nombreuses propositions qui sont aujourd'hui sur la table n'aient malheureusement cette conséquence.

Je crois que la règle d'or des années 1980 et 1990 est rentabilité, efficacité ou mort économique. Il faut bien se mettre dans la tête que si nous ne voulons pas demain matin cultiver des pommes de terre... en passant, j'ai un grand respect pour les cultivateurs, les agriculteurs, mais trois millions de cultivateurs constitueraient une économie plutôt restreinte.

Pour arriver à être rentable et efficace, chaun des intervenants doit immédiatement redéfinir son rôle, s'y tenir et le jouer à la perfection. Aurons-nous la sagesse de le faire? Selon nous, il faudra faire attention lors de ce sommet de ne pas opposer les différents choix qui s'offrent comme étant des préférences idéologiques, mais plutôt de les regarder comme des manifestations des différents problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Enfin, le Conseil de l'industrie électronique du Québec a été heureux de participer aux nombreuses réunions des commissions où il siégeait durant cette dernière année et demie. Espérons qu'il ne se sera pas agi de vains palabres. Nous tenons à signaler le sérieux des discussions qui s'y sont déroulées et la qualité des rapports qui en sont sortis. A nous de choisir maintenant: freiner le changement ou s'y adapter.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Monsieur Piquette, je vous remercie. J'inviterais maintenant monsieur Jean-Paul Létourneau, vice-président exécutif de la Chambre de Commerce du Québec, à prendre la parole.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de commerce du Québec

Monsieur le Président, madame, monsieur le Ministre, mesdames, messieurs. La Chambre de commerce du Québec est heureuse de particier à ce sommet et d'y apporter les points de vue non plus d'un organisme spécialisé dans le domaine, mais d'un groupe représentatif de l'ensemble des milieux d'affaires du Québec exprimant des avis basés sur des principes et politiques de liberté individuelle d'entreprise et de marché.

C'est donc à partir de ces critères fondamentaux que nous avons analysé les différents rapports que nous discuterons plus en profondeur dans les séances qui suivront.

A priori, nous désirons dire toute notre admiration à l'égard des travaux de la Commission I mandatée pour étudier l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel. L'esprit qui a animé cette commission et l'évaluation à la fois sobre et très révélatrice qu'elle nous apporte de cette industrie et de son potentiel constituent, à notre avis, une contribution fondamentale et très éclairante sur ce qu'est notre situation dans ce domaine. De plus, ses recommandations amorcées avec l'orientation générale de - et je cite - "Créer un climat d' entrepreneurship" sont basées sur une note dominante très dynamique et avec laquelle nous sommes en parfait accord. Relativement aux modalités proposées pour ce qui est de l'aide et de la politiqiue d'achat gouvernementale, nous croyons que si nous pouvions tout simplement appliquer le principe d'acheter québécois de préférence, à qualité, prix et services égaux, nous aurions déjà accompli beaucoup, tant dans le secteur public et parapublic que dans le secteur privé.

La Commission II, chargée d'examiner les stratégies et moyens pour procéder à l'informatisation des entreprises et des administrations publiques, avait un mandat très vaste compte tenu de ses ressources. Néanmoins, elle apporte plusieurs recommandations avec lesquelles nous sommes en accord. Nous avons particulièrement apprécié son souci de rendre l'informatisation plus facilement accessible à la P.M.E. Nous nous sommes déjà engagés à contribuer, comme elle le recommande, à la diffusion d'informations utiles en ce sens.

Nous aurons cependant des réserves sur les façons qu'elle préconise en matière de formation de gestionnaires. Nous croyons qu'au lieu de recourir encore une fois uniquement aux appareils étatiques, l'entreprise privée serait mieux en mesure de répondre aux besoins du marché.

La Commission III devait examiner le redoutable sujet de l'informatisation, l'emploi et le travail.

Nous sommes en accord avec sa première recommandation et la nécessité d'une planification globale pour la mettre en oeuvre avec succès. Nous sommes aussi en accord avec sa recommandation concernant la mise à jour, par les intervenants gouvernementaux responsables, de leurs outils de formation. Par contre, nous sommes nettement en désaccord avec ses recommandations de privilégier la structure syndicale à un point tel, en matière de consultation et de décision, qu'on en vienne, à toutes fins utiles, à recommander la négociation sectorielle.

De plus, toute la section des recommandations concernant la réduction du temps de travail, ne nous paraît pas avoir sa place ici. Elle déborde de beaucoup l'implantation de l'électronique et de l'informatique. Une autre commission gouvernementale est d'ailleurs mandatée pour considérer les problèmes globaux de relations de travail de cette nature. Nous nous abstiendrons donc de discuter sur ce vaste sujet au cours de cette conférence.

Enfin, la Commission IV a abordé le problème très difficile de l'intégration de l'informatique à la culture. Nous serons en accord avec quelques-unes de ses recommandations en matière de formation professionnelle initiale par exemple. Pour la plupart des autres, nous demeurons assez perplexes, étant donné qu'elles s'adressent presqu'en totalité au gouvernement et qu'elles semblent toutes très coûteuses et ne sont pas évaluées.

Nous avons beaucoup de respect pour l'énorme somme de travail qui a été accomplie par les commissions. Quels que soient nos avis sur leurs recommandations, nous apprécions l'information impressionnante et les grands efforts d'analyse et de réflexion qu'elles nous ont apportés.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Létourneau, je vous remercie. Je passe maintenant la parole à monsieur Normand Alexandre de l'Association des manufacturiers canadiens.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Monsieur et madame le Ministre, l'Association des manufacturiers canadiens est également heureuse de participer à cette troisième conférence sur l'électronique et l'informatique et entend y participer activement.

L'informatique et l'électronique peuvent effectivement jouer un rôle important dans l'augmentation de la productivité de l'industrie québécoise et canadienne, sujet qui, comme vous le savez, nous préoccupe au plus haut point. On sait que l'industrie manufacturière canadienne représente, et au Québec également, une part importante de l'emploi au pays et nous croyons qu'elle continuera de le faire au cours des prochaines décennies si nous savons nous adapter.

Depuis plusieurs années d'ailleurs, nous signalons à l'A.M.C., l'urgente nécessité pour l'industrie d'être plus productive et plus compétitive pour continuer à créer de l'emploi au Québec et ailleurs au pays, et pour maintenir le niveau de vie des Canadiens.

Nous avons publié plusieurs documents au cours des dernières années sur le sujet, dont le plus récent, "Un Avenir qui promet", date de septembre dernier. Ce document, nous tenons à le signaler, a vu le jour grâce au travail de chefs de file de l'industrie canadienne et québécoise qui compte, soit dit en passant, pour 80% de la production manufacturière du Canada et c'est aussi vrai pour le Québec à quelque pourcentage près.

C'est donc avec une expertise certaine et des points de vue dans lesquels nous croyons profondément que nous participons à la présente conférence.

Nous venons d'entendre les rapports des quatre présidents de commissions qui se sont penchés sur le sujet au cours des derniers mois et qui, je crois et je me dois de le signaler, ont fait un travail remarquable. Nous constatons d'ailleurs que plusieurs de leurs recommandations rejoignent nos préoccupations et nous nous réjouissons de la diffusion de la présente conférence comme moyen de sensibiliser les Québécois, les manufacturiers québécois notamment, à cette importante question de productivité et de changements technologiques, dont l'électronique, l'informatique et la robotique constituent une part importante, il faut le dire.

Je dis bien que plusieurs recommandations rejoignent nos préoccupations et nous entendons appuyer ces recommandations au cours des délibérations à venir. Je ne reprendrai pas ce que nos partenaires viennent de dire. Je pense que je peux m'associer, à tout le moins, à plusieurs de leurs remarques.

Revenant aux recommandations, d'autres nous apparaissent devoir être discutées. Enfin, d'autres ne nous apparaissent absolument pas pertinentes, voire même, ne devraient pas être discutées ici, puisqu'elles débordent nettement le champ de compétence de la présente conférence. Et cela, nous l'avons déjà signalé au cours des réunions préparatoires à la conférence. Nous vous en ferons également part.

Une remarque négative, monsieur le Président, messieurs et madame la Ministre, à ce point-ci, car nous sommes souvent taxées, les associations, de ne pas toujours transmettre le point de vue de nos membres. Et ici, je vous transmets le point de vue de ces derniers. Compte tenu des efforts que nous déployons depuis plusieurs années pour être plus productifs, plus compétitifs pour attirer l'attention de nos membres et faire en sorte qu'ils créent ces emplois tant nécessaires au pays, nos

membres déplorent grandement le peu de temps qui leur a été laissé pour prendre connaissance des documents, de les discuter et d'y réagir. Mais qu'à cela ne tienne, nous croyons que nos points de vue sont suffisamment étayés par nos travaux des dernières années et nous avons l'intention de les faire valoir.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Alexandre, je vous remercie. Ceci termine les représentations des entreprises et des associations sectorielles. Nous passons maintenant à celui des groupes socio-économiques et des coopératives qui comptent six organismes. Madame Claudette Lafrenière est la présidente du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail. Madame Lafrenière.

MME CLAUDETTE LAFRENIERE,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, les femmes sont et seront parmi la population les plus touchées par l'avènement des nouvelles technologies dans le secteur de l'emploi.

Lorsque nous avons décidé de participer, en novembre 1983, avec la Fédération des femmes du Québec, nous étions conscientes des enjeux et des objectifs de la conférence. Nous avions des attentes fort grandes et nous y avons consacré beaucoup d'énergie, car à un moment où les femmes retournent massivement sur le marché du travail, nous refusons d'accepter que les changements technologiques viennent freiner cette progression historique. Nous croyons que dans l'évolution actuelle de la société, l'autonomie financière des femmes est un impératif.

les différentes commissions ont accompli un travail monstre et nous sommes conscientes des sommes d'énergie investies dans leurs démarches et dans la production des différentes recommandations. Cependant, peine nous est de constater que les résultats obtenus sont à plusieurs points décevants pour les femmes.

Lors de la séance d'ouverture, nous avions fait état de nos préoccupations en ce qui a trait aux efforts de rattrapage à réaliser concernant les femmes sur le marché du travail, efforts de rattrapage qui doivent être à la mesure de l'écart qui existe entre la situation actuelle des femmes.

Compte tenu de notre spécificité, c'est-à-dire l'accès au travail des femmes, nous avons retenu prioritairement comme champ d'intervention la Commission III dont le thème porte sur l'informatisation, l'emploi et le travail. De par son contenu, les pistes explorées dans son analyse nous ont semblé fort intéressantes. Par exemple, à la page 93 du rapport, il est mentionné que le défi majeur consiste à briser la segmentation du marché du travail selon le sexe. Il est fort dommage que l'on ne retrouve cependant aucune mesure concrète, traduisant cette préoccupation, dans les recommandations actuelles l'application de programme d'accès à l'égalité. Il semble pourtant que nos revendications représentent tout autant des innovations et qu'il serait judicieux de profiter des changements technologiques pour réduire les inégalités existantes. Il est plus que temps pour les entreprises de profiter du nouveau bassin de potentiel humain que représentent les femmes sur le marché du travail. Il serait insensé de ne pas reconnaître que 52% des ressources que sont les femmes peuvent continuer à être absentes du domaine, indifférentes au sujet ou aliénées par son évolution.

Nous voulons souligner ici notre satisfaction quant au contenu et aux propositions de la Commission IV. Nulle part ailleurs avons-nous constaté une telle préoccupation sociale qui, à notre avis, doit être partie

intégrante de l'organisation des changements que l'assimilation de l'informatique à notre culture va amener dans la société québécoise.

Dans les jours qui suivent, la petite histoire s'écrira en fonction soit d'une totale ignorance, soit d'un manque de compréhension, soit d'un vif intérêt face à la problématique des femmes voulant accéder ou se maintenir à l'emploi.

Alors, comme tout moment historique se doit d'être souligné, j'utiliserai la prochaine minute de mon temps de parole pour vous inciter à la réflexion. Deux questions se posent: les nouvelles technologies tiendront-elles les femmes hors du marché du travail et, par conséquent, dans une dépendance financière lourde pour l'État? Pourrons-nous transformer en gain collectif ce qui risque de devenir des coûts économiques et sociaux importants?

En terminant, je vous rappelle que seule une action concertée de tous les partenaires sera déterminante pour développer une solidarité, solidarité qui apparaîtra lorsque chacun et chacune réaliseront l'importance de leur contribution individuelle au bien-être de l'ensemble de la société.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Madame Lafrenière, je vous remercie. J'inviterais maintenant madame Denise Rochon, président de la Fédération des femmes du Québec, à nous adresser la parole.

MME DENISE ROCHON,

Fédération des femmes du Québec

Cette troisième rencontre est différente des deux premières en ce que pour nous, groupe de femmes, venons chercher aujourd'hui des réponses à nos demandes, mais surtout des engagements fermes de la part des partenaires économiques. Nous n'en sommes plus aux principes, mais aux actes et aux décisions.

La Fédération des femmes du Québec croit fermement que l'attentisme du gouvernement, qui a prévalu durant les travaux de la conférence, doit faire place sans plus tarder à une mise en oeuvre des décisions qui seront prises durant ces trois jours.

Cette conférence est le moment d'évaluer comment nous déciderons de surmonter les enjeux posés par les changements technologiques. Pour nous, les femmes, les enjeux majeurs sont liés à la formation de base, à la formation professionnelle, au recyclage, à l'aménagement, à la réduction du temps de travail que nous voulons aussi lier aux responsabilités parentales.

Par ailleurs, l'accès à l'égalité dans l'emploi et la formation et, évidemment, le plein emploi constituent pour nous des objectifs sur lesquels nous seront particulièrement vigilantes. Ces enjeux sont liés à un choix de société dont les deux éléments principaux sont la qualité de la vie et la conciliation pour tous et toutes du travail et des responsabilités familiales.

Cette conférence est une occasion privilégiée, en regard de ce processus des changements technologiques que nous vivons, de prendre des décisions et leur donner une perspective sociale et économique. Ces enjeux ne sont pas nouveaux et notre position pas davantage.

En effet, nous avons déjà formulé nos revendications et nous allons encore ces jours-ci nous faire entendre. Nous nous limiterons ici à donner une appréciation générale de chacune des commissions en signifiant quelques pistes sur lesquelles nous comptons intervenir dans ces prochains jours.

Il nous a semblé, trop souvent hélas, que si les enjeux étaient bien identifiés dans les rapports et les analyses, ils perdaient de leur consistance dans la formulation des recommandations.

Commission I: nous, de la Fédération des femmes du Québec, sommes, bien sûr, favorables à l'"entrepreneurship" québécois et, en ce sens, à l'"entrepreneurship" féminin qui doit être reconnu et encouragé. Une fois de plus, l'absence totale de femmes est à souligner dans le rapport de cette commission. Nous sommes en accord aussi avec le faire-faire, mais non le laisser faire, car il nous apparaît très important d'implanter un système de contrôle quant à la qualité et à la pertinence du type de technologie prévu.

La Commission II: immense déception, immense déception qui se traduit dans un manque de vision globale, un manque de cohérence et une absence de planification stratégique. Il y a aussi un manque de sérieux quant aux choix des secteurs, la bureautique ayant été complètement ignorée, alors que s'implante d'une façon presque sauvage n'importe quoi par n'importe qui.

L'État devrait être un chef de file et donner l'exemple dans une stratégie véritable d'informatisation, par exemple, au niveau de la bureautique.

Nous pouvons conclure ici que la Commission n'a pas sa note de passage et devrait donc retourner faire ses devoirs.

La Commission III: la présidente, madame Claudette Lafrenière du C.I.A.F.T. vous a parlé de cette commission.

La Commission IV: nous devons exprimer notre satisfaction à l'idée que les principes d'équité et d'égalité soient reconnus par cette commission. Ainsi en est-il aussi de la nécessité d'une politique de formation professionnelle. Une vigilance particulière a été accordée aux groupes défavorisés. Nous voulons souligner cependant que les critères d'accès aux bourses devraient aussi favoriser les étudiantes.

Quant à la recherche, la recherche action nous apparaît tout aussi importante que la recherche fondamentale. Il serait aussi important que les ressources concentrées dans les universités soient mises à la disposition des groupes cibles.

En ce qui concerne la formation professionnelle, il faudrait tenir compte de la problématique liée au danger de polarisation des qualifications, comme dans le travail de secrétariat par exemple. Nous sommes en accord avec la Commission pour la mise en place de mesures d'accessibilité à l'informatique qui tiennent compte des besoins et des intérêts des filles.

Il est de plus très intéressant qu'une recommandation soit faite à l'égard de mesures facilitant l'accessibilité pour les associations.

Je concluerai pour inviter les partenaires à ne plus parler de principes, mais de mesures et programmes précis à mettre en place. Quant à nous, nous avons parlé souvent d'accès à l'égalité et nous en reparlerons encore, car c'est un noyau important de notre implication au niveau de cette conférence. Cet événement, cette conférence, interpelle, à notre avis et de façon plus percutante, les décideurs et le gouvernement afin que l'article prévu à la Charte des droits de la personne soit mis en vigueur dans le cadre du projet de règlement tant attendu. Évidem-

ment, nous exercerons une vigilance soutenue quant à la place qu'on fera aux préoccupations des femmes au cours de cette conférence.

Nonobstant nos critiques, nous nous devons de féliciter le travail immense produit par les commissaires. Et permettez-moi en terminant, monsieur le Président, de vous citer monsieur Laurent Fabius, premier ministre français: "La vraie liberté demain doit s'accompagner d'un partage du savoir afin que chacun - et j'ajoute chacune - puisse éviter d'être manipulé".

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Madame Rochon, je vous remercie. La parole est maintenant au président de la Fédération nationale des associations des consommateurs du Québec, monsieur Michel Messier.

M. MICHEL MESSIER,
Association des consommateurs du Québec

Monsieur le Ministre, madame la Ministre, mesdames, messieurs. La Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec est heureuse de participer à cette conférence en présence de représentants du gouvernement du Québec et de ceux des différentes sphères d'activités dans notre société. En tant que fédération, la F.N.A.C.Q. s'est impliquée dans la démarche de la conférence, parce qu'elle pense que la révolution informatique est au coeur des mutations présentes et à venir, et que cette révolution produit des impacts aux plans économique, social et culturel.

Le cadre général qui guidera l'ensemble de nos interventions peut se résumer en deux mots: appropriation et accessibilité.

L'appropriation collective par les Québécois et Québécoises dans leur agir quotidien des nouvelles technologies informatiques et électroniques s'impose comme un objectif que l'on doit viser à tout prix. Cette appropriation est indispensable à la maîtrise du devenir culturel et social du Québec. Elle est également nécessaire au développement économique du Québec.

Pour que l'informatique contribue à améliorer la vie démocratique et favorise le développement de l'ensemble de la société québécoise dans tous ses aspects, au lieu d'engendrer méfiance et résignation et accentuer les inégalités sociales, une condition s'impose: l'État et tous les partenaires ici représentés doivent s'entendre sur une politique d'accessibilité et d'appropriation de l'outil et du savoir informatique.

Pour la F.N.A.C.Q., l'accessibilité des outils et nouveaux services informatiques ne se fera pas naturellement. Des mesures concrètes devront être mises de l'avant afin que ces derniers soient accessibles à tous, peu importe leur revenu, leur sexe, leur niveau de scolarité ou leur lieu de résidence.

Sans ces mesures, l'implantation des nouvelles technologies informatiques risque fortement d'accentuer les inégalités socio-économiques. L'appropriation se pose aussi en termes d'accessibilité à la formation. Celle-ci sera-t-elle la même pour toutes les couches de la société? Pourtant, ceci s'avère essentiel pour l'exercice du droit à l'éducation et à l'information.

Il s'avère important également que dans toutes les sphères de la vie sociale, on se questionne sur les impacts sociaux et culturels qu'entraîne le virage informatique.

Pour leur part, les organismes oeuvrant pour l'amélioration des conditions de vie et de travail sont bien placés pour effectuer cette analyse

en autant qu'on leur permette de s'approprier, eux aussi, l'information, la formation et les outils informatiques. Cette appropriation leur permettra de mieux remplir leur rôle social en général, de réaliser leur travail de sensibilisation et d'éducation, de mieux identifier les impacts sociaux et même de développer de nouveaux usages sociaux.

Ainsi, il nous apparaît très important que l'État dirige toute son intervention de manière à lutter contre toute accentuation des inégalités sociales susceptibles d'être engendrées par cette révolution informatique. L'État doit assurer que des droits fondamentaux, droit à l'information, droit à la communication, droit à la protection de la vie privée, droit au savoir et aux nouveaux services technologiques, droit à la formation, droit de négocier, soient protégés et redéfinis pour le meilleur développement de l'ensemble de la société québécoise.

L'enchassement d'une charte des droits technologiques dans la Charte des droits et libertés de la personne constitue pour nous une revendication majeure à l'aménagement de la vie démocratique québécoise.

En terminant, nous croyons important de rappeler que la révolution informatique, que nous vivons présentement, dépasse par l'ampleur des impacts sociaux et culturels qu'elle génère son aspect économique et que, en conséquence, tout doit être entrepris pour assurer à l'ensemble des Québécois et Québécoises la maîtrise de ces changements.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Monsieur Messier, je vous remercie. La parole est maintenant au dernier intervenant des groupes socio-économiques et des coopératives. Il s'agit du président de la Fédération des associations coopératives et d'économie familiale du Québec, monsieur Henri Goulet.

M. HENRI GOULET,

Fédération des associations coopératives et d'économie familiale du Québec

En tant que porte-parole de la Fédération des A.C.E.F. du Québec, j'aimerais profiter de l'occasion pour réaffirmer la préoccupation principale qui a motivé notre participation aux différentes étapes de cette conférence. En cours de route, cette préoccupation s'est transformée tranquillement en conviction profonde: les valeurs socio-culturelles d'un peuple finissent toujours, dans toute transformation sociale profonde, par influer directement sur la technologie elle-même. Ça veut donc dire qu'en bout de ligne, ce sont ces valeurs profondes qui détermineront les grands axes de développement de la société québécoise.

Nous croyons, par le fait-même, que la réduction ou voire même l'élimination des valeurs sociales de la population du Québec conduit inévitablement à un échec, parce que toute entreprise de virage économique ou technologique dépend toujours des personnes et des groupes qui portent la très grande responsabilité d'un projet social à plus long terme.

En ce sens, quitte même à radoter un peu, nous sommes dans l'obligation ce matin de réitérer notre question d'il y a deux ans: quel est ce projet social à long terme qui motive aujourd'hui l'urgence du virage technologique? Ça veut aussi dire: qu'est-ce qu'on veut au juste pour toute la population du Québec?

A ce niveau, nous voulons exprimer, nous aussi, notre déception face aux résultats des trois premières Commissions qui, à notre point de vue, ont fermé les yeux sur les vrais problèmes quotidiens qui confrontent les différentes populations de toutes les régions du Québec actuellement. Partout aujourd'hui, le virage technologique produit des impacts négatifs dans le domaine du travail principalement. Dans la majorité des cas, "virage technologique" est synonyme de plus grande productivité,

de rentabilisation des entreprises, de plus grande combativité, de concurrence internationale, mais en même temps, pour l'ensemble de la population, "virage technologique" est encore aussi, malheureusement, trop souvent synonyme de perte d'emploi, d'insécurité, de peur et même de démission.

Le paradoxe apparaît toujours aussi évident; d'un côté, plus grande productivité et, de l'autre impossibilité de s'approprier les résultats de cette plus grande productivité. A ce titre, nous croyons plus important de remettre dans le débat le problème de la surproduction, parce que les consommateurs ne sont plus capables d'acheter vos nouvelles productions.

Le résultat de cette réalité commence déjà d'ailleurs à se manifester. Il y a deux ans, autour de cette même table, le modèle Silicone Valley était omniprésent. Aujourd'hui, je pense que la vallée du géant vert en laisse plusieurs perplexes. Peut-on ignorer, encore une fois, cette réalité?

En terminant, j'aimerais quand même remercier l'ensemble des participants aux différentes commissions, et plus particulièrement les personnes qui ont travaillé à la Commission IV, parce que ses travaux ont permis de réaffirmer quatre grandes préoccupations qui nous tiennent à coeur: l'accessibilité pour tous à l'informatisation, la protection des citoyens du Québec, le respect de la langue de travail au Québec et les groupes associatifs à favoriser.

Autour de ces quatre grandes priorités, nous croyons qu'il y a moyen, à partir d'aujourd'hui, de se poser les vraies questions qu'il va falloir aborder au cours de ces trois jours.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Goulet, je vous remercie. Nous allons passer maintenant aux intervenants du secteur de la recherche, de l'éducation et des professionnels. Le premier intervenant est le président de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, monsieur Claude Hamel.

M. CLAUDE HAMEL,
Conférences des recteurs et principaux des universités du Québec

Monsieur le Président, je désire d'abord souligner la qualité des travaux des quatre commissions dont les rapports permettront d'alimenter les échanges au cours de cette conférence. Les données recueillies, les analyses qui en ont été faites, les perspectives qui s'en dégagent et les recommandations formulées auront fourni aux participants présents à cette table des éléments à la fois précieux et pertinents pour préciser la contribution des organismes qu'ils représentent dans la recherche d'une nécessaire concertation face au défi des nouvelles technologies.

Les université sont directement concernées par le rapport de la Commission I sur l'expansion des industries de l'électronique et du logiciel, et celui de la Commission IV sur l'intégration de l'informatique à la culture. Elles le sont également, mais dans une moindre mesure, par le rapport de la Commission II sur l'informatisation des entreprises et des administrations publiques, et celui de la Commission III sur l'informatisation, l'emploi et le travail.

Nous aurons l'occasion, durant ces trois jours, de traiter ces questions auxquelles les universités sont particulièrement sensibles: la pénurie des personnels scientifiques de haut niveau détenteurs de diplômes de

deuxième et de troisième cycles; les besoins de perfectionnement des gestionnaires et des professionnels des entreprises; le développement de la recherche; le transfert technologique et l'innovation industrielle; l'analyse des impacts des changements technologiques sur la qualité de la vie, et particulièrement sur les conditions de travail, mais sans négliger les aspects culturels.

Je voudrais pour l'instant insister sur l'importance de ce qu'on pourrait appeler l'interface entres les universités et les entreprises, thème abordé par chacune des commissions, suivant l'approche spécifique à leur mandat. Les nombreuses et fructueuses relations, qui se sont développées entre les milieux universitaires et les milieux économiques dans le cadre d'activités de perfectionnement, de recherche ou de consultation, prennent souvent la forme d'ententes ad hoc à terme pour répondre à des besoins particuliers.

Depuis quelques années, les universités ont pris l'initiative de mettre sur pied des organismes chargés d'assurer cette interface avec les milieux d'affaires dans une perspective plus permanente. Dotés d'une autonomie administrative et financière, chapeautés par un conseil d'administration composé en grande partie de représentants d'entreprises, ces organismes visent à mieux articuler l'offre des ressources et de services des universités aux entreprises et l'expression des attentes de ces dernières à l'endroit des universités.

Pour bien illustrer cette réalité, permettez-moi de présenter quelques-uns de ces organismes dont les missions concernent en totalité ou en partie l'objet de cette conférence. Le Centre de développement technologique, mis sur pied par l'École Polytechnique, s'occupe de gestion de la recherche industrielle. Il offre aux entreprises des services de recherche commandités dans les domaines du génie, de la technologie, du développement, de la mise au point et des essais en laboratoire.

La Société de micro-électornique industrielle de Sherbrooke, créée à l'initiative de l'Université de Sherbrooke, offre des services de conception et de développement de circuits en micro-électronique, de fabrication de prototype et d'études de faisabilité et de rentabilité.

Le Centre d'innovation industrielle de Montréal, parrainé par l'École Polytechnique, est orienté vers la promotion et la mise en valeur d'innovations et de transferts technologiques. Il offre des services d'évaluation d'aide technique, d'études de commercialisation et d'aide pour le financement.

Dans un autre domaine, je veux signaler la création, par l'Université Laval, d'un bureau de consultation en gestion, dont les services s'adressent à la P.M.E., et rappeler l'existence du Centre de perfectionnement de l'École des Hautes Études Commerciales dont les activités sont davantage orientées vers l'organisation de séminaires, de colloques et de sessions intensives de formation.

Enfin, je ne voudrais pas passer sous silence un autre type d'interface concernant les universités et le monde du travail. Il s'agit de l'Institut de recherche appliquée sur le travail auquel participent, d'une part, trois centrales syndicales, soit la F.T.Q., la C.S.N. et la C.E.Q., et, d'autre part, six établissements universitaires, soit Concordia, l'I.N.R.S., Laval, Montréal, Sherbrooke et l'U.Q.U.A.M.

L'Institut poursuit des activités de recherche dans quatre secteurs: les aspect économiques des relations de travail, les aspects juridiques, l'organisation du travail, enfin, la santé et la sécurité au travail. Ces quelques exemples, qui ne constituent évidemment pas une liste exhaustive, visent à montrer que les relations, les échanges et la coopération entre le milieu universitaire et le secteur privé non seulement existent, mais se développent et se structurent de plus en plus sur une base permanente.

Ce qu'on retrouve dans d'autres sociétés, on le retrouve maintenant au Québec et il m'apparaît que cette voie est porteuse d'avenir, entre autres, dans les domaines de l'électronique et de l'informatique.

Je souhaite que ces considérations puissent contribuer aux discussions de cette conférence et rassurer les participants sur la volonté des universités et des universitaires d'apporter leur collaboration à la mise en oeuvre de projets concrets dans les mois à venir.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Hamel, je vous remercie. La parole est maintenant à monsieur André Beauregard, représentant de l'Association des directeurs de recherche industrielle du Québec. Monsieur Beauregard.

M. ANDRÉ BEAUREGARD,
Assocation des directeurs de recherche industrielle du Québec

Je serai très bref et mon intervention portera surtout sur ce à quoi l'on s'attend pour demain, suite à tous les travaux que nous avons faits.

Depuis le tout début des travaux des diverses commissions, il y a eu beaucoup de temps et d'efforts consacrés par les membres dans le but de bien cerner les problèmes, d'élaborer des solutions les plus acceptables possible aux différents intervenants, de façon à pouvoir, durant ce sommet, tracer les grandes lignes qui seront pour chacun d'entre nous nos guides dans la conduite de nos affaires.

Étant issu de l'industrie et donc habitué à des consignes précises, je crois qu'il serait essentiel, pour que nos efforts aient le plus de

retombées possible, que nous procédions par une synthèse des recommandations pour lesquelles nous avons certains consensus. On devrait ensuite choisir des représentants parmi les intervenants et leur demander d'expliciter les choix et hiérarchiser les recommandations.

L'objectif central serait d'arriver à un certain nombre de recommandations, soit une vingtaine ou une trentaine, très précises, et que le travail soit terminé dans un délai de trente à soixante jours suivant la conférence.

Le résultat de ce travail deviendrait la direction commune autour de laquelle pourraient se rallier le monde syndical, l'industrie, les différentes associations et les différents paliers de gouvernement face à l'évolution rapide de l'électronique et de l'informatique au Québec.

En l'absence de ce dernier pas, on risque de voir nos intenses travaux de réflexion se perdre dans une jungle de recommandations se prêtant assez mal à la décision et à l'action.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Merci, monsieur Beauregard. La parole est maintenant au président de la Fédération de l'informatique du Québec, monsieur Hervé Carpentier.

M. HERVÉ CARPENTIER,
Fédération de l'informatique du Québec

Madame Marois, monsieur Dean, je suis très heureux de participer à cette conférence. Je pense qu'elle démontre l'importance de l'informatique. Sensibiliser non seulement la population en général, mais les principaux

décideurs, à l'impact de l'informatique dans notre société m'apparaît extrêmement valable.

On est dans le virage technologique, pour plusieurs de nos membres à la Fédération de l'informatique du Québec, depuis vingt ans. On dit qu'une génération, c'est vingt ans; nous, en informatique, nous en sommes à notre quatrième génération. Nous sommes des agents de changements. Bien sûr qu'on doit s'adapter constamment au développement technologique. Je pense que si on démontre, par l'ensemble des propositions et des recommandations, les possibilités d'améliorer le milieu de travail, d'améliorer la productivité des entreprises, je pense qu'on a déjà accumulé des acquis importants en termes de changement et d'amélioration au niveau des entreprises et dans notre société. Nous aurons l'occasion de nous prononcer sur un ensemble de recommandations. Quelques-unes déjà nous frappent; par exemple, la recommandation touchant l'intégration de la bureautique, de la télématique et du graphisme numérique en un seul centre de recherche. Voilà une mesure qui nous apparaît cohérente et qui permettra certainement de développer une certaine masse critique au niveau de la recherche.

Je pense que le groupe a été suffisamment libre de proposer une telle démarche, puisque le gouvernement avait plutôt proposé d'en créer trois. Alors, je pense que, dans ce sens-là, il y aura certainement un endroit fort propice au Québec pour l'installation, la création d'un centre d'excellence.

Bien sûr, les commissaires ont surtout parlé de la région de Montréal. Je pense qu'ils n'ont pas oublié volontairement les autres régions. Je pense que, tout simplement ils ont manqué d'espace dans leur rapport pour mentionner les autres régions.

Nous aurons l'occasion aussi de nous prononcer sur la politique du faire-faire. Je pense qu'il y a des avantages très importants, mais aussi des inconvénients ou, à tout le moins, des précautions à prendre

dans cette politique. Je pense qu'elle est très valable comme effet d'entrainement possible au niveau de l'exportation de nos expertises à travers le monde.

Il y a aussi à souligner la création d'un centre d'informatique pour la P.M.E.. Je pense que ce centre d'information technologique est très important, à mon point de vue, de telle sorte qu'on puisse assurer une meilleure pénétration de l'informatique au niveau des gestionnaires dans la petite et moyenne entreprise.

Quand au projet-pilote lui-même qui est proposé, il faudra quand même voir les possibilités d'envergure de ces projets-pilote. Il faudra insister énormément là-dessus à mon avis, de telle sorte qu'on puisse aussi le prévoir dans un cadre de planification qui soit suffisamment rigoureux et cohérent.

Je pense que nous aurons l'occasion de revenir aussi au niveau de la formation, particulièrement aux deuxième et troisième cycles, et aussi au premier cycle universitaire, et de s'assurer dans nos recommandations qu'il y ait une adéquation, d'une part, entre le niveau collégial et le niveau du premier cycle universitaire, de même que l'adéquation et la nécessité d'intégrer les personnes qui ont de l'expérience.

Enfin, nous allons aussi revenir sur les secteurs prioritaires qui ont été proposés. Je pense qu'il y a une attention particulière à apporter à ce sujet-là, de même que le développement des relations au niveau des universités et de l'industrie.

Je pense que, dans l'ensemble, il y a non seulement le gouvernement du Québec qui va être impliqué dans les décisions et dans les recommandations, les consensus ou les engagements, mais je souhaite beaucoup que les entreprises privées aussi s'y engagent à fond.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Nous allons maintenant passer au secteur syndical. Alors, monsieur Claude Gingras, de la C.S.D.

M. CLAUDE GINGRAS,
Centrale des syndicats démocratiques

Monsieur le Président, messieurs les Ministres, madame la Ministre, partenaires de la conférence, messieurs, mesdames, la C.S.D. a participé très activement, depuis novembre 1983, aux travaux préparatoires à la présente rencontre, sans nécessairement avoir le sentiment que le changement fondamental des mentalités, pierre angulaire du succès de l'implantation des technologies nouvelles, des techniques nouvelles de travail, ne soit acquis. D'ailleurs, monsieur Létourneau nous en a donné un bref aperçu tout à l'heure.

La C.S.D., au cours des derniers mois, a délégué trois représentants auprès des différentes commissions et que faut-il retenir de cette expérience? Il est inutile d'élaborer longuement sur les appréhensions justifiées des travailleurs et travailleuses qui voient l'arrivée des nouvelles technologies beaucoup plus comme un agresseur à leur droit au travail que comme l'outil privilégié leur permettant d'entrevoir, avec un minimum de sécurité, leur avenir. Cependant, à la lumière des rapports qui viennent de nous être présentés, il y a d'abord beaucoup d'espoir. On remarque que les propositions reposent sur des analyses sérieuses et approfondies. De même dans les intentions, à tout le moins, les propositions apportent certaines réponses à plusieurs des attentes et des préoccupations des travailleurs et travailleuses que nous avons mises de l'avant. Mais au-delà des intentions, jusqu'où les partenaires sont-ils désireux de s'engager concrètement dans des consensus d'action?

Sur ce point, nous ne pouvons cacher certaines appréhensions. Dans notre esprit, la présente réunion constitue une dernière chance pour innover collectivement dans la manière d'implanter les nouvelles technologies dans les milieux de travail. Réussirons-nous à moderniser nos pratiques d'implantation de l'informatique et de l'électronique et en faire un des outils privilégiés, perçu comme tel par l'ensemble de notre société, incluant les travailleurs et travailleuses dans leur désir d'améliorer le bien-être?

En ce qui nous concerne, nour mettrons de l'avant les lignes d'action suivantes. Premièrement, pour encadrer les multiples recommandations qui sollicitent l'aide de l'État aux titres de l'information, de la formation, de l'expertise, des marchés, de la recherche, de l'aide financière, nous devons développer une éthique sociale afin de nous assurer que les fonds publics soient au service de la majorité.

Deuxièmement, pour répondre au défi de l'emploi, il faut tout mettre en oeuvre pour que les nouvelles technologies soient au service de l'amélioration des conditions de travail et de la lutte au chômage, et de la lutte aussi à l'appauvrissement et à la dégradation sociale.

Ces deux lignes d'action reviendront fréquemment dans nos interventions les prochains jours. Elles font partie, pour nous, de la nécessaire modernisation socio-économique qui doit accompagner la modernisation technologique de nos milieux de travail et de notre structure industrielle.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Gingras, je vous remercie. La parole passe maintenant à la vice-présidente de la C.S.N., madame Monique Simard.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Je voudrais d'abord donner mon appui aux interventions, commentaires et réflexions de mesdames Lafrenière et Rochon, auxquels je souscris totalement.

Rapidement, tout d'abord, pour souligner l'importance des débats que nous menons dans le cadre de cette conférence socio-économique, la C.S.N. a toujours considéré que la décision de tenir cette conférence était d'une envergure majeure au Québec, puisqu'on sait que les conséquences qu'entraînent les changements technologiques sont énormes tant aux points de vue économique, social et culturel mais très particulièrement, comme représentante d'une centrale syndicale, je me dois de le souligner, très particulièrement dans le domaine de l'emploi.

Il faut également et toujours se rappeler - et c'est important - que ces changements ont lieu dans un contexte de crise économique sans précédent, de chômage généralisé, d'accroissement des inégalités de toutes sortes et d'une restructuration internationale des rapports de force et de la division du travail. Cela doit être présent dans le cadre de la totalité des débats que nous menons.

Donc, pour nous, à la C.S.N., les enjeux et les défis sont énormes pour la société québécoise. Nous avons partagé les préoccupations que les changements technologiques devraient, bien sûr, permettre une meilleure croissance économique, mais aussi le progrès social, l'amélioration de la démocratie, la réduction des inégalités et la promotion des femmes.

En fait, nous sommes convaincus qu'il ne peut pas y avoir de véritable augmentation de la productivité générale de la société sans une amélioration des conditions de travail, des conditions de vie de la majorité de la population dans un environnement de qualité. Si ce n'est fait, eh bien, nous assisterons à un recul social qui, à plus ou moins long

terme, entraînera des coûts économiques importants. Et c'est dans ce sens que pour nous de la C.S.N., tout débat et tout projet, concernant les changements technologiques, doivent se faire dans une perspective de plein emploi.

L'urgence de la situation: je pense qu'il faut rappeler ici qu'il y a deux considérants importants qui justifient cette urgence. C'est d'abord le retard du Québec sur plusieurs plans, d'abord, quant à une véritable politique d'informatisation de la société, liée à une politique - et c'est important - liée à une politique de développement économique dans chacun des secteurs.

Il faut aussi se rappeler la dépendance et la faiblesse de notre structure industrielle et l'absence d'une véritable politique de recherche du plein emploi ici au Québec et au gouvernement.

L'urgence de la situation, c'est aussi l'absence de toute législation pour faire en sorte qu'on puisse, d'une part, limiter les impacts négatifs qu'entraîne l'implantation de certains changements technologiques dans les milieux de travail et dans la société, mais aussi de faire en sorte que la majorité de la population puisse être partie prenante et impliquée dans la révolution technologique.

Notre appréciation générale des travaux qui ont pu être faits depuis un an et demi, eh bien, nous aurons l'occasion de nous exprimer sur chacun des rapports de commission. On tient à souligner le travail important qui a été accompli. Et au niveau du constat... je dirais des travaux que nous sommes satisfaits. Cependant, nous devons déplorer l'écart considérable entre les mandats et les enjeux identifiés, et les résultats des travaux, particulièrement des Commissions I, II et III. Nous sommes cependant satisfaits des résultats des travaux de la Commission IV.

Je me permets ici de souligner, à travers cette expérience qui a duré maintenant plus de quinze mois, que nous devons déplorer un certain nombre d'attitudes qui ont été particulièrement manifestées par les représentants des employeurs qui s'opposent, de façon systématique, au maintien et à la promotion de droits qui ont été durement acquis depuis des décennies, et qui, au contraire, font la promotion d'un retour aux pures et dures lois du marché et d'un certain libéralisme économique qui, on le sait, auraient pour conséquence de faire reculer la majorité.

Nous devons également vous souligner que, au cours de la dernière année, nous n'avons pas pu constater d'amélioration sur le terrain, tant de la part de l'entreprise privée que du gouvernement. Et je tiens à mentionner qu'il y a des luttes importantes qui se mènent tous les jours sur la question des changements technologiques et qu'il y a une urgence d'agir.

Combien de personnes, depuis les débuts de ces travaux de commissions, ont perdu leur emploi et très majoritairement des femmes? Combien de travailleurs ont vu leur travail déqualifié depuis les débuts des travaux de la Commission? En guise de conclusion, je sonne l'alarme à l'urgence d'agir et je lance cet appel au gouvernement du Québec que, pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Québec, il faut de toute urgence se donner une politique qui respectera les droits de la majorité.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Madame Simard, je vous remercie. La parole est maintenant au président de la C.E.Q., monsieur Yvon Charbonneau.

M. YVON CHARBONNEAU,

Centrale de l'enseignement du Québec

Monsieur le Président, madame la Ministre, messieurs les Ministres, mesdames et messieurs. Depuis la dernière rencontre de la conférence socio-économique sur l'électronique et l'informatique de mai 1984, la la C.E.Q. a voulu approfondir sa réflexion sur le thème des nouvelles technologies.

C'est ainsi que les nouvelles technologies, l'emploi et l'aménagement du temps de travail ont constitué un des thèmes majeurs de notre dernier congrès. Plus récemment, nous rendions publique une importante étude sur les nouvelles technologies et les conditions de travail portant le titre de "Matériaux pour une Stratégie Syndicale". Finalement, il y a moins de deux semaines, nous tenions un colloque sur les nouvelles technologies qui a regroupé plus de mille personnes et nous y avons rendu public le rapport préliminaire d'une vaste enquête, menée par notre organisation, auprès de cinq mille de nos membres sur la micro-informatique à l'école.

Notre organisation est donc préoccupée des enjeux soulevés par les nouvelles technologies. Mais ce qui nous préoccupe surtout, c'est le laisser faire technologique. Si nous avons participé aux travaux de cette conférence, c'est avec la conviction qu'il est possible d'avoir une maîtrise technique, professionnelle et sociale à la fois des changements technologiques.

Parler de maîtrise sociale du virage technologique, c'est soulever les grands objectifs que notre société doit se donner, doit poursuivre à travers l'implantation des nouvelles technologies; c'est amener cette conférence à poser les principes fondamentaux sur lesquels doit reposer ce virage.

Soyons clair à ce propos. Le débat n'est pas en termes de oui ou non aux changements technologiques, au virage technologique, mais bien au niveau de comment prendre le virage technologique en visant à réconcilier les impératifs économiques et sociaux de ce virage. En ce sens, la C.E.Q. entend orienter ses interventions, durant cette conférence, autour des questions suivantes: Comment assurer la protection de l'emploi et favoriser la création d'emplois dans le contexte du virage technologique? Comment assurer la démocratisation de l'informatisation? Comment assurer le contrôle des travailleurs et des travailleuses sur les changements qui affectent leurs conditions de travail? Comment s'assurer que le virage technologique aille dans le sens de l'égalité des chances, plutôt que du développement des inégalités sociales? Comment favoriser, dans ce contexte, l'égalité entre les sexes? Comment assurer aux jeunes l'accès au marché du travail? Comment assurer l'accès pour tous et pour toutes aux technologies et l'accès à la formation que requièrent ces changements? Comment, enfin, mettre en place dès maintenant les conditions pour que l'école s'inscrive de façon dynamique dans le processus et contribue à la maîtrise sociale des changements technologiques?

Dans cette perspective, nous croyons que les thèmes abordés par la Commission III sont centraux et que l'analyse menée par cette Commission est sur bien des points pertinente. Mais les recommandations qui nous sont soumises, portant sur l'implication des travailleurs et des travailleuses sur la formation et sur l'emploi, devraient être considérablement renforcées et surtout mises en oeuvre si nous voulons faire face au défi des nouvelles technologies. Nous croyons en la nécessité d'une véritable politique sociale de l'informatisation, dont quatre éléments nous apparaissent devoir faire l'objet d'orientations précises par la présente conférence: des droits collectifs nouveaux par la modification notamment du Code du travail ou de la Charte des droits technologiques; par une politique de formation adaptée aux nouveaux enjeux et capable d'appuyer une évolution correspondant au bien-être des travailleuses et

des travailleurs, et de la majorité; par une politique d'accès à l'égalité, en particulier pour les femmes qui sont particulièrement affectées par certaines conditions d'implantation des nouvelles technologies; par une politique de réduction du temps de travail susceptible de repartager l'emploi et de réduire le chômage.

Ce qui caractérise donc l'attitude de notre organisation face au virage technologique, c'est à la fois l'ouverture aux changements en même temps qu'une grande préoccupation pour les impacts sociaux et culturels des nouvelles technologies. En ce sens, nous sommes très près des perspectives dégagées par la Commission IV et nous espérons que le gouvernement et, en particulier, le ministère de l'Éducation, prendront des engagements fermes à ce propos.

En concluant, je dirai que notre engagement syndical et notre engagement professionnel dans le secteur de l'éducation et des services publics est fondé sur le refus de la fatalité, sur le refus de l'inéluctable. Plus que jamais, il nous appartient d'apprivoiser le changement, mais pour mieux se l'approprier, pour mieux le diriger et le maîtriser, et pour mieux renouer avec notre objectif de contribuer à l'avènement d'une société plus démocratique et plus et mieux développée.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Monsieur Charbonneau, je vous remercie. La parole maintenant est à la F.T.Q. et à son secrétaire général, monsieur Fernand Daoust.

M. FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleur du Québec

Monsieur le Président, madame la Ministre, messieurs les Ministres.

Selon nous, le débat central de cette conférence n'est pas de savoir si, oui ou non, le Québec doit prendre le virage technologique. Le débat central est de savoir si, d'une part, notre société doit se préoccuper concrètement et prioritairement des impacts sociaux des technologies nouvelles, tout en accueillant et favorisant ces dernières. C'est, d'autre part, de savoir si notre société voudra profiter de cette étape importante dans notre développement collectif pour opérer également un virage démocratique, pour faire en sorte notamment que la prise de décision soit mieux partagée au sein des entreprises.

On l'aura deviné, la F.T.Q., en posant ces questions, exprime en même temps des souhaits et formule l'espoir que cette conférence soit l'occasion de consensus de cette envergure.

La réflexion de l'ensemble des commissions nous permet de saisir avec clarté que le virage technologique est indispensable sur le plan économique, mais qu'en même temps, la façon de gérer le changement est déterminante à tous égards; sur les plans démocratique, social et culturel rien n'est acquis.

Ainsi, notre industrie et nos services doivent être encouragés à se moderniser et à se mettre à l'heure électronique et informatique sous peine de ne pouvoir soutenir la concurrence nationale et internationale et de s'enfoncer dans le cercle vicieux de la sous-productivité. En même temps, nul ne peut nier l'effet destructeur d'emplois à court terme des changements technologiques au sein des entreprises.

Plusieurs de nos syndicats affiliés ont déjà vécu des coupures de postes et des réductions d'effectifs, et bien d'autres s'apprêtent à en vivre. On prêche la mobilité, les changements d'orientation multiples en cours de vie, mais pour les travailleurs et les travailleuses peu ou semi qualifiés, somme toute pour l'immense majorité, la mobilité veut dire repartir à zéro, perdre un régime de retraite qui n'est pas encore trans-

férable, n'avoir pour toute perspective que le travail précaire ou le chômage.

La préoccupation dominante de la F.T.Q., c'est l'emploi. Cette préoccupation à l'échelle des individus prend la figure de l'insécurité et de l'angoisse. A l'échelle des familles et de la société, c'est à l'égard des jeunes qu'on s'inquète. Tous sont d'accord pour améliorer l'"employabilité" des jeunes, mais cela seul ne disposera pas de cette obsédante réalité qu'est l'insuffisance d'emplois.

De même les femmes, occupant un travail rémunéré et souhaitant revenir... ou souhaitant revenir sur le marché du travail, seront les premières victimes des changements technologiques. Le volume des emplois dans lesquels elles sont concentrées sera considérablement réduit. Pour elles aussi, il faut envisager des actions d'envergure et prioritairement les aider à sortir de leur ghetto d'emploi, leur donner un accès réel à l'ensemble du marché du travail.

Le problème de sous-emploi que nous vivons collectivement à l'heure actuelle est appelé à durer, nous le savons tous, mais la F.T.Q. croit qu'il est possible de l'atténuer de façon significative dans la mesure où les partenaires sociaux et le gouvernement accepteront de s'engager dans une même direction et, souvent, nous l'avons souhaité, accepteront de définir une commune priorité, s'entendront pour canaliser leurs efforts. Le plein emploi, nous le savons tous, n'est pas une solution facile, nous ne cessons de le dire. C'est un objectif, un effort, un défi que, collectivement, nous n'avons pas le droit de ne pas relever.

Pour la F.T.Q., le plein emploi passe nécessairement par une politique de réduction du temps de travail. Nous sommes heureux que la Commission III nous présente, à l'occasion de cette conférence, un rapport étoffé et fourmillant d'informations sur cette question. Nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur le contenu des recommandations.

Pour l'instant, nous tenions à souligner l'importance de cet enjeu qui entretient un lien de nécessité avec le défi du plein emploi. En matière de temps de travail, nous avons à réévaluer un ensemble de pratiques établies, mais pour cette question-ci, les travailleurs et travailleuses et leurs organisations n'accepteront pas d'être les seuls remis en cause et ils n'accepteront pas tout particulièrement le maintien du laisser-faire en ce qui a trait au temps supplémentaire ou la perpétuation de ce qu'il faut bien qualifier d'archaïsme dans le Loi des normes de travail.

Le plein emploi, ce n'est pas, pour la F.T.Q., un objectif qui ne concerne que l'organisation économique de notre société. C'est aussi un objectif qui touche la fibre démocratique de notre société, car nous sommes profondément convaincus qu'une collectivité, qui se débat avec un niveau de sous-emploi aussi considérable, est également une société qui ne peut guère aller de l'avant, qui n'est pas facilement porteuse de projets stimulants et novateurs.

A cet égard, le mode d'implantation des changements technologiques est aussi également déterminant pour la qualité de notre vie démocratique et concrètement pour la reconnaissance du rôle des travailleurs et des travailleuses, ainsi que de leurs organisations, dans l'ensemble de ce processus.

Or, et rien ne sert de se taire, et nous voulons vous exprimer une conviction profonde, l'implantation des changements technologiques s'opère au sein des entreprises, ici au Québec, dans un climat de rejet, nous pourrions dire de mépris des travailleurs et des syndicats. Il est temps que les dirigeants d'entreprises comprennent dans leur vaste majorité que l'information, la consultation, la négociation peuvent être et doivent être des gages de réussite dans la gestion des changements technologiques ou des changements du même type. Les employeurs devraient comprendre que l'autoritarisme ne peut qu'engendrer l'animosité, le

rejet et l'angoisse. Ils devraient aussi comprendre que notre société ne peut se payer le luxe d'un virage technologique à conducteur unique.

Les enquêtes effectuées auprès de nos affiliés - et nous sortons d'un colloque il y a à peine quelques semaines - et les discussions que nous avons entendues à cette occasion sont absolument accablantes. Les travailleurs et les travailleuses et leurs syndicats subissent les changements technologiques et en aucune façon n'y participent, sauf dans des cas exceptionnels. Pourtant, ces mêmes travailleurs et travailleuses n'opposent pas un refus de principe aux changements technologiques, loin de là. La majorité d'entre eux reconnaissent qu'ils sont désirables, mais ce qu'ils contestent, c'est la façon dont ils sont implantés.

Ce qu'ils contestent, ce sont certains effets négatifs qu'un minimum de planification et de discussions auraient permis d'éviter. Ce qu'ils contestent, dans bien des cas, c'est l'utilisation patronale des changements technologiques aux fins d'asservir et de contrôler les employés, de gruger leur marge de pouvoir et d'autonomie individuelle et collective.

Depuis le temps que les centrales syndicales réclament un encadrement législatif des changements technologiques, nous savons que le patronat a toujours opposé un refus obstiné à l'égard de cette requête, mais la réalité est là pour nous convaincre que les appels à la bonne foi, les appels à la concertation dans la gestion des changements technologiques ne sont tout simplement pas entendus par les dirigeants d'entreprises. Et le temps passe et les technologies s'implantent, et nous attendons toujours un changement d'attitude.

Un encadrement législatif des changements technologiques ne devrait pas être vu seulement comme une contrainte imposée aux directions d'entreprises, même s'il est bien évident qu'il contient un peu de cet aspect. Il devrait aussi être vu comme une porte ouverte vers une gestion plus moderne, plus démocratique, plus efficace.

La F.T.Q. - et je termine là-dessus - souhaiterait vivement que la présente séance de la conférence soit l'occasion de discussions constructives orientées vers un aboutissement concret de la nature de cet exemple que nous pourrions donner à l'égard de ce qui se passe dans certains pays.

Tenant compte des spécificités du régime des relations de travail au Québec ainsi qu'en Amérique du Nord, il apparaît que c'est inévitablement au niveau législatif que devrait s'opérationaliser un consensus. Et nous nous tournons, en terminant, vers le gouvernement dont nous souhaitons qu'il joue un rôle plus actif et plus dynamisant en la matière. L'enjeu est important; il faut démocratiser de toute urgence ces changements technologiques que nous vivons, et c'est un enjeu de société et non pas seulement un enjeu syndical et/ou de relations patronales-syndicales.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Daoust, je vous remercie. Pour l'équipe gouvernementale, c'est la ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu qui prendra la parole, madame Pauline Marois.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Bonjour mesdames et messieurs. En fait, je dirais que la réflexion que m'inspire le tenue de la conférence ce matin, la présence d'autant d'intervenants de qualité, c'est l'espoir que nous n'entrions pas, tout compte fait, à reculons dans l'avenir, mais vraiment de plein pied; conscients, cependant, et pas naïfs à cet égard-là, conscients des enjeux et des défis, que ces défis-là soient sociaux, économiques ou

humains. Et nous aurons l'occasion d'en reparler largement.

Il y a un intervenant qui soulignait tout à l'heure le fait qu'il déplorait l'absence, même au niveau des recommandations des commissions, de concertation ou d'intégration de ces recommandations. Ce qu'il faut bien se dire ensemble, cependant, c'est que cette conférence est entre autres le lieu pour permettre aux personnes et aux organismes qui y participent d'établir ces consensus, de faire ces intégrations. Et le monde, tout compte fait, ne s'arrête pas aujourd'hui. Il permettra qu'effectivement on puisse continuer à travailler autour de certaines recommandations et faire en sorte que s'il y a consensus, on puisse par la suite mieux les intégrer dans l'action.

Une autre personne l'a souligné, notre défi consiste sûrement à rendre opérationnelles, et ce, le plus rapidement possible, les recommandations qui feront l'objet de consensus autour de la table aujourd'hui. Je peux dire d'ores et déjà que j'aurai, au fur et à mesure des débats, certaines questions évidemment, mais aussi réponses ou propositions à formuler, qui vont peut-être permettre, j'ose l'espérer, de trouver des façons de dénouer ce qui semble être, dans certains cas, du moins si je m'en réfère aux interventions que j'ai entendues ce matin, sujets d'objection ou de contradiction plutôt que de concertation ou de consensus. Je pense particulièrement à ce qui a trait à certaines recommandations de la Commission III sur la réduction ou l'aménagement du temps de travail. J'espère qu'on réussira, dans les recommandations qui nous sont présentées, à trouver quand même des pistes de suivi. J'y reviendrai plus tard cet après-midi.

Je me permettrai de réagir sommairement à certaines remarques des représentantes des groupes de femmes. J'excuse, en passant, ma collègue, la ministre déléguée à la Condition Féminine qui devrait être avec nous, je crois, cet après-midi. Je souscris, bien sûr, à plusieurs commentaires quant au fait que certaines commissions n'ont pas identifié de pistes

d'action quant à la place des femmes. Je crois qu'on doit collectivement, effectivement, le déplorer.

Je ne peux cependant souscrire complètement à ce qu'on a qualifié comme une attitude attentiste de la part du gouvernement... Un peu comme je disais... à l'égard de la formation professionnelle, entre autres, des femmes. Un peu comme je disais tout à l'heure, le monde va continuer après cette conférence. Il y a eu des actions pendant que la réflexion se faisait, soit autour de commissions ou de groupes de travail convoqués pour réfléchir ensemble et proposer des pistes d'action quant à l'ensemble des changements technologiques, leurs impacts, qu'ils soient humains, financiers ou autres.

Je dois dire qu'effectivement, nous n'avons pas eu cette attitude attentiste nécessairement dans tous les dossiers, au contraire. Nous n'avons pas hésité à mettre en oeuvre certains éléments de la politique d'éducation des adultes et, en particulier, de formation professionnelle, en insistant, bien sûr, sur le rattrapage collectif que nous avions à vivre ensemble et sur la place que nous avions à occuper en ce qui a trait à la formation professionnelle. Je pense à certaines mesures que nous avons intensifiées au cours de l'année. Pensons seulement aux services externes de main-d'oeuvre dont nous avons doublé les budgets, et particulièrement en ce qui a trait aux femmes, qui visent essentiellement la formation, l'insertion en emploi. Je pense à la place des femmes qu'on a voulu mieux définir dans le cas des commissions de formation professionnelle. Il y a, bien sûr, quelques petites batailles à faire encore; tout n'est jamais, malheureusement, gagné complètement. Je pense à la place des femmes dans les tables de concertation régionales, les structures d'accueil et de référence. Là encore, il y aura sûrement des batailles, mais au moins les portes sont entrouvertes ou ouvertes dans certains cas. Encore faudra-t-il, donc, y occuper pleinement et largement sa place.

Et je réfère aussi à cette campagne de promotion qu'on s'était engagé à mettre en oeuvre à la table nationale sur l'éducation des adultes, et qui s'adresserait spécifiquement aux femmes. Cette campagne a lieu maintenant. Nous espérons qu'elle donnera des résultats très positifs. En tout cas, elle cible très directement les femmes et elle s'inscrit, à cet égard, dans une perspective de mesures de rattrapage.

Je pourrai revenir, de toute façon, à différents moments de cette conférence pour spécifier certains projets que nous avons encore sur nos tables de travail, et qu'on est sur le point de rendre opérationnels, comment nous sommes préoccupés de briser les inégalités. Plusieurs d'entre vous l'ont souligné ici; ça concerne les femmes, mais ça concerne aussi d'autres groupes dans notre collectivité et ça concerne cette inégalité profonde qu'on ne réussit pas collectivement, je dirais, à combattre et que si nous n'y prenons garde, cette entrée de jeu dans les changements technologiques risque effectivement de l'intensifier davantage.

Enfin, je me permettrai de souligner le fait que je suis particulièrement d'accord avec une perspective de politique de plein emploi, de plein emploi des ressources humaines. Et, à cet égard, j'espère que notre table tracera certaines pistes nous permettant de mettre ensemble nos énergies, de les canaliser pour atteindre cet objectif essentiel pour la société québécoise.

RAPPORT DE LA COMMISSION III

L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Nous commencerons donc aujourd'hui par la Commission III et le bloc numéro un: l'implication des travailleurs et des travailleuses lors de l'implantation des changements technologiques dans les entreprises.

Recommandation 1

1 Convaincue de l'impérieux besoin que l'informatisation des entreprises soit l'objet d'une planification globale, la Commission recommande que les agents socio-économiques reconnaissent un tel besoin comme condition du succès de toute implantation de nouvelles technologies.

La Commission croit que la planification de l'informatisation est essentielle au succès de son implantation. Et, dans son rapport, la Commission III propose un plan d'informatisation qui devrait servir d'illustration et qui comporte six phases principales servant de modèles dont on pourra s'inspirer. Et il va sans dire qu'il appartient aux entreprises de développer leur propre plan d'informatisation, plan qui correspondra à leurs besoins.

Sur cette proposition, y a-t-il accord, entre les participants sur la nécessité d'établir une planification globale comme condition de succès de toute implantation des nouvelles technologies?

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,

Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

A la suite du premier tour de table et comme élément de transition pour le début du débat de cet après-midi, je voudrais livrer quelques réflexions. S'il est vrai, comme on a constaté ce matin, qu'on doit juxtaposer le problème des pertes d'emplois causés par le virage technologique aux pertes d'emploi s'il n'y a pas de virage technologique, s'il est vrai que la productivité est un élément essentiel pour maintenir ou atteindre notre compétitivité face au défi mondial de l'économie, le seul moyen est de créer des emplois valorisants et permanents, et ainsi maintenir le niveau de vie; si on s'entend autour de ces principes-là, si on veut comme société maîtriser les conséquences humaines et économiques de ces défis, il faut adopter de nouvelles approches. De 1945 à 1965, c'était la politique de la main invisible qui n'a pas vraiment donné de résultats. Le Québec a connu un taux de chômage, dès 1946, plus élevé que la moyenne canadienne et encore plus élevé que celui de l'Ontario. Et on n'a pas réglé tous les problèmes humains qui résultent de cette politique. La révolution tranquille s'est caractérisée par la politique de la mainmise où, en caricaturant un peu, l'État se proposait comme solutionneur de tous les problèmes. Et cette politique, tout en apportant des choses positives à la société québécoise, n'a pas non plus réglé ce problème fondamental du chômage chronique et permanent dans notre économie, loin de là. Le taux de chômage a même augmenté: le taux de chômage au Québec était plus élevé que la moyenne canadienne et encore plus élevé que le taux de chômage en Ontario.

Alors, dans les délibérations de cet après-midi et de ce soir, le gouvernement vous propose comme défi des vingt années à venir une politique "main dans la main" où employeurs, employés et gouvernement au lieu de travailler à contre-courant, travailleraient ensemble pour faire face à ce défi énorme du virage technologique, vers une politique qui vise l'implication, l'engagement, la responsabilisation des partenaires économiques dans les prises de décisions économiques dans notre société.

Si on ne veut pas de réglementation ni de législation, si l'on déplore qu'il y en a déjà trop il faut bien, comme corollaire à cette conviction, que les partenaires économiques trouvent le moyen de se parler, de se concerter et de s'autodiscipliner. C'est pourquoi le gouvernement propose aux partenaires, en ce qui concerne les délibérations de cet après-midi, de viser un objectif ultime de plein emploi qui est la politique économique par excellence où tout le monde gagne, employeurs, employés et gouvernement. Comme le disait le premier ministre du Québec lors d'un discours à l'Assemblée nationale: "La politique de plein emploi est le seul objectif véritablement acceptable pour une société qui se veut civilisée comme la nôtre."

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

D'abord, j'aurais deux précisions à demander. Lorsqu'on parle de planification globale, on parle de planification globale de l'introduction des changements et non pas planification globale de l'entreprise. On s'entend là-dessus?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je pense que oui, c'est cela.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Bon, d'accord. Mon deuxième point: qu'est-ce qu'on entend par "agents socio-économiques"? On parle d'informatisation des entreprises. Habi-

tuellement, les agents socio-économiques dans une entreprise, ce sont le patron, les travailleurs, ou les patrons et le représentant des travailleurs. Ça serait peut-être utile d'appeler les choses par leur nom.

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

J'ai une compréhension différente de la recommandation. Lorsqu'on parle d'agents socio-économiques, quant à moi, ça implique aussi d'autres groupes dans la société qui se sentent particulièrement concernés par l'introduction de nouvelles technologies. Je pense, entre autres, aux groupes qui défendent les droits des femmes au travail et d'autres groupes aussi. Comme le président de la Commission est ici, je vais lui demander si mon interprétation est la bonne ou si elle est erronée.

M. JACQUES DESMARAIS,
Président, Commission III

C'est une recommandation qui s'adresse aux membres participants à la conférence. C'est vraiment une recommandation d'introduction à l'ensemble des autres recommandations. Donc, ça vise indistinctement l'ensemble des agents représentés ici, au moins, évidemment, ceux qui sont dans l'entreprise.

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

C'est important, puisque nous croyons que tout le débat, entourant l'implantation des nouvelles technologies et l'emploi, concerne non seulement les employeurs, les travailleurs et leurs organisations, mais

concerne aussi plus largement l'ensemble des groupes dans la société qui défendent le droit au travail et qui sont de près associés à l'évolution du marché du travail.

Quant à la recommandation 1, nous sommes évidemment d'accord. Et s'il y a une priorité d'urgence, je dirais, que celle-ci est très urgente dans le sens de notre intervention de ce matin, parce que, actuellement, la situation qui prévaut est une absence totale de planification et, plus souvent qu'autrement, cette absence de planification a des conséquences extrêmement négatives non seulement au niveau du volume de l'emploi, mais également au plan de la qualité de l'emploi et des conditions de travail.

M. HERVÉ CARPENTIER,
Fédération de l'informatique du Québec

Je m'inscris un peu en faux quant à l'absence totale de planification dans l'élaboration de systèmes d'informatique. Par exemple, on peut noter au niveau gouvernemental l'introduction de la bureautique. Elle se fait avec une planification. Là où il n'y a peut-être pas toujours eu participation, c'est au niveau de l'employé qui est directement touché et surtout dans le domaine de la bureautique.

Donc, je pense qu'il faut quand même être prudents, et ne pas dire que ça n'existe pas du tout; effectivement, il y a des plans directeurs qui sont confiés à des firmes spécialisées dans ce domaine-là à l'intérieur du gouvernement du Québec. Dans des entreprises comme Alcan, par exemple, elles donnent des contrats à des firmes pour faire des plans directeurs. Quand on parle de plans, on parle de planification. Et un plan directeur, c'est une approche globale de l'introduction des systèmes dans l'organisation. Et, ça, c'est important à souligner.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Compte tenu de la différence d'interprétation du texte que nous avons entre les mains, j'insiste pour rappeler que nous croyons davantage en notre interprétation que celle qui est comprise de l'autre côté.

De plus, je voudrais souligner que c'est une proposition qui est très générale, dans le sens que l'informatisation des entreprises inclut beaucoup de choses. Je ne suis pas convaincu que d'informatiser la paye, par exemple, dans une entreprise, doit faire l'objet de décisions globales comme on le propose ici. En fait, on pourrait prendre beaucoup d'exemples. Dans l'informatisation, il y a l'informatisation d'une partie de la gestion de certaines fonctions, et ça peut aller à la robotisation complète de l'entreprise. Chaque façon ou chaque partie de l'informatisation comporte des problèmes et des difficultés différentes, et des solutions différentes. Et dans ce sens-là, je pense que la recommandation 1 propose un principe, j'en conviens, mais qui demeure très général et qui, finalement ne reflète pas nécessairement la réalité qui est vécue tous les jours dans les entreprises.

M. CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

J'ai été un peu surpris des propos de Monsieur Carpentier. La planification globale, dans notre esprit, dans notre compréhension de la proposition, n'inclut pas seulement une approche patronale de son "layout" d'entreprise. Pour nous, on comprend que ce sont également les travailleurs associés à cette démarche. Si la planification se limite uniquement à la responsabilité de l'employeur, alors pour nous ce n'est pas une approche globale. Une telle approche doit aussi inclure la participation des travailleurs dans le processus.

M. CHRISTIAN PAYEUR,

Centrale de l'enseignement du Québec

Je pense que l'interprétation qu'on peut donner à ce premier élément c'est bien sûr prioritairement l'implication des premières personnes concernées par le processus d'informatisation et de leur organisation représentative. Il y a une priorité claire à établir de ce côté-là, ce qui n'évacue pas la possibilité que d'autres groupes, fondés sur la légitimité qui leur est propre par rapport aux intérêts qu'elles ou qu'ils défendent, puissent intervenir.

Monsieur Carpentier a par ailleurs soulevé qu'il se faisait beaucoup de planification en ce qui concerne la bureautique au niveau gouvernemental. Selon nous, il n'y a encore aucune politique globale au sujet de la bureautique au niveau gouvernemental. Tout au plus, il s'agit de planification de bouts de route en termes de processus informatisé, qui n'ont concerné que des sections ou des secteurs de l'appareil gouvernemental. Nous sommes encore en attente d'une politique globale de la bureautique, tout comme nous sommes encore en attente d'une politique sur l'implantation des micro-ordinateurs à l'école.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Comme je l'ai mentionné ce matin, nous sommes portés à être d'accord d'une façon générale avec cette recommandation, mais évidemment, on s'aperçoit rapidement qu'on peut donner des interprétations différentes aux expressions et aux mots qui sont contenus.

Mais nous sommes convaincus que lorsqu'il y a implantation de changements technologiques importants dans l'entreprise, il est souhaitable et c'est même la chose à faire que de le faire en regardant l'ensemble de l'entreprise, qu'il est important d'en parler avec les employés.

Nous croyons que ce processus doit se faire au niveau de l'entreprise et nous le recommandons. Nous sommes donc d'accord avec ça, mais au niveau de l'entreprise. Maintenant, lorsqu'on songe à ce qui se passe en pratique dans les moyennes et petites entreprises, et qu'on examine attentivement le libellé de la recommandation, et qu'on lit "toute implantation de nouvelles technologies", je pense qu'il y a des nuances à faire. Par exemple, face à l'arrivée de trois ou quatre nouvelles machines à écrire d'un nouveau modèle et d'une technologie différente, est-ce que ça veut dire qu'on fait une planification globale, qu'on implique tout le monde dans l'entreprise? Nous comprenons cette recommandation d'une façon générale comme impliquant une implantation technologique importante dans l'entreprise et non pas toute implantation technologique, parce que, là, on peut se mettre à charrier facilement.

M. ROBERT BILODEAU,

Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

Dans leur planification globale de l'informatisation, les entreprises étudient aussi l'impact de cette informatisation sur les services aux usagers et aux usagères. On n'a qu'à penser, par exemple, aux banques qui font couramment des études de marketing et de réception des consommateurs à l'introduction de l'informatisation. Cela a des répercussions directes et automatiques sur les usagers et les usagères, donc, sur l'ensemble de la population utilisatrice de ces services-là.

Par conséquent, on se sent très concernés par la façon dont les entreprises vont planifier l'introduction de l'informatisation, surtout les entreprises du tertiaire où, instantanément, il y a un impact sur l'ensemble de la population.

M. ANDRÉ GAUTHIER,

Association des entreprises de services en informatique

Nous de CADAPSO qui, à tous les jours, implantons des systèmes informatiques dans les entreprises, dans les gouvernements, chez les syndicats, chez les associations de consommateurs, il est évident qu'ils doivent faire l'objet d'une planification globale de tous les éléments qui sont importants. Je ne crois pas que cela mérite un débat extrêment long. Il est évident que nous sommes d'accord avec la proposition. Notre expérience nous dit que tout système d'importance qui a été implanté sans planification globale de tous les éléments a eu beaucoup de chances d'insuccès.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Je crois comprendre que sur cette proposition, il y a consensus en ce qui concerne la nécessité d'une planification globale, à moins que vraiment quelqu'un s'oppose à cette expression-là. Il y a eu des nuances, mais pas d'opposition majeure.

Recommandation 2

2 Considérant que la planification de l'informatisation comprend la nécessaire implication des travailleurs et travailleuses de l'entreprise en voie d'informatisation, nous recommandons que dans le processus d'implication du personnel, il soit reconnu que:

- la transmission des informations pertinentes est essentielle et qu'à cette fin:

a) **le contenu de l'information comprenne la nature et le lieu du changement, les impacts globaux sur l'entreprise et les impacts spécifiques sur les ressources humaines;**

b) **les informations soient transmises aux employé(e)s concerné(e)s et aux représentants syndicaux;**

c) **la transmission de tels renseignements doit avoir lieu à un stade précoce du "plan d'informatisation", au moment de l'étude des impacts sur les ressources humaines et matérielles et en toute circonstance avant l'approbation formelle du plan définitif d'implantation du projet.**

- **Étant donné qu'une implication efficace doit aller au-delà de la seule transmission des informations, les employés concernés et les représentants syndicaux seront consultés sur l'ensemble du processus et de ses conséquences.**

LE PRÉSIDENT,

André Payette

La recommandation 2 porte sur l'information des travailleurs et des travailleuses. L'objectif de l'implication des travailleurs et des travailleuses dans le processus d'informatisation est de vaincre les obstacles humains et psychologiques et de faciliter la conciliation des objectifs d'augmentation de la productivité et d'amélioration des conditions de travail.

La Commission III considère que l'entreprise devrait transmettre aux employés concernés et aux représentants syndicaux, lorsqu'il y en a, les informations sur le lieu du changement des nouvelles technologies à mettre en place, les impacts globaux dans l'entreprise et les impacts spécifiques sur les ressources humaines. Ces informations devraient être transmises dès que possible et même à un stade précoce du processus de décision.

Quant au rôle de l'État, il a été conçu selon deux approches différentes: l'approche législative et l'approche contractuelle; c'est-à-dire qui a recours aux négociations collectives.

Les commissaires ont mis de l'avant l'un et l'autre de ces approches sans parvenir à en adopter une de façon unanime. Ils se sont entendus toutefois sur un certain nombre de choses que nous allons reprendre point pas point.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Je veux parler d'expériences fréquentes dont nous avons été témoins dans notre milieu et qui nous a été communiquées par nos membres opérant principalement dans la petite et moyenne entreprise.

Dans la grande entreprise, on aborde la question avec plus de ressources et, à ce moment-là, le cheminement est plus encadré.

Mais dans la moyenne et la petite entreprise, et Dieu sait que l'informatisation pénètre ces milieux-là, le processus dans la réalité est fait très souvent d'essais et d'erreurs. Il y a ceux qui essaient de le faire avec des consultants, d'autres avec la recommandation du vendeur d'équipement, et qui essaient de se débrouiller avec ça.

Je regarde la section de la recommandation qui dit:

> **"Le contenu de l'information comprenne la nature et le lieu du changement, les impacts globaux sur l'entreprise et les impacts spécifiques sur les ressources humaines."**

Nous avons vu combien de cas où, à l'origine, l'acquéreur de nouvelles technologies était convaincu qu'il économiserait des emplois et très souvent, en fin de compte, ça ne s'est pas produit.

Quand on parle d'informatisation dans le texte, il me semble que l'on veut encadrer le processus de manière un peu trop serrée.

Je n'ai pas d'objection à ce qu'on propose ceci comme un modèle. Mais nous n'accepterions pas que ceci soit un cadre imposé à qui que ce soit, parce que l'implantation de l'informatique et de la technologie nouvelle dans l'entreprise, est un phénomène qui est soumis à tellement d'aléas, surtout dans la moyenne et la petite entreprise, que l'employeur peut très difficilement en prévoir toutes les conséquences et s'engager formellement vis-à-vis ses employés. Nous sommes d'avis que la situation idéale est qu'il doit y avoir communication, qu'il doit y avoir échanges, mais nous ne serions pas d'accord d'aucune façon à imposer un tel cadre, qui ressemble plutôt à ce qu'on serait peut-être capables de faire dans la grande entreprise dans les conditions idéales.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

En ce qui concerne cette proposition il n'y a pas de problème en ce qui nous concerne, M. Létourneau?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Une précision: il y a pas de problème à une condition, c'est qu'on ne fasse pas de cet encadrement une obligation, que ce soit une recommandation. Si c'est possible, tant mieux! Mais si ce n'est pas possible,

nous ne voulons pas qu'on prenne notre appui de principe comme étant un appui éventuel à un encadrement législatif d'une démarche semblable. Là, nous ne serions pas d'accord du tout.

M. YVON DANEAU,
Mouvement Desjardins

Il va de soi que les questions de la gestion des ressources humaines et également de l'intervention législative de l'État, doivent être abordées en considérant à la foi les contraintes internes et externes que rencontre l'entreprise.

Sur ce plan, je ne suis pas certain que les travaux réflètent adéquatement cette contrainte.

En ces domaines, nous croyons que le rôle de l'État ne peut être ni direct ni immédiat. Ce qui peut être bon et valable pour des entreprises pourrait être désastreux, inapproprié pour un autre genre d'entreprise. Et nous croyons que l'objectif ultime de la gestion des ressources humaines devrait être le plein emploi des talents, en considérant cette ressource comme un capital et non pas comme un simple coût.

Est-il possible d'atteindre ce résultat par voie législative? Des changements de comportement et d'attitude de tous les intéressés peuvent davantage provenir d'une meilleure formation, d'une bonne information et d'un mutuel respect partagé par tous.

En premier lieu, nous croyons que l'information que devraient recevoir les travailleurs, les salariés, doit être la plus complète et intelligible possible pour permettre de comprendre le cheminement réel de l'entreprise. Mais encore là, la loi représente-t-elle le moyen d'y arriver?

Si l'État précise trop l'information qui doit être donnée au lieu de s'en tenir à des objectifs et à des seuils, ne risque-t-on pas de s'en tenir tout au plus à la lettre de l'édit?

Par ailleurs, nous croyons qu'à long terme, nous avons tous à gagner d'une bonne diffusion de l'information relative aux activités de l'entreprise, et ceci dans la mesure où tout le personnel peut être préparé à recevoir ces données, et les gestionnaires à les diffuser et à les expliciter.

M. CLAUDE GINGRAS,
Centrale des syndicats démocratiques

Notre position concernant cette proposition est la suivante: monsieur Létourneau qualifie cette recommandation de proposition idéale et de cadre idéal à respecter. Il faut se rendre à l'évidence que c'est un cadre idéal bien sûr, un modèle de réussite de l'implantation de technologies nouvelles.

Il nous dit aussi qu'il n'est pas d'accord pour l'imposer. Je pense que même si on tentait de l'imposer, ce ne serait pas nécessairement de nature à favoriser l'implantation et même la poursuite des activités dans l'entreprise. Je m'attaque plutôt au problème du climat de confiance qui doit s'établir dans l'implantation de technologies nouvelles.

Dans les recommandations qui sont formulées par d'autres commissions, on tente d'obtenir l'aide de l'État au niveau de l'information, de la formation, de l'expertise, des marchés, de l'assistance financière directe ou indirecte. En fait, toutes ces demandes doivent être associées au respect de la démarche proposée d'implication des travailleurs.

Alors, pour nous, toute aide de l'État devrait être conditionnelle à l'accord conjoint des parties. Voilà une première hypothèse concrète de la définition d'une éthique sociale.

Dans notre esprit, c'est un des éléments de l'éthique sociale auxquels on référait dans notre introduction. Et je pense qu'il est élémentaire que, pour toute forme d'aide, une entreprise adhère à ce code d'éthique sociale qui est nécessaire à une implantation ordonnée des techniques nouvelles de production.

M. CHRISTIAN PAYEUR,

Centrale de l'enseignement du Québec

On a admis tantôt que le changement technologique devait être planifié; et si on a admis qu'il devait être planifié, c'est qu'il pouvait être planifié et que tout n'était pas aléatoire en la matière, qu'il y avait des éléments qu'on pouvait effectivement très bien planifier, prévoir et organiser.

Dans ce sens-là, je crois qu'on a tout à gagner à prévoir aussi dans cette planification-là l'information. On a tellement collectivement tout à gagner dans le respect de ce droit. C'est pour nous un élément fondamental de démocratie et, à ce titre-là, je ne vois pas pourquoi il ne serait pas pertinent et essentiel qu'il y ait une législation qui assure à tous les travailleurs, à toutes les travailleuses et à leur organisation représentative d'être informés avec des délais suffisants pour pouvoir réagir. Je pense qu'on a effectivement tout à gagner à ce que le droit à l'information des travailleurs et des travailleuses soit respecté en matière de changements technologiques. Et le gouvernement doit agir dans ce sens-là; il doit y avoir des modifications. C'est beaucoup plus qu'une question d'incitation volontaire laissée au laissez-faire et au bon vouloir, c'est une question de droit d'encadrement collectif pour qu'un virage technologique se fasse dans le respect

des droits et dans la perspective d'une saine gestion de ces changements. Dans ce sens-là, il faut aller un peu plus loin et même beaucoup plus loin que ce que dit la recommandation, et concevoir un rôle plus actif et plus direct de l'État sur cette question-là.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Si nous avons fait consensus sur la proposition précédente à l'effet de planifier les changements, je ne crois pas que nous fassions consensus sur la présente proposition si le terme "planification de l'informatisation" demeure. Si on parle d'implantation de l'informatisation, c'est autre chose.

A l'Association des manufacturiers, nous avons une position très claire là-dessus, à savoir que les décisions de politiques sont la prérogative absolue de la direction. Mais une fois que ces politiques sont prises, il faut les faire connaître aux employés et au syndicat, le cas échéant, aussitôt que possible.

D'ailleurs, vous reconnaîtrez comme nous qu'un temps considérable s'écoule généralement avant que la plupart des décisions ne soient mises en oeuvre, particulièrement lorsqu'il s'agit de planifier, de mettre en oeuvre des changements de grande importance. Nous recommandons d'informer les employés tôt parce que cela évite de disséminer de fausses informations et de répandre des rumeurs. Par ailleurs, en fournissant un préavis nécessaire pour toute formation exigée, cela permet aussi la participation des employés dans la mise en oeuvre des décisions.

Toutefois, je réitère que nous croyons essentiel de s'assurer que les employés comprennent que leur participation ne réduit nullement les prérogatives de la direction. Et dans ce sens-là, si on parle de

législation, notre objection est encore beaucoup plus forte. De toute façon, lorsque les employés sont avisés de changements technologiques imminents et si ces renseignements peuvent être utiles aux concurrents, il faut aussi, je pense, prévenir les employés que ces renseignements leur sont donnés en toute confiance. Les implications de fuite devraient être expliquées dans le contexte de la compétivité et de la sécurité d'emploi.

Nous croyons que si les changements technologiques sont bien gérés, comme nous proposons, les employés les accepteront probablement et accepteront aussi leur impact sur le changement de leur emploi comme un élément naturel de leur milieu de travail. Et dans ce contexte, je pense que c'est le plus loin que nous, au nom des manufacturiers, nous pouvons aller sur cette proposition-là.

M. FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec

Le texte que nous avons devant nous cadre relativement bien le type d'information que nous souhaitons quant à son contenu. Il identifie les gens qui sont visés; il parle du moment où ce type d'information doit être transmis. Jusque là, il n'y a pas d'objection fondamentale. Et j'ai cru comprendre, dans les interventions de monsieur Létourneau et de monsieur Daneau, qu'il n'y avait pas d'objection de principe là-dessus. Ce qui commence à nous inquiéter un peu, c'est lorsqu'on parle d'une "implication efficace qui doit aller au-delà de la seule transmission des informations. Les employés concernés et les représentants syndicaux seront consultés sur l'ensemble du processus, de ses conséquences".

Vous savez fort bien que nos positions vont au-delà de la consultation. C'est bien beau de recevoir l'information, d'être consultés par le mécanisme de structure de comités à être imaginés, mais la consultation

n'implique pas la participation. Je pense que monsieur Alexandre l'a dit et, là-dessus, il y a vraiment des positions divergentes quant à l'implication de ceux et de celles qui sont les plus directement visés.

C'est pour ça que nous soutenons qu'il faudra en quelque lieu des garanties beaucoup plus formelles, des implications beaucoup plus tangibles et des mesures législatives, j'allais dire coercitives. Le mot peut vous inquiéter un peu, mais il faut des mesures législatives beaucoup plus décisives que celles que vous envisagez. Notre position découle de notre expérience quasiment séculaire sur les progrès techniques et les progrès technologiques. C'est la chasse gardée des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires qui ne veulent aucunement partager ou faire participer aux décisions les gens les plus directement visés.

Les entreprises, et vous l'avez dit vous-même, monsieur Alexandre, se réfugient derrière les droits sacrés de la gérance. Ce type de principe est dépassé et il faut qu'il soit dépassé. Il faut moderniser, actualiser la gestion des ressources humaines à l'intérieur des entreprises, surtout à travers les changements technologiques que nous connaissons. Et la seule façon pour nous de faire en sorte que l'information ne soit pas tout simplement de la poudre aux yeux, c'est qu'il y ait une véritable implication des travailleurs.

La raison de fond qui nous justifie est tirée de notre expérience: il n'y a pas d'information, il n'y a pas de consultation. Cela se fait de façon unilatérale et ça devient évidemment générateur de perturbations de toutes sortes. Et on n'atteindra jamais les objectifs que, collectivement, on doit se fixer comme société s'il y a pas des engagements beaucoup plus décisifs, beaucoup plus précis que ceux que vous avez évoqués

M. ANDRÉ GAUTHIER,

Association des entreprises de services en informatique

Je crois que nous avons besoin, d'une souplesse générale au niveau de ces recommandations. Il faut absolument éviter les mesures coercitives et l'approche législative et contractuelle que certains proposent. Il faut éviter que l'entreprise ou l'entité qui s'automatise, et comme je le disais tout à l'heure, cela peut même être un syndicat qui s'automatise, il faut éviter que cette entité-là se fasse imposer des mécanismes structurés. Cela ne ferait que retarder l'échéance du projet et possiblement compromettre son succès.

Ce qui nous apparaît nécessaire, c'est une transparence de bon aloi entre les parties en cause, que ce soit les dirigeants de l'entité en question, les travailleurs, les fournisseurs d'équipements et de logiciels et même les gouvernements qui contribueraient, par des subventions, au projet en question. Donc, c'est un appel à un dialogue entre les parties en cause. La nature du dialogue évidemment va varier selon le type de projet, le type d'entreprise en cause. Et, d'après nous, ce dialogue sera nécessaire et même indispensable pour assurer la saine introduction de ces changements technologiques.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

On a parlé de planification globale. On dit que s'il y a une garantie de succès, c'est que toutes les parties impliquées soient dans le coup. Il est élémentaire que le droit à l'information soit respecté. Et ce droit à l'information, il n'est pas dépendant du type d'entreprise, de la taille de l'entreprise ou de la nature du changement. Il doit être un droit reconnu à toutes les catégories de travailleuses et de travailleurs et peu importe le type d'employeurs.

On parle de confiance; moi, je vais vous parler de méfiance. Quand les travailleurs ou les travailleuses ne sont pas informés, quand les modifications dans une entreprise sont faites à leur insu, c'est la méfiance qui s'installe, qu'ils soient syndiqués ou non syndiqués. S'il existe un effet négatif sur la productivité, c'est bien un climat de méfiance dans une entreprise.

Donc, il me semble que si les employeurs veulent avoir des garanties de succès quant à l'implantation de nouveaux systèmes, il est tout à fait élémentaire que les premiers concernés, c'est-à-dire la main-d'oeuvre sur place, soient informés dans un délai raisonnable. soient consultés et puissent apporter leur connaissance du milieu de travail. Il me semble que c'est important de le dire, parce que les hommes et les femmes qui travaillent dans les entreprises ont une connaissance de leur entreprise, connaissent les procédés de travail, connaissent l'organisation du travail et sont d'une contribution généralement extraordinaire quant à des modifications qui vont augmenter la productivité.

S'il n'y a pas ce droit élémentaire à l'information et à la consultation, d'avance on s'en va sur des projets qui risquent de ne pas réussir. De plus, il me semble important que ce droit soit reconnu par voie législative. Lorsque les travailleurs et les travailleuses ont la chance de pouvoir se syndiquer et d'avoir des organisations syndicales, ils pourront non seulement être informés et être consultés, mais négocier dans le cadre de contrats ou de conventions collectives la nature de ces changements-là. Mais malheureusement au Québec, 70% de la main-d'oeuvre n'est pas syndiquée. On sait que particulièrement dans les secteurs des services où on assiste à une implantation massive de nouvelles technologies, ce sont très majoritairement des femmes qui y travaillent et elles n'ont pas de syndicats. Il faut donc une intervention législative, une loi qui prévoit minimalement ces droits fondamentaux.

M. LE MINISTRE RAYNALD FRÉCHETTE,
Ministère du Travail

Je comprends que la présente discussion concerne autant la nécessité de procéder à transmettre les informations que les moyens à être identifiés pour y arriver.

Je vous signalerai que depuis quelques conférences socio-économiques, je suis un peu mal à l'aise d'aborder ces questions, parce qu'elles font partie expressément du mandat qui a été confié à la Commission consultative sur le travail. Et effectivement, dans le champ très précis que nous sommes en train de discuter, cette commission consultative a entendu autant en audiences régionales que nationales plusieurs associations, plusieurs groupes qui se sont prononcés là-dessus et qui lui ont fait des suggestions. Ce qui ne nous empêche pas, par ailleurs, d'en débattre ici.

Sur la nécessité de la transmission, il me semble très évident que cela doit être fait, d'abord parce que le changement technologique en soi a une répercussion immédiate et directe sur les conditions de travail qui peuvent exister à l'intérieur de l'entreprise.

Cependant, il y a certaines autres constatations qui doivent retenir notre attention. Par exemple, l'on sait tous que plusieurs conventions collectives au Québec contiennent déjà des dispositions à cet égard-là. Et quand on prend le temps d'y regarder d'un peu plus près, l'on constate qu'elles peuvent varier d'une convention à l'autre et qu'elles sont de portée tout à fait inégale. C'est facile à comprendre, parce qu'elles ne visent pas essentiellement les mêmes conditions aux mêmes endroits.

Il faudra aussi penser à la nécessité de procéder à intégrer nos lois, s'il fallait procéder par voie de législation, parce que le phénomène aura, de toute évidence, une répercussion sur la Loi sur les normes, sur la Loi sur la santé et la sécurité et, de toute évidence, sur le Code du travail.

Une dernière constatation. Je voudrais attirer l'attention des intervenants qu'il y a, au Québec, 40% des unités de négociation, des unités qui sont accréditées, qui ont moins de vingt salariés. Je comprends que pour un certain nombre d'intervenants, ce fait ne doit pas être considéré, mais il semble que c'est un peu préoccupant.

Tout ça pour vous dire que dans l'état actuel des choses et avant que tous les autres moyens n'aient été épuisés, je suis l'un de ceux qui croient que ce ne devrait pas être par voie de législation que ce mécanisme-là doit être introduit ou retenu par les parties. C'est l'état de ma réflexion à ce stade-ci. Il peut y avoir, bien sûr, des arguments qui pourraient avoir comme conséquence de faire modifier actuellement cette évaluation, mais c'est l'état de ma réflexion.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je vous rappellerai que la proposition, telle qu'elle vous est présentée, ne parle pas de législation. Le mot "législation" est venu dans les discussions qui ont eu lieu cet après-midi, comme dans les discussions qui ont sans doute eu lieu à l'intérieur de la commission. Par conséquent, je me demande dans quelle mesure il ne faudrait pas aller chercher tout de suite par voie de questions et de réponses ou de non-réponse, un consensus sur les paragraphes l'un après l'autre. Il y a des mots quand même qui sont importants, il y a d'abord une reconnais-

sance de la nécessaire implication des travailleurs et des travailleuses. Est-ce que quelqu'un aurait une objection à cela? Je pense que je vais aller chercher les consensus de cette façon-là.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Je maintiens l'observation faite précédemment qu'en ce qui nous concerne, le terme "planification" nous serait beaucoup plus acceptable s'il était changé par "implantation" et si on reconnaissait, dans cet énoncé, les prérogatives de la direction de l'entreprise, les prérogatives finalement intrinsèques à la gestion d'une entreprise.

Je pense que la planification stratégique d'une entreprise, c'est une chose; la planification de l'implantation de changements, c'en est une autre. Et je réitère que nous tenons à faire la différence; sinon, nous ne donnons pas notre accord.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Y a-t-il d'autres considérations, d'autres personnes qui sont plus ou moins d'accord avec ce qu'on vient de dire? Monsieur le président de la Commission III va nous donner son avis.

M. JACQUES DESMARAIS,
Président, Commission III

A la lumière des discussions qui ont eu cours au sein de la Commission, qu'on utilise le mot "implantation", ne pose pas de problème sur

l'orientation générale de cette recommandation. Remplacer "planification" par "implantation" nous couvient.

M. CLAUDE DUCHARME,
Fédération des travailleurs du Québec

Je ne voudrais pas faire de guerre de mots, mais dans la pratique, on informe les travailleurs une fois que la nouvelle machinerie se présente dans l'usine. On ne les prépare pas à cette nouvelle machinerie, on ne les prépare pas à la venue des changements technologiques.

Est-ce que le mot "implantation" veut dire la même chose? Le mot "planification" signifie qu'on prépare la venue des changements technologiques. Le Québec n'est pas encore modernisé. On n'a pas connu cette vague de modernisation dans nos P.M.E. Si on change le mot "planification" par "implantation", quelles sont les intentions en arrière de ça? C'est un énoncé de principe, cette affaire-là. Est-ce que les employeurs veulent avoir la pleine participation des travailleurs et des travailleuses au moment des changements technologiques ou si on veut toujours nous jeter de la poudre aux yeux?

Alors les travailleurs et les travailleuses doivent s'impliquer dans la planification, ça veut dire que quand on est dans une entreprise et qu'on se rend compte qu'elle n'est plus capable de suivre la compétition, c'est le temps de s'asseoir, puis de déterminer de quelle façon on va être capables de s'adapter et de devenir productifs. Est-ce qu'on doit toujours, au Québec, suivre ou est-ce que le Québec ne doit pas un jour être suivi? Et c'est tout ça que ça veut dire dans ce petit paragraphe-là! On va planifier ou bien, donc, on va implanter.

M. JACQUES DESMARAIS,

Président, Commission III

A la lecture des paragraphes de la proposition vous allez comprendre que le mot "implantation", pour l'interpréter, doit avoir le sens d'une transmission préalable de certaines informations avec tel contenu à tel moment donné. Vous savez, on ne peut pas lire le mot "implantation" sans lire ce qui suit. Et je pense qu'on ne pourrait pas faire dire au mot "implantation" que ça signifie simplement: "lorsque la boîte arrive le matin, puis qu'on l'ouvre". Ça veut dire "préalablement", à cause de ce qui suit.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Je voudrais tout de même préciser que l'Association des manufacturiers a une politique très largement diffusée parmi nos membres et l'ensemble du secteur manufacturier à l'effet que nous encourageons et souhaitons que le dialogue soit le plus élaboré possible, le plus fructueux possible entre les parties impliquées. Ce que nous demandons, cependant, c'est que les prérogatives de la direction soient nettement identifiées. Et je voudrais préciser que lorsque nous parlons de la prérogative de la direction, on ne parle pas de mettre la machine demain et d'informer les gens. Je pense que j'ai très bien explicité tout à l'heure la position de l'A.M.C. qui implique un dialogue fructueux et aussi complet que possible.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Alors, est-ce qu'il y a un consensus sur le premier paragraphe de la recommandation 2 à partir du moment où le mot "planification" changé pour celui d'"implantation"? Je voudrais que quelqu'un me dise: "Non" et non pas quelqu'un qui me dise: "Oui". Madame Simard.

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

Non.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Bon! En voilà un!

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

Parce que, justement, vous nous avez demandé de les séparer. Quand c'était toute une proposition, ça n'aurait pas eu beaucoup de différence, mais les paragraphes sont séparés maintenant. Je m'objecte donc au changement de mots à ce stade-ci. Je pense que la formulation, telle que présentée par la Commission, doit demeurer.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Alors, on peut commencer par la fin aussi, si vous voulez. Monsieur Payeur.

M. CHRISTIAN PAYEUR,
Centrale de l'enseignement du Québec

Non, parce que je considère que l'on peut aussi, pour répondre à monsieur Desmarais, lire le terme "planification" à la lumière de ce qui suit... et il devient beaucoup plus éclairant que le simple terme l'"implantation" qui est la dernière phase du processus de planification. Quant on parle de planification, c'est qu'on voit les choses venir. Donc, à mon avis, c'est réduire de beaucoup la portée de ce paragraphe-là que de parler simplement d'implantation. On parle ici de planification de l'information. On ne parle pas de cinquante-six affaires.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je pense que, là, on va pas ouvrir le Petit Robert, parce que j'ai le sentiment qu'on analyse les mots dans une langue qui n'est pas nécessairement le français ou pas nécessairement l'anglais. Il y a des exceptions qui me paraissent un peu compliquées. Alors, la transmission des informations pertinentes est essentielle, puisqu'on parle ou de planification ou d'implantation de l'informatisation. Peut-être on finira avec les deux mots, ça serait plus simple.

Plus loin, on propose que le contenu de l'information comprenne la nature et le lieu du changement, etc...

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Comme je l'ai signalé tantôt, il nous semble qu'en ce qui concerne les impacts spécifiques sur les ressources humaines dans la pratique concrète des choses, j'ai l'impression que l'employeur très souvent n'est pas capable de le dire. Et c'est pour ça que je dis: si on peut le faire, tant mieux! Mais aller jusqu'à encadrer ça de manière aussi restreinte, cela devient un peu compliqué pour nous. On a des réserves là-dessus parce qu'il y a des situations où il ne sera pas possible tout simplement de la dire, parce qu'on ne le saura pas, tout simplement.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Monsieur le Président, je vais oser essayer de nous sortir du bourbier, mais pour ce faire, il me faut votre permission de m'avancer sur la proposition suivante. (1)

Voici. On discute de l'information aux travailleurs, de la consultation et de leur implication dans les projets de changements technologiques. A la proposition suivante (1), on mentionne les mécanismes de négociation collective qui touchent au moins les entreprises où les travailleurs sont syndiqués. Alors, le gouvernement aurait une proposition. A cause de l'énorme impact de l'introduction des changements technologiques sur l'emploi, le gouvernement a proposé aux partenaires sociaux et en fonction de mon nouveau mandat - et les partenaires ont accepté - la création d'une table nationale sur l'emploi formée des partenaires socio-économiques. Et le gouvernement proposerait, d'embarquer tout de suite dans une solution législative au problème, ou réglementaire.

---

(1) voir libellé de la recommandation 3

Dans ce contexte, le gouvernement proposerait l'approche évoquée par la Commission d'une entente-cadre qui serait négociée ou discutée à la table nationale de l'emploi. S'il y a entente entre les partenaires, - le monde du travail et le monde des affaires - cet accord serait de deux ans où les partenaires eux-mêmes se donneraient des règles du jeu quant à l'information, la consultation et l'implication des travailleurs dans les changements technologiques.

A la fin de cette période, sur recommandation des partenaires, le gouvernement, soit profiterait des ententes pour légiférer, pour incorporer l'entente-cadre dans une législation ou, si les partenaires jugeaient que l'entente cadre avait fait ses preuves et ne nécessitait pas une législation, l'entente-cadre pourrait être prolongée.

A défaut d'entente-cadre, ou au moment où on constate un défaut d'entente-cadre, le gouvernement sera obligé de considérer la voie législative. La proposition que nous mettons sur la table ici est que la table nationale de l'emploi soit chargée de la tâche d'élaborer une entente-cadre d'une durée proposée de deux ans et où les partenaires assureraient eux-mêmes un certain auto-contrôle. Si on veut éviter des contrôles étatiques, législatifs ou réglementaires, il faut s'auto-contrôler et s'auto-discipliner dans un but commun.

M. ANDRÉ BARIBEAU,

Centrale des syndicats démocratiques

Après avoir entendu le ministre, je dois dire que je suis complètement en désaccord avec lui. Moi, j'ai à défendre des travailleurs dans une usine qui ont à faire face à une société qui est en évolution. Et la société ne semble pas vouloir bouger, parce que les employeurs n'ont pas compris qu'on ne vit plus en 1950 où on demandait à une personne d'avoir deux bons bras, une demi-tête, et deux bonnes jambes pour faire un

travail. Aujourd'hui, on nous demande de travailler avec notre tête, mais on n'a pas su comment nous préparer, par exemple. On n'a pas su nous donner ce qui nous revenait en tant que personne humaine. C'est ça, le problème.

On est une société qui fait face à un problème et il faut le régler dans le temps le plus court possible. C'est ça, le problème.

Et si on n'embarque pas dans ça, monsieur le Président, on ne s'en sortira pas. On va peut-être vivre des problèmes encore beaucoup plus graves que ceux vécus actuellement. On est rendus à un stade où il nous faut agir. Et je ne comprends pas les employeurs, je regrette leur façon d'agir aujourd'hui, de venir nous parler d'un droit de gérance. Ils en ont fait quoi de leur droit de gérance, eux autres? Ça fait des années qu'on tente de se battre pour essayer d'avoir des droits face aux changements technologiques. On a essayé dans la mesure du possible et on est même allé en grève pour ça.

Moi, je dis que si le sommet économique sur les changements technologiques, au départ, a été promu, c'est qu'on a senti qu'il y avait un problème très grave au niveau des travailleurs, au niveau de la société en général. Et, là, on veut en faire une remise. Bien, on n'est pas d'accord, monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Baribeau, je ne peux pas parler au nom du ministre ni présumer du gouvernement, mais si j'ai bien compris la proposition de monsieur le ministre Dean, c'est que l'accord-cadre va être d'une durée de deux ans, ce qui ne veut pas dire que les décisions vont attendre deux ans avant d'être prises. C'est l'accord qui va durer deux ans c'est bien le sens

de votre proposition? Un accord-cadre entre les agents socio-économiques qui durerait deux ans, au cours desquels je suppose qu'il y aurait des problèmes qui seraient analysés et réglés.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Je suis un peu étonnée de la suggestion qui est faite par le gouvernement. Je me demande dans quelle mesure ça ne remet pas en question les travaux de cette conférence. Cette conférence existe depuis quinze mois. Il y a eu d'innombrables réunions et les travaux de cette commission sont importants, tout le monde l'a souligné. Et la table de concertation sur l'emploi, qui n'est pas tout à fait finalisée, soit dit en passant, va réunir les mêmes personnes qui siègent ici. Si on n'est pas capables de s'entendre ici, est-ce qu'on va s'entendre là-bas? Ce sont les mêmes personnes, on se racontera donc pas d'histoires entre nous! Il me semble qu'on est capables ici, puisque les premiers concernés siègent à cette conférence, de tenter de trouver effectivement des mécanismes qui verront à ce que ce droit à l'information puisse être reconnu.

Et je voudrais dire aux employeurs qu'on ne leur demande pas de nous dire ce qu'ils ne savent pas. Ce qu'on leur demande, c'est de nous informer de leur planification. Je pense qu'il y a suffisamment d'expertise autour de cette table, suffisamment de travaux, d'énergie, de temps, de ressources qui ont été investis au cours de la dernière année et demie pour qu'on puisse minimalement quitter cette conférence vendredi avec des formules qui feront l'accord des parties.

C'est un peu une fuite en avant que d'aller changer de lieu et de recommencer les mêmes discussions.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Merci, madame Simard. Évidemment, le problème, c'est que nous fonctionnons par consensus. Dans quelques minutes, je serai peut-être obligé de conclure que il n'y a pas consensus sur cette question-là.

M. CHRISTIAN PAYEUR,
Centrale de l'enseignement du Québec

Je pense que ça fait un an et demi qu'on est encore embarqués dans un processus, que chacun des groupes a pu mettre le temps qu'il fallait pour réfléchir à cette question-là, et on est devant une absence de consensus; par ailleurs, comme groupe, on fait le constat qu'il est nécessaire maintenant d'agir en ce domaine. On ne peut plus reporter les échéances, parce que pendant l'année et demie qu'on a pris à discuter de ça, il s'en est fait des changements technologiques, il s'en est fait des changements technologiques unilatéraux. Et les conséquences de ça, Fernand Daoust tantôt les a soulevées: pas de consultation, pas d'implication des gens dans le changement technologique.

te pense qu'on en est au moment où il faut arrêter de reporter des échéances et de poser des gestes précis, et qu'ils se fassent aux lieux où cela doit se faire. Il doit se prendre des engagements précis d'intervention pour assurer que des changements technologiques se fassent dans une relation de confiance; on prétend vouloir les faire dans une relation de confiance: ça doit reposer sur la reconnaissance de droits des partenaires en présence. On ne peut pas le nier. Une relation de confiance, ça repose sur des choses concrètes, sur des droits, sur une relation de droits et d'égalité.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Il y a une proposition gouvernementale qui a été mise sur la table et cette proposition-là pourra être refaite lors de la discussion sur la proposition suivante de la Commission, puisque le ministre avait demandé justement d'aller au-delà de la recommandation que nous étions alors en train d'analyser.

M. FERNAND DAOUST,
Fédération des travailleurs du Québec

Je vais commencer par une question pour qu'on puisse être bien éclairés. Est-ce qu'au moment des travaux de la Commission, il y a eu consensus des participants sur la proposition que nous étudions actuellement?

M. JACQUES DESMARAIS,
Président, Commission III

C'est toujours la façon d'aborder ce problème qui est si difficile. Le débat que vous avez aujourd'hui, nous l'avons vécu au sein de la Commission dans les mêmes termes, avec les mêmes arguments. Tous les représentants des groupes qui siégeaient au sein de la Commission ont formulé, d'une façon ou de l'autre, ces arguments. Ils ne sont pas nouveaux. Mais comment peut-on avancer dans l'examen de cette question? On a commencé par se dire: "Avant de poser la question, faut-il forcer le monde à faire ça? Qu'est-ce qui serait souhaitable, quel devrait être le minimum vital, l'idéal?" Alors, on a défini un: un engagement de principe; deux: qu'est-ce qui doit être transmis? Idéalement, qu'est-ce qui doit être transmis et défini dans des termes assez larges

pour que tout le monde s'y sente un peu à l'aise? A qui cela doit-il être transmis, là aussi le plus large possible, pour que ce ne soit pas quelque chose de contraignant?

Troisièmement, on s'est dit: Après avoir transmis cette information, il faudrait au moins que les gens acceptent de dire: "Bien, vous allez consulter, vous allez attendre une réponse de ces gens-là." Cela a fait l'objet d'un consensus assez rapide. Ce qui n'a pas fait l'objet d'un consensus comme, en fait, ce qui est l'objet de la discussion depuis une heure ici, c'est: faut-il forcer ou bien faut-il mettre de l'avant un processus où des discussions, des négociations vont être engagées pour s'assurer que les belles choses dont on vient de parler vont se concrétiser dans la réalité?

On en est là.

Je remarque que la proposition suivante de la Commission dit: "la meilleure façon lorsque il y a des entreprises syndiquées, c'est de procéder par le processus usuel de négociation." Il n'y a personne qui a contredit ça. On a ajouté, nous: pour aider à la négociation, n'y aurait-il pas lieu qu'un accord-cadre fasse l'objet de discussions à un niveau X qu'on n'a pas défini? C'est tout ce qu'on a dit.

Il y a une proposition qui est sur la table, qui, à mon avis, va dans ce sens-là. Elle doit être examinée à son mérite, mais c'est dans la foulée du rapport de la Commission.

Monsieur le ministre Dean propose cette formule-là. Nous n'avons pas arrêté nos discussions sur une formule particulière, mais tout simplement sur l'engagement d'un processus de discussions à un niveau X pour faciliter les négociations. C'est tout ce qu'on a dit. Mais là-dessus, il y a un accord complet au sein des membres de la Commission.

M. FERNAND DAOUST,
Fédération des travailleurs du Québec

Ayant entendu la réponse de Jacques Desmarais, je reviendrais du côté patronal et je leur demanderais: Mais qu'est-ce qui fait problème au-delà des détails? Si déjà il y a eu un consensus à l'égard de tout le cheminement qui va jusqu'à la prochaine recommandation de la Commission, c'est quoi alors la difficulté à ce moment-ci?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Monsieur le Président, mes remarques de tout à l'heure étaient faites dans le cadre de ce que contient le paragraphe C où on dit: "Bon, ça doit être fait à un stade précoce du plan d'informatisation, au moment de l'étude des impacts sur les ressources humaines et matérielles, et en toutes circonstances...", et caetera. Mais, là, on est en train d'encadrer tout ça. Il y a aussi la proposition, d'autre part, qui dit: "Bien, on vous prévient, si vous êtes d'accord avec le principe, tantôt, ce qu'on va demander, c'est l'application par législation."

Je pense qu'on veut brûler les étapes. Nous sommes prêts à recommander à nos membres quelque chose qui se rapproche d'une formule idéale d'implantation du développement technologique dans leurs entreprises, mais qu'on ne vienne pas nous dire qu'on va nous imposer ça par législation. Je pense qu'on s'illusionne si on pense qu'on va imposer la vertu par la législation. Il ne faut pas oublier non plus qu'on est en compétition avec un voisin, avec lequel on va être de plus en plus en compétition dans les années qui viennent et qui n'ont pas ce fardeau législatif, ni ces contraintes.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Il n'est pas question de législation dans la recommandation.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Si on ne parle pas de législation, si on n'entend pas la recommandation comme étant une chose qui fait qu'on serait d'accord subséquemment avec une législation, nous serions prêts à préconiser une manière qui s'y rapproche. Mais, on ne veut pas se faire arracher les droits de gérance par la législation. On veut qu'il y ait une souplesse là-dedans, comme l'a dit notre collègue de CADAPSO.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Comme je vous le disais, il faut traverser un pont à la fois, pas deux ou trois. J'ai le sentiment que le pont de la législation, je suis pas rendu là encore, moi comme président. Peut-être que de part et d'autre, vous y êtes, mais je pense que cette table n'a pas à considérer l'aspect législation, à ce moment-ci.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Bien, on a entendu ça de l'autre côté.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Oui, mais c'est venu dans la discussion. J'ai dit tout à l'heure que dans la recommandation, il en n'est pas question de législation. Alors, si on veut arriver à un consensus ou à une absence de consensus, qu'on ne parle pas de législation, pour l'instant en tout cas. Ça serait peut-être une bagarre ultérieure, mais enfin... Madame Fecteau, vous aviez demandé la parole.

MME LOUISE FECTEAU,
Association des manufacturiers canadiens

Je pense qu'on a un consensus autour de cette table sur le fait que tout le monde veut transmettre l'information autant que faire se peut sur les changements technologiques. On est tous d'accord là-dessus. Mais il y a une différence entre élaborer une politique, la transmettre, la divulguer, et établir une entente-cadre ou une législation.

On ne veut pas que toutes les entreprises soient visées dans un même carcan. Pourquoi? Parce que les entreprises ne sont pas composées de la même façon. Elles n'ont pas, toutes, les reins pour supporter cette législation ou cette entente-cadre. Mais qu'on émette, qu'on élabore une politique, on s'entend là-dessus, et que sur le fait de transmettre les informations autant que faire se peut et qu'on élabore des accords. Donc, vous en avez un consensus.

Tout ce qu'on dit, c'est que on ne veut pas de carcan. Pourquoi? Parce que les entreprises ne peuvent pas supporter ce carcan-là pour l'instant.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Mais telle que la proposition est rédigée, vous ne sentez pas là un carcan?

Mme LOUISE FECTEAU,
Association des manufacturiers canadiens

Non, pas du tout.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Pour l'instant en tout cas. Monsieur Létourneau non plus. Bon. Alors j'enregistre un consensus sur l'ensemble de la première partie de la recommandation 2. Mon Dieu! C'est merveilleux qu'on soit rendus là! Nous discutons maintenant de la dernière partie de celle-ci:

> **"Étant donné qu'une implication efficace doit aller au-delà de la seule transmission des informations, les employés concernés et les représentants syndicaux seront consultés sur l'ensemble du processus et de ses conséquences."**

Y a-t-il quelqu'un qui s'objecte à ce paragraphe? S'il n'y a pas d'objection, je vais enregistrer un consensus.

MME LOUISE FECTEAU,
Association des manufacturiers canadiens

Quand on dit que les employés concernés et les représentants syndicaux seront consultés sur l'ensemble du processus et de ses conséquences, c'est une chose que de consulter, mais si les employés concernés ou les syndicats doivent avoir leur mot à dire sur l'implantation elle-même, sur la décision de l'entreprise de faire ces changements technologiques, je pense qu'à cet égard-là, nous ne sommes pas d'accord avec cette proposition-là.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

L'idée principale de ce paragraphe, à moins que je me trompe, porte sur la consultation.

MME LOUISE FECTEAU,
Association des manufacturiers canadiens

Consultation oui, mais... après les avoir consultés, qu'est-ce qui arrive? Rien. Alors, le changement technologique se fera ou ne se fera pas selon le bon vouloir de l'entreprise, parfait!

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Mais il y aura consultation préalable.

MME LOUISE FECTEAU,
Association des manufacturiers canadiens

Dans la mesure que faire se peut. Je veux dire...

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Il me semble qu'il y a toujours moyen de consulter.

MME LOUISE FECTEAU,
Association des manufacturiers canadiens

Non. Il faut considérer le fait que l'entreprise est sujette à la concurrence; de dévoiler certaines choses ou politiques internes au niveau de l'entreprise, il y a peut-être un danger. Cela ne devrait parfois pas être dit tout de suite, immédiatement, au niveau de la décision comme telle ou de l'avant-décision.

Tout dépend encore de la structure de l'entreprise et quelle sorte de changement il y a à faire au niveau de l'entreprise. C'est très délicat que de se prononcer fermement sur des propositions aussi aléatoires que celles-là.

M. ANDRÉ BARIBEAU,
Centrale des syndicats démocratiques

Je suis entièrement d'accord avec madame et c'est pour cette raison que tant qu'à choisir un modèle et avoir une proposition aléatoire, nous en

revenons avec notre proposition principale qui dit que dès qu'une industrie demande une aide, elle devra avoir l'accord des deux parties, c'est-à-dire des syndicats; sinon, il n'y aura pas d'aide sur les implications des changements technologiques. On pourra l'intégrer dans un cadre dans lequel l'industrie s'engage à consulter, à donner les informations et ainsi de suite. Et dans le cadre légal, il sera reconnu que toute aide sera donnée en autant qu'il y aura l'accord des deux parties.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

On ne parle plus de la même proposition, là.

M. ANDRÉ BARIBEAU,
Centrale des syndicats démocratiques

... c'est-à-dire que vous parlez de l'information. Alors, nous, on dit O.K., suite aux discussions de tout à l'heure, on est d'accord, mais on dit que toute aide devra tenir compte des travailleurs, donc, il devra y avoir un accord des deux parties pour la négociation de montants de subvention et ainsi de suite.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

C'est ultérieur comme question, ça...

M. ANDRÉ BARIBEAU,

Centrale des syndicats démocratiques

... étant donné les implications, on veut aller au-delà de la seule transmission des informations. Par exemple, mon industrie me donne des informations et, entre-temps, elle va chercher des subventions directes ou indirectes. Dans ce cas, nous, on dit: les deux parties devront s'impliquer...

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Et, moi, je vous répète que ce sont deux sujets différents de discussion. On en est sur la consultation des employés concernés et des représentants syndicaux.

MME LOUISE FECTEAU,

Association des manufacturiers canadiens

C'était peut-être pour répondre à monsieur Baribeau et pour faire avancer la séance un petit peu. On n'a pas d'objection à ce que le gouvernement émette une politique sur le fait de donner des subventions. Cela relève d'une politique interne du gouvernement. Donc, on n'a pas d'objection à ça.

M. JACQUES DESMARAIS,

Président, Commission III

Je vais intervenir, mais je ne vous parlerai pas de subvention, monsieur le Président. Dans l'esprit de la Commission, la recommandation visait seulement à ce que les informations soient transmises et à ce qu'il y ait un retour possible de ces informations. Dans l'esprit des membres, c'est vraiment la consultation au sens le plus pur généralement employé, très peu contraingnant, sauf l'acceptation que l'entreprise va recevoir une réaction suite à la transmission d'information. C'est seulement cela qu'on visait dans le libellé de cette recommandation... c'est le seul point sur lequel on a réussi à s'entendre.

MME LOUISE FECTEAU,

Association des manufacturiers canadiens

Monsieur Desmarais, il aurait été urgent et nécessaire qu'il y ait un code afin de décoder finalement les informations que vous vouliez passer à travers ces propositions-là. Je pense que l'essentiel, l'élément qu'on n'a pas ici, c'est de comprendre la même chose tous ensemble. Une fois qu'on comprend ce que vous expliquez et ce que vous voulez dire au niveau des propositions, tout le monde s'entend.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Je pense que le problème, madame Fecteau, c'est que, comme nous discutons paragraphe par paragraphe, il faut tenir compte aussi des autres, de ceux qui précèdent et de ceux qui suivent. Et c'est la difficulté, parce que nous fonctionnons par consensus. Si on fonctionnait par voie de vote, ça serait peut-être pire encore. Monsieur Dupont a demandé la parole.

M. PIERRE DUPONT,
Confédération des syndicats nationaux

Monsieur le Président, pour nous, il n'y a aura pas de consentement, parce que consulter, c'est fréquemment utilisé dans nos différentes démarches dans l'usine, dans les entreprises. De la consultation, il y en a et c'est établi depuis longtemps. C'est la partie décisionnelle qui nous intéresse. Et quand on regarde le mot "consulter", on est encore loin de la décision. Il semble qu'il n'est pas clair qu'on va tenir compte de la consultation des travailleurs, de l'opinion des travailleurs.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Vous avez sans doute raison, mais, ici, on ne parle que de consultation. Quant aux retombées et au retour, ça sera plus loin.

M. PAUL-ANDRÉ GAUTHIER,
Association des entreprises de services en informatique

Je suis d'accord avec les propos de madame Fecteau. Si on parle de consultation dans la mesure du possible sans y mettre un carcan, eh bien, nous sommes d'accord.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Puis-je enregistrer un consensus?

M. CHRISTIAN PAYEUR,
Centrale de l'enseignement du Québec

Moi, je pense que s'il y a accord de principe, il est au niveau d'un principe, à savoir que les gens devraient être informés et consultés et qu'on ne s'entend pas, par ailleurs, sur le caractère aléatoire ou "quant faire se peut". C'est un principe qui, pour nous, devrait avoir une application concrète et qui devrait être reconnu quelque part. Il faudra aussi débattre du cadre dans lequel on devra être informés et consultés.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Ça vient un plus plus loin.

M. CHRISTIAN PAYEUR,
Centrale de l'enseignement du Québec

O.K.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Donc, il y a consensus sur la dernière partie de cette recommandation 2. Et maintenant, j'enregistre un consensus pour la pause-café.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Nous abordons maintenant la recommandation 3 et plus particulièrement son premier alinéa:

Recommandation 3

3 Considérant que le mécanisme de négociation collective est tout à fait opportun à la détermination des conditions de travail dans les entreprises où les travailleurs sont syndiqués, il est recommandé:

- **que le processus d'implication des travailleurs dans la planification de l'informatisation utilise cette voie comme meilleure façon d'assurer la participation des travailleurs et travailleuses;**

- **qu'afin de faciliter de telles négociations, les associations représentatives des employeurs et des travailleurs engagent des discussions au niveau national visant à convenir d'un cadre général d'implantation de l'informatisation dans les entreprises; et que dans l'éventualité de la mise en place de programmes d'incitation à l'informatisation de certains secteurs industriels, des discussions analogues aient lieu au niveau de tels secteurs entre les associations sectorielles patronales et syndicales;**

  et

- **que des ressources financières adéquates soient mises à la disposition de l'INP afin de lui permettre d'offrir une telle expertise et de diffuser systématiquement les résultats de ces expériences.**

J'imagine que il n'y a pas de discussion sur ce premier paragraphe à moins que l'on considère maintenant que les négociations collectives n'ont plus rien à voir dans la détermination des conditions des travailleurs.

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Justement, monsieur le Président, c'est un considérant à laquelle il manque un petit bout. Nous nous posons des questions. Par exemple, on

sait qu'au Québec, il y a seulement 17% de femmes travaillant dans les entreprises privées qui sont syndiquées. Alors, qu'arrive-t-il à cette majorité des travailleurs qui n'est mentionné nulle part dans ce paragraphe-là?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Ils sont pas dans ce paragraphe-là, madame Lafrenière. Je pense qu'on va en parler plus loin.

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Vous pensez?

LE PRÉSIDENT,
J'ai un paragraphe devant moi et c'est le pont qu'on me demande de traverser. Je ne vois pas pourquoi vous en traversiez un autre pour l'instant. Il est bien dit: "Considérant..."

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

J'ai l'impression que on n'en parle pas plus loin des employés non syndiqués. Peut-être que monsieur Desmarais pourrait éclairer ma lanterne à ce sujet-là. J'aimerais savoir si la Commission a prévu la mise sur pied d'un comité de travailleurs à l'intérieur des entreprises où les employés sont non syndiqués.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je vais laisser monsieur Desmarais répondre à votre question.

M. JACQUES DESMARAIS,
Président, Commission III

Effectivement, il n'y a pas de recommandations qui vont dans le sens que vous suggérez, parce qu'il n'y a pas eu de consensus possible au sein de la Commission en dehors du mécanisme reconnu de négociation prévu par le Code du travail pour les travailleurs et travailleuses qui décident de se syndiquer. L'on a fait état de la formule que vous suggérez dans le rapport substantiel (1), mais cela n'a pas donné lieu à des recommandations, parce qu'il n'y a pas manifestement de consensus pour aller au-delà de ce mécanisme général.

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Merci, monsieur Desmarais. Je voudrais savoir maintenant à quel moment on va pouvoir discuter de cette question-là.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

C'est une excellente question, madame Lafrenière... mais je ne peux pas vous répondre autre chose que cela. Mon travail consiste à vous faire

---

(1) Rapport de la Commission III sur l'informatisation, l'emploi et le travail.

traverser un pont à la fois. Quant aux autres, j'imagine que cela viendra plus tard dans un autre sommet...

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

A ce moment-là, je demanderais un amendement ou un ajout à cette proposition. Je ne sais pas de quelle manière on peut solutionner cette question, mais je pense qu'il est important que l'on se préoccupe de cette partie de la population qui n'est pas syndiquée.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Pour essayer de trouver une solution, il n'est pas exclu que la réponse à la question puisse être couverte par la question de l'entente cadre.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

C'est ce que j'espérais.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Bon. Au moins temporairement, c'est une réponse.

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Dans ce cas, monsieur le Président, je me demande sérieusement ce que l'on fait ici, parce que, nous, on travaille pour l'accès des femmes au marché du travail. Et si, aujourd'hui, ce mécanisme-là est accepté, qu'est-ce qui va arriver aux travailleurs et travailleuses non syndiqués? Alors, je pense qu'à ce moment-là, nous serons obligés de nous retirer. Nous ne pourrons plus participer aujourd'hui, car je pense qu'il est important qu'il y ait une modification à cette recommandation.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Madame Lafrenière, je suis prêt à prendre cette proposition-là en délibéré pour l'instant. Je voudrais quand même qu'on arrive à faire au moins un pas sur la recommandation qui est devant nous: "que le processus d'implication des travailleurs dans la planification de l'informatisation utilise cette voie, celle de la négociation collective, comme meilleure façon d'assurer la participation des travailleurs et des travailleuses".

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Peut-être une explication que monsieur Desmarais pourrait nous donner ici. Je comprends qu'en ce qui concerne le processus d'implication des travailleurs dans la planification de l'informatisation, c'est l'introduction de l'informatisation dans l'entreprise dont il est question ici. Est-ce que j'ai bien raison là-dessus?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Une explication, monsieur Desmarais?

M. JACQUES DESMARAIS,
Président, Commission III

Je ne dérogerai pas à la même volonté de cohérence. C'est sûr que si on conçoit l'emploi du mot "implantation" ou "introduction" comme on l'a vu tantôt, cela veut dire la même chose.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Pour répondre à madame Lafrenière et aux autres interrogations de madame Simard, nous nous occupons d'abord des résolutions qui sont dans ce cahier et qui ont été préparées par les commissions où vous étiez représentées; par la suite, tout est ouvert à de nouvelles propositions mais une fois qu'on aura réglé le cas des résolutions inscrites dans ce cahier...

M. PIERRE DUPONT,
Confédération des syndicats nationaux

Monsieur le Président, d'abord je vais essayer de donner mon interprétation; vous me direz si elle est bonne. On se base sur la négociation collective des travailleurs organisés pour essayer de trouver des mécanismes pour la planification et l'informatisation dans les entreprises. Ai-je bien compris?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je pense que oui. Là où il y a des travailleurs syndiqués, le processus d'implantation passe par la négociation collective.

M. PIERRE DUPONT,
Confédération des syndicats nationaux

Alors, nous allons privilégier l'intervention gouvernementale sur ce sujet. Je peux vous dire que la semaine dernière, pas plus tard que la semaine dernière, on a fait l'expertise de deux cent deux conventions collectives à la Fédération de la métallurgie; à peu près une vingtaine de syndicats ont une clause qui touche aux changements technologiques. Aucune parmi les vingt ne possède un pouvoir de décision sur les changements technologiques. Et seulement neuf ont des délais qui sont prévus et il y en a même qui sont d'un jour. Alors, je peux vous dire que si on se base sur les travailleurs organisés pour ancrer rapidement des mesures préventionnistes concernant l'introduction des changements technologiques en commençant par l'information, les changements technologiques seront implantés partout et on n'aura pas eu le temps de se revirer de bord. De plus, étant donné le faible taux de syndicalisation, je me demande comment tous les travailleurs et travailleuses qui ne sont pas syndiqués vont se débrouiller pour avoir un parti pris sur les changements technologiques qui s'annoncent.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Et, alors, vous donnez votre accord ou pas à ce paragraphe, monsieur Dupont?

M. PIERRE DUPONT.

Confédération des syndicats nationaux

Non.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Monsieur le Président, nous n'avons aucune objection à ce que la partie syndicale, si elle le désire, demande, au niveau de l'entreprise, dans la négociation, à discuter de clauses concernant les développements technologiques. Mais je pense que nous ne pouvons pas aller dans un sens qui n'est certainement pas celui de l'ensemble de nos membres et leur demander d'accepter d'introduire des pouvoirs décisionnels en provenance de la partie syndicale pour les changements technologiques.

Nous ne pouvons pas appuyer cette recommandation. Nous n'avons pas objection, encore une fois, à ce que la partie syndicale - c'est son droit - demande à la partie employeur d'en discuter, mais nous ne voulons pas être ceux qui proposons cette recommandation.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

J'ai une question à vous poser pour éclairer ma lanterne aussi: mais est-ce que ça ne fait pas partie de certaines conventions collectives justement négociées au niveau des entreprises que...

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

C'est justement ce que je dis. Nous n'avons pas d'objection à ce que ceux qui veulent en débattre librement, le fassent, je n'ai pas d'objection à ça. Mais nous ne voulons pas être de ceux qui, globalement, recommandons que la partie syndicale ait des pouvoirs décisionnels en matière d'implantation, de planification d'informatisation.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je pense que vous allez plus loin que les 4 lignes en discussion, mais je vais demander à monsieur Desmarais peut-être d'intervenir.

M. JACQUES DESMARAIS,
Président, Commission III

Je voudrais ramener tout le monde au rapport lui-même qui tente, dans la mesure de nos moyens, d'expliquer le contexte qui nous a amenés à la proposition qui est sur la table; au rapport lui-même, aux pages quarante et un, quarante-deux et quarante-trois où, effectivement, vous pouvez mieux apprécier le contexte dans lequel cette proposition-là a été amenée et ce qui a fait qu'elle a obtenu l'adhésion de l'ensemble des membres de notre commission. Le débat s'est fait sur la question qui revient depuis le début de l'après-midi: est-ce que l'on met de l'avant une proposition qui demande une décision législative, un processus législatif où les entreprises et les travailleurs sont forcés de discuter de l'introduction des changements technologiques?

Cette proposition n'a pas recueilli, évidemment, l'adhésion unanime des membres de la Commission, sauf que, comme le dit le rapport à la page quarante-trois:

> "D'autre part, l'ensemble des Commissaires ont exprimé l'idée que l'approche contractuelle leur apparaît opportune dans le cas des entreprises syndiquées. En effet, la pratique de la détermination des conditions de travail par la voie de la négociation collective est un mécanisme rodé qui permettrait une participation effective."

Et c'est pour ça que la proposition dit seulement:

> "Que ce processus... que le processus d'implication des travailleurs dans l'implantation de l'informatisation utilise cette voie comme meilleure façon d'assurer la participation des travailleurs et des travailleuses.

Point à la ligne, c'est tout ce qu'ils ont dit. C'est tout ce sur quoi l'unanimité s'est faite. Il n'a pas été question un instant d'aller jusqu'où, monsieur Létourneau, vous le suggérez, c'est-à-dire de forcer la négociation, de forcer un pouvoir décisionnel. "Utilisons ce mécanisme", c'est tout ce qui est dit là.

De plus, en vue d'aider cette négociation-là, peut-être serait-il avantageux que des accords cadres soient l'objet de discussion, pour effectivement permettre la négociation au niveau des entreprises. C'est tout ce qu'on a dit dans notre rapport.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

A l'Association, nous n'avons pas d'objection à ce paragraphe. Toutefois, j'aimerais peut-être ajouter que ce n'est pas la seule formule de discussion et de traitement des questions de changements technologiques ou d'introduction d'informatique.

Travailler de façon plus coopérative dans les entreprises ne bannira pas entièrement l'aspect de confrontation des conventions collectives. Il y a de nombreux employeurs et de nombreux syndicats qui ont trouvé des façons de communiquer, d'améliorer leur communication dans l'entreprise, qui traitent de ces questions et d'autres à travers différents mécanismes de discussion et de communication.

Et je voudrais seulement souligner que - et ça peut peut-être répondre à d'autres, pour ce qui est par exemple des entreprises non syndiquées, les mêmes mécanismes peuvent aussi être mis en place pour communiquer avec les employés pour accroître la productivité. D'ailleurs, on sait aujourd'hui que la communication dans l'entreprise est un facteur important de productivité. Alors, je voudrais tout simplement mentionner qu'il existe également un ensemble d'autres moyens qui peut aussi atteindre les mêmes objectifs et, Mon Dieu!, tant mieux si on les met en oeuvre, et qu'on obtient de meilleurs résultats.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Je suis d'accord avec la proposition, si on me pose carrément la question. Je voudrais plutôt revenir sur les demandes des groupes de femmes. Je crois qu'on pourra retoucher à ce problème au niveau d'un projet possible d'une entente-cadre éventuelle, mais, ceci étant dit, il

existe déjà actuellement des mécanismes qu'on sous-utilise ou qu'on n'imagine pas utiliser dans le cadre de l'implantation de changements technologiques, et qui n'impliquent pas qu'une entreprise soit nécessairement syndiquée. Et je pense particulièrement aux comités d'adaptation de la main-d'oeuvre qui sont parrainés et soutenus par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu, et qui visent entre autres à favoriser l'embauche, l'adaptation et le développement de la main-d'oeuvre au sein des entreprises et, entre autres, qu'on utilise dans le cas soit de changements économiques, technologiques ou administratifs.

On a l'habitude d'utiliser soit des comités de reclassement, des comités de protection de l'emploi et des comités d'adaptation de la main-d'oeuvre quand il arrive une catastrophe dans l'entreprise. Mais on peut fort bien l'utiliser aussi dans une perspective où on veut implanter des changements technologiques qui ont un impact sur les personnes en emploi. Et ces comités sont habituellement soutenus financièrement par le gouvernement et sont formés de représentants de l'entreprise, de même que de représentants des travailleurs et travailleuses en emploi dans l'entreprise. On n'a pas l'habitude, cependant, de les utiliser sous cet angle-là, mais cet instrument existe.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

On s'est entendus sur un constat, un constat qui est le suivant: de façon générale, les travailleurs et les travailleuses sont peu ou pas informés de la planification des nouveaux systèmes d'informatique.

On s'est également entendus pour dire que si l'on veut une garantie de succès, les hommes et les femmes, qui travaillent dans les entreprises doivent être adéquatement informés de la planification des nouveaux systèmes et des conséquences inhérentes de l'implantation de ces systèmes.

Maintenant, on tente de voir comment on pourrait informer les personnes concernées. Et bien, nous vous soumettons que ce qui est proposé est insuffisant pour atteindre justement les énoncés que je viens de faire. Parce qu'au Québec, malheureusement, la grande majorité de la main-d'oeuvre n'est pas syndiquée, il faut trouver des mécanismes qui, à la fois, couvrent les syndiqués et les non syndiqués. Et ce n'est pas anodin que ce soit dans les secteurs non syndiqués où l'on assiste actuellement à l'implantation massive des changements technologiques. Nous ne sommes pas d'accord pour des raisons complètement opposées à celles énoncées par monsieur Létourneau. Cette proposition ne fait que reconduire la réalité. Les syndiqués ont un droit de négocier des conventions collectives, c'est vrai, et nous négocions des conventions collectives tous les jours; mais nous n'avons pas attendu la tenue de la conférence pour avoir des revendications au niveau des changements technologiques et particulièrement au droit à l'information. Mais nous vous affirmons qu'à toutes fins pratiques, c'est une fin de non-recevoir dans le cadre de négociations de conventions collectives. Et il y a des grèves en ce moment au Québec qui durent depuis des mois particulièrement sur cette question.

On vous dit: "Le mécanisme actuel de négociation de conventions collectives n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs sur lesquels on vient de s'entendre". Et ce que nous vous disons également, est-ce qu'il va falloir qu'il y ait des dizaines et des dizaines de grèves, avec toutes les conséquences qu'elles peuvent avoir sur des populations, sur des régions, avant qu'il y ait une action gouvernementale qui vienne reconnaître, par voie législative ou réglementaire, des droits comme ceux dont on parle?

Alors, c'est pour ces raisons que nous trouvons que la proposition 3 est trop limitée.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Et lorsque vous vous référez à la recommandation 3, vous référez-vous à toutes ses composantes?

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

Écoutez, ce que je vous dis, c'est que si on en reste au niveau de voeux pieux dans le cadre actuel des règles de négociation de conventions collectives, sur le terrain, ça ne se règle pas. Je vais vous dire que, en 1982, nous avons tenté de négocier avec le gouvernement dans le cadre des négociations du secteur public et parapublic le droit à l'information concernant les changements technologiques, et ça a été une fin de non-recevoir.

M. PIERRE GIGUÈRE,
Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

Monsieur le Président, en tant que représentant d'associations de consommateurs, j'aimerais ajouter dans le sens de l'intervention qui a été faite par les groupes de femmes, relativement à l'absence des employés non syndiqués dans le cadre de la recommandation 3 que s'ajoute celle des consommateurs qui ont à faire, dans la très grande majorité des cas, dans le secteur tertiaire de l'industrie à des employés qui, eux aussi, ne sont pas syndiqués. Les contacts directs des consommateurs se font avec des employés non syndiqués par exemple, dans le secteur bancaire où le taux de syndicalisation est de moins de un pour cent. Je voulais ajouter cette préoccupation à celle déjà annoncée par les groupements de femmes.

M. FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec

Monsieur le Président, je suis un tout petit peu mal à l'aise de dégager un désaccord de principe sur la recommandation actuelle et son premier alinéa parce que le fait d'être d'accord avec ça, selon nous, n'atténue en rien nos positions de principe à l'égard d'un encadrement juridique minimal qui s'impose au Québec de toute urgence à l'égard des changements technologiques.

Je l'ai mentionné ce matin et je le répète à ce moment-ci. C'est ce vers quoi on tend sans aucun doute. On essaie de faire le pas les uns à la suite des autres. Et la recommandation actuelle et son premier alinéa consituent une reconnaissance descriptive de ce qui arrive, la négociation étant le lieu privilégié pour aborder tous les problèmes qui tournent autour des conditions de travail.

Et encore une fois, je voudrais être bien précis: ce n'est pas que nous souhaitons que les non-syndiqués n'aient pas accès à un encadrement législatif minimal, loin de là. C'est une de nos préoccupations fondamentales, que nous ne cessons d'exprimer.

Le mouvement syndical est fort autorisé, incidemment, à parler des non syndiqués; c'est sa préoccupation quotidienne. Le taux de syndicalisation nous affecte au plus haut degré dans nos rapports de force. Et tout ce qui entoure l'accès à la syndicalisation fait, depuis des dizaines et des dizaines d'années, l'objet de prises de position de toutes les centrales syndicales et particulièrement de la F.T.Q. dans ses objectifs d'accréditation multipatronale.

Mais, encore une fois, je reviens avec mon état un peu perplexe que j'exprimais au début. On ne peut pas ne pas dégager un accord de principe là-dessus - Voyons donc! - Tout en reconnaissant que ça ne s'appli-

que qu'à ce trente pour cent des travailleurs qui sont syndiqués, il y aura d'autres lieux... pour aborder tout le problème des non syndiqués. On le fera peut-être plus tard, on le fera peut-être au deuxième alinéa de la recommandation. Quant à nous, nous y reviendrons et nous donnerons d'autres raisons qui justifieraient des accords cadres au niveau national, puis au niveau sectoriel.

M. YVON CHARBONNEAU,
Centrale de l'enseignement du Québec

Monsieur le Président, c'est une question pour mieux comprendre la portée de la recommandation. Est-ce que mon interprétation est bonne si je retiens que cela s'applique et au secteur public et au secteur privé quand on dit: "Là où les travailleurs sont syndiqués"?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

J'imagine que si.

M. YVON CHARBONNEAU,
Centrale de l'enseignement du Québec

Très bien.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

"Manifestement", dit le président de la Commission III. Je suis encore plus perplexe que monsieur Daoust, puisque je dois conclure que sur la

recommandation il n'y a pas de consensus. Et je vais maintenant passer au 2e alinéa. Je me demande dans quelle mesure on va pouvoir en faire un sur celui-là. Monsieur le Ministre.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Monsieur le Président, j'aimerais essayer de nouveau non pour déplacer le problème, je voudrais le souligner à madame Simard, mais pour essayer d'opérationaliser une solution. Même s'il y avait entente totale et unanime autour de cette table sur les textes qu'on discute depuis le début de l'après-midi, il y aurait ni loi ni convention collective qui lie les parties. Ce sont des ententes de principe. Le gouvernement a trois choix possibles: ne rien faire, avec la possibilité de conséquences désastreuses sur l'emploi; essayer de tout faire et risquer de mal faire; risquer d'élaborer des législations qui ne s'appliquent pas ou qui ne s'appliquent qu'à certains secteurs et qui ne s'appliquent pas à d'autres, qui s'adaptent mal à des situations très diverses de la réalité industrielle et de services au Québec.

Avant de courir le risque de mal faire en cherchant de tout faire, le gouvernement propose d'approfondir le dossier ensemble, avec les employeurs et les représentants des travailleurs, autour d'une table nationale permanente de l'emploi que le gouvernement a mis sur pied avec le consentement des mêmes partenaires socio-économiques, et qui doit dorénavant, discuter de toute question qui touche de près ou de loin à l'emploi dans la société québécoise.

Donc, c'est dans ce cadre-là que le gouvernement refait sa propositon d'une entente cadre qu'on tenterait d'élaborer à cette table nationale de l'emploi. Et s'il y avait entente, il s'agirait d'une entente-modèle, d'une entente-type, que les employeurs et les centrales syndica-

les se chargeraient de propager dans leurs rangs respectifs et d'en encourager le respect. Et si à la fin d'une période qui serait décidée conjointement qui pourrait être un an ou trois ans selon l'entente qu'on aura de la part des partenaires, si, à la fin de cette période, les partenaires s'entendaient sur les cadres d'une législation, tant mieux, ça serait fait. S'ils s'entendaient pour prolonger des ententes-cadres, parce qu'ils fonctionnent bien encore, le gouvernement agirait en ce sens-là. Et s'il n'y avait pas, dans une période de temps assez courte, à la table nationale de l'emploi, une entente-cadre, là, le gouvernement ferait face à ses responsabilités. Mais on cherche en premier lieu une solution élaborée avec les partenaires sociaux en croyant que c'est la meilleure façon de solutionner le problème.

Et soit dit en passant, il n'y a rien qui empêche que cette entente-cadre ne puisse s'appliquer aux entreprises dont les travailleurs sont non syndiqués, mais avec les mêmes règles de distribution de l'information et de pression morale des partenaires autour de cette table pour le respect de cette entente-cadre.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Alors, si j'interprète bien votre intervention, vous ouvrez une porte relativement au 2e alinéa de cette recommandation en ce qui concerne éventuellement un cadre général d'implantation de l'informatisation dans les entreprises. Monsieur Alexandre.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Je pense que s'il y a une chose qu'on a constatée depuis des mois, c'est que le dialogue sur des questions aussi fondamentales est engagé. De

vouloir l'enfermer à ce moment-ci dans un cadre bien précis, bien strict, légal, entre autres, risquerait peut-être justement de faire perdre la meilleure partie de la discussion, du dialogue qui, à mon sens, est tellement fondamental et qui doit se poursuivre.

Dans ce contexte-là, et si je comprends bien la proposition de monsieur Dean, nous serions tout à fait disposés à poursuivre la discussion sur le sujet. D'ailleurs, nous sommes représentés à cette table et c'est bien volontiers que nous poursuivrions le dialogue là-dessus.

M. YVON CHARBONNEAU,
Centre de l'enseignement du Québec

Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre qui avance cette suggestion si sa proposition doit couvrir le secteur privé et le secteur public, et si cette table nationale fait place à toutes les organisations qui représentent les travailleurs qui sont visés par le premier paragraphe sur lequel nous avons parlé tout à l'heure.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Je dois malheureusement vous dire que cette table nationale ne concerne pour le moment que le secteur privé. Donc, ça serait vis-à-vis du secteur privé que cette approche pourrait être faite dans un premier temps. Sauf que je pourrais peut-être risquer d'ajouter que si les partenaires du secteur privé s'entendaient sur une approche acceptable aux deux parties, je trouverais le gouvernement employeur comme mal pris de ne pas trouver les moyens d'extentionner le même principe au secteur public.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Est-ce un début de réponse, monsieur Charbonneau?

M. YVON CHARBONNEAU,
Centrale de l'enseignement du Québec

Oui. C'était un meilleur risque à prendre de dire qu'il ferait une suggestion dans ce sens-là que de dire qu'il n'en ferait pas.

Tout à l'heure, madame Marois a dit, quand on discutait du 1er alinéa, qu'elle était d'accord à recommander ça. Je ne comprendrais pas le gouvernement d'être d'accord à recommander ça au patronat privé et à tous les syndicats, mais de ne pas se l'appliquer à lui. Ce serait trop facile, comme employeur direct ou indirect de presque quatre cent mille personnes, de dire: "C'est bon pour tout le monde, mais pas pour nous autres". Cela m'apparaîtrait illogique et j'espère que le ministre Dean, lorsqu'il va tenter de reformuler sa proposition, le fera avec toute la largeur de vue nécessaire. Ce n'est pas la première fois que nous le lui disons, mais je pense que c'est dit plus clairement que jamais.

M. FERNAND DAOUST.
Fédération des travailleurs du Québec

Quand à nous, nous sommes d'accord avec l'hypothèse mise de l'avant par le ministre Robert Dean. Plusieurs raisons nous poussent à dégager un accord de principe. Il y a des voies qui s'ouvrent à nous à ce moment-ci et qu'il faut saisir à tout prix. Et je pense que la table nationale

de l'emploi, à cause de sa composition et à cause d'une volonté gouvernementale dont on a dit dans le passé qu'elle était timide et qui l'est encore - et il faut le souligner - mais qui commence à se manifester un peu, on ne peut pas ne pas être d'accord avec des lieux où on pourra reprendre en profondeur les débats que nous avons cet après-midi.

Il y a des faits aussi qui nous poussent à être d'accord. Il y a à peine deux semaines, quelques-uns d'entre nous, le gouvernement y était aussi, ont participé à la conférence socio-économique dans le secteur vêtement.

Les employeurs de ce secteur et les syndicats qui représentent les employés de ce secteur ont vraiment dégagé un accord de principe à l'effet qu'il faut absolument, - dans les plus brefs délais, - trouver un lieu où on va aborder le problème des changements technologiques. On a vu poindre à l'horizon, ce qui nous a rassurés, la possibilité d'un type d'accord où les syndicats et les employeurs impliqués pourraient se donner des balises, un cadre minimal de fonctionnement sur l'implantation des changements technologiques. Et je pense qu'il faut saisir par les cheveux ces occasions-là quand elles se présentent.

Il y a également le fait que d'autres pays ont suivi cette voie. L'ensemble du mouvement syndical belge et des employeurs belges ont signé, il y a à peine une année, le treize décembre quatre-vingt-trois, un accord du type de celui qu'on souhaiterait éventuellement au Québec peut-être pas dans tous les détails, mais qu'on souhaiterait aborder et négocier dans le vrai sens du mot afin de pouvoir civiliser l'introduction des changements technologiques. J'ai aussi la conviction que cela pourrait s'appliquer aux travailleurs non syndiqués.

Pour ces raisons-là, je pense qu'il faut se mettre résolument et rapidement à l'oeuvre, le temps presse. Monsieur Baribeau l'a souligné ce matin, d'autres l'ont souligné, on a des dizaines d'exemples de change-

ments technologiques qui se font de façon unilatérale et sauvage. Il est donc essentiel que le plus rapidement possible, on trouve ce lieu d'échanges et de discussion. Nous sommes donc d'accord avec la proposition du ministre.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Au départ, juste une précision. Il va de soi, par rapport à la recommandation que l'on est d'accord avec la négociation. Même que par rapport au paragraphe précédent, on avait dit "consultation et négociation". Donc, il s'agit pas pour nous de dire qu'on n'est pas d'accord avec la négociation, au contraire, on voudrait que cela ait plus de dents. C'est dans ce sens-là qu'on exprime notre désaccord. Pour en revenir à la proposition avancée par le ministère, il me semble qu'il est important de rappeler un certain nombre de choses. Notre crainte, c'est qu'au niveau de la table de l'emploi on recommence ce qui a été fait ici pendant quinze mois. Et, ça, c'est important. C'est imporant, parce qu'il y a absence de règle. Et actuellement, qui en profite, entre guillemets? Eh bien, je vous soumettrai que ce sont les employeurs par opposition aux travailleurs, et que s'il faut recommencer une opération de quinze mois qui risque de n'aboutir sur rien, eh bien, ce seront d'autant plus de milliers de personnes qui auront subi soit des pertes d'emploi, soit une détérioration de leurs conditions de travail.

Comme tous les intervenants qui sont à la Table sur l'emploi sont présents dans cette conférence, je ne vois pas pourquoi on ne peut pas, au cours de cette conférence, arrêter un certain nombre de choses.

Voilà pourquoi nous sommes très hésitants à retenir la proposition qui est avancée par le ministre Dean. Maintenant, quand on parle d'entente

dans d'autres pays, évidemment, nous croyons qu'il est important de regarder ce qui se fait ailleurs. Mais il ne faut jamais oublier une donnée fort importante et c'est le pourcentage de syndicalisation entre les pays. Aussi longtemps qu'on aura autant de difficultés à accroître les taux de syndicalisation au Québec, on aura encore plus de difficulté à négocier des ententes avec les employeurs qui vont reconnaître des droits fondamentaux comme ceux dont on vient de parler aujourd'hui, puisque 70% des travailleurs et... je sais pas quel pourcentage des entreprises ne seront pas soumis à des règles.

M. CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

Monsieur le Président, relativement à la proposition de monsieur Dean, la C.S.D., y souscrit, parce qu'il est impératif qu'on en arrive à des décisions éventuelles relativement au problème de l'implantation de technologies nouvelles.

Au départ, on croyait qu'on pouvait s'entendre sur des principes de base quant à la consultation des travailleurs, des principes élémentaires d'information des travailleurs dans tout le processus d'implantation. On a souligné fortement que le succès de cette implantation repose sur l'intégration des travailleurs à la démarche. Alors, on voit que c'est quand même très difficile d'en arriver à un consensus, même après quinze mois de travaux où on a dégagé certains consensus sur des pistes... même si elles ne sont pas complètes. Elles ne comprennent pas tous les éléments de notre société, entre autres, je fais référence au débat des femmes et aux travailleurs non syndiqués. Quand on regarde l'énoncé de la proposition, au départ, c'est un droit qui existe déjà. On a de la difficulté à s'entendre pour reconduire un droit qui existe déjà, de négocier dans la convention collective les changements technologiques. C'est un peu aberrant, à mon avis.

Je pense que devant l'urgence de la situation, on se doit de poursuivre les travaux. Et comme le disait monsieur Normand, je pense, tout à l'heure, c'est que le sujet est trop important pour qu'on le laisse tout simplement dormir et qu'on laisse aller les choses dans l'état actuel. Et je pense qu'il est essentiel qu'on encadre toute la démarche de l'implantation de la technologie nouvelle dans le sens de responsabiliser cette opération-là pour que ce soit à l'avantage d'une éthique sociale, comme on l'a soulevé. Et un des critères de cette éthique sociale, élémentaire à notre avis, c'est tout le processus d'implication des travailleurs.

Alors, quant à nous, on souscrit sûrement à la proposition d'ouverture de monsieur Dean dans le sens que ça nous permettra peut-être de poursuivre la discussion, parce qu'on s'aperçoit qu'on est dans un cul-de-sac. Et, à notre avis, si toute la question de la consultation ou de la participation des travailleurs n'est pas incluse dans un processus rationnel d'implantation de la technologie nouvelle, on va avoir de la misère à franchir d'autres étapes par rapport aux autres besoins qui peuvent se soulever en matière d'implantation de technologies nouvelles, comme toutes les questions de subvention à la recherche.

Toutes ces choses dépendent essentiellement de l'entente qu'on pourra convenir pour que cette implantation ne se fasse pas de la façon sauvage dont elle se fait actuellement, et je pense que le mot n'est pas trop fort pour caractériser la situation actuelle.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Merci, monsieur Gingras. Je pense que sur le 2e alinéa de la recommandation, il y a sûrement un consensus, peut-être quelques hésitations dans certains milieux, mais dans l'ensemble, je pense que il y a consensus surtout à partir de l'ouverture.

M. ROBERT BILODEAU,

Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

J'aimerais émettre des réserves sur l'entente-cadre telle que présentée par monsieur Dean, notamment sur le fait que cette entente pourrait aussi viser les travailleurs non syndiqués. Je vous ferais remarquer cependant qu'à la Table nationale de l'emploi, les organisations de consommateurs, les organisations de femmes n'y sont pas représentées et que, par conséquent, il n'est pas sûr que l'entente-cadre tienne compte de la protection des droits des personnes non syndiquées. En fait, malgré les efforts des centrales syndicales pour accentuer la syndicalisation, malgré les efforts pour essayer d'avoir la négociation sectorielle, il faut bien voir qu'au niveau du domaine bancaire par exemple, avec moins de un pour cent des employés syndiqués, vous avez une dure côte à monter. Et le jour où il y aura la négociation sectorielle, cette journée-là, vous essaierez de syndiquer les guichets automatiques, si vous en êtes capables.

Dans ce contexte, nous pensons que cette entente-cadre devrait obligatoirement prévoir des mécanismes précis au niveau de la surveillance ou de l'application de l'entente dans les endroits où il y a pas de négociation collective, donc, dans les endroits où il n'y a pas un syndicat pour voir à ce que monsieur le Ministre appelait un auto-contrôle de l'entente.

C'est vraiment à ces conditions-là que l'on pourrait souscrire à cette entente.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Merci, monsieur Bilodeau. Je voudrais vous souligner que vous avez com-

mis une légère erreur, parce que les femmes sont représentées à la Table nationale de l'emploi et que le ministre a dit évidemment que la table pouvait s'extentionner à ceux qui ne sont pas syndiqués. Monsieur Létourneau.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Monsieur le Président, est-ce que je dois comprendre que la proposition de monsieur le Ministre se substitue aux deux derniers alinéas de la recommandation?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

C'est une réponse au 2e alinéa de la recommandation.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce de Québec

Très bien, monsieur le Président. Je dois dire que la proposition de monsieur le Ministre est nouvelle pour nous. Nous avions examiné les propositions comme elles se présentaient et j'avais ici un mandat face à ces résolutions-là, un mandat qui est surtout de proposer que les discussions portant sur l'introduction de la technologie doivent se faire au niveau de l'entreprise.

Je me dois de retourner à nos instances pour déterminer dans quelle mesure nous pouvons être présents et discuter au niveau de la Table centrale. Et je ne voudrais pas que cette hésitation ou cette incapacité de vous dire "oui" immédiatement soit un empêchement.

M. YVON CHARBONNEAU,

Centrale de l'enseignement du Québec

Mais, monsieur le Président, puisqu'il s'agit de discuter à la fois de la suggestion du ministre et du 2e alinéa de la recommandation qui semble être un moyen de réaliser le premier, je ne saisis toujours pas comment on peut prétendre qu'il y a de la cohérence entre les deux alinéas. Dans le premier alinéa, la proposition concerne tous les travailleurs et les travailleuses syndiqués du secteur public et du secteur privé; et on dit dans le second:

"Afin de faciliter de telles négociations..."

Et là, on propose un mécanisme qui ne traiterait que du secteur privé. De toute évidence, il n'y a pas de cohérence entre ces deux points.

Le ministre tout à l'heure, dans une tentative de réponse, a dit que si le secteur privé acceptait, on pourrait peut-être traiter aussi du secteur public. Je trouve ça pas mal faible comme réponse. Moi, je demande au gouvernement, comme employeur, de se considérer partie à la table, de considérer également les organisations du secteur public comme parties à la table, comme il veut le suggérer pour le secteur privé.

Je lui demanderais cet effort de consistance, sinon, nous sommes tout à fait opposé à cette recommandation. On veut exclure de ces discussions sur l'emploi, de ces discussions sur les technologies, quasiment 40% de la main-d'oeuvre québécoise, la moitié et plus de la main-d'oeuvre syndiquée québécoise. Je trouve inconsistant de la part du gouvernement de recommander des remèdes aux autres, mais de s'abstenir, lui, des mêmes médecines.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

La réponse du ministre, je pense, disait justement que si cette démarche réussissait dans le secteur privé, le gouvernement, comme employeur, serait mal venu de ne pas utiliser les mêmes méthodes à l'égard de ses employés.

M. YVON CHARBONNEAU,
Centrale de l'enseignement du Québec

Moi, j'ai compris qu'il demandait la permission au secteur privé s'il voulait qu'on soit dans le club de discussion avec eux.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

... on va régler ça tout de suite.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

J'ai dit: "je suis victime de mon mandat". Mon mandat ministériel est de m'occuper du secteur privé. La Table nationale de l'emploi, au su et au vu de tous les partenaires sociaux, est une table qui ne touche que le secteur privé. Je ne peux pas m'engager plus loin à ce moment-ci.

Je ne veux pas prolonger la polémique, mais nous constatons que c'est dans le secteur privé où des usines disparaissent, où les employés sont plongés dans la misère, le chômage et l'assistance sociale, où se joue

le plus durement le concurrence internationale. C'est dans ce sens-là que le mandat m'a été accordé.

Donc, je ne peux pas dépasser mon mandat. Je suis prêt à tout faire ce qu'il est possible de faire dans les cadres de mon mandat. Je répète ce que j'ai dit tantôt, il me paraît évident que s'il y avait entente entre les partenaires autour de la table pour le secteur privé sur une façon de civiliser l'implantation des changements technologiques, et si cette entente semblait avoir des chances de succès, je vois très mal que le gouvernement refuse de semblables mesures pour le secteur public, si ces mesures n'existent pas déjà.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Merci, monsieur le Ministre. Alors, je vous pose une question bien précise: est-ce que je peux penser qu'il y a consensus autour de cette table sur la possibilité que cet accord élaboré à la Table nationale de l'emploi puisse réaliser l'esprit du 2e alinéa, c'est-à-dire de convenir d'un cadre général d'implantation de l'informatisation dans les entreprises? Je pose la question: est-ce que je peux tirer un consensus? Si vous me dites "non", on va régler l'affaire tout de suite. Si vous dites "oui"...

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

C'était justement pour clarifier: ... il y a le 2e alinéa qui est une chose et avec laquelle nous sommes d'accord. On le trouve limité, mais c'est minimal.

Quant aux moyens suggérés pour atteindre cet objectif, on ne peut pas être d'accord avec la proposition du ministre Dean pour les raisons que j'ai énoncées. C'est trop limité.

Et quant aux autres mécanisems à mettre en place pour pouvoir réaliser cela, il faudrait envisager une étendue de solutions qui s'adressent à un nombre beaucoup plus large de travailleurs.

De plus, je souscris aux propos de monsieur Charbonneau. Pour être cohérent avec le 1er alinéa, il faut également avoir un éventail qui est plus large. Ce que nous vous soumettons comme solution c'est la législation, mais on sait que cette solution ne fait pas consensus.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Simplement pour dire, monsieur le Président, mon abstention pour les raisons que j'ai expliquées tantôt.

MME DENISE ROCHON,
Fédération des femmes du Québec

Je pense qu'on avait compris tout à l'heure qu'on pouvait apporter un changement à la formulation.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Allez-y, je ne vous en empêche pas, on n'est pas sortis du bois.

MME DENISE ROCHON,
Fédération des femmes du Québec

Je propose d'ajouter au 2e alinéa:

> "Qu'afin de faciliter de telles négociations, on recommande que les associations représentatives des travailleurs et travailleuses non syndiqués, et associations syndicales et patronales, engagent des discussions au niveau national visant à convenir d'un cadre général d'implantation de l'informatisation dans les entreprises..."

Et à la fin du paragraphe, on ajouterait: "Associations sectorielles patronales et syndicales et travailleurs non syndiqués".

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Monsieur le Président, il semble qu'il y a un non-sens dans la formulation. On dit "Associations représentatives de gens qui ne sont pas organisés". Je ne sais pas qui c'est, mais ça me dépasse un peu.

MME DENISE ROCHON,
Fédération des femmes du Québec

Excusez-moi, on devrait lire: "Associations représentatives des travailleurs, - là, il y a une virgule, - travailleuses non syndiqués, travailleurs et travailleuses non syndiqués".

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

J'aimerais peut-être qu'on me définisse c'est quoi une association représentative des travailleurs non syndiqués, de travailleurs qui ne sentent pas le besoin d'appartenir à un groupe, à une association.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Bon. Alors, là, je pense qu'on est très loin de notre propos. Je vais revenir sur la question que j'ai posée de façon très précise sur le 2e alinéa: Je veux savoir s'il y a un consensus sur le 2e alinéa par rapport à l'accord cadre ou pas. J'ai des premières réponses qui sont des "non". Est-ce que je dois conclure à un consensus négatif?... Monsieur Charbonneau.

M. YVON CHARBONNEAU,

Centrale de l'enseignement du Québec

Je proposerais un amendement semblable à celui de madame Rochon, c'est-à-dire qu'elle proposait d'accepter le 2e alinéa à la condition qu'on élargisse à la catégorie des travailleurs non syndiqués; ça, c'est son amendement.

Le mien, c'est d'élargir aussi au secteur public. Je voudrais savoir s'il y a un gouvernement pour tous les travailleurs ou bien s'il y a un gouvernement pour le secteur privé, et un gouvernement pour le secteur public?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Vous savez, il y a un problème à la présidence d'un sommet. C'est que je ne peux renvoyer nulle part; il n'y a pas d'autre comité, il n'y a pas de commission, à moins que la Commission veuille reprendre la formulation. Ou il y a un consensus ou il n'y en a pas. On n'a pas de choix. Alors, s'il y a pas de consensus, je vais décréter qu'il y a pas consensus sur le 1er alinéa ni sur le 2e alinéa. Ce qui n'empêche pas le gouvernement de proposer son accord cadre éventuel. Et je vais passer maintenant au 3e alinéa et j'aimerais que vous me disiez vite s'il y a ou non un consensus sur celui-là.

M. FERNAND DAOUST,
Fédération des travailleurs du Québec

Monsieur le Président, je ne veux pas être hors d'ordre, mais vous avez dégagé un non-consensus. Quant à nous, nous voulons nous inscrire comme étant en faveur de la proposition, parce que, là, il faut peut-être que les gens se situent.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Oui, mais attention. C'est un consensus, ce n'est pas un vote majoritaire ou quoi que ce soit d'autre. Il faut s'entendre. Il n'y en a pas de consensus là-dessus de toute évidence. Même les gens se sont contredits: après s'être prononcés pour, ils se prononcent contre. Je pense qu'il n'y a qu'une seule solution pour l'instant, c'est une reformulation de cette proposition. Je regrette, mais je pense qu'on ne peut pas s'entendre puisque tout le monde veut changer la formulation. Or, il

est dit que nous étudions les résolutions qui sont devant nous et qu'on peut par la suite, en formuler d'autres.

MME DENISE ROCHON,
Fédération des femmes du Québec

Est-ce que je peux poser une question?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Poser une question, oui.

MME DENISE ROCHON,
Fédération des femmes du Québec

Il me semble que nous avions le droit, parce que c'est ce qu'on nous a dit à l'extérieur, que nous avions le droit d'apporter des amendements ou d'apporter des...

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Mais j'ai répondu tout à l'heure à cette question-là, madame Rochon: une fois que nous avons réglé le cas des propositions qui sont devant nous et qui ont été formulées par les commsissions, après ça, on peut passer à autre chose. Mais, pour l'instant, je dois savoir s'il y a ou non consensus sur les propositions qui sont devant nous. Alors, je vous regarde, j'essaie d'interpréter vos figures, j'essaie d'interpréter vos

silences et je dis s'il y a ou non consensus. Depuis deux heures qu'on discute là-dessus et il n'y en a pas de consensus. Monsieur le Président de la Commission va peut-être nous sortir de l'impasse.

M. JACQUES DESMARAIS,
Président, Commission III

Le texte tel qu'il est rédigé, le 2e alinéa, a évité de poser le problème que vous venez de soulever, à savoir la distinction entre les syndiqués et les non-syndiqués, les travailleurs du secteur public et parapublic, justement parce qu'on sentait un peu que les débats qu'on vient d'entendre se seraient reproduits. Et peut-être qui, effectivement, il serait préférable, dans un premier temps, d'enregistrer un accord sur le 2e alinéa tel que régidé et ajouter à ça, si vous voulez, d'autres choses. Poursuivez les discussions ailleurs avec une autre proposition. Mais ce qu'on souhaite comme commission, c'est que le sens-même du 2e alinéa tel que rédigé, qui ne fait pas les nuances que vous avez voulu ajouter, reçoive l'accord de la conférence. On discutera après des questions de la représentativité et des sujets dans un autre lieu. Pourquoi vouloir tout régler tout de suite? Peut-être serait-on mieux, tout simplement, de régler seulement le 2e alinéa tout de suite.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Est-ce que, maintenant, le 2e alinéa est réglé?

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Le 2e alinéa tel qu'il était proposé par la Commission, je pense qu'on le comprend bien. Ce qui est peut-être venu mêler les cartes, c'est la solution concrète du ministre Dean où là, tout d'un coup, les imprécisions volontaires du 2e alinéa étaient clarifiées dans un sens très précis.

Ce que je suggère, c'est de disposer du 2e alinéa tel que proposé par la Commission. Quant aux solutions ou à la mise en application, que cela fasse l'objet d'une propositon distincte qu'on pourra discuter à un autre moment avec tous les commentaires qui ont pu être entendus, parce qu'il faut bien comprendre que la suggestion du ministre Dean, est une nouvelle proposition. Il nous dit qu'il est tenu par ses mandats mais, nous aussi, on a des mandats et des mandats en fonction des travaux qui ont été faits dans les commissions et des propositions qu'on avait avant de venir ici.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Très heureuse solution.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

... je soulève un point d'ordre. Tantôt, j'ai posé la question, lorsque nous débattions de la proposition de monsieur le Ministre, à savoir si cette proposition tenait lieu du 2e alinéa. Et vous m'avez répondu "oui". Et là, nous revenons avec le 2e alinéa. Moi, je comprenais

que la proposition de monsieur Dean ramenait le 2e alinea au niveau des débats qu'il veut tenir à la Table nationale.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

C'est-à-dire que j'ai dit, je pense, que la réponse de monsieur le Ministre était une ouverture, était une sorte, et il l'a dit lui-même, d'opérationnalisation d'une solution.

Maintenant, je pense que madame Simard a raison et que nous devons procéder de façon bien distincte. Et je vous repose la question, puisque vous avez maintenant la parole monsieur Létourneau, avez-vous le mandat de répondre au 2e alinéa?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Je dois vous dire qu'il y a un aspect dans la proposition du 2e alinéa avec laquelle nous sommes en désaccord. On dit que les négociations qui vont viser à "un cadre général d'implantation", et caetera, "... vont être faites au niveau sectoriel", qui est la dernière partie de la recommandation.

Pour nous, c'est le début de la négociation sectorielle. Et je pense que nos positions sont très bien connues sur cette question: nous ne sommes pas d'accord avec la négociation sectorielle. Nous ne croyons pas que c'est l'endroit opportun. Nous croyons que c'est au niveau de l'entreprise que doivent se débattre ou se discuter ces questions-là. Alors, j'enregistre donc un désaccord sur la dernière partie du 2e alinéa.

M. NORMAND ALEXANDRE.

Association des manufacturiers canadiens

J'avais l'impression qu'on avait effectivement disposé du 2e alinéa, tel que suggéré par monsieur le ministre Dean.

Si on revient au libellé du texte de la proposition originale dans le cahier des propositions, pour les mêmes raisons et d'autres que monsieur Létourneau, je ne crois pas que nous pouvons souscrire à cette proposition.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Merci, monsieur Alexandre. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui veuille se prononcer sur le 2e alinéa?

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,

Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Là, moi aussi, je commence à perdre mon latin un petit peu. La proposition est de retenir l'approche entente-cadre et de la référer à la Table nationale de l'emploi.

Dans les consultations qui ont précédé la formation de la Table nationale de l'emploi, on a posé beaucoup de questions sur la nature des démarches et tout le reste. Et on a répondu que l'on cherche à centraliser, à cette table-là, toutes les interventions et du gouvernement et des partenaires en ce qui regarde l'emploi dans le secteur privé.

Cet après-midi, j'ai parlé d'une entente-cadre nationale et j'ai ajouté simplement en passant que si la Table nationale décidait de prolonger l'entente par des ententes sectorielles, on n'avait pas d'objection, mais la majeure partie de votre réponse, c'était un désir d'un forum national où on tenterait de s'entendre sur un certain nombre de principes de base en vue de régir l'implantation des changements technologiques dans les entreprises. Si des groupes ne veulent pas former des groupes sectoriels, ils n'en formeront pas. Si des groupes veulent en former, on ne s'y oppose pas au contraire. Par exemple, sur le vêtement, les partenaires ont sauté sur l'occasion de discuter de leurs problèmes sectoriels au sein d'une table sectorielle. Le gouvernement n'était pas pour dire non à ça. On accepte de jouer le jeu avec un groupe sectoriel.

La proposition du gouvernement est une entente-cadre. Je suis assuré qu'on n'aura jamais d'entente sectorielle si on n'a pas d'entente-cadre nationale.

Donc, la proposition est d'accepter l'idée d'une entente-cadre et de la référer à la Table nationale de l'emploi.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

J'ai le sentiment qu'il n'y a pas de consensus sur le 2e alinéa. A moins qu'on veuille me convaincre du contraire, il n'y a pas de consensus évident, en tout cas.

Ce qui nous fait passer au 3e alinéa de la recommandation:

"Qu'étant donné un besoin évident d'expertise en matière de planification de l'informatisation, des mesures d'aide financière soient offertes aux agents socio-économiques impliqués dans la planification, afin de se procurer l'aide conseil utile à leurs analyses des impacts et des mesures appropriées pour les maîtriser et que des ressources financières adéquates soient mises à la disposition de l'Institut national de productivité afin de lui permettre d'offrir une telle expertise et de diffuser systématiquement les résultats de ses expériences."

Monsieur le ministre Dean.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Monsieur le Président, parce qu'il semble plus facile de faire des consensus quand il s'agit de demander au gouvernement seul d'intervenir, surtout avec de l'argent, j'indique tout de suite, pour sauver du temps, un accord de principe avec cette proposition. Le gouvernement met déjà des ressources importantes à la disposition de l'Institut national de productivité. Donc, nous allons voir avec les autorités de l'I.N.P. s'il y a lieu d'utiliser différemment les ressources déjà disponibles ou en ajouter d'autres. Mais vous pouvez considérer, de la part du gouvernement, qu'il y a une acceptation de principe à cette recommandation.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur le Ministre, je vous remercie. Y a-t-il quelqu'un qui s'oppose à ce consensus? Monsieur Létourneau.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Est-ce que quelqu'un a évalué le coût de l'application de ce 3e alinéa? Nous, a priori, ça nous semble être potentiellement un coût très élevé. Pour être logique avec nous-mêmes, nous ne pouvons pas embarquer dans une affaire de même.

M. JACQUES DESMARAIS,
Président, Commission III

Monsieur Létourneau, aucune étude de coût d'une proposition comme celle-là n'a été menée. C'est tout simplement un accent que nous signalons à la Conférence. Il y aurait lieu que des efforts soient faits dans ce sens-là. C'est seulement un accord de principe sur l'opportunité de mettre l'accent là. Quant à toutes autres études, elles n'ont manifestement pas été menées. Ça pourrait être illimité.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Je soumets donc, monsieur le Président, que nous nou prononçons sur une proposition dont les conséquences financières pourraient être illimitées, comme vient de dire le président de la Commission. A ce moment-là, je pense que ça justifie notre abstention d'appui à une proposition dont on ne connaît pas les conséquences financières.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

C'est peut-être plus une réflexion qu'un désaccord, comme vous allez pouvoir le constater. Il reste que nous nous inquiétons des coûts de cette mesure et qu'il y a danger de disséminer des ressources qui pourraient être finalement plus utiles dans d'autres secteurs.

M. CLAUDE GINGRAS.

Centre des syndicats démocratiques

Sur cette proposition, monsieur le Président, nous sommes sûrement en accord. Mon intervention se veut dans le sens de dire: nous autres, on est d'accord à consacrer de l'argent, et c'est de l'argent des taxes de nos travailleurs aussi qui vont passer là-dedans. Le ministre y a souscrit très rapidement. Nous aussi, nous sommes portés à souscrire à ce principe-là, mais il faut pas que l'objectif soit d'aider uniquement à la performance de l'implantation de la technologie sur le dos des travailleurs et de leurs droits essentiels élémentaires. Dans ce cadre-là, nous assortissons notre acceptation au fait que cette aide soit liée à une acceptation par les entreprises d'une éthique, d'une éthique à l'effet que ceux qui vont l'utiliser vont souscrire au principe qu'on a énoncé au tout départ en ce qui a trait aux travaux de la Commission III à savoir l'implication des travailleurs dans le processus des changements technologiques.

M. YVON CHARBONNEAU,

Centrale de l'enseignement du Québec

Les mesures, dont nous parlons maintenant, se rapportent en toute évidence au 1er alinéa à savoir que ce sont des moyens qui seront mis à la

disposition des parties qui sont concernées par la planification de l'informatisation, et concernent le public et le privé. En ce sens, ces mesures sont attendues. Et je pense que c'est la responsabilité normale aussi du gouvernement, d'encourager et d'appuyer de telles études.

Nous sommes prêts également comme organisation, à nous taxer, en quelque sorte, à même nos ressources, des programmes et des moyens pour acquérir plus d'expertise dans les matières dont nous parlons. Dans le secteur privé, dans le secteur public, et dans le secteur scolaire plus particulièrement, il y a des budgets très importants qui se dégagent pour le changement technologique, c'est-à-dire pour l'achat d'équipements, pour des programmes de formation, entre guillemets, même si on ne sait pas encore exactement quelle est la stratégie derrière tout ça. Il y a des sommes importantes, il y a des ressources humaines abondantes qui sont concernées par tous ces changements. Nous espérons que le gouvernement acceptera d'inclure des dispositions pour faire en sorte que nous puissions, les uns et les autres, prendre nos responsabilités comme nous sommes bien disposés à le faire face à ces changements. Et c'est pourquoi, si mon interprétation tient toujours de rapporter le 3e alinéa au premier nous sommes d'accord avec ces propositions.

M. YVON DANEAU,

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

A ce moment ici, je ne puis pas ne pas manifester mon inquiétude sur cette recommandation qui m'apparaît clef. Un sommet économique, c'est un désir de concertation entre des agents économiques. Je voudrais bien qu'on soit conscients, monsieur le Président, que ce que nous sommes en train de refuser à ce moment ici, en refusant cette proposition, c'est précisément de donner suite au travail que nous voulions faire ensemble.

Nous refusons une table de concertation; nous refusons des moyens d'y donner suite; et, également, nous refusons les ressources financières adéquates pour aller plus loin.

Il sera facile, bien sûr, de parler tantôt de planification des ressources humaines, d'éducation, d'association, d'assistance aux P.M.E., mais par le rejet de cette résolution, même si elle est mal formulée et même si des modifications doivent y être apportées, nous sommes en train véritablement de tronquer le sommet.

M. PAUL-ANDRÉ GAUTHIER,
Association des entreprises de services en informatique

Nous ne voyons pas de problème avec le 3e alinéa. Avec la réserve suivante cependant qui tient compte des remarques de mes collègues qui siègent à ma droite, à savoir que nous assumons que l'État sera prudent dans l'allocation des fonds qui seront destinés à ces fins-là, tout simplement.

Dans ces conditions-là, nous ne pouvons pas ne pas être d'accord.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Si cela peut rassurer le monde patronal, je fais entièrement confiance au président du Conseil du Trésor pour faire en sorte que ce ne soit pas un "bar ouvert" sans limite et sans fond.

Et je dois ajouter qu'à mesurer les ententes conclues cet après-midi, ça nous coûtera pas très cher. Au contraire, si j'étais directeur de l'I.N.P., je serais pessimiste pour conserver mon niveau budgétaire

actuel s'il fallait se fier sur les ententes qu'on a dégagées cet après-midi.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Est-ce que vous seriez d'accord pour que la résolution soit assortie d'une manifestation de prudence quant au coût?...

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Il s'agissait plus de le souligner de notre part, monsieur le Président, que de vouloir l'assortir comme tel.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Alors, je vous remercie. Comme ça, je peux décréter qu'il y a consensus sur le 3e alinéa et je vous en remercie... Nous passons maintenant à la recommandation 4 qui porte sur la planification des ressources humaines et de la formation professionnelle en entreprise.

Recommandation 4

4 D'une part, convaincus que l'efficacité et la qualité de la formation professionnelle en entreprise à des fins d'adaptation et de recyclage liés aux changements technologiques présument une connaissance adéquate des besoins actuels et prévisibles en main-d'oeuvre de l'entreprise;

et d'autre part, étant donné que les études révèlent qu'au Québec, la formation en entreprise est trop souvent "ponctuelle", liée aux seules exigences d'une tâche spécifique et qu'elle s'adresse surtout aux cadres et professionnels du marché du travail dit "primaire";

nous recommandons au gouvernement du Québec d'adopter des mesures incitatives, notamment fiscales, qui encouragent les entreprises, en particulier les PME, à organiser:

1) une véritable planification de leurs ressources humaines;

2) et une formation adéquate pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses affecté(e)s par les changements technologiques en vue de leur assurer l'adaptation et le recyclage requis.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,

Ministère de la Main-d'oeuvre et de Sécurité du revenu

Évidemment, cette recommandation me concerne comme responsable de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Je dois dire d'abord que le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu cherche de plus en plus à intégrer son approche en termes de formation et d'emplois et d'avoir aussi de meilleurs outils de planification, puisqu'on parle de planification. Et une des bases d'une nécessaire planification, c'est d'abord de posséder l'information. On a donc développé certains outils. Je pense à certains modèles qu'on a développés chez nous, je pense en particulier au modèle québécois de prévision par profession, et à certains autres outils qu'on voudrait voir s'élaborer pour rendre les résultats de ces analyses et de ces recherches disponibles aux entreprises, disponibles aux travailleurs et aux travailleuses et ce, dans une perspective de meilleure planification et de meilleure réponse aux besoins.

On apporte évidemment une importance majeure à la formation des travailleurs et des travailleuses affectés par les changements technologiques, afin de permettre de poursuivre une vie active et de pouvoir s'adapter aussi au nouvel environnement.

Entre autres, dans le programme national de formation en industrie, nous fournissons actuellement aux employeurs et aux travailleurs et travailleuses des services, tout ce qui touche les éléments nécessaires à l'élaboration de plans de formation. Nous avons injecté, et nous continuons de le faire cette année, des fonds additionnels pour le recyclage et le perfectionnement dans les secteurs en perte de vitesse ou touchés par les changements technologiques.

On a ajouté, en fait, quelque 15 000 000,00$ à une série de programmes touchant le recyclage, le perfectionnement de la main-d'oeuvre en transition de travail, entre autres, qui concerne exclusivement les femmes, de même que les programmes de formation en industrie où on intensifie notre apport.

Par ailleurs, conscients de l'absence plus globale d'instruments, permettant de répondre à toutes espèces de difficultés ou de volonté de planifier et d'aider à la formation de la main-d'oeuvre, on a discuté avec certains partenaires, qui sont autour de cette table, d'un programme nouveau de soutien à la formation. Vous nous avez fait, à cet égard, certaines remarques. Nous sommes à remodeler un tant soit peu le programme pour tenir compte de ces remarques. Ce programme est, à toutes fins pratiques prêt. Ce qu'on souhaiterait pouvoir faire maintenant c'est d'en informer les travailleurs et les travailleuses et les entreprises, et qu'on puisse le rendre opérationnel dès le début de l'automne.

Ce programme vise essentiellement les petites et moyennes entreprises. Il vise à reconnaître évidemment le besoin de planification, donc, pré-

sente une aide technique à l'élaboration d'un plan de développement des ressources humaines de l'entreprise, à l'orientation des entreprises vers les ressources éducatives et les programmes de formation qui existent, et une aide financière assortie à ce programme, permettant de couvrir 50% des coûts réels de formation hors production, et 50% aussi des salaires concernés lorsque ces travailleurs ou travailleuses sont en formation. Ce programme de soutien à la formation en entreprise vise aussi à ouvrir sur une perspective de congé éducation.

Ceci fait le tour en partie de ce que nous proposons à la recommandation qui est ici et au suivi qui pourrait être assuré à une table sur la main-d'oeuvre qui serait rattachée, j'imagine à la Table sur l'emploi.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Merci, madame la Ministre. Quelqu'un veut-il prendre la parole sur cette question?... Le silence fait consensus? Merci.

Nous allons maintenant aborder la recommandation 5 portant sur l'évaluation des outils de planification et des programmes de formation.

Recommandation 5

5 Évaluation des outils de planification et des programmes de formation

A) Étant donné la carence générale de mécanismes d'évaluation à la foi des outils de planification et des programmes de formation professionnelle:

et considérant qu'il y aurait lieu de s'assurer qu'il y a suffisamment de formateurs qualifiés et que les besoins changeants de la main-d'oeuvre affectée par les changements technologiques sont pris en compte de façon spécifique;

nous recommandons que l'ensemble des agents impliqués (MEQ, MMSR, CFP, etc.);

1) mettent en oeuvre rapidement des processus d'évaluation systématique des outils de planification et des programmes de formation professionnelle;

2) et que les programmes de formation professionnelle soient évalués et réorientés, s'il y a lieu, en tenant compte, entre autres, à l'intérieur des critères d'efficacité, des besoins de la main-d'oeuvre à une formation large et qualifiante et des besoins quantitatifs et qualitatifs de formateurs.

B) Considérant que la mise à jour des outils de planification retarde par rapport aux exigences nouvelles des changements technologiques (contenu des tâches, grille industrie-profession, études sectorielles);

nous recommandons que les agents impliqués (MEQ, MMRS, CFP, etc.) prennent les dispositions nécessaires pour corriger les lacunes constatées en s'assurant de la mise à jour continuelle de ces outils par le biais d'analyses qualitatives des professions affectées par les changements technologiques et d'études sectorielles plus nombreuses et plus fréquentes.

Madame la Ministre. Peut-être que le gouvernement va encore annoncer des choses.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Non, mais en fait, je voudrais parler de ce qu'on fait actuellement. Il

faut bien dire qu'il s'en fait beaucoup d'évaluation en ce qui a trait aux outils de planification ou aux programmes de formation, mais c'est épars.

Je vois le président de la Commission III me faire des yeux très sombres. Je le répète, il s'en fait beaucoup, mais c'est épars et ce n'est pas canalisé, ni encadré ou intégré. Et à cet égard-là, j'avoue que c'est probablement la lacune majeure.

Par exemple, lorsque nous rendons accessibles des cours de formation professionnelle par l'intermédiaire des Commissions de formation professionnelle, on évalue par la suite, par le biais d'enquêtes, de sondages et de rencontres avec les participants au programme, ce qu'ils en ont retiré, s'ils ont été satisfaits, si les cours ont répondu à leurs besoins et si c'est utile aussi quant à leur intégration au marché du travail ou quant à leur participation à l'emploi dans lequel ils se trouvent déjà.

Mais, cependant, il faut constater que ces outils n'ont pas été ramassés et n'ont pas été intégrés. Et je dis d'entrée de jeu que c'est une préoccupation, que nous souhaitons le faire, mais qu'on ne peut pas tout faire en même temps. Lorsqu'on met en place de nouveaux programmes, il faut penser immédiatement aux mesures d'évaluation concurrentes; on fait un effort en ce sens, mais je ne peux pas dire maintenant aux membres de cette conférence ou aux participants à cette table que, dans les prochains trois ou quatre mois, ce sera une priorité du ministère et qu'on va mettre beaucoup d'énergie autour de ça.

Parce qu'on est à implanter beaucoup de mesures neuves, on prévoit déjà les outils de contrôle et d'évaluation, mais si on met nos efforts de l'autre côté, on ne mettra pas les efforts sur l'implantation de ces mesures qui ont déjà été discutées, soumises aux partenaires dans certains cas, et pour lesquelles on a eu des accords.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Merci, madame la Ministre. Quelqu'un d'autre? Consensus sur la première partie (A) de la recommandation 5.

La deuxième partie (B) de la recommandation se lit ainsi:

> **"Considérant que la mise à jour des outils de planification retarde par rapport aux exigences nouvelles des changements technologiques (contenu des tâches, grille industrie-profession, études sectorielles), nous recommandons que les agents impliqués, (MEQ, MMSR, CFP, etc.), prennent des dispositions nécessaires pour corriger les lacunes constatées en s'assurant de la mise à jour continuelle de ces outils par le biais d'analyses qualitatives des professions affectées par les changements technologiques et d'études sectorielles plus nombreuses et plus fréquentes."**

Madame la Ministre.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

En fait, il faudrait que je répète ici ce que j'ai dit tout à l'heure. Ce que j'ai dit s'applique parfaitement bien ici également.

Cependant, je dirais que sur des outils plus précis et plus concrets par rapport à une approche-cadre d'évaluation, on est un peu mieux équipés. Ce n'est pas parfait, ce n'est pas universel, ce n'est pas répandu à travers tout le Québec, mais il y a des grilles qui se développent, il y a des efforts qui sont faits en ce sens-là.

MME NICOLE YERGEAU,

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Effectivement, des mesures ont été prises. Mais quand on parle des dispositions nécessaires pour corriger les lacunes, soit de formation en entreprise ou en établissement, j'aimerais vous citer quelques statistiques pour donner des indicateurs, justement, en vue de corriger certains biais.

Au niveau des P.F.E. c'est-à-dire de la formation en établissement, en 1982-83, le taux de participation des femmes était de 28.1%, tandis que dans les programmes de formation en industrie, les femmes n'y participaient qu'à 23%.

Et quand on va au F.M.P.M.S., c'est-à-dire la formation de main-d'oeuvre en pénurie de... spécialisée, on retrouve, en 1982-83, 3.7% de femmes. Alors, je pense que ce sont là des biais effectivement à corriger.

MME LOUISE GODBOUT,

Fédération des femmes du Québec

Quand on parle de concertation, je sais que madame Marois en a parlé, il faut absolument qu'il y ait une concertation entre le ministère de l'Éducation et les autres ministères. Je pense que, là, il y a un point important concernant la formation.

Vous avez parlé qu'il y a existence d'outils, mais il y en a peu, ils ne sont peut-être pas à date, et ils auraient besoin d'être mis à jour. Sur cette question, il y a vraiment nécessité d'une concertation avec le ministère de l'Éducation. Vous avez parlé dans vos mesures de la nécessité pour les femmes de faciliter l'introduction aux métiers non traditionnels, en particulier, quand vous parlez de transition au travail.

C'est une mesure assez intéressante, mais elle n'est pas suffisante, et je pense que vous êtes probablement d'accord aussi avec nous. Il devrait y avoir des programmes de mise à niveau pour permettre aux femmes justement d'entrer dans ce qu'on appelle les formations professionnelles dites de haute technologie. Et quand on parle de programmes de mise à niveau, cela comprend aussi une base de formation générale, notamment au niveau des mathématiques et des sciences en général.

Il faut adopter des solutions beaucoup plus fortes, à mon avis, que des programmes comme transition au travail qui, en fait, sont bons, mais s'adressent seulement à une cible de la clientèle.

Je trouve qu'il s'en fait des choses, mais, personnellement, pas assez vite et pas assez nombreuses et pour des clientèles beaucoup plus diversifiées que les clientèles auxquelles s'adressent les programmes à l'heure actuelle.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Il faut être bien conscient, - et je pense que vous le savez autant que moi, - qu'il y a un problème d'incitation ou de sensibilisation d'un certain nombre de femmes. Il y a les outils qui peuvent être inadéquats, mais il y a aussi le fait qu'on périme, par exemple, actuellement des budgets qui sont parfois réservés à des programmes qui s'adressent directement à des femmes.

D'ailleurs, la campagne de promotion qu'on fait actuellement a comme perspective de créer cette sensibilisation et de faire en sorte qu'elle nous aide à nous mobiliser autour de mesures qui peuvent être pertinentes et répondre aux besoins.

Tout à l'heure dans mon intervention de départ, je n'ai pas mentionné un autre travail que nous accomplissons actuellement. Vous savez que le gouvernement fédéral a alloué un budget supplémentaire dans le cadre de la formation et de l'aide à l'emploi. Nous prétendons toujours qu'il ne devrait y avoir qu'un seul intervenant au niveau de la formation professionnelle au Québec et que cela devrait être le gouvernement du Québec; d'ailleurs, les partenaires eux-mêmes en ont convenu.

Cependant, comme on est encore dans des règles qui ne sont pas celles-là, on a commencé à discuter et on déposera auprès du gouvernement d'Ottawa toute une série de mesures en formation professionnelle dont la mise à niveau, entre guillemets, est un des éléments qu'on voudrait pouvoir inclure dans nos nouveaux projets.

Je ne voudrais pas élaborer longuement autour de cette question, mais dans ces budgets qui seraient alloués à la formation et au recyclage, je puis vous dire qu'on a prévu de réserver une part très substantielle de ces budgets à des programmes réservés aux femmes.

M. MICHEL DORÉ,

Confédération des syndicats nationaux

Il me semble qu'un moyen important n'a pas été exploré par la Commission III et aurait intérêt à être examiné sérieusement: la question du congé éducation payé. Le rapport de la Commission III dit justement que cette question aurait dû être examinée, mais, malheureusement par manque de temps, n'a pu être abordée.

Le programme mis de l'avant actuellement par le ministère de la Main-d'oeuvre est un premier pas, mais, pour nous, ça reste extrêmement limité, dans le sens que ce programme s'adresse uniquement aux P.M.E., aux entreprises de moins de cinq cents travailleurs. De plus, il conserve encore un caractère uniquement incitatif.

Le congé éducation commence à être une formule universellement reconnue par des organisations internationales, comme l'UNESCO, l'Organisation internationale du travail. Il y a de nombreuses commissions qui se sont prononcées sur cette question-là, notamment la Commission Jean pour la formation des adultes. Deux commissions fédérales, à ma connaissancae, se sont prononcées aussi sur la nécessité de l'élaboration d'une formule de congé éducation payé.

Il nous semble à nous, les organisations syndicales, que c'est aussi un moyen privilégié pour universaliser les droits à l'éducation, c'est un moyen absolument nécessaire pour faire face au défi des changements technologiques, et à la lutte contre les inégalités, en particulier en ce qui regarde les femmes.

C'est pourquoi, la formule de congé éducation payé universelle devrait être abordée par le gouvernement dans un espace de temps restreint.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Monsieur Doré, je vous remercie. Eh bien, nous passons à la recommandation 6 qui traite de la participation des agents à l'élaboration des plans de formation en entreprise:

Recommandation 6

6 Étant donné d'une part, la conclusion de notre rapport au sujet de la nécessaire implication des travailleurs dans l'implantation de l'informatisation dans les entreprises;

et d'autre part, la mise sur pied progressive, mais trop lente des mécanismes sectoriels et nationaux de participation des agents socio-économiques (CFP-CCR,

tables nationales sectorielles) à la planification des besoins en main-d'oeuvre et à l'élaboration des plans annuels de formation;

et considérant les intérêts mutuels des entreprises et des travailleurs à une formation professionnelle moins étroite permettant une compréhension du processus de travail, une amélioration de l'intérêt au travail et un accroissement de la productivité;

nous recommandons aux employeurs de reconnaître la nécessité de tenir compte des besoins des travailleurs dans l'élaboration de leur plan de formation en entreprise à l'occasion de l'introduction des changements technologiques (en termes de formation large et qualifiante et de reconnaissance des acquis) et de les impliquer lors de l'élaboration de ce plan.

Et je me retourne, bien sûr du côté patronal... Monsieur Ducharme... Une centrale, c'est aussi un employeur.

M. CLAUDE DUCHARME,

Fédération des travailleurs du Québec

Monsieur le Président, je ne me qualifie pas d'employeur. Nous, on souscrit à cette recommandation et on l'a déjà mise en pratique.

Dans l'industrie de l'automobile, si on n'a pas de programme de formation à la fine pointe des changements technologiques, on disparaît. Je tiens à vous souligner qu'à l'usine de Boisbriand, on veut favoriser des investissements de l'ordre de tout près d'un milliard de dollars (1 000 000 000,00$) et vous savez que l'industrie de l'automobile, c'est Comme la tour de Pise, elle penche toujours du côté de l'Ontario. On va installer dans l'usine de Boisbriand environ 350 robots dans un programme d'assemblage d'automobiles complètement nouveau qui n'existe pas à l'heure actuelle. Et on a essayé de s'adapter par la

formation professionnelle, en participant à la mise sur pied de l'institut d'ordinique qui est rattaché au CEGEP Lionel-Groulx dans la région de Boisbriand-Sainte-Thérèse et, aussi, en mettant sur pied un programme de formation pour la venue de la robotique dans l'usine de Boisbriand.

Vous comprendrez, monsieur le Président, que pour pouvoir se familiariser et avoir toutes les compétences voulues, on a dû mettre de l'avant un programme de formation à l'aide de robots dans un centre de formation qui a été mis sur pied par les travailleurs, le syndicat et l'entreprise, tant au niveau technique, au niveau des ingénieurs, au niveau des programmes, qu'au niveau des hommes de métier fortement spécialisés.

Et je tiens à vous souligner que dans l'industrie de l'automobile, un homme de métier spécialisé doit subir 8 000 heures d'entraînement dans son métier. Il obtient, à ce moment-là, une carte de certification de son métier après avoir subi des examens assez poussés. Et pensons que 8 000 heures représentent plusieurs années de formation, soit au-delà de 4 ans.

Alors, monsieur le Président, tout ça pour vous dire que lorsque des employeurs décident de s'asseoir et de mettre de l'avant des mécanismes comme ceux-là, c'est possible d'être en avant de la vague. Et la compagnie GM n'a pas le choix, elle sait que les travailleurs sont prêts à se former, sont prêts à accueillir les robots dans l'usine, sont prêts à se familiariser, sont prêts à produire les véhicules de meilleure qualité avec une productivité accrue.

Dans un autre domaine, il est malheureux que la compagnie Pratt et Whitney, en amenant son système de fabrication assisté par ordinateur, ait glissé hors du Québec.

Et je tiens à vous dire que l'attitude de ceux qui sont autour de cette table est peut-être responsable du fait que tous ces emplois au contenu

technologique avancé glissent hors Québec, parce qu'on n'est pas capables de développer des consensus qui vont vraiment favoriser l'implantation de ces emplois-là chez nous.

En ce qui nous concerne, on ne pourra pas nous blâmer. En effet, lorsque c'était le temps, on aura lutté, on aura retroussé nos manches. Ce n'est pas facile, c'est même très ardu devant une des multinationales les plus puissantes au monde, mais on essaie de la forcer d'investir au Québec, alors qu'elle a investi au-delà de quatre milliards (4 000 000 000,00$) en Ontario depuis 5 ans et qu'elle a modernisé toutes ses usines.

MME LOUISE FECTEAU,

Association des manufacturiers canadiens

Du moment où les compagnies reconnaissent que leurs employés sont leur plus grande ressource et que leurs employés sont la ressource la plus importante, elles ne pourront faire autrement, lors des changements technologiques, que d'accepter également d'introduire des programmes de formation.

Et à cet égard, l'Association des manufacturiers canadiens reconnaît ce genre de plan de formation et elle en donne des exemples dans le document intitulé "Un Avenir Qui Promet."

MME NICOLE YERGEAU,

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Moi, je me pose une question: est-ce que les travailleuses non syndiquées font partie du terme général de "travailleurs" et est-ce que les gens à temps partiel aussi font partie du terme "travailleurs"?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

C'est une excellente question. Je pense connaître la réponse, mais je vais le demander au président de la Commission III.

M. JACQUES DESMARAIS,
Président, Commission III

Oui, monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Donc, je pense que nous arrivons à un consensus. Pardon, monsieur Gingras.

M. CLAUDE GINGRAS,
Centrale des syndicats démocratiques

Juste une remarque suite à l'intervention de la représentante de l'A.M.C. Je me réjouis de son intervention, sur le fait que les employeurs donnent leur accord à la formation des travailleurs. Cependant, je me réjouis un peu moins du fait qu'on ne veuille pas, dans le débat qu'on n'a pas réglé initialement, les avertir qu'ils vont avoir besoin de formation.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Je passe à la recommandation 7 qui traite du rôle accru des centres d'accueil et de référence:

Recommandation 7

Rôle accru des centres d'accueil et de référence

7 Considérant les déficiences constatées quant à la diffusion d'informations sur l'évolution des besoins et des contenus des professions, ainsi que sur les programmes de formation professionnelle notamment auprès des PME;

nous recommandons au gouvernement du Québec, lors de la mise sur pied des centres d'accueil et de référence annoncés dans l'Énoncé de politique gouvernementale sur l'éducation permanente, de doter ces centres d'équipements informatisés suffisants pour diffuser, au besoin, aux entreprises (PME spécialement) et aux travailleurs, chômeurs et groupes plus défavorisés, toute l'information requise sur les futurs besoins professionnels à court, moyen et long termes, sur les cours de formation disponible en relation avec ces pénuries, sur les préalables exigés ainsi que sur les organismes dispensateurs. Toutes ces informations, il va sans dire, devront être mises à jour continuellement.

La formation "sur mesure", fruit d'une coordination essentielle entre les maisons d'enseignement et les entreprises doit faire l'objet d'une publicité particulière pour tous les genres d'entreprises.

Mon sentiment, c'est que je dois me tourner du côté du gouvernement.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Je ne reviendrai pas sur le fait qu'au niveau national, c'est-à-dire

pour tout le Québec, nous avons des modèles de prévision à moyen et à long termes quant à certaines professions, en termes de pénurie ou en termes d'éventuels besoins. Notre objectif évidemment est de rendre cette information la plus accessible possible et la plus disponible possible. Et à cet égard, on y travaille largement.

Maintenant, pour ce qui est de la proposition proprement dite, nous avons été plutôt incitatifs à l'égard des services d'accueil et de référence et des tables de concertation régionales.

Vous savez, pour certains d'entre vous qui y participent, que ce sont des organismes de concertation sur une base régionale, regroupant des institutions de formation, les Commissions de formation professionnelle et des personnes impliquées au niveau de la formation professionnelle.

Cependant, il faut bien voir que dans leur mandat, il est explicitement dit que c'est l'accueil et l'information, information de type scolaire, information professionnelle, information autre que scolaire ou professionnelle.

Maintenant, sur la question de doter ces tables de centres d'équipements informatisés suffisants pour diffuser au besoin les informations aux entreprises, aux travailleurs et travailleuses, je crois qu'on peut imaginer ça dans un certain avenir, mais sûrement pas à très court terme.

Je souscris donc à cette possibilité dans un moyen terme et en autant que les partenaires concernés voudront bien se doter de tels instruments, parce qu'on n'a pas voulu être coercitifs à l'endroit de ces tables, si ce n'est sur les objectifs qu'on a fixés. Or, les objectifs, eux, sont là en termes d'informations.

MME LOUISE GODBOUT,

Fédération des femmes du Québec

J'ai une question concernant la formation sur mesure. On sait très bien que l'approche formation sur mesure est très efficace, très adéquate, mais elle coûte cher.

Et ma question est la suivante: la formation sur mesure est-elle envisagée parce que cela fait longtemps qu'on en parle?

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Dans le programme de soutien à la formation qu'on compte implanter bientôt, il sera possible d'envisager un programme de formation sur mesure comme l'une des avenues possibles, l'une des mesures possibles.

Maintenant, en faire une mesure universelle qui s'appliquerait de façon systématique, ce n'est pas actuellement envisagé, mais cela demeure possible par l'intermédiaire de ce nouveau programme qui se mettra en place.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Il me semble que ce soit pas une question qui déchire beaucoup de gens ici, mais, quand même, est-ce qu'on pourrait poser la question: quelqu'un a-t-il évalué les coûts de l'application de cette recommandation?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

On peut sûrement poser la question, monsieur Létourneau. Monsieur le Président de la Commission III.

M. JACQUES DESMARAIS,
Président, Commission III

Non.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Mais quelqu'un qui semble s'y connaître a dit que cette mesure pourrait être très coûteuse et il me semble que madame la Ministre l'a également indiqué. Je n'ai vraiment aucune idée de l'ordre de grandeur du coût de cette proposition et je sais pas si quelqu'un pourrait me le dire.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,
Ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Si on décidait de faire des programmes de formation sur mesure pour l'ensemble des personnes qui le souhaiteraient, il n'y a pas de limites. Cependant, on peut imaginer qu'on puisse avoir des budgets fermés, ce qui est d'ailleurs habituellement le cas. On a rarement des budgets ouverts... On pourrait avoir des budgets fermés nous permettant de dire, par exemple: "On peut, par un tel budget, répondre aux besoins de X personnes, de cent, deux cents, trois cents, mille ou deux mille personnes."

Par la suite, on peut voir comment on fait progresser ce budget-là.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Le président de la Commission III voudrait ajouter quelque chose.

M. JACQUES DESMARAIS,
Président, Commission III

Ma réponse a été effectivement trop courte. Le coeur de la proposition est la transmission d'informations. L'objectif est de transmettre de façon plus systématique l'information disponible.

Notre seul souci est effectivement que l'information soit transmise. On ne conclut pas qu'il faille étendre des programmes de formation sur mesure à l'ensemble du processus de formation professionnelle. C'est simplement que lorsqu'il y en a, l'information doit être transmise.

MME NICOLE YERGEAU,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Dans le rapport de la Commission, on faisait mention des besoins spécifiques des groupes cibles, à savoir les jeunes, les travailleurs, les chômeurs, les travailleurs âgés, les femmes; est-il prévu un suivi et un support plus individuels à ces catégories?

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,
Ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu

D'abord, les Commissions de formation professionnelle ont comme mandat d'identifier régionalement les besoins de formation en termes de main-d'oeuvre, et elles font partir des tables de concertation régionales et des centres d'accueil et de référence.

D'autre part, on pourra identifier au niveau d'une personne des besoins spécifiques, donc, une orientation spécifique pour cette personne soit vers un programme collectif, soit vers un programme plus individualisé. En bref, il est prévu une approche tant collective qu'une approche individuelle en termes d'accueil, d'information et de référence.

MME NICOLE YERGEAU,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Si je comprends bien, on retrouvera un support individuel pour les gens qui vont en avoir besoin?

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Oui, effectivement, même en termes d'orientation et, donc, de "counselling", entre guillemets.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Ai-je un nouveau consensus?... Je vous remercie. La recommandation 8

porte sur l'assistance à la petite et moyenne entreprise. Cette résolution comporte quatre (4) sous-recommandations et il faudrait que nous ayons un consensus sur chacune d'entre elles.

Recommandation 8

8 Étant donné le peu de ressources consacrées par les PME à la planification et à la formation de leur main-d'oeuvre en général et notamment pour répondre aux besoins énormes de formation requis par les changements technologiques;

la Commission recommande que les associations sectorielles (engagées ou non dans des protocoles d'entente avec la CEIC), les centre de productivité sectoriels et les centres spécialisés, s'il y a lieu, jouent un rôle d'information et de conseil auprès des PME de leur secteur respectif sur la planification de leurs ressources humaines et sur les besoins de formation de leur main-d'oeuvre dans le cadre des changements technologiques;

la Commission recommande au gouvernement du Québec de fournir dans ce cadre aux PME et aux associations représentatives des travailleurs concernés une assistance technique et pédagogique pour les aider à élaborer leur plan de formation exigé par les changements technologiques;

la Commission recommande aux cégeps et aux commissions scolaires et même aux universités de développer et de fournir aux agents socio-économiques l'expertise pédagogique nécessaire dans le but de répondre rapidement aux besoins de formation dans les entreprises et plus particulièrement dans les PME;

la Commission recommande également aux cégeps et aux commissions scolaires et peut-être même aux universités de faire bénéficier davantage les PME de cours sur mesure, soit en leur ouvrant la porte aux cours déjà commandités par la grande entreprise, lorsque les besoins sont compatibles, soit en publiant la liste des cours sur mesure via les associations sectorielles, soit en devenant des consultants permanents au service des entreprises (PME incluses) dans le but de répondre rapidement "sur mesure" à leurs besoins de formation.

M. CLAUDE GINGRAS,
Centrale des syndicats démocratiques

Juste une question par rapport à cette recommandation: pourriez-vous me dire combien il y a de représentants des travailleurs sur les centres de productivité?

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Dans le meuble, il y en a deux.

M. CLAUDE GINGRAS,
Centrale des syndicats démocratiques

Deux sur combien?

MADAME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

... il y a deux travailleurs représentés sur le centre de productivité du meuble, deux dans le cas du centre de productivité du vêtement et deux dans le cas du centre de productivité du textile.

M. CLAUDE GINGRAS,
Centrale des syndicats démocratiques

Sur un conseil de combien?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

De douze à treize, me souffle-t-on à l'oreille?

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Dans le meuble, ça semble un peu plus élevé, me souffle-t-on aussi à l'oreille. Il semble que ce soit plutôt vingt personnes.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Dix pour cent, est-ce que cela vous suffit?

M. CLAUDE GINGRAS,
Centrale des syndicats démocratiques

Oui, c'est seulement pour illustrer la participation des travailleurs dans le mécanisme proposé.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

La deuxième (2e) sous-recommandation:

> **"Que le gouvernement du Québec fournisse, dans ce cadre aux P.M.E. et aux associations représentatives des travailleurs concernés, une assistance technique et pédagogique pour les aider à élaborer leur plan de formation exigé par les changements technologiques."**

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

C'est prévu effectivement dans le programme de soutien à la formation. Par ailleurs, dans le projet que nous déposons auprès du gouvernement fédéral, il est prévu que nous augmentions les crédits dans le cas des comités de protection de l'emploi, de reclassement et d'adaptation, mais surtout que nous y ajoutions des activités d'aide à la réorientation professionnelle sous deux volets: soit un volet formation professionnelle et un volet orientation professionnelle, nous permettant d'entrer dans le secteur de la planification de tâches ou de professions concernées par les changements technologiques.

Au niveau de l'orientation professionnelle par exemple, on suggère comme volets une évaluation volontaire du personnel du "counselling" et de la réorientation des travailleurs et travailleuses.

M. FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec

Il est fort connu que la P.M.E. investit fort peu dans la formation professionnelle. Monsieur Létourneau nous dirait que c'est sûrement une question de coût, sauf que l'immense majorité des analystes estiment qu'il faudrait que les P.M.E. fassent de ce côté-là des efforts plus soutenus que par le passé, compte tenu de l'avenir qui se présente devant nous.

La Commission Jean d'ailleurs recommandait que à même la masse salariale, un certain pourcentage soit versé à des fins de formation professionnelle et recommandait de plus que des comités paritaires voient à l'utilisation de ces fonds-là, de même qu'à l'élaboration du contenu des programmes et du type de formation.

Nous sommes d'accord avec la présente recommandation, d'autant plus qu'il y a une partie qui nous intéresse beaucoup, c'est-à-dire celle visant à doter les associations représentatives des travailleurs de cette assistance technique et pédagogique pour les aider.

Devant, encore une fois, le peu d'ardeur, de certaines P.M.E. dans certains secteurs, les syndicats ont dû, dans certains cas, se substituer aux employeurs pour donner de la formation professionnelle. Ce n'est pas mauvais comme voie, je trouve cela même très louable. Cela se fait chez nous, dans l'Union internationale des ouvriers et ouvrières du vêtement pour dames, où ce syndicat s'est senti obligé, compte tenu des changements qui s'annoncent, d'investir des montants tout de même fort appréciables pour former des gens qui pourront éventuellement se servir des nouvelles technologies.

Alors, nous accueillons cette recommandation de façon fort positive.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Merci, monsieur Daoust. Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole sur la deuxième sous-recommandation?... Donc, consensus, je vous remercie. La sous-recommandation suivante:

> **"La Commission recommande aux CEGEPs et aux commissions scolaires, et même aux universités, de développer et de fournir aux agents socio-économiques l'expertise pédagogique nécessaire dans le but de répondre rapidement aux besoins de formation dans les entreprises, et plus particulièrement dans les P.M.E."**
>
> **"La Commission recommande également aux CEGEPs et aux commissions scolaires et peut-être même aux universités de faire bénéficier davantage les P.M.E. de cours sur mesure, soit en leur ouvrant la porte aux**

cours déjà commanditès par la grande entreprise, lorsque les besoins sont compatibles, soit en publiant la liste des cours sur mesure via les associations sectorielles, soit en devenant des consultants permanents au service des entreprises, P.M.E. incluses, dans le but de répondre rapidement sur mesure à leurs besoins de formation."

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Monsieur le Président, lorsque la Commission a fait cette proposition et qu'elle recommande que les CEGEPs deviennent des consultants permanents au service des entreprises, est-il possible de savoir si elle prévoyait que les CEGEPs fourniraient ces services gracieusement ou contre rémunération ou honoraires?

M. JACQUES DESMARAIS,

Président, Commission III

On nous a indiqué qu'à l'heure actuelle, il y a de tels programmes, de tels accords avec les entreprises et les entreprises défraient les coûts à la fois des cours et de la mise sur pied du programme.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Monsieur le Président, au risque de dépasser la limite où une personne peut se faire détester, je suis obligé de poser encore la même question pour toujours être logique avec les politiques de notre organisation: ça va coûter combien, tout ça?... De plus, nous devons considérer le fait qu'il y a, dans le marché, des entreprises du secteur privé dans le

domaine de la consultation qui font ce travail. Mais au-delà de ces considérations, on est d'accord, on fait consensus sur cette question. Je crois bien que ce sont des choses probablement idéalisées et idéales. Tant mieux si on peut les atteindre, mais il y a quelqu'un en quelque part qui va devoir poser la question du coût. Et ça m'embarrasse un peu, tout simplement.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Je comprenais que dans ces recommandations, il pouvait y avoir effectivement, dans l'une ou l'autre de celles qu'on a vues jusqu'à maintenant, des coûts qui pourraient survenir en sus; mais il faut comprendre qu'il y a déjà des budgets que nous allouons à la formation professionnelle, au recyclage, à l'aide à l'entreprise. Et, dans le fond, il s'agit parfois de faire plus et mieux avec les ressources dont on dispose.

Je vous souligne, notamment, qu'on offre déjà des soutiens techniques et pédagogiques, par exemple dans le cas de la formation en industrie, et qui se font en industrie. De plus, dans chacun des cas, selon les règles du jeu établies par le programme, une participation peut être demandée à l'entreprise. Il est sûrement souhaitable que, dans plusieurs cas, l'entreprise s'implique aussi financièrement. Moi, je souhaiterais qu'il y ait effectivement plus d'investissements de la part des entreprises dans la formation de ses ressources humaines. On sait que c'est une réalité dans les grandes entreprises, mais que dans la petite et moyenne entreprise on a plus de difficulté à percevoir la nécessité de s'impliquer aussi financièrement.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

La réponse de Madame la Ministre me confirme des choses que je connaissais déjà, mais je présume que la Commission les connaissait également; et que la raison pour laquelle elle fait ces recommandations, c'est qu'elle voulait que ce soit beaucoup plus accentué que ce ne l'est déjà et que, effectivement, si on regarde la dernière partie de la proposition:

> **"... dans le but de répondre rapidement sur mesure à leurs besoins de formation..."**

Cela semble toutefois être une proposition universelle et on semble vouloir s'équiper pour ça.

Enfin, je soumets tout simplement que nous avons là une autre proposition dont on ne connaît pas très bien toute l'implication financière, qui pourrait être, j'imagine, assez grande encore une fois, mais je souligne que nous n'avons pas d'objection à ce genre d'entente-là, au contraire.

MME NICOLE YERGEAU,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

J'aimerais également soumettre une analyse de coûts d'une certaine manière. On sait que les femmes ont besoin de formation. Je n'ai pas besoin, je pense, de vous rappeler les chiffres que je vous ai cités précédemment, surtout au niveau de l'entreprise, à savoir 23% au niveau de la formation en entreprise, et en formation de main-d'oeuvre spécialisée, seulement 3.7%.

Quel coût les femmes ont-elles à payer par le manque de formation?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Je suis d'accord, monsieur le Président. Je pense qu'il faut convenir d'une analyse coût-bénéfice sur cette question.

MME LOUISE GODBOUT,
Fédération des femmes du Québec

Dans l'ensemble des CEGEPs et de nos commissions scolaires, il existe déjà des services de formation sur mesure. Il y a des choses qui ont été faites et qui se font continuellement et qui pourraient, je pense, être profitables pour d'autres entreprises où existent des besoins similaires. Et je pense que déjà, ça, c'est beaucoup.

Par ailleurs, des subventions pourraient aussi être allouées en formation sur mesure, mais elles ne couvrent pas l'ensemble des étapes de la formation sur mesure. Et c'est dans ce sens-là qu'une contribution très particulière des entreprises se fait à l'heure actuelle.

Cela peut être, par exemple, ce qu'on appelle le diagnostic de besoins.

A l'heure acutelle, il y a une concertation dans la région de Québec particulièrement, et dans d'autres régions aussi, où les commissions scolaires, en concertation avec les CEGEPs, offrent à des prix très abordables, surtout pour les petites entreprises justement, des possibilités de consultation. Donc, il y a des choses qui se font.

M. YVON CHARBONNEAU,

Centrale de l'enseignement du Québec

A ce chapitre de la formation sur mesure, monsieur le Président, je voudrais soulever quelques questions. D'abord sur la question des coûts, j'ose croire qu'il s'agit, quelle que soit l'ampleur des sommes en question, d'argent neuf qu'on ajoutera à ce qui est nécessaire, à ce qui est requis par les commissions scolaires et les CEGEPs pour la réalisation de leur mandat de base.

S'il devait en être autrement, je crois qu'on mettrait en péril les missions de base des commissions scolaires et des CEGEPs pour aller du côté de la formation sur mesure. Je crois que c'est un point très important après la période assez dure au plan budgétaire qu'a connue le milieu de l'enseignement.

La deuxième question que je veux soulever, concerne l'équilibre à maintenir entre formation de base ou formation générale et formation qualifiante, formation professionnelle qu'on a voulu inscrire dans la mission de base des polyvalentes au niveau secondaire, et de CEGEPs.

Si, par le biais de la prolifération de cours sur mesure, il y a une remise en question par la bande de la mission de base de l'enseignement collégial, je crois qu'il faudrait allumer des feux rouges. S'il y a moyen de rendre tout cela compatible sans que l'on porte atteinte à la mission de base et aux équilibres qui sont ceux que l'on connaît dans notre système scolaire et qui doivent demeurer, je crois qu'on peut certainement s'inscrire en faveur de ces mesures. Mais des interrogations demeurent. Par exemple, on lit:

"lorsque les besoins sont compatibles,"

Mais qui va juger de la compatibilité des besoins? Il y a plusieurs questions en marge de cela.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Je pourrais peut-être faire une brève intervention sur ce que vient d'apporter monsieur Charbonneau. Je dois dire qu'on a eu et qu'on continue d'avoir comme préoccupation, dans tous les programmes qu'on met en place ou dans leur amélioration, cette importance accordée à la formation de base. Cette volonté, elle existe. On tente de l'actualiser dans les programmes nouveaux qu'on met en place. Les mesures, plus universellement qu'on a implantées et qui s'adressent actuellement aux jeunes ou aux chefs de famille monoparentale, visent essentiellement la formation de base, puisqu'ils visent à aller chercher un minimum, un premier diplôme.

Cette préoccupation est toujours présente. Et même dans le nouveau programme soutien à la formation, il est prévu à cet égard qu'on tienne compte de cette nécessaire formation de base. Si fondamentalement, on n'est pas équipés pour apprendre ou pour se former, on risque à chaque fois d'avoir à refaire le processus au complet d'une façon très pointue évidemment, mais qui devient très onéreux à long terme, beaucoup plus onéreux à cet égard-là que si on ne s'est pas déjà préoccupé au départ, et je suis d'accord avec vous, d'une formation générale qui permet ensuite d'appréhender une formation plus spécifique permettant de vivre avec les changements technologiques.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Merci, madame la Ministre. J'enregistre un consensus, mais avec... la prudence demandée.

La recommandation 9 traite de l'accessibilité aux cours, programmes et lieux de formation:

Recommandation 9

9 Reconnaissant les trop nombreuses rigidités institutionnelles concernant la formation professionnelle quant à l'accessibilité et au financement;

et constatant le besoin de formation continue requis par les innovations technologiques;

nous recommandons au gouvernement du Québec, dans la prochaine négociation de l'Accord Canada-Québec sur la formation, de faire ouvrir les enveloppes budgétaires aux diverses modalités de formation, de façon à pouvoir réaffecter facilement les fonds d'un type de formation à un autre selon les priorités exigées par les changements technologiques;

la Commission recommande également que dans l'organisation des cours, une attention particulière soit accordée à la souplesse des horaires et des lieux de prestation des cours, par le recours aux nouveaux moyens de formation, tels les vidéo-cassettes et le télé-enseignement, par des expériences d'alternance travail-formation, par l'extension des lieux de formation aux régions et par la fixation d'horaires qui tiennent compte des besoins des groupes-cibles.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Vu l'arrivée du nouveau gouvernement, il faut savoir que l'Accord Canada-Québec a été prolongé d'un an et, donc, se terminera en 1986. Cet accord permet déjà une certaine flexibilité, à savoir des transferts entre les enveloppes. Je prends un exemple: la formation en industrie par rapport à la formation en établissement, en autant qu'on ne s'écarte pas des cibles générales fixées par l'accord. Donc l'accord permet cette flexibilité minimale, mais ce que je peux d'ores et déjà affirmer ici, c'est qu'on s'engage à retenir cette recommandation. Et comme la négociation va se faire en cours d'année justement, on retient la possibilité d'une plus grande flexibilité encore.

M. YVON CARBONNEAU,
Centrale de l'enseignement du Québec

C'est sur le deuxième (2e) paragraphe, monsieur le Président, que j'aimerais...

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Alors, y a-t-il un consensus sur le premier? D'accord. Alors, deuxième paragraphe, allez-y.

M. YVON CARBONNEAU,
Centre de l'enseignement du Québec

Sur le deuxième paragraphe on ne peut pas être contre l'utilisation de moyens modernes de communication, d'éducation et d'information. Nous sommes ici pour en parler et pour s'y apprivoiser. C'est le temps tout de même de faire remarquer, je crois, la porte toute grande ouverte à la prolifération de moyens d'organisation de l'enseignement qui seront basés de plus en plus sur ce qu'on pourrait appeler du travail à la pige, du travail à la leçon, des séries de deux ou trois semaines, des vidéo-cassettes, de la télé-enseignement. Il y a un émiettement du caractère professionnel de l'enseignement et des tâches de formation qui risque de se produire à travers tout cela si certains moyens ne sont pas pris.

Dans les universités par exemple, il y a plus de 50% de l'enseignement qui se donne par des chargés de cours. On n'a rien contre les chargés de cours, mais ce ne sont pas des gens qui ont le même investissement dans leur institution que les gens qui sont engagés sur une base permanente.

Nous parlons d'expérience dans ce domaine-là et nous pensons que c'est une mise en garde importante qui doit être faite à ce moment-ci. On n'a rien contre les moniteurs, contre les animateurs, contre toutes sortes de professions ou de métiers qui peuvent se greffer à de telles mesures, mais nous voulons ici dire à la fois au gouvernement et à l'entreprise qu'il est important de préserver le caractère professionnel et certains encadrements qui assureront que le service sera de qualité.

M. FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec

Nous voulons souligner notre appréciation de la prise en compte des problèmes horaires pour les travailleurs et les travailleuses par équipe à horaire irrégulier. Selon les renseignements que nous possédons, il y aurait environ le quart des travailleurs et des travailleuses québécois et québécoises qui travaillent la nuit, le soir sur des équipes ou en fin de semaine. Cette incitation à une souplesse des horaires et des lieux de prestation de cours ne peut que leur favoriser un recyclage devenu tellement indispensable. Et je crois qu'il faut tout mettre en oeuvre pour ne pas en faire des citoyens et des citoyennes de seconde zone, car lorsque les horaires sont de jour sur semaine, ces gens-là sont carrément privés d'un droit qui, par ailleurs, leur est reconnu dans un tas de documents.

MME NICOLE YERGEAU,

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Il est très important d'avoir un encadrement et un support très spécifiques qui tiennent compte des groupes cibles, des besoins des groupes cibles.

Par ailleurs, il serait aussi important que les employés travaillant à temps partiel, soient également admissibles aux programmes de formation et de recyclage, et que les employeurs fassent en sorte que les membres qualifiés de groupes cibles de toutes les catégories professionnelles reçoivent leur part de congés et pour une possibilité de formation.

J'ajouterais également que des allocations suffisantes pour les soins des enfants soient versées aux parents qui suivent les programmes de formation ou que des services de soins aux enfants soient fournis aux centres même de formation, compte tenu évidemment que dans cette ère de changements technologiques, les travailleurs et les travailleuses devront continuellement se perfectionner ou se recycler.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

J'adhère entièrement à la recommandation de la Commission. Je pense particulièrement aux femmes qui sont dans les groupes cibles et qui, souvent, ont des problèmes d'horaire. Monsieur Daoust mentionnait le fait que beaucoup de travailleurs et de travailleuses étaient dans des contextes d'horaires brisés, d'horaires de nuit.

A cet égard, je crois que nos institutions ont tout intérêt à s'adapter, à être plus flexibles quant à la possibilité d'offrir de la formation professionnelle à d'autres moments que ceux dits réguliers. Je voudrais mentionner aussi que le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu est particulièrement d'accord sur une approche en termes d'alternance travail-formation qu'on doit ensemble développer. Quant à nous, nous y mettrons tous les efforts nécessaires, parce que nous croyons qu'il est important de s'engager dans cette perspective-là, surtout dans le contexte des changements technologiques.

Dernier élément que je veux ajouter: dans cette propositon que nous ferons au fédéral, nous suggérons un programme de formation en alternance dans les domaines des nouvelles technologies. C'est déjà dans notre plan de travail. S'il est reçu et accepté, on pourrait, en sus du fait que nous visons les nouvelles technologies, s'adresser également à des clientèles cibles.

M. LE PRÉSIDENT,
André Payette

Merci, madame Marois. Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter? Il y a une question qu'on doit se poser également, à savoir qui va assurer le suivi de ces recommandations?

Vous les prenez en charge?

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,
Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

La large majorité des propositions s'adressent particulièrement au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Et lorsqu'elles s'adressent au ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Science et de la Technologie ou de l'Éducation, je crois qu'on peut convenir que ces ministères assumeront leurs responsabilités.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je vous remercie, madame la Ministre. Eh bien, nous allons toucher maintenant un sujet très important, c'est le bloc qui s'intitule:

"Réduction et aménagment des temps de travail". Et ça s'applique à tous, sauf à nous aujourd'hui, je vous le souligne.

Le recommandation 10 porte sur le rôle de l'État en matière de détermination des temps de travail.

Recommandation 10

10 En conséquence de l'analyse que nous avons faite suite à l'examen des données connues sur la durée et l'organisation des temps de travail au Québec, et suite à l'appréciation des avantages et inconvénients des principales formules de réduction et d'aménagement des temps de travail, et à la suite d'un examen sommaire des rôles respectifs des agents socio-économiques dans la mise en oeuvre de mesures de réduction et d'aménagement des temps de travail, nous formulons les recommandations suivantes:

1- Étant donnée la place majeure que doivent occuper les mesures de réduction et d'aménagement des temps de travail dans une politique de plein d'emploi, il est impérieux que l'État reconnaisse qu'il doit exercer un rôle d'incitation et d'appui dans la promotion des formules de réduction et d'aménagement des temps de travail:

a) en poursuivant des recherches appliquées sur la réduction et l'aménagement des temps de travail et ses effets sur l'emploi, autant au niveau de l'ensemble de l'économie que dans les divers secteurs économiques et les entreprises;

b) en diffusant les études déjà menées (par exemple le contenu du présent rapport à ce sujet) et celles à venir sous une forme utile et accessible pour les agents socio-économiques dans l'entreprise;

c) **en offrant aux entreprises et aux organisations syndicales des services d'expertise et d'aide-conseil en analyse et en application des diverses formules de réduction et d'aménagement des temps de travail qui ont pour objectif le maintien et la création d'emplois à l'occasion de l'informatisation des entreprises.**

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Monsieur le Président, je rappelle des propos tenus dans notre déclaration liminaire de ce matin qui se lisaient comme suit:

> "Les recommandations concernant la réduction du temps de travail ne nous apparaît pas avoir sa place ici. Elle déborde de beaucoup l'implantation de l'électronique et de l'informatique. Une autre commission gouvernementale est d'ailleurs mandatée pour considérer des problèmes globaux de relations de travail de cette nature. Elle reçoit encore ceux qui veulent bien lui en parler. Et nous nous abstiendrons donc de discuter sur ce vaste sujet au cours de cette conférence."

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Je ferai également référence à notre intervention d'introduction de ce matin, dans laquelle nous avons indiqué que, pour nous le chapitre portant sur la réduction et l'aménagement du temps de travail était extrêmement important.

Je dois vous dire que nous sommes déçus des recommandations qui sont faites surtout lorsque nous savons que les commissaires ont consacré beaucoup de temps et d'énergie sur cette question extrêmement importante.

Nous croyons que la réduction et l'aménagement du temps de travail constituent un moyen qui peut permettre de réduire ou d'éliminer des conséquences plus ou moins négatives de l'introduction de nouvelles technologies. Nous croyons que l'introduction des nouvelles technologiques est une occasion rêvée pour revoir le temps de travail et son aménagement.

En conséquence, si on fait référence au rôle de l'État, nous aurions voulu voir une recommandation qui demande une intervention législative plus rigoureuse que celle qui est proposée. Et plus particulièrement, nous aurions souhaité de voir des recommandations plus concrètes de formules de réduction du temps de travail. On sait qu'il y a différentes formules: il y a réduction de la semaine normale de travail. Là-dessus il y a une proposition qui parle d'ajuster la Loi des normes minimales à la loi fédérale, c'est-à-dire de 44 heures à 40. Cette proposition est trop timide. Mais il y a aussi d'autres formules de réduction et d'aménagement du temps de travail qui doivent être également envisagées. Et on aurait voulu les retrouver dans les recommandations; entre autres, la question du contrôle du temps supplémentaire, la question de l'allongement des vacances annuelles à 4 semaines, la question des politiques de congé qui ont un effet sur le temps passé au travail, par exemple, les congés parentaux, les congés de formation ou autres, et finalement la question de l'âge de la retraite comme telle qui a un effet très significatif sur la durée du temps de travail dans une vie.

Alors, monsieur le Président, vous nous voyez donc déçus parce que les recommandations sur la question de la réduction du temps de travail et de l'aménagement sont extrêmement réduites par rapport à l'ampleur des travaux qui ont été faits par la Commission sur le sujet.

M. CLAUDE DUCHARME,

Fédération des travailleurs du Québec

Nous félicitons la Commission premièrement d'avoir abordé un tel sujet, un sujet qui est vraiment d'actualité, deuxièmement, d'avoir produit une documentation qui se doit d'être diffusée sur cette question.

Je trouve malheureux qu'encore une fois, pour obtenir la réduction des heures de travail, nous allons être obligés de mener des luttes comme celles que certains pays ont connu: l'Allemagne en est un exemple.

Dans l'industrie de l'automobile, si on n'obtient pas la réduction de la semaine de travail, cela signifie pour les années qui viennent qu'il n'y aura pas de possibilité d'embauche pour les jeunes, pour les femmes, pour ceux qui sont sans emploi et qui aspireraient un jour avoir un emploi dans cette industrie.

A titre d'exemple, il faut s'attaquer à la question du temps supplémentaire. Seulement dans l'industrie de l'automobile, l'année dernière, si le temps supplémentaire avait été aboli, on aurait pu créer 95 000 emplois, alors qu'en fait on en a perdu dans cette industrie. On a calculé qu'au Canada, si on avait aboli le temps supplémentaire dans cette industrie, on aurait pu créer au-delà de 10 000 emplois.

Je tiens à vous souligner, monsieur le Président, que si cela n'avait pas été des dernières négociations aux États-Unis où l'accent a été mis sur la sécurité d'emploi, - alors qu'au Canada, notre programme était sur la réduction des heures de travail, - on aurait probablement dans

notre programme de négociation récupéré les jours de congé personnel payés qu'on avait dû abandonner en temps de crise, soit neuf jours par année. Et ces neuf jours par année avaient pour résultat de créer dans l'usine de Boisbriand seulement, au-delà de 300 emplois. Et, à l'heure actuelle, on subit 293 mises à pied suite aux congés personnels payés qu'on a perdus.

Il est grandement temps qu'on s'assoit et qu'on trouve le moyen de réduire la semaine régulière de travail. Et si on ne le fait pas, on ne fera pas de place aux jeunes et aux femmes dans l'industrie manufacturière, et particulièrement dans l'industrie de l'automobile.

M. ANDRÉ BARIBEAU,

Centrale des syndicats démocratiques

Je voudrais revenir sur la question des congés-éducation.

Je suis énormément déçu de la tournure des événements aujourd'hui. Les congés-éducation pour nous semblaient une formule qui aurait peut-être permis la réduction des temps de travail.

Je pense que le congé-éducation doit devenir réellement une priorité dans notre société québécoise, à cause notamment des jeunes qui nous poussent dans le dos. Et je ne suis pas prêt à laisser mon travail pour permettre à un jeune ou à une femme de prendre ma place. Je pense que c'est de rêver en couleur. Je suis encore un père de famille et j'ai des obligations. Alors, si on nous permettait d'avoir des congés-éducation, cela permettrait d'être remplacés par, des jeunes, ce qui leur donneraient une expérience concrète dans une industrie, et nous permettrait de nous recycler.

LE PRÉSIDENT,
Andrê Payette

Etes-vous dêçu par l'ensemble ou par la propostion qui est devant nous?

M. ANDRÉ BARIBEAU,
Centrale des syndicats démocratiques

Par la réaction des employeurs aujourd'hui. Et je vais terminer simplement de la façon d'un travailleur. La formule des réductions des temps de travail combinée à la formation, seront négociées à la base, soyez-en assuré, avec des gens qui sont peut-être plus intelligents, de bonne foi et de bonne volonté que ce qu'on a vu aujourd'hui. Car je ne suis pas convaincu qu'on a eu à faire à des représentants patronaux de bonne foi et de bonne volonté.

MME LOUISE FECTEAU,
Association des manufacturiers canadiens

J'aimerais souligner que si on ne veut pas discuter de ce sujet-là, c'est que ce sujet extrêmement important, est à l'agenda de la Commission Beaudry.

Toutes et chacun ici autour de la table ont eu l'occasion de faire leurs recommandations auprès de la Commission Beaudry et, qui plus est, on a encore le droit d'en faire d'ici quelque temps.

Or, la Commission Beaudry déposera son rapport à l'automne prochain. Pourquoi discuter de ce sujet aujourd'hui alors que la Commission Beaudry a justement le mandat de le faire?

MME LOUISE GODBOUT,

Fédération des femmes du Québec

Nous trouvons l'analyse faite par la Commission III généralement intéressante, d'abord par sa documentation, mais aussi par les orientations qu'elle apporte, particulièrement lorsqu'elle dit que les gains de productivité générés par les changements technologiques doivent permettre des réductions plus équitables de temps de travail.

Les faiblesses se retrouvent au niveau des solutions, et dans le fait qu'on aurait pu profiter des changements technologiques pour introduire la dimension du partage de travail dans la population en général et d'un partage de travail au niveau des modalités entre les femmes: division sexiste des temps de travail, à savoir travail rémunéré à temps partiel et responsabilités parentales non rémunérées pour les femmes et, d'autre part, travail à temps plein rémunéré, cumul d'emplois et heures supplémentaires pour les hommes!

Nous déplorons, en fait, qu'on n'ait pas approfondi ces deux dimensions qui auraient été, à notre avis importantes pour apporter des changements au niveau de la répartition de travail.

En ce sens, on aimerait que le gouvernement se fasse l'instigateur de campagnes d'information sur le sujet et, en tant qu'employeur, expérimente des modalités de réduction de temps de travail.

M. CHRISTIAN PAYEUR,

Centrale de l'enseignement du Québec

Dans les recherches et les rapports qui ont été faits dans les principaux pays industrialisés, sur l'impact des nouvelles technologies sur l'emploi, très rares sont ceux qui n'abordent pas la question de la réduction du temps de travail.

Pourquoi? Parce qu'il y a, sur cette question-là, une pertinence très spécifique qui tient au contexte créé par les nouvelles technologies, un contexte favorable, justement à cause des gains de productivité générés par les nouvelles technologies, à un nouveau partage du temps, à un nouveau partage des gains collectifs générés par ces nouvelles technologies. C'est pourquoi, il est pertinent et tout à fait justifié de réfléchir ici à cette question et d'adopter des orientations que pourrait retenir et concrétiser par la suite la Commission Beaudry.

Dans ce sens-là, il est évident que les recommandations et les travaux de la Commission III sont un pas en avant dans la mesure où ils fournissent des données nouvelles et qu'ils alimentent ce débat au Québec.

Par contre, même si nous sommes d'accord avec l'idée d'expérimenter, nous sentons le besoin que le gouvernement aille plus loin, qu'on se dote collectivement d'une politique de réduction générale du temps de travail qui définisse des objectifs, qui définisse des normes et des moyens. De notre point de vue, il n'est pas question seulement de la réduction de la semaine de travail, mais, comme on l'a soulevé, des différents facteurs qui affectent la durée du temps de travail.

Parmi ceux-là, je pense à la portée et à l'importance du congé-éducation dans le contexte des nouvelles technologies. On a suffisamment insisté sur l'importance de la formation qu'il faut réfléchir à la nécessité de libérer du temps pour cette formation et se donner les moyens collectifs pour que ceci se fasse dans le respect des droits de tous et qui permette à tous ceux et à celles qui travaillent un accès égal à la formation en cours d'emploi.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Je trouve qu'on a la mémoire bien courte... On dit ici au début de la proposition:

> **"Il est impérieux que l'État reconnaisse qu'il doit exercer un rôle d'incitation et d'appui dans la promotion de formules de réduction et d'aménagement des temps de travail".**

On a négocié ensemble, avec certains d'entre vous autour de cette table, un projet expérimental d'aménagement de temps de travail et on l'a voulu concerté, c'est-à-dire y associer tous les partenaires, tout en sachant que ce n'était pas parfait, qu'il y avait des lacunes, mais qu'il y avait au moins des possibles.

Ce projet répond exactement, en partie du moins, à ce qui est ici, à savoir... "inciter et appuyer la promotion de formules de réduction et d'aménagement du temps de travail".

Le cadre qu'on s'est donné est très peu contraignant. Il permet l'utilisation des ressources financières qu'on rend disponibles comme gouvernement. De plus, il est supervisé par un comité paritaire formé de représentants de travailleurs et travailleuses et des entreprises qui permet d'avoir un oeil critique et de retirer des éléments positifs. Et évidemment, comme membre du gouvernement, je souhaite que lorsqu'on vivra des expériences positives, on puisse les proposer globalement aux entreprises qui seraient intéressées à de telles formules.

Nous avons au moins un projet sur la table, un projet concret, opérationnel, et attendons de voir ce qu'il va donner. En plus, on pourrait

s'engager à ce que les résultats de tels projets soient soumis, par exemple, à la Table nationale de l'emploi permettant d'établir éventuellement des consensus pouvant aller plus loin qu'une expérience-type dans une entreprise.

M. PIERRE DUPONT,

Confédération des syndicats nationaux

Monsieur le Président, simplement pour ajouter qu'il me semble que le présent sommet est la place idéale pour engendrer ce débat. Contrairement à monsieur Létourneau, je ne crois pas qu'on puisse dissocier de la venue des changements technologiques tous les emplois qui se sont perdus.

Quand le mouvement syndical a mis de l'avant la réduction du temps de travail, tout de suite, on s'est fait dire que la réduction du temps de travail ne crée pas automatiquement des emplois. Il est évident que la réduction du temps de travail, dans des secteurs particuliers, ne créera pas des emplois désirés, mais je pense qu'on devrait se poser la question: si aujourd'hui, en 1985, nous étions encore à soixante heures par semaine, quel serait le niveau de chômage actuellement?

Alors, il faut absoluement aborder cette question de façon progressive, il faudra absolument s'enligner sur la réduction du temps de travail, sinon on va continuer à vivre dans une société malade, avec des travailleurs désabusés, des jeunes également désabusés qui n'ont aucune ouverture sur le marché du travail.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Dupont, je vous remercie. Je pense qu'on s'est engagés depuis quelques minutes dans un débat de fond et théorique sur la réduction des temps de travail plutôt que sur le libellé-même de la proposition. Monsieur Gingras. On continue, allez-y.

M. CLAUDE GINGRAS,
Centrale des syndicats démocratiques

Sur le libellé de la propositon, monsieur le Président, on se doit d'expliquer le désaccord des représentants des employeurs, à ce que ce thème soit traité au niveau de cette table. Je pense qu'on est dans l'obligation de soulever le débat de fond, sinon je pense qu'on passe complètement à côté de la question.

On est d'accord avec les recommandations de la Commission III sur cette partie de ses recommandations, dans le sens que, pour nous il est important de ne pas dissocier l'implantation des technologies nouvelles de mesures appropriées à la création d'emplois. Et l'une des mesures appropriées à la création d'emplois est sûrement la réducation des temps de travail.

Quand on demande aux travailleurs de donner leur accord à l'implantation de technologies nouvelles et en même temps qu'on leur retire la possibilité de travailler, je vous jure une chose: ce n'est pas facile de franchir les étapes pour atteindre une meilleure productivité.

Comme représentants des travailleurs et des travailleuses, nous sommes prêts à nous occuper activement de la question de la productivité de nos entreprises, mais à condition qu'on ne soit pas des laissés pour compte.

Dans cette perspective, je pense qu'il est aberrant de penser moderniser toutes nos techniques de production en ne se souciant pas de mettre au travail les travailleurs. Il est impératif qu'on soutienne des mesures comme celles-là, d'autant plus que dans un contexte d'implantation de technologies nouvelles, les heures de réduction du temps de travail peuvent être employées efficacement à la qualification et au recyclage des travailleurs qui sont affectés par ces technologies.

MME LOUISE FECTEAU,
Association des manufacturiers canadiens

Ce sujet-là, et je le répète, est à l'agenda de la Commission Beaudry qui existe depuis une année et qui va se terminer à l'automne prochain.

On ne peut pas, nous, en tout cas, de l'Association des manufacturiers canadiens, donner un consensus sur les propositions qui sont ici. De toute façon, nous ne sommes pas pour la promotion de la réduction du temps de travail dans l'entreprise.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je donne la parole au président de la commission.

M. JACQUES DESMARAIS,
Président, Commission III

Pour ajouter une information sur la question de la Commission Beaudry, les travaux que la Commission III a mené sur les trois volets de notre stratégie ont été l'objet de discussions et d'accords avec la Commission

Beaudry, justement pour que nous menions ces travaux et que nous transmettions nos recommandations, nos conclusions et nos études à la Commission Beaudry.

Tous nos travaux ont été faits en étroite collaboration avec la Commission Beaudry, qui nous a encouragés à les poursuivre.

Deuxièmement, et je vous parle en tant que président de la Commission et au nom de l'ensemble des membres de la Commission III qui ont consacré beaucoup d'énergie à l'examen de cette question de la réduction et de l'aménagement du temps de travail, je suis un peu déçu de l'attitude des représentants des employeurs. Nous avons consacré des énergies à essayer d'analyser le coût, les bénéfices, les avantages de l'ensemble de ces mesures que nous voulions examiner. C'est justement le sujet sur lequel nous avons mis à contribution des fonctionnaires, des chercheurs dans les centrales, des représentants de la Commission pour arriver avec des recommandations, des analyses qui tiennent compte des conséquences et des coûts. Laissez-moi vous dire que nous serions amplement déçus que tous ces travaux-là restent dans nos beaux rapports, qu'ils ne soient pas diffusés, mis à la disposition de l'ensemble des entreprises et des organisations syndicales qui seraient intéressées à étudier les recommandations et les analyses de coûts que nous formulons afin qu'elles aient en main les outils pour que les meilleures décisions soient prises en temps opportun.

C'est une remarque que je fais au nom des membres de la Commission qui nous ont dit depuis le début: "Même si on ne s'entend pas sur le fait que l'État doit légiférer, que les conventions collectives doivent dire telle ou telle chose, qu'il doit y avoir ou non réduction du temps de travail, au moins en ce qui concerne notre travail de déblayage et d'analyse, organise-toi pour qu'il soit diffusé, ce sera au moins ça."

M. CHRISTIAN PAYEUR,

Centrale de l'enseignement du Québec

Il nous reste, en résumé, deux possibilités: une première qui est d'établir à partir de maintenant un moratoire sur toute forme de changements technologiques et d'attendre la fin de la Commission Beaudry. Et, d'ici là, tout le monde s'engagerait à ne faire aucune forme d'investissement dans les nouvelles technologies. On pourrait dès lors s'entendre sur un cadre dans lequel on pourrait les faire. Ou bien on se dit qu'une conférence comme celle-ci, qui a un objectif un peu plus restreint, peut se permettre de faire à une commission qui a un mandat beaucoup plus large certaines recommandations sur les objets relevant de sa compétence.

M. FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec

Je n'ajouterai pas à la déception qui s'est manifestée de ce coté-ci depuis le début des interventions. Je pense que de tout reporter à la Commission Beaudry, sans lui donner aucune indication, c'est escamoter un débat fondamental.

Christian Payeur l'a mentionné: il n'y a pas un lieu où il se discute de changements technologiques sans que ne soit associé tout le problème de la réduction et l'aménagement du temps de travail. Des divergences s'expriment, mais au moins les gens sont d'accord pour l'aborder.

Ne pourrait-on pas tâcher de faire au moins un consensus minimal? Il me semble qu'il n'est pas compromettant de demander, indépendamment d'un accord qui pourrait se dégager, qu'on les diffuse, ces recherches-là.

Claude Ducharme a souligné à quel point les travaux de la Commission étaient extrêmement pédagogiques et qu'il faudra les diffuser abondamment. Qu'on offre aux entreprises et aux organisations syndicales des services d'expertise, il y a déjà un petit projet très minimal qui a fait un accord entre nous. Madame Marois en a parlé.

Ici, on propose d'avoir un peu plus de rigueur, écoutez, c'est important la rigueur dans des débats comme ça. Vous nous le soulignez de temps à autre. Vous nous rappelez sans cesse les coûts, mais il y a des rigueurs qui s'imposent. Et pour qu'on ait un débat au Québec qui puisse éventuellement donner des résultats, il faut ces recherches-là, il faut ces études, il faut ces expertises. Ça coûte pas une fortune! Ce n'est pas faramineux comme coût, mais tout au moins, on pourrait se doter de part et d'autre de tous les instruments, de toute la recherche.

En ce qui concerne les 3 parties de la recommandation 10, vous ne pouvez pas être en désaccord. Moi, je ne peux pas vous comprendre là-dessus. Je parle ici des trois alinéas et non pas de la partie sur le rôle incitatif de l'État. Qu'est-ce qui fait que vous vous opposez à ce que des recherches appliquées et des études soient diffusées? C'est quoi votre frousse?

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

J'allais essentiellement plaider dans le même sens que monsieur Daoust vient de le faire. Tout compte fait, on ne peut quand même s'empêcher de publier des choses. De toute façon, soit dit en passant, certaines le sont déjà et d'autres le seront par l'intermédiaire de revues comme la Revue du Travail, des documents publiés par notre propre ministère, etc. Moi, je ne vois pas comment on ne peut pas établir un consensus au minimum sur a, b et c... Tout compte fait, ils sont essentiellement incitatifs et informatifs. Va-t-on se priver d'informations? Bien,

voyons! Il n'y a pas une société, il n'y a personne au monde ni au Québec qui veut se priver d'informations pour pouvoir, ensuite, être capable de mieux prendre des décisions.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Pour aller court... je pense que la recommandation qui nous est faite concernant a, b, c, je n'y vois pas de problème. On n'a pas d'objection à ce que le sujet soit fouillé, et que l'information soit rendue utilisable par ceux qui sont appelés à examiner ces questions.

Et ceci étant dit, je signale qu'il y a une information qui est contenue dans l'annexe un (1) du rapport de la Commission III à la page 95. La Commission est allée faire le tour de ce qui se passait un peu partout dans le monde et elle a examiné la situation aux États-Unis. Je lis, monsieur le Président, si vous me le permettez, un petit paragraphe très court:

> "Évaluation et perspective de la situation aux États-Unis en ce qui concerne cette question."

Paragraphe cent cinquante-huit (158):

> "En raison du degré à peu près inexistant d'interventionnisme, le problème d'une évaluation des politiques de réduction de la durée du travail ne se pose pas. Celle-ci correspond soit à l'évolution historique du progrès social et économique, soit à des ajustements conjoncturels spontanés."

Je pense que c'est une information qu'il ne faudrait pas manquer non plus de diffuser. C'est ce qui se passe aux États-Unis, et c'est notre principal concurrent, notre principal partenaire commercial.

Alors, monsieur le Président, vous avez notre accord sur a, b, c, en ce qui nous concerne.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Létourneau, je vous remercie. Je pense qu'on peut annoncer le consensus tout de suite sur a, b, c.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Le Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation se fera un plaisir de distribuer largement le rapport de la Commission III. Je mentionne que la question de la poursuite de recherches appliquées tombe dans le mandat et les priorités de l'Institut national de productivité. Donc, on peut être assurés d'une intervention continue dans ce domaine.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Merci, monsieur le ministre. La recommandation 11 se lit comme suit:

Recommandation 11

11 Considérant que la réduction de la semaine normale de travail pourrait contribuer à réduire l'inégale répartition des heures de travail et à répartir la hausse globale de gain de productivité engendrée par les changements technologiques et nonobstant le fait qu'il n'y ait pas unanimité au sein de la Commission sur le recours à une telle réduction comme moyen de maintenir ou créer des emplois dans le contexte des

changements technologiques, nous recommandons que l'État examine l'opportunité d'ajuster la norme légale de la durée de la semaine de travail au Québec à celle contenue dans le Code canadien.

MME LOUISE FECTEAU,

Association des manufacturiers canadiens

Je pense qu'il est important que je vous lise la pensée de l'Association des manufacturiers canadiens sur la réduction de la semaine de travail:

> "Les promoteurs d'une réduction législative du temps de travail croient que cette réduction aura comme effets soit de préserver les emplois, soit d'en créer davantage.
>
> L'expérience en Europe jusqu'à ce jour n'indique qu'une augmentation marginale de l'emploi après une réduction législative des heures de travail. Ce sont plutôt des améliorations de la productivité, et non une nouvelle embauche, qui compensent généralement la réduction de temps de travail.
>
> Afin de conserver notre compétitivité internationale, il convient de ne pas réduire davantage la semaine ou l'année de travail pour l'instant. De telles réductions ne devraient être mises en oeuvre que de concert avec les réductions semblables dans tous les pays à qui nous faisons concurrence.
>
> Le fait d'employer davantage de travailleurs augmente le temps de travail, augmente les frais géné-

raux et les coûts de prestation. Il ne serait pas acceptable non plus de réduire la semaine de travail, même si les salaires et les prestations étaient réduits en proportion, conservant les coûts unitaires du travail. Afin d'être compétitifs à l'échelle internationale, nous devons introduire des changements technologiques qui diminueront plutôt que maintenir les coûts unitaires du travail. Dès aujourd'hui, la semaine de travail au Canada est moindre que celle des Américains et nous ne pouvons pas la réduire à nouveau tout en maintenant notre compétitivité."

Merci.

MME NICOLE YERGEAU,

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

J'aimerais attirer votre attention sur deux points.

Le premier réfère à la législation actuelle qui dit qu'un employeur peut obliger son employé à faire des heures supplémentaires. Elle ne stipule aucune limite de temps supplémentaire.

Le deuxième point, est celui-ci: ce sont des basses salariées et ce sont surtout les bas salariés aussi qui font un plus grand nombre d'heures de travail. Il y aurait donc un risque de réduction de leur masse salariale. Alors, il faudrait peut-être penser aussi à une compensation monétaire.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Je m'attarde essentiellement au libellé de la recommandation devant nous:

> **"Nous recommandons que l'État examine l'opportunité d'ajuster la norme légale de la durée de la semaine de travail au Québec à celle contenue dans le Code canadien."**

D'entrée de jeu, en termes d'information, la Loi sur les normes le fixe à 44 heures, le Code canadien à 40 heures. Il faut bien voir cependant que la moyenne nationale, pour les deux sexes, est de l'ordre de 38 heures/semaine en 1983.

Mon ministère est d'accord pour recevoir cette recommandation-là. Je suis d'accord pour qu'on accepte d'étudier l'opportunité de modifier la durée de la semaine de travail. Nous n'entendons pas le faire, cependant, sans qu'on ait une évaluation complète de l'impact sur l'emploi et sur l'aspect compétitivité des entreprises pour nous assurer que quelque modification que ce soit n'aura pas pour effet de causer préjudice aux travailleurs et aux travailleuses. Je pense particulièrement aux travailleurs et aux travailleuses au salaire mimimum qui, actuellement, pourraient travailler 44 heures/semaine, par exemple. On peut pas négliger le fait que si on retouche cet élément-là, il va peut-être falloir retoucher à d'autres éléments.

Donc, je suis prête à ce qu'on regarde cette opportunité dans le contexte où je l'explique et je suis prête à déposer les résultats de telles études à la Table nationale sur l'emploi qui s'avérerait le lieu le plus pertinent sûrement pour recevoir une telle documentation.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Je suis un peu découragée. Je relis la proposition et elle n'est vraiment pas engageante pour personne. Elle dit: "Examiner l'opportunité" avec toutes les études. Je ne comprends pas l'objection des représentants des employeurs à une telle propositon. C'est d'une prudence extrême. D'ailleurs, la première phrase de la proposition est très explicite et dit: "Il y a pas eu d'entente, il y a pas d'accord." Alors, moi, je lance un appel aux employeurs pour qu'ils revisent leur position - d'ailleurs, j'avais dit tout à l'heure que, pour nous, c'était très insatisfaisant. Si même ce type de recommandation ne peut pas faire l'objet d'entente ici, et bien, les bras m'en tombent.

M. CLAUDE DUCHARME,

Fédération des travailleurs du Québec

Je souscris au fait que cette recommandation n'est vraiment pas engageante. Des fois, on a peur pour rien.

On a parlé tout à l'heure des États-Unis. Dans l'industrie de l'automobile présentement au Canada, les coûts de main-d'oeuvre sont de huit dollars (8,00$) U.S. inférieur aux États-Unis; et à la fin de notre convention collective de travail, ce sera dix dollars (10,00$) U.S. de moins. On devra réduire de beaucoup nos heures de travail pour rattraper le taux américain.

M. CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

Je suis également un peu surpris de l'énormité du fait qu'on ne veuille

même pas prendre connaissance d'un projet qui pourrait entraîner un ajustement des heures de travail quant on sait avec quel encouragement les entreprises oeuvrent actuellement à partialiser les tâches et à développer les emplois à temps partiel dans les entreprises.

On a juste à constater les statistiques sur les heures de travail accomplies par les travailleurs hebdomadairement pour s'apercevoir que les travailleurs ne font pas actuellement 44 heures de travail/semaine. On l'a souligné tout à l'heure, pour nous, ça ne va sûrement pas assez loin. Cependant, qu'on fasse au moins ce pas-là! Je pense qu'il est essentiel qu'on se ramène à la réalité des années '85, et qu'on ne recule pas à 1964.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Gingras, je vous remercie. Est-ce qu'on a repensé de l'autre côté, à un consensus minimal?

MME LOUISE FECTEAU,
Association des manufacturiers canadiens

On peut faire un consensus sur le fait qu'on ne peut pas avoir de consensus sur cette question.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

L'État a toujours la possibilité de faire ces études, évidemment. Je pense qu'on peut en convenir et les déposer là où il le jugera à propos de les déposer.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Je vous remercie. Donc, il y a un consensus sur le fait qu'il y a pas de consensus, car c'est le blocage total. Mais l'État va continuer quand même dans ce domaine-là. Nous passons à la recommandation 12.

Recommandation 12

12 Considérant la responsabilité majeure des agents socio-économiques de l'entreprise dans la détermination des conditions de travail et particulièrement les temps de travail, surtout lorsqu'il importe de maîtriser les impacts des changements technologiques sur les emplois et d'assurer, à cette occasion, un partage adéquat des bénéfices créés par la hausse de productivité, nous recommandons:

a) que les agents socio-économiques de l'entreprise (employeurs et organisations syndicales) reconnaissent que l'informatisation de l'entreprise constitue l'occasion favorable de faire l'analyse des temps de travail dans l'entreprise et l'examen de l'ensemble des formules de réduction et aménagement des temps de travail comme moyen privilégié de maintenir et créer des emplois et que des négociations soient dès lors engagées formellement à ce sujet;

b) dans l'éventualité où des programmes spécifiques étaient adoptés par l'État pour favoriser l'informatisation d'un ou de plusieurs secteurs économiques, que de tels programmes soient accompagnés d'études sur l'opportunité de l'introduction de mesures de réduction et d'aménagement des temps de travail, que de telles études soient largement diffusées et que des services d'aide-conseil soient mis à la disposition des entreprises et des organisations syndicales impliquées dans la négociation de ces mesures.

M. CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

Nous sommes d'accord.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Monsieur le Président, je dois m'en tenir à la déclaration liminaire qui était mon mandat. On s'engage encore une fois dans un débat qui pourrait être très long, qui n'est pas opportun, que nous n'avons pas le temps de faire ici, et qu'il appartient plutôt à la Commission Beaudry de débattre de cette question-là.

Si le gouvernement veut prendre des initiatives, il a toute l'autorité pour le faire, mais je ne pense pas qu'il doive nous demander à nous de recommander des positions avec lesquelles nous savons que nos membres en majorité ne sont pas d'accord. Alors, vous ne pouvez pas nous demander ça, ce n'est pas possible.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Alors, c'est comme tout à l'heure.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Bien oui!

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Donc, il n'y a pas de consensus sur cette question. Nous passons à la recommandation 13. Après, nous verrons le rapport du Bureau de coordination de la recherche qui a trois recommandations.

Recommandation 13

13 Considérant l'ampleur croissante de l'implantation de la bureautique dans certains secteurs des services, où la main-d'oeuvre largement féminine, travaille de plus en plus à temps partiel, et étant donné le besoin d'assurer une flexibilité dans les temps de travail attrayante pour tous et toutes et en même temps équitable, nous recommandons que l'ensemble des agents socio-économiques adhère au principe d'au moins la proportionnalité des conditions de travail du personnel à temps partiel par rapport à celui à temps plein et que l'État prenne les mesures appropriées.

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

Nous sommes d'accord avec cette recommandation.

MME LOUISE GODBOUT,
Fédération des femmes du Québec

Nous sommes d'accord avec cette recommandation, mais nous trouvons que c'est un mimimum. Quand on dit dans le rapport que le travail partiel semble un élément satisfaisant pour les femmes, je pense que c'est vraiment ignorer la problématique des femmes par rapport au temps partiel.

Je ne commencerai pas à énumérer toutes les raisons pour lesquelles les femmes travaillent à temps partiel; je suis persuadée que tout le monde ici le sait très bien.

Pour nous, il n'est pas question d'augmentation du temps partiel pour les femmes. Il faudrait qu'une telle recommandation en vienne là.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Au risque de se répéter, il s'agit d'une autre mesure qui fait l'objet de discussions à la Commission Beaudry, d'une mesure sur laquelle tous les partenaires ici ont eu l'occasion de déposer des mémoires, de se faire entendre et qui devrait être traité à cette table. Encore une fois, nous croyons que cette proposition n'est pas pertinente à cette table-ci, puisqu'il ne s'agit pas ici de régler les problèmes de l'ensemble des travailleurs.

MME LOUISE GODBOUT,
Fédération des femmes du Québec

Est-il possible pour vous de m'expliquer votre opposition par rapport au temps partiel?

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

On vous fera parvenir une copie de notre mémoire devant la Commission Beaudry.

MME LOUISE GODBOUT,

Fédération des femmes du Québec

Ça irait plus vite si vous nous donniez au moins une synthèse.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Je crois, madame Godbout, que c'est impossible pour l'instant. Donc, il n'y a pas de consensus sur cette question à moins que l'État veuille prendre une autre initiative.

MME LA MINISTRE PAULINE MAROIS,

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

En ce qui concerne mon secteur d'intervention, je suis d'accord en principe avec cette recommandation. Il y a cependant beaucoup de problèmes techniques soulevés par une telle approche. Je vous dis qu'on étudie ces problèmes actuellement. On tente d'évaluer des coûts impliqués. La Commission Wallace, à cet égard, a également fait de très bonnes analyses. Dans le fond, il s'agirait au moins d'entreprendre, à un moment ou l'autre, des discussions et des échanges sur cette question. Je pense au régime de rente, entre autres: on peut apporter

certaines réponses éventuellement. Je pense au régime d'assurance collective, etc. Il ne sert à rien non plus de se mettre la tête dans le sable.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Madame la Ministre, je vous remercie.

Vous avez reçu, en vous inscrivant, un livre qui porte en rouge sur fond blanc "L'Institut national de productivité". Il s'agit du rapport du Bureau de coordination de la recherche sur les impacts des nouvelles technologies sur le travail et l'emploi.

C'est un travail qui avait été commandé par la conférence. Il y a 3 recommandations en page 30, 31 et 32. Et si vous me le permettez, avant que nous nous quittions, il faudrait que nous acceptions ou rejetions ces propositions.

La première recommandation, qui est en page 30 se lit comme suit:

> **"Le Bureau de coordination de la recherche sur les impacts des nouvelles technologies sur le travail et l'emploi recommande à la Conférence sur l'électronique et la micro-informatique que soient poursuivis les travaux du Bureau de coordination de la recherche sur les impacts des nouvelles technologies sur le travail et l'emploi."**

Monsieur le Ministre.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,

Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Deuxième recommandation:

> **"Que le Bureau de coordination de la recherche sur les impacts des nouvelles technologies sur le travail et l'emploi devienne permanent, que ce Bureau soit greffé à un organisme dont la mission est compatible avec une telle activité".**

Monsieur le Ministre.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,

Secraétariat à l'Emploi et à la Concertation

Monsieur le Président, "permanent" est très long et ça peut durer très longtemps. Le gouvernement proposerait plutôt ce qui suit: "que son mandat soit prolongé de deux ans, renouvelable sur réévaluation à la fin d'une période de 2 ans et, deuxièmement, que ce Bureau soit greffé à l'Institut national de la productivité," parce que nous croyons que c'est l'organisme dont la mission est la plus compatible avec une telle activité.

M. MICHEL DORÉ,

Confédération des syndicats nationaux

Nous sommes également d'accord avec la recommandation, mais il nous semble important que l'Institut national de productivité ait les ressources et les compétences nécessaires pour réaliser ce mandat. On nous a dit que l'Institut national de productivité a été obligé d'employer du personnel supplémentaire pour réaliser les tâches qu'il a accomplies jusqu'à maintenant.

MME NICOLE YERGEAU,

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

J'aimerais également ajouter que l'I.N.P. ait du personnel formé et sensibilisé aux impacts sociaux, c'est-à-dire qu'il puisse prendre en compte tous les groupes préoccupés et impliqués par les nouvelles technologies.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Merci, madame. Cela dit, nous passons à la troisième (3e) recommandation qui est plus longue:

> **"Que les activités de ce Bureau soient orientées..."**

On enlève le mot "permanent", j'imagine, maintenant.

> **"Que les activités de ce Bureau soient orientées vers la cueillette, le traitement et la diffusion des résultats de la recherche sur les impacts des nouvelles technologies sur le travail et l'emploi;**
>
> **Que le Bureau fasse périodiquement rapport sur le bilan de la recherche sur les impacts de nouvelles technologies sur le travail et l'emploi;**

Que le mandat du Bureau lui enjoigne d'émettre régulièrement des avis sur l'état et les besoins de la recherche sur les impacts des nouvelles technologies sur le travail et l'emploi et sur la maîtrise sociale des changements technologiques;

Que ces avis tendent à identifier des priorités dans le domaine de la recherche sur les impacts des nouvelles technologies sur le travail et l'emploi et portent sur les ressources prioritaires à y affecter;

Que ces avis soient accessibles à tous les intéressés et transmis aux organismes subventionnaires, aux centres d'activités de recherche et aux chercheurs."

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Le gouvernement est d'accord pour accepter cette recommandation.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Y a-t-il des commentaires à ce sujet?... Monsieur le ministre Dean voudrait prendre la parole.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je prendrai une minute pour retourner très brièvement à la fameuse question de l'approche d'une entente-cadre amenée à la Table nationale de l'emploi discutée antérieurement.

Cet après-midi, nous avons frôlé de loin il faut l'avouer, un consensus sur cette question. Mais, cependant, j'ai constaté un accord d'un bon nombre des principaux partenaires socio-économiques, avec quelques réserves dans certains cas.

Comme ministre responsable de l'Emploi, je considère qu'il serait irresponsable de ma part de laisser en plan une question aussi importante qui a été traitée par une commission pendant plus d'une année, avec des recommandations au fond très modestes.

Donc, j'indique aux partenaires ma décision, ma volonté de soumettre à la Table nationale de l'emploi la question de la possibilité de conclure une entente-cadre ou tout autre mécanisme qui favoriserait dans le secteur privé la détermination d'un modèle national des règles du jeu relatives à l'information, la consultation et l'implication des travailleurs dans l'implantation des changements technologiques. A défaut de consensus, je m'en fabrique un parce que je considère comme une démission de laisser cette question sans réponse comme on l'a fait cet après-midi. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

C'est le privilège de l'État, monsieur le Ministre. Mesdames, messieurs, la séance est levée pour aujourd'hui.

Propositions des représentantes des femmes

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Mesdames et messieurs, rebonjour. Nous allons, dans un premier temps, revenir aux travaux de la Commission III. Nous avons remis deux propositions qui sont soumises à l'attention de la Conférence, par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et la Fédération des femmes du Québec. Une première proposition demande:

> **"Que la Conférence sur l'électronique et l'informatique reconnaisse l'importance des programmes d'accès à l'égalité, comme moyen pour assurer aux femmes une participation équitable dans le virage technologique".**

Y a-t-il quelqu'un qui veut parler à ce sujet?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Monsieur le Président, nous sommes en train de nous préparer en fonction d'un sommet qui aura lieu bientôt sur l'égalité économique des québécoises, au mois de mai.

Nous sommes justement en train de discuter, entre nous, de l'opportunité de cette question des programmes d'accès à l'égalité. Et je dois admettre que notre réflexion n'est pas tout à fait terminée. Nous nous fixions, évidemment, ce sommet au mois de mai comme étant l'objectif pour, comme on dit, nous brancher. Nous sommes d'accord avec le principe de l'égalité, mais nous nous demandons dans quelle mesure certaines formes de programmes ne nuisent pas plus qu'ils n'aident ou ne risquent pas de nuire plus que d'aider justement les femmes à atteindre cette

égalité, à cause de contraintes nouvelles qu'elles imposeraient aux employeurs et, encore une fois, qui feraient que, à cause de ces contraintes et peut-être de ces coûts, des gens prendraient des moyens détournés pour éviter, encore une fois, les contraintes.

C'est un peu comme dans l'histoire de la construction: on a mis tellement de contraintes dans la construction, qu'aujourd'hui, il existe un marché noir épouvantable.

Alors, on ne voudrait pas que le même phénomène se produise dans le domaine de la promotion de la femme dans l'entreprise. On a certaines difficultés sur la forme que peuvent prendre les programmes d'accès à l'égalité et à évaluer dans quelle mesure ces programmes qu'on propose, certainement de bonne foi, vont avoir pour résultat final, la véritable promotion de la femme ou de braquer un peu certains esprits à cause des contraintes nouvelles que ça impose.

Alors, nous sommes dans un état de réflexion là-dessus. Et, évidemment, il y a aussi la question de la contrainte imposée sur les programmes ou des programmes volontaires.

Ça, il y a deux dimensions, deux approches là-dessus. Et ici, il ne semble pas y avoir d'indication à savoir quelle avenue entre ces deux là, on choisit.

Alors, à cause de tout ça, monsieur le Président, je ne voudrais pas enregistrer d'objection à ce moment-ci, sauf que je pense qu'étant donné que notre réflexion n'est pas encore terminée, je préférerais qu'on attende le sommet qui a justement pour objet d'examiner ces questions, qui est déjà planifié, qui est en marche, sur lequel on est en train de réfléchir, pour débattre et accepter certaines dispositions concernant des programmes d'égalité de la femme.

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Je peux peut-être répondre à monsieur Létourneau, si vous me permettez. Il s'agit uniquement d'un énoncé de principe, monsieur Létourneau. Je ne pense pas que ça morde très fort actuellement. Tout ce qu'on veut, c'est que la Conférence reconnaisse l'importance des programmes d'accès à l'égalité. On veut que les partenaires soient conscients que c'est important que ces programmes-là existent. C'est une première étape.

M. MICHEL DORÉ,

Confédération des syndicats nationaux

Pour la C.S.N., on trouve tout à fait pertinent que cette question-ci soit traitée dans le cadre de la Conférence sur l'électronique et l'informatique.

C'est sûr qu'il y a toutes sortes de raisons pour promouvoir les programmes d'accès à l'égalité des femmes à l'emploi. Mais il nous semble qu'une des raisons précisément, ce sont les phénomènes de révolution technologique que l'on vit actuellement et qui menacent, particulièrement les femmes. Effectivement, contrairement à ce que dit monsieur Létourneau, à mon avis, il ne s'agit pas de discuter ici du contenu des programmes à savoir s'ils sont incitatifs ou obligatoires, mais il s'agit de reconnaitre la nécessité, compte tenu de la situation des femmes, que des programmes soient mis de l'avant.

Alors, on est tout à fait d'accord avec la proposition qui est sur la table.

MME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Moi aussi, je veux insister sur l'importance que la Conférence adopte et reconnaisse l'importance des programmes d'accès à l'égalité comme moyen pour assurer aux femmes une participation équitable. Et je pense que quand on n'a pas de problème avec le principe de l'égalité, on n'a pas de problème à faire consensus sur une proposition qui ne parle que de principe d'égalité. Et c'est ça qui est là, on ne parle pas des formes de ces programmes, on ne parle pas des contenus de ces programmes. On dit: en principe, il doit y en avoir pour permettre une participation équitable des femmes dans le virage technologique.

Deuxième élément, c'est que nous sommes une Conférence sur l'électronique et l'informatique et je pense que, comme Conférence, sur ces sujets, nous devons aborder l'ensemble des questions qui gravitent autour de ces sujets. Et la condition des femmes, l'emploi des femmes, compte tenu de l'électronique et de l'informatique, c'est un sujet qui nous regarde comme conférence et sur lequel nous devons donner notre avis; lorsque l'autre sommet aura lieu en mai, sur la sécurité économique des Québécoises, des avis auront donc déjà été formulés sur l'importance, dans le cadres des nouvelles technologies, de créer des programmes d'accès à l'égalité qui vont assurer une approche équitable pour les femmes dans ce contexte-là, dans ce virage-là.

Je pense donc qu'il faut vraiment faire consensus sur cette proposition de principe, autrement je trouve que ça commence à devenir très problématique, si on n'est pas capable de faire consensus sur des affaires de principe d'égalité pour les femmes, qui représentent 52% de notre société.

M. CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

A la C.S.D. on a le même sentiment que ceux qui viennent de s'exprimer: on est entièrement d'accord sur cet énoncé relatif à la participation des femmes.

On sait, même à l'intérieur de nos structures propres où on représente des femmes chez nous, qu'on est obligés de faire des efforts un peu spéciaux pour, justement, favoriser et initier des actions qui permettent d'en arriver à cette égalité. A plus forte raison, quand on discute des changements technologiques, je pense qu'il y a lieu qu'on fasse les choses nécessaires pour faciliter l'accès à l'égalité des femmes justement. Je pense que c'est absolument essentiel qu'on se prononce, face à la dimension que revêtent les techniques nouvelles et qu'on fasse référence à cette dimension-là qui est importante dans le débat.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Monsieur Gingras, je vous remercie. J'ai un large accord sur ma gauche et pas... un désaccord, mais un objection sur la droite. J'aimerais entendre tous les secteurs avant de tirer un consensus. Monsieur Carpentier.

M. HERVÉ CARPENTIER,

Fédération de l'informatique du Québec

On est parfaitement d'accord avec la proposition formulée. Je pense que dans le domaine de la haute technologie, il faut prendre l'ensemble des moyens possibles pour donner une large part aux femmes. Et on le voit de plus en plus, non seulement au niveau des techniques informatiques

mais de plus en plus, on a des étudiantes qui graduent au premier cycle universitaire. Malheureusement, on n'en a pas suffisamment au deuxième et encore moins au troisième cycle universitaire.

Je pense que cette conférence-ci va apporter un appui additionnel, ne serait-ce que nous ayons un seul programme efficace, le principe est valable et qu'on remette en cause d'autres moyens je pense que ça ne doit pas changer le principe d'acceptation de cette proposition.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Je doit dire qu'à l'A.M.C., on est très sensibles à la question de l'égalité des femmes à l'emploi. D'ailleurs, nous avons organisé dernièrement un colloque sur la question et on nous en félicitait tout à l'heure.

Toutefois, qu'on nous demande de reconnaître l'importance de programmes d'accès à l'égalité en emploi alors même que la réflexion, si je comprends bien, tant au niveau du gouvernement du Québec que du gouvernement canadien n'est pas terminée, c'est nous demander d'accepter des choses qu'on n'a pas vues encore, c'est de se prononcer finalement sur des choses très aléatoires. Je pense que c'est de nous demander de donner un accord sur quelque chose qu'on ne connaît pas. Dans ce sens-là, j'enregistrerais bien sûr non seulement des appréhensions mais une dissidence à ce moment-ci.

M. FERNAND DAOUST,
Fédération des travailleurs du Québec

Dans notre déclaration liminaire, nous disions que les femmes occupant

un travail rémunéré ou souhaitant revenir sur le marché du travail, seront les premières victimes des changements technologiques. C'est le résultat de nos analyses et de notre lecture des impacts des changements technologiques sur l'emploi. Le volume des emplois, dans lesquels elles sont concentrées, sera considérablement réduit. On connait les tendances à l'égard des secteurs primaire, secondaire et tertiaire; on connaît cette incroyable expansion du secteur tertiaire où on retrouve beaucoup de femmes dans la plupart des emplois qui s'y trouvent. Pour elles aussi, il faut envisager des actions d'envergure et, prioritairement, les aider à sortir de leur ghetto d'emploi et leur donner un accès réel à l'ensemble du marché du travail.

La F.T.Q. tenait un colloque, à l'automne dernier, qui avait été précédé d'une large consultation de minis-congrès dans la plupart des régions du Québec et tenait un colloque sur les programmes d'accès à l'égalité. Colloque qui lui a permis de dégager un guide d'actions et de multiples propositons en vue de l'implantation de programmes d'accès à l'égalité en milieu de travail.

Nous reprendrons les éléments de ces programmes d'accès à l'égalité, tels que nous les concevons, lors de la réunion que monsieur Létourneau a mentionnée sur la condition économique des Québécoises.

Nous sommes carrément d'accord avec les programmes d'accès à l'égalité. Nous voulons qu'ils soient négociés entre les parties, afin qu'il y ait une implication véritable de l'ensemble des travailleuses dans l'implantation de tels programmes d'accès à l'égalité.

Alors, nous sommes, sans aucun doute, en faveur de cette proposition qui est très générale, mais qui manifeste une conscientisation de tous ceux qui participent à cette conférence, à la nécessité de faire cesser cette discrimination qui est chronique, systématique, comme on dit, qui est séculaire aussi et qui affecte tellement les femmes sur le marché du travail.

Alors, nous dégageons un accord de principe quant à cette proposition.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Vraiment, à ce moment-ci, je suis à la recherche d'un moyen de ne pas être en dissidence avec la proposition et l'intérieur du mandat qui m'est confié, je reconnais qu'on ne parle que d'un principe. Je pense qu'on peut s'entendre là-dessus. Parce que je sais que chez nous, la question du principe de l'égalité, c'est pas ça qui fait problème. C'est la nature des programmes qui vont venir, puis dès qu'on parle programmes, bien je vous prie de me croire, je connais le milieu dans lequel on opère, il y a du monde nerveux.

On est en train de réfléchir sur cette question de programmes pour se préparer au sommet.

Si, aujourd'hui, on parlait du principe de l'égalité comme moyen, moi, je serais capable de suivre. Je cherche un moyen qui permettrait de dégager un consensus. Un consensus minimum. Qu'on fasse au moins un pas. On ferait l'autre pas à la conférence.

Parce qu'autrement, j'ai pas de mandat. Alors c'est un peu comme mon collègue Fernand Daoust faisait hier, je fais appel à un peu de compromis pour le moment pour qu'on puisse au moins faire un pas ensemble.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Vous voulez reconnaître l'égalité?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Le principe, oui... l'importance du principe de l'égalité.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Parce que le moyen pour assurer aux femmes une participation équitable dans le virage technologique, ce sont les programmes d'accès à l'égalité.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Bien écoutez, il y a d'abord le principe de traiter également l'homme et la femme dans le milieu de travail.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Il me semble que c'est reconnu ça, au niveau de la Charte des Droits de la Personne. C'est pas à notre conférence justement de reconnaître ça, c'est reconnu depuis longtemps.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce de Québec

Alors... écoutez, moi, je cherchais un moyen...

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Madame Lafrenière, est-ce que vous auriez une autre expression là qui pourrait être acceptable par tout le monde?

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

J'en vois pas, parce que celle qui est là, elle est vraiment minimale. Ce qu'on demande, c'est que la partie patronale reconnaisse l'importance de programmes d'accès à l'égalité.

On était, nous aussi, au colloque de l'A.M.C. et on a entendu divers sons de cloche et il me semble que quand on fait un colloque sur une chose, c'est parce qu'on en reconnaît déjà l'importance, on reconnait déjà qu'il y a un problème et on tend à trouver des solutions.

Aujourd'hui, ce qu'on demande à la conférence et à tous nos partenaires, et on estime que c'est très important qu'on ait un consensus là-dessus, c'est de reconnaître cette importance des programmes d'accès à l'égalité.

L'accès à l'égalité est déjà reconnu dans la Charte des Droits et Libertés. C'est reconnu par la Charte des Droits de la Personne, c'est pas ça qu'on veut. Ce qu'on veut, c'est qu'on reconnaisse l'importance de programmes d'accès à l'égalité et ce mot-là est extrêmement important.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Le mot "programmes", pour vous, est essentiel. Est-ce que ça pourrait être l'importance de l'accès à l'égalité?

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

C'est déjà reconnu l'accès à l'égalité. On sait que c'est important, on est d'accord pour ça. Mais ce qu'on veut, c'est qu'il y ait des programmes qui permettent cet accès.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Bon. Je voudrais d'abord dire que le gouvernement est d'accord avec la résolution. Avec le principe et selon nos moyens, et en tenant compte des contraintes et du contexte, plutôt du gel des effectifs et des conventions collectives, le gouvernement essaie, effectivement, de mettre en place, peut-être pas aussi rapidement qu'on le souhaiterait, mais de mettre en place de tels programmes. Je pense que ce qui est important, c'est, il me semble, le principe du droit de la femme à l'égalité; là, je pense que c'est réglé.

Comment atteindre l'égalité? Programmes d'accès à l'égalité. Il me semble que le principe de tels programmes devrait aussi pouvoir aboutir à un consensus. Ce qui reste, et là je comprendrais mieux la position de ceux qui hésitent un peu, c'est de savoir quels programmes, quand et comment et qu'on laisse ça à un autre sommet, je trouve qu'il n'y a rien de plus naturel.

Mais je trouve que le texte de ce qu'on lit là, ne risque pas de lier quiconque au point qu'il ne puisse pas défendre ses intérêts ou ses problèmes légitimes, à un autre moment.

Je pense qu'il faut aller plus loin que le principe du droit de la femme à l'égalité. C'est reconnu partout déjà. Ce sont les programmes qui visent, en pratique, à atteindre cet objectif.

Il me semble qu'on devrait, et je fais appel à ceux et celles qui hésitent, accorder notre appui à ce consensus. Tout en reconnaissant, comme je l'ai dit, que la mise en place de tels programmes, de leur nature et de leur "timing" comme on dit en bon français, peuvent être laissés à d'autres forums. Parce que tout le monde reconnaît qu'il y a des problèmes concrets, sérieux, pratiques dans ce domaine.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Le problème est précisément sur le mot "programmes": par programmes, on peut entendre programmes financiers, programmes d'aide, d'incitation, on peut entendre aussi une série de mesures ou de contraintes à déterminer plus tard. Et là-dessus, il est très difficile pour nous de donner un accord de principe sur ce genre de démarche.

Mon collègue, monsieur Létourneau, proposait tout à l'heure d'autres mots, je peux peut-être en proposer un autre, "l'importance de promouvoir l'accès à l'égalité". Et je pense que c'est plus général et ça peut peut-être rejoindre le même objectif.

Mais sur le terme "programmes", il reste que ça demeure très, très large pour nous. Je supporterais d'emblée la proposition de monsieur Létour-

neau à l'effet qu'on fasse un pas aujourd'hui et lorqu'on saura mieux lors d'une prochaine conférence, en quoi consistent ces programmes et ce que l'on entend par ça, à ce moment-là, s'il y a lieu, on fera l'autre pas.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Est-ce que vous feriez un pas jusqu'à utiliser un mot que vous avez vous-même utilisé, "mesures".

Vous avez parlé de programmes financiers et de mesures. Est-ce que le mot "mesures" paraîtrait satisfaisant.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Monsieur le Président, je cherche désespérément à être capable de donner un accord. Tantôt madame Lafrenière a dit: "c'est déjà acquis l'accès à l'égalité." Si c'était déjà acquis on ne chercherait pas des programmes pour le mettre en application.

Quand on introduit le mot programmes ou mesures, il y a toutes sortes de gens qui se font des idées sur la nature des moyens. Et nous, on voudrait, - j'aime bien la suggestion de mon collègue ici qui dit promouvoir, - déjà nous sommes prêts à nous engager à promouvoir l'accès à l'égalité. Ça prendra des formes plus précises lorsqu'on arrivera au sommet.

J'espère qu'on acceptera que, n'ayant pas de mandat d'aller plus loin, qu'on acceptera qu'on fasse ce pas-là au moins ici. On ne veut pas blo-

quer l'évolution de cette chose-là, l'importance de promouvoir l'accès à l'égalité puis ensuite, les moyens de promouvoir, on va y arriver au sommet sur la sécurité économique des femmes.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Donc, le mot mesure, vous l'acceptez plus.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de commerce du Québec

Bien, ça revient à programme.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Si c'était des programmes non financés, vous diriez oui?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de commerce du Québec

Je ne le sais pas encore, parce que, comme je vous le disais, on est en train de réfléchir là-dessus: on tient des réunions et ce n'est pas terminé.

MME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

J'ai l'impression qu'on veut me faire faire un pas qui est du sur place. Réaffirmer des affaires qui existent dans la Charte, je trouve pas qu'on avance bien gros aujourd'hui.

On a beau me faire dire puis m'expliquer qu'on va faire un pas en réaffirmant ça, j'ai vraiment l'impression qu'on va piétiner. Et je pense que si on veut faire véritablement un pas et faire un pas dans le sens du virage technologique, dont on parle depuis hier, qu'il va falloir dire que, présentement, les femmes sont plus directement concernées dans leur secteur d'emploi par l'informatisation puis par la bureautique et que, si on veut éviter qu'elles se retrouvent, comme elles le sont autour de la table aujourd'hui... c'est-à-dire très largement minoritaires, bien il va falloir commencer à dire, qu'en principe, on est pour des programmes ou des mesures d'accès à l'égalité.

Regardons-nous aujourd'hui. On parle d'informatique et d'électronique, il y a combien de femmes? Et pourtant, dans le secteur de l'emploi, c'est dans les bureaux que la bureautique fait des ravages, puis ce sont des femmes qui sont là à 95%. Et le pas qu'on va faire, c'est qu'on va réaffirmer qu'on est pour ça l'égalité. Je trouve qu'il y a des fois où les discours doivent trouver racines dans le concret: autrement, ce n'est que des discours.

Ce matin, on a adopté des ensembles de mesures d'aide pour aider les entreprises, pour faire des études, pour avoir accès à des spécialistes. On n'a pas vu dans le détail à quoi ressembleraient tous ces programmes-là. Mais on a dit, en principe, c'est vrai qu'il y a des besoins pour les entreprises, ils ont besoin d'accès à l'information, ils ont besoin d'aide. Puis on a fait consensus sur un certain nombre de choses, même si tout n'était pas défini dans le détail.

Puis là, quand on arrive à parler des femmes, 52% de la population, le monde qui est touché dans des ghettos d'emploi, on dit: bien, vous savez, nous autres, à part de réaffirmer le principe, là..., on a des problèmes.

Moi, je trouve qu'on a effectivement, des problèmes, quand on ne peut pas dépasser le principe large qui devient un lieu commun.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Madame Pagé, je vous remercie. Pendant que vous parliez, vous m'avez inspiré. J'ai une autre suggestion à faire, une autre proposition à faire. Alors, que nous reconnaissions l'importance de moyens d'accès à l'égalité pour assurer aux femmes une participation équitable dans le virage technologique.

J'ai enlevé le mot moyens dans une partie de la phrase et je l'ai mis un peu plus... au début. Alors, je répète: ... "reconnaissent l'importance de moyens d'accès à l'égalité pour assurer aux femmes une participation équitable dans le virage technologique."

Bien sûr que ça peut être des moyens financiers, ça peut être des moyens autres que financiers, des moyens. J'espère qu'on va se comprendre et qu'on va parler la même langue française avec le même dictionnaire.

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Les moyens dont vous parlez existent déjà. Il y a déjà la Commission des Droits de la Personne dont le rôle est de défendre tout ce qui tou-

che la discrimination. Il y a une différence entre des moyens pour conserver l'accès à l'égalité et des programmes d'accès à l'égalité. On ne parle pas de la même chose.

Mais actuellement, ce qu'on connaît et ce que l'on sait c'est que pour promouvoir l'accès à l'égalité, il faut avoir recours à des programmes.

Je pense que le mot "programmes", est important. Et je redis ce que madame Pagé a dit tantôt, ce n'est pas la peine de refaire le même discours. On en est ici à un énoncé de principe. C'est le principe qu'on doit reconnaître. On ne dit pas qu'il va être imposé demain matin, là, c'est pas ça qui est la question. Il y a un principe qu'il est important de respecter, c'est celui de reconnaître l'importance des programmes d'accès à l'égalité comme moyen d'assurer aux femmes une participation.

C'est même différent de l'égalité en emploi. Et je pense qu'il n'est pas question de changer la formulation de la recommandation qui, à notre avis, est extrêmement large. C'est un principe fondamental, c'est notre raison d'être présentes ici.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Monsieur le Président, je pense que je serais capable de vivre avec votre suggestion. Je pense que je suis capable d'aller jusque là. Parce que dans la réalité, le problème que j'ai, qu'on a avec le mot "programmes", c'est que ça revêt déjà toute une série de réalités existantes ailleurs. Et c'est ça qui fait, qu'on a des difficultés à s'ajuster. En tout cas, on procède, on évolue dans ce dossier et on nous court-circuite un peu: on nous apporte ça avant le moment où on pensait devoir se prononcer là-dessus.

On arrive avec ça, à ce sommet-ci et nous on pensait qu'on y arriverait à l'autre.

Mais alors... avec la proposition que vous faites, la suggestion que vous faites, je pense que je serais capable de vivre avec ça.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Alors, je la reprends, parce que madame Lafrenière, vous m'avez dit que le mot "programmes" était contenu dans "moyens". Alors, si "moyens" est plus grand que "programmes" ça devrait être encore plus satisfaisant.

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Pas contenu dans "moyen". Les moyens, les programmes. C'est pas pareil.

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

J'ai trouvé fort éloquente l'intervention de madame Pagé. Mais ici, je pense qu'il est important de faire le point sur les débats en cours au Canada et au Québec depuis maintenant plusieurs années, concernant la situation des femmes, non seulement la situation de discrimination qui leur est faite mais également, quels sont les moyens qu'on peut se donner dans nos sociétés pour corriger cet état de discrimination.

Or, justement, les moyens, par-çi par-là, ont été expérimentés et ont été jugés totalement insuffisants pour corriger la situation. C'est pourquoi les Commissions des Droits de la Personne, tant provinciale que fédérale, ont introduit la notion de "programmes" pour dire, que des mesures partielles sont totalement insuffisantes pour corriger la situation.

Il y a un rapport qui vient de sortir, le rapport du Juge Abella. On a eu des rapports au Québec, je ne sais pas combien de commissions d'enquête, pour dire que des moyens isolés les uns des autres ne peuvent, d'aucune façon, correspondre à la taille et à la nature du problème auquel les femmes font face dans cette société.

Et un programme, ça veut dire un ensemble de moyens et de mesures, un tout. Parce que si on échappe certaines mesures par rapport à d'autres, et bien on fait du sur place.

On n'a pas... je n'ai pas ici, je pense, à reprendre tous les rapports statistiques de tous les ministères et offices gouvernementaux qui le disent: on fait du sur place.

Et avec les moyens actuellement utilisés et en pratique depuis dix ans et bien, on évalue, je pense, que ça va prendre 64 ans avant que les femmes atteignent une égalité salariale, exclusivement cela. Alors, les programmes, ç'a un sens. Un programme d'accès à l'égalité, c'est un ensemble de mesures, de moyens d'accès à l'égalité, de mesures spéciales, de mesures de maintien, de support. C'est ça, le sens du mot "programme"

Alors je pense que les employeurs ne peuvent pas se substituer, de toute façon, à ce qui est contenu dans nos chartes, qu'elles soient fédérales ou provinciales. Alors, le principe de l'accès à l'égalité est contenu déjà, heureusement. Et là, il s'agit de voir quels sont les moyens qui

sont proposés par ces commissions. Et les moyens qui sont proposés, ce sont des programmes d'accès à l'égalité.

Je ne vois pas comment ils pourraient être en désaccord avec des programmes tels que définis par les Commissions des Droits des Personnes.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Nous ferions volontiers consensus sur le terme "moyens". Il y a précisément une conférence bientôt qui abordera cette question, et lorsqu'on saura, exactement, c'est quoi les programmes, cet ensemble de mesures et à ce moment-là, nous pourrons, s'il y a lieu, y donner notre accord.

Donc, nous ferions volontiers consensus sur "moyens". Comme on le disait tout à l'heure, on pourrait faire ce pas aujourd'hui. Et je pense que le deuxième pourrait être fait très bientôt, quand on saura exactement de quoi il est question.

M. CLAUDE DUCHARME,
Travailleurs unis de l'automobile

J'aurais une question à poser à monsieur Alexandre et à monsieur Létourneau. Moi, je voudrais savoir s'ils sont en désaccord avec des programmes qui auraient pour effet d'assurer aux femmes une participation équitable dans le virage technologique, puis-je parler de programmes d'accès à l'égalité.

Êtes-vous en accord avec ça ou êtes-vous contre ça?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

On ne peut pas répondre à la question, parce qu'on ne sait pas qu'est-ce que c'est... quelle forme ça va prendre. Une forme coercitive, des quotas, ça va être quoi? Et c'est là que ça achoppe et c'est là qu'on voudrait faire un pas. Puis dans mon esprit, moi, "moyens" ça peut inclure des programmes. Mais laissez-nous le temps de faire toute la réflexion chez nous puis d'avoir le mandat de venir en débattre.

On nous apporte ça, aujourd'hui, on ne s'y attendait pas et puis, on veut avancer, on cherche un moyen de faire un pas, au moins pour montrer notre accord de principe et puis notre désir de le faire respecter, mais je vous demande qu'on nous donne un peu de latitude pour procéder, pour continuer d'avancer dans le dossier, et ne pas bloquer. Ne nous forcez pas à bloquer.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Est-ce qu'il y a, actuellement, des programmes d'accès à l'égalité pour assurer aux femmes une participation équitable dans le virage technologique. Est-ce qu'il y en a des programmes? Est-ce que quelqu'un peut répondre à ça?

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

La Charte des Droits et Libertés, actuellement, ne permet pas l'application obligatoire de programmes d'accès à la liberté.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Je pense que ce qui est important, si on veut faire le point de ce qui existe actuellement, c'est que la Charte Québécoise a été amendée, il y a deux ans et qu'on a introduit la notion de programmes d'accès à l'égalité, qui peuvent être volontaires mais qui peuvent aussi être imposés par la Commission des Droits lorsqu'il y a constat de la part de la Commission qu'il y a une situation de discrimination dans des entreprises.

Nous attendons la présentation, il y a déjà eu des projets de réglementation, maintenant, pour mettre en application les articles de la Charte. On en est, je pense, à la troisième version de la réglementation.

Normalement, il devrait y avoir une Commission Parlementaire au mois de mai ou au mois de juin sur la question, on espère. Et une fois que la réglementation sera retenue par le ministère de la Justice, les programmes seront mis en place. Ça, c'est pour la juridiction provinciale.

Il y a aussi, au niveau du Fédéral, l'article quinze (15) qui doit entrer en vigueur, Mon Dieu, dans six jours, voilà, c'est ça, dans six jours.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Si nous gardions la même formulation, en tout cas, l'importance de programmes d'accès à l'égalité qui seront définis lors d'un prochain sommet ou qui seront ultérieurement définis. Puisqu'il n'y en a pas de définis actuellement, si j'ai bien compris la double réponse que j'ai reçue, il n'y en a pas.

Ce qui retient un peu les gens sur ma droite, c'est qu'ils ne connaissent pas les contenus de ces programmes et par conséquent, les coûts impliqués. Ça me paraît très clair comme point de vue.

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

La question n'est pas là, monsieur le Président. La question est de reconnaître le principe, de reconnaître l'importance, c'est ça qu'on demande.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

C'est-à-dire que vous voulez que ce sommet reconnaisse l'importance des programmes d'accès à l'égalité.

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Oui, mais c'est un principe, ça.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Et qui n'existent pas à l'heure actuelle.

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Mais comme moyen pour assurer aux femmes une participation. C'est ça. Il ne faut pas découper la proposition.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Peut-être qu'on ne la découpera pas mais peut-être qu'on n'arrivera pas à un consensus non plus. Vous savez, c'est l'un ou l'autre.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Monsieur le Président, ma suggestion qui disait: "tels que définis par la Commission des Droits de la Personne", je ne pense pas que les employeurs peuvent se substituer aux lois et règlements qui seront adoptés au Québec et au Fédéral, lorsqu'il s'agit d'entreprises qui sont sous juridiction fédérale.

Et c'est pourquoi j'ai fait cette suggestion. On n'en connaît peut-être pas tout le contenu détaillé, mais les employeurs, comme nous, ont pris connaissance des projets de règlementation, connaissent les articles qui ont été adoptés dans la Charte. Ils savent de quoi ça retourne un peu. Et lorsqu'ils seront adoptés, ces nouveaux règlements, nous aurons tous à les respecter.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Bon. Donc, alors, j'ajouterais tels que définis par la Commission des Droits de la Personne.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Je pourrais même suggérer qu'on associe vos mots et les miens, à savoir de moyens pour promouvoir l'accès à l'égalité des femmes. Parce que je pense que c'est ça l'objectif, il s'agit d'accepter ce principe de "moyens de promouvoir". Quant à se prononcer sur l'importance de programmes, comme le disait monsieur Létourneau tout à l'heure, le mot "programmes" a toute une connotation... qui nous commande d'être prudents à ce sujet.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Un dernier appel, monsieur le Président, pour essayer de trouver un consensus. Nous examinons, sérieusement, cette question des programmes. Nous nous y penchons avec la conviction de respecter la Charte, c'est-à-dire l'égalité des femmes. Seulement, nous l'observons, nous l'examinons dans le contexte de ce que nous savons être l'attitude présente des employeurs, en vue de faire progresser cette chose-là et de faire en sorte, que si on développe des programmes, qu'ils aient vraiment l'effet recherché et non un effet de braquage et d'opposition.

Alors, on est en train de débattre tout ça, puis on va probablement en

arriver à ça au sommet. Mais à ce moment-ci, j'aimerais qu'on accepte le pas qu'on fait qui démontre la bonne volonté d'y arriver; "des moyens pour promouvoir"... d'accord, parce que le mot "programmes" recouvre déjà une réalité qui existe dans d'autres lois, en d'autres lieux, avec certaines contraintes et on sait qu'à certains endroits, ça prend des formes qui, disons, nuisent au dynamisme de l'application du principe qu'on veut respecter.

Alors... enfin, c'est mon dernier appel.

MME DENISE ROCHON,

Fédération des femmes du Québec

Je m'excuse, mais je me contiens depuis plusieurs minutes et je pense qu'il y a de la mauvaise foi, messieurs, parce que ce problème des programmes comme tels, la définition des programmes et toute l'argumentation qui s'en suit de même que la règlementation, seront discutés à une autre table. Comme on l'a dit tout à l'heure, et je le répète, c'est une question de principe simplement, d'acceptation de programmes pour l'accès à l'égalité. Et je pense que nous, on ne peut pas faire autrement que de garder le mot programme.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Je ne pense pas qu'il y ait de la mauvaise foi, madame Rochon, il y a peut-être des idéologies différentes mais les gens essaient de s'entendre.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Enfin, à mon tour, un dernier appel. Je pense qu'on peut envisager la question de différentes façons et je retiens l'intervention de madame Rochon qui vient de nous dire qu'on va discuter de cette question-là, prochainement, à une autre table. Pourquoi ne pas discuter du principe avec ce qui suit, je veux dire pourquoi ne pas en faire un tout.

Et à ce moment-ci, je pense qu'il y a peut-être une chose à considérer, à savoir que nous avons à débattre, et je pense qu'on l'a fait hier, on le fait aujourd'hui, des questions qui nécessitent qu'on se parle puis qui nécessitent des discussions et la recherche de consensus.

Il faudrait peut-être envisager que les projets qu'on fait doivent être retenus dans le sens qu'on ferait le premier pas qu'on suggère, aujourd'hui et que l'on continuerait à discuter sur le reste. Je ne pense pas que vous ayez une fin de non-recevoir, sur l'essence, du moins, de la question. Ce qu'on vous dit: on est prêts à faire un premier pas aujourd'hui, on veut continuer à examiner la question et surtout avoir de l'information sur cette question. De façon à pouvoir en débattre adéquatement. J'endosse pleinement ce que monsieur Létourneau disait tout à l'heure, on ne voudrait pas non plus arriver avec un train de mesures ou des programmes qui seraient rejetés. Je pense qu'il faut y aller avec une action la plus positive possible et la plus susceptible de conduire à des résultats. Alors, dans ce sens-là, est-ce que c'est possible d'envisager qu'on s'entende sur ce qu'on peut régler aujourd'hui et que l'on continue à discuter le reste.

D'autant plus, comme vient de le dire madame Rochon, que le reste va être discuté prochainement et avec tout un ensemble qui va nous apparaître, sans doute, dans toute sa clarté, à ce moment-là... je l'espère.

M. ROBERT BILODEAU,

Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

Je reviens à ce qu'a dit madame Pagé tantôt, lorsqu'elle questionnait la bonne foi des employeurs. Lorsqu'on a discuté précédemment de mesures ou de programmes d'encouragement au niveau de l'informatisation dans les entreprises et lorsqu'on va discuter cet après-midi, également, de programmes ou de mesures qui concernent l'informatisation, est-ce qu'on va s'asseoir et pour définir le contenu, point par point, des programmes ou si, au contraire, on sera de bonne foi et on acceptera le principe?

Je pense, qu'à ce niveau-là, c'est un principe et ce qui me rend perplexe, ça voudra dire que, dorénavant, d'ici à la fin des travaux de la conférence, on devra, systématiquement, rejeter toutes les mesures ou les programmes qui seront proposés, qui n'auront pas été étudiés en détail.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Monsieur Bilodeau, je vous remercie. Madame Simard et après, je vais conclure.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Je pense que je dois conclure que les représentants des associations patronales ne sont pas d'accord avec la Charte des Droits et Libertés au Québec. Est-ce qu'il est nécessaire de rappeler, ici, que cette Charte a été amendée et qu'il est reconnu que ce sont des programmes d'accès à l'égalité qui sont nécessaires.

Les modalités de ces programmes sont encore à définir. Et je ne voudrais pas qu'on évite la discussion en voulant reporter cela à une autre conférence, conférence au cours de laquelle, on ne parlera pas de la pertinence ou non des programmes, j'espère bien, parce que c'est acquis mais de ce que devront contenir les programmes.

Alors, ce que nous demandons ici, c'est que les employeurs reconnaissent que, tout particilièrement dans le domaine de l'implantation des nouvelles technologies, que des programmes d'accès à l'égalité sont nécessaires.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Écoutez, si on disait des programmes d'accès à l'égalité qui vont être examinés par les parties impliquées...?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Qui seront définis et examinés par les parties impliquées

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Qui seront définis et examinés par les parties impliquées lors d'une prochaine conférence ou subséquemment... je pourrais peut être arriver à me rallier.

LE PRÉSIDENT,
Andrê Payette

Mais vous garderiez le mot programme.

Des programmes qui seront définis lors d'un sommet ultérieur... ou à définir.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

A définir, parce que là, tout le problème découle de la perception, non pas de tous les employeurs, mais d'un grand nombre d'employeurs de ce que c'est un programme, en fonction d'autres programmes dans d'autres lois de la même nature qui ont été appliqués, ailleurs et qu'on a vus être plus ou moins efficaces. On se dit: il y a toute la question de la contrainte des programmes volontaires ou des programmes obligatoires, je ne voudrais pas qu'on ouvre ce débat ici, c'est pas l'endroit. Alors, si on dit "de programmes à définir entre les parties dans un autre forum, dans le prochain sommet et subséquemment..."

M. LE PRÉSIDENT,
André Payette

Ou selon les Commissions des Droits de la Personne?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

C'est ça.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Madame Lafrenière, est-ce que vous feriez ce pas-là?

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Oui, si on est d'accord pour mettre: tel que définis par la Charte des Droits et Liberté de la Personne, ça va.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Il a déjà été convenu qu'il y a un sommet qui va permettre aux parties d'en débattre. Je pense qu'on montre un maximum d'ouverture lorsqu'on dit: tels qu'ils seront définis par les parties qui ont été appelées à se rencontrer pour en parler.

Alors, dans ces conditions et dans la mesure où on pourra arriver à s'entendre, ça sera entériné par le législateur plus tard. Mais qu'on ne nous demande pas de dire d'avance qu'on va être d'accord avec ce que le législateur va dire. Qu'on se rende au moins à la consultation.

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Monsieur Létourneau, on ne vous demande pas d'être d'accord avec ou non ce que le législateur va dire. On vous demande seulement de reconnaître l'importance de programmes d'accès à l'égalité. C'est tout ce qu'on

vous demande. C'est une question de principe. On le dit et on le répète, les modalités seront à venir plus tard, mais on n'y touche même pas aux modalités actuellement. C'est de reconnaître l'importance des programmes d'accès à l'égalité comme moyen. On peut ajouter tels que définis ou dont les contenus seront définis sous peu et applicables par la Commission des Droits de la Personne ou par la Charte des Droits et Liberté, mais ça revient au même. C'est comme si vous exigiez que la modalité soit incluse dans notre recommandation, vous allez même plus loin que ce qu'on demande.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Létourneau veut se garder la possibilité d'être contre, une fois qu'une loi pourra être votée, je pense que c'est ça. Il ne peut pas aller plus loin pour l'instant.

M. NORMAND ALEXANDRE.
Association des manufacturiers canadiens

Moi, je serais prêt à accepter qu'on reconnaisse l'importance d'étudier la question des programmes d'accès à l'égalité. C'est ça qui est en cause... il y a une conférence prochaine pour le faire. Tout à l'heure, on me disait, on ne vous demande pas d'être d'accord avec ce que le législateur va dire. Il me semble qu'on essaie de respecter la législation, qu'on s'y conforme. Nous demander d'être d'accord, d'avance, avec des choses que le législateur est susceptible de dire ou de ne pas dire c'est complètement l'opposé.

Alors, je pense qu'on s'entend sur une bonne partie de l'énoncé qui est devant nous; il faut qu'on laisse cependant le mécanisme de la concertation faire son jeu.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Alexandre, je vous remercie. Voilà, je fais une dernière proposition, puis on verra bien si on a un consensus là-dessus. Les termes seront les suivants: les programmes etc... "tels qu'ils seront définis par les parties lors du sommet sur la Situation écononomique des Québécoises."

MME MONIQUE SIMARD,
Conférération des syndicats nationaux

Vous venez de donner un mandat à ce sommet que ce sommet n'a peut être pas. Je vous soumets, respectueusement, que c'est le Ministre de la Justice, en ce moment, qui a le mandat de définir la réglementation. Il consulte les ministères sectoriels, qu'il a obligation de consulter, la Commission des Droits de la Personne, et ces ministères et organismes peuvent consulter les parties. C'est évident que lors du sommet qui aura lieu dans à peine un mois, la question des programmes d'accès à l'égalité va être discutée. C'est majeur pour les femmes au Québec que soient mis en application, le plus rapidement possible, les programmes. Mais il y a d'autres mesures.

Et ce sommet n'a pas pour mandat de définir la règlementation. On en discutera. Mais il y a des organismes et il y a un ministère très précisément qui, lui, a le mandat d'adopter et de proposer une réglementation dans les plus brefs délais.

LE PRÉSIDENT,
Andrê Payette

Alors, donc "tels qu'ils seront définis ultérieurement." Elles veulent que le ministère de la Justive soit l'instance supérieure qui va... définir ces programmes-là.

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

Monsieur le Président, ce que j'ai dit, c'est qu'on ne peut dire ici que c'est le Sommet économique sur les femmes qui va définir les programmes d'accès à l'égalité. Ce que je vous ai dit, c'est qu'il y a un ministère qui a le mandat de le faire depuis deux ans. Ce qu'on a proposé, c'est qu'il y ait des programmes d'accès à l'égalité qui seront définis ultérieurement. Ultérieurement, c'est par les personnes qui en ont la responsabilité qui consulteront les intéressés et en discuteront.

LE PRÉSIDENT.
André Payette

Des programmes qui seront débattus par les parties et définis ultérieurement.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

C'est le ministère de la Justice, on en convient, qui va finalement déterminer ce que c'est. Ça c'est évident. Il y a une conférence qui s'en vient pour en débattre, qu'on reconnaisse donc ici, pour nous faire

plaisir, puis nous donner la possibilité de vous dire oui, "dont le contenu sera débattu par... les parties concernées et défini ultérieurement." Ça ne change rien, je pense, sur le fond, mais ça nous permet à nous d'être sûrs qu'on va arriver et qu'on va en débattre de cette question-là.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Est-ce qu'on est d'accord là-dessus? Donc... "les contenus seront débattus par les parties et définis ultérieurement, il y a le débat et ensuite, il y a la définition. Est-ce qu'on a consensus là-dessus?

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

On n'a pas de pouvoir sur les parties qui seront là, "dont le contenu sera débattu et défini ultérieurement," on serait d'accord pour se rallier avec ça.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Il y a consensus là-dessus? Merveilleux. Merci.

On a une deuxième proposition qui veut que:

> **"L'entente-cadre d'implantation de l'informatisation qui pourrait résulter de ces travaux, couvrent aussi les travailleurs et travailleuses non syndiqués et prévoient des moyens pour assurer leur implication au niveau des changements technologiques dans les entreprises."**

MME DENISE ROCHON,

Fédération des femmes du Québec

Vous me permettrez de lire les préambules, je vais le faire assez rapidement, parce que c'est très important:

> **"La majorité des travailleuses et travailleurs au Québec ne sont pas syndiqués. Ainsi 83% des femmes travaillant dans le secteur privé ne sont pas syndiquées. Nous croyons qu'un accès facilité à la syndicalisation demeure une solution à privilégier pour permettre une meilleure participation des travailleuses et travailleurs à la définition de leurs condition de travail.**
>
> **Néanmoins, d'ici à ce que des changements significatifs soient apportés et qui permettraient cet accès accru à la syndicalisation, nous en traiterons encore à la Commission Beaudry et dans l'éventualité de discussions nationales, pour convenir d'une entente-cadre d'implantation de l'informatisation dans les entreprises."**

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Merci, madame Rochon. Est-ce qu'il y a consensus là-dessus?

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Je pense que depuis le début de la présente conférence, nous avons signifié, à plusieurs reprises, que le succès d'implantation de la technologie dans les entreprises, que le succès de la compétitivité des entreprises passaient par un meilleur dialogue dans l'entreprise entre patrons et travailleurs.

Nous avons vu ce matin, par exemple, l'importance d'impliquer les travailleurs au niveau de la formation et on parlait de formation de cadres, et finalement, la vie de l'entreprise, ça passe par une communication entre travailleurs, patrons etc. Et dans ce sens-là, moi, la proposition je trouve qu'elle est acceptable; ce sont peut-être les prémisses qui mènent à cette recommandation qui ne nous apparaissent pas toujours fondées.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Alors, les prémisses sont une chose, la résolution en est une autre. Moi, je n'ai pas parlé, je n'ai pas mentionné les prémisses, puisque vous les aviez devant vous, je n'ai lu que la résolution parce que c'est là-dessus que je veux un consensus et non pas sur ce qui précède.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Monsieur le Président, sous la réserve que j'ai mentionnée déjà au Ministre, monsieur Dean, concernant son offre d'une rencontre sur une entente-cadre et dans le présomption que nous l'acceptions, - parce que je dois retourner à des instances pour avoir le mandat de le faire - la proposition telle que suggérée me convient.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Merci, monsieur Létourneau. Y a-t-il quelqu'un qui s'oppose à la résolution? Maintenant, j'ai bien dit, y a-t-il quelqu'un qui s'oppose?

Vous vous y opposez. Monsieur Daoust. Dans certains congrès, il ne faut pas se tromper de micro, vous savez ça, hein?

M. FERNAND DAOUST,
Fédération des travailleurs du Québec

Non, pas moi, mais d'autres le savent. Et quant aux prémisses, bon c'est entendu, ça va de soi. C'est que nous fondons beaucoup d'espoir dans un exercice qui nous dirigerait, éventuellement vers une entente-cadre.

Je ne voudrais pas que ça soit dilué, cette entente-cadre et que ça devienne illusoire. Là, où il y a des syndicats, ces derniers peuvent se donner les moyens pour faire en sorte qu'une entente-cadre ait du mordant. Une entente-cadre, inévitablement, serait le résultat de négociations entre les parties à un niveau qui a été décrit hier, qui peut être ou national ou sectoriel et qui couvrirait, dans un permier temps, - il y a peut-être des étapes - les travailleurs syndiqués.

Là, on s'en va vers quelque chose d'immense, on le sait tous. Et c'est un pari inoui que les parties se donnent, d'être capables d'en arriver à une entente-cadre éventuellement. On connaît d'avance les embûches et les immenses difficultés de toutes sortes qui vont nous accompagner tout au long de ce processus-là.

On a peut-être des exemples en Belgique, on en a peut-être d'autres ailleurs, mais au Québec, on part à zéro.

Voilà un premier point de vue. L'autre point de vue, c'est que le phénomène de la non-syndicalisation au Québec est massif. Et Dieu sait à quel point elle nous préoccupe. Je l'ai mentionné hier, c'est quotidiennement qu'on oeuvre pour augmenter le taux de syndicalisation qui

bouge très peu et qui est peut-être même en régression à ce moment-ci. On sait que la Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail permet à l'ensemble des travailleurs québécois de mettre sur pied un minimum d'organismes leur permettant de se défendre, mais on sait, et on n'a cessé de dire à quel point, c'est illusoire; le propre des travailleurs non-syndiqués, c'est de n'avoir aucune espèce de voie, aucune espèce de pouvoir, aucune espèce d'impact sur leurs conditions de travail. Et on ne voudrait pas sombrer dans des hypothèses qui nous créeraient, éventuellement, des difficultés. Que l'ensemble des travailleurs québécois soient soumis éventuellement à une entente-cadre, ça peut aller, mais il ne faudrait pas que, ce faisant, on dilue énormément les possibilités d'entente pour l'ensemble des travailleurs syndiqués. D'ailleurs, on a parlé d'ententes sectorielles ou d'ententes-cadres sectorielles. Alors, il y a des problèmes éminemment complexes dans votre proposition.

En principe, tout le monde est d'accord, on est tous pour la vertu, c'est le cas de la dire. Mais dans l'application concrète, on a des difficultés.

Et je voulais vous faire état ou vous faire part du problème qu'on a à ce moment-ci. Si c'était par étape, peut être, mais j'ai peur que l'accord de principe qui a été donné fort rapidement par la partie patronale, - je vais dire le mot que j'ai à la tête - cache peut-être des desseins que je ne voudrais pas vous imputer à ce moment-ci, mais auxquels je pense malgré tout.

MME LORRAINE PAGÉ,
Centrale de l'enseignement du Québec

Le programme-cadre, l'entente-cadre d'implantation de l'informatisation devrait, à notre avis, s'appliquer à l'ensemble des travailleuses et

des travailleurs. Donc, travailleuses et travailleurs syndiqués du secteur privé. Donc, travailleuses et travailleurs du secteur privé non-syndiqués, mais aussi travailleuses et travailleurs du secteur public.

Et telle que nous l'avons définie, cette entente-cadre dépendant de la table sur l'emploi, ça exclut les travailleuses et les travailleurs du secteur public. Or, on sait que l'informatisation, ça touche aussi le secteur public et il nous semble qu'une entente-cadre d'implantation de l'informatisation, ça doit toucher l'ensemble des travailleurs et des travailleuses au Québec, que ce soit des travailleurs syndiqués, des travailleurs non-syndiqués ou des travailleurs du secteur privé ou public.

Et on pense qu'on pourrait, à ce moment-là, faire un consensus sur une proposition qui prévoirait cela. Il faudrait aussi prévoir que cette entente-cadre, elle ne doit pas intervenir quand l'informatisation va être finie. Il faut se donner des délais raisonnables aussi et si dans un délai raisonnable, on n'est pas arrivés à une entente-cadre, il faudra peut-être penser à une législation. Mais si on fait juste se donner comme objectif d'arriver à une entente-cadre, mais qu'on y arrive dans cinq ans ou dans dix ans, alors que le processus d'informatisation sera complété, c'est un voeu pieux.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Madame Pagé, je vous remercie. Une dernière intervenante, madame Simard.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Monsieur le Président, je n'ai certainement pas la prétention, ici, de représenter les non-syndiqués et particulièrement, les femmes non-syndiquées. Ce que je sais cependant, c'est que les plus grands ravages qui se font au niveau de l'emploi, ce sont dans des secteurs non syndiqués, particulièrement dans le secteur des services. Malheureusement, ces secteurs ne sont pas syndiqués. Parce que les non-syndiqués ne sont pas représentés ici, je fais appel à la responsabilité du gouvernement qui, lui, a les moyens de faire en sorte que ces travailleurs et ces travailleuses qui n'ont pas la possibilité d'être représentés, soient minimalement protégés face à l'implantation des nouvelles technologies.

Et je pensé que c'est le sens de la proposition. On verra à établir les mécanismes pour discuter des modalités, de ce que pourrait contenir une entente-cadre. Mais le gouvernement lui, ici, en principe, représente toute la population, il a la responsabilité de voir à ce que toute la population puisse être protégée. Je pense que c'est dans ce sens-là que la proposition a été amenée. Nous, nous représentons nos membres syndiqués, très bien et nous le faisons du mieux qu'on peut, qu'ils soient du public ou du privé. Mais pour ceux qui ne le sont pas, je fais appel au gouvernement qui, lui, doit trouver les moyens et les modalités pour faire en sorte que ceux-ci aient des droits.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Madame Simard, je vous remercie. Il n'y a pas consensus sur cette question.

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Il me semble que vous avez réglé ça rapidement, l'entente-cadre des non-syndiqués. Le non-consensus, j'aimerais ça que vous me disiez, il était où? On a demandé des modulations à cette recommandation, mais j'ai pas entendu qu'il y avait un non consensus général.

Il faut que ça soit clarifié actuellement, je pense que c'est important. On est prêtes à moduler, mais pas à clore comme ça rapidement...

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

Monsieur le Président, nous sommes d'accord avec la proposition. Au contraire, mon intervention était pour la renchérir, la justifier.

MME LORRAINE PAGÉ,
Centrale de l'enseignement du Québec

Même chose pour moi, monsieur le Président. C'est sûr que nous aurions préféré que ça couvre plus large, mais...

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Bon. Alors, je fais une dernière demande. Il y a consensus de ce côté-là, sur la proposition telle que présentée. Y a-t-il du côté des organisations des travailleurs et de travailleuses consensus sur la proposition telle que présentée? La C.S.N. dit oui, la C.S.D., dit oui, la C.E.Q. dit oui, que dit la F.T.Q.?

M. FERNAND DAOUST,
Fédération des travailleurs du Québec

Ce que le Ministre nous a dit hier, c'est qu'à la Table Nationale de l'Emploi, il soumettrait un projet, il me corrigera si je me trompe, où il invitera les parties qui y sont représentées à dégager un accord de principe, en vue d'une entente-cadre sur les changements technologiques dans les entreprises. C'est comme ça qu'on l'a compris. Les parties seront définies à cette table. Elles essaieront de dégager un accord de principe.

Je ne veux pas répéter ce que j'ai dit, mais faisons cet exercice-là, qui est indispensable, n'allons pas nous lier à ce moment-ci à des ententes de principe qui pourraient atténuer la portée d'une telle entente-cadre.

A travers tout ça, hier, on a dit dans les interventions qu'il faudrait trouver des mécanismes, un peu comme la Loi des Normes Minimales d'Emploi qui assure aux travailleurs non-syndiqués un minimum de protection. Mais on en connait les limites aussi, c'est un débat qui est fort connu de la plupart des participants qui sont autour de la table.

Alors, donc, on est d'accord avec l'entente qui s'est dégagée hier et on ne voudrait pas l'élargir au point où on va la diluer et on va, éventuellement, connaître d'immenses difficultés à atteindre les objectifs qu'on s'est fixés.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Donc, si j'ai bien compris, vous n'êtes pas d'accord avec cette résolution telle que rédigée.

M. FERNAND DAOUST,
Fédération des travailleurs du Québec

Telle que rédigée, non.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Est-ce que vous pourriez... comme tout à l'heure, j'avais deux sièges de l'autre côté qui s'opposaient et qui ne faisaient pas consensus, j'en ai deux de ce côté-ci, maintenant, qui ne font pas consensus puisque vous en occupez deux. Est-ce que je pourrais vous demander, peut-être, de reformuler, de telle sorte que nous puissions arriver à un accord?

M. CLAUDE DUCHARME,
Travailleurs unis de l'automobile

Bon. Monsieur le Président, il y a un libellé qui est là aussi, mais il faut voir un peu plus loin. A la Table nationale de l'emploi, il y a déjà un problème de représentativité. On a entendu quelqu'un qui représente la C.E.Q., on sait qu'il y a un problème à ce niveau-là. Moi, je suis un représentant du secteur privé. Et c'est le secteur privé, présentement, qui est aux prises avec tout ce qui se passe: les fermetures d'usine, l'implantation, toutes ces choses-là, et le secteur privé veut, une fois pour toutes, être capable de s'asseoir en quelque part et commencer à régler les choses.

Si on s'en vient avec ça, qui va représenter les non syndiqués? Et le débat va commencer à s'ouvrir. Il y a quelqu'un qui va vouloir, suite à ça, vouloir représenter les travailleurs et les travailleuses non-syndiqués.

Alors, moi, je suis d'avis, comme ç'a été mentionné par Fernand Daoust, qu'on doit commencer à s'asseoir à cette table-là, commencer à faire des choses et par la suite, trouver les moyens que ça puisse s'étendre à tous les travailleurs, à toutes les travailleuses au Québec.

MME DENISE ROCHON,
Fédération des femmes du Québec

A la Table nationale, vous allez quand même pouvoir parler au nom des non-syndiqués, vous allez avoir cinq sièges. Est-ce que c'est pas suffisant? La défense des droits des travailleuses et des travailleurs non-syndiqués est une responsabilité importante, collective pour l'ensemble de la population et je pense que c'est absolument essentiel de protéger ces gens-là.

Nous autres, on ne demande pas qui va les représenter, on n'exige pas de le représenter nous-mêmes. Mais on voudrait qu'ils soient là, qu'ils aient un voix. Que vous la preniez cette voix-là, par les cinq sièges, ça n'a pas d'importance, mais qu'ils soient entendus. Qu'il y ait une préoccupation, oui, justement des travailleurs non-syndiqués.

Et tout à l'heure, aussi, il y a eu un consensus où on parlait des travailleurs concernés. Alors, quand on parlait des travailleurs concernés, ça signifiait aussi des travailleurs non-syndiqués. Alors, il y a eu consensus là-dessus.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Bon. Mais, est-ce que monsieur Daoust a trouver une formulation pendant ce temps-là?

M. FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec *

Voici, monsieur le Président. Nous avons réfléchi, nous avons eu des rencontres à ce sujet. Nous avons soumis deux textes, mais comme à l'occasion de ces conférences socio-économiques, la F.T.Q. a toujours eu la position d'essayer de dégager des consensus, elle ne voudrait pas, à ce moment-ci, que la conférence conclut à une absence de consensus sur un sujet comme celui-là.

D'une part, nous sommes conscients de l'immense problème d'absence de protection des travailleurs et des travailleuses non-syndiqués dans notre société. Nous avons abordé ce phénomène-là à de multiples endroits et nos positions sont fort connues. Nous exprimons certaines réserves à l'égard de la proposition qui nous est soumise.

Par ailleurs, nous l'étudierons avec beaucoup de rigueur, très sérieusement, en profondeur tout au long des discussions qui s'amorceront, afin de trouver un moyen de dégager un accord-cadre éventuellement pour protéger les travailleurs syndiqués et les travailleurs non-syndiqués.

Alors, en gros, maintenant que ces réserves-là ont été mentionnées, nous dégageons le consensus auquel, hier, on a fait état et nous donnons notre accord de principe quant à la recommandation du groupe des femmes.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Monsieur Daoust, je vous remercie. Il y a donc consensus sur cette deuxième recommandation du groupe des femmes.

La proposition de M. Fernand Daoust fut présentée le lendemain, 12 mai 1985.

RAPPORT DE LA COMMISSION II

L'INFORMATISATION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Nous abordons aujourd'hui le rapport de la Commission II sur l'informatisation des entreprises et des administrations publiques.

Recommandation 1

Information sur l'état d'informatisation des entreprises

Que le Centre québécois pour l'informatisation de la production s'assure de la disponibilité d'un inventaire permanent sur le degré d'informatisation des entreprises québécoises par secteur économique. Cet inventaire devrait être conçu de manière à mesurer notre retard par rapport à nos principaux concurrents canadiens et étrangers, à identifier nos forces et nos faiblesses et à évaluer nos besoins spécifiques à satisfaire en matière de nouvelles technologies.

Il y a là une 1ere recommandation et on doit se poser la question à savoir si on est d'accord sur l'opportunité de confier au Centre québécois pour l'informatisation de la production, la réalisation d'un inventaire permanent sur le degré d'informatisation des entreprises québécoises par secteur économique.

Je vous écoute.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Question, monsieur le Président. De qui relève le Centre québécois pour l'informatisation de la production?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Ça relève du gouvernement. C'est une créature du ministère de la Science et de la Technologie.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

On pourrait souligner simplement en regard de cette recommandation que le Centre en question n'a qu'une mission, soit celle de la diffusion des techniques de conception assistée par ordinateur auprès des entreprises. Ce n'est pas un centre de recherche.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Et la question me vient tout de suite, monsieur le Ministre, est-ce que vous seriez d'accord, vous et votre Ministère, pour prendre en main ce que la Commission II semble vouloir vous confier.

M. YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Il nous semblerait plutôt que l'Institut national de la productivité a véritablement comme mission le soin de mesurer l'état de l'ensemble du secteur industriel et des services et de déterminer dans quelle mesure, justement, il y a des problèmes de productivité et généralement, ces problèmes de productivité sont reliés à une absence de technologie appropriée; la question que je me pose, c'est pourquoi n'a-t-on pas acheminé cette interrogation à l'Institut national de la productivité. Ça me semblerait plus approprié.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Autre question, monsieur le Président, ou observation plutôt. Il semble qu'on aurait le choix entre plusieurs organismes gouvernementaux qui pourraient accomplir cette mission et j'aimerais entendre le Président de la Commission sur les débats qui ont pu avoir lieu à l'intérieur de la Commission et sur les motivations qui les ont amenés à recommander que cette fonction soit confiée à cet organisme en particulier.

Je remarque aussi que la mission ne parle que de l'informatisation, alors que lorsqu'on fait allusion au Centre québécois pour l'informatisation de la production, il est plutôt question de production par ordinateur, et caetera; c'est une autre application très différente.

M. FERNAND GAUTHIER,
Président, Commission II

Monsieur Létourneau, vous avez sans doute interprété correctement la proposition telle qu'elle apparaît dans le cahier. On a dit que le Centre québecois sur l'informatisation de la production s'assure de la disponibilité d'un inventaire permanent sur le degré d'informatisation; disons d'abord qu'un tel mandat ne peut concerner ou être réalisé par un seul organisme; l'information se trouve à divers endroits et il s'agit de la rassembler; nous avons donc pensé que c'était l'organisme qui avait le champ de responsabilité le plus vaste par rapport à l'ensemble des secteurs concernés.

Je pourrais ajouter aussi qu'on nous a fait état d'un projet déjà amorcé ou déjà assez avancé en ce qui a trait à la réalisation d'un tel inventaire pour certains secteurs, en particulier pour le secteur manufacturier. Ce projet impliquerait des organismes gouvernementaux, je crois qu'il s'agit du CRIQ, des associations patronales et le Centre québecois lui-même.

C'est ce qui nous avait amené à faire une recommandation relativement générale, tout en sachant qu'en pratique, il faudrait s'arranger pour mettre à contribution tout ce qui existe déjà.

M. LE PRÉSIDENT,
André Payette

Est-ce que cette réponse clarifie la situation?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Oui.

M. LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Carpentier avait demandé la parole.

M. HERVÉ CARPENTIER,
Fédération de l'informatique du Québec

Je suis favorable à cette recommandation. Je pense qu'un des éléments fondamentaux dans cette proposition, c'est la définition des besoins spécifiques concernant les nouvelles technologies. Je pense que le domaine est fort varié et il faut que, vraiment, on puisse développer des connaissances solides, non seulement sur l'état de la situation actuelle, "the state of the Art", mais également que l'on puisse identifier, spécifiquement, des créneaux d'excellence. Au sujet du CRIQ, je dirais qu'il est plutôt appelé à développer des nouvelles technologies et qu'il n'a pas le mandat de définir des besoins de façon spécifique dans ces domaines-là. Il faudrait probablement procéder de façon ponctuelle, à la suite de demandes de développement de nouvelles technologies; globalement, aucun organisme n'est chargé d'une telle mission. Il m'apparaît donc extrêmement important qu'on puisse définir spécifiquement ces besoins, et relier l'organisme proposé aux autres centres de façon à fournir l'information aux centres en robotique notamment qui existent déjà dans différents collèges.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

En fait, je crois qu'on peut s'entendre sur les objectifs de la proposition, à savoir que l'informatisation, la robotisation des entreprises, l'amélioration de la productivité au Québec doivent faire l'objet d'une surveillance et d'un contrôle.

Que ce soit fait par le Centre québécois pour l'informatisation, par l'Institut national de la productivité, je crois que la question pourrait être réglée entre les différents organismes intéressés et les responsables de ces organismes.

M. LE PRÉSIDENT,
André Payette

Merci, monsieur Alexandre. Donc, j'enregistre un consensus, en tout cas, sur la nécessité ou sur l'esprit-même de la recommandation, sinon sur l'organisme lui-même qui devrait assurer le suivi.

Dans ce premier bloc, sur l'informatisation des entreprises, il y a également les recommandations 2, 3 et 4 qui portent sur l'information technologique.

Recommandations 2, 3 et 4

Information technologique

2 Que les centres spécialisés (i.e. bureautique, télématique, informatisation de la production, etc.) mis sur pied par les gouvernements du Québec et du Canada favorisent la diffusion d'une information sur les technologies nouvelles modulée sur les préoccupations des PME et adaptée aux divers niveaux hiérarchiques à l'intérieur de l'entreprise. Il ne s'agit pas de recueillir et de diffuser uniquement

des données d'ordre général, comme le prévoient les rapports des comités d'implantation, mais plutôt de traiter l'information selon les besoins spécifiques de nos entreprises, notamment celles se retrouvant à l'intérieur des secteurs prioritaires déterminés par la Commission.

3 Que les associations patronales, les organismes sectoriels et les associations professionnelles donnent un soutien à leurs membres dans la recherche, la promotion et la diffusion d'une information pertinente sur les technologies nouvelles et que soit favorisée à cet égard l'organisation de séminaires ou de colloques régionaux, notamment sur la technologie CAO/FAO.

4 Dans les secteurs jugés prioritaires, un organisme gouvernemental devrait être identifié pour concevoir, publier et surtout diffuser auprès des entreprises, des informations spécifiques sur les nouvelles technologies les mieux adaptées aux besoins des entreprises.

Ces trois recommandations ont été regroupées pour nous permettre d'en discuter globalement. L'obstacle que rencontre l'entreprise qui s'informatise, c'est, en général, le manque d'information technologique adaptée à ses besoins. On propose à cet égard que les centres spécialisés mis sur pied par le gouvernement du Québec, les organismes du milieu, patronaux, sectoriels et professionnels et qu'un organisme du gouvernement du Québec prennent les mesures qui s'imposent pour fournir cette information technologique adaptée aux préoccupations des entreprises.

Y a-t-il consensus sur ces recommandations? Et si tel était le cas, comment le gouvernement du Québec, les associations patronales, les associations professionnels envisagent-ils de les mettre en oeuvre?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Monsieur le Président, ma question s'adresse à la Commission; elle porte sur la recommandation 4. Est-ce que la Commission a vraiment constaté qu'il n'y avait pas suffisamment de publications et d'informations véhiculées présentement dans le monde de l'informatique pour satisfaire aux besoins des intéressés, pour leur permettre de se renseigner sur ce qui est disponible sur le marché.

C'est une première question. Je remarque également que dans la recommandation 4, on semble vouloir confier à cet organisme le mandat de juger des meilleures technologies, et de celles qui seraient le mieux adaptées aux besoins des entreprises.

Lorsqu'il est question de conseils généraux, j'en suis, mais je crois qu'on s'avance dans quelque chose d'assez difficile. C'est un mandat, il me semble, assez large, assez difficile, que de vouloir dire aux gens: voici ce qui est mieux pour vous. Je pense qu'un certain nombre de publications jouent déjà ce rôle, en indiquant les qualités et les lacunes des équipements offerts et, à notre connaissance, ces publications sont nombreuses. Est-ce qu'on a vraiment noté une lacune à ce point important qu'il faille confier à un organisme gouvernemental le mandat de publier, de diffuser des informations spécifiques et pour même aller plus loin que ça, jusqu'à déterminer les technologies qui sont les mieux adaptées aux besoins des entrepreneurs?

M. FERNAND GAUTHIER,
Président, Commission II

Votre question est pertinente et la réponse est complexe. On peut parler d'informations technologiques à différents niveaux. L'information

technologique diffusée dans des publications spécialisées ou des revues spécialisées, c'est une chose.

Il y a aussi, à l'autre extrême, des besoins d'informations très précis. On nous a fait état de quelques problèmes rencontrés par des entrepreneurs, qui désiraient savoir, par exemple, quel était le meilleur robot en soudure ou qui, au Québec ou au Canada, était en mesure de conseiller adéquatement l'entreprise sur la possibilité d'intégrer un tel robot dans un processus de production.

Un de nos interlocuteurs mentionnait qu'il avait été obligé de recourir aux services d'un consultant allemand parce qu'il ne voulait pas se fier uniquement au fournisseur.

C'est à ce genre d'information-là que nous pensons, lorsque nous mentionnons la nécessité de répondre à des besoins spécifiques, précis, d'entreprises en quête d'information en vue d'une décision quelconque.

Évidemment, on n'est pas très précis sur les modalités de réalisation, parce que ça demande un examen encore plus poussé de ce qui existe déjà, mais je pense qu'il y a là un besoin qui n'est pas satisfait.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Gauthier, je vous remercie. Monsieur Létourneau, vous, est-ce que vous êtes satisfait?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Je constate que le mandat serait extrêmement lourd; "quel est le meilleur robot" passe encore, mais les gens vont demander toutes sortes de questions de ce genre-là et on risque de devoir développer une bureaucratie dans un organisme d'État pour faire un travail qui, généralement, dans le monde de l'électronique et de l'informatique, me semble être un travail de consultant. Il doit être possible d'obtenir réponse ailleurs, et certainement, à moindre coût que de développer ici, au Québec, une officine gouvernementale où serait affecté un spécialiste des robots en soudure.

Il me semble que cette recommandation a des conséquences assez importantes: on érigerait une structure où des personnes porteraient des jugements sur des équipements disponibles sur le marché et agiraient, à toute fins utiles, comme des consultants; en fin de compte, elles deviendraient sans doute des compétiteurs aux consultants qui existent déjà dans le secteur privé.

M. HERVÉ CARPENTIER,

Fédération de l'informatique du Québec

Je pense que c'est une recommandation extrêmement importante. A la fédération d'informatique du Québec, on reçoit un tas de demandes d'information de P.M.E. d'organisations syndicales et de petites organisations à but non lucratif. On n'est pas en mesure, à la Fédération d'informatique de répondre à ces demandes d'information. Donc, je pense que c'est un objectif important d'améliorer l'accessibilité à l'information technologique la plus récente possible.

Je pense qu'essentiellement, ce qu'on propose ici, c'est un aiguilleur d'informations. On peut peut-être avoir des opinions différentes sur la structure à proposer ou proposer que ce soit un organisme gouvernemental, mais il serait peut-être possible de modifier un peu cette approche; on pourrait confier le mandat à une association professionnelle qui serait en mesure, justement, de garantir l'objectivité souhaitée dans cet effort de diffuser le maximum d'informations, le plus rapidement et le plus facilement possible aux P.M.E.

Je ne crois pas qu'on tienne à remplacer le rôle des consultants des entreprises privées. Ce qu'on veut faire, essentiellement, c'est de créer une banque d'informations qui elle-même aurait accès à l'ensemble des banques d'informations déjà existantes.

Mais comment voulez-vous qu'un P.D.G. de petite entreprise se retrouve parmi toute l'information déjà hautement technologique; je pense qu'il est nécessaire de vulgariser cette information de base, de telle sorte qu'il puisse prendre sa décision.

Ce n'est pas fondamental, c'est stratégique très souvent à sa prise de décision d'avoir de l'information.

On a donné un exemple précis au sujet des robots, mais c'est vrai également pour le traitement de texte, la bureautique, les micro-ordinateurs; il existe une pléiade de micro-ordinateurs et le P.D.G. se demande souvent quoi faire lorsqu'il reçoit une proposition.

Il serait possible de le diriger vers un consultant pour qu'il obtienne l'information la plus pertinente. Ça m'apparaît vraiment important.

On pourrait peut-être confier ce mandat à une association professionnelle plutôt qu'à un organisme gouvernemental.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Carpentier, je vous remercie. Je voudrais poser une question d'abord au secteur patronal. Est-ce que vous êtes d'accord avec la recommandation 3?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Oui, oui. On n'a pas de problème avec la 2 et la 3. Je pense que si on disait tout simplement "recueillir" au lieu de "concevoir".

Ce que vient d'expliquer monsieur Carpentier, c'est un centre de référence; je pense que ça nous serait beaucoup plus facilement acceptable; il semble que c'est ça l'objectif de toute façon.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

J'aimerais informer les participants que tout récemment, le Conseil national de la recherche et le ministère de l'Expansion industrielle régionale ont accordé un contrat à l'Association des manufacturiers canadiens pour mettre sur pied un centre national d'information technologique touchant l'industrie manufacturière. Actuellement, l'A.M.C. travaille à ce projet et je pense que d'abord, ce qu'il faut retenir, c'est que ça va être un organisme privé, dirigé et autonome. L'A.M.C. s'est engagée uniquement à le mettre sur pied.

Je pense que ce centre qui collabore déjà avec de nombreuses entreprises, associations, groupes de recherches, universités, pourrait constituer un excellent moyen pour répondre aux objectifs des recommandations sous examen.

Certainement, ça demande que nous, au niveau de l'A.M.C., on fasse des efforts pour informer nos entreprises et il s'agirait uniquement, finalement, que les différents organismes concernés par la question, collaborent étroitement avec le centre qui, je le répète en passant, sera privé et dont l'auto-financement est prévu pour 1989 environ.

MME MONIQUE SIMARD,
Centrale des syndicats nationaux

Nous sommes d'accord avec la recommandation de la Commission visant à maintenir les centres proposés. Cependant, je veux faire une intervention sur les propositions 2, 3 et 4. Ce que nous souhaiterions, c'est que, dans les études faites, on considère également l'impact social ou les dimensions humaines. C'est pas spécifiquement indiqué, mais il nous semble que ce sont des dimensions qui sont aussi importantes par rapport aux sujets traités.

Nous voudrions également que les organisations syndicales soient également associées à l'ensemble des travaux qui pourront être entrepris par ces centres et aux activités également.

Et il nous semble que, plus globalement, dans l'ensemble des travaux qui pourraient être faits et des besoins exprimés, il faut non seulement considérer les besoins des entreprises, ça nous en convenons, mais également les besoins des travailleurs et des travailleuses.

MME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Vous me permettrez aussi d'intervenir sur la 2 et la 3 en signalant que si nous sommes d'accord pour ce bloc d'informations technologiques, nous pensons que nous devrons, comme organisation syndicale, être associés aux travaux, aux recherches et aux activités qui en découleront et qui vont être mises en place; à la recommandation 2, on pense qu'une information doit être modulée en fonction des préoccupations des P.M.E. mais aussi en fonction des préoccupations des organisations syndicales et des travailleuses et des travailleurs qu'elles représentent.

En ce qui a trait à la proposition 3, nous sommes prêts, comme organisation syndicale, à donner un soutien à nos membres dans la recherche, la promotion, la diffusion d'une information pertinente, mais il faudra qu'on reconnaisse par écrit que les organisations syndicales sont aussi parties prenantes là-dedans.

Je voudrais aussi que dans la recommandation 3, les travaux ne portent pas seulement sur la technologie C.A.O./F.A.O. mais aussi sur la bureautique parce que c'est un élément très important. C'est le secteur où l'informatisation est la plus présente, la plus galopante, et il faudrait vraiment tenir compte de cette préoccupation-là.

J'en profite, d'ailleurs, pour dire aussi que sur la recommandation 1, il faudrait prévoir cette préoccupation de la bureautique, ça n'a pas été signalé tantôt, mais c'est important.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Merci, madame Pagé. Monsieur Gauthier, président de la Commission, est-ce que dans l'esprit de la Commission, tout ça est inclus?

M. FERNAND GAUTHIER,

Président, Commission II

Oui, on avait mis "notamment" parce qu'on pensait qu'il y avait plus de lacunes de ce côté-là, mais il n'y as pas d'objection, ça n'exclut aucune technologie pertinente.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

D'abord, je pense qu'on ne peut pas être en désaccord avec une recommandation dans la mesure où le mandat de diffuser de l'information dans un centre, est déjà incorporé dans les objectifs qui sont fixés à ce centre. En effet, il est normal que lorsqu'on implante un centre, particulièrement un centre financé largement par l'État, qu'on s'assure que toute l'information dont ce centre-là peut disposer est accessible à l'ensemble du public.

Donc, c'est déjà dans les mandats de ces centres-là.

Deuxièmement, en ce qui concerne le Centre de recherche industrielle, on me souligne, par exemple, que dans le domaine de la robotisation à Montréal, à l'heure actuelle, il est en train de s'implanter des installations assez remarquables qui vont permettre justement au CRIQ de répondre au type de renseignements très spécialisés que peut lui adresser un industriel.

Troisièment, le CRIQ aussi peut effectuer une recherche sur commande, venant d'un industriel, et à ce moment-là, à partir des banques d'infor-

mations, à partir de l'expertise dont il dispose, peut effectuer le genre d'inventaire et fournir, je ne dirais pas une sélection à l'industriel, mais au moins un éventail de choix qui s'offrent à lui.

Donc, ce type d'information m'apparaît déjà disponible. Mais je voudrais pousser plus loin, nous allons discuter à la Commission I de la constitution de ces centres et là, ici on réfère spécifiquement, dans le fond, à ces centres et à leur mission. Je pense qu'il y a peut-être des formules qu'on devra rechercher dans l'implantation de ces centres, qui pourraient garantir un transfert de technologie.

A titre d'exemple, aux États-Unis, existent dans beaucoup d'universités, des centres de recherche universitaire, le concept de "membres associés", c'est-à-dire que des entreprises, pourquoi pas des centrales syndicales, pourquoi pas des universités, défraient un certain montant, qui est assez largement symbolique, et qui garantit une participation de l'entreprise, lui permet de déléguer de ses employés, par exemple, au sein des équipes du centre de recherche en question et donc de se maintenir continuellement au courant de l'information qui est diffusée par ce centre.

Alors, on pourrait peut-être imaginer des formules de ce type-là, qui garantiraient qu'au moins les entreprises intéressées aient accès à l'information.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur le Ministre, je vous remercie. Je voudrais vous poser une question quant à la recommandation 4 où l'on mentionne: "un organisme gouvernemental devrait être identifié pour recueillir, publier, surtout diffuser." Est-ce que vous voyez un organisme gouvernemental, pour l'instant, qui pourrait être responsable du suivi?

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Ça nous apparaît beaucoup trop vaste, parce que les centres ont chacun des mandats propres et imaginer que pourrait exister, quelque part au gouvernement, le cerveau électronique universel qui pourrait "stocker" toute l'information, dans toutes les disciplines et toutes les technologies et la rendre accessible d'une façon intelligente, ça nous apparaît quasi-impossible et à cet égard-là, il faut peut-être tabler sur une multiplication des intervenants. On a souligné tantôt l'existence de consultants et effectivement, l'entreprise privée peut répondre à beaucoup de ces interrogations.

Donc, il y a une multiplicité d'intervenants: les consultants, les associations professionnelles, les associations d'entreprises et un certain nombre de centres. On pense au Centre de Recherche Industrielle du Québec, on pense à ces trois centres-là. L'information, nécessairement, est disséminée entre les mains de ceux qui la contrôlent le mieux et c'est peut-être désirable en soi, si on veut avoir une information de qualité.

Car, en général, chaque fois qu'on essaie de centraliser à un seul endroit, le problème, c'est la qualité de l'information qu'on y centralise, puisqu'elle est centralisée par des gens qui, nécessairement, ne sont pas des spécialistes dans le domaine.

M. LE PRÉSIDENT,

André Payette

Monsieur le Ministre, je vous remercie. Jusqu'à maintenant, il m'apparaît que sur la 2 et la 3, avec quelques changements mineurs de vocabulaire ou d'ajout "des centrales syndicales", on a les consensus.

Sur la recommandation 4, on se pose encore des questions. Madame Yergeau a demandé la parole.

MME NICOLE YERGEAU,
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

C'était pour ajouter également que compte tenu du grand nombre de femmes en bureautique, il faudrait ajouter au C.A.O./F.A.O., la bureautique.

M. HERVÉ CARPENTIER,
Fédération de l'informatique du Québec

Je voulais abonder dans le sens de Mesdames Simard et Pagé, en ce qui concerne la formation et le perfectionnement au niveau des nouvelles technologies du côté des associations syndicales.

C'est tout vrai, c'est quand même vrai aussi du côté des associations patronales où on était assez réfractaires; lorsqu'il y avait des cours qui sont offerts à ces associations, on hésitait; le rôle de la F.I.Q. était souvent d'informer qu'il y avait des cours et on a eu peu de représentants qui venaient des associations patronales ou syndicales. Alors, je suis heureux de voir qu'on a une adhésion face à cette préoccupation. Et quand on parle de bureautique, bien sûr qu'il faut l'ajouter. On le disait à titre d'exemple, mais on pourra y revenir un peu plus tard; les systèmes spécialisés constituent une toute nouvelle technologie qu'on connaît moins, mais qui aura un impact très considérable au cours des prochaines années.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Je voulais tout simplement ajouter que la réponse du Ministre Bérubé nous agrée parfaitement. Nous, à l'A.M.C., croyons que les associations peuvent jouer un rôle essentiel au plan de l'information de leurs membres, c'est-à-dire des entreprises, et je pense qu'on devrait privilégier cette orientation.

M. FERNAND GAUTHIER,

Président, Commission II

Je ne sais si c'est pertinent, mais je voudrais rappeler, pour traduire plus fidèlement la pensée de la Commission, que lorsqu'on parle d'un organisme gouvernemental, on ne pense pas à un organisme qui s'occupe de l'ensemble des choses comme semblait le comprendre, monsieur Bérubé, mais à un organisme pour chacun des secteurs. Et ce qu'on avait particulièrement en tête, c'était, dans un secteur comme le vêtement ou le textile, les centres de productivité qui ont été mis sur pied. Ces organismes nous paraissent plus près des entreprises.

Et l'idée, c'était que l'organisme, celui qui a la mission ou le contrat de diffuser l'information, soit le plus près possible des besoins, qu'il soit le plus facilement rejoignable par les intervenants, parce que le problème que la plupart des entreprises exposent, c'est qu'il y a tellement d'intervenants, qu'ils ne savent jamais à qui s'adresser.

C'est la seule précision que je peux apporter: on ne pense pas à un organisme provincial, mais à des organismes fonctionnels qui, d'ailleurs, ne sont pas exclusivement publics parce que leurs bureaux de direction comprendraient des représentants syndicaux et patronaux.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Je voudrais renchérir sur la préoccupation qui semble guider l'ensemble des interventions qu'on a entendues sur ces trois recommandations, plus spécifiquement la quatrième où il est question d'un organisme gouvernemental.

Dans le foulée du Sommet sur les Communications, on avait décidé de privatiser la diffusion de l'information à partir des banques de données qui existaient soit au gouvernement du Québec soit à l'extérieur du gouvernement du Québec.

Je serais, quant à moi, très défavorable à la création d'un organisme gouvernemental qui aurait cette fonction précise de diffuser l'information. Nous avons créé et nous finançons pour une période de cinq ans, à raison d'un million de dollars ($1,000,000.00) par année, donc cinq millions ($5,000,000.00) pour cinq ans, un organisme qui s'appelle I.S.T. Informatech, et dont la responsabilité est de s'occuper essentiellement de diffusion et de marketing de banques de données. Mais les banques de données peuvent originer de partout. Il y a des banques de données qui originent, par exemple, de l'ancien ministère de la Science et de la Technologie, qui s'était donné une fonction de préparation de banques de données dans le domaine de l'information documentaire et scientifique.

Il y a des banques de données au gouvernement, je pense à la banque de données sur l'information juridique, qui s'adresse plus spécifiquement à ceux qui oeuvrent dans le milieu du droit.

Il y a des banques de données qui existent dans le secteur privé qui originent d'associations de toutes nature, qu'elles soient patronales, syndicales, que ce soit des associations de consommateurs et caetera.

Je pense donc que l'approche qui devrait être retenue, c'est que tout le monde ait une responsabilité, en termes de conception d'informations qui peuvent être adressées à leur membre ou à l'ensemble de la population ou à différents secteurs, à différents groupes d'activités, mais qu'on devrait utiliser des instruments qui ont déjà été mis sur pied et pourquoi pas, entre autres, ce centre serveur québecois créé il y a maintenant environ un an et qui s'appelle I.S.T. Informatech.

Je verrais beaucoup mieux ce centre serveur québécois privé s'occuper de diffusion d'informations d'autant plus qu'il veut justement rentabiliser son centre par l'ajout, au fil des années, d'un certain nombre de banques de données qui pourraient être conçues par l'ensemble des partenaires autour de cette table. J'aime beaucoup mieux cette approche qu'une approche encore du type gouvernemental, interventionniste, papa gâteau qui va faire tout le travail à la place de tout le monde. Moi, je n'y crois plus.

M. LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur le Ministre, je vous remercie. Par conséquent, vous me permettrez de conclure qu'il y a consensus sur la 2 et la 3 et à ce moment-là, je tiens compte des ajouts, des quelques changements demandés. Et que en ce qui concerne la 4, on est peut-être d'accord sur l'esprit qui sous-tend cette recommandation mais sûrement pas quant aux modalités suggérées.

Bon. Nous passons maintenant à un deuxième bloc de recommandations. Il s'agit de trois recommandations qui portent sur la gestion et la formation professionnelle; ce sont les recommandations 8, la formation des gestionnaires, 7, formation professionnelle et 6 gestion:

Recommandations 6, 7 et 8

Gestion

6 Que le SEM (Service aux entreprises manufacturières) du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que certaines institutions paragouvernementales dont le CRIQ intensifient leur aide aux entreprises faisant face à des problèmes de maîtrise des changements technologiques. La mise sur pied d'équipes itinérantes de spécialistes, experts dans leur domaine, et la confection de guides pratiques sur l'introduction des changements technologiques, sont des moyens à envisager.

Formation professionnelle

7 Le cadre d'intervention des organismes publics et des entreprises au plan du recyclage devrait respecter les points suivants:

- que soit envisagé en priorité le recyclage du personnel en place préalablement au recrutement d'une main-d'oeuvre spécialisée pour toutes les tâches lieés aux opérations des équipements et des nouvelles machines;

- que les coûts de ces programmes d'apprentissage continuent d'être supportés par les divers paliers de gouvernement de telle sorte qu'on évite à l'entreprise de les assumer à elle seule;

- que ces programmes d'apprentissage soient menés autant que possible sur les lieux même des entreprises dépendant de la nature des apprentissages en cause;

- que soient réduits les délais constatés dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de recyclage et qu'on implique davantage les entreprises dans cette opération.

Formation des gestionnaires

8 Que les organismes d'aide à l'entreprise (centres de productivité, CRIQ, SDI, CQIP, etc.) se concertent pour concevoir et offrir aux gestionnaires des programmes de formation visant à améliorer la gestion des entreprises en rapport avec l'introduction des nouvelles technologies informatiques. Ces programmes devraient promouvoir une démarche structurée

pour la réalisation de projets de modernisation qui respectent les conditions suivantes:

- établir une stratégie d'analyse et d'implantation qui tient compte des impacts de l'informatisation sur la gestion, les ressources humaines, la production, le marketing et les finances de l'entreprise;

- impliquer toutes les parties concernées - gestionnaires, techniciens et travailleurs - dans la démarche visant à introduire un système informatique;

- s'assurer d'une expertise adéquate; si l'entreprise n'a pas une telle expertise interne, elle devra la trouver à l'extérieur auprès d'organismes-conseils publics ou de consultants privés;

- identifier les besoins à satisfaire et procéder à une analyse fonctionnelle des systèmes d'information à développer;

- rechercher, sélectionner et développer les systèmes informatiques appropriés;

- s'assurer d'une structure de financement appropriée;

- assurer au personnel la formation requise;

- mettre en place un système de vérification des résultats et des impacts;

- procéder à l'installation par étape, dans le cadre d'un plan directeur, de façon à respecter la capacité d'absorption du changement par l'entreprise. Idéalement, un secteur témoin devrait être identifié pour faire l'expérience pratique des nouveaux systèmes de gestion ou de production informatisés.

La recommandation 7 porte sur la formation professionnelle. Les lacunes à la formation et à l'apprentissage du personnel sont des obstables à l'informatisation des entreprises. La Commission II propose un cadre général d'intervention qui prévoit le recyclage du personnel, si possible sur les lieux-mêmes de l'entreprise, et qui suggère une plus grande

implication des entreprises dans l'élaboration et la mise en oeuvre des problèmes de recylage.

Y a-t-il accord entre les participants sur ce cadre général d'intervention en matière de formation professionnelle et si oui, quel organisme, de nouveau, serait chargé de son application?

Monsieur Claude Ducharme.

M. CLAUDE DUCHARME,

Fédération des travailleurs du Québec

C'est dans ce contexte, hier, que j'ai parlé du centre de formation inauguré il y a quelques semaines à la compagnie G.M. à Boisbriand. Ce centre a été mis sur pied par le syndicat, les travailleurs et la compagnie dans l'usine et c'est exactement ce qu'on préconise, le recyclage des trois mille six cents (3,600) travailleurs et travailleuses de cette usine, afin de pouvoir les adapter, les rendre aptes à travailler, à composer avec les robots, lorsque ces derniers feront leur apparition dans l'usine. A l'heure actuelle, on a seulement deux robots dans l'usine, assignés à la production et on a programmé, lors de l'ouverture de ce centre de formation, le robot, pour que le robot lui-même vienne couper son propre ruban et ceux qui ont participé à cet événement, ont été très impressionnés de voir qu'on pouvait programmer un robot et lui faire exécuter les tâches qu'on décidait de lui faire exécuter.

Dans une usine comme celle-là, je veux démontrer toute l'ampleur de ce que ça peut représenter: éventuellement 41 robots vont faire leur apparition. Mais pour que cette usine se maintienne à la fine pointe des changements technologiques, soit capable d'assembler des autos, il va en falloir 350 à 400. Avez-vous une idée de ce que représente pour un travailleur et une travailleuse, une usine de 350 à 400 robots sur les chaines d'assemblage. Seulement, ça demande un entraînement pour que

les travailleurs et les travailleuses soient capables de s'habituer à pénétrer dans les usines où les robots sont déjà là. Pre-nez l'exemple des États-Unis, où G.M. a modernisé des usines tout près de Détroit, avec des centaines et des centaines de robots; eh bien, les travailleurs et les travailleuses qui y pénetrent chaque matin ont la frousse de voir ces robots qui sont là, sur les chaînes d'assemblage; on n'avait pas prévu dans les programmes de formation, justement, de les entraîner à s'amener sur la chaîne d'assemblage et à y voir opérer des robots.

Deuxièmement, il y a un pas qu'il faut faire en avant. Lorsqu'on a des robots, il ne faut pas que ceux qui travaillent avec les robots, arrêtent de se servir de leur tête. Le cerveau doit continuer à fonctionner; on doit être capable de modifier, de moderniser ces robots et de leur faire exécuter des tâches qu'on n'avait pas pensées, qu'on n'avait pas prévues au début.

C'est une leçon qui nous a été servie par des travailleurs et des travailleuses de pays étrangers. Dans une usine d'estampage, en Amérique du Nord, ça peut prendre jusqu'à deux ou trois heures pour changer une matrice. Avec de l'équipement, plus vieux, au Japon, les travailleurs et les travailleuses ont trouvé le moyen, (je ne parle pas d'ingénieur, je ne parle pas de grand concepteur), de changer les matrices en trois ou quatre minutes.

Alors, ce sont des défis qu'il va falloir relever. Nous autres, on l'a fait, puis on s'est impliqués parce qu'au bout du compte, c'est la sécurité d'emploi de ceux que l'on représente qui est en jeu.

Lorsqu'une usine comme celle de Boisbriand disparaîtra de l'économie du Québec, c'est peut-être à ce moment-là que ceux qui ont acheté des voitures japonaises, des voitures qui venaient de la Corée du Sud et de pays étrangers, réaliseront ce que représentait dans l'économie du Québec une chaîne d'assemblage.

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

Monsieur le Président, j'ai une question à poser. Est-ce que la recommandation 7 s'applique également à la main-d'oeuvre dans le secteur public? Qui est, elle aussi, confrontée à un certain nombre d'implantations de systèmes d'informatisation.

M. FERNAND GAUTHIER,
Président, Commission II

Quant à nous, il n'y a pas de restriction.

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

Nous sommes en accord avec le fond de la recommandation 7. Cependant, nous aimerions vous rappeler, que nous trouvons essentiel, comme monsieur Ducharme vient de le dire, que les syndicats soient associés à l'élaboration des programmes de recyclage; c'est quant à nous une garantie de succès.

MME LORRAINE PAGÉ,
Centrale de l'enseignement du Québec

Si on propose que les divers paliers de gouvernement devraient intervenir pour éviter que l'entreprise assume seule les coûts des programmes d'apprentissage, nous sommes d'accord avec cette recommandation car nous constatons que, présentement, cette fonction d'apprentissage ne se fait pas tellement dans les entreprises qui ont à l'assumer toutes seules.

Mais nous insistons aussi pour que l'entreprise ne soit pas la seule intervenante dans ce domaine-là.

Quant aux programmes d'apprentissage menés spécifiquement sur les lieux du travail, ils ne sont pas nécessairement une garantie de la qualité de la formation qui va être donnée. Nous insistons encore sur l'importance d'avoir des travailleuses et des travailleurs en éducation, dans le domaine du recyclage et de la formation professsionnelle. Il nous semble que cette préoccupation n'est pas mentionnée dans la recommandation telle que formulée. Et nous voulons insister sur ce point qui nous semble très important.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

En fait, il s'agit de propositions auxquelles nous souscrivons entièrement. Quelques commentaires sur le premier point, concernant la priorité à donner au recyclage du personnel en place dans les entreprises. Je pense que notre position est très claire là-dessus, à savoir que les entreprises ont tout intérêt à prendre soin de leurs employés d'abord. Nous encourageons beaucoup nos membres, nos manufacturiers à aller dans cette voie, qui est de loin la plus intéressante.

Nous sommes aussi d'accord pour le partage des coûts des programmes d'apprentissage, surtout si on envisage de la formation continue. J'aimerais également ajouter un commentaire en rapport avec les propos de monsieur Ducharme, qui nous a donné un exemple spécifique de ce qui se fait à Boisbriand. Dans toute la mesure du possible, les programmes sont élaborés, là comme ailleurs, en collaboration avec la Commission Scolaire et les institutions d'enseignement.

Et ce n'est pas le seul exemple. J'ai d'autres exemples à l'esprit où ça se fait de cette façon. Je pense qu'une collaboration très prometteuse est en train de s'établir entre les entreprises, les parties syndicales et les milieux d'enseignement et il est souhaitable que ça continue à ce faire ainsi.

J'aimerais ajouter un autre commentaire, au sujet de la formation et plus particulièrement en ce qui a trait à la rapidité avec laquelle un employé peut être formé. Lorsqu'on développe des programmes, je pense qu'il faut tenir compte des capacités et des aptitudes des personnes à former.

M. CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

La C.S.D. est d'accord avec le bloc de recommandations qui touche la formation professionnelle. On souhaiterait toutefois qu'il y ait une coordination avec la Conférence nationale sur l'éducation des adultes, dont la prochaine rencontre est prévue pour juin. On discutera à cette conférence des sujets qui vont dans le même sens que les recommandations formulées par la Commission II relativement à la formation professionnelle.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Tout simplement pour enregistrer notre accord sur la proposition et reconnaître les propos ainsi que l'attitude très positive exprimée par le représentant syndical, monsieur Ducharme. Nous supportons aussi la demande faite par madame Simard concernant l'application de ces propositions au secteur public.

MME LOUISE GODBOUT,

Fédération des Femmes du Québec

On est d'accord avec la proposition, mais nous voulons réaffirmer ce qu'on a dit hier, à savoir que les femmes sont, malheureusement, pas suffisamment touchées par les programmes de recyclage. Nous voudrions justement rendre davantage accessible aux femmes ces programmes. D'ailleurs le rapport de la Commission Jean, a très bien démontré l'écart énorme entre ce qu'on offrait en termes de formation aux femmes, par rapport aux hommes.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,

Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Au nom de la Ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu qui n'est pas ici aujourd'hui, je veux donner aussi l'accord de principe de la part du gouvernement. Quant à la priorité à accorder au recyclage des employés, nous sommes pleinement d'accord avec l'idée que les coûts de ces programmes continuent d'être supportés conjointement par le gouvernement et par les entreprises; il n'est pas question de changer les politiques existantes à ce sujet concernant les programmes d'apprentissage en entreprise; le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu est d'avis que les programmes publics vont, effectivement, dans ce sens. Le Ministère a élaboré aussi un programme de soutien à la formation en entreprise, qui s'adresse spécifiquement aux P.M.E. et qui sera mis en application d'ici quelques mois.

Nous sommes aussi d'accord pour que les délais puissent être réduits au maximum. C'est un domaine où on a déjà fait des choses, bien qu'il ait encore des choses à faire; l'élaboration, la mise en oeuvre de programmes, exigent quand même des analyses puis un certain laps de temps pour leur réalisation.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur le Ministre, je vous remercie. Je pense que nous avons atteint un consensus sur la 7. Ce qui nous permet de passer maintenant aux recommandations 6 et 7 qui portent sur la gestion et la formation des gestionnaires que je demanderais d'analyser en même temps.

La Commission a été à même de constater que le processus d'informatisation exige une démarche structurée avec laquelle le gestionnaire non aguéri risque d'avoir des problèmes. La recommandation 6 propose que le S.E.M. et le CRIQ intensifient leur aide aux entreprises faisant face à des problèmes de maîtrise des changements technologiques. De plus, les programmes de formation visant à améliorer la gestion des entreprises, soient mis en oeuvre par des organismes comme les centres de productivité, le CRIQ, la S.D.I. et le CQIP.

Y a-t-il donc accord pour que ces organismes ci-haut mentionnés donnent des cours de formation aux gestionnaires en matière d'introduction de nouvelles technologies? Et si oui, est-ce que la démarche suggérée dans la recommandation 8 doit être retenue.

M. HERVÉ CARPENTIER,
Fédération de l'informatique du Québec

Globalement, je pense que comme profesionnels de l'informatique, on a eu l'occasion, à maintes reprises, de constater des lacunes au niveau de la formation en informatique, notamment, de la part des gestionnaires. Très souvent les professionnels proposent des plans d'informatisation en incluant de la formation, non seulement pour les employés mais aussi pour les gestionnaires; malheureusement ces derniers sont souvent réfractaires à suivre ces cours.

Là où on voit certaines lacunes dans la recommandation, c'est en regard du caractère interventionniste du gouvernement ou des organismes gouvernementaux dans la formation au niveau des gestionnaires.

Je pense qu'il faut éviter une compétition déloyale entre le gouvernement et les entreprises privées et les firmes de consultants qui sont appelées régulièrement à donner des cours de formation au niveau des cadres.

Là-dessus, je pense que notre marché est relativement trop petit au Québec pour qu'on fasse affaire avec des organismes autres que des firmes privées.

Lorsqu'on suggère la mise en place d'équipes itinérantes d'experts, on l'a déjà ici au Québec. Si on veut exporter notre expertise au plan de la formation, dans les pays francophones, il faut quand même le faire avec les gens qui sont les plus susceptibles de le faire.

Et ce ne sont pas les fonctionnaires qui vont exporter notre expertise dans le domaine de la formation.

Alors, je pense qu'il y a une connotation interventionniste de l'État qui n'est pas appropriée à ce moment-ci et qu'on devrait davantage faire confiance à l'entreprise privée.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Concernant la proposition 8 nous sommes d'accord qu'il y a une urgence à ce qu'il y ait de la formation appropriée qui soit offerte à des gestionnaires. On peut constater tous les jours dans le milieu de travail, qu'il y a des lacunes à ce point de vue. Et pour aller dans le sens des

recommandations que nous avons retenues hier, quant à l'implication de toutes les parties au processus d'implantation et de planification des nouvelles technologies, nous croyons que ce type de formation devrait être également offerte aux responsables syndicaux.

Là, encore, on croit que ça serait une condition qui pourrait améliorer, dans le sens des principes que nous avons adoptés hier, le climat dans les entreprises quant à la planification des nouveaux systèmes.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je vais demander au Président de la Commission, si la Commission considérait les responsables syndicaux comme des gestionnaires?

M. FERNAND GAUTHIER,
Président, Commission II

On pourrait dire oui.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Sur le numéro 6, je pense qu'on peut s'entendre rapidement: il est tout à fait logique que le service aux entreprises manufacturières du ministère de l'Industrie et du Commerce poursuive ses efforts et donne des conseils aux gestionnaires des entreprises et notamment, à ceux des P.M.E.

Quant à la recommandation 8, je pense qu'il y a beaucoup d'organismes qui dispensent des cours de formation. On peut penser entres autres à la Banque fédérale de développement. A l'A.M.C., nous administrons à Montréal, pour l'ensemble du Canada, les clubs d'administration industrielle canadiens qui visent spécifiquement la formation des cadres de première et de deuxième lignes.

Donc, je pense qu'il est sain qu'il y ait plusieurs organismes qui dispensent des cours de formation, mais d'un autre côté, je pense que tout le monde n'a pas la mission non plus de former des gens. Donc, il faudrait être un peu prudent là-dessus.

Une remarque qui s'adresse à messieurs les Ministres: à l'A.M.C., on déplore le fait que le Québec ne soit pas représenté au Centre canadien du marché du travail et de la productivité, qui, précisément, s'intéresse à ces questions de productivité, de formation, etc.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Monsieur Alexandre, merci. Vous n'êtes pas contre l'esprit de cette recommandation tout de même, si je comprends bien.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Pour économiser du temps, je dirai tout simplement que j'appuie les propos tenus par monsieur Hervé Carpentier.

MME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Sur la formation des gestionnaires, j'appuie les propos de madame Simard et si j'ai bien compris la réponse à savoir que l'intégration des responsables syndicaux dans les programmes de formation à la gestion ne causait pas de difficulté.

J'ai compris qu'on pouvait donc les considérer comme des gestionnaires et qu'ils pouvaient avoir accès à ce type de formation, ce qui nous semblait important, parce que la gestion ne doit pas être une chasse gardée, mais doit impliquer un certain nombre de personnes. La formation mentionnée dans ce bloc de recommandations permettrait à des représentants des travailleurs et des travailleuses d'avoir une formation moins immédiate, d'apprendre à faire fonctionner une machine, et leur donnerait plutôt la possibilité de recevoir une formation plus générale, ce qui nous semble très important.

Mais je veux indiquer ici que nous ne sommes pas du tout d'accord avec les propos tenus par monsieur Carpentier sur la nécessité de laisser, aux boîtes de consultants, la formation des gestionnaires.

Nous pensons, que le processus éducatif et le processus de formation, doivent être des processus dans lesquels l'État, le gouvernement, doit être directement impliqué. Nous ne nous opposons pas à un peu de privatisation, mais quand il s'agit de renvoyer à des entreprises privées quelque chose d'essentiel dans une société, c'est-à-dire la formation, on ne peut pas être d'accord avec ce système-là.

Et quant à nous, qu'il y ait une concurrence entre un organisme public qui assure une formation aux gestionnaires et des petites boites privées, ça ne nous semble pas du tout un crime de lèse-majesté. C'est peut-être même très sain que ça soit comme ça. Et on serait pas en

désaccord pour que cette formation des gestionnaires se fasse sous le chapeau d'un organisme gouvernemental.

M. FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec

Je voudrais faire état d'un désaccord avec la C.S.N. et la C.E.Q., quant à un type de formation conjointe qui pourrait se faire à l'égard de ce qu'on retrouve dans la recommandation 8. Il y a une vieille tradition syndicale qui s'appuie sur une longue pratique et qui reçoit aussi des appuis internationaux et qui veut que le mouvement syndical garde la plus grande autonomie et le plus grand contrôle quant à la formation qu'il donne.

Quant à la F.T.Q., on ne veut d'aucune façon que ça puisse être atténué par un accord du type de celui qui a été dégagé plus tôt. Je vais essayer d'expliquer ça en quelques mots.

Les organismes d'aide à entreprises notamment les centres de productivité, le CRIQ etc., sont largement représentatifs du milieu patronal. Dans les quelques centres de productivité telles ceux du vêtement et du textile, on retrouve une vingtaine de porte-paroles des entreprises et quelques porte-paroles des syndicats. Il n'y a donc pas parité. On ne s'en offusque peut-être pas plus qu'il faut à ce moment-ci, il y aura d'autres lieux pour en parler.

Que ces organismes dégagent des programmes de formation pour les gestionnaires, à l'intention des gestionnaires, dans le sens que nous, on l'entend, et non dans le sens que monsieur Gauthier l'a décrit, nous n'avons aucune objection à cet égard.

Mais que ces mêmes organismes puissent, éventuellement, imaginer, structurer des cours à l'intention des porte-paroles syndicaux, des permanents syndicaux, des dirigeants syndicaux, des responsables syndicaux, là on est en complet désaccord.

Par contre, que le mouvement syndical ait des fonds, ait des subventions pour donner ces cours, cela est nécessaire. Là-dessus, il n'y a aucune espèce d'hésitation à dire qu'il faut absolument que nous aussi, et ça se fait dans certaines centrales, dans certains syndicats, qu'il faut absolument donner des cours aux réalités de l'informatique, imaginer les programmes qui vont tourner autour de tout ce qu'on a examiné ici. Ça, on est entièrement d'accord. Mais que ça se fasse conjointement, ça serait peut-être pousser la concertation un peu plus loin que nous, on le souhaite à la F.T.Q.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Je ne m'engagerai pas dans le débat à savoir si des organismes patronaux devraient s'intéresser à la formation des gestionnaires syndicaux. Je pense que le point de vue de monsieur Daoust devrait être écouté avec attention. Mais je m'en tiendrai à l'aspect central de la recommandation, avec laquelle nous sommes d'accord, lorsqu'on parle de concertation nécessaire à l'intérieur de différentes agences gouvernementales pour mettre en place de tels programmes de formation.

Plus tôt monsieur Dean a fait allusion à un programme de formation de gestionnaires de P.M.E. A cet égard, il faut souligner qu'il y a une énorme différence entre la PME qui a peu de ressources et la grande entreprise qui peut, elle-même, mettre en place ses propres programmes de formation, de spécialisation de ses gestionnaires et par conséquent, on n'a pas vraiment à s'y intéresser de très près.

Quand on pense à l'entrepreneur unique qui est le chef d'orchestre et qui est, à la fois, instrumentiste, soliste et absolument tout dans l'entreprise, il est clair qu'il a parfois besoin d'aide. Le but justement de ce programme du ministère de la Main-d'oeuvre, c'est-à-dire le programme de formation à l'intention des gestionnaires de la petite et moyenne entreprise, est de regrouper le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Science et de la Technologie, ainsi que le ministère de la Main-d'oeuvre, pour mettre en place ce programme de formation qui devrait commencer d'ici quelques mois. Ce programme de formation est élaboré spécifiquement à l'intention de gestionnaires de petites et moyennes entreprises, pour leur permettre de moderniser leur gestion.

Et je pense que la conception même du programme a été quelque peu influencée par les conclusions des travaux de cette commission que nous connaissions déjà depuis un certain nombre de mois maintenant. C'est dont pour répondre à cette préoccupation de la commission que nous avons imaginé ce programme pour le gestionnaire de la P.M.E.

MME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Je veux insister fortement sur le principe de base qui nous guide à l'effet que l'introduction des nouvelles technologies est un processus social important qui doit impliquer tous les intervenants.

Il ne faut pas que cela soit un dérapage, mais vraiment un virage que la société toute entière doit réussir.

Dans les programmes de formation actuelles on s'aperçoit qu'on prévoit, pour les travailleurs et les travailleuses, une formation qui est un recyclage pour les tâches liées aux opérations des nouvelles machines.

Maintenant on propose de donner aux travailleurs une formation avec les gestionnaires, proposition avec laquelle je suis en accord, que je trouve nécessaire; ceci donnerait aux travailleurs une formation beaucoup plus générale, qui n'est pas simplement sur l'équipement et le fonctionnement de la machine, mais aussi sur les impacts des nouvelles technologies sur la société, sur la main-d'oeuvre; c'est une formation beaucoup plus générale, qui donne de l'envergure à tout ce processus.

Nous pensons, quant à nous, que la formation des gestionnaires telle que définie ici, est un programme qui devrait aussi s'adresser à des responsables syndicaux.

Il n'est pas nécessaire que ça soit lors des mêmes sessions de travail ou des mêmes sessions de formation. Nous pouvons même consentir à ce que ça soit d'autres organismes que ceux qui sont mentionnés ici qui assument cette formation pour les responsables syndicaux. On est disposé à regarder toutes les avenues possibles: subventions, aides ou organismes à mettre en place. Ce qui est important, c'est qu'on ne fasse pas uniquement en sorte que les travailleurs et les travailleuses n'aient accès qu'à une formation ayant trait au fonctionnement des machines et que les gestionnaires aient accès à une formation plus générale. Il faut assurer aux travailleurs et aux travailleuses, par leurs représentants syndicaux, un accès à cette formation générale.

Alors, il n'y a pas vraiment d'opposition entre ce que monsieur Daoust a dit et ce que j'ai dit. Nous voulons insister pour que la formation qui est donnée aux gestionnaires soit aussi un type de formation auquel les représentants syndicaux puissent avoir accès.

On pourra examiner les formules, à prévoir le financement à donner, subventions à recevoir, etc. Mais je pense important d'assurer une formation à tous les agents dans notre société quand on parle d'implantation de nouvelles technologies.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Je pense que nous avons devant nous un point intéressant à discuter. Il ne faut pas oublier que la formation en entreprise implique toutes les parties de l'entreprise. Et qu'à ce niveau - on n'a qu'à penser à certains types de cours qui impliquent le gestionnaire, que ce soit le contremaître ou une personne de niveau supérieur, avec ses employés - pour élaborer, pour dégager des consensus, dégager également de nouveaux axes de dialogue, de collaboration.

Et je crois que c'est une piste à explorer et que nous supportons entièrement.

M. CHARLES GIGUÈRE,

Association des administrateurs de recherche des universités du Québec

Mon intervention rejoint celle de monsieur le Ministre Bérubé. Tout ce que je voulais dire a trait à la politique du faire-faire que l'on discutera plus tard. Je crois vraiment que la formation des gestionnaires touche la question du faire-faire.

Je fais une suggestion à l'effet qu'il y ait des possibilité d'incitation fiscale vis-à-vis divers secteurs industriels, les syndicats quant à la formation à donner aux gestionnaires pour l'informatisation des entreprises.

Alors, aussi on pourrait, ça n'a pas été mentionné, je pense, dans le recommandation, faire en sorte que les Cegeps, les universités soient impliqués en collaboration avec les secteurs concernés dans la formation.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Il en a été question hier avec la Commission III.

M. CHARLES GIGUÈRE,
Association des administrateurs de recherche des universités du Québec

Bon.

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

Sur la recommandation 6, ça va un peu dans le même sens que notre intervention sur la recommandation 8. Il me semble que dans une entreprise parfois ce sont les syndicats qui, face à la présentation d'un plan, ont besoin d'aide spécialisée ou d'expertise. Alors, il faudrait que cette aide, lorsqu'elle est nécessaire, puisse être disponible pour les syndicats également.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Nous prenons note. J'ai le sentiment que sur la 6 et la 8, il n'y a pas un profond désaccord; il y a un accord peut-être superficiel, mais en tout cas, ce sont les modalités qui ne retiennent pas l'accord de tout le monde. Mais il semble bien que tous les participants sont d'accord sur les principes que sous-tendent ces deux recommandations. A moins qu'on me convainque du contraire, c'est la conclusion que je m'en vais tirer maintenant.

Nous abordons maintenant la recommandation 5 qui porte sur l'expertise technologique:

Recommandation 5

Expertise technologique

5 Dans la mesure où les centres gouvernementaux (CRIQ, CQIP, etc.) ne peuvent satisfaire à toutes les demandes, le gouvernement du Québec devrait soutenir les entreprises qui désirent retenir les services de spécialistes pour réaliser des études d'implantation ou de faisabilité en matière de nouvelles technologies informatiques.

Un des obstables qu'on rencontre dans une entreprise qui s'informatise, c'est le manque d'expertise technologique de la part du gestionnaire. Le gouvernement du Québec est-il prêt à soutenir les entreprises désireuses de retenir des services de spécialistes pour réaliser des études d'implantation, de faisabilité, en matière de nouvelles technologies informatiques. C'est la question que la recommandation 5 pose.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Il me semble que, le gouvernement du Québec le fait déjà dans une certaine mesure, quand on pense, par exemple, aux Comités d'adaptation de main-d'oeuvre qui sont subventionnés par le gouvernement et qui sont souvent mis en place dans des entreprises en difficulté, qui ont besoin d'améliorer la gestion ou encore d'améliorer leur production par des changements tehcnologiques, etc.

Nous appuyons bien sûr cette proposition. Il y a peut-être lieu de revoir un certain nombre de programmes et de les adapter davantage aux circonstances de la situation.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

D'ailleurs, la première phrase de la 5 dit: "dans la mesure où les centres ne peuvent satisfaire à toutes les demandes".

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Non seulement, monsieur le Président, suis-je d'accord avec cette proposition, mais au ministère des Communications, nous avons mis sur pied, depuis un an, un programme d'aide à l'informatisation des entreprises de service en communication. Sur un budget de cinq cent mille dollars ($500,000.00), nous avons dépensé cinq cent onze mille dollars ($511,000.00). Alors, tout cet argent est allé essentiellement pour réaliser des études de faisabilité, permettre à des organisations en communication qui veulent s'informatiser mais qui ne savent pas comment s'y prendre, qui ne savent pas comment procéder, qui ne connaissent pas bien leurs besoins et qui n'ont pas toute l'expertise requise, d'avoir accès à ce fonds de quelque un demi million de dollars ($500,000.00).

Et je pense que ça va exactement dans le sens de la recommandation.

Alors, si ça se fait chez nous, je pense que ça peut se faire ailleurs.

M. HERVÉ CARPENTIER,
Fédération de l'informatique du Québec

Je pense que l'esprit de la proposition va au-delà, monsieur Bertrand de ce que vous mentionnez. Si on regarde, par exemple, les programmes d'aide, - je suis d'accord sur le fond ici de la proposition, - comme

ceux de la S.D.I. pour faire ce qu'on appelle des "feasibility study", on le fait dans tout le domaine manufacturier mais peu dans le domaine de l'informatisation. Il faut que ces programmes s'adressent principalement à la P.M.E.

C'est pas nécessairement l'informatisation de firmes qui sont déjà en informatique, mais plutôt d'aider la P.M.E. à faire des études pour déterminer le niveau d'implication, d'investissement, de rentabilité et pour établir les coûts et les bénéfices.

Alors, je pense que dans ce sens-là, il faut appuyer à fond cette proposition, de telle sorte que la P.M.E. ait une plus grande accessibilité à des sources de financement, particulièrement à travers les programmes de la S.D.I., qui a été très timide dans le passé à cet égard.

M. CLAUDE DUCHARME,

Fédération des travailleurs du Québec

J'ai mentionné, hier, l'Institut d'ordinique au Cegep Lionel Groulx. Maintenant, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour en parler davantage. J'incite tous les participants à prendre connaissance dans la revue Commerce du mois d'avril 1985, de l'article sur l'Institut d'ordinique.

Je tiens à vous dire que si des agents socio-économiques de la région de Ste-Thérèse, St-Eustache, St-Jérôme et toute la banlieue ne s'étaient pas regroupés, l'Institut d'ordinique n'aurait probablement jamais vu le jour.

L'Institut d'ordinique, ne s'adresse pas uniquement au personnel de l'usine de Boisbriand. Son mandat est de préparer la future génération, ceux qui vont s'intéresser justement aux changements technologiques.

Cet Institut, est unique, c'est une première et c'est au Québec que ça se passe. Les yeux se tournent maintenant vers le Québec.

Une chaîne d'assemblage qui s'implante en Ontario, à l'heure actuelle, vient de réaliser qu'on ne peut pas recruter uniquement sur le marché ontarien la main-d'oeuvre et le personnel hautement spécialisé requis. On se tourne maintenant vers le Québec pour obtenir cette main-d'oeuvre spécialisée, notamment auprès de l'Institut d'ordinique qui fait l'envie de nos voisins.

Il faut en avoir au Québec des instituts d'ordinique, et des centres dans d'autres domaines. Il me vient à l'esprit la mise sur pied d'un autre institut qui serait rattaché au Cegep de St-Jérôme, dans le domaine des composites.

Dans cette région, nous retrouvons le secteur de l'aérospatial, et celui de l'automobile. Alors, on veut greffer autour des entreprises de ces secteurs, toutes sortes d'entreprises satellites. L'Institut d'ordinique et éventuellement un jour l'Institut des composites vont former au Québec une main-d'oeuvre dont on a grandement besoin dans ces domaines.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre du Commerce du Québec

Monsieur le Président, je remarque que la proposition est très large. On parle de "soutenir les entreprises qui désirent etc... Monsieur le Ministre Bertrand nous a dit qu'en autant qu'il était concerné, la proposition lui convenait, il avait fait ça dans un secteur quand même très étroit d'activité, les communications, où il a investi très rapidement un demi-million de dollars.

Je soupçonne que si on ne précise pas un peu mieux les termes de cette recommandation, on s'achemine, encore une fois, vers une proposition qui peut-être extrêmement coûteuse.

Imaginez toutes les entreprises qui pourraient être intéressées,par une subvention. Elles vont fondre sur le gouvernement pour avoir chacun leur part, d'autant plus que le programme est gratuit.

Pour essayer de contenir un peu cette demande, je pense que la mesure d'aide idéale à recommander serait d'obtenir des dégrèvements fiscaux. Autrement, les coûts seront faramineux. Avec des dégrèvements fiscaux, on risque beaucoup plus d'aider les meilleurs.

M. LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Les problèmes de maîtrise des changements tehnologiques ne confrontent pas que les entreprises. Elles confrontent aussi les organisations syndicales. Il nous semble que si c'est opportun de soutenir les entreprises qui désirent retenir des services de spécialistes pour faire des études de faisabilité ou d'implantation on devrait aussi envisager que des organisations syndicales puissent faire appel à des services de spécialistes et bénéficier du même type d'aide que l'État accorderait à ces entreprises.

Nous sommes aussi confrontés avec ces réalités et nous avons autant besoins des services d'experts que les entreprises, pour nous aider à maîtriser les changements technologiques.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Encore une fois, peut-être que les commissaires ont pensé que les centrales syndicales pouvaient être des entreprises. Monsieur le Président... est-ce que dans l'esprit...

M. FERNAND GAUTHIER,
Président, Commission II

Je ne peux pas répondre.

MME LORRAINE PAGÉ,
Centrale de l'enseignement du Québec

C'est pas tout à fait ça. La maîtrise des changements technologiques, concerne autant les entreprises que les organisations des travailleuses et des travailleurs. Et souvent, on n'a pas accès à des spécialistes ou on n'a pas les moyens d'aller chercher l'information qui va nous permettre aussi de maîtriser les changements technologiques.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je blaguais madame Pagé, tout en étant sérieux, parce que encore une fois, je voulais savoir si la commission pouvait entendre sous le terme "entreprise" aussi centrales et organisations syndicales.

M. FERNAND GAUTHIER,

Président, Commission II

Je ne voudrais pas étendre davantage les coûts comme le craignait monsieur Létourneau. Je pense que le caractère flou de la recommandation vient précisément de cette question que des membres de la commission se sont posés: avant de lancer des programmes qui vont entraîner des coûts, il faut être prudent.

Alors, la recommandation est prudente et je ne peux pas répondre à la question de savoir si les syndicats ont droit d'avoir recours à des experts. Comme il y a une pénurie d'experts en informatisation au Québec, je pense qu'il faut développer l'offre de tels services.

Ce sont les experts qui vont travailler pour l'entreprise qui vont d'abord l'aider à comprendre, à analyser ses besoins et ensuite, l'aider à choisir, parmi les différents produits auxquels elle peut avoir accès, lequel lui convient le mieux.

Il faut bien comprendre qu'il n'y a presque pas d'experts dans le domaine très spécialisé de l'informatisation des entreprises.

M. CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

Il me semble que l'on doit définir ces programmes d'aide et dans le cadre de ce que disait monsieur Carpentier, il y a beaucoup de recommandations qui visent à appuyer l'implantation par toutes sortes de formes d'aide gouvernemental.

Dans notre esprit, toute entreprise ou toute organisation désirant obtenir l'aide de l'État, soit au plan de l'information, de la formation, de

l'expertise, de l'assistance financière directe ou indirecte, doit respecter la démarche qui était proposée au bloc implication des travailleurs.

Pour le C.S.D., c'est un "must". D'ailleurs, toute aide de l'État devrait être conditionnelle à l'accord conjoint des parties.

Quand nous évoquons le principe d'éthique sociale, cela signifie à nos yeux que toute aide réclamée par l'entreprise devrait être assujettie à des principes d'éthique qui respectent la participation des travailleurs dans l'implantation de l'informatique à l'intérieur de l'entreprise.

Nous tenons à réitérer ici, au niveau de recommandation 5, l'idée que tout programme de soutien offert pas le gouvernement aux entreprises, devrait respecter un minimum d'éthique sociale, à savoir que, outre l'implication des travailleurs, l'entreprise devrait respecter les lois et règlements actuels et s'engager à produire des retombées économques au Québec, notamment en acceptant de réinvestir un pourcentage minimum de ses bénéfices, le pourcentage restant à être fixé bien sûr en fonction du secteur et de la nature de l'entreprise en cause.

Il devrait y avoir des exigences minimales. On ouvre toutes grandes les portes aux subventions, sans que l'entreprise ait accepté certaines règles du jeu qui sont essentiels à notre avis, c'est-à-dire l'accord de cette entreprise à se conformer à un code d'éthique.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

D'après les propos tenus par le Président de la Commission, monsieur Gauthier, en disant... "vous remarquerez que notre recommandation est prudente". Le libellé de la recommandation est quand même une proposition à caractère universel dont la réalisation va être extrêmement coû-

teuse. Nous serions prêts, toutefois à appuyer la recommandation, si le mot "soutenir" faisait référence à des dégrèvements fiscaux, venant s'ajouter à des programmes existants d'aide à la recherche au développement.

Je crois que cette mesure d'une part. Encadrerait un peu mieux les coûts éventuels et d'autre part, rejoindrait sans doute les gens les plus dynamiques dans l'entreprise.

J'aimerais, monsieur le Président, avoir une réaction gouvernementale à ce sujet venant de l'ancien Président du Conseil du Trésor.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la technologie

D'une part, je dois reconnaître que quand on parle d'abris fiscaux, ils entraînent fréquemment des coûts pour le gouvernement, qui sont même souvent supérieurs à ce que coûtent les programmes de subvention, puisque "abri fiscal" peut parfois aussi signifier évasion fiscale et on est obligés de défrayer les deux, l'abri et l'évasion. Cela peut parfois entraîner des coûts pour l'État nettement supérieurs.

Je pense que les abris fiscaux, comportent un inconvénient: c'est que c'est une incitation généralement pour celui qui n'a pas vraiment besoin d'incitation puisqu'il est performant.

Par contre, et ça c'est l'aspect positif, il aide le meilleur, c'est-à-dire qu'il récompense, dans le fond, l'excellence. Et toute société qui met l'accent sur la récompense à l'excellence, c'est généralement une société qui se retrouve au bout du compte plus riche.

Donc, il y a un avantage, c'est l'aspect positif de l'abri fiscal.

Cependant, reconnaissons qu'il ne permet pas d'apporter des correctifs vis-à-vis les entreprises qui sont un peu plus léthargiques et qui ont besoin d'une aide directe. L'abri fiscal est peu utile pour l'entreprise qui génère peu de profit, justement parce qu'elle est un peu léthargique. Dans ces circonstances, à chaque fois qu'on examine ces questions, on arrive toujours à la conclusion qu'il faut un équilibre entre les programmes de subvention, et les programmes d'abris fiscaux.

Donc, je serais réticent à m'engager à cent pour cent derrière la position de monsieur Létourneau. Mais nous avons l'impression qu'il y a suffisamment de programmes gouvernementaux de subvention, et là je m'adresse finalement à la Commission beaucoup plus qu'à monsieur Létourneau. En effet, mon collègue aux communications a souligné ses propres efforts. On me souligne par ailleurs qu'il existe au M.I.C., le programme d'aide à la concrétisation de projets industriels, qui finance jusqu'à 50% des études de rentabilité. Ce programme pourrait s'adresser aux entreprises désireuses d'implanter de nouvelles technologies informatiques; par conséquent, existe déjà un programme gouvernemental qui vise spécifiquement cet objeactif.

Reconnaissons toutefois que le programme n'est pas universel puisqu'il s'adresse aux entreprises du secteur indutriel; je terminerais par une question: qu'est-ce qui, dans les programmes existants, apparaît inadéquat? En fait, quels sont les besoins qui ne sont pas satisfaits? Nous avons quand même l'impression de couvrir pas mal large.

M. FERNAND GAUTHIER,

Président, Commission II

C'est une question qui a préoccupé grandement la Commission et nous avons constaté qu'il y avait beaucoup plus de programmes d'aide que

nous pouvions l'imaginer au départ. C'est cette préoccupation qui nous a amenés un peu à reculer sur cette proposition qui avait été formulée différemment à l'origine et qui allait dans le sens de la mise sur pied de nouveaux programmes. Des membres ont fait valoir qu'il y avait déjà beaucoup de programmes existants qui pouvaient, atteindre les objectifs visés. Ma réponse, c'est que j'acquisce à vos préoccupations.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministre des Communications

Je ne reviendrai pas sur l'exposé de monsieur Bérubé relativement aux abris fiscaux, mais je voudrais rassurer monsieur Létourneau, à l'effet que le type d'entreprises que nous subventionnons à même le programme d'aide à l'informatisation des entreprises de communication, ne s'adresse pas au type d'entreprises qui profiteraient vraiment d'une politique d'abattement fiscal.

Par ailleurs, je voudrais vous souligner qu'il s'agit de subventions qui font des petits en d'autres mots, il ne s'agit pas de donner un montant d'argent sans s'assurer que l'entreprise n'est prête elle-même à injecter des fonds substantiels. Pour vous donner un exemple très concret, sur les 26 projets que nous avons acceptés de financer dans le dernier exercice financier 1984, 1985, nous avons donné des subventions pour une somme totale de $511,000.00 alors que les entreprises elle-mêmes ont injecté $2,139,920.00.

Donc, pour $1.00 de subvention du gouvernement, il y a eu $4.00 dépensés par l'entreprise au niveau des investissements. Ce sont donc des subventions qui viennent soutenir l'effort de l'entreprise et même un effort multiplié par quatre.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Merci, monsieur le Ministre. Je vais maintenant accorder la parole à un dernier intervenant qui n'a pas parlé jusqu'à maintenant, monsieur Paul Terni.

M. PAUL TERNI,
Association canadienne de l'informatique

Au nom de l'Association canadienne de l'informatique, j'aimerais abonder dans le même sens que monsieur Létourneau au niveau des abris fiscaux, mais je souligne, comme l'on déjà fait les deux ministres, que c'est important qu'il y ait un mécanisme pour soutenir les entreprises dont la structure fiscale ne leur permet pas de profiter des abris fiscaux. Je crois qu'on devrait axer les programmes de subvention sur les secteurs prioritaires qu'on a identifiés, de façon à obtenir le maximum de retombées économique.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Une information pour mieux se comprendre. Est-ce que je peux interpréter, dans cette recommandation, le mot "soutenir" comme étant un mélange de mesures qui pourraient être à la fois des dégrèvements fiscaux et des aides aux entreprises; j'essaie de voir si on peut trouver un consensus...

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Oui, il n'y en avait pas de consensus, jusqu'à maintenant, entre ce que vous proposez là et ce qu'on a discuté avant. Il ne semble pas y avoir du côté du gouvernement, en tout cas, d'accord en ce qui concerne les abris fiscaux.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

On n'a pas dit non. J'ai compris qu'on n'avait pas repoussé mon idée. On a parlé d'équilibre.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Alors, est-ce que vous seriez d'accord à ajouter, éventuellement la notion d'abris fiscaux?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Je parle plutôt d'équilibre entre ces deux mesures.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Et vous avez ajouté aussi des programmes de R & D.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Bien, je voulais parler des programmes existants, j'appuie en ce sens-là, la position du Ministre Bérubé ainsi que les propos tenus par le Président de la Commission. Il existe une multitude de programmes existants que, malheureusement, beaucoup d'entrepreneurs ne connaissent pas. Alors, avant de créer de nouveaux programmes, il faut bien exploiter ceux qu'on a.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Mais j'ai le sentiment que l'on a discuté tout à l'heure d'information par rapport à ce qui existe. Je pense qu'il faudrait tenir compte aussi des recommandations qu'on a acceptées antérieurement. Est-ce qu'il y a des programmes qui s'adressent non seulement aux entreprises de type traditionnel, mais aussi aux organisations syndicales. Il n'en a pas été question. On en a fait la demande, mais il n'y a pas eu de réponse du côté gouvernemental.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Une suggestion, monsieur le Président. Comme on aborde, particulièrement avec les dernières interventions de monsieur Létourneau, des questions qui vont être plus largement discutées lors de l'examen des recommandations de la Commission I, je recommande qu'on suspende la discussion à ce sujet.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Je pense qu'on est près de s'entendre avec ça.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

La partie syndicale n'est pas d'accord. Est-ce que vous seriez d'accord pour que le mot "soutenir" implique des abris fiscaux et des programmes R et D? Non? Alors, c'est l'impasse.

Du côté du gouvernement, est-ce qu'il y a des suggestions?

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

A moins qu'on me fasse la démonstration que les programmes existants sont inadéquats et qu'il faille les changer, à ce moment-là, j'aurais plutôt tendance à continuer dans la voie que nous avons déjà tracée. Je ne vois pas très bien ce qu'on peut changer.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Je suis d'accord avec ce que madame Simard disait tout à l'heure, relativement à la Commission I; les propsotions 19 à 26 de la Commission I portent, essentiellement, sur le financement de l'industrie de l'électronique et du logiciel. Il y a là plusieurs propositions qui indiquent

un ordre de priorité au niveau du financement pour les entreprises et pour les associations qui participent au développement de l'industrie de l'électronique et du logiciel.

Il me semble que c'est peut-être le secteur où le point de vue de monsieur Létourneau pourrait davantage se faire valoir. J'ai cru comprendre que la recommandation 5 que nous étudions en ce moment, porte davantage sur les formes d'aide à l'expertise technologique offerte par les organismes gouvernementaux.

Je pense qu'au niveau du financement, on devrait peut-être se concentrer sur la Commission I.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Nous examinons des propositions pour aider toute entreprise qui veut s'informatiser. La Commission I, pour sa part, est plus spécifique et concentre son examen sur les entreprises du secteur de l'électronique et de l'informatique. Je pense qu'il faut bien séparer les deux. La Commission I étudie la question du financement des entreprises du secteur de l'électronique et de l'informatique.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Vous avez raison, nous examinons le cas des entreprises qui veulent s'informatiser et non des entreprises qui informatisent les autres.

M. HERVÉ CARPENTIER,
Fédération de l'informatique du Québec

J'abonde entièrement dans le sens de monsieur Létourneau. Je pense que cette question-ci doit être bien débattue. Je veux aussi préciser une chose sur les formes d'aide actuellement offerte aux entreprises. Le Ministre Bérubé parlait de concrétisation de projets d'informatisation, qui s'adressent principalement à l'informatique de production. Mais dans le cas d'informatique de gestion, la P.M.E. rencontre des problèmes et a des besoins qui devraient être comblés.

Dans ce contexte, il m'apparaît important de donner une aide aux P.M.E. et à un certain nombre d'organisations à but non lucratif.

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

La distinction est évidente. Cependant, la question des abris fiscaux ou des formes d'aide aux entreprises devrait être discutée plus globalement plutôt que de l'examiner morceau par morceau.

C'était par souci d'efficacité qu'on faisait cette suggestion.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

En fait, j'abonde dans le sens de monsieur Létourneau à l'effet qu'on examine actuellement l'introduction de l'informatique dans les entreprises.

La Commission I traite davantage de l'industrie de l'informatique et du logiciel, etc. Donc, c'est quelque chose de fondamentalement différent.

L'autre point, c'est qu'on aborde spécifiquement la question du financement des études d'implantation de l'informatique dans l'entreprise. Il y a là une distinction très marquée, par rapport aux autres demandes qui sont faites.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Minisère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de le Technologie.

D'abord corriger une mauvaise impression laissée peut-être par mon intervention précédente. Lorsque l'on parle du programme "PACPI", le programme d'aide à la concrétisation de projets industriels, on parle de financer l'implantation d'informatique, tant de production que de gestion. En d'autres termes, ça couvre tous les aspects de l'entreprise sans en laisser un de côté.

Toutefois, reconnaissons que ça ne s'applique pas qu'à l'industrie manufacturière, et à celle du tourisme. C'est-à-dire que ça s'applique au secteur industriel où il y a une valeur ajoutée. C'est-à-dire que la société gagne sur le plan de sa richesse globale du fait de l'activité de production de l'entreprise en question.

Évidemment, le programme ne s'adresse pas aux secteurs du commerce et des services car l'État n'intervient que très rarement dans les cas de transfert de biens entre citoyens, pour une raison très simple, c'est qu'il n'y a pas génération de richesse additonnelle. Il n'y a que du changement de mains de la richesse et à ce moment-là, l'État intervient beaucoup moins.

Est-ce que vous voulez dire ici que l'on devrait financer, subventionner, concéder des abris fiscaux à absolument tous les types d'activités économiques dans notre société, que ce soit la restauration ou le com-

merce de mercerie, ou d'autres? Est-ce que c'est ça que vous avez à l'esprit ou bien si c'est de se cantonner aux secteurs plus traditionnels d'aide de l'État, c'est-à-dire les secteurs où il y a génération de richesse pour l'ensemble de la collectivité, où il y a une valeur ajoutée, où il y a une plus value.

Et ce sont les secteurs où l'État a traditionnellement choisi d'encourager les entreprises, puisqu'au bout du compte, c'est l'ensemble de la société qui profite de la richesse additionnelle qui a été créée.

Et je souligne en passant, concernant les abris fiscaux, que dans le cas de la petite et moyenne entreprise, c'est difficile d'abattre beaucoup plus quand vous êtes rendus à des taux de taxation des profits à 0% pour une petite entreprise ou de 3%, je vous dis qu'il n'y a plus grand marge pour les abris fiscaux.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je pense que nous allons conclure sur, l'orientation qu'a donnée le Ministre à savoir qu'il y a des programmes actuellement en cours et que ces programmes ne sont pas suffisamment connus et qu'il faille orienter cette recommandation dans le sens d'une plus grande information et d'une plus grande connaissance des programmes déjà existants.

Nous allons passer maintenant au bloc numéro 3.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Est-ce que la proposition que vous venez de mentionner a été acceptée?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Le consensus que je retiens, est celui là.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de commerce du Québec

Bien écoutez, je ne pense pas qu'il y ait de consensus dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

On peut continuer, si vous voulez. Mais il me semble que le consensus minimal était celui-là. Sinon, je conclue qu'il n'y a pas de consensus sur la recommandation 5.

Nous abordons maintenant la stratégie d'informatisation qui renferme cinq recommandations, soient de 9 à 13.

Recommandations 9 à 13

Stratégie d'informatisation

9 Que le Québec se dote d'une stratégie de soutien à l'informatisation fondée sur les objectifs suivants:

9.1 s'assurer, au Québec, d'une connaissance pratique et d'une maîtrise opérationnelle des principales applications technologiques de l'informatique;

9.2 favoriser l'application, dans tous les secteurs où cela est jugé possible et utile, des technologies informatiques;

9.3 impliquer au maximum le réseau d'aide et d'expertise technologiques offert par les centres de recherche gouvernementaux et les rendre davantage accessibles aux entreprises;

9.4 assurer la coordination efficace de tous les intervenants publics et privés impliqués dans les politiques et programmes de soutien à l'informatisatisation.

10 Que cette stratégie d'informatisation s'inscrive dans une démarche d'ensemble de développement économique et de création d'emplois.

11 Que cette stratégie d'informatisation soit articulée autour de trois grands axes:

11.1 les actions dans les secteurs prioritaires proposés par la Commission;

11.2 l'exploitation des retombées économiques des projets d'envergure menés par les grandes entreprises;

11.3 le soutien aux petites et moyennes entreprises aux plans de l'information technologique, de l'expertise technologique et de la gestion.

12 Que chacun des ministères concernés par les secteurs jugés prioritaires entreprenne dès maintenant une évaluation de la situation des entreprises de son milieu et des possibilités d'y accélérer l'informatisation.

13 Que le mandat de coordonner l'élaboration de cette stratégie d'informatisation soit confié au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Selon la Commission, le Québec doit traverser cette période de changement technologique en tirant profit au maximum de ses capacités. Il se doit de systématiser son approche et d'influencer, dans la mesure de ses moyens, l'adaptation des entreprises et de l'économie en général à l'informatisation.

Cette obligation débouche, naturellement, sur la nécessité d'élaborer une stratégie d'informatisation qui s'inscrive dans une démarche de développement économique et de création d'emplois.

Doit-on oui ou non adapter une stratégie d'ensemble. Si oui, pouquoi? Et est-ce que les quatre objectifs identifiés par la Commission, sont valables. Sinon, est-ce qu'on pourrait en identifier d'autres plus pertinents?

M. CHRISTIAN PAYEUR,
Centrale de l'enseignement du Québec

Je pense qu'il y a un accord de fond avec la nécessité d'avoir une stratégie globale, qui englobe justement l'ensemble des considérations qu'on a pu tenir jusqu'à maintenant. Donc, une stratégie d'informatisation, ne doit pas nous amener aujourd'hui à ne considérer que les quatre objectifs qui sont mentionnés là mais à considérer aussi des éléments de maîtrise sociale des changements technologiques. Il faut de plus intégrer, dans cette stratégie d'informatisation, les consensus obtenus hier sur l'implication des travailleurs et sur la formation; j'ajouterais aussi un autre élément: le rôle dynamique que peut avoir l'État dans le secteur informatique.

Donc, "oui" à une stratégie globale, mais une stratégie qui est vraiment globale, qui incorpore plus d'éléments et qui les intègre dans un tout cohérent.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Vous voulez que cette stratégie globale renferme ce qui a été adopté hier.

M. CHRISTIAN PAYEUR,
Centrale de l'enseignement du Québec

C'est ça.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Et ce qui sera adopté demain. Bon. Monsieur Alexandre.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Nous sommes d'accord avec la stratégie proposée ici. Nous sommes aussi d'accord pour ajouter des points, au besoin, dans le futur, quant à une intégration éventuelle des recommandations des autres Commissions.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Monsieur le Président, pour enregistrer également notre accord et souligner l'importance particulière que nous plaçons sur une des recommandations de la stratégie qui découle de nos discussions précédentes. C'est à 9.4, la première partie de 9.4: "Assurer la coordination efficace de tous les intervenants publics. Surtout, entre eux". C'est une chose que nous avons constatée: la grande difficulté d'identifier les bons interlocuteurs dans le secteur public, de les connaître et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de double emploi. Enfin il y a un besoin, à notre avis, de coordination et d'efficacité de ce côté-là.

MME LOUISE GODBOUT,

Fédération des femmes du Québec

J'appuie l'idée de monsieur Payeur concernant la mise en oeuvre d'une stratégie beaucoup plus globale dont l'étude des impacts sociaux est un élément important.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

J'aimerais ajouter un point que j'ai oublié de mentionner: c'est-à-dire la participation des deux niveaux de gouvernement.

J'observe que nous n'avons pas de représentant du gouvernement fédéral à cette Conférence et nous discutons de plusieurs sujets où le gouvernement fédéral est très impliqué; il y a donc de la coordination à faire. Remarquez que cet aspect s'améliore beaucoup mais qu'il y a encore du travail à faire sous ce rapport.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Alors, nous avons consensus sur la 9 et la 10. Merveilleux!

M. CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

Question d'information. Quand on parle de stratégie, en disant: "que cette stratégie d'informatisation s'inscrive dans une démarche d'ensemble de développement économique et de création d'emplois", j'aimerais

savoir si ça inclut, dans l'esprit de la Commission, la stabilisation aussi de l'emploi. Parce que si ça se limite uniquement à la création d'emplois, c'est qu'à ce moment-là, ça limite la portée de la politique.

M. FERNAND GAUTHIER,

Président, Commission II

Je peux répondre oui, quoique la Commission n'a pas dégagé de consensus sur l'application pratique d'une telle réponse ou d'une telle disposition. Mais il est certain que dans des secteurs où il est plus important que l'informatisation se fasse rapidement, il peut y avoir des pertes d'emplois. Et une stratégie qui tient compte de cette dimension va peut-être impliquer qu'on mette la pédale douce vis-à-dis d'autres secteurs où l'informatisation n'est pas aussi essentielle et urgente, pour ne pas créer un problème de perte d'emplois encore plus grand.

M. MICHEL DORÉ,

Confédération des syndicats nationaux

On est d'accord avec l'esprit de la recommandation 10, mais ce qui nous semble important, c'est que la stratégie d'informatisation s'inscrive dans une démarche d'ensemble de développement économique. Or, il nous semble qu'il n'y a rien dans le rapport de la Commission II pour préciser qu'est-ce que c'est une démarche d'ensemble de développement économique. Est-ce qu'on pourrait avoir l'avis du Président de la Commission sur cette question.

M. FERNAND GAUTHIER,
Président, Commission II

Je dois dire que la Commission n'est pas allée jusque là. Ce qui ne veut pas dire que notre conviction de le faire soit moins forte pour autant.

Certains pays qui se sont donnés des stratégies ou des plans d'action puis des programmes précis pour faire face à la révolution informatique, ont pris des mesures pour assurer le maintien de l'emploi et assurer une disponibilité d'emplois suffisants.

Quant à la Commisssion, elle n'est pas allée assez loin dans cette direction pour que je puisse répondre à votre question.

M. CLAUDE DUCHARME,
Fédération des travailleurs du Québec

Dans la recommandation 10, il faudrait insérer l'idée du maintien et de la création d'emplois. Lorsqu'on modernise une entreprise, il ne faut pas avoir en tête qu'en modernisant, on va éliminer des emplois. Mais lorsqu'on la modernise, il faut avoir en tête qu'on va protéger ces emplois. Et si on doit, recycler, former des travailleurs et des travailleuses dans l'entreprise, on doit le faire dans le but du maintien des emplois. Et si la modernisation de l'entreprise amène une création d'emplois, il faut être capable de puiser à même le bassin de travailleurs et de travailleuses qu'on a là, pour être capable de leur demander d'occuper ces nouveaux emplois.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Je vais parler plutôt au nom de plusieurs ministères, puisque je dois dire que l'administration qui a participé aux travaux de la Commission, qui a réfléchi aux recommandations et nous a préparé des analyses, est plutôt perplexe. Au sens où on a de la difficulté à imaginer d'abord une stratégie globale.

On pense qu'une stratégie ne peut être que sectorielle, très individualisée en fonction de besoins précis et par conséquent, on a de la difficulté à imaginer un agent gouvernemental coordonnateur unique.

Deuxièmement, il faut bien se rendre compte qu'une stratégie est axée sur des buts que l'on peut viser. Or, les buts des intervenants autour de cette table, sont souvent fort différents. Nous aurons des buts soit, par exemple, strictement d'augmenter la rentabilité de l'entreprise. D'autres verront dans l'informatisation un moyen de faciliter la tâche du travailleur. D'autres verront dans l'informatique la promotion sociale et on voit, par exemple, dans les études de philosophes comme Jacques Ellul, l'impact que peut jouer l'informatisation d'une société pour le développement d'une société nouvelle, une société différente.

Donc, on peut avoir des objectifs extrêmement différents presque contradictoires. Dans ce contexte il devient difficile d'imaginer une stratégie.

Ce qui m'amène à souligner le dernier point: c'est qu'on a l'impression que la Commission a vu l'informatisation comme étant un but. Alors qu'en général, dans l'administration gouvernementale, on la voit comme un moyen. On informatise parce qu'on a besoin de l'informatique, pour atteindre un objectif qui varie suivant la problématique du secteur.

En conséquence, on a eu beaucoup de difficulté à nous faire une idée plus précise vis-à-vis cet objectif de développement d'une grande stratégie autour de secteurs prioritaires. On a de la difficulté à imaginer un intervenant unique, on a de la misère également à imaginer des stratégies qui soient différencieés pour les P.M.E. Ce qui nous amène à envisager plutôt des actions beaucoup plus ponctuelles, beaucoup plus rattachées à une problématique précise, en voyant l'informatisation comme un moyen et non comme une fin en soi.

M. FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec

Monsieur le Ministre vient de parler de moyens et non d'une fin en soi comme étant une des caractéristiques d'une stratégie d'informatisation. Quant à nous, notre inquiétude porte sur l'impact qu'aura ou qu'a l'informatisation sur l'emploi. Nous ne cessons d'en parler; nous en parlions dans notre discours d'ouverture.

Selon nous, l'impact de l'informatisation sur l'emploi sera considérable. Lors d'un colloque récent que tenait la F.T.Q., on y indiquait que, et je vous cite:

> "Que les deux seules études québécoises sur les effets des changements technologiques sur l'emploi de secteurs industriels donnés, ne sont pas des plus réjouissants. Une étude gouvernementale sur la machine à traitement de textes estime qu'en 1982 et 1985 61,772 emplois n'ont pas été créés en raison de l'apparition de cette technologie. La seconde étude traite des secteurs du textile, des pâtes et papiers et des institutions d'épargne et de crédit.

> Dans le textile, on prévoit de 30% à 45% de pertes d'emplois sur cinq à dix ans, alors que dans le papier, il s'agirait de plus de 900 emplois perdus d'ici 1990.
>
> Quant aux banques, l'emploi croîtrait plus lentement, mais il n'y aurait pas de perte comme telle, en raison de l'apparition de nouveaux services et cependant, sujet à réserve, puisqu'on peut considérer que l'impact massif sur l'emploi demeure à venir et qu'il pouvait difficilement être évaluer avec précision au moment de l'enquête effectuée en 1983 par Thibodeau, Julien et Matthews."

Notre préoccupation, c'est donc l'emploi. Bien que nous puissions dégager un accord de principe sur la stratégie d'information points 9 et 10, nous souhaitons que le point 10 puisse être complété dans le sens du rapport de la Commission elle-même qui mentionne à la page trente, et c'est peut-être bon d'y revenir à la toute fin de la page trente, juste avant on parle des effets positifs, des effets négatifs de l'informatisation et à la toute fin, on dit, "participation pleine et entière de toutes les parties impliquées dans le processus d'implantation technologique est la meilleure voie à suivre pour en minimiser les impacts négatifs et s'assurer une réussite de l'opération au plan financier et humain." Si on reprend la recommandation 10, on dit que: "cette stratégie d'informatisation s'inscrit dans une demarche d'ensemble de développement économique et de création d'emplois."

Il me semble qu'on devrait préciser à ce moment-ci - et il me semble que les échanges que nous avons eus tout au long de la journée d'hier devraient nous y pousser, - que cette stratégie devrait de façon inévitable, on n'a pas le choix, prévoir l'implication pleine et entière de toutes les parties.

Il me semble que, en ce faisant, on pourrait dégager plus facilement un accord des recommandations 9 et 10.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Merci, monsieur Daoust. Y a-t-il un autre intervenant? Nous avons besoin de lumière. Monsieur Dean.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Je me demande encore si on n'est pas bloqué sur le sens à donner à quelques mots et un peu craintif des conséquences d'ajouter ou retrancher un mot ou deux.

J'ai cru comprendre que les intervenants à cette Conférence ont choisi de prioriser l'impact de l'informatisation sur l'emploi. Cela semble donner une certaine orientation à l'interprétation qu'on peut donner à la recommandation 10. Je ne pense pas qu'il faudrait craindre d'ajouter le mot "maintien" en autant qu'on l'interprète dans le sens, non de maintenir artificiellement ou anti-économiquement, des emplois, mais plutôt d'assurer une progression dans le niveau global de l'emploi dans notre société.

On a beaucoup parlé de l'industrie automobile: l'effet de la robotisation massive de l'usine de Boisbriand serait de maintenir les emplois qui existent à cet endroit parce que si on le fait pas, il n'y aura plus d'emploi, on va plutôt en perdre 4000.

L'informatisation va augmenter la productivité, va maintenir le niveau d'emploi et va notamment créer des emplois par définition dans le secteur de fabrication de pièces, parce que la tendance dans ce secteur industriel, c'est de regrouper des usines de pièces autour des usines de montage.

Je ne veux pas faire d'allusions politiques sur la modernisation de l'usine de Domtar à Windsor, mais l'impact sur l'emploi de ce projet était de maintenir les emplois existants, autrement ils allaient disparaître si on ne modernisait pas l'usine. Il fallait créer des emplois en amont et en aval de cette entreprise.

On peut même imaginer certaines entreprises où l'informatisation peut impliquer à court terme une réduction dans les emplois mais en contrepartie, une création d'entreprises achetant les matières premières de ces usines ou utilisant la production accrue de ces usines. Alors, la démarche gouvernementale vise la croissance économique, le développement de notre économie vers le plein emploi de nos ressources et si on peut comprendre un peu cette recommandation 10 dans ce sens, je pense que ça ne pourrait pas ne pas faire consensus.

LE PRÉSIDENT,
Andrê Payette

Je vais donner la parole au Président de la Commission II qui nous apportera sans doute certaines lumières.

M. FERNAND GAUTHIER,
Président, Commission II

Pour l'entreprise, l'informatisation ne peut jamais être vue comme un absolu et ce fut là notre principal handicap. Parce que c'est une

Commission créée dans le cadre d'une Conférence sur l'informatisation, nous avons été obligés de nous demander comment encourager l'informatisation dans les entreprises en sachant que c'était pas le seul moyen pour moderniser ses opérations. Nous avons concentré nos discussions sur l'informatisation comme moyen de moderniser les activités des entreprises.

On a raison de dire que ce fut une préoccupation constante de la Commission d'éviter de faire de l'informatisation un absolu.

Pour ce qui est de la recommandation sur la stratégie, on ne voit pas la mise en place d'un grand plan d'ensemble confié à un organisme, à un ministère ou à une autorité centrale. Mais il y a quand même un besoin à remplir si on veut rendre notre économie concurrentielle dans des secteurs névralgiques, c'est un peu ça le rôle de la stratégie d'identifier les secteurs névralgiques. La première phase, consiste à une analyse de la situation et à une cueillette d'informations, qui se trouvent probablement éparpillées dans la structure gouvernementale et dans les entreprises.

C'est ça qu'il faut faire en premier, mais qu'on n'a pas pu le réaliser à notre satisfaction. On recommande donc qu'il y ait un organisme ou un lieu de responsabilité gouvernementale qui s'occupe de cette tâche. Il peut arriver toutefois que les conclusions ou les modalités ou les balises que nous indiquons dans notre recommandation, soient profondément modifiées.

Ça ne nous surprendrait pas du tout parce que l'important, c'est de concevoir un plan qui est conforme à la réalité et qui respecte la réalité québecoise. En d'autres termes, les critiques que j'ai entendues sur des points de détail, je me dis qu'elles ne sont pas tellement pertinentes à cette étape-ci. Ce que nous avons voulu dire à la Conférence, c'est qu'il est important qu'on identifie les points névralgiques et

puis qu'on essaie d'agir davantage ou en priorité sur ces points plutôt que de laisser les choses aller sans direction, selon la poussée des forces naturelles de chacun des secteurs.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

J'aimerais souligner qu'en ce qui nous concerne, nous sommes tout à fait d'accord avec les propos de monsieur le Ministre Bérubé à l'effet que l'informatisation des entreprises n'est pas un objectif en soi, mais réellement un moyen, un moyen de soutenir la croissance, le développement des entreprises et d'assurer leur survie.

Dans ce contexte, il ne faudrait pas qu'on soit tenté justement d'en faire un objectif qui nous conduirait à une ingérence dans les affaires des entreprises en voulant les forcer à s'informatiser à tout prix si elles n'en ont pas nécessairement besoin.

Une autre remarque sur les pertes d'emplois. Je rejoins les propos de monsieur le Ministre Robert Dean à cette effet. Monsieur Daoust de son côté met beaucoup l'accent sur les pertes d'emplois suite à l'introduction de changements technologiques. Il faudrait peut-être aussi faire l'adéquation entre les emplois maintenus et créés suite à l'introduction des changements technologiques et les emplois qu'on aura perdus dans quelques années, si on n'a pas informatisé ou robotisé les entreprises.

Et je pense que c'est en faisant cette adéquation qu'on aura un portrait réaliste de la situation.

Et je termine en disant que si les entreprises ne peuvent plus demeurer concurrentielles et croître, il va devenir extrêmement difficile de planifier la stratégie globale de l'entreprise.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Pendant que je vous ai, monsieur Alexandre, et dans votre secteur, est-ce que vous seriez d'accord pour rajouter le mot "maintien" auquel monsieur Dean souscrivait?

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Tout à fait d'accord.

M. YVON DANEAU,
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Nous souscrivons aux recommandations 9 et 10. Je dois dire que la lecture que nous faisons de l'ensemble des documents qui nous sont présentés, il me semble que nos commissions ont travaillé dans l'optique d'une recherche de consensus autour de grands objectifs.

Et à cet égard, on ne peut pas s'inscrire en faux contre une préoccupation d'ensemble de développement économique, de maintien d'emplois, de création d'emplois.

Donc, c'est ce qui fait qu'on intervient peu parce que sur le plan de l'ensemble des objectifs proposés, en termes d'un idéal à atteindre, nous y souscrivons.

Ce qui nuance notre jugement, c'est que nous savons, par expérience, que lorsque des mécanismes seront mis en place, que lorsqu'on s'engagera concrètement dans la réalisation de ces objectifs, il y aura des moments de réflexion, des ajustements nécessaires à faire.

Nous le vivons, quotidiennement, chez nous. Ça fait deux ans qu'on se pose des questions quant à l'implantation efficace de l'informatique. Entre le moment où nous avons défini nos objectifs idéaux et le quotidien qu'on doit assumer d'une façon permanente, il y a des ajustements et des réajustements qui ont été faits.

Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas souscrire à une préoccupation de maintien et de création d'emplois.

Et quant à moi, ça dépasse largement une préoccupation strictement gouvernementale. Je crois que les entreprises ont des responsabilités face à ça et c'est la raison pour laquelle nous souscrivons à ces propositions.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Il y a donc consensus sur la recommandation 9. Il y a également consensus sur la recommandation 10 en y ajoutant le mot maintien de l'emploi.

Je voudrais que nous passions maintenant à l'étude des recommandations 11 et 12.

La réalisation des objectifs devra se traduire par des progammes d'action en fonction de certains axes dont les trois suivants: d'abord l'axe sectoriel fondé sur l'identification de secteurs prioritaires, l'axes des grandes entreprises fondée sur la connaissance de leurs projets d'informatisation et des retombées de ces projets sur l'économie du Québec et troisièmement, l'axe de la petite et moyenne entreprise qui a besoin d'un meilleur soutien au plan de l'information technologique, de l'expertise technologique et de la gestion.

Y aurait-il consensus sur les axes retenus? Est-ce que le gouvernement du Québec accepte d'entreprendre dans les secteurs prioritaires une évaluation de la situation des entreprises de ces secteurs et des possibilités d'y accélérer l'informatisation? C'est la recommandation 12. Si oui, comment entend-il procéder? Comment pourra-t-on exploiter les retombées économiques des projets d'informatisation réalisés par les grandes entreprises et par qui?

Comment assurer un soutien aux P.M.E. au plan de la gestion, de l'information technologique et de l'expertise technologique. Et par qui?

M. CLAUDE DUCHARME,

Fédération des travailleurs du Québec

Je suis obligé de citer un secteur qui est parmi les secteurs prioritaires. Je vais vous parler du secteur automobile. Je veux aborder deux points: l'exploitation des retombées économiques, et le soutien aux petites et moyennes entreprises. Si on avait au Québec notre juste part des emplois dans l'industrie de l'automobile, le Québec connaîtrait une baisse d'environ quatre pour cent du taux de chômage.

Présentement, on a seulement 5% des emplois dans le domaine de l'assemblage et on a moins de 0.2% au niveau de la fabrication des pièces. Par ailleurs le Québec est un des gros consommateurs de véhicules automobiles; il consomme autour de 26 ou 27% des automobiles achetés au Canada. Une usine comme Boisbriand achète à chaque jour huit millions de dollars en pièces pour assembler ses véhicules. On ne fait que de l'assemblage à l'usine de Boisbriand, on en fabrique pas de pièces.

Ça fait vingt ans que l'usine est à Boisbriand et malheureusement, les P.M.E. ne se sont jamais intéressées à l'industrie de l'automobile.

On a démontré que c'était un marché d'au-delà de deux milliards de dollars au Québec en fabrication de pièces.

Ce qu'il y a de malheureux, c'est que les propriétaires des petites et moyennes entreprises ne connaissent pas leur moyen de production. Et je vais vous citer un exemple. Suite à la faillite d'une firme ontarienne qui fournissait 251 pièces différentes d'estampage à l'usine d'autobus G.M. à St-Eustache, nous avons convaincu G.M. de regarder au Québec et de faire le tour des P.M.E. pour voir ce qu'on avait comme équipement. Et figurez-vous que G.M. a trouvé une compagnie qui s'appelle Marcotte et qui ne savait pas qu'elle était capable de fabriquer avec profit 125 des pièces demandées. Finalement la compagnie Marcotte a obtenu un contrat de $750,000.00 et d'autres contrats vont lui être accordés.

Et ça, monsieur le Président, dans le langage des hommes d'affaires c'était du "gravy". C'était quelque chose que la P.M.E. ne s'attendait pas d'obtenir: au-delà de son chiffre d'affaires habituel, elle a obtenu $750,000.00.

Alors, il faut absolument qu'on développe une stratégie pour encourager les grandes entreprises et les petites entreprises à se développer.

Quant à nous, nous essayons d'obtenir un investissement majeur à Boisbriand car c'est la seule chaîne d'assemblage au Canada qui n'a pas reçu les sommes requises pour sa modernisation; mais pour l'obtenir, on a besoin des P.M.E. Il faut amener les P.M.E. à s'implanter comme compagnies de soutien pour fabriquer les pièces dont l'usine principal a besoin, pour l'assemblage des véhicules; ces entreprises donc doivent s'implanter autour de G.M., à Boisbriand. Par ailleurs, n'oublions pas que 85% à 90% des véhicules assemblés sont exportés hors Québec. Alors, c'est un moyen d'augmenter nos exportations et d'augmenter aussi nos emplois au Québec.

M. CHISTIAN PAYEUR,

Centrale de l'enseignement du Québec

Nous sommes obligés de considérer globalement les propositions 11 à 17 et là-dessus, je rejoindrais l'intervention de madame Denise Rochon au début de la conférence, qui disait que cette commission-là n'avait pas sa note de passage.

Et si elle n'a pas sa note de passage, c'est en particulier à cause justement de la faiblesse des arguments et de l'analyse qui appuient l'ensemble des recommandations 11 à 17.

Sur ces recommandations, nous ne pouvons faire consensus, autant sur les secteurs prioritaires choisis que sur la méthode utilisée pour les déterminer. Il n'y aurait qu'un élément de proposition qu'on retiendrait, c'est la première phrase de la recommandation 15, à savoir que les ministères concernés poursuivent l'analyse faite par la Commission au sujet des secteurs prioritaires. Et quant au reste, il n'y a pas moyen d'établir un consensus sur une analyse aussi arbitraire que celle qui nous est présentée ici.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

En fait, j'aimerais appuyer ce que monsieur Ducharme vient de dire, à savoir que l'on constate au cours de colloques et de conférences, que beaucoup des grands manufacturiers du Québec ne connaissent pas les fournisseurs potentiels, notamment au niveau de la P.M.E. avec lesquelles ils pourraient sous-traiter.

Quant à nous, la mise en place d'une stratégie et la façon de l'articuler répondraient actuellement à un besoin.

Pour sa part, l'Association des manufacturiers, fait des choses dans ce sens-là. Nous avons, par exemple, organisé des rencontres entre Bell Helicopter et trois cents manufacturiers du Québec auprès desquels il était susceptible de s'approvisionner, ce qui a donné lieu à plusieurs ententes, incidemment.

Nous tenons, actuellement, des cliniques régionales sur les services et les approvisionnement d'Hydro-Québec et encore là, on a pu constater que l'entrepreneur et, en particulier celui de la petite entreprise ignore souvent les opportunités d'affaires qui s'offrent à lui. Lorsqu'on peut mettre en rapport les firmes entre elles, c'est facile de développer ces opportunités, comme le mentionnait monsieur Ducharme.

Alors, nous sommes favorables à la proposition 11 et peut-être que la meilleure façon de "l'opérationnaliser" serait justement de faire travailler ensemble les associations et le gouvernement à travers ses services aux entreprises manufacturières.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Vous êtes d'accord avec la 12 aussi, puisqu'on étudie la 11 et la 12 en même temps?

M. NORMAND ALEXANDRE,
Assocation des manufacturiers canadiens

Oui, tout à fait.

M. CHARLES GIGUÈRE,

Association des administrateurs de recherche des universités du Québec

C'était seulement pour appuyer très fortement ce que monsieur Ducharme a dit. J'ai été frappé récemment lors de la visite d'une très grande usine, de constater que leur politique était la même, c'est-à-dire d'encourager la sous traitance auprès des P.M.E. de la région et de voir les résultats fantastiques obtenus.

M. CLAUDE GINGRAS,

Fédération des travailleurs du Québec

Il y a lieu de refaire l'exercice sur les critères, de retravailler cette partie-là, parce qu'à mon avis, elle est nettement insuffisante. Il faudrait entre autres ajouter le critère ayant trait au potentiel créateur d'emplois.

Et j'aimerais poser aussi une question d'information à savoir si le Québec favorise l'informatisation de certains secteurs. Il faudrait aussi s'assurer, du même coup, que le Québec soit en mesure de produire les logiciels, les robots, les machines-outils à contrôle numérique etc.. nécessaires à la modernisation de ces mêmes secteurs.

MME. LOUISE GODBOUT,

Fédération des femmes du Québec

Notre position, a été suffisamment claire lors de la présentation de ce rapport. Pour nous, on ne reconnaît pas les secteurs prioritaires. Il y a eu un manque de sérieux.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Quels sont les secteurs prioritaires que vous ne reconnaissez pas?

MME LOUISE GODBOUT,
Fédération des femmes du Québec

C'est-à-dire, nous ne reconnaissons pas la notion de secteurs prioritaires. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas d'accord avec les autres recommandations. C'est un peu ce qu'on a dit hier, à savoir que les études pourraient être poursuivies, et dans certains cas, peut-être refaites.

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

On peut être d'accord sur l'idée d'établir des priorités. Maintenant, comment on fait la sélection de ces priorités, ça c'est une autre question. Par exemple, nous, à la C.S.N., nous sommes en accord avec l'idée de choisir des secteurs prioritaires. Maintenant, comment on fera ces choix, ça nous avons là-dessus un certain nombre de commentaires à faire.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Donc, vous êtes pour le maintien de la recommandation 11.1 madame Simard. Vous êtes d'accord sur cette logique où on définira plus tard les secteurs prioritaires. Monsieur Payeur, vous maintenez votre position antérieure?

M. CHRISTIAN PAYEUR,

Centrale de l'enseignement supérieur

Si la recommandation 11.1 se lisait "qu'on établisse des secteurs prioritaires", parce que tel que formulé, on ne peut pas être d'accord avec ça. Mais nous sommes toutefois d'accord pour qu'une stratégie d'informatisation établisse des secteurs prioritaires.

M. FERNAND GAUTHIER,

Président, Commission II

Si c'est convenu comme ça, ça irait.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

On établirait d'abord des secteurs prioritaires (premier point), et ensuite on s'assurerait de l'exploitation de retombées économiques (deuxième point) et on maintiendrait le troisième point relatif aux petites et moyennes entreprises.

Donc consensus là-dessus sur les recommandations 11 et 12. La treize maintenant:

> **"La Commission recommande que le mandat de coordonner l'élaboration de cette stratégie d'informatisation soit confié au ministère de l'Enseignement Supérieur de la Science et de la Technologie".**

Y a-t-il accord entre les participants et y a-t-il acceptation de la part du gouvernement?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Justement on a entendu plus tôt une expression d'opinion de la part de monsieur Bérubé. Peut-être serait-il utile, avant de poursuivre, de savoir tout de suite ce qu'en pensent les principaux intéressés.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Écoutez, non, je ne serais pas d'accord, personnellement, avec la recommandation 13 et si je demandais à mon collègue des Communications, il le serait sans doute encore moins. Si mon confrère de l'Industrie et Commerce était ici, ça serait encore pire. Et il y aurait au moins un consensus gouvernemental à l'effet qu'à tout le moins un tel mandat ne soit pas confié au ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Science et de la Technologie.

Pour la simple raison que nous ne croyons pas à la possibilité d'une vaste stratégie gouvernementale d'ensemble. Nous croyons, par exemple, dans le cas plus particulier de la robotique, à une action spécifique qui est en voie de réalisation par le ministère de l'Industrie et du Commerce et qui vise à introduire plus rapidement la robotique dans les entreprises québécoises. Dans le cadre spécifique de l'objectif poursuivi par le MIC, on va nécessairement introduire le concept d'informatisation de l'entreprise.

Nous croyons donc que c'est à travers des actions sectorielles, visant à résoudre un problème bien clairement défini justifiant une intervention gouvernementale, que l'on doit incorporer des concepts d'informatisation et non à partir, à priori, d'une stratégie d'informatisation.

Il faut donc reprendre le problème autrement. Par ailleurs, il ne peut pas y avoir de coordination gouvernementale sur l'informatisation à l'intérieur de stratégies sectorielles. Il faut que chaque ministère élabore une stratégie dans les domaines où il estime, justifié d'intervenir en se servant notamment des critères de la Commission. Pour illustrer nos propos, je prendrai juste un seul exemple que je connais mieux pour y avoir travailler longtemps, la question de modernisation de l'industrie des pâtes et papier.

Dans le cas qui nous occupe, on a introduit un volet à accroissement de capacité de production de manière à compenser l'impact négatif de la modernisation sur l'emploi. Nous avons introduit également un programme de recyclage des travailleurs pour justement permettre de maintenir la main-d'oeuvre en place et nous avions un volet informatisation/modernisation des entreprises.

A partir de cette exemple concret, je pense qu'on ne peut pas imaginer quelque ministère que ce soit, même si c'est l'Éducation Supérieur, qui puisse être doté de cette science infuse lui permettant de décider comment on introduirait l'informatique dans chacune des politiques sectorielles que peut concevoir un ministère.

Alors, je pense que les Ministères doivent garder leur maîtrise d'oeuvre et ils doivent incorporer des préoccupations d'informatisation, dans les politiques qu'ils mettent en place.

Mais on en peut absolument pas, à ce moment-ci, imaginer un espèce de chapeau général, même si j'avais le plaisir de porter ce chapeau.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Bon. A ce moment-là, vous tuez la stratégie. Monsieur le Ministre.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Je veux renchérir sur ce qu'a dit monsieur Bérubé. Parce qu'il m'apparaît qu'il n'y a pas d'opposition par rapport à ce qu'on a décidé tout à l'heure, ce sur quoi on a fait consensus, qui était la recommandation 9, c'est-à-dire d'avoir une stratégie d'informatisation. Il faut d'ailleurs relire très bien comment cette recommandation était libellée. On dit que le Québec doit se doter d'une stratégie de soutien à l'informatisation, fondée sur un certain nombre d'objectifs.

Et le deuxième m'apparaît intéressant à ce point de vue là. "Favoriser l'application dans tous les secteurs où cela est jugé possible et utile", donc ça suppose une connaissance des secteurs où il y a des besoins et, partant de l'analyse des besoins, développer une stratégie d'informatisation, dans la mesure où cette stratégie d'informatisation est susceptible de régler un certain nombre de problèmes, d'accroître la productivité, de régler certains problèmes reliés directement ou indirectement à l'emploi, que ça soit pour la création d'emplois ou le maintien d'emplois. Moi, je préfère ce genre d'approche empirique, pragmatique, à une approche absolument théorique, abstraite, à une grande stratégie globale d'informatisation de la société québécoise qui prend racine nulle part, qui prend prise sur rien du tout et qui finalement, est complètement déconnectée de la réalité.

Et monsieur Bérubé parlait tantôt des pâtes et papier, un secteur qui relevait de sa compétence à une certaine époque, il parle aussi du secteur de la robotique pour le ministère de l'Industrie et Commerce.

Je pourrais parler du secteur de la bureautique. Le ministère des Communications a reçu le mandat, il y a maintenant un an et demi, d'implanter la bureautique au gouvernement du Québec; nous fonctionnons par projet pilote. Nous tenons compte de tous les éléments dont les syndicats ont fait état depuis hier, à savoir les impacts humains d'une implantation de la bureautique au gouvernement du Québec.

Tous les éléments de formation, de recyclage sont pris en considération. Je préfère de beaucoup cette approche qui est une approche empirique et pragmatique à toute autre approche.

Je suis donc fondamentalement contre la recommandation 13, mais ça ne va pas à l'encontre, à mon avis, des objectifs visés par les consensus sur les recommandations 9 et 10. Ça permet une meilleure application des consensus sur 9 et 10.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Je pense que nous venons d'avoir un bref exposé, très complet par ailleurs, de toute la difficulté liée à la coordination gouvernementale. Je pense aussi que nous faisons face aux mêmes difficultés que celles soulevées ce matin à propos du Centre québécois pour l'informatisation de la production.

Nous nous devons de respecter leurs prérogatives de gestionnaires, puisqu'ils sont encore beaucoup mieux placés que nous pour déterminer qui devrait faire quoi.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Je suis d'accord avec monsieur Bérubé à savoir que c'est extrêmement limité et inapproprié de confier un tel mandat au ministère de l'Enseignement supérieur. Je crois, cependant, que l'État, le gouvernement doit coordonner cette stratégie d'implantation, telle que mentionnée à la recommandation 10. Si on veut être logiques avec nous-mêmes, il me semble que c'est important qu'il y ait un lieu de coordination à quelque part au sein du gouvernement. Je sais qu'il y a des comités interministériels ad hoc qui peuvent être mis sur pied pour assumer cette tâche.

Il me semble donc important que la coordination et l'élaboration de cette stratégie soient confiées au gouvernement qui verra à en disposer.

M. CHRISTIAN PAYEUR,

Centrale de l'enseignement supérieur

Il est assez surprenant que le gouvernement qui a produit en 1982, un document qui s'appelait le virage technologique, se dise un peu mal pris d'élaborer un cadre stratégique global pour l'informatisation. Deuxièmement, parlons-en, oui, des projets pilotes gouvernementaux en bureautique qui ne sont pas négociés avec les syndicats concernés et qui ne touchent qu'une faible partie finalement de la bureautique réelle qui s'implante. Parce qu'au niveau de toutes les petites directions, il y a plein de matériels qui rentrent, qui sont à côté de ces beaux projets pilotes, qui sont, effectivement, de beaux projets mais qui ne concernent qu'une facette de la réalité et qu'on aimerait bien aussi, au niveau du Syndicat des professionnels du gouvernement, entre autres, négocier. Nous aimerions aussi que les grands principes mis de l'avant, hier, et contenus dans la recommandation 11 soient respectés au niveau gouvernemental.

M. FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec

Monsieur Bérubé, nous l'avons connu en d'autres lieux, alors qu'il était beaucoup plus centralisateur. Mais c'est de l'histoire ancienne. Nous avons connu un ministre précédent, qui, lui, souhaitait par ailleurs une plus grande coordination. Peu importe. C'est de l'histoire ancienne.

Mais entre l'émiettement le plus complet et autant de gouvernements que de ministères et une centralisation globale, complète, il doit y avoir un moyen terme. Il faut absolument un lieu où il y aura une coordination de tous les efforts qui seront faits.

Il faudra le trouver ce lieu-là, le préciser mais ça ne peut pas être laissé au bon vouloir de chaque ministère, car on va se réveiller dans l'anarchie la plus complète. Et dans quelques années, si on a un autre sommet de ce type-là, on pourra être fort critique à l'égard de cette lacune au plan de la coordination. Nous souhaitons donc qu'il y ait une coordination qui se fasse à l'égard de l'élaboration des stratégies.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Est-ce qu'on est d'accord pour la création d'un lieu de coordination?

Est-ce que, monsieur le Président, on peut changer notre recommandation 13 en remplaçant le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Science et de la Technologie et par gouvernement... ou État?

M. FERNAND GAUTHIER
Président, Commission II

L'État.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

L'État. Est-ce que c'est encore plus large?

M. FERNAND GAUTHIER
Président, Commission II

Oui, parce que l'État, c'est tout le monde.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Donc, la Commission recommande que le mandat de coordonner l'élaboration de sa stratégie d'informatisation soit confié à l'État. Provincial ou Fédéral?

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Mettez la Reine.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Donc, nous revenons maintenant au bloc numéro 3 où il est question des secteurs prioritaires. il y a quatre recommandations, 14, 15, 16, et 17.

Recommandations 14 à 17

Secteurs prioritaires

14 La Commission a retenu une approche par secteur prioritaire en fonction notamment des critères suivants:

- **l'existence de contraintes pouvant menacer, voire compromettre la survie économique du secteur;**
- **la possibilité de gains de productivité significatifs consécutifs à l'introduction de systèmes informatiques;**
- **la disponibilité de technologies informatiques applicables et économiquement rentables pour un secteur, notamment en informatique de production;**
- **le potentiel d'expansion du marché intérieur ou extérieur pour les biens et services produits par le secteur;**
- **le poids économique du secteur tel que révélé par sa main-d'oeuvre totale employée.**

15 Que les ministères concernés poursuivent l'analyse faite par la Commission au sujet des secteurs prioritaires. Les secteurs de l'habillement, de la fabrication d'équipements de transport, de produits électriques et de produits métalliques devraient être considérés comme prioritaires et faire l'objet d'une attention particulière, notamment du MIC, sous forme de programmes d'action à court terme basés sur la diffusion des technologies informatiques nouvelles dans ces secteurs.

16 Que le secteur des services publics de santé soit dès maintenant considéré comme prioritaire et que le MAS se donne en conséquence un plan et une stratégie d'informatisation axés sur le potentiel d'informatisation de ce réseau.

17 Que les secteurs des communications, de la fabrication des machines et de la chimie fine soient eux aussi considérés comme prioritaires et fassent l'objet d'une concertation plus étroite entre les différents partenaires.

Il y a d'abord les critères d'évaluation en 14.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Je suis perplexe sur la notion de secteurs prioritaires. Je me rends compte que c'est extrêmement difficile d'établir des secteurs prioritaires. Je fais des observations concernant deux critères. Le premier étant l'existence de contraintes pouvant menacer, voir compromettre la survie économique du secteur.

Tel que mentionné, il n'est pas certain qu'on ne contredise pas l'interprétation qu'a donné monsieur Dean plus tôt sur la question de la survie des secteurs économiques.

Monsieur Dean a bien expliqué que, dans son esprit, survie signifiait aider à survivre ce qui est économiquement viable du moins à moyen terme. La société ne peut pas supporter constamment un canard boiteux.

Ceci n'est pas clairement indiqué dans la recommandation.

Le dernier critère: le poids économique du secteur tel que révélé par sa main-d'oeuvre totale employée. Ceci m'apparaît un peu étroit pour

parler du poids économique. Je vais prendre comme exemple le secteur agricole. Il y a relativement peu de travailleurs dans le secteur agricole par rapport à l'ensemble des travailleurs. Néanmoins, c'est un secteur vital pour l'économie québécoise. Si on analysait le secteur agricole seulement en fonction de ce critère-là, ça prendrait bien du temps avant qu'il devienne prioritaire.

Je m'arrête parce que mon temps est écoulé, mais c'est ce qui explique mon hésitation à supporter la notion de secteurs prioritaires, surtout en raison des difficultés à identifier des critères d'évaluation.

M. ANDRÉ BEAUREGARD,

Association des directeurs de recherche industrielle du Québec

J'aimerais tout simplement dire qu'on est d'accord, avec les critères qui ont été établis. Mais on est aussi un peu inquiets du fait qu'il est essentiel au Québec qu'on atteigne l'excellence dans certaines technologies.

Et pour assurer cette atteinte de l'excellence, il serait peut-être essentiel ou nécessaire d'ajouter comme critère le potentiel de retombées technologiques.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Je pense qu'à l'instar de mon collègue de la Chambre de Commerce de la Province de Québec, je suis aussi perplexe devant cette question. Parce que, finalement, on fait appel à des critères qui sont passablement conjoncturels, et arbitraires aussi.

Pour le critère relatif à la disponibilité de technologie informatique, je me dis qu'il ne faudrait quand même pas se limiter à la technologie disponible au Québec pour déterminer un secteur prioritaire.

D'autre part, et par analogie, si je suis gestionnaire de portefeuille, mes critères pour l'achat d'actions vont être les entreprises les plus dynamiques, celles qui connaissent l'excellence et qui rapportent. Je me demande si dans une économie, on doit retenir comme critère un secteur qui s'effondre, plutôt que de miser sur un secteur en plein développement. Et je pense que vous avez-là toute le problématique d'établir des critères ou d'établir des priorités.

Est-ce qu'on doit favoriser le développement d'une industrie d'avenir ou essayer de sauver ce qu'on peut sauver d'une entreprise qui, de toute façon, va disparaître?

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Nous avions indiqué que nous étions en accord avec la formule visant à sélectionner des secteurs prioritaires. Cependant, il nous apparaît qu'il y a un certain nombre de critères qui ont été oubliés et qui sont extrêmement importants.

Je pense, entre autres, au degré de propriété étrangère de certains secteurs. Est-ce que nous allons investir massivement dans une stratégie d'implantation de nouvelle technologie, dans un secteur qui ne nous appartient pas ou à peu près pas?

Alors, je pense que c'est un critère qui devrait être considéré.

D'autre part, un autre élément qui nous semble important et qui est en rapport avec la recommandation 10, il faut que le choix de priorités se fasse aussi avec le souci de corriger les faiblesses de la structure industrielle du Québec. Ça me semble aussi être un critère à retenir pour sélectionner nos priorités.

M. CLAUDE DUCHARME,

Travailleurs unis de l'automobile

Les critères qui sont là sont suffisants et nous sommes entièrement d'accord pour identifier les secteurs qu'il faut aider. Moi, je reviens toujours au secteur de l'automobile. L'automobile, c'est la pierre angulaire de notre économie et c'est tout le secteur qui va disparaître. On ne s'en occupe pas au Québec et on ne s'en est jamais occupé. C'est l'enfant pauvre de l'industrie manufacturière. On a cru qu'une multinationale était là et qu'elle y demeurerait, contrairement à notre voisin l'Ontario qui s'en est occupé et qui a récolté huit milliards d'investissement.

Quand l'économie s'est mise à refonctionner, c'est l'industrie de l'automobile qui l'a fait repartir. On n'est pas conscients au Québec de toutes les retombées d'une telle industrie comme le fait d'engendrer un tas d'autres industries.

Prenons le cas de l'usine d'estampage évoquée plus tôt, c'est nous au Québec qui y avions pensée. Mais quand on l'a eu développée, - parce qu'on n'est pas soutenus au Québec, on est même abandonnés, - bien c'est l'Ontario qui est allé chercher le projet et ça représentait pour Sidbec cent cinquante mille tonnes (150,000) d'acier galvanisé par année. On aurait pu rentabiliser Sidbec avec une usine d'estampage au Québec.

On a repris le projet, on a retroussé nos manches, et on a cherché des investisseurs étrangers pour essayer de reprendre l'initiative. Parce

que cette industrie qui est en voie de disparaître au Québec, il faut la maintenir et la façon de la maintenir, c'est de fabriquer, chez nous, des pièces dans des entreprises qui appartiendront à des Québecois.

Donc, le secteur automobile est un secteur prioritaire auquel il faut s'y attaquer.

M. CHRISTIAN PAYEUR,
Centrale de l'enseignement du Québec

Je pense que monsieur Ducharme a suffisamment insisté sur l'importance de l'industrie automobile pour dégager une priorité de ce côté. Quant à moi, il m'apparait futile, actuellement, de nous attarder sur les critères qui sont là, parce qu'ils m'apparaissent effectivement, comme monsieur Alexandre a dit, arbitraires sur bien des points de vue.

Entre autres, il y a tout le rôle que peuvent jouer comme pôle d'excellence, le secteur public et la fonction publique en termes de développement de la bureautique, parce qu'il y a là un système informatique très développé. Pensons seulement aux possibilités offertes par le secteur de l'éducation. Il y a une dynamique à concevoir là-dedans et je pense que cette question devrait être renvoyée pour étude à des ministères qui sont en mesure de le faire.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je pense qu'on va être un peu forcés de le renvoyer quelque part. Il s'agit juste qu'on sache à quel endroit. Il faudrait qu'on détermine l'endroit.

M. CLAUDE GINGRAS,
Centrale des syndicats démocratiques

Je suis d'accord avec la majorité des intervenants qui se sont prononcés sur la question des critères. Je le soulignais tout à l'heure, à l'effet que le potentiel créateur d'emplois des entreprises devrait être considéré comme un très important critère d'évaluation pour la détermination des secteurs prioritaires.

Me viennent à l'esprit, entre autres, les retombées que mentionnait monsieur André Beauregard, comme la production de logiciels, d'équipements, de robots, de machines outils, en fait toutes les formes d'outillage découlant de cette priorisation de certains secteurs. Alors, il faut quand même ajouter ces dimensions, qui sont très importantes, aux critères d'évaluation pour déterminer des secteurs prioritaires.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Gingras, je vous remercie. Monsieur le Ministre Dean.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Je suis d'accord avec madame Simard quand elle dit qu'il faut corriger les faiblesses de la structure industrielle du Québec. Un bon exemple de ça, c'est celui de monsieur Ducharme relatif au secteur automobile où on n'obtient pas notre juste part par rapport au reste de l'économie canadienne. Sur cette question, au nom du Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation, il me semble que le critère relatif à l'impact global sur l'emploi, dans le sens national, sectoriel et régional, doit être un

critère très important dans toute stratégie de développement de l'informatisation des entreprises.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

En fait, je pense qu'on va s'entendre pour dire que les critères qui sont proposés, constituent, une rationalisation intéressante.

Et je m'amusais, un moment donné, à imaginer l'application de ces critères au développement de l'industrie du fer à cheval. Bien, c'est clair qu'il y a des contraintes qui menacent sa survie économique et c'est donc coté très haut. Les gains de productivité doivent probablement être substantiels, dans cette industrie, donc, c'est coté très fort. La disponibilité de technologie informatique, il n'y a aucun doute, dans mon esprit, que la fonderie s'informatise aujourd'hui, c'est également coté très fort.

Le potentiel d'expansion, écoutez là, le cheval est en voie de disparition et je pense qu'il y a un marché considérable qu'on pourrait certainement chercher à développer.

En fait, on pourrait trouver un grand nombre de critères et constater, qu'effectivement, il faudrait informatiser l'industrie du fer à cheval au Québec.

Il y a seulement le quatrière et cinquième critères, les perspectives d'expansion et le poids économique du secteur qui sont peut-être plutôt négatifs.

Alors, il est clair qu'on éprouve de la difficulté à identifier des secteurs prioritaires. Mais je ne pense pas que la Conférence pourrait essayer d'en approuver un certain nombre. Tout au plus, pourrait-on se rallier à l'idée qu'on continue la réflexion sur l'élaboration de critères nous permettant d'identifier les secteurs où on devrait agir de façon prioritaire. Mais je nous mets, quand même, en garde contre une interprétation, que j'avais essayée de souligner dans mes interventions précédentes.

Si on voit l'informatique comme un objectif à atteindre dans les entreprises, je ne pense pas qu'il y ait vraiment consensus, en tout les cas, pas à partir des interventions que j'ai faites précédement.

Si on dit que l'informatique est un moyen, à ce moment-là, l'approche est complètement différente. Car on peut être d'accord, pour que dans les stratégies d'intervention sectorielles gouvernementales, le gouvernement cherche à incorporer le volet informatisation des entreprises dans ses préoccupations et dans ce contexte il va y avoir consensus.

Ce qui nous amenerait à identifier des secteurs prioritaires, où, effectivement l'État doit agir au nom de l'économie et à l'intérieur de ces secteurs; il y a des secteurs où, effectivement, l'informatisation est le moyen qu'il faut privilégier.

Donc, ça va nous amener à nous donner des priorités, mais jamais dans le sens de mettre de l'avant une stratégie visant un objectif d'informatisation. Je pense que là-dessus, il ne peut pas y avoir de consensus, puisque à mon avis, l'informatisation est un moyen, c'est un instrument. Et le jour où on voudra faire de l'informatisation l'objectif à poursuivre dans le cadre de nos stratégies de développement économique, je pense qu'on va faire fausse route.

Et quand on a fait sauter les petits mots: "proposés par la Commission", bien oui, ça permettrait de faire consensus. Mais, je ne suis

pas sûr qu'il y a consensus, autour de la table, sur le concept même de stratégie.

Nous voyons une stratégie beaucoup plus comme étant une préoccupation d'implantation de l'informatique à l'intérieur de nos stratégies sectorielles de développement. Quand c'est nécessaire, quand le moyen apparaît approprié.

Et à ce moment-là, les critères qui seront retenus pour l'intervention gouvernementale, sont des critères extrêmement sectorialisés et qui ne peuvent être définis par une commission qui ne se préoccupe que d'un paramètre, qui est le paramètre informatisation.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

J'ai une question à poser au Président de la Commission, monsieur Gauthier, sur les recommandations 14, 15 et 16 relatifs aux secteurs prioritaires qui sont très clairement identifiés. Je suis convaincu que si on faisait le tour de la table, d'aucuns ramèneraient ça à cinq, d'autres monteraient ça à 12; on pourrait en discuter indéfiniment. La Commission à déterminer les secteurs de l'habillement, de la fabrication d'équipement de transport, des produits électriques, des produits métalliques, des services publics de santé, des communications, de la fabrication des machines et de la chimie.

On s'en va où dans une conférence sur l'électronique et l'informatique à décider ici, à une vingtaine de personnes autour de la table, que ce sont ces huit secteurs-là qu'on doit retenir?

C'est quoi votre réponse à titre de Président de la Commission?

M. FERNAND GAUTHIER,

Président, Commission II

Ma réponse est déjà formulée dans le rapport. Notre recommandation était assortie de nombreuses réserves et de restrictions. Je l'ai mentionné dans mon introduction, hier, nous l'avons répété à plusieurs endroits dans le rapport que nous ne considérions, en aucune façon, ce travail comme définitif. Nous ne voulons pas quand même sous-estimer la valeur de ce que nous avons fait, mais nous l'avons présenté comme piste à explorer.

Nous insistons cependant pour que le travail soit poursuivi, parce que nous pensons qu'il doit l'être. Et je pense que la Conférence l'a accepté quand elle a accepté les propositions 1 et 2 au début. Je pense que vous avez parfaitement raison, le résultat final des discussions que nous avons tenues où les travaux d'analyses ultérieurs pourraient aboutir à des conclusions tout à fait différentes et nous n'en serions nullement surpris, dans la mesure où ces décisions seraient basées sur une analyse de la réalité.

Et la réalité, elle ne s'encadre jamais dans une brochette de critères quelle qu'elle soit.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Compte tenu du dernier consensus que nous avons dégagé... les points 15, 16 et 17 m'apparaissent une question de sémantique ou de discussions un peu superflues.

Quant à nous, on serait très satisfaits d'avoir une approche par priorité et que de temps à autres, il se dessine des priorités qu'on veuille

relever d'abord, mais en fonction de la demande et du marché, en ce qui a trait aux besoins d'informatisation et d'informatique.

Je pense que cette position-là, on pourrait très bien la maintenir pour les autres points.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Pour moi, la recommandation 16 est un peu différente des autres. Je ne peux être d'accord que sur le choix de secteurs prioritaires, de secteurs industriels prioritaires, puisqu'on s'était entendus qu'il y aurait peut-être de nouveaux critères à ajouter ou à revoir et que la liste que nous avons n'est peut-être pas définitive.

Cependant, quand on parle des secteurs, des services publics et en particulier la proposition 8 fait référence à la santé, je pense qu'il y a d'autres considérations qu'il faut apporter dans ce domaine-là.

Ce qui me semble important, et c'est encore relié à la recommandation 10 que nous avons acceptée, c'est que dans le domaine des services publics, et particulièrement dans celui de la santé, toute la question du maintien de l'emploi doit être aussi un critère de base. Il faut également lorsqu'on songe à informatiser des secteurs publics, non seulement voir le potentiel d'informatisation de ces réseaux, mais voir comment la qualité des services de ces réseaux peut être améliorée par l'implantation de nouvelles technologies.

Quant à moi, ça doit être un critère prioritaire quant à la sélection de systèmes d'informatisation et d'implantation de nouvelles technologies.

M. CLAUDE DUCHARME,

Travailleurs unis de l'automobile

Je suis d'accord avec la recommandation 15 tout particulièrement en ce qui concerne la fabrication de l'équipement de transport.

Cette industrie au Québec n'est pas modernisée. On n'a pas reçu notre part d'investissement et c'est la seule usine au Canada qui n'a pas été modernisée; toutes les autres l'ont été. Si elle n'est pas modernisée, elle va disparaître, c'est une question de temps. Ça ne sera pas demain matin, ça va être dans un an, deux ans, trois ans ou quatre ans, lorsqu'on aura terminé d'assembler l'Oldsmobile Cutlass, la Pontiac Grand Prix et la grosse minoune qui s'en vient, la Chevrolet qui était faite à Oshawa.

Les investissements qu'on reçoit dans cette usine-là, vous en avez une idée dans la Presse, c'est au compte-gouttes; on a reçu, on reçoit dix-huit millions d'investissement, pas pour créer des emplois, pas pour la moderniser, mais pour continuer la fabrication de modèles déjà existants.

Il faut regarder ce que ça représente dans notre économie. Une usine comme ça génère sept cent cinquante millions de retombées directes au Québec; c'est plus que le bordereau de paye de tous les employés, de toutes les employées de l'Hydro-Québec.

C'est la deuxième industrie au niveau des exportations; elle vient immédiatement après les pâtes et papier et si on obtient, à ce moment-là, les investissements pour la moderniser, elle va passer au premier rang et dépasser des pâtes et papier au chapitre des biens fabriqués au Québec et exportés hors-Québec.

MME LOUISE GODBOUT,
Fédération des femmes du Québec

A ce stade-ci, je pense que ça devient très clair qu'il n'y a pas consensus. Il me semble tout à fait illogique de continuer la discussion. On ne reconnait pas la notion de secteurs prioritaires, ni les critères. Je pense donc que la seule recommandation qui serait possible, c'est de recommander de poursuivre l'étude.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Sur les recommandaitons 14, 15 et 16?

MME LOUISE GODBOUT,
Fédération des femmes du Québec

Oui. Je pense que tout ça est un tout.

M. ROBERT BILODEAU,
Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

Par rapport à la recommandation 16 sur le secteur de la santé, l'Association des consommateurs a de fortes réserves sur l'utilisation, évidemment, comme secteurs prioritaires du domaine de la santé.

C'est surtout au niveau de la manipulation des données personnelles que contiennent les dossiers médicaux. Je faisait allusion, d'ailleurs, à la Conférence de mai dernier, à un rapport ontarien sur l'informatisation

dans le domaine de la Santé, qui a démontré que la confidentialité des données des patients était en grand danger si on poursuivait l'informatisation dans le domaine de la santé, de la façon dont on l'a abordé jusqu'ici.

Nous constatons donc qu'au plan de la Santé, les usagers et les usagères sont directement concernés par le phénomène de l'informatisation et je rejoins ce que madame Simarad disait au niveau aussi de la qualité des soins. Par conséquent, on a de fortes réserves à ce qu'on priorise ce secteur-là au départ.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Je suis un peu inquiet de la façon dont les choix ont été faits et du résultat que ça donne. Compte tenu de la nature du sommet, un Sommet sur l'électronique et de l'informatique, compte tenu du contenu du rapport de la Commission I qui semble, en tout cas quand on le regarde, très impressionnant, j'aimerais savoir du Président de la Commission, comment il se fait qu'on n'ait pas retenu comme prioritaire l'industrie de l'informatique et de l'électronique.

M. FERNAND GAUTHIER,

Président, Commission II

Je me demande si ça ne se retrouve pas dans une autre priorité que nous avons retenue. Je vous disais au début de ma présentation hier, qu'il y avait ambiguité dans le mandat de notre Commission. Contrairement aux autres commissions qui travaillaient dans la perspective du développement de l'industrie électronique, notre perpective, nous, c'était l'en-

semble de l'économie, comment elle reçoit ça, l'électronique. Et comme disait monsieur Bérubé, l'électronique n'était pas la seule considération qui nous préoccupait.

Nos critères, que nous avons nous-mêmes qualifiés d'imparfaits et de premier dégrossissage, ne nous ont pas conduit à l'identification spécifique de l'industrie électronique comme prioritaire et c'est la seule réponse que je peux vous faire.

Nous recommandons fortement que l'analyse soit pourvuisie et ça implique un nouvel examen, un raffinement des critères, l'obtention d'une meilleure information pratique et concrète sur les différents secteurs économiques.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Gauthier, est-ce que je prends cette dernière suggestion comme une recommandation à l'effet que l'on poursuive l'analyse des recommandations 14, 15, 16 et 17?

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Un petit mot sur la recommandation 16. Le ministère des Affaires sociales nous informe d'un projet qu'on hésite à appeler un projet-pilote, mais un projet modèle, à l'Hôpital Maisonneuve-Rosement, d'introduction, sur une période de cinq ans de l'informatisation au secteur hospitalier.

Un budget de huit millions de dollars sur cinq ans consacré par l'Hôpital, à même son budget et qui implique plusieurs des principes qu'on a

discutés hier: pré-information aux syndicats, inventaire au préalable, cours de formation de différents types, y compris des gestionnaires, et information. L'hôpital rendrait disponibles aux autres centres hospitaliers, à mesure que l'expérience se vit, les résultats de son expérience.

Sans dire que c'est le Pérou, il me semble qu'il y a là un début d'action dans ce domaine.

M. FERNAND DAOUST,
Fédération des travailleurs du Québec

Je veux manifester un certain malaise qu'il n'y ait pas eu un consensus un peu plus mordant à l'égarad des recommandations 15, 16 et 17. Si j'ai bien compris, la Commission suggère de poursuivre l'analyse, les mots sont là sur les secteurs prioritaires.

Qu'on soit ou non d'accord avec tel ou tel secteur, ça ne me semble pas être de la plus grande importance. Mais je pense que le consensus que vous avez dégagé devrait souligner l'état d'urgence d'une intervention afin de poursuivre les études de la Commission, de cerner les secteurs le plus rapidement possible et de mettre en oeuvre tous les moyens afin qu'il y ait des programmes d'action à court terme.

On pourrait longuement parler du vêtement qui est créateur d'emplois au Québec. On pourrait parler d'autres secteurs qu'on n'a pas abordés à ce moment-ci, mais il me semble impérieux qu'il se dégage un consensus, mais avec beaucoup plus de prise que celui que vous avez mentionné.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Vous voulez dire que le consensus, c'est celui de poursuivre l'étude et d'y aller rapidement. Alors, l'autre question que je pose, c'est: qui va assurer le suivi? L'État?

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Bon, écoutez, il sera question à la fin de ce sommet, d'un comité de suivi ou d'un organisme de suivi. C'est le Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation qui s'en charge; je suis d'accord avec les autres cependant sur le fait que dans le contexte où on demande au gouvernement de poursuivre les initiatives de la Commission, j'aurais souhaité qu'on trouve le moyen de faire consensus autour de cette partie-là, même si c'est incomplet.

Mais pour le suivi, le gouvernement s'en charge par le Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation...

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Mais, monsieur le Ministre, le consensus ne dit pas qu'il faille écarter ce qui fait partie de la recommandation. On dit que les recommandations sont à compléter. Par conséquent, si on dit qu'elle sont à compléter, on est d'accord pour dire que ce qui est là est déjà un acquis. A moins que j'interprète mal les interventions que j'ai entendues tout à l'heure.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Très bien, correction acceptée.

Volume

2

Les conférences socio-économiques du Québec

VOLUME

RAPPORT

de la 3e rencontre

Montréal, 10, 11 et 12 avril 1985

CONFÉRENCE SUR L'ÉLECTRONIQUE ET L'INFORMATIQUE

Québec

LES CONFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA TROISIÈME RENCONTRE

DE LA

CONFÉRENCE SUR

L'ÉLECTRONIQUE ET L'INFORMATIQUE

Volume II

MONTRÉAL, 10, 11 ET 12 AVRIL 1985

NOTE

Le présent document est le volume II du rapport de la Conférence sur l'électronique et l'informatique, dont la troisième rencontre s'est tenue à Montréal les 10, 11 et 12 avril 1985. Il renferme la transcription des délibérations portant sur l'examen des rapports de la Commission I (expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel) et de la Commission IV (intégration de l'informatique à la culture) ainsi que les délibérations de la séance de clôture.

La transcription d'interventions orales n'étant pas toujours facile à lire, il a fallu dans plusieurs cas en retoucher la forme pour faciliter la compréhension. Là où la clarté n'est pas en cause, la transcription est reproduite fidèlement, d'où ce caractère de langage parlé qu'on retrouve tout au long du document.

TABLE DES MATIÈRES

VOLUME I

	Page
Avant-propos	I
Note de présentation	V
Séance d'ouverture	1
Rapport de la Commission III: L'informatisation, l'emploi et le travail	70
. Propositions des représentantes des femmes	228
Rapport de la Commission II: L'informatisation des entreprises et des administrations publiques	274

VOLUME II

Rapport de la Commission I: L'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel	382
Rapport de la Commission IV: L'intégration de l'informatique à la culture	504
Séance de clôture	601
. Synthèse des consensus sur les rapports des quatre commissions	601
. Tour de table final	617
Annexe I: Liste des invités participants	645
Annexe II: Documentation issue de la Conférence	655

RAPPORT DE LA COMMISSION I

L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

LE PRÉSIDENT,
André Payette

La commission propose 48 recommandations qui seront regroupées en 7 blocs de discussion:

Bloc 1 Les orientations générales qui comprennent 1 recommandation.

Bloc 2 L'information statistique renferme 2 recommandations.

Bloc 3 La formation qui comprend 9 recommandations.

Bloc 4 La recherche qui renferme 6 recommandations.

Bloc 5 Le financement qui comprend 8 recommandations.

Bloc 6 La politique du faire-faire renferme 12 recommandations.

Bloc 7 La politique d'achat renferme 10 recommandations.

La première recommandation recommande la création d'un climat d'entrepreneurship.

Recommandation 1

1 **Orientations générales**

Créer un climat d'entrepreneurship.

L'industrie québécoise de l'électronique et du logiciel doit être plus dynamique et plus concurrentielle pour:

- **réduire le déficit commercial croissant (estimé à 614 millions $ en 1982), accroître notre part du marché canadien et créer des emplois au Québec;**

- **apporter tout son soutien à l'informatisation de l'économie québécoise.**

M. CHARLES GIGUÈRE,

Association des administrateurs de recherche des universités du Québec

Nous ne sommes pas d'accord avec la recommandation qui est présentée ici. D'abord, parce que l'esprit de cette recommandation nous apparaît trop restrictif. On parle de créer un climat d'entrepreneurship, ce climat ne concerne, à tout évènement, que l'entreprise et le gouvernement.

Le rapport de la Commission I porte le sous-titre "créer ensemble un climat favorable."

C'est évident que dans l'entrée en matière de cette Commission, on parle de l'existence d'un climat défavorable, présentement, et les difficultés qu'on rencontre aujourd'hui le prouvent bien.

Des sondages démontrent clairement les appréhensions importantes de la population à l'endroit des changements informatiques. Un sondage Gallup de novembre 1983 en faisait état et qui plus est, démontrait que ces appréhensions et ces craintes de la population par rapport aux changements technologiques, étaient d'autant plus marquées, qu'on avait affaires à des classes sociales de travailleurs et de travailleuses manuels, de travailleuses au foyer qui se montraient majoritairement pessimistes devant des changements qu'ils ne comprenaient pas.

Sur le plan international, un autre sondage Gallup de novembre 1984 démontre, qu'au Canada, les appréhensions de la population sont plus élevées que dans les autres pays industrialisés.

Ce n'est pas une coïncidence que le sous-titre du rapport de la Commission I soit "créer ensemble un climat favorable..." "Ensemble" signifie que nous devons déborder pour inclure, je crois, la population et les usagers de services informatisés.

C'est tellement évident que l'on ne peut pas arriver à créer un climat favorable si les appréhensions de la population viennent bloquer l'introduction de changements informatiques.

On a vu dans le cas des codes universels de produits, on a obtenu, des consommateurs le maintien de l'étiquettage des produits. On l'a vu également dans les changements bancaires, il y a eu aussi un blocage à ce niveau.

De ce fait la recommandation telle qu'elle est présentée, quant à nous, devrait accorder une importance particulière à un accord des usagers des services. Donc, dans l'absence d'une préoccupation évidente des usagers de services et des consommateurs, nous ne pouvons pas accepter, telle que formulée, l'orientation générale qui, pour nous, devrait contenir une provision qui pourrait être, par exemple, créer un climat favorable à l'informatisation, tant pour les fournisseurs que pour les travailleurs et les usagers.

M. MICHEL DORÉ,

Confédération des syndicats nationaux

On peut difficilement être d'accord avec cette recommandation parce qu'on pense que c'est une notion fort étroite de ce que doit être l'entrepreneurship dans une société. Évidemment, il faut regarder

l'ensemble du rapport de la Commission I pour faire un jugement sur ce qu'on entend, effectivement, par notion d'entrepreneurship.

Nous, on pense que l'entrepreneurship dans une société ne peut reposer, uniquement, sur les dirigeants d'entreprises. Pour nous, l'entrepreneurship général d'une société dépend aussi du contexte social général de cette société-là, il dépend de sa capacité à mobiliser l'ensemble des ressources humaines dans une société et non pas simplement les ressources des entreprises et des patrons et cela se manifeste d'abord, nous semble-t-il, par la reconnaissance des droits des parties. On a été fort déçus, hier, des débats qu'on a eus sur cette question-là.

D'autre part, on ne pense pas non plus que l'entrepreneurship, dans une société, signifie nécesssairement le recul du rôle de l'État. On reviendra, encore une fois, sur les propositions particulières. Il se dégage dans l'ensemble du rapport une philosophie générale sur le rôle de l'État qui va, à notre avis, aussi à l'encontre des acquis historiques du Québec.

On pense que des sociétés d'État au Québec ont joué un rôle fondamental dans le développement, y compris des nouvelles technologies.

On peut penser par exemple à l'Hydro-québec. Alors, on pense qu'il s'agit d'une notion extrêmement étroite de ce que c'est l'entrepreneurship, de ce que doit être l'entrepreneurship dans une société.

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

Écoutez, ce que je pense qu'il faut dégager ici, c'est qu'on ne parle pas de l'informatique et de la société. Le mandat de cette Commission était de trouver des mécanismes pour permettre l'amélioration, l'ac-

croissement, le développement de l'industrie de l'informatique... et non pas des effets que l'informatique peut avoir sur la société elle-même, qui était le mandat de la Commission II et le mandat de la Commission IV.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Je ne veux pas contester les faits invoqués tantôt par monsieur Giguère concernant la perception que peut avoir le public, ou enfin les sondages qui ont été faits sur la perception du public vis-à-vis l'application de l'informatique ou des nouvelles technologies.

Mais je soumets que c'est à côté de la question, parce que l'objet de cette Commission est de voir comment, au Québec, nous pouvons le mieux possible développer cette industrie et à la limite, ce pourrait être pour en vendre tous les produits à l'extérieur du Québec, si on ne veut pas les acheter ici. Mais avoir au moins, ici, une industrie de l'informatique qui se développe, qui emploie plus de gens, qui donne de meilleures conditions de travail et qui soit plus dynamique.

Alors, il me semble que le débat sur la question des réactions sur l'application, on l'a fait dans les deux autres Commissions qu'a mentionnées monsieur Ducros.

Ici, il s'agit de voir comment on peut, au mieux possible, développer l'industrie de l'informatique chez nous. Et je le répète, à la limite, on pourrait vendre tous les produits à l'extérieur du Québec, s'il y a un refus total d'en accepter les applications et les utilisations ici.

M. RENÉ ROY,

Fédération des travailleurs du Québec

Nous comprenons la recommandation dans le sens qu'on lit à la page 14 du rapport synthèse: "La Commission recommande fortement que les gouvernements, syndicats, universités et entreprises, dans un effort de coopération, créent ensemble un climat d'entrepreneurship, où le Québec sera reconnu comme un pôle d'attraction de cette industrie."

Alors, dans ce sens-là, nous sommes d'accord avec la recommandation de la Commission et évidemment, en gardant certaines préoccupations au niveau de la participation que le monde syndical pourra avoir là-dedans.

Mais, nous, on va sûrement exprimer nos préoccupations dans le secteur de la télécommunication ou de la téléphonie, en ce qui regarde la recherche. Et les centres de développement, de recherche et développement de ces immenses compagnies comme Bell Canada et Northern Telecom, qui, à toutes fins pratiques, ne nous donnent pas, selon nous, au ratio de la population, ce qu'on doit avoir.

On est nettement défavorisés, selon nous, au Québec, en comparaison avec l'Ontario, pour la recherche et le développement des compagnies Bell Northern, Bell et Northern Telecom.

C'est une des préoccupations qu'on veut soulever, à ce moment-ci des travaux de la Commission, pour justement souligner notre participation, notre accord et indiquer que c'est dans ce sens-là qu'on va discuter.

M. CHARLES GIGUÈRE,

Association des administrateurs de recherche des universités du Québec

Voici, je voudrais simplement citer monsieur Raymond Blais, président du Mouvement Desjardins, dans la Presse de ce matin, qui conclut en disant:

> "Il est nécessaire de démystifier et d'éduquer les utilisateurs car c'est eux qui, en dernier ressort, vont décider du succès de ces systèmes."

Il parlait des systèmes informatiques bancaires.
Aujourd'hui, également dans le Soleil, le Conseil des sciences du Canada déclare que:

> "L'informatique menace le droit des citoyens à la vie privée."

Je ne sais pas comment on peut arriver à avoir une conception aussi étroite d'un climat favorable pour le développement d'une industrie si les utilisateurs de ces services sont complètement rébarbatifs à ces transformations. Comment pourra-t-on développer ces industries? Comment pourront-ils faire leur place dans le marché, si les gens à priori, à cause du manque d'information, à cause d'un manque de connaissance, sont fermés à ça.

M. CHRISTIAN PAYEUR,

Centrale de l'enseignement du Québec

Nous pensons que le sens de cette première proposition, c'est de donner un cadre général, une philosophie d'ensemble sur laquelle nous ne sommes pas d'accord. Ce sur quoi nous sommes d'accord, c'est sur la nécessité

de développer ici un pôle d'expertise industrielle, qui permette une dynamique, qui permette, subséquemment, une création d'emplois. Mais ce pôle d'expertise industrielle là n'est pas le seul fait de l'entreprise privée, n'est pas le seul fait d'un développement qui repose sur une philosophie très particulière du développement économique.

On n'est pas prêts, nous, à endosser une telle philosophie du développement économique et on ne pense pas que l'entrepreneurship puisse faire fonction de stratégie industrielle.

Mais, on pense qu'il est important, et là-dessus ce n'est pas pour renier les objectifs de la Commission, à savoir de créer une dynamique industrielle ici, mais on pense que c'est plus compliqué que ça et puis qu'il faut se méfier peut-être de certains courants idéologiques à la mode au niveau des théories économiques.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Il serait peut-être bon de rappeler dans le débat présent que, depuis plus d'un siècle, la fabrication ou le secteur de la manufacture et de la fabrication a maintenu, au Canada, sa bonne part d'emploi total. En fait, on compte actuellement plus de deux millions (2,000,000) d'emplois dans le secteur manufacturier, soit environ 25% des travailleurs ou des emplois disponibles et il faudrait se rappeler que ça s'est fait, grâce en grande partie aussi, au climat d'entrepreneurship qui a existé. Il ne faut pas oublier que la création d'emplois au Québec dans les années à venir, et je reprends l'exemple de monsieur Létourneau tout à l'heure, à la limite qu'on pourrait exporter tous ces produits et ces services, il ne faut pas oublier que la création d'emplois au Québec dépend pour une bonne part aussi de l'exportation.

Alors, dans ce contexte-là, il m'est difficile de comprendre qu'on s'oppose à la création d'un climat d'entrepreneurship qui permette de poursuivre justement ce développement. D'autant plus que nous prévoyons à l'Association, que si nous savons nous adapter, nous pouvons continuer à créer des emplois dans le secteur manufacturier. En fait, les emplois du secteur manufacturier devraient, d'ici la fin du siècle, augmenter de 25%, si on maintient, effectivement, ce climat d'entrepreneurship et ce climat favorable à l'expansion et à la création de nouvelles entreprises.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

J'ai le sentiment que c'est sur le mot "entrepreneurship" qu'il y a problème. Alors, je me demande si le Président de la Commission n'aurait pas un autre mot à suggérer.

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

Non, mais j'ai peut-être quelques petits points à soulever puisque les mots sont tellement importants.

En page 41 du rapport, on a marqué: "objectif principal, créer au Québec un secteur dynamique fort et concurrentiel en privilégiant un excellent climat d'entrepreneurship".

Et nous avons décrit dans cette page 41 ce que nous appelons le climat d'entrepreneurship.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Je veux souligner, au nom du gouvernement, qu'on peut difficilement être en désaccord avec une telle phrase: "Créer un climat d'entrepreneurship." Je comprends qu'on pourrait vouloir dire créer un climat d'innovation et ça mettrait, évidemment, tout le monde d'accord. Sauf que tout individu est convaincu qu'il est très innovateur mais ce sont les autres qui l'empêchent de réaliser. Et je pense que ce que la Commission a voulu nous dire, c'est que si vous êtes innovateur, faites-le donc.

MME LOUISE GODBOUT,

Fédération des femmes du Québec

Dans les faits, je pense qu'on n'est pas en désaccord avec la création d'un climat d'entrepreneurship, je pense que c'est la limitation qu'on donne à ça. Et dans ce sens-là, je rejoins monsieur Payeur et monsieur Giguère: pour nous, ça doit inclure les utilisateurs.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Je fais un appel à monsieur Payeur et tous ceux qui pourraient s'opposer à ce mot. Parce que je comprends mal l'objection, à moins qu'on donne des interprétations au mot qui dépassent de beaucoup, je pense, la pensée des auteurs et notre compréhension même.

Nous sommes dans un sommet, où le principal Ministre qui est avec nous a répété, je ne sais pas combien de fois, que la priorité, et la partie syndicale aussi, c'est l'emploi.

Nous constatons, et ce sont des faits, je pense qui ne sont pas discutables, que des emplois sont maintenant créés par des P.M.E. au Québec par des gens qui ont réussi à développer un esprit d'entrepreneurship. C'est là qu'on voit, et même les gens de la grande entreprise le reconnaissent, c'est là qu'on voit le climat le plus dynamique d'entrepreneurship.

Donc, on parle de climat d'entrepreneurship, ça veut dire climat de création d'emplois. Ce sont les gens qui créent les emplois. Et pour créer des emplois, il faut être capable de vendre, il faut être capable de rejoindre la clientèle et être capable de faire en sorte que son produit soit accepté par la clientèle.

J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi vous vous opposez au mot "entrepreneurship," à ce moment-ci. Il me semble que ça va contre votre propre intérêt.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

C'est une question que je voudrais poser à monsieur Ducros et dans le fond, peut-être que c'est la phrase, et la F.T.Q. l'a souligné avec beaucoup d'à propos, je pense, qui rallierait tout le monde. A la page 18, une fois que vous avez évoqué cet objectif principal qui est de créer un climat d'entrepreneurship, vous parlez ensuite de formation, de recherche, de financement, de faire faire, d'achats pour que nous aboutissions à une résultante qui se lit très bien et qui, pour moi, englobe à peu près tout et tout le monde.

"La Commission recommande fortement que les gouvernements, les syndicats, les universités, les entreprises et on pourrait même, à la limite,

ajouter les consommateurs puisqu'ils font partie intégrante de ce vaste mouvement d'entrepreneurship, dans un effort de coopération, créent ensemble un climat d'entreneurship où le Québec sera reconnu comme un pôle d'attraction de cette industrie de l'avenir."

Je pense que, lu de cette façon, y intégrant l'ensemble des agents socio-économiques de notre société, c'est une prémisse indispensable au développement de l'industrie, du logiciel et de l'électronique, sinon on ne va nulle part.

Et je pense que si elle était présentée comme ça, quelqu'un me disait tantôt, "je pensais qu'on ouvrirait tous une bouteille de champagne, tellement ça irait de soi d'adopter une proposition comme celle-là."

M. CHARLES GIGUÈRE,
Association des administrateurs de recherches des universités du Québec

Je souscris tout à fait à la formulation que vient d'évoquer le ministre Bertrand et en fait, ça vient simplement élargir le sens du mot entrepreneurship qui, encore une fois, semblait écarter des gens qui, habituellement, n'ont peut-être pas l'habitude de se reconnaître sous ce vocable-là.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Vous savez que le mot entrepreneurship, avant même d'avoir été utilisé par des gens d'affaires, a d'abord été utilisé par des universitaires. Et les gens d'affaires se l'ont approprié parce qu'ils ont trouvé que c'était un terme qui définissait bien le sens de l'innovation et de la créativité qui les caractérisait.

M. CHRISTIAN PAYEUR,

Centrale de l'enseignement du Québec

Ce qui est essentiel, c'est qu'il se créé ici une dynamique où il se créé des innovations, que des gens entreprennent des projets concrets.

Ce qu'on ne veut pas c'est qu'on donne un sens à cette première proposition où la seule initiative et les seules bonnes entreprises, les seuls projets collectifs valables soient ceux de l'entreprise privée. Le problème, c'est que c'est vrai que la P.M.E. créé de l'emploi au Québec, mais elle n'en créé pas assez. Il y a peut-être encore de la place au Québec pour des projets collectifs, en particulier, au niveau de l'informatisation qui entraînerait, effectivement, de la création d'emplois dans l'entreprise privée, comme l'Hydro-Québec a pu entraîner des entreprises et de l'emploi.

M. MICHEL DORÉ,

Confédération des syndicats nationaux

Dans le même sens, on n'est pas contre l'entrepreneurship, au contraire, on serait plutôt pour, mais on trouve que c'est une notion étroite, telle qu'elle apparaît dans l'ensemble du rapport.

On pense que l'entrepreneurship, dans une entreprise donnée, ça repose aussi sur la capacité pour les travailleurs d'être des agents d'innovation. Ça nous renvoie à l'ensemble des débats qu'on a eus, hier matin, alors, on se rallierait à une proposition qui incluerait, effectivement, le fait que l'entrepreneurship dans une société, ça repose aussi sur les autres organisations représentatives de la population.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Tel que stipulé en page 18.

M. MICHEL DORÉ,
Confédération des syndicats nationaux

Tel que stipulé, oui.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Merci, monsieur Doré. Il y a consensus là-dessus sur cette dernière formulation? Oui? Je vous remercie. Passons donc au bloc 2 qui traite d'information statistique et qui comprend 2 recommandations: la numéro 2 et la 3.

Recommandations 2 et 3

L'INFORMATION

2 Statistique Canada devrait publier annuellement, pour l'industrie du logiciel, des statistiques distinctes de l'industrie des services informatiques, et cette information devrait être fournie pour le Canada et les principales provinces.

3 Le ministère de l'Industrie et du Commerce devrait maintenir périodiquement à jour le recueil statistique sur l'industrie de l'électronique, des services informatiques et du logiciel. Ce recueil permettrait de mieux suivre l'évolution de cette industrie au Québec.

Plusieurs problèmes ont été portés à l'attention de la Commission concernant l'information statistique. Certains de ces problèmes résultent de la classification même des activités informatiques et électroniques par des organismes publics, ce qui engendre des difficultés d'interprétation et de cohérence avec des statistiques de source privée.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Une question à monsieur Ducros: probablement que les gens de votre Commission y ont réfléchi. Il y a des entreprises comme la vôtre d'ailleurs, D.M.R., qui oeuvrent à la fois au niveau de services informatiques mais aussi au niveau du développement de logiciel. Or, il y a des entreprises aussi qui n'oeuvrent qu'au niveau du développement de logiciels; dans ces cas-là, bien sûr, c'est assez facile de faire des relevés statistiques. Mais dans le cas d'entreprises comme la vôtre ou d'autres, C.G.I., par exemple, qui font de l'informatique et du développement de logiciel, est-ce qu'il est possible de faire la distinction, pour que d'un point de vue statistique, on puisse isoler ce qu'on appelle les services informatiques, des logiciels comme tels?

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

Il y a des questions de définition. Quand on parle de logiciel, on peut parler de deux types de logiciel: on peut parler du logiciel-produit, qui normalement, s'appelle le progiciel, et on peut parler du logiciel de façon. Nous avons, à la Commission, diviser ces deux types de logiciel.

Le logiciel-produit, pour nous, est un produit, il implique un processus de fabrication et un processus de distribution similaires à ceux des équipements informatiques. Le logiciel de façon fait partie de l'industrie du service.

Les caractéristiques du logiciel produit ou progiciel qui sont similaires aux caracatéristiques des équipements sont les suivantes: des besoins de financement, au départ, majeurs pour créer le produit et le distribuer à travers le monde.

Pour le logiciel à façon, c'est-à-dire le logiciel pour une entreprise gouvernementale ou pour une entreprise privée, ces caractéristiques sont différentes. Il implique un moindre besoin de financement, quoiqu'un certain financement soit nécessaire et pas du tout les mêmes problèmes de distribution parce qu'on n'a pas besoin de s'adresser à un marché à travers le monde. On est spécifique à une entreprise.

Alors, c'est pour ça que nous avons divisé le progiciel du logiciel à façon. Progiciel dans le produit, logiciel à façon, dans le service.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je voudrais revenir aux recommandations 2 et 3, et à ce moment-là, poser

la question d'abord au gouvernement du Québec, puisqu'on parle de Statistiques Canada et qu'il n'y a personne ici qui représente Statistiques Canada. Est-ce que le gouvernement du Québec peut intervenir auprès au gouvernement du Canada pour demander que Statistiques Canada publie, annuellement, les statistiques en question.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

C'est d'accord.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

D'accord. Alors, à ce moment-là, il y a consensus. Le ministère de l'Industrie et du Commerce devrait maintenir, périodiquement à jour, leurs cahiers statistiques sur l'industrie de l'électronique. Est-ce que le gouvernement peut répondre à cette question?

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

D'accord, oui.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

C'est un oui. C'est un double consensus, merveilleux. Nous passons maintenant au bloc 3 qui porte sur la formation:

Recommandations 4 à 12

LA FORMATION

4 Inciter plus d'étudiants à poursuivre leurs études dans les secteurs du génie informatique, du génie électrique, de l'informatique et du génie physique.

5 Inciter plus d'étudiants à poursuivre leurs études supérieures dans les grands centres universitaires étrangers lorsque les universités québécoises n'offrent pas les programmes recherchés.

6 Lancer un programme d'immigrants-chercheurs.

7 Réaliser, conjointement avec les entreprises, de courts programmes de recyclage et de ressourcement à l'intention des chercheurs industriels.

8 Inviter l'industrie à octroyer des bourses pour les étudiants-chercheurs.

9 Mettre l'accent sur les connaissances de base essentielles à une remise à jour continuelle des acquis.

10 Augmenter les capacités d'accueil des départements d'informatique et de génie afin de pouvoir dispenser des enseignements pertinents aux milieux du travail:

- accroître les ressources matérielles (locaux, équipements);
- accroître les ressources humaines.

11 Inviter l'industrie à participer davantage:

- à l'élaboration des programmes de formation;
- à la réalisation des programmes.

12 Favoriser le développement de la créativité et de l'entrepreneurship chez les étudiants qui se destinent à des carrières industrielles et encourager la maîtrise de l'anglais.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Je suis directement impliqué par la plupart de ces résolutions, par con-

conséquent, j'ai pensé qu'il serait peut-être bon, d'abord, de situer le problème dans son contexte. Lorsque, à la résolution 4, on parle d'inciter plus d'étudiants à poursuivre leurs études dans le secteur du génie informatique, du génie électrique, de l'informatique, du génie physique, je dois souligner, tout d'abord, que si on prend les données de 1978-1979, on constate que les clientèles universitaires ont cru d'à peu près 22%, et dans le secteur du génie, c'est plutôt de l'ordre de 40%. Et lorsqu'on regarde, à l'heure actuelle, les clientèles additionnelles et qu'on fait la distinction entre ce que j'appelerais les clientèles du virage technologique, c'est-à-dire incluant la gestion également qui nous apparaît fort importante au développement de l'économie, nous constatons que c'est probablement beaucoup plus que 50% des nouvelles clientèles qui vont dans ces secteurs-là.

La question qu'il faut cependant se poser, c'est "est-ce que comme société, on doit absolument consacrer toutes nos ressources dans ce secteur-là"? Que veut dire le mot "plus"? Si on veut dire qu'on est d'accord avec la tendance qui a marqué l'évolution de nos universités depuis quelques années, bien là, moi j'en suis. Si on dit qu'il faudrait accentuer ça davantage encore, au point où, finalement, il n'y aurait plus de recrutement que dans ces secteurs-là, là je ne pourrais pas partager la recommandation de la Commission.

Mais j'ai l'impression que si c'est simplement pour bien marquer l'importance de ces secteurs-là, je pense que je marquerais mon accord.

Sur le point 5, il est clair, que, à cet égard-là, nous avons du rattrapage à faire. J'y reviendrai.

M. DENIS GUINDON,

Rassemblement des associations des étudiants universitaires du Québec

Je ferai, évidemment, plusieurs petits commentaires sur ces différentes

propositions parce qu'elles nous concernent directement. Je pense, quand on parle de formation, que les étudiants y sont étroitement associés. J'aimerais, premièrement, peut-être faire un commentaire sur la proposition 4 et souligner l'importance, je pense, que cette proposition-là revêt pour les étudiants universitaires.

Je pense qu'on ne peut qu'être d'accord avec une telle proposition et il faut également prendre conscience que, pour augmenter le nombre de diplômés de deuxième et troisième cycle, il faut, également et nécessairement, favoriser le plus grand pool de recrutement possible, ce qui ne sera, évidemment, possible que par une accessibilité toujours plus grande à l'éducation. Et ça, ça ne sera sûrement pas par une augmentation des frais de scolarité.

J'aimerais que ça soit bien clair pour tout le monde ici. Si on veut augmenter le pool de recrutement pour les deuxième et troisième cycles, il faut favoriser une accessibilité toujours plus grande à l'éducation universitaire.

En ce qui concerne la recommandation proprement dite, je pense que l'on manque également de gens qui se rendent en deuxième et troisième cycles dans le secteur des sciences sociales. A ce niveau-là, il ne faudrait peut-être pas oublier justement le rôle de chien de garde qu'ont à jouer les étudiants qui étudient dans les domaines des sciences sociales par rapport, justement, aux changements de rapports sociaux que vont provoquer l'introduction de l'informatique.

Je pense qu'il va falloir sensibiliser et encourager ces gens-là par des moyens concrets et par de l'argent aussi, et non seulement exclusivement les étudiants qui sont dans le virage technologique.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Mais pour répondre à la première question que je posais, est-ce que vous avez, vous, à l'égard de l'une ou l'autre de ces recommandations-là des oppositions bien précises?

M. DENIS GUINDON,
Rassemblement des associations des étudiants universitaires du Québec

On ne peut pas être en désaccord avec cette proposition-là, au contraire, je viens de le dire. Cependant, on voudrait faire des mises en garde. On voudrait que ça ne soit pas exclusif à ces secteurs-là, parce qu'il y a d'autres secteurs aussi qui sont indirectement reliés au virage technologique. On pense aux gens qui étudient en deuxième ou en troisième cycle dans les sciences sociales, qui ont un rôle éminemment important à jouer par rapport, justement, aux conséquences de l'introduction de l'informatique dans les changements des rapports sociaux. Et on ne voudrait pas que ces gens-là soient oubliés.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Je reviens à la page 52 du rapport où l'on souligne les déficiences québécoises en termes de formation dans les études avancées.

En effet, les chiffres que l'on y cite sont assez frappants; on compare, par exemple, l'Ontario qui produit 11.65 maîtrises par 100,000 habitants contre 7 au Québec. On compare également, et là c'est nette-

ment plus grave, 4.18 doctorats formés en Ontario sur 100,000 habitants par année et le Québec est à 1.94.

Donc, on se rend compte que l'effort de rattrapage est considérable. Toutefois, je voudrais souligner le programme que nous venons de mettre en place et pour lequel nous venons de choisir les douze premières équipes. C'est le programme de développement d'équipes de recherche dans une quarantaine de secteurs reliés, essentiellement, au développement économique québécois. Or, qu'est-ce qu'on y constate? Si, effectivement, on voulait augmenter pour devancer l'Ontario à 5 diplômés au doctorat par 100,000, il nous faudrait donc en rajouter 3 par 100,000 habitants. Avec notre population, ça voudrait dire en rajouter, à peu près, quelques centaines et, si je prends les quelques centaines et que je présume qu'il faut au moins quatre ans pour en former un, il m'en faudrait au moins 800 et si je prends 800 et que je divise par, en gros, le nombre des équipes qui représentent à peu près une vingtaine d'étudiants par équipe, il me faut 40 équipes.

Et, effectivement, le programme que nous avons mis en place va totalement combler ce besoin-là et nous placer essentiellement, au premier rang des provinces canadiennes et ça, dans l'espace d'à peu près trois ans.

Et ça couvre l'ensemble des domaines.

Je vous souligne, par exemple, que simplement dans les 12 premières équipes que nous venons d'approuver, nous avons approuvé une équipe qui travaille dans les circuits électroniques de grande échelle, donc, essentiellement, la conception par ordinateur. Une autre équipe travaille en télématique, une équipe travaille en robotique, une équipe travaille sur les techniques de fabrication des micros-circuits, une équipe travaille sur la conception assistée par ordinateur des systèmes véhiculaires et une dernière équipe travaille sur l'application de l'in-

formatique à l'industrie minérale. Si toutes ces équipes-là devaient performer, à ce moment-là, nous aurions comblé entièrement le besoin de trente nouveaux titulaires d'un doctorat en électronique, essentiellement, d'ici trois ou quatre ans.

Donc, l'objectif qui a été fixé par la Commission est un objectif qui nous apparaît tout à fait réaliste. Nous pensons même que nous allons, largement, excéder l'objectif qui est là, mais je pense qu'il est approprié, parce qu'il montre quand même le type d'efforts dans lequel nous nous sommes engagés en ce moment.

M. CHARLES GIGUÈRE,

Association des administrateurs de recherche des universités du Québec

Je me limiterais à ce point-ci, à quelques commentaires. Le premier, c'est pour prendre la recommandation 4 que l'on ne peut pas séparer de la recommandation 10 parce qu'on parle, d'inciter les étudiants à poursuivre les études, et dans un premier temps, c'est au premier cycle. Il faut souligner que la demande est déjà très forte et dépasse de loin la capacité d'accueil des universités québecoises. Donc, pour inciter encore d'autres jeunes à s'inscrire à un programme, il faut faire bien attention qu'on mette en oeuvre la recommandation numéro 10. Je pense que le ministre Bérubé a souligné le financement du gouvernement québécois par rapport aux secteurs prioritaires. Ce qu'il manque à part de ça, dans les domaines cités, ce sont les locaux et les équipements. Une étude effectuée par le Conseil de l'Université du Québec et le Comité des doyens d'ingénierie du Québec le confirme.

Sur la recommandation 5, il faut avouer que c'est très bien d'envoyer des étudiants au M.I.T. ou à Standford. Il faudra toujours le faire. Mais il faut promouvoir l'établissement ici au Québec, de centres d'ex-

cellence pour les études universitaires de deuxième et troisième cycle. Je profite de l'occasion pour vous rappeler l'initiative des universités montréalaises de se concerter pour créer un pôle d'excellence dans le domaine. Il s'agit de la création de Centre de recherche informatique de Montréal. Je citerai ses grands objectifs. C'est, premièrement, de définir, en collaboration avec l'industrie, les secteurs prioritaires de recherche. C'est-à-dire que la recherche devrait se relier aux besoins à long terme de notre industrie.

Deuxièmement, participer à la formation d'une main-d'oeuvre hautement spécialisée, surtout au niveau du doctorat.

M. CHRISTIAN PAYEUR,

Centrale de l'enseignement du Québec

Il y a trois propositions qui nous posent problème actuellement. Ce sont la 10, la 11 et la 12. La 10, je pense qu'elle a été soulevée par monsieur Bérubé et monsieur Guindon. J'aimerais seulement soulever qu'il est aussi important pour le développement de l'industrie que la recherche en sciences humaines, en sciences sociales particulièrment, se développe. Il faut établir un équilibre au point de départ. Un équilibre qui est loin d'être atteint, quand on considère que dans les équipes qui ont été subventionnées la semaine passée, par le ministère de la Science et de la Technologie, il n'y en a aucune qui porte sur les impacts sociaux des nouvelles technologies.

C'est un problème qui tient autant à la difficulté de faire émerger des équipes qu'aux difficultés de financement qui se trouvent actuellement à paralyser un peu les départements de sciences humaines dans les universités. Donc, il y là un problème qui nous préoccupe.

L'autre élément est beaucoup plus fondamental. Dans la mesure où la Commission parle beaucoup des rapports à établir entre l'industrie et

l'université, sans jamais vraiment établir de balises précises, et pour nous c'est préoccupant, parce qu'il y a des balises à se donner, parce qu'il y a beaucoup de conflits qui peuvent survenir entre les objectifs de formation universitaire d'avancement du savoir et ceux de l'industrie.

Il y a d'autres types de conflits qui peuvent arriver entre les professeurs et les étudiants en ce qui concerne le rôle académique et le rôle de développer des produits sur le marché. Ces objectifs-là ne sont pas conciliables en soi.

Il faut avoir vraiment des balises très claires, si on veut vraiment que ces choses-là se fassent dans l'ordre. Nous pensons aussi à tous les conflits inter-personnels entre les chercheurs universitaires et ceux de l'entreprise privée sur les bénéfices, droits d'auteur, brevets, licences. Je pense qu'on ne peut pas s'en aller sur ce terrain-là sans vraiment se questionner.

Donc, on aurait des réserves, à l'heure où on se parle, d'avancer un principe général sans vraiment se fixer des balises pour que ça avance, pour qu'on évite des écueils, qui à notre avis, sont importants.

Dernier élément sur la 12, on y reviendra demain, lorsqu'il sera question de la Commission IV, nous ne sommes pas contre l'usage de l'anglais, mais on trouve que le rapport de la Commission I aurait pu peut-être mettre en valeur les capacités qui se développent, actuellement au Québec, sur les interfaces en français avec les ordinateurs; il y a peut-être une expertise qui n'est pas présente ailleurs et qu'on pourrait développer. On aurait peut être pu mettre aussi en avant l'utilisation du français.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Mais vous ne manifestez pas de désaccord sur l'ensemble, enfin, vous avez des réserves...

M. CHRISTIAN PAYEUR,
Centrale de l'enseignement du Québec

Sur la 11, on manifesterait un désaccord, à cette date-ci, parce qu'il n'y a rien de précis comme balises. On trouve que sans balise, c'est trop dangeureux, on ne s'en va pas vers ça.

M. MICHEL DORÉ,
Confédération des syndicats nationaux

On se pose aussi beaucoup de questions sur un certain nombre de recommandations et on a des réserves sur la proposition 4. Bon, effectivement, on est d'accord pour favoriser les études dans les secteurs mentionnés, mais on sait quels problèmes de financement se posent pour les universités, actuellement. Puis il me semble important que ça ne se fasse pas au détriment des disciplines plus traditionnelles, entre guillements, qui sont toutes aussi importantes dans le virage technologique, compte tenu des impacts sociaux.

Sur la 5, on déplore, dans le rapport, l'exode des cerveaux que subit le Québec. Ça nous inquiète un peu de dire qu'on doit favoriser, sans autre condition, les étudiants à poursuivre leurs études dans les grands centres universitaires étrangers.

Comment va-t-on faire face à l'exode des cerveaux? Comment faire en sorte que nos investissements, en formation supérieure, ne servent pas d'abord et uniquement, les intérêts des multinationales à l'étranger?

Il nous semble que c'est une question qui doit être soulevée.

Même réserve sur la 11. On est d'accord pour que des meilleurs liens s'établissent entre l'industrie, les universités et les organisations syndicales. Il y a un colloque qui se tient, aujourd'hui, sur les services à la collectivité qui nous tient à coeur. On doit annoncer un budget. Monsieur Bérubé doit annoncer un budget, on a hâte de le connaître.

Il ne faudrait pas, d'autre part, que ça amène une subordination des universités à l'industrie.

Finalement, aussi, même réserve sur la maîtrise de l'anglais. On connaît les problèmes qui se sont posés, historiquement, au Québec, quant au français langue de travail. On sait que l'informatique, actuellement, présente des enjeux fondamentalement nouveaux, quant à l'anglais dans le milieu de travail. Il nous semble que la première exigence, actuellement, c'est la maîtrise du français face aux nouvelles technologies. Bien qu'on ne soit pas contre, encore là, le fait que le monde apprenne l'anglais.

M. ANDRÉ BARIBEAU,
Centrale des syndicats démocratiques

Les réserves que l'on a ne sont pas tellement grandes. Tout ce qu'on voulait amender, c'est de faire attention, quand on parle du programme d'immigrants-chercheurs. Ce que monsieur Bérubé vient de nous annoncer, je suis très heureux de l'entendre. Ça veut dire que, dans le temps, on

aura des gens pour répondre à ces besoins-là. Alors, une attention assez spéciale au programme d'immigrants-chercheurs. Et concernant les 7, 8, 9, 10 et 11, on voudrait qu'il y ait une certaine coordination avec les recommandations du Sommet sur l'éducation des adultes. Il y a déjà eu des propositions qui ont été faites et qui vont être faites. On voudrait qu'il y ait une certaine coordination avec tout ce qui va se passer au niveau de la formation des adultes.

M. PIERRE DUCROS,

Président, Commission I

Je voudrais faire un commentaire sur la parcipation de l'industrie à l'éducation parce que ce n'est pas simplement pour répondre aux besoins de l'industrie que nous avons, à la Commission, parlé de cette recommandation.

Il nous paraît extrêmement important que les étudiants, lorsqu'ils arriveront sur le marché du travail, se trouvent des emplois. Et il faut, réellement, essayer de mettre ensemble l'offre et la demande. Si les universités n'ont pas préparé les jeunes aux besoins de l'industrie, et c'est une industrie qui change très, très rapidemnt, où les produits et les services changent tous les 12 à 36 mois, bien nous allons, tous ensemble, avoir un problème. C'est pas simplement l'industrie qui va avoir un problème mais les travailleurs vont aussi avoir un problème et évidemment, il y aura beaucoup plus de chômage.

Le deuxième point, surtout pour l'anglais, mais aussi pour le lien entre l'industrie et l'université, c'est qu'une très grosse partie des marchés se trouvent aux États-Unis, 60.5% de cette industrie mondiale se trouve aux États-Unis, 0.7% se trouve au Québec.

Alors, pour les entreprises ainsi que pour les travailleurs, il va nous

falloir absolument exporter, exporter les produits et exporter les services. Et c'est là que, dans ce climant d'entrepreneurship ou de coopération, il est absolument nécessaire qu'il y ait un lien très étroit entre l'industrie et l'université. Ce n'est pas unilatéral, ce n'est pas simplement pour les besoins de l'industrie, mais c'est aussi pour les besoins des travailleurs.

M. DENIS GUINDON,

Rassemblement des associations des étudiants universitaires du Québec

Sur la proposition 9, je pense que vous comprendrez qu'on ne peut pas non plus être en désaccord avec cette proposition dans la mesure où ce qu'on constate dans les disciplines des sciences sociales, c'est, évidemment, une espèce de technophobie qui commence de plus en plus à régner. Cependant, on voudrait aussi souligner qu'il est important, pour les gens qui sont reliés directement au virage technologique de faire attention également à une formation trop poussée qui ferait fi de certaines considérations sociales. Et dans ce sens-là, si nous, en sciences sociales, on a à apprendre des connaissances de base en informatique, ils auraient peut-être eux aussi à apprendre des connaissances de base en sciences sociales, justement pour s'apercevoir des conséquences d'une utilisation effrénée de l'informatique dans l'évolution des rapports sociaux. Sur la recommandation 10, j'irais un peu dans le même sens que monsieur Doré. On ne peut pas être contre ça, au contraire, dans la mesure où les autres disciplines ne se verront pas coupées de leurs ressources afin qu'on les transfère, justement, aux disciplines du virage technologique. On veut faire attention à ça. Alors, s'il y a de l'argent qui doit être investi, ce doit être de l'argent neuf.

Sur la recommandation 11, en ce qui concerne le rapprochement entreprises-universités, je pense qu'on a eu l'occasion de faire valoir

depuis longtemps, notamment à la Commission parlementaire sur le financement des universités, l'essentielle réforme des universités qu'on doit opérer justement pour favoriser une meilleure formation des étudiants, une formation peut-être plus adaptée aux réalités du marché du travail. A cet égard-là, j'aimerais également souligner qu'on a déjà mis sur pied des structures pour les étudiants, qui s'appellent Centres étudiants de services communautaires, justement, pour favoriser ce rapprochement-là. Mais on reçoit très peu d'audience, si ce n'est que le colloque du Conseil des Universités, aujourd'hui, qui va se pencher là-dessus. Mais on recoit très peu d'audiences, justement, par rapport aux désirs de rapprocher l'université de l'entreprise.

Et on reçoit peu, d'ailleurs, du gouvernement par rapport à la reconnaissance institutionnelle des Centres étudiants de services communautaires, à moins que monsieur Bérubé nous annonce le contraire ce soir au colloque du Conseil des Universités.

Cependant, par rapport au rapprochement que l'on veut effectuer, je pense qu'il faudrait faire attention, également, au fait que l'on rapproche seulement certaines disciplines de l'entreprise et qu'à ce niveau-là, ça ne soit pas exclusivement des disciplines reliées au virage technologique.

Je pense qu'il faut également aussi s'apercevoir qu'on ne veut pas juste rapprocher les étudiants universitaires de l'entreprise mais qu'on veut aussi les rapprocher de l'ensemble des autres groupes de notre société, les groupes qui ont moins de ressources financières, les groupes populaires, les groupes communautaires.

Alors, c'est le sens aussi qu'on donne à cette recommandation-là, dans la mesure où elle n'est pas restrictive.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Je pense qu'il faut mettre en perspective cette série de recommandations dans le sens que, ça n'a peut-être pas été dit comme ça, mais ce que je retiens des deux derniers jours de délibérations, c'est que nous avons travaillé dans le sens de valoriser nos ressources humaines.

Nous avons, également, travaillé à améliorer la formation. Et aujourd'hui on essaie, je le perçois comme ça, on essaie de faire en quelque sorte l'adéquation besoins-ressources, c'est-à-dire continuer à améliorer la formation, à préparer nos gens au marché du travail et les préparer aussi dans des secteurs ou dans des segments de marché où il y a des emplois disponibles.

Et je pense que juste faire ça, c'est déjà beaucoup.

Ceci étant dit, il va de soi qu'à l'Association des manufacturiers canadiens, nous endossons les recommandations jusqu'à la 12 sans problème.

J'aimerais, toutefois, souligner et renchérir sur la 11 où on invite l'industrie à participer davantage à l'élaboration des programmes de formation et à la réalisation de programmes. Je dirais même, non seulement, inviter l'industrie mais amorcer les discussions là-dessus. Inviter c'est une chose, dialoguer et matérialiser cette invitation en est une autre. Et certainement que de notre côté, il y a une ouverture de ce côté-là.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Sur un autre point qui a été soulevé, c'est celui de ne pas détourner des fonds devant servir au développement des études dans d'autres secteurs pour favoriser le développement en sciences.

Écoutez, je dois dire d'abord que cette année, seulement, nous injectons $36,000,000.00 de plus, donc dans le budget de 1985-1986 pour couvrir les clientèles de 1984-1985. Donc, déjà, nous faisons un effort important pour ramener notre coût unitaire moyen en ligne avec ce qui se trouve de bon au Canada. Et par conséquent, la comparaison au Québec avec les autres provinces canadiennes, je pense que ce sera satisfaisant, en tous les cas, sur le plan de nos coûts unitaires.

Mais même si nous injectons des sommes importantes ça ne veut pas nécessairement dire que nous contrôlons l'utilisation de ces sommes-là. Par exemple, je visitais, ce midi une université avec un centre de micro-ordinateurs dans le domaine de la gestion de l'entreprise. Or, on me soulignait que le nombre de micro-ordinateurs était beaucoup trop petit compte tenu du nombre d'inscriptions. Je ne veux pas souligner de quelle université il s'agit. Toutefois, en grattant avec le doyen, on devait constater que nous versons à l'université, en moyenne, un peu plus que $4,200.00 par étudiant à cette université, mais en administration, la faculté reçoit à peu près l'équivalent de $2,800.00 par étudiant. En d'autres termes, il est possible aussi que l'Université prenne des sommes qui devraient aller dans certains secteurs et les utilisent à d'autres fins. Nous n'avons pas de contrôle là-dessus et nous ne cherchons pas à en avoir.

Certains problèmes que connaissent certaines universités sont beaucoup plus reliés à des décisions internes que les universités ont prises,

pour toutes sortes de bonnes raisons mais avec lesquelles elles doivent vivre aujourd'hui.

Donc, ce que nous cherchons à faire, c'est de financer sur la base d'un coût moyen qui soit comparable avec ce qui se fait de bon au Canada. D'autre part, toutes les clientèles additionnelles, nous voulons les financer sur la base de leur coût marginal réel. De telle sorte que l'université n'encoure aucune pénalisation.

Ça, c'est l'objectif que nous poursuivons. Et ça ne se fait donc pas au détriment de d'autres facultés. Et à l'heure actuelle, les ressources matérielles dans nos universités sont suffisantes pour répondre aux besoins.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur le Ministre, je vous remercie. Au début de cette analyse du bloc numéro trois sur la formation, j'avais demandé qu'on me dise ce contre quoi on pouvait s'élever. Il me semble que jusqu'à maintenant l'opposition la plus forte est venue à la fois de la C.E.Q. et de la C.S.N. en ce qui concerne la recommandation 11, sur laquelle ni l'une ni l'autre ne voulait accepter le principe, tant et aussi longtemps, si j'ai bien compris, que ces programmes n'avaient pas été définis ou établis d'une part.

En ce qui concerne la 7, la C.S.D. demande que ça soit fait en coordination avec le prochain Sommet sur l'éducation des adultes. D'accord?

En ce qui concerne la maîtrise de l'anglais, quelques réserves de la C.S.N. et de la C.E.Q. mais pas d'opposition fondamentale, tout simplement une mise en garde. N'est-ce pas?

La C.S.N. sur la 4 et la 5 a également émis, non pas son désaccord, mais des réserves.

Jusqu'à maintenant, nous sommes à un cheveu d'un consensus sur ces résolutions-là. Je voudrais donc que quelqu'un me dise s'il est d'accord ou non sur l'ensemble ou sur des endroits bien précis. Nous avons bien tenu compte des recommandations de monsieur Guindon, de tout le monde. Enfin des désaccords profonds pour l'instant, sauf sur la 11, il n'y en a pas.

J'aurais un consensus sur l'ensemble. Est-ce que j'ai bien interpréter la pensée de monsieur Payeur et de monsieur Doré?

M. MICHEL DORÉ,
Confédération des syndicats nationaux

Écoutez, le gouvernement est là. On a exprimé des réserves, il nous semble qu'il y a des dangers autour d'un certain nombres de questions. Ce qu'on souhaite, c'est que le gouvernement tienne compte des réserves et des problèmes qui ont été soulevés. On ne veut pas faire d'opposition de principe à l'acceptation des recommandations, comme on a vu antérieurement, hier en particulier.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Alors, est-ce que ça veut dire que même pour la 11 vous n'auriez pas d'objection de principe? D'accord.

M. CHRISTIAN PAYEUR,

Centrale de l'enseignement du Québec

Il nous reste la 11. Elle serait acceptable, si on la situait dans le cadre suivant, à savoir que pour favoriser de meilleures relations entre les universités et les entreprises, on entreprenne le plus rapidement possible des discussions entre les universités, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et les organisations représentatives du milieu pour fixer les différentes modalités de collaboration entre l'université et l'entreprise et éviter, de cette façon-là, les problèmes qui pourraient se poser.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,

Ministère des Communications

Au niveau collégial, il y a une forme de concertation qui est déjà établie au niveau de tables régionales et sectorielles, pour permettre, justement, cette rencontre des intérêts à la fois des institutions d'enseignement et des industries.

Je pense que par analogie, on peut probablement traiter la question de la même façon au niveau universitaire.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Je pense qu'il faut garder à l'esprit que le gouvernement n'intervient pas dans les programmes universitaires. Ce sont les universités elles-mêmes et nous n'avons absolument aucun contrôle et nous n'en cherchons point. Mais par conséquent, lorsque l'on parle de concertation c'est beaucoup plus de concertation entre les universités et les entreprises.

M. CLAUDE HAMEL,

Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

J'appuie tout à fait la remarque que vient de faire monsieur le Ministre, mais je voulais intervenir en termes d'objection sur les propositions de formation, sur un aspect particulier. Sans reprendre le débat, il y a des questions qui ont été soulevées tout à l'heure. A la recommandation 10, moi, j'ai un problème de formulation, parce que je comprends mal le lien qui existe entre augmenter les capacités d'accueil afin de pouvoir dispenser des enseignements pertinents au milieu du travail. Je ne comprends pas et peut-être que monsieur Ducros peut nous expliquer le sens de ça, mais je ne comprends pas le lien qu'il y a entre ces deux idées que "pour que les enseignements soient pertinents au milieu du travail, il faudrait augmenter les capacités d'accueil." Je ne sais pas si c'est pour répondre au besoin plutôt qu'en termes de pertinence des enseignements.

M. PIERRE DUCROS,

Président, Commission I

La phraséologie n'est peut-être pas la meilleure au monde "augmentez les capacités d'accueil des départements d'informatique et de génie... en accroissant les ressouces matérielles, locaux et équipements et en accroissant les ressources humaines" serait plus à propos.

M. CLAUDE HAMEL,

Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

Je suggérerais, si vous me permettez, de dire "afin de répondre aux besoins du milieu du travail". Et la pertinence de la formation, je pense qu'on en parle plutôt à la recommandation 9 avec laquelle je suis d'accord.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Est-ce que c'est acceptable à la Commission?

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

On n'aurait pas de problème à la Commission.

M. CHARLES GIGUÈRE,
Association des administrateurs de recherche des universités du Québec

Le ministre Bérubé a indiqué que les universités devraient - étant donné que le ministère n'a pas de contrôle sur elles - devraient changer ou bien mettre des ressources dans les domaines qu'elles jugeraient prioritaires.

Malheureusement, il faut souligner que les universités, dans ce domaine, et puis dans un court terme, ont très peu de marge de manoeuvre. Disons, avec toutes les contraintes qui existent, que ça prend des années et des années. Mon point central, c'était autour de la formation continue des professionnels puis l'implantation des universités. J'avais cité ça, je pense, à la réunion préalable à celle-ci: il faut absolument mettre sur pied les mécanismes pour que les deux secteurs aient une table autour de laquelle ils pourraient se rassembler et parler. Parce que sans ça, c'est très, très difficile et puis c'est surtout la P.M.E. qui en a le plus besoin. Parce que les grandes entreprises le font "in house." C'est la P.M.E. qui a besoin vraiment de se mettre en groupe puis de parler à l'université ou à un regroupement d'universités.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

J'enregistre un consensus suite, évidemment, à divers changements qui se sont effectués.

Et nous passons au bloc quatre. Donc, le bloc quatre qui porte sur la recherche et qui comprend les recommandations 13 à 18.

Recommandations 13 à 18

LA RECHERCHE

13 Créer un seul centre de recherche pour les domaines reliés à la télématique, à la bureautique et au graphisme numérique;

14 garantir une autonomie complète au conseil d'administration, notamment quant à l'orientation du centre, au niveau des investissements et aux effectifs, normes et barèmes;

15 résoudre les conflits d'intérêts potentiels pour les industriels sans hypothéquer leur participation au conseil d'administration.

16 Rationaliser les programmes de financement et d'aide aux activités de R & D industriels afin d'éviter la duplication et respecter le plus possible le principe du guichet unique pour le financement de ces activités.

17 Mener une action concertée avec les autorités fédérales afin d'harmoniser les efforts de recherche dans les domaines de l'électronique et de l'informatique.

18 Consulter formellement les organismes représentatifs concernés des milieux industriels, universitaires et socio-économiques sur l'orientation, la structure et la composition des conseils-d'administration de ce centre.

Afin d'améliorer la situation de la recherche au Québec dans les domaines reliés aux nouvelles technologies, le gouvernement du Québec a mis de l'avant, dans son plan de relance économique de l'automne 1983, un projet de création de six centres de recherche. La Commission a entendu des intervenants dans le secteur y compris des intervenants du gouvernement du Québec, des sociétés d'État, et du gouvernement fédéral.

Après cet examen, la Commission propose de regrouper, en un seul centre, les centres prévus en télématique, en bureautique et en graphique numérique, de garantir une autonomie complète du Conseil d'administration, de résoudre les conflits d'intérêts potentiels pour les industriels, de mener une action concertée avec les autorités fédérales, de consulter formellement les organismes représentatifs concernés et enfin de rationaliser les programmes de financement et d'aide à la recherche et au développement industriel.

Est-ce que vous êtes d'accord avec ces recommandations? C'est la seule et unique question que j'ai à vous poser. Et comme pour les autres recommandations, je vous demanderais, d'abord, si vous vous opposez à l'une ou l'autre de ces recommandations ou à l'une ou l'autre de ses parties?

M. ANDRÉ BEAUREGARD,

Association des directeurs de recherche industrielles du Québec.

Je pense que si la recommandation, surtout la 13, n'exclut pas si vous voulez, l'autonomie de recherche à la grande industrie, il n'y a pas de problème.

Si, la grande industrie qui insiste, et c'est essentiel pour elle, pour avoir son propre centre de recherche et son contrôle sur la recherche, si cela est conciliable avec le centre de recherche proposé, mais n'exclut pas qu'elle ait son propre centre de recherche, à ce moment-là, il n'y a aucun problème.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Je pense que c'est une question que vous adressez à monsieur Ducros.

M. PIERRE DUCROS,

Président, Commission I

Non, évidemment, si vous être capable de faire votre propre recherche sans avoir besoin d'aide extérieure, tant mieux! Je pense que c'est un peu dans la même ligne de pensée, de savoir que tous ceux qui ont besoin de la recherche dans le domaine de l'électronique, ceux qui en ont absolument besoin, bien, qu'on fasse un seul centre.

M. MICHEL DORÉ,

Confédération des syndicats nationaux

Sur la première recommandation, la 13, on n'est pas d'accord pour tout fusionner, il nous semble que la question de la bureautique est un phénomène social suffisamment important, qui touche une grande partie de la population, pour en faire un centre de recherche particulier.

Et on a peur, que dans la fusion de tous ces centres, la dimension des impacts sociaux soit absente.

On n'est pas d'accord avec une autonomie complète, on pense que s'il y a financement du gouvernement, il doit s'exercer un certain contrôle de la part du gouvernement. On ne veut pas que le gouvernement vienne tout contrôler, mais on veut que le gouvernement puisse avoir son mot à dire, examiner les budgets, examiner les objectifs puisqu'il y a financement public.

On veut savoir à la recommandation 15, comment résoudre les conflits d'intérêts potentiels pour les industriels. Est-ce qu'il y a des propositions derrière ça?

Sur la recherche-développement, on trouve que, dans l'ensemble du rapport, il n'y a pas beaucoup de données. Qui fait de la recherche-développement au Québec? Est-ce que ce sont des filiales des multinationales? Est-ce que ce sont des entreprises canadiennes ou québécoises? Pourquoi c'est comme ça? Il y a toute la question des transferts de technologie qui n'est pas abordée par la Commission. Comment se font les contrats de transferts de technologie entre grandes entreprises multinationales et les entreprises autochtones d'ici? Est-ce que ces contrats-là ne limitent pas, très souvent, les possibilités d'exportation par les entreprises réceptrices, etc.? Nous, on pense, à la

C.S.N., qu'on devrait forcer les entreprises qui investissent ici, à consacrer une partie de leur investissement à la recherche et développement au Québec.

Sur la 18, "consulter formellement les organismes représentatifs concernés des milieux industriels", on pense que c'est pas suffisant de les consulter. On pense qu'ils doivent être absolument présents sur les centres qui vont être mis sur pied.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Une question au président de la Commission au sujet de la recommandation 16: à moins que ça m'ait échappé, j'ai regardé, à la page 81 et à la page 61 du rapport, pour voir si le principe du guichet unique, auquel on fait référence ici, recommande un guichet unique pour les efforts des deux niveaux de gouvernement ou un guichet unique fédéral et un guichet unique provincial. La question n'est pas abordée ici, enfin, ça me semble pas avoir été abordé, je ne sais pas si on l'a évitée sciemment.

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

Peut-être pour essayer de répondre à ces questions-là, il y aurait certaines choses qu'il faudrait dire.

D'abord, il y a toute une série de centres qui étaient prévus. Je pense qu'on est en train de décanter toute la société, les gouvernements sont en train de décanter ça actuellement et je pense qu'on avance dans la direction que la Commission suggère. Mais il y avait plusieurs centres

québécois et il nous semblait - il faut faire attention à ce qu'on dit - que pour chaque centre québécois qui allait être formé, il y avait un centre fédéral à côté qui allait être formé pour faire à peu près les mêmes choses.

Alors, ce qu'on dit, c'est: "Écoutez, rationalisons ça, travaillons en coopération pour plusieurs raisons."

La première raison, c'est que la télématique, la bureautique, le graphisme numérique, ce sont toutes les mêmes sciences. Vous avez des préoccupations sur l'impact de la bureautique sur la société, vous devriez aussi avoir des préoccupations sur l'impact de la télématique sur la société, parce que les technologies se rencontrent ou vont se rencontrer dans les prochaines années.

Deuxièmement, parce qu'on n'a pas de budgets illimités et qu'il est plus important de concentrer ces budgets que de les disperser ou de les saupoudrer à travers un grand nombre de centres qui n'auront pas assez de capacité financière pour réellement rencontrer leurs objectifs.

Troisièmement - et je voudrais insister là-dessus - pour avoir un conseil d'administration fort. Et lorsqu'on a essayé de déterminer la composition de ce conseil, on n'est pas en mesure de dire exactement le nombre X qui devrait représenter les industriels, le nombre Y qui devrait représenter les universités et les autres intervenants socio-économiques, mais d'une façon un peu générale, si j'essayais de mettre un nombre, il faudrait un leadership conjoint industries-universités, donc, par exemple, quatre industriels, quatre universitaires. Et il faudrait une représentation des gouvernements, ainsi que des représentations du côté syndical ou des autres invervenants socio-économiques, et on suggérait, par exemple, un autre quatre de ces gens-là qui seraient sur le conseil d'administration. Une fois ceci fait, il est important de laisser à ce conseil d'administration l'autonomie nécessaire pour rencontrer les objectifs.

Pourquoi? Parce que si on ne lui laisse pas l'autonomie, les intervenants universitaires, industriels, syndicaux n'enverront pas leurs meilleures personnes, parce qu'il n'y aura pas de crédibilité. Et c'est pour ça qu'on demande au gouvernement de donner un contrôle au conseil d'administration, en se gardant, parce qu'il est actionnaire - et spécialement au départ - le droit de terminer le mandat de ce conseil d'administration après une certaine période de temps, trois ans par exemple. On suggère trois ans, si le conseil d'administration n'a pas rencontré les objectifs de l'actionnaire.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Je vais intervenir sur l'ensemble des résolutions, tantôt pour marquer un accord complet, tantôt un accord partiel et tantôt un désaccord partiel. D'abord, sur la propositon 13, je dirais accord partiel au sens où, oui, je n'ai pas d'objection de principe à regrouper télématique et graphisme numérique que l'on avait envisagé pour la région métropolitaine ici, à Montréal, et de donner à ce centre-là un mandat plus large. Je pense qu'effectivement, ça pourrait conduire à un regroupement des ressources qui serait avantageux et désirable. Est-ce qu'il faut ajouter à ça le centre de bureautique qui, lui, avait été annoncé pour la région de Québec? Si cela devait être le cas, à ce moment-là, il faudrait avoir un très intéressant débat sur la localisation de ce centre. Et je pense que cette table va trouver le débat long, évidemment, et avec des compromis difficiles, à moins de le mettre à Drummondville, ou Sherbrooke, dirait monsieur Hamel.

Donc, il me semble que je pourrais me rallier à la proposition de regrouper les deux centres prévus pour la région métropolitaine de Montréal en un centre, en laissant la bureautique comme un cas à part.

La 2e recommandation sur laquelle je veux apporter un certain nombre de commentaires, c'est la recommandation 14. On parle de garantir une autonomie complète au conseil d'administration. Je la mets d'ailleurs en rapport avec 18 et les interventions de certains, tantôt. Lorsqu'on parle de consulter formellement les organismes représentatifs concernés des milieux industriels, certains ont dit: "Écoutez, c'est même pas suffisant de consulter, il faut qu'ils soient présents."

Eh bien, si le gouvernement défraie tout, ceux qui siègeront sur le conseil d'administration seront des représentants du gouvernement. Ils seront choisis par le gouvernement pour leur compétence, et le gouvernement, en vertu du principe de l'imputabilité, devra répondre de la bonne ou de la mauvaise gestion de ce centre. Et, par conséquent, ils ne seront pas les représentants de tel organisme, ou de telle entreprise, ou de telle association d'entreprises ou de tel syndicat, ils seront mandatés par le gouvernement, comme actionnaire principal, et, à ce moment-là, administreront le centre.

Si nous voulons, au contraire, un centre plus représentatif des intervenants, à ce moment-là, il faut dire qu'il y a un prix à payer à ça.

Quand on veut siéger sur un conseil d'administration, généralement, on achète des actions, puis on se présente aux élections et on se fait élire. Je n'ai aucune objection à ce que de tels centres aient un certain nombre de membres corporatifs, syndicaux et autres, défrayant un certain montant. Je ne parle pas nécessairement d'un gros montant, mais d'un certain montant, de manière à payer leur droit à participer à la gestion de façon aussi absolue que ce que la recommandation 14 nous proposerait. Ça, je serais même assez sensible à une approche de ce type-là, c'est-à-dire le centre devenant un regroupement d'universités, d'entreprises, représentants du gouvernement aussi, représentants syndicaux qui ont choisi véritablement de participer de façon active et qui

montrent un tel intérêt à un tel centre qu'ils sont prêts à débourser une partie de fonds, de manière à bien marquer qu'ils sont intéressés.

Je ne parle pas de subventionner à 100%; de très beaux centres américains implantés en milieu universitaire, ont un financement de l'entreprise privée qui souvent ne dépasse pas 10% ou 15%. Donc, on ne parle pas nécessairement de gros montants, mais de montants qui doivent être néanmoins réels. Et, à ce moment-là, ça permettrait de régler tout le problème de la consultation, puis le problème de l'autonomie du conseil d'administration. Donc, c'est possible, oui, de respecter 14 et 18, mais dans un contexte où les intervenants ont un rôle plus concret sur le plan monétaire, sinon, si l'État est celui qui finance, bien c'est l'État qui décide. Je pense que, à cause du principe-même de l'imputabilité, il doit pouvoir répondre de ses décisions et s'il se trompe, il paie pour.

Lorsqu'on parle de résoudre les conflits d'intérêts potentiels, écoutez, il est clair qu'un tel centre peut avoir trois vocations sur le plan scientifique.

D'une part, je pense qu'il se doit de financer de la recherche académique, de la recherche universitaire.

Tout récemment, il y a un excellent numéro de l'American Planning Journal qui est absolument remarquable et qui a étudié comme plusieurs auteurs l'ont fait l'implantation de centres de haute technologie aux États-Unis. Ils ont constaté qu'ils sont tous reliés, d'abord et avant tout, à un milieu universitaire dynamique. Et il est clair qu'un tel centre devrait s'assurer qu'existent, dans le secteur, une connaissance de base, un rayonnement, une formation de chercheurs qui va servir à l'ensemble du secteur industriel. Il peut également exister du développement d'applications. Là, il y a un problème de conflits d'intérêts qui est très réel. Et j'imagine que le conseil devra les prendre, ces

domaines-là, de façon la plus large possible, de manière à ce qu'ils puissent servir, ces résultats, à l'ensemble du secteur industriel et non pas à une entreprise en particulier. Et il restera toujours la recherche contractuelle, mais, moi, quand une entreprise veut payer 100% des frais, elle a 100% des bénéfices qu'elle peut en retirer. Et, personnellement, le problème des conflits d'intérêt ne me pose absolument aucun problème quand elle paye. Quand elle ne paie pas, là, ça me pose des problèmes. Quand elle ne paie pas, je pense que c'est public. Et, à ce moment-là, il faut élargir le domaine pour qu'il serve à tous.

Donc, c'est possible de régler le point 15, mais vraiment à une condition, c'est qu'on retienne quand même le principe général que lorsque la recherche est financée par l'État, elle est publique, elle est de nature publique et, donc, elle est ouverte à l'ensemble des entreprises. Et c'est seulement lorsque le centre fait une recherche, carrément appliquée et financée, qu'à ce moment-là, effectivement, on peut laisser les droits entre les mains de l'entreprise qui a financé.

Dernier point, le problème de la concertation avec le gouvernement fédéral. Écoutez, c'est un problème très réel. Il est vrai que lorsque nous avons annoncé de tels centres, quelques mois plus tard, le gouvernement fédéral est venu annoncé des centres dans exactement les mêmes domaines. Et, ça, qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse, c'est une réalité. Cependant, je peux vous dire que, dans deux cas, le Laboratoire d'optique qui n'était pas implanté formellement et le Centre de recherche en électrochimie, nous avons proposé au gouvernement fédéral que de tels centres ne soient pas des centres strictement gouvernementaux, mais qu'il y ait effectivement une participation, tant québécoise que fédérale, au financement de tels centres et que le conseil d'administration soit un conseil mixte représentant des gens de l'industrie, des universités et des deux niveaux de gouvernement. Et, j'ai l'impression très nette, en fait, que c'est la voie qui va, finalement, être retenue par nos collègues fédéraux, et qu'effectivement, pour ces deux

centres-là, on aura évité le problème du dédoublement. Quant aux autres centres qui sont déjà en construction ou en voie de s'équiper, il est clair qu'évidemment, corriger après coup des erreurs du passé, ce n'est pas aussi facile. Alors, on peut toujours éviter des erreurs quand le dialogue est possible. Le dialogue est possible présentement pour les deux derniers centres qui restent à implanter. Pour ceux qui sont implantés, je pense qu'on s'entend pour continuer la réflexion et peut-être trouver éventuellement une formule, mais on ne l'a pas encore.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

La C.S.N. avait émis un certain nombre d'objections, de réserves. Il me semble que le gouvernement a répondu, dans une certaine mesure, à ces réserves-là, puisque pour la création du centre de bureautique, vous êtes absolument d'accord, je pense. Je pense que le consensus va s'approcher beaucoup plus de l'offre gouvernementale au fond que de la proposition telle que rédigée.

M. CHRISTIAN PAYEUR,
Centrale de l'enseignement du Québec

Je ne pense pas qu'on s'en aille vers un consensus, après ce que j'ai l'intention de dire. Nous sommes opposés à l'esprit qui guide les propositions 13, 14 et 15, car plus qu'une fusion technique, l'argumentation qui est contenue dans le rapport de la Commission I indique que ces centres devraient être des centres de recherche industrielle. Le centre de recherche sur la bureautique, je vous rappelle qu'il s'appelait "Centre sur la bureautique et les ressources humaines". On sait combien les recherches sur les impacts, sur les conditions de travail sont insuffisantes, on l'a dit, on l'a répété.

Si ces centres-là ne sont qu'industriels, comme il est proposé dans le rapport de la Commission, on ne peut être qu'en désaccord, parce que, pous nous, ces centres doivent faire une place importance et très large à la recherche des conditions de travail et les impacts sociaux.

Ces centres doivent être de caractère public. Je pense que dans le mouvement syndical, c'est pas les besoins qui manquent au niveau de la recherche, c'est la capacité de supporter ces recherches-là financièrement. Qu'on nous propose élégamment de financer ce qu'on n'est pas capable de se financer nous-mêmes, je pense qu'il y a comme un lapsus là-dessus, il y a comme un manque. On a des besoins énormes au niveau de la recherche sur les impacts, sur les conditions de travail, mais on n'a pas les moyens de la faire. Je pense qu'il est du ressort public de nous donner collectivement les moyens de la faire.

Je pense que les gens qui représentent les milieux socio-économiques au conseil d'administration des Cegeps ne prennent pas une part dans les collèges. Ils représentent le milieu, les préoccupations du milieu, et c'est à ce titre-là, à mon avis, dans cette perspective-là qu'il va falloir réfléchir sur la création de ces centres. Donc, des centres sous la responsabilité de l'État, avec des conseils d'administration qui sont représentatifs des préoccupations du milieu, qui font une place importante aux organisations syndicales et socio-économiques, des centres qui sont en mesure aussi de développer des programmes spécifiques vers les organisations syndicales et autres organismes collectifs, pour avoir accès à des programmes spécifiques d'aide à la recherche. Je pense que, sur cet item-là, c'est très clair, mais ça pose nos objections et nos objectifs.

M. HERVÉ CARPENTIER,
Fédération de l'informatique du Québec

Telle que la formulation à la recommandation 16, est faite, j'ai une

objection fondamentale là-dessus, principalement lorsqu'on parle d'éviter la duplication en recherche industrielle.

Je pense que la compétition, la concurrence, l'entreprise privée la connaît bien, et il y a émergence d'excellence lorsqu'il y a duplication ou concurrence. Et si je me rattache à l'esprit aussi des consensus qui s'étaient dégagés, à l'effet que les universités et l'industrie doivent coopérer davantage, je ne vois pas pourquoi on couperait la recherche qui a une certaine portée opérationnelle plutôt que strictement conceptuelle ou académique, tel qu'on le voit, qui ne pourrait pas être financée. Et, déjà, que monsieur le ministre Bérubé mentionnait au niveau des 12 équipes, lorsqu'il a financé celles-ci, il y a une duplication. Et je trouve ça excellent pour développper l'excellence. Et tel que c'est formulé là, ça m'apparaît dans un contexte trop global qui va éviter de développer la recherche et de développer les équipes, et d'avoir davantage d'expertise au Québec.

MME NICOLE YERGEAU,

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Mon intervention va concerner d'abord la recommandation 13. Évidemment, je rejoins monsieur Bérubé et monsieur Doré, parce que compte tenu de l'importance et l'envergure de l'implantation de la bureautique, il nous semble important qu'il y ait un centre de bureautique spécifique.

Maintenant, au sujet des recommandations 14 et 18, au niveau du conseil d'administration, je les rejoins tous les deux, compte tenu que c'est peut-être important de s'assurer des impacts sociaux, qu'il y ait des groupes socio-économiques; on pourrait parler de femmes aussi sur le Conseil d'administration. Il serait important, effectivement, que les groupes socio-économiques soient là pour représenter les impacts sociaux.

M. ROBERT BILODEAU,

Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

C'est pour aller dans le même sens que la personne qui m'a précédé, mais aussi pour souligner au président de la Commission I, alors que dans le texte, il semblait que les centres de recherche seraient uniquement à vocation industrielle, il a mentionné dans son intervention de tantôt l'importance de l'impact de la télématique et de la bureautique sur la société. Je suis donc heureux de constater l'ouverture de ces centres-là et je dois en conclure que ces centres-là vont aussi prendre en compte les impacts sociaux de la télématique et de la bureautique dans la société.

Alors, si c'est dans ce sens-là qu'on veut donner un mandat à ces centres de recherche, on est d'accord avec la création de ces centres. Et, justement, si ces centres étudient cette dimension, je pense que, au niveau de la composition du conseil d'administration, on doit obligatoirement inclure aussi, en termes de représentation socio-économique, les consommateurs qui vont prendre en compte les appréhensions et véhiculer aussi les préoccupations des consommateurs concernant ces nouvelles technologies.

M. CLAUDE HAMEL,

Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

Ce que j'avais demandé tout à l'heure portait sur des questions d'éclaircissement auxquelles ont répondu depuis monsieur Ducros et monsieur le Ministre Bérubé.

Je voudrais simplement signaler, à la suite des quelques dernières interventions, que ce dont nous discutons actuellement sous le titre "recherche" est une question très spécifique, c'est-à-dire un programme

particulier de développement de centres mis de l'avant il y a un an environ, par le gouvernement, et que nous ne discutons pas du tout au sens large des besoins de la recherche en électronique et informatique. On ne parle pas de recherche universitaire, mais, par exemple, de ce qui peut être fait par des programmes dont l'un a été mentionné tout à l'heure par monsieur Bérubé, celui des actions structurantes où on vise notamment à tenir compte des questions beaucoup plus larges que ce dont nous traitons ici.

M. CHARLES GIGUÈRE,

Association des administrateurs de recherche des universités du Québec

Je pense que je n'ai jamais vu tant de discussions autour d'un programme gouvernemental tellement mal compris que la fameuse question des six centres.

J'en ai parlé pendant la dernière année à plusieurs individus, puis je n'ai jamais reçu la même réponse deux fois.

Donc, c'est difficile de se prononcer sur le pour et le contre. On m'a dit d'une part, si on prend la bureautique, par exemple, que c'était de la recherche sur les dispositifs de bureautique. D'autre part, on m'a dit que c'est la recherche sur l'implantation de la bureautique dans l'entreprise, dans le secteur public, etc. Sans savoir quels sont les objectifs de ces centres, c'est très difficile de dire si on devrait en avoir un, en avoir deux, en avoir trois. Quand on parle de la question technique, oui, je suis complètement d'accord qu'il faut concentrer autant que possible les ressources. Je suis beaucoup en faveur de la compétition, j'aime bien la compétition. Malheureusement, au Québec, il y a très peu de matière grise, à ce point-ci, formée à un niveau assez élevé pour se permettre le luxe de trop de compétition. Donc, au départ, il faut concentrer. Éventuellement, j'espère qu'on pourra se "compétitionner" entre nous.

M. ANDRÉ BARIBEAU,
Centrale des syndicats démocratiques

D'abord, je voudrais faire une remarque à monsieur Bérubé. C'est évident que quand que le gouvernement investit, je présume que c'est mon argent qu'il investit. Donc, on souhaiterait que, pour une fois, on commence, nous autres aussi, à regarder notre participation à ces niveaux-là.

Deuxièmement, concernant la 18, pour nous, on la trouve très intéressante: enfin, il y a une nouvelle industrie dans laquelle on pourra peut-être avoir notre mot à dire dans la recherche.

L'industrie du logiciel peut apporter énormément pour les travailleurs, par exemple, concernant l'amélioration des conditions de travail, la lutte au chômage, la pauvreté et de la dégradation sociale. L'industrie électronique dotée d'une conviction face à l'emploi, - parce qu'on sait que ça peut créer beaucoup d'emplois, - offre un potentiel important pour faciliter le travail des artisans en formation, en planification des ressources humaines et ainsi de suite.

Alors, il nous semble important, pour une fois qu'il y ait une nouvelle industrie qui peut s'introduire au Québec dans la recherche, on puisse y participer en tant que travailleurs et donner notre point de vue sur toutes ces facettes qui concernent les travailleurs.

Alors, je pense que c'est extrêmement important qu'on ait une participation, non seulement de consultation, mais une vraie participation.

M. FERNAND DAOUST,
Fédération des travailleurs du Québec

Il n'y a pas beaucoup d'objections que nous avons à formuler quant aux

accords ou mini-accords qu'a pu dégager le ministre Bérubé à l'égard de l'ensemble des propositions, sauf sur deux points. Le premier, c'est un seul centre de recherche. Nous avons trouvé l'argumentation de monsieur Ducros beaucoup plus convainquante. Somme toute, les ressources sont limitées au Québec, elle le sont sur le plan des connaissances, elles le sont sur le plan financier. Il n'y a pas lieu de les disperser.

Les sujets qui peuvent être discutés, pourraient l'être fort bien à l'intérieur d'un seul centre.

Ce que monsieur Bérubé nous dit en réponse à ça, si j'ai bien compris, c'est qu'il serait peut-être pas mauvais qu'il y en ait deux: un qui pourrait être situé quelque part à l'extérieur de Montréal et le deuxième à Montréal. Et, ça, ça me semble peu convainquant et j'aimerais l'entendre expliciter un peu mieux, un peu plus, sa pensée là-dessus.

A l'égard de la dimension des impacts sur l'emploi et sur l'organisation du travail qui peuvent découler des nouvelles technologies, que ce soit monsieur Bilodeau ou monsieur Christian Payeur qui ont abordé ces sujets-là, ils l'ont fait de façon éloquente et convainquante; et nous nous rallions. C'est aussi notre point de vue qu'il ne faudra pas évacuer cette dimension-là. Il faudra la préciser dans des mandats, faire en sorte que ce soit une des données importantes des objectifs poursuivis par de tels centres: l'impact des nouvelles technologies sur les ressources humaines, sur l'emploi, sur l'organisation du travail. A l'égard de la consultation, là aussi, je pense que l'on se rallie à ce qu'a dit monsieur Ducros. Il faut qu'il y ait une présence syndicale, présence d'autres groupes aussi sans aucun doute, mais il faut qu'il y ait une présence syndicale afin que le dernier aspect que j'ai pu soulever, celui des ressources humaines, puisse être pris en compte et défendu par les gens qui sont les plus directement visés.

A l'égard de la participation, monsieur Bérubé mentionne qu'il pourrait y avoir une parcitipation symbolique de ceux qui seraient appelés à sié-

ger au sein des conseils d'administration. Il n'y a peut-être pas d'objection de principe, dans la mesure où ça ne bloquerait pas la participation. Je ne sais pas si c'est Michel Doré ou monsieur Baribeau, ou Christian Payeur qui l'a mentionné, nos moyens sont fort limités, vous le savez fort bien, et le fait d'être obligé de fournir des fonds ou de contribuer financièrment, ça pourrait être contradictoire avec des objectifs que, par ailleurs, on poursuit. Mais, en fait, le gros de notre préoccupation, à ce moment-ci, je le mentionnais, c'est à l'égard d'un seul ou de trois centres. Quant à nous, on se rallie à un seul centre.

M. MICHEL DORÉ,

Confédération des syndicats nationaux

C'est une question: "est-ce que, dans l'esprit de la Commission, il s'agit aussi de centres qui vont faire de la recherche sur les impacts sociaux des changements technologiques?"

M. PIERRE DUCROS,

Président, Commission I

Je pense que c'est assez important, et je suppose que la question m'est adressée.

Je pense que c'est assez important de revenir à cette recommandation numéro un, cette recommandation qu'on a peut-être mal comprise, puis qu'on a mal exprimée, mais qui a été reprise et acceptée assez rapidement. Je vais vous la lire, c'est la résultante que vous avez à la page 18:

> **"La Commission recommande fortement que les gouvernements, les syndicats, les universités et les entreprises, dans un effort de coopération, créent ensemble un climat d'"entrepreneurship"."**

Lorsqu'on a essayé de déterminer ce conseil d'administration, parce qu'on veut lui donner un rôle très fort, on a essayé de déterminer quel était le leadership qui devrait être pris. C'est un centre de recherche et on a dit: "Il doit y avoir un leadership conjoint, universités et industries, mais il doit aussi avoir une représentation des autres participants socio-économiques au Québec", et par conséquent, il ne doit pas simplement regarder l'aspect business", parce que vous faites partie de l'industrie aussi, mais aussi les effets sur les travailleurs.

Au mois de mai, lors de notre rapport d'étape, c'est quelque chose qui nous avait réellement frappés. Ça a influencé ce texte-là. Et c'est pour ça qu'on n'a pas voulu diviser un centre industriel d'un centre "social". On a dit: "Parce qu'il y a cet esprit de coopération, il faut donc que tout le monde y soit impliqué au niveau du conseil d'administration."

Cependant, si vous me permettez, au début, nous sommes arrivés à placer un leadership à l'industrie. Puis on a beaucoup, beaucoup travaillé cette question-là et on est arrivés à un leadership conjoint entre industries et universités. Parce que c'est de la recherche, on a absolument besoin des méthodologies et des connaissances universitaires en recherche et on a aussi besoin que cette recherche soit appliquée aux besoins de l'industrie.

M. GILLES LAPORTE,

Association des entreprises de services en informatique

Je voudrais manifester mon désaccord jusqu'à un certain point avec la notion d'imputabilité du gouvernement qui a été mentionnée par monsieur Bérubé. Je suis conscient, évidemment, des responsabilités importantes des gouvernements, qui sont imputables au niveau de la population, mais je pense qu'il est aussi de mise, dans notre société, d'avoir des conseils d'administration ou des équipes de direction qui sont nommés pour

une période de temps et qui ont des responsabilités. Ça se retrouve dans tous milieux, que ça soit au niveau des entreprises, que ça soit même au niveau des gouvernements qui sont eux-mêmes élus pour une période de temps, que ça soit au niveau des organisations syndicales ou autres. Il me semble qu'il est important qu'on donne au conseil d'administration - et je n'enlève pas la responsabilité au gouvernement de nommer ce conseil d'administration-là, - une fois nommé, qu'on lui donne réellement les coudées franches pour qu'il puisse travailler. Je ne vous cache pas que je suis inquiet d'une implication du gouvernement quand, par exemple, on discute aujourd'hui d'un ou de deux centres, et qu'on dit: "Bien, dans le fond, il y a une raison géographique importante peut-être qui amène ça." Je suis inquiet sur l'implication du gouvernement dans les opérations d'un tel centre au jour le jour, d'où l'importance que j'accorde à la proposition 14 qu'on laisse réellement le champ libre au conseil d'administration, une fois qu'il aura été nommé par le gouvernement.

M. CHARLES GIGUÈRE,

Association des administrateurs de recherche des universités du Québec

Il faut bien comprendre, je pense, le rôle d'un conseil d'administration ainsi que le rôle du gouvernement qui continuera, d'une façon ou de l'autre, à financer une grande partie. Et ce n'est pas une parenthèse que je vais faire maintenant. Je crois fermement que l'industrie devrait, elle aussi, en financer une partie. Et c'est inscrit dans nos propres politiques de collaboration industrielle, parce que l'industrie ne sera pas intéressée si elle n'investit pas. Le gouvernement maintient quand même le contrôle, étant donné que la grande majorité des fonds viennent du gouvernement, mais, par contre, - et puis j'utilise peut-être la terminologie de Douglas Wright, président de l'Université de Waterloo, qui a fait un rapport pour le gouvernement fédéral à ce sujet, c'est-à-dire au sujet des programmes de financement fédéraux, les

décisions doivent venir de la base. C'est la base qui doit déterminer la matière sur laquelle le travail se fera. Le gouvernement, par contre, devrait surveiller si, oui ou non, le conseil d'administration a exercé effectivement son mandat, et puis, sinon, il coupe l'argent, c'est aussi simple que ça.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

A l'A.M.C., nous sommes d'avis que la recherche, le développement de produits, doit être laissé le plus possible à l'entreprise privée. On reconnaît toutefois que dans les services gouvernementaux essentiels et dans les industries fragmentées, comme celles de l'agriculture ou des pêcheries, qu'il est peut-être nécessaire pour le gouvernement de diriger et même d'effectuer les recherches et le développement des produits. Mais la recherche et le développement de produits, effectués par le gouvernement, ne devraient jouer qu'un rôle limité dans le soutien gouvernemental à l'innovation industrielle. Autrement dit, d'accord pour que le gouvernement en fasse, mais, quand même, que ce soit limité à l'essentiel et non pas qu'il se substitue progressivement à ce que les entreprises peuvent faire elles-mêmes.

M. PIERRE BOULAY,

Association des éditeurs de logiciels canadiens

Le ministre disait que pour qu'il n'y ait pas de problèmes de conflits d'intérêts, l'industrie, qui voudrait faire faire de la recherche dans un centre de recherche comme ça, devrait payer pour. Un centre de recherche bien équipé, ça doit coûter relativement cher. Moi, je me demande l'effet que ça aurait pour les firmes en démarrage et les P.M.E. Je cite la page 29 du texte qui dit au point 3:

"La forte concurrence sur les marchés et l'évolution rapide de la technologie occasionnent une désuétude rapide des produits. Les entreprises et industries de l'électronique et du logiciel doivent constamment revoir leur gamme de produits. Ces cycles très courts nécessitent de la recherche et du développement plus substantiels que ceux de la moyenne des industries; ça entraîne un besoin de capitaux, d'où la difficulté accrue pour les firmes en démarrage et les P.M.E.."

Si ces firmes-là doivent payer pour procéder à la recherche qu'elles font faire à un centre de recherche, ça va leur coûter drôlement cher. D'après moi, ce n'est pas ce genre d'entreprise qui va pouvoir se permettre de payer, ce qui risque d'augmenter la concurrence, parce que, finalement, ce sont les grosses entreprises de logiciel qui vont pouvoir se payer les droits des recherches qui se feront dans ces départements-là. Alors, je pense qu'il pourrait y avoir un certain problème à ce niveau.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Je me demande si on ne touchera pas ces problèmes de financement dans le prochain bloc. Par ailleurs, on a accepté ce que la F.T.Q. proposait, qu'il y ait des coûts minimes. Alors, s'il y a des coûts minimes pour des entreprises de la taille des centrales syndicales, il devrait y en avoir aussi pour les P.M.E.

M. PIERRE BOULAY,

Association des éditeurs de logiciels canadiens

Oui. Je voudrais voir qu'est-ce que ça veut dire "coûts minimes" pour un petit organisme.

M. MICHEL DORÉ,

Confédération des syndicats nationaux

Est-ce qu'on pourrait nous expliquer la logique de ça, de faire payer les "socio-économiques" pour leur participation à un organisme de cette nature publique et ce que vont être les coûts?

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Pensons aux centres de recherche américains, par exemple. J'arrive d'une tournée pour aller voir ce qui se faisait dans le monde. Il y a une participation des entreprises qui se fait sur une base de coûts modestes, mais néanmoins réels. Un centre célèbre dans le monde, qui est le Center for Integrated Systems de Stanford, par exemple, est un centre qui va charger à une compagnie comme IBM, - et ce n'est pas la plus petite, - a peu près 200,000.00$. Alors, on parle d'une très grosse compagnie américaine qui paie 200,000.00$ dans l'université qui est probablement la plus célèbre au monde. Donc, on peut imaginer, sur une base de mise à l'échelle, des coûts plus ajustés aux capacités de notre secteur industriel à nous. Donc, on parle de sommes qui sont, somme toute, relativement modestes, mais néanmoins réelles, pour s'assurer que ceux qui vont là ont un intérêt à assurer le développement du centre.

M. MICHEL DORÉ,

Confédération des syndicats nationaux

Mais il me semble que si, comme organisation syndicale, on a un besoin de recherche, le rôle de ce centre-là, ça pourrait être, par exemple, d'aller chercher des fonds de recherche dans les universités ou dans les sources de financement habituelles pour mettre sur pied un projet de recherche, par exemple, sur les impacts sociaux des changemnts technologiques dans le cas du travail de bureau.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Dans le cas de la bureautique, je pense que le problème est différent, parce que si on veut faire un centre qui va étudier l'impact social de l'implantation de la bureautique, je pense que c'est beaucoup plus difficile d'imaginer qu'un tel centre puisse s'autofinancer. Et, à ce moment-là, ça m'apparaît devoir être un centre beaucoup plus gouvernemental qu'autre chose.

M. FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec

Quant au centre de recherche, y en aura-t-il un, ou plusieurs?

LE PRÉSIDENT,

André Payette

J'ai le sentiemnt que le ministre a répondu tout à l'heure, non? J'ai cru comprendre qu'il y en aurait deux?

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Je voudrais simplement que monsieur Daoust soit très sensible au fait qu'avant que cette conférence sur l'électronique et l'informatique ne se tienne, il y a déjà un certain nombre de gestes qui ont été posés, de déclarations qui ont été faites, de groupes qui se sont constitués. Et tous ces gestes, toutes ces paroles, toutes ces décisions posés par différents intervenants nous ont amenés à considérer que Québec, sa région, pouvait constituer un bassin intéressant pour permettre le développement d'un centre de recherche en bureautique, et pour plusieurs raisons sur lesquelles je ne voudrais pas élaborer, ce serait trop long monsieur le Président, mais un seul exemple me suffira.

Le ministère des Communications a en ce moment toute la responsabilité pour l'ensemble du gouvernement de l'implantation de la bureautique. Or, l'implantation de la bureautique dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux, c'est majeur, surtout dans une région où sont concentrés pour l'essentiel les effectifs de la fonction publique.

Or, nous avons implanté, il y a à peine un mois, le premier projet-pilote en bureautique pour une valeur de 3 millions $. Et qu'on le croit ou non, 80% de tous les contrats - et la firme Ducros, Meilleur et Roy et Associés est bien placée pour le savoir, elle a son siège social à Montréal, qui a participé à la planification et au démarrage du projet pour une somme de 10,000.00$ sur le 3 millions - elle sait, cette firme, que 80% des contrats accordés sur 3 millions $ ont été à des entreprises de la région de Québec, 80% et 95% à des entreprises québécoises.

Alors, quand je vois un exemple comme celui-là et que je sais qu'on a en ce moment en banque à peu près une quinzaine de projets-pilote, sans compter le programme plus large à venir d'application universelle de la bureautique dans l'ensemble de l'administration publique québécoise, je

me dis, avec d'autres dont monsieur Carpentier est un des représentants ici, à savoir le Groupe pour l'avancement technologique industriel de la région de Québec, le G.A.T.I.Q., communément appelé comme ça, qu'il y a place pour un développement de centre de recherche en bureautique avec, bien sûr, les éléments d'impacts sociaux dont on parlait tantôt, dans la région de Québec.

Alors, je ne veux pas faire de très grandes, de très longues démonstrations, mais si monsieur Bérubé s'est exprimé comme il s'est exprimé tantôt, c'est parce qu'il sait que j'ai rencontré monsieur Ducros sur cette question et que, tout en étant d'accord fondamentalement sur la création d'une masse critique suffisante pour développer un centre de recherche efficace, il y a un certain nombre de données dont je voudrais qu'on tienne compte. Et, à mon avis, entre autres choses, la perspective de développer de tels centres de recherche, même intégrés les uns dans les autres dans d'autres régions que Montréal, devrait apparaître dans la discussion... dont peut-être un centre à Québec.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Alors, voilà une demi-réponse qui devrait nous satisfaire... Nous passons maintenant au bloc numéro cinq qui comprend les recommandations 19 à 26, donc, sept recommandations:

Recommandations 19 à 26

LE FINANCEMENT

19 Les problèmes de financement doivent trouver une solution à l'intérieur du secteur privé en autant que possible et, par conséquent, le financement privé doit être accru;

20 à cet égard, les associations d'affaires, les organismes représentatifs de l'industrie, les milieux financiers et le gouvernement devraient exercer un leadership pour amener la formation de nouvelles sociétés privées de capital de risque;

21 le gouvernement devrait continuer à jouer un rôle essentiel de soutien et d'appui financier et technique aux entreprises dynamiques prometteuses qui en ont besoin et qui sont incapables de trouver un financement adéquat sur le marché actuellement.

22 Le gouvernement devrait privilégier les mesures d'aide financière selon l'ordre suivant:

(1) des contrats gouvernementaux;
(2) des mesures fiscales individuelles et corporatives;
(3) des prêts avec intérêts;
(4) des prises de participation;
(5) des subventions et d'autres formes d'aide directes discriminatoires lorsque l'intervention des gouvernements d'autres provinces ou pays le justifie;

23 le gouvernement devrait également, avec l'aide des conseillers en administration, accentuer ses mesures d'assistance à la gestion en complément des mesures d'ordre financier.

24 Le gouvernement, avec l'aide des entreprises, devrait mettre sur pied un système d'auto-évaluation de ses programmes d'aide, particulièrement les programmes de subventions.

25 Le gouvernement devrait accorder une importance plus équilibrée au secteur du logiciel et des services par rapport au secteur du matériel et du progiciel.

26 Le gouvernement et l'industrie devraient mettre en oeuvre les propositions de la Commission sur la capitalisation des entreprises.

Les éléments de discussion sont les suivants. Nous allons analyser toutes ces recommandations d'un seul bloc, comme on l'a fait pour les recommandations précédentes. La disponibilité du capital de risque est l'un des facteurs essentiels à l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel. La Commission a analysé les comportements et les besoins des entreprises de l'électronique et du logiciel, ainsi que les pratiques des épargnants et des investisseurs individuels et corporatifs. Elle identifie une pénurie de capital de risque et suggère des moyens pour corriger cette situation.

Un certain nombre de questions à se poser: êtes-vous d'accord pour qu'on trouve d'abord une solution à l'intérieur du secteur privé au problème de financement par la formation de sociétés de capital de risque? Et que l'on continue, par exemple, au niveau gouvernemental à jouer un rôle de soutien et d'appui financier aux entreprises prometteuses qui sont incapables de trouver sur le marché tout le financement dont elles ont besoin.

Voilà. Il y a d'autres questions auxquelles vous aurez sans doute aussi à répondre.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Monsieur le Président, je voudrais enregistrer certaines mises en garde. Je n'irai pas plus loin que ce terme-là pour le moment, sur la recommandation 22.

D'abord, quand je regarde l'ensemble, j'ai l'impression que la Commission a quasiment balayé tout l'horizon.

Les mises en garde, c'est que si on fait des prêts avec intérêt, j'imagine qu'on veut dire intérêt réduit par rapport au taux du marché, autrement, pourquoi ne pas chercher ces prêts-là dans le marché.

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

Des garanties de prêts. C'est probablement la question qui nous a préoccupés le plus pendant la dernière année. C'est la question qui s'est toujours retrouvée au milieu de la Commission et elle vient du

fait que les intervenants industriels sont d'avis que le processus de subvention donne une distorsion au marché.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Parfaitement d'accord.

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

Et c'est pour ça que le mot "subvention" se retrouve à la dernière ligne. On sent qu'il y a des besoins de subventions, qu'il y a des cas où c'est absolument nécessaire, mais ces cas sont très, très, très rares. Spécialement dans la recherche, par exemple, les principes de subvention, c'est qu'on apporte un projet de recherche et le gouvernement subventionne ce projet de recherche. Et il est très très possible qu'un concurrent soit en train de faire cette recherche quelque part, possiblement dans son entreprise, et que la subvention gouvernementale, pour son concurrent à lui, fait qu'il est maintenant non privilégié par rapport au concurrent subventionné. Ça, c'était un des principes de base.

Deuxième principe de base: c'est qu'on ne peut pas continuellement augmenter nos déficits et qu'on cherchait des méthodes de garder le financement, dans la mesure du possible, dans les limites budgétaires qu'un gouvernement peut avoir. Et, par conséquent, on a privilétié l'approche des projets d'abord, parce qu'on croyait que le client, le gouvernement-client, obtiendrait un retour sur son investissement aussi grand que s'il le faisait à l'intérieur. Et si, pour une raison ou pour une autre, il y a un besoin de prêt, que ce prêt soit avec intérêt. Et

si c'est pas un prêt, bien, qu'il y ait une participation dans l'équité-même de l'entreprise, même si c'est le gouvernement qui ferait cette participation dans l'équité, par la Caisse de dépot par exemple, et que seulement à la fin de tout, s'il n'y a aucun autre mécanisme, ça soit une subvention directe.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

J'apprécie les informations et je partage les soucis qu'ont donné au président la formulation de cette recommandation 22. Les prises de participation, là aussi, nous avons des mises en garde à faire, parce que, trop souvent, nous constatons que c'est de l'étatisation par la porte arrière dans le domaine de l'industrie, que ça fausse les marchés en ce sens que, à un moment donné, vous avez une entreprise qui a une prise de participation du gouvernement, et puis vous en avez une autre qui est strictement privée, et puis les deux s'en vont sur le marché pour faire une soumission pour une commande gouvernementale; celui qui est strictement privé, ne peut pas s'enlever de la tête qu'il est désavantagé en partant. Je ne dis pas que c'est le fait à chaque fois, mais c'est la situation que ça crée dans l'esprit de ceux qui sont en compétition sur le marché.

La question des subventions, je ne veux pas disconvenir non plus qu'il faut absolument qu'il n'y en ait jamais, mais c'est un autre domaine assez dangereux. Nous vivons présentement au Québec une situation très sérieuse à cause de subventions dans l'industrie du porc. J'ai pas besoin d'aller plus loin, c'est dans les journaux aujourd'hui et de ce temps-ci, mais la raison pour laquelle l'exportation de ces produits-là aux État-Unis est en train d'être mise en cause, c'est le phénomène des subventions.

Or, le domaine de l'électronique et de l'informatique, est un domaine où on fait beaucoup d'exportation. Si on se met à faire de la subvention trop forte là-dedans, on va avoir le même problème avec le marché américain.

Alors, ce sont des mises en garde que nous faisons par rapport aux trois dernières formes de financement que nous observions non pas comme des financements de recherche, parce qu'on avait parlé du financement de la recherche dans le bloc précédent, mais ici comme des financements de fonctionnement, d'implantation, etc.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Je pense que je vais énoncer ici plus que des réserves, particulièrement au niveau des propositions 21 et 22, à savoir, d'une part, que, oui, on est d'accord à ce que le gouvernement puisse continuer à apporter un rôle de soutien, ça va de soi.

Cependant, on ne croit pas au soutien inconditionnel et on pense que s'il y a un soutien à être apporté à un certain nombre d'entreprises, il faut s'assurer que ces entreprises vont respecter un certain nombre de principes. Et, entre autres, je fais référence à un certain nombre de principes qui étaient recommandés par la Commission III. Je fais, entre autres, aussi référence à un principe dont on a traité ce matin, qui est toute la question du développement économique, du maintien et de la création d'emplois, du droit des travailleuses et des travailleurs. Donc, que s'il y a soutien de la part du gouvernement, eh bien, que le gouvernement soit assuré et exige que des principes soient appliqués.

Et un principe qui est pas le moindre, c'est toute la question des programmes d'accès à l'égalité. Est-ce que nous allons appuyer le fait que le gouvernement soutienne financièrement des entreprises qui ne feraient

pas, du même coup, le promotion du droit des femmes et la recherche d'une plus grande égalité pour les femmes dans leur entreprise?

Maintenant, quant aux propositions, aux mesures priviligiées dans le proposition 22, nous allons, pour notre part, privilégier davantage les mesures 3, 4 et 5, par oppostion à la mesure 2.

Je reprendrais ce que monsieur Bérubé disait plus tôt; généralement, les mesures fiscales vont favoriser les plus riches et non pas les plus démunies des entreprises, et particulièrement les plus petites. Alors, dans ce sens-là, il nous semble que si on veut vraiment apporter un soutien aux entreprises qui en ont besoin, il faut avoir des mesures qui vont correspondre à celles qui ont des besoins, et c'est généralement les autres formes de mesures qui sont plus appropriées. D'autre part, je pense que lorsqu'on parle de coûts, c'est généralement les employeurs qui posent la question: "Puis combien ça coûte?" Mais, moi, je vais la poser: Combien ça coûte? Parce que lorsqu'on parle de déficits, lorsqu'on parle de coûts, eh bien, je sais qu'un déficit, ce n'est pas uniquement en coupant les dépenses qu'on peut régler ça, c'est aussi en augmentant les revenus d'un gouvernement.

Or, combien est-ce qu'on a perdu ou quel est le manque, ou les revenus en moins qu'on a, justement à cause d'un certain nombre de mesures fiscales? Je sais qu'en 1982, le gouvernement fédéral évaluait, lui, que les mesures fiscales introduites depuis dix ans, depuis 1972, équivalaient à peu près à 15,000,000,000.00$ de revenus qui n'avaient pas été collectés. Alors, si on compare ce qui a pu être donné en subventions, je pense qu'on peut faire une petite soustraction intéressante. Merci.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Madame Simard, je vous remercie. J'essaie de voir votre position fondamentale.

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

J'ai deux amendements: un que, s'il y a soutien financier, il faut qu'il y ait des conditions à ce soutien. Et, entre autres, j'ai énuméré un certain nombre de principes qu'on a déjà adoptés dans cette conférence.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Oui, mais je comprends mal. Si on les a déjà adoptés hier, on n'a pas besoin de revenir là-dessus, sur des propositions qu'on aurait devant nous.

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

Je regrette, monsieur le Président, on a reconnu des principes mais on n'a pas conditionné le financement au respect de ces principes. Ma proposition, c'est que s'il y a support financier, que ce support financier soit conditionnel à la mise en application et au respect des principes que nous avons retenus au cours de cette conférence, c'est mon premier élément de commentaire. Deuxième élément: c'est que les formes d'aide

financière, quant aux formes qui sont développées, eh bien, nous ne sommes pas d'accord avec la formule 2, dans la proposition 22, qui traite des mesures fiscales individuelles et corporatives.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je vous remercie. Le consensus se fera pas vite...

MME LORRAINE PAGÉ,
Centrale de l'enseignement du Québec

Monsieur le Président, le consensus peut se faire rapidement entre la C.S.N. et nous en tout cas, à l'égard de la recommandation 21. Il nous semble qu'un programme de soutien financier, c'est possible, c'est réalisable, ça peut se mettre en place, mais ça doit se mettre en place dans un cadre très précis, avec des conditions auxquelles doivent se soumettre les entreprises qui vont bénéficier de cet appui et de ce soutien financier dont, par ailleurs, elles ont "souvent" besoin. Il s'agit par de nier ce besoin-là et cette nécessité-là, mais nous pensons qu'il y a aussi à tirer des leçons d'événements passés. On s'est déjà trouvés avec des soutiens apportés à des entreprises qui n'ont pas réinvesti, puis qui sont parties à un moment donné. Là, c'est pas le sujet qui nous préoccupe à ce moment-ci, mais on pense que si on peut être d'accord avec un financement de l'État aux entreprises, ces entreprises devraient se soumettre à trois éléments importants: tout d'abord, qu'il y ait une reconnaissance concrète pour les travailleurs et les travailleuses à l'intérieur de ces entreprises au droit à l'information, à la consultation, à leur implication et à la négociation dans le processus des nouvelles technologies.

Deuxièmement, il faut qu'il y ait là, dans ces entreprises, la mise sur pied de programmes de formation et de recyclage adéquats.

Et troisièmement, nécessairement, des programmes d'accès à l'égalité à l'intention des femmes.

Si une entreprise se soumet à ces règles du jeu, donne son accord à ces conditions, à ce moment-là, ça peut être un programme d'accès au financement, si on veut paraphraser... mon interprétation, c'est que, des fois, on écrit de beaux principes, mais quand vient le temps de mettre en place des mesures concrètes, on a des fois des tendances très fortes à oublier les principes déjà adoptés. Et quant on parle de financement, il faut s'assurer que le financement va se faire dans des conditions précises, où certains principes vont être réaffirmés et vont être une condition de financement. Autrement, pas de financement.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je vais poser la question, madame Pagé, d'abord au président. Est-ce que, dans votre esprit, tout ça est relié?

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

Dans notre esprit, si on lit les textes à fond et je suppose que tous ces textes-là vous sont disponibles, on est contre un support gouvernemental à l'industrie. Pourquoi? D'abord, parce qu'il y a tout de même une enveloppe budgétaire qu'il faut respecter.

On dit: entreprises, cherchez d'abord votre financement dans l'industrie. On dit: industries, prenez le contrôle de votre devenir, ne demandez pas des béquilles continuelles au niveau du gouvernement.

Puis il y a une autre raison pour laquelle on dit ça, c'est que si on obtient des financements à gauche et à droite, avec toutes les clauses que vous voulez y mettre, ça fausse les marchés. Ce sont les faibles qui vont être financés et ce sont les forts qui vont réussir à pénétrer les marchés mondiaux. Toute cette commission-là se tient. Par conséquent, si, pour diverses raisons une entreprise se trouve en difficulté, qu'elle aille chercher son financement mais qu'elle ne fausse pas le marché. Alors, qu'elle essaie de le trouver à l'intérieur du secteur privé par le capital de risque. Si elle n'est pas capable de le trouver dans le secteur privé en capital de risque, qu'elle trouve des formules de financement où elle sera en concurrence contre ceux qui ont réussi à survivre.

Et c'est pour ça des prêts avec intérêt complet, des prises de participation possiblement par des entreprises de capital de risque, etc, bien avant toute formule de subvention, c'est ça qui est dit ici.

MME NICOLE YERGEAU,

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Mon intervention concerne également les conditions de financement des entreprises. Évidemment, j'appuis ce que la C.S.N. et la C.E.Q. ont dit maintenant qu'elles m'ont devancée. Et j'aurais une question peut-être à poser à monsieur Ducros, à savoir si, lors de vos nombreuses discussions, au niveau des critères, est-ce qu'il vous serait venu à l'idée de mettre un programme d'accès à l'égalité comme critère ou si, maintenant, après cette intervention, il vous en viendrait l'idée?

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

Bon. Écoutez, j'ai senti qu'on allait avoir une question sur l'accès à l'égalité. D'abord, laissez-moi vous dire que si vous regardez le mandat de notre commmission, le mandat général qui est dans les premières pages et même le mandat très spécifique, ce n'était pas un point qui était soumis à l'analyse de la Commission.

Maintenant, je vais vous donner une suggestion qui nous paraît importante, qui est venue des statistiques de l'industrie. Je vais vous citer certaines statistiques qui nous paraissent extrêment importantes et peut-être que vous allez avoir une réponse à votre question à partir de ces statistiques. Je vais vous donner des statistiques sur la formation collégiale et je vais vous donner des statistiques sur la formation universitaire; et peut-être que ça va vous aider à comprendre l'accès des femmes à cette industrie.

Au niveau du collégial, les comparaisons entre les diplômés masculins et féminins, dans le total en 1982, 50,7% sont des femmes, 49.3% sont des hommes. Mais si on entre dans les secteurs qui sont des secteurs de notre industrie, l'industrie de l'électronique, par exemple, l'instrumentation et les contrôles, une femme diplômée sur 151; si on regarde l'électro-dynamique, deux femmes sur 265; si on regarde l'électronique, 16 femmes sur 546. Alors, ça va être extrêmement difficile de demander l'égalité, le même nombre d'emplois au niveau de l'industrie si on n'est pas capables d'alimenter, au niveau de la formation, le nombre de femmes.

Au niveau universitaire dans les sciences appliquées, dans l'ensemble en 1982, 49% sont des femmes, 51% sont des hommes.

Si on regarde dans les sciences appliquées, au premier cycle, 13% des femmes, 86% des hommes. Et lorsqu'on s'en va au troisième cycle, au cycle du doctorat, 1,8% des femmes. Bon, si je vais dans le génie électrique, dans l'ensemble des trois cycles, 4.5% sont des femmes. Si on va en informatique, 25% sont des femmes, etc. Alors, moi, je pense que si on veut avoir cette égalité, - et je ne veux pas discuter si ce sont des moyens ou des programmes - je n'en suis pas là, mais je pense qu'il va falloir avoir un meilleur accès aux femmes à la formation dans ces sciences qui nous amènent dans le domaine de notre industrie.

MME NICOLE YERGEAU,

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

C'est mon quotidien d'intégrer les femmes dans les emplois non traditionnels et je suis consciente de ces chiffres-là. Et je pense que ça démontre d'autant plus la discrimination systémique au niveau de la formation, au niveau de l'intégration des femmes dans les secteurs où il y a une spécialisation.

Alors, c'est pour ça, je pense, qu'il serait important de pousser davantage soit des bourses, des stages dans les entreprises pour que celles-ci puissent être ouvertes à ce cheminement.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Nous pouvons vivre avec l'ensemble des recommandations qui sont là, excepté qu'il y en a que nous privilégions davantage.

D'abord, le recommandation 19 est un énoncé de principe, que le financement devrait venir du privé en autant que possible et on parle d'ac-

croître le financement privé. Je serais tenté de lier ça très directement avec la 22, des mesures fiscales individuelles et corporatives, dans le sens que nombre d'entreprises, dans un climat fiscal amélioré, peuvent évoluer beaucoup plus facilement. Il est possible aussi que, dans un climat fiscal amélioré, le financment privé, à savoir, par exemple, comme dans la proposition 20, que de nouvelles sociétés de capital de risque émergent ou soient intéressées d'accroître leurs efforts ou de se développer davantage dans ce domaine-là.

Je suis un peu perplexe devant les prises de participation. Bien sûr, c'est un moyen, mais ce n'est définitivement pas celui qu'on préférerait. Et j'ajouterais, en passant, c'est très facile d'enlever 1% ou 2% sur la fiscalité sans l'assortir de toutes sortes de conditions et c'est très facile de gérer. J'insisterais par ailleurs sur la recommandation 24, à l'effet que le gouvernement devrait mettre sur pied un système d'auto-évaluation de ses programmes d'aide, particulièrement les programmes de subvention. Et on a vu, au cours de la journée d'hier, de la journée d'aujourd'hui, qu'il existe de nombreux programmes, très nombreux programmes qui rejoignent toutes sortes d'objectifs; en fait, le même programme souvent nous est cité pour deux ou trois objectifs différents. Et nous avons déjà demandé à d'autres tables et nous le redemandons que cet effort de rationalisation soit fait dans les plus brefs délais. Par ailleurs, tout en faisant cet effort de rationalisation, je pense qu'il devient important de condenser et de simplifier les programmes et de rendre leur accès plus facile.

M. PIERRE BOULAY,

Association des éditeurs de logiciels canadiens

Je ne suis pas tout à fait d'accord sur un des points que monsieur Ducros a soulevés et je suis complètement d'accord sur un autre.

Le premier, c'est que je pense que les subventions sont nécessaires aux petites entreprises ou aux entreprises qui pourraient démarrer avec une bonne idée et voudraient éviter le risque d'être assimilées par une plus grosse entreprise. Je pense que le bénéfice de la création d'emplois, ça serait de créer de plus en plus de petits organismes, de petites industries informatiques plutôt que d'en créer des grosses qui font la masse du travail.

Sur l'autre point, si une entreprises a besoin - sur le point 21 - de subventions, elle n'ira pas choisir d'employés ou des nouveaux employés selon leur sexe. Elle va aller les chercher selon leur compétence, la matière grise, quoi; puis la matière grise, n'a pas de sexe, pour nous autres en tous cas.

Alors, si certaines personnes sont plus compétentes que d'autres, il n'y aura pas de discrimination au niveau sexuel. Je ne connais pas un seul organisme qui va faire une telle discrimination. Cependant, j'en connais chez lesquelles il y a deux fois plus de femmes que d'hommes. C'est que les critères de sélection ne sont pas sexistes. Et je pense qu'une compagnie qui a besoin de subventions n'ira pas choisir pour faire un travail, une personne moins compétente de préférence à une personne plus compétence. Ça serait complètment en désaccord avec le but de son organisme.

M. CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

En ce qui a trait à l'objectif défini aux propositions 19 et 20, je pense que ça pose pas de problème. Ça fait appel à une responsabilisation plus grande de l'entreprise privée dans le cadre de son financement. Cependant, ce qui nous pose un problème, c'est sûrement 21, 32 et

23 qui soliicitent - même si on dit que ce n'est pas des supports financiers, - qui sollicitent certains privilèges, pour le moins, dans le développement de technologies nouvelles ou de nouveaux procédés. Ces privilèges peuvent constituer une sérieuse atteinte à la responsabilité sociale qu'on doit tous avoir. Notre question est que toute cette assistance-là doit être liée très étroitement avec des principes fondamentaux de respect - respect d'une éthique sociale. L'éthique sociale, on y revient souvent, mais, pour nous autres, l'éthique sociale est essentielle - comprends que ce n'est pas le sujet, mais on nous demande d'accepter des programmes de subvention pour développer des technologies nouvelles qui vont, par la suite, être implantées. Il ne faut pas penser qu'on va développer ça sans nécessairement qu'on en ait besoin. Ça doit répondre à des besoins.

On n'a vraiment pas réglé la question de l'implantation en ce qui a trait à plusieurs points, dont l'implication des travailleurs dans les changements, la planification de ces changements-là. Quand à nous, on serait peut-être d'accord à ce qu'il y ait des formes d'aide qui sont peut-être celles énoncées là. Cependant, à la condition qu'on le fasse dans la mesure où l'implantation de ces nouvelles technologies tiendra compte de ces priorités que les travailleurs ont, une éthique sociale de participation et d'engagement.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Là, il est pas question d'implantation, là. Là, on est dans un autre domaine.

M. CLAUDE GINGRAS,

Centrale des syndicats démocratiques

Mais il ne faut pas avoir la tête dans le sable et penser que, demain matin, ça doit s'implanter à quelque part. Si on veut les développer, c'est qu'on a un objectif d'implantation. Or, les deux systèmes sont pas dissociés. Est-ce qu'on va financer le développement de choses qu'on considère actuellement comme des agressions par rapport à des droits sociaux qu'on peut avoir dans l'implantation? C'est tout ça qui est le débat. Alors, quant à nous, tant qu'on en pourra pas associer de façon très étroite le développement de ces techniques nouvelles à des modalités humaines d'implantation, on ne peut pas souscrire de façon absurde à tout programme de soutien qui aurait comme objet de viser à développer ça. Ça serait tout simplement absurde.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

J'espère que c'est pas la matière grise qui a déterminé qui participent à cette conférence. Quant à la répartition par sexe. Juste deux choses: un, on a dit qu'on était d'accord qu'il fallait rechercher des capitaux dans le secteur privé, puis c'est la Commission qui dit: "Cependant, dans certains cas, c'est peut-être impossible et, là, voyons ce que l'État peut faire". Et c'est là qu'on arrive puis on dit: "Bon, il y a un certain nombre de choses qu'il faut vérifier".

S'il y a des fonds publics qui sont utilisés pour aider des entreprises, on se dit: bon, bien, ça doit être associé à un certain nombre de conditions, de principes qu'on reconnaît dans la société. Je pense à l'emploi, je pense à l'égalité des sexes.

Évidemment, et le portrait que vous avec dressé, monsieur Ducros, il est vrai, est déplorable. Et l'accès à l'égalité, les programmes d'accès à

l'égalité ne s'adressent pas uniquement sur le marché du travail, ça commence aussi à l'école secondaire, puis au Cegep, puis à l'université. Ça, il y a pas de doute là-dessus et on a toujours été de celles qui ont beaucoup poussé dans ce sens-là. Mais, quand même, il y a des mesures qui peuvent être prises et on dit: il faut y voir.

C'était le sens de nos interventions. Et aussi quand les entreprises ont besoin d'aide, généralement, ce sont les entreprises qui sont un petit peu plus mal prises, les moins grosses, et on dit: "Prenons les moyens qui les favorisent vraiment, parce que, généralement, les exemptions fiscales favorisent les entreprises en bonne santé qui ont pas besoin d'aide".

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Madame Simard, je vous remercie. Sur 21 et 22, il n'y a pas consensus.

Sur 21, il pourrait peut-être y en avoir un. Si j'interprète bien ce que la C.S.N., la C.E.Q. et la C.S.D. nous ont dit, que tout ça, ça serait oui, pourvu que ça soit conditionnel au respect des principes établis par cette conférence. Je pense même que ce sont vos mots-mêmes, madame Simard.

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

C'est ça, maintien et création d'emplois, accès à l'égalité.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Mais oui, mais on va pas les répéter.

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

Main non, mais pour ne pas faire peur à personne, je les répète.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Mais non, je sais bien, selon les principes établis par cette conférence; tout le monde a participé à l'établissement de ces principes-là; sinon, ça va être des politiques longues à lire.

Est-ce que ça, dans votre esprit, monsieur Ducros, c'est pensable?

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

Oui, c'est pensable. Je voudrais remettre quelque chose en perspective. C'est qu'on essaye de développer une industrie. On dit: "Écoutez, il y a des marchés phénoménaux, on doit essayer de développer cette industrie-là. Il y a 110 000 emplois au Canada, c'est une entreprise qui croît à 18% par année. C'est donc des entreprises qui vont avoir besoin de capital humain; allons chercher ce capital humain-là dans les universités, développons cette industrie". Et je vais rejoindre monsieur Létourneau: "Même si vous refusez d'installer les résultats technologiques dans vos entreprises, on va le faire juste à l'exportation."

C'est donc une source d'emploi pour le personnel. C'est donc une source pour s'assurer qu'il y ait le moins possible de chômage au Québec et qu'on puisse exporter notre "know-how", nos produits. Et c'est là que je voudrais m'assurer que vous avez cette perspective. Et lorsqu'on parle de financement, qu'on prenne cette perspective: comment va-t-on financer cette industrie pour s'assurer non pas qu'on aura 24 000 emplois au Québec, mais qu'on va en avoir 50 000, 100 000, 250 000 dans l'avenir? C'est comme ça que j'aimerais vous voir prendre ce problème-là.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Donc, ça peut être conditionnel au respect des principes établis par cette conférence. Est-ce que tout le monde est d'accord là-dessus? Donc, avec cette nuance-là, la 21, consensus.

La 22, il y a pas de consensus et je pense que nous sommes dans l'impossibilité d'en établir un, puisqu'il s'agit d'ordre de priorité d'aide financière du gouvernement. Alors, si on se met à changer ça, je pense qu'on n'y arrivera jamais, puisqu'il y a deux positions bien précises là-dessus.

Par conséquent, consensus sur l'ensemble, sauf sur le 22.

Nous aborderons maintenant le sixième bloc qui est celui de la politique du faire-faire et il s'agit des recommandations 27 à 38.

Recommandations 27 à 38

LA POLITIQUE DU FAIRE-FAIRE

27 Le gouvernement devrait adopter rapidement une politique visant à accroître significativement le recours à l'entreprise privée pour la fourniture de services informatiques.

28 Les projets gouvernementaux qui permettent d'acquérir ou de développer un produit, une expertise ou une banque de données susceptibles d'être utilisés par d'autres, devraient être confiés à l'entreprise privée qui en assumerait la gestion globale et qui pourrait en retenir les droits de revente.

29 Le gouvernement devrait manifester une volonté politique auprès des organismes gouvernementaux et du secteur parapublic et leur offrir des incitatifs afin qu'ils adoptent une politique de "faire-faire" cohérente avec les objectifs gouvernementaux.

30 Le gouvernement (à l'instar du gouvernement fédéral) devrait considérer positivement l'offre d'une entreprise qui, ayant identifié un besoin gouvernemental, lui propose un projet de développement de services.

31 Le gouvernement devrait favoriser la concurrence à conditions égales entre firmes québécoises et étrangères dans l'approvisionnement de services informatiques.

32 L'évaluation des projets devrait être effectuée selon le traditionnel ratio qualité/prix.

33 La responsabilité d'identifier un besoin et l'autorité pour approuver un projet devraient être décentralisées vers l'utilisateur.

34 En contrepartie du point précédent, un système de directives et de vérifications devrait être mis en place pour assurer une bonne gestion des fonds publics.

35 Le gouvernement devrait accorder des mandats de réalisation de projets plutôt que "d'acheter" des ressources humaines.

36 Le gouvernement devrait accorder l'ensemble d'un projet ou d'un sous-projet à une firme, plutôt que d'accorder des morceaux de projets à plusieurs firmes, pour que cette entreprise acquière une expertise commercialisable à l'échelle internationale.

37 L'entreprises privée devrait être encouragée à recourir davantagae à la sous-traitance et au faire-faire.

38 Le regroupement d'usagers de diverses industries devrait être encouragé, à travers leurs associations respectives, à travailler avec les firmes de services informatiques, au développement de produits informatiques adaptés à leur industrie.

La politique du faire-faire consiste à avoir recours à l'entreprise privée spécialisée dans la fourniture de certains services, plutôt que de réaliser ces travaux à l'intérieur des organismes publics. Cette politique peut et doit contribuer à développer au Québec une expertise technologique, acquérir une expérience pratique commercialisable à l'échelle internationale, et accroître également le concurrence des firmes québécoises en plus de favoriser la création de lignes de force.

Est-ce que cette conférence, donc, est d'accord pour que l'on adopte, au niveau gouvernemental en collaboration avec l'entreprise, une politique visant à accroître le recours à l'entreprise privée pour la fourniture de services informatiques, pour que l'on se préoccupe de la qualité des mandats et que l'on clarifie les modalités administratives qui y sont reliées, que l'on étende cette volonté politique aux organismes du secteur parapublic, que l'on clarifie les moyens pour assurer la non-vulnérabilité et la capacité de choisir du gouvernement, enfin, que l'on favorise auprès de la grande entreprise privée cette politique du faire-faire?

M. JEAN-GUY FRENETTE,
Fédération des travailleurs du Québec

Je voudrais vous signaler que l'on a échappé une résolution en cours de route dans cette partie-là sur le faire-faire. Le comité du faire-faire de la Commission I et par la suite la Commision I elle-même avaient accepté un principe qui donne la philosophie de cette approche-là du faire-faire et qui définit un peu ce que devrait être le rôle du gouvernement, et ce que devrait conserver le gouvernement comme moyens propres dans une politique de faire-faire.

On retrouve ce principe-là à la page 14 du rapport synthèse de la Commission et ce principe-là s'exprime ainsi:

> "Clarifier les moyens pour assurer la non-vulnérabilité et la capacité de choisir du gouvernement."

La Commission avait explicité ce principe-là dans son rapport beaucoup plus en profondeur, et vous pouvez le retrouver à la page 70 du rapport. Nous à la Commission, on a insisté là-dessus, il nous fallait absolument camper ce principe-là, au tout départ, dans nos recommandations sur la politique du faire-faire.

Alors, je demanderais au président de la Commission s'il serait d'accord pour réintégrer cette recommandation-là qui détermine le rôle du gouvernement, comme il est spécifié dans le rapport synthèse à la page 14, et qu'il l'intègre, et qu'on le prenne comme partie intégrante des recommandations de cette section-là sur la politique du faire-faire.

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

Je suis parfaitement d'accord avec vous.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Il s'agirait donc d'une ou quelque chose du genre?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Question d'information, monsieur le Président: est-ce qu'on pourrait élaborer un peu plus sur le fondement de la recommandation? On vient tout juste de la regarder, mais j'ai de la difficulté à saisir le sens de ça, si on peut dire.

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission 1

Certainement. Tout le principe en arrière de ce faire-faire, c'est de demander au gouvernement et aussi aux grandes entreprises - c'est pas simplement au gouvernement, mais aussi aux grandes entreprises - d'augmenter leur faire-faire, basé sur le principe que si c'est fait par l'industrie, il y a des possibilités de pouvoir exporter et il y a des possibilités d'avoir un effet multiplicateur sur les emplois. Si le gouvernement veut appliquer cette pratique, il est nécessaire pour lui de s'assurer de sa non-vulnérabilité et de s'assurer que certaines données, par exemple, qu'il pourrait considérer comme confidentielles, soient protégées; et non seulement de s'assurer de sa non-vulnérabilité, mais de nous clarifier les moyens qu'il entend mettre en place pour s'assurer de cette non-vulnérabilité et, une fois ceci connu, d'essayer, dans la mesure du possible, de donner l'ensemble des autres services à l'extérieur.

M. MICHEL DORÉ,

Confédération des syndicats nationaux

Sur la politique du faire-faire, pour nous, il est évident que les institutions gouvernementales des secteurs publics et parapublics ne peuvent pas tout faire évidemment. Cependant, le faire-faire ne peut pas non plus être une politique systématique de la part du gouvernement et, à notre avis, doit être fortement balisé. Pour nous, il est essentiel que le gouvernement et son personnel acquièrent aussi une expertise afin d'éviter le dépendance face à l'entreprise privée.

D'autre part, on pense à certains secteurs stratégiques où le gouvernement devrait développer une expertise. On pense, par exemple à des secteurs stratégiques pour le développement culturel du Québec. On pense, par exemple, à toute la question de la fabrication des didacticiels où les professeurs devraient être à notre avis, les premiers impliqués.

On pense aussi que le gouvernement doit développer aussi ses propres moyens afin de préserver la confidentialité de certaines données. On pense, par exemple, aux dossiers personnels.

La polituqe du faire-faire doit aussi être restreinte ou conditionnée par l'accès du public aux produits de la recherche. Je voudrais donner un exemple là-dessus. A la C.S.N., on sait, par exemple, que les chauffeurs d'autobus ont de plus en plus de problèmes quant à leurs horaires de travail. Or, il y a eu une recherche qui a été subventionnée par le ministère du Transport du Québec. Il y a le Centre de recherche sur le transport de l'Université de Montréal qui beaucoup investi là-dedans en termes de ressources humaines. Il y a eu de longues recherches faites par le Centre de Transport.

Maintenant, l'exploitation du logiciel pour la fabrication des horaires de chauffeurs d'autobus est exploitée par l'entreprise privée, par la firme Giro, et les syndicats ne peuvent plus avoir accès à ces logiciels-là pour, eux aussi, soumettre leurs propres possibilités, par exemple, d'organiser leurs horaires de travail en fonction de leurs besoins. Le firme Giro possède le contrôle exclusif des logiciels "Astuce" et les syndicats ne peuvent pas y avoir accès, parce que la firme Giro se dit: "On a un contrat de la C.T.C.U.M. et c'est évident qu'on ne peut pas traiter avec vous". Il y aurait là conflit d'intérêts.

Donc, on pense que ce genre de problème-là risque de plus en plus de se poser avec une politique systématique du faire-faire. Il y a toute la question de l'accès gratuit aussi aux services et aux produits de l'informatique. Si les banques de données deviennent toutes des banques privées avec la tarification que ça implique, comment assurer la démocratisation et l'accès public et gratuit, dans certains cas, à ces banques de données?

Il nous semble donc que la politique du faire-faire, elle est en principe acceptable, doit être fortement balisée de la part du gouvernement.

M. CHRISTIAN PAYEUR,

Centrale de l'enseignement du Québec

Bon. Je reprendrai pas les arguments de Michel Doré avec lesquels je suis entièrement en accord. Je vais insister sur deux points très précis.

Pour nous, dans les balises à se donner sur une politique de faire-faire, il est essentiel que l'expertise nécessaire à l'adaptation des systèmes informatiques, avec lesquels les gens au gouvernement ont à

travailler, doit rester à l'intérieur du secteur public. Je pense qu'il y a là un élément essentiel au caractère adaptatif de ces systèmes-là. Un système informatique, c'est pas un barrage comme à l'époque de l'Hydro-Québec, c'est pas gelé dans le ciment. Ça doit être souple, puis ça doit s'adapter. Et les gens du milieu doivent pouvoir eux-mêmes l'adapter.

Deuxièmement, dans le secteur de l'éducation, je pense qu'il y a un exemple qui est l'émission "Passe-Partout" où la maîtrise d'oeuvre du projet était assurée par le ministère et il y avait des éléments, des objectifs pédagogiques clairement établis, et la réalisation de l'émission à été confiée à l'entreprise privée.

Il n'y a pas, donc, une objection de principe à une polituqe de faire-faire, mais on dit que, sur certains éléments, il doit y avoir des éléments clairs et qu'en ce qui concerne, entre autres, la vulnérabilité des systèmes, il doit y avoir une maîtrise très clairement présente à l'intérieur du secteur public pour ne pas vraiment émietter et - je reprendrai pas tout ce que Michel Doré a dit, - je pense que ça aussi, c'est autant une balise à considérer.

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

J'aimerais faire un point de clarification ici, qui est très important, je pense, dans les deux interventions.

Le produit de la politique du faire-faire n'appartient pas à celui qui l'a fait, mais à celui qui a demandé qu'il soit fait. Par conséquent, si le gouvernement demande à l'entrprise privée de faire un système, le produit-système appartient au gouvernement.

Si le syndicat demande à l'entreprise privée de faire un système, le produit qui revient appartient au syndicat.

M. PAUL-ANDRÉ GAUTHIER,
Association des entreprises de services en informatiques

Monsieur le Président, je crois qu'avant de restreindre ou de baliser la politique de faire-faire, il faudrait d'abord en définir une qui soit claire et agressive avant de penser de la baliser ou de la restreindre.

Ça fait, au niveau de CADAPSO, quatre ans que nous demandons une politique agressive et claire en matière de faire-faire. Il y a eu des pas importants lors du sommet de 1983, alors qu'on a élaboré là-dessus et manifesté l'intention d'augmenter la part de l'entreprise privée de 5% à 15%. Et nous avons loué cet effort-là.

Mais nous avons l'impression que ce n'est pas une politique qui est vraiment poussée ou supportée par l'ensemble des fonctionnaires du gouvernement. C'est pas une politique de faire-faire, c'est une politique de laisser-faire par l'entreprise privée, ce que, au sein du gouvernement, on ne peut pas faire.

Alors, je suggère qu'on étudie la possibilité de faire tout simplement le contraire, de confier à l'entreprise privée une part importante des traitements, des développements de systèmes et de laisser faire par les organismes publics ce qui ne peut pas se faire par cette entreprise privée-là.

Si j'abonde dans le sens des recommandations de la Commission I, si nous voulons créer une industrie forte pour pouvoir créer des produits qui sont exportables hors du Québec, hors du Canada, eh bien, je crois qu'il va falloir en venir à ça.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Nous nous sentons, quant à nous, extrêmement à l'aise avec les recommandations qui sont proposées par la Commission I, et surtout dans le cadre où ces recommandations sont présentées. Je remercie d'ailleurs monsieur Frenette de la F.T.Q. d'avoir apporté quelques éléments d'information qui étaient effectivement contenus au rapport, mais qu'on ne retrouvait pas dans les recommandations, et qui permettent de baliser un peu cette politique du faire-faire, puisque effectivement, autant je suis, quant à moi, toujours très favorable, dans la foulée du Sommet sur les communications, de poursuivre dans le sens d'une politique du faire-faire, il faut tout de même souligner que le gouvernement doit conserver, cela va de soi, un minimum d'expertise. Il doit pouvoir assurer aussi la continuité des services, puisque c'est une responsabilité publique et qu'il faut pouvoir continuer les services et, donc, avoir en notre possession les instruments qui nous permettent de continuer ces services. Et il y a aussi le problème de la protection de la confidentialité des données. C'est fondamental. Ça va devenir un enjeu de société pour tout le secteur privé tantôt. Si le secteur public ne commence pas lui-même à donner l'exemple, je pense qu'on va très mal s'engager dans cette voie de la protection de la confidentialité.

Alors, ces balises étant posées, et de façon fort appropriée à mon point de vue, il va de soi, par ailleurs, qu'il faut effectivemnt, pour reprendre les termes de monsieur Gauthier, avoir une politique la plus agressive possible du faire-faire, - pas du laisser-faire, - du faire-faire.

Je voudrais simplement saisir la Conférence, si vous me le permettez, monsieur le Président, de données qui sont tout de même intéressantes. Puisqu'il y a effectivement des distinctions à faire quand on parle de politique du faire-faire, on fait des distinctions souvent entre la sai-

sie des données, entre le traitement des données, entre le développement des systèmes et l'entretien des systèmes. Et, là-dessus, je pense que les chiffres sont assez révélateurs. Ils vont un peu à l'encontre, monsieur Gauthier, de ce que vous avez affirmé lors de la première journée de la Conférence et que vous semblez maintenir ce matin.

En 1982-1983, ce qui faisait partie de la politique du faire-faire était à 2.5%; en 1984-1985: 3.1%; en 1985-1986: 3.8%.

Au niveau du traitement, en 1982-1983: 4.6%; en 1984-1985: 8%; en 1985-1986: 8.3%.

Et au niveau du développement et entretien qui est très important, parce qu'on sait que tout le secteur de la saisie va avoir tendance, de toute façon, à décroître avec les années, mais développement et entretien, c'est en développement, c'est le cas de le dire; 7.4% en 1982-9133; 18.4% en 1984-1985; 23.7% en 1985-1986.

Alors, ces chiffres-là sont assez révélateurs, à mon avis, d'une volonté politique qui existe au gouvernement du Québec pour faire en sorte que la politique du faire-faire s'inscrive dans les faits.

Et quand on prend l'ensemble de ces montants d'argent, qu'on les met sur une certaine période d'années, une période d'à peu près cinq ans, on peut penser que d'ici, effectivment, les délais qu'on s'était fixés au moment du Sommet sur les Communications, on arrivera à atteindre cet objectif de quinze pour cent (15%) dont parlait monsieur Gauthier, mais il faut savoir faire les distinctions qui s'imposent entre les différents aspects, les différents types de services qui peuvent être fournis par l'entreprise privée.

Et dans ce contexte-là, je dois vous dire que les balises étant posées, nous nous rallions d'emblée à l'ensemble des recommandations faites par la Commission sur l'industrie du logiciel et de l'électronique.

M. ROBERT BILODEAU,

Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

Je ne veux pas répéter ce que les autres partenaires ont dit, avec lesquels je suis en parfait accord. Je vais simplement attirer l'attention sur une proposition en particulier, la proposition 32 qui semble établir un critère d'évaluation des projets, que l'on qualifie d'ailleurs de traditionnels, le ratio qualité-prix. Je voudrais qu'on rajoute un critère plus d'actualité qu'on a ensemble adopté hier après-midi lorsqu'on a parlé du financement, c'est-à-dire que le respect des consensus de la Conférence soit une condition de financment. J'aimerais qu'à la proposition 32, on ajoute également cet élément-là d'évaluation des projets.

M. HERVÉ CARPENTIER,

Fédération de l'informatique du Québec

Je voulais simplement faire une remarque. Je comprends que les syndicats ont peur de se faire faire dans l'application de la politique. Mais il n'en demeure pas moins que dans l'ensemble du développement, il est important que les développements de nouveaux systèmes, j'entends bien lorsqu'il y a des consultants à l'extérieur, qu'on accole assez près du personnel interne, de telle sorte qu'il y ait non seulement transfert technologique, mais qu'il y ait continuité au niveau de l'opérationalisation des systèmes, particulièrement dans la phase d'implantation et des phases de formation des usagers.

Je pense que dans ce sens-là, la politique, au niveau du gouvernement, doit être axée davantage aussi sur le développement en y accolant cette perspective que je viens de mentionner. Mais, aussi, il faut que le faire-faire ne soit pas de la suppléance. Et c'est certainement pas comme cela qu'on va développer des expertises qui seront exportables à l'extérieur du pays.

Ça m'apparaît très important de ne pas non plus penser que les experts dans le domaine du développement ne tiennent pas compte, justement, qu'il y a du personnel à l'intérieur très qualifié et qui peut jouer un rôle important dans la mise en place des systèmes.

MME NICOLE PAGEAU-GOYETTE,
Conseil de l'industrie électronique du Québec

Une question à l'attention du président de la Commission: la recommandation 31 me semble diverger ou être différente, en tout cas, du texte original et que l'on retrouve en page 71. Et je voudrais savoir laquelle des deux résolutions est la bonne. Et si c'est celle qui nous est présentée dans le cahier des résolutions, comment se situe-t-elle dans le cadre de la résolution 40.

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

> "Que soit permise la concurrence à condition égale entre firmes dans l'approvisionnement de services informatiques."

Et dans le texte ici, on dit:

> "Firmes québécoises et étrangères."

Toute la politique ici, toute l'approche est une approche d'ouverture des marchés. Et, par conséquent, il n'y avait pas de limite dans notre approche entre les firmes québécoises et les firmes étrangères. Tout le principe de base était un libre échange et que le choix soit pris sur

les meilleurs, la meilleure soumission acceptée après évaluation sur la base de qualité-prix et non pas sur la base du plus bas soumissionnaire éligible.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Monsieur le Président, je profite du fait que 31 et 32, entre autres, sont dans le bloc pour faire une petite intervention au nom de mon collègue du Commerce extérieur. Il souligne, comme la Commission l'a fait, la nature, le caractère mondial de l'industrie informatique et électronique. Et si on tient compte du fait que le marché québécois et canadien est très restreint et que la concurrence internationale est une stimulation à l'innovation, à la concurrence, il exprime un certain étonnement que la Commission n'ait pas insisté dans ses recommandations sur la nécessité de développer des marchés, des politiques d'exportation.

Il insiste sur le fait que son ministère, avec ses programmes, demeure à la disposition des entreprises dans ce secteur pour favoriser les exportations; il souligne que l'électronique et l'informatique demeurent une priorité, un secteur prioritaire pour le ministère, parce que l'industrie peut avoir un grand impact sur le renforcement de la structure industrielle du Québec; il souligne les services de son ministère quant à l'aide à l'exportation, sous plusieurs facettes.

Et il termine en disant qu'il ne fait pas de doute que, bénéficiant de ces facilités, l'industrie québécoise en électronique et informatique a tout à gagner de la libération des échanges internationaux, mais que ça devrait toutefois se faire progressivement, de façon à laisser à nos entreprises le temps et la capacité de se développer suffisamment pour devenir concurrentielles.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

En fait, monsieur le ministre Dean vient de m'enlever les paroles de la bouche. C'est exactement ce que j'allais dire. Bien entendu, nous sommes entièrement d'accord avec ce bloc de recommandations. Et je soulignerais seulement la nécessité d'être le plus libéral possible dans ce domaine, de façon à développper l'excellence. Je pense que c'est le domaine où, au Québec, on n'a pas le droit de pas être excellent. Donc, il faut être prêt à concurrencer et il faut développer l'excellence. Et je crois que la politique gouvernementale dans ce domaine doit rechercher cette excellence, de façon à ce qu'on puisse exporter et créer des emplois justement par l'exportation.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Habituellement, les critères d'évaluation de projets se font sous trois angles: qualité, prix et service. Est-ce qu'on a éliminé "service"? Parce que dans l'utilisation de certains produits, à un moment donné, c'est le service qui peut faire la différence. Qualité et prix étant égaux, la dimension service est très importante.

M. PIERRE DUCROS,

Président, Commission I

Cette politique du faire-faire qu'on demande au gouvernement, c'est une politique basée sur l'industrie du service. Alors, c'est un service qu'on offre au gouvernement ou à la grande entreprise et on demanderait que ce service soit évalué sur une base prix-performance ou qualité-prix plutôt que sur la base du plus bas soumissionnaire éligible. Et ce n'est pas un produit à ce moment-ci, c'est un service.

Donc, lorsque le gouvernement demande un service, qu'il étudie l'appel d'offres d'un service, qu'il évalue ce service-là sur la base de qualité-prix et non pas sur la base du plus bas soumissionnaire éligible. Donc, l'aspect service est intrinsèque dans l'aspect qualité, d'après ce qu'on a ici établi.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Je veux bien me rendre si on introduit service dans qualité, parce qu'en définitive, par exemple, la rapidité d'exécution, ça peut être extrêmement important et, à mon avis, ça fait partie de la qualité du service.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Est-ce que les interrogations que vous aviez ont reçu réponse par les diverses interventions et je pense en particulier aux réserves énoncées par la C.S.N. et la C.E.Q.?

M. CHRISTIAN PAYEUR,
Centrale de l'enseignement du Québec

Je pense que ce qui est clair pour nous et qui demeure clair, c'est que, par rapport à ce que monsieur Gauthier a pu dire, on n'est pas pour une politique agressive et tous azimuts au niveau de faire-faire. Entre autres, on aimerait bien qu'on fasse annuellement le point sur ce qui se fait, où ça s'en va, parce qu'il y a des programmes existants, il y a

des services existants qui s'en vont des fois dans le privée, pour nous, ne sont pas nécessairement, en termes d'efficacité économique, ce qui est à penser.

Si on pense plutôt comme monsieur Carpentier en termes de développement d'éléments nouveaux qui s'ajoutent, on est prêts à regarder, mais quand on dit: "Faire-faire, prendre ce qui est déjà existant, puis l'envoyer ailleurs", ceci pose des problèmes sérieux pour nous.

Donc, on est pas pour une politique tous azimuts de faire-faire. On est plus réservés que ça. Donc, je ne sais pas. Il n'y a pas vraiment de contenu à ça. C'est un peu mal foutu. On ne veut pas, comme le patronat avait des réserves sur les programmes d'accès à l'égalité, accepter des choses dont on ne voit pas trop trop les conséquences pour l'avenir.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Mais je pense que ces réserves-là, qui sont justifiées, se trouvent à être, jusqu'à un certain point maintenant, récupérées par la réintroduction au niveau des recommandations, si j'ai bien compris le sens de votre décision, monsieur le Président tantôt, de ce qui est à la page 70 du rapport de la Commission I.

Dès lors qu'on fait état du fait que cela doit se faire de façon graduelle, sans jamais amener de vulnérabilité de maintenir chez le gouvernement une capacité de gérer et de choisir en matière d'informatique, puis de protéger la confidentialité des données, on a déjà là des balises qui m'apparaissent tout de même suffisamment larges et souples pour permettre ensuite d'appliquer une politique du faire-faire qui soit pas une politique tous azimuts qui ne tienne pas compte des impacts que ça a pour l'appareil gouvernemental lui-même.

M. MICHEL DORÉ,
Confédération des syndicats nationaux

J'aurais une question quant à l'accessibilité publique aux produits de l'informatique. Il me semble que c'est aussi une balise qu'il faudrait ajouter. Il y a des consensus sur les balises. Il semble que tout le monde serait d'accord pour faire un certain consensus, sauf que ce n'est jamais dans les recommandations. Ce n'est jamais dans ce qu'on adopte.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Je pense que là-dessus, monsieur le Président, il y a des recommandations à la Commission IV qui portent plus spécifiquement là-dessus. Et je voudrais rappeler l'existence de la Loi 65 sur la protection des renseignements nominatifs. Quand on dit "avoir accès", c'est davantage dans le sens de la protection, à mon avis, qu'on doit parler d'accès; accès pour les individus, pour s'assurer de la protection des renseignements nominatifs détenus sur leur personne. C'est ça qui doit être l'objectif poursuivi d'abord et avant tout et non pas de rendre public l'ensemble des données informatiques. Je pense pas que c'était le sens de votre intervention. C'était plutôt dans le sens de la protection des renseignements nominatifs détenus par les appareils gouvernementaux.

M. MICHEL DORÉ,
Confédération des syndicats nationaux

C'est pas seulement ça. C'est l'accès.. Qui va développer les banques données au Québec qui sont nécessaires sur la santé et la sécurité, sur les questions qui regardent l'ensemble des consommateurs? Si ça devient toutes des banques privées avec la tarification que ça implique, il nous semble qu'il y a un problème là.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je pense que monsieur Ducros avait répondu tout à l'heure que c'est celui qui passe la commande qui reste le propriétaire. Alors, si c'est le gouvernement, il en reste le propriétaire.

M. MICHEL DORÉ,
Confédération des syndicats nationaux

Un exemple. Une recherche sur la fabrication d'un logiciel qui est financée à même des fonds publics, qui est donné par la suite à une firme privée qui en a le contrôle exclusif, puis auquel on n'a plus accès, parce que ça représente, d'abord, des coûts considérables pour les syndicats. Puis la même entreprise qui a un monopole là-dessus refuse au syndicat même d'accorder un contrôle au syndicat, parce qu'ils se disent en conflit d'intérêts avec la C.T.C.U.M. Alors, il nous semble qu'il y a un problème là qu'il faut considérer de façon importante. C'est toute la question effectivement qui est posée par la Commission IV, la démocratisation de l'accès public aux produits de l'informatique, mais il me semble qu'ici aussi, ça devrait être présent, cette question-là.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je la retiens

M. PAUL-ANDRÉ GAUTHIER,

Association des entreprises de services en informatique (CADAPSO)

Je voulais tout simplement conclure avec la position de CADAPSO là-dessus. Il est évident que nous sommes très satisfaits, monsieur le ministre Bertrand, de l'augmentation des volumes de faire-faire dans certains domaines. On parlait de 5% à 15%, si ça se produit, eh bien, tant mieux! Ce que nous disons, et puis je crois que c'est démontré largement par tous les commentaires autour de la table, c'est qu'il n'y a pas encore de politique, ou on n'est pas d'accord sur les modalités ou sur les objectifs précis de cette politique et sur les modalités d'application. C'est ce qu'on réclame depuis un certain temps. Il y aurait peut-être lieu, on parle d'une talbe nationale de l'emploi, peut-être qu'on pourrait parler d'une table nationale du faire-faire, quelque chose du genre.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

A l'heure actuelle, il y a une politique qui est établie ici. Donc, vous ne pouvez pas dire qu'il y a pas de politique. Ce que vous voulez souligner, c'est qu'il y en a déjà une, mais on ne la met pas en pratique; c'est bien le sens de votre intervention?

M. PAUL-ANDRÉ GAUTHIER,

Association des entreprises de services en informatique (CADAPSO)

Il y a un bon vouloir, mais c'est très vague. On parle de pourcentage, on parle de dollars, on parle pas de qualité. Et puis on n'est pas d'accord sur le type de projet qu'on va donner à l'entreprise. On est

pas d'accord sur les raisons précises. Et puis il devait y avoir un consensus là-dessus. Je ne crois pas qu'il y en ait aujourd'hui. Ça devrait donner lieu à des discussions plus tard.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Mais je vais rassurer monsieur Gauthier. Nous avons, depuis déjà bon nombre d'années avec votre propre association, des discussions officieuses, officielles. Elles vont se poursuivre et elles vont aller dans le sens de l'accroissement de cette politique du faire-faire, toujours à partir des balises qu'on a fixées. Et quand vous dites que c'est pas très précis, vous invoquez vous-même qu'il y a des pourcentages et des chiffres, c'est très précis.

Je pense que ce qui intéresse le secteur privé, c'est de savoir qu'il s'en fait davantage et de savoir vers où on s'en va dans cette politique du faire-faire, tout en considérant qu'on a certains paramètres à l'intérieur desquels, nous, on doit administrer cette politique du faire-faire. Mais les discussions vont continuer, comme elles se sont maintenues depuis un bon nombre d'années.

LE PRÉSIDENT,
André Pyette

Maintenant, j'aimerais qu'on puisse rassurer monsieur Doré. Je ne sais pas qui peut le faire.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Sur l'accessibilité à l'informatique, il y a un chapitre à la Commission IV et il y a en a un autre plus loin sur les banques d'informations. Alors, je pense qu'on pourrait peut-être penser qu'à la Commission IV, on peut faire un bon bout de chemin sur ces aspects-là.

M. MICHEL DORÉ,
Confédération des syndicats nationaux

Si on me garantit que les résolutions de la Commission IV vont passer, je suis d'accord.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Il y a donc consensus, compte tenu des ajouts dont on tiendra compte. Nous abordons maintenant les recommandations 39 à 48 portant sur la politique d'achat.

Recommandations 39 à 48

LA POLITIQUE D'ACHAT

39 Le gouvernement devrait privilégier le principe d'une politique d'achat la moins protectioniste possible, favoriser une certaine concurrence entre les entreprises et viser l'élimination progressive des entraves aux libres échanges.

40 La politique d'achat devrait poursuivre les objectifs suivants:

- **augmenter les retombées économiques au Québec;**
- **renforcer les secteurs où le Québec possède des avantages comparatifs;**
- **éviter le renforcement des monopoles et/ou des pratiques de "dumping";**

- attirer les investisseurs étrangers ou les entreprises étrangères;
- favoriser l'émergence de nouvelles entreprises;
- appuyer le développement de nouveaux produits;
- soutenir des entreprises rentables lorsque le contexte du marché pour un produit est temporairement difficile.

41 Le gouvernement devrait utiliser discrètement et avec souplesse sa politique d'achat afin d'accorder la préférence aux entreprises accréditées qui ont:

- la plus forte valeur ajoutée québécoise du produit recherché et d'importants travaux de recherche et développement effectués au Québec dans le domaine relié au produit;

- la meilleure balance économique industrielle de l'entreprise et/ou le meilleur apport économique nouveau au Québec.

42 Si aucun achat ne peut être effectué selon les critères ci-dessus, le gouvernement devrait rechercher des produits ayant pu être développés à l'extérieur du Québec, et en contrepartie, il devrait négocier le maximum de retombées économiques et technologiques.

43 Si aucun achat ne peut être effectué selon le paragraphe ci-dessus, le gouvernement devrait mettre en oeuvre des projets-pilotes, conjointement avec les entreprises, lorsque le marché le justifie.

44 Le gouvernement et les organismes publics devraient aviser bien à l'avance l'industrie lorsqu'ils se retirent rapidement d'un secteur d'achat massif.

45 Le gouvernement devrait resserrer la politique d'achat pour les organismes para-publics qui l'appliquent actuellement, en général, de façon plus lâche que les ministères.

46 Le gouvernement devrait amender la Loi des cités et villes afin de libérer les municipalités de leur obligation de choisir le plus bas soumissionnaire éligible et leur permettre ainsi de maximiser les retombées québécoises de leurs achats.

47 Le gouvernement devrait poursuivre ses efforts en vue de sensibiliser les québécois aux avantages économiques d'achats de produits à contenu québécois.

Des mesures devraient également être prises afin de responsabiliser les principaux intervenants.

48 Les associations d'affaires devraient promouvoir l'achat de produits québécois auprès de leurs membres.

Les politiques d'achat, voilà ce dont traitent les résolutions 39 à 48. Les politiques d'achat préférentiel pratiquées par la plus part des pays visent à encourager les industries nationales. Ces politiques constituent des obstacles au libre échange et à la libre concurrence.

Par ailleurs, les pratiques monopolistiques ou de "dumping" commercial, qui peuvent être exercées par certaines entreprises dans certains marchés, nient également, dans une certaine mesure du moins, le principe de la libre concurrence.

Est-il dont préférable d'ouvrir nos frontières à la concurrence internationale étant donné que, de toute façon, les marchés sont internationaux ou vaut-il mieux donner la préférence aux entreprises québécoises, quitte à se voir refuser certains marchés à l'extérieur.

Les questions qui vous seront posées sont les suivantes: Etes-vous d'accord pour que l'on privilégie le principe d'une politique d'achat la moins protectionniste possible en vue d'éliminer progressivement les entraves ou barrières au libre échange?

Qu'en attendant la levée complète des entraves au libre échange, le gouvernement pondère avec souplesse et discrétion les résultats d'évaluation d'offres selon l'ordre suivant: valeur ajoutée québécoise et recherche et développement au Québec, meilleure balance économique industrielle québécoise et apport économique nouveau au Québec.

Si aucun achat ne peut-être fait au Québec, qu'on encourage la recherche de produits hors Québec dans un contexte où des retombées économiques peuvent être obtenues.

Qu'on encourage les projets-pilotes pour le développement d'expertise québécoise lorsque les marchés le justifient, qu'on applique cette politique d'achat au secteur parapublic et aux cités, villes et municipalités, et, enfin, qu'on sensibilise les Québécois aux avantages d'acheter des produits à contenu québécois."

Les questions étant posées, j'attends vos interventions.

M. JEAN-GUY FRENETTE,
Fédération des travailleurs du Québec

La recommandation 39 nous invite, évidemment, à privilégier le principe d'une politique d'achat la moins protectionniste possible, ce avec quoi on est d'accord et on est d'accord avec l'ensemble des autres propositions. Cependant, on a un "mais" à émettre et, là encore, c'est à peu près dans le même ordre que ma première intervention sur la polituqe du faire-faire. C'est à la page 76 du rapport de la Commission. Lorsqu'on se prononce sur le principe d'une politique d'achat la moins protectionniste possible qui favorise une certaine concurrence, on ajoute dans le rapport:

> "Dans l'attente d'une abolition des mesures protectionnistes pratiquées par d'autres gouvernements, la Commission invite le gouvernement du Québec, de façon bilatérale ou de concert avec les autres provinces et pays, à pratiquer une politique d'achat visant à éliminer progressivement les entraves ou barrières au libre échange."

Notre préoccupation à la Commission était qu'effectivement, si on énonce un principe de politique d'achat la moins protectionniste possible, on ne veut pas être les seuls à en faire les frais. Il faut s'assurer que,

dans les autres provinces et autres pays aussi, ils sont sur la même longueur d'onde que nous là-dessus. Il faut donc s'assurer que l'on procède par entente bilatérale avec les autres pays pour la mise en application de cette politique la moins protectionniste possible qui devrait favoriser la meilleure concurrence possible et le développement du secteur. Et dans ce sens-là, avec cette réserve qui, de toute façon fait partie intégrante des préoccupations de la Commission, on est d'accord avec cette section sur la politique d'achat.

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

Monsieur Frenette, je suis parfaitement d'accord avec vous. Je pense que vous traduisez exactement la pensée du comité de la Commission qui s'est penché sur ce problème-là.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Je vous préviens tout de suite que je vais avoir de la difficulté à limiter mon intervention sur ce point.

Dans un premier temps, une question à monsieur Ducros: j'aimerais savoir ce que signifie "des entreprises accréditées"?

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission 1

Ce sont des entreprises qui auraient négocié une fois avec le gouvernement comme étant possiblement une entreprise qui pourrait offrir des services dans ce domaine ou des produits dans le domaine.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Associations des manufacturiers canadiens

Donc, c'est sujet à négociation?

M. PIERRE DUCROS,
Président, Commission I

C'est sujet à une forme d'accréditation. Écoutez, attention! Revenons exactement à la philosophie de base. Le principe du libre échange, il faudrait trouver des mécanismes, que ce soit bilatéral; entre-temps, progressivement, brisons les barrières. Et c'est un mécanisme temporaire jusqu'à ce qu'on ait eu l'opportunité de briser les barrières bilatéralement avec une autre province ou un autre pays. Je sens, et vous allez le sentir aussi, dans le texte que ça part, au départ, très libre échange et que, à la fin, il y a des restrictions. Et c'est très important qu'on comprenne pourquoi. Il est évident que les restrictions de la fin du texte vont s'enlever lorsque les ententes bilatérales auront été conclues. C'est ça qui est toute l'intention, là, au niveau des textes ici.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Alors, sur cette question, je pense qu'à l'Association, on peut faire consensus sur la recherche le plus tôt possible d'un libre échange total, même si on souhaiterait qu'il le soit immédiatement.

Pour les autres recommandations, je ferais le commentaire suivant: qu'il y a, bien sûr, de bonnes idées, mais on est très inquiets. On se demande, par exemple, pourquoi lier la politique d'achat à un produit.

Comment va-t-on mesurer la meilleure balance économique industrielle de l'entreprise ou un meilleur apport économique nouveau au Québec?

Et je vous fais ici une rapide démonstration. J'ai une entreprise qui produit pour - c'est un exemple - 200 000 000.00$ au Québec de produits dans un domaine, disons des machines à écrire et qui exporte pour 150 000 000.00$, mais qui importe par ailleurs, au niveau d'écrans cathodiques et d'autres choses, pour, disons 300 000 000 00$. On pourrait penser que sa balance économique au Québec est moins 100 000 000.00$. Je pourrais avoir à côté une entreprise qui, sur le produit que le gouvernement veut acheter, disons, les écrans cathodiques, produit au Québec pour 20 000 000.00$ et en assurant qu'elle frabrique tout au Québec, cette entreprise aurait la balance ou un apport commercial positif de 20 000 000.00$. Elle peut n'employer que 50 employés et l'autre 1 000. Alors, comment on mesure ça? C'est quoi la logique dans ça?

Je ne reviendrai pas sur le terme "accrédité". Je pense que nonobstant qu'on veut réduire les barrières au libre échange tranquillement, il nous semble qu'on pourrait avoir - et c'est contradictoire à une des autres recommandations précédentes, - il me semble qu'on peut avoir un régime d'appel d'offres tout simplement et qui ne soit pas réservé juste à celles qui seront accréditées, d'autant plus, en tenant compte de la remarque de monsieur Dean qu'il faut ouvrir notre marché si on veut exceller sur le marché.

Je peux prendre le numéro 43:

> **"Si aucun achat ne peut être effectué selon le paragraphe ci-dessus, le gouvernement devrait mettre en oeuvre des projets-pilotes, conjointement avec les entreprises, lorsque le marché le justifie."**

Est-ce qu'on ne peut pas aller sur le marché international tout simplement et éviter d'investir des sommes fantastiques dans le développement de produits?

"Le gouvernement et les organismes publics devraient aviser bien à l'avance l'industrie lorsqu'ils se retirent..."

Ça va de soi, mais je pense qu'à travers tout ça, il faudrait avoir le souci d'avoir le meilleur produit au meilleur coût, avec les meilleures retombées. Et ça, ça nous satisferait comme énoncé, comme approche. Je pense qu'ici, on balise beaucoup trop et de façon, je dirais, arbitraire, dangereuse; en fait, je ne sais pas comment le qualifier; je vous ai dit que j'étais perplexe.

Quant à la question des cités et villes, je crois que la loi permet toujours à une ville de faire appel au ministre des Affaires municipales lorsqu'on veut passer à côté des soumisions. Donc, quant à nous, la Loi des cités et villes n'est pas une entrave ici.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Mais c'est un désaccord que vous manifestez ou tout simplement des inquiétudes d'ordre idéologiques?

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Sur certains points, je pense que c'est un désaccord.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

C'est d'ordre idéologique ou d'ordre...

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Non, sur plusieurs points, je pense que c'est un désaccord.

M. ROBERT BILODEAU,

Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

Je veux surout intervenir en rapport avec la perspective que développe la propositon 47.

Après deux jours de discussions qui portent essentiellement sur le développement économique et le maintien de la création d'emplois, enfin, on pense à la consommation. Comment peut-on imaginer avoir une politique cohérente de création d'emplois sans qu'on puisse intégrer la perspective consommation des biens et services qu'on veut bien produire? Et je trouve très timide qu'on parle uniquement de sensibiliser les Québécois et les Québécoises à l'achat du contenu québécois. Je pense qu'on devrait aller beaucoup plus loin et que, dans cette proposition-là, les autres partenaires, à savoir le patronat et les syndicats, devraient être aussi concernés. On devrait tenir compte fondamentalement de la perspective consommation et l'intégrer dans les politiques. C'est la seule façon qu'on puisse se sortir, dans le fond, des campagnes de sensibilisation qui n'ont jamais rien donné au niveau du contenu québécois.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Tout d'abord, oui, on avait aussi noté un peu de contradiction que monsieur Ducros a soulevée entre le premier énoncé de principe et les résolutions qui suivent.

Eh bien, contrairement à monsieur Alexandre, nous sommes d'emblée assez d'accord avec les propositions qui sont mises de l'avant. Cependant, nous aurions souhaité qu'il y ait davantage, je dirais, de critères, de paramètres d'indiqués. Et pour être cohérent et conséquent avec les autres principes dont on a discuté hier et avant-hier, il nous semble que lorsqu'on parle d'une politique d'achat, on doit avoir en tête la création et le maintien d'emplois et aussi la question de recherche et développement dont on a parlé abondamment. Dans une politique d'achat, un des critères qu'on peut utiliser, c'est de voir quelle est la possibilité et les réalisations des entreprises en termes de recherche et de développement. Ça nous semble, ça, un critère qui serait à retenir.

Il me semble aussi peut-être important d'enlever la restriction du plus bas soumissionnaire possible. Cependant, pour pas retourner, je dirais, dans le temps et au patronage qu'on a connu, qu'il faudrait énoncer un certain nombre de critères justifiant d'enlever cette restriction, et de ramener un critère comme favoriser les entreprises de la région, localement. Que la question de l'emploi soit également un critère qui est à considérer lorsque les municipalités ou les organismes publics ont à faire leur choix.

Enfin, dernier commentaire sur toute la question des investissements étrangers: il nous semble que là aussi on est justifié d'avoir des contrôles plus serrés que ceux qui sont proposés et, entre autres, de voir quelles sont les retombées éventuelles de ces investissements étrangers, tant au point de vue économique que social. C'est-à-dire qu'il ne faut

pas juste regarder ça à court terme, mais il nous semble qu'il faut regarder ça à plus long terme et sous différents aspects. J'en ai mentionné hier, entre autres, quand on parlait des secteurs prioritaires. Il me semble que la question du contrôle des investissements étrangers est important, eh bien, aussi dans une politique d'achat, je pense qu'on doit avoir des critères qui sont clairs, précis et serrés sur cette question-là.

MME NICOLE PAGEAU-GOYETTE,
Conseil de l'industrie électronique du Québec

Le Conseil de l'industrie électronique est entièrement en accord avec l'ensemble des propositions de ce bloc, comprenant évidemment le paragraphe rajouté par monsieur Frenette.

Il ne peut pas être d'accord avec la position de monsieur Alexandre tant et aussi longtemps que les Québécois, et en particulier les acheteurs, n'auront pas perdu ce réflexe de croire que c'est toujours mieux quand ça vient d'ailleurs.

M. ANDRÉ BARIBEAU,
Centrale des syndicats démocratiques

J'étais à la Commission I et on a fait énormément référence au rapport synthèse et au rapport comme tel. Je pense qu'on retrouve surtout des balises au niveau des rapports qu'on ne peut plus transmettre au niveau des résolutions. Je me demande si ça serait pas bon de dire aussi que lorsqu'on fait un consensus, on tient compte des balises du rapport, c'est extrêmement important. Je pense qu'il y a des critères qui sont établis, qui sont dans le rapport, mais qui n'apparaissent pas dans les résolutions, parce qu'on ne pouvait pas les mettre.

Donc, je pense qu'il serait important de spécifier que le rapport est aussi important que la résolution qu'on vient de prendre, c'est-à-dire les balises, les recommandations, les critères et ainsi de suite. Je pense que monsieur Frenette, déjà, y a fait référence deux fois, monsieur Ducros aussi. Et moi, je n'ai pas posé de question, parce qu'étant dans la Commission I, j'avais ça dans l'optique.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

D'abord pour souligner notre accord global avec les propositions. Il y a un point, je pense, qui va nécessairement entraîner, cependant, une réflexion additionnelle du côté gouvernemental et c'est celui qui a trait à la proposition 41, lorsque l'on parle de modifier la politique d'achat pour prendre en compte la meilleure balance économique industrielle de l'entreprise.

Ce point-là a été fréquemment soulevé, puisqu'on souligne que certaines entreprises multinationales peuvent décider de rationaliser leur production et de consacrer par exemple, une ligne de production à leurs usines québécoises et à ce moment-là, évidemment, elles ne peuvent pas soumissionner sur les autres produits. Et ça, je pense que c'est un point qui a été souvent abordé et le ministère de l'Industrie et du Commerce, effectivement, est prêt à réexaminer la politique pour la modifier en ce sens-là.

Mais je veux simplement vous mettre en garde sur une des difficultés d'une modification à la politique d'achat. C'est que la politique d'achat doit être simple d'application si on veut que la prise de décision se fasse à l'endroit le plus bas possible, le plus élémentaire possible. Or, c'est toujours intéressant de remplacer, par exemple, le concept d'achat, basé sur le plus bas soumissionnaire, par le concept d'achat développement.

Nous l'avons fait dans plusieurs cas, dans les autobus, par exemple, dans les micro-ordinateurs pour les écoles. C'est un bel exemple où on a choisi l'approche de l'achat-développement. Je pense que mon collègue aux Communications a également soulevé le cas d'un programme d'informatisation au ministère de l'Agriculture.

Or, effectivement, dans des cas assez limités, pas trop nombreux, dans des secteurs précis, on peut remplacer une politique simple d'application par une politique un peu plus complexe, mais il faut comprendre que, à ce moment-là, le niveau décisionnel est généralement plus haut et la décision se prend plus lentement. Alors, on est obligés de sacrifier, à ce moment-là, à la prise de décision rapide et efficace et bien répartie dans l'ensemble de l'administration publique à un processus qui, lui, est beaucoup plus sélectif.

Donc, on comprend qu'il serait peut-être préférable de pouvoir faire le bilan du contenu global de chaque produit que nous achetons en termes de tout ce que l'entreprise achète au Québec, mais il faut comprendre qu'aller retracer tout ce qu'une entreprise multinationale peut acheter de sous-produits au Québec, pour essayer de calculer dans son bilan global, ça peut être assez complexe et difficile d'applicaation.

Est-ce que, donc, ça peut être généralisé à l'ensemble de l'appareil gouvernemental? C'est la question pour laquelle nous avons pas vraiment encore complètement une réponse, mais le ministère s'en va plutôt dans le sens recommandé par la Commission.

M. FERNAND DAOUST,
Fédération des travailleurs du Québec

Je voulais rappeler à monsieur Bilodeau à quel point nous sommes sensibles aux remarques qu'il a faites à l'égard de la recommandation 47. Ça

nous préoccupe au plus haut point, parce que à chaque fois qu'on achète des produits dont le contenu québécois est inexistant ou fort peu apparent, c'est des emplois qu'on exporte. Si Claude Ducharme était ici, il vous aurait longuement parlé de l'automobile. Il n'y a pas que des produits québécois, il y a des produits canadiens aussi.

Je veux aussi dire quelques mots à l'égard de la recommandation 46. Là aussi, nous sommes d'accord qu'il faudrait amender cette loi des cités et villes, libérant les municipalité de leur obligation de choisir le plus bas soumissionnaire. Nous avons à la mémoire quelques cas, un qui est peut-être plus récent, qui nous illustrent la faiblesse ou les lacunes d'une obligation comme celle-là. Il s'agit de la Communauté urbaine de Montréal qui, il y a quelques années, a donné un contrat à une firme japonaise pour une usine de filtration de l'eau dans la région de Montréal, alors qu'un des soumissionnaires fort important avait une usine au Québec, la compagnie Ingersoll-Rand à Sherbrooke. Nous avons fait des pieds et des mains auprès de la C.U.M. pour qu'elle change sa décision de livrer ce contrat à des intérêts japonais. Nous n'avons pas réussi, probablement en vertu de ce type d'obligation.

Il y a peut-être des détails qui me manquent à ce moment-ci, mais ça nous avait fort inquiétés. Il y avait des millions en cause, c'est pas un contrat de quelques centaines de milliers de dollars, c'est peut-être huit ou dix millions. Peut-être que des ministres aussi s'en souviennent. Et ça a provoqué des mises à pied, des licenciements à la compagnie Ingersol-Rand. Et cette dernière a quasiment été plus ou moins menacée de fermeture. Alors, imaginez-vous à quel point on peut manquer de vision à certains moments et on peut manquer de sens commun. C'est bien beau des obligations qui découlent des lois, mais quant les lois ne collent plus aux réalités, puis font tellement de difficulté et de mal, il est peut-être temps de les changer un peu, de les encadrer de critères de toutes sortes pour éviter ce que Monique Simard mentionnait, le retour au bon vieux patronage d'autrefois. Ça s'impose, mais il me semble qu'il y a des précautions minimales qu'on pourrait prendre et qui

permettraient dans certains cas tout au moins, de ne pas avoir recours à des firmes à l'extérieur du Québec.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur Alexandre, vous allez peut-être réduire vos demandes pour qu'on arrive à un consensus.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Effectivement, je cherche à arriver à un consensus. Je vais laisser de côté la 41, parce que je demanderais à monsieur le ministre Bérubé si je l'ai bien saisi en disant que lorqu'il disait que le gouvernement tendait à aller dans le sens de la proposition ici ou plutôt de réévaluer ou, enfin, de continuer à étudier cette question, d'une part.

D'autre part, je voudrais attirer votre attention, monsieur le Président, sur la recommandation 33, je crois, que nous venons d'adopter, qui dit:

> **"La responsabilité d'identifier un besoin et l'autorité pour approuver un projet devraient être décentralisées vers l'utilisateur."**

Quant à nous, lorsque nous regardons, à tout le moins, la 45, la 46, il nous semble qu'il y a une contradiction entre ces deux recommandations. On approuve la décentralisation ou on approuve la centralisation.

Encore là, peut-être que monsieur Ducros pourrait nous fournir des explications qui clarifieraient la question pour nous.

M. PIERRE DUCROS,

Président, Commission I

Oui. Je pense que les mots sont très importants. Si on lit le texte, on dit:

> **"Il est très important d'appliquer cette politique d'achat pour les organismes parapublics."**

Et quand on regarde la résolution qui n'est pas dans le corps du rapport, mais qui se trouve aussi malheureusement dans les consensus recherchés dans le rapport, dans les dernières pages du rapport, un mot qui nous a échappé, c'est que ça devrait pas être marqué "resserrer" mais "appliquer". Alors, "appliquer" au parapublic toute cette philosophie d'essayer de trouver un libre échange d'une façon graduelle, d'une façon non vulnérable et d'une façon dans le temps.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Monsieur Ducros, s'il s'agit de directives, nous sommes prêts à accepter des directives, mais un resserrement qui obligerait, qui forcerait prend une autre connotation.

Enfin, en terminant, monsieur le Président, j'aimerais souligner une chose - parce qu'on n'a pas vraiment le temps de le débattre -: qu'on passe facilement du particulier au général. On part d'un exemple et on généralise à l'ensemble de l'industrie. Et j'ai toujours de la difficulté à fonctionner dans un sens comme ça. Je pense qu'il faudrait regarder d'abord au niveau général ce qui se passe. Nous convenons qu'il y a des cas particuliers qui méritent l'attention, mais qu'on ne parte pas d'un cas particulier pour faire une politique générale.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Mais cette politique-là, c'est une politique en ce qui concerne l'industrie électronique et informatique, si je ne m'abuse. Donc, votre crainte n'est pas justifiée. De toute façon, il y a une politique d'achat.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Pour l'ensemble de l'industrie de l'électronique et de l'informatique, oui.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Je veux particulièrement indiquer à ceux et celles autour de la table que le Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation se propose de réexaminer, au sein du gouvernement, l'implication de la politique d'achat sur l'emploi, création et maintien. Ça devrait être de plus en plus - ça l'est déjà - un facteur dans les considérations, mais je crois que ça devrait l'être davantage. Je voudrais insister aussi sur le 47. Au niveau des consommateurs, je pense que ce n'est pas seulement au gouvernement d'assurer qu'on se donne, nous-mêmes, au Québec, un essort économique en achetant nos propres produits. C'est le rôle de chaque consommateur et consommatrice. Il faut qu'on sensibilise la population à l'effet que, là, on parle d'un choix individuel qui n'est pas réglementé, mais chaque fois qu'un homme ou une femme au Québec achète un produit ou un service, il dépose, en quelques sorte, un bulletin de vote en faveur des jobs pour les Québécois et Québécoises ou les autres.

Et, évidemment, il faut que l'industrie québécoise relève le défi de produire des produits de qualité à des meilleurs prix, mais l'État-consommateur devra être imité par le citoyen et la citoyenne consommateurs si on veut faire du progrès dans le développement économique.

Maintenant, même si on va, à cause des accords de GATT, c'est souhaitable, vers un plus libre échange, on parle de concurrence. Et dans le domaine de la politique d'achat, on a aussi à faire face à une concurrence actuellement. Les autres provinces ont des politiques d'achat chez eux beaucoup plus subtiles, beaucoup moins technocratisées que les nôtres, mais, je pense, autrement plus efficaces et néfastes à l'économie du Québec, à nos efforts d'exportation; d'autres pays aussi. Et, dernier exemple de politique protectionniste qui dépasse peut-être la résolution ici, le miracle japonais; les Japonais sont très forts en exportation, mais ce sont les plus grands protecteurs de leur marché interne contre les autres pays du monde. Et les discussions actuelles entre les États-Unis et le Japon en témoignent. Alors, il faut aller, si tout le monde souhaite, vers la plus libre concurrence possible, mais en tenant compte de tous ces facteurs-là qui doivent conditionner l'évolution vers une politique d'achat de cette nature.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur le Ministre, je vous remercie. Est-ce que monsieur Alexandre est un peu satisfait de tout ça? Vous êtes le seul, là. Autrement, j'ai un très large consensus.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Monsieur Alexandre a posé une question à laquelle, je pense, je n'ai pas répondu. Il semblait essayer de comprendre le sens de mes propos. Essentiellement, ce que j'ai indiqué, c'est que, au Québec, à l'heure actuelle, dans le cadre de notre politique d'achat universelle, nous ne prenons en compte que le contenu québécois du produit et conférons un avantage de prix proportionnel au contenu québécois. C'est la politique actuelle. Et à côté de cela, nous avons des cas de dérogation à la politique générale où, là, nous prenons en compte les retombées, nous prenons en compte l'effort de recherche, un ensemble d'autres paramètres, mais ce sont des cas de dérogation.

J'ai compris l'intervention de la Commission, dans le cas de 41, comme portant sur la politique générale d'achat et non pas sur cette politique de faire-faire que nous développons progressivement, mais toujours sur une base de dérogation. Dans le cas de la politique d'achat, le ministère de l'Industrie et du Commerce effectivement examine la possibilité de ne plus s'attacher tellement au contenu du produit spécifique acheté, mais plutôt sur la balance économique de l'entreprise entre, par exemple, ses ventes au Québec et ses achats globaux au Québec. Et c'est l'orientation que le ministère voudrait prendre dans la mesure où on pense que c'est effectivement possible de mettre en place une politique simple, basée sur ces paramètres-là, qui permette à n'importe qui de prendre la décision courante d'achat.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Je pense, monsieur le Président, qu'avec ces clarifications, nous pourrions nous rallier mais avec beaucoup de réticence.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Donc, j'enregistre un consensus et quelques réticences. Mesdames, messieurs, c'est terminé pour la Commission I. Je remercie monsieur Ducros de sa présence et de ses explications.

RAPPORT DE LA COMMISSION IV

L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE À LA CULTURE

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je vais maintenant inviter madame Nicole Boily, qui était la présidente de la Commisison IV à prendre place à la table.

Voici le libellé des recommandations 1 à 8:

Recommandations 1 à 8

CONTRIBUTION DES UNIVERSITÉS

1 Que le gouvernement débloque des fonds nouveaux afin de permettre aux universités de faire face aux exigences de leur informatisation en tant que secteur d'activité économique et aux exigences de leur rôle dans le virage technologique et dans l'intégration de l'informatique à la culture. Les sommes précises ainsi requises ne peuvent être déterminées à moins d'une analyse détaillée de la situation que la Commission enjoint le gouvernement et les universités de réaliser dans les plus brefs délais.

2 Que le gouvernement, de concert avec les entreprises et les universités, étudie à brève échéance l'opportunité d'intégrer à la fiscalité québécoise des dispositions visant à faciliter la contribution des entreprises du secteur privé à l'informatisation des universités, et cela sans que la contribution gouvernementale au financement de l'université n'en soit diminuée pour autant.

3 Que le gouvernement et les universités lancent dans les plus brefs délais une étude visant à faire l'inventaire des mécanismes et circonstances qui, incluant et par-delà les dispositions fiscales, sont susceptibles de faire profiter les universités québécoises de contributions des entreprises du secteur

de l'informatique et des secteurs connexes. Une telle étude devrait faire état des expériences vécues dans différentes provinces canadiennes de même que dans d'autres pays et recueillir l'avis des principales entreprises pertinentes oeuvrant au Québec. Des modèles en seraient dégagés pour favoriser la collaboration entre l'université et les entreprises.

4 Que les universités, dans l'exercice de leur mission de services à la collectivité, s'engagent dans les démarches requises pour mettre à profit, pour l'ensemble de la communauté, y compris les groupes défavorisés, les ressources que les entreprises auront contribuées en vue de leur informatisation.

5 Que, sans porter aucun préjudice à l'équipement collectif institutionnel des universités en micro-ordinateurs, le gouvernement, en collaboration avec les institutions financières oeuvrant au Québec, élargisse, dans un objectif d'universalité dont l'application serait modulée en fonction de l'urgence des besoins de certains secteurs, son initiative d'aide à l'acquisition d'équipement informatique personnel pour fins d'études.

6 Que soient augmentés les crédits accordés à la recherche en informatique à l'université.

7 Que soient suscités de plus nombreux projets de recherche sur les dimensions sociales de l'intégration de l'informatique.

8 Que soit accru le nombre de bourses et de stages offerts aux diplômés afin qu'ils puissent contribuer à l'augmentation de l'effort de recherche dans les entreprises, les centres de recherche ainsi que les organisations syndicales et populaires.

A la première recommandation, le gouvernement et les universités sont-ils prêts à entreprendre cette étude conjointe, si oui, quand et avec quelle échéance? Et le gouvernement est-il prêt à débloquer des fonds nouveaux pour assurer l'informatisation des universités et l'appropriation de l'informatique par ses diplômés?

Et je pose la question immédiatement au gouvernement, monsieur le ministre Bérubé.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Je pense que la question s'adresse essentiellement à moi et je vais d'abord commencer par quelques remarques liminaires.

Il y a des aspects dans le rapport de la Commission qui, disons le, m'hérissent un peu le poil, parce qu'ils ont tendance à être déresponsabilisants pour une société. On peut revenir tout le temps sur le problème de l'insuffisance de financement de tel organisme ou tel autre. La question qu'on ne pose jamais, c'est: au détriment de qui va-t-on faire un tel financement? Chaque fois qu'on recommande de mettre plus à une place... après quelques années au Conseil du Trésor, j'ai fini par comprendre une seule chose, mais qui est importante dans la vie: chaque demande qui vous est faite est valable, la somme des demandes est invivable et, par conséquent, il y a des laissés pour compte, ce sont ceux qui payent dans la société. Et ceux qui payent, souvent, on est toujours les premiers à les défendre aussi et c'est la conséquence d'une série de gestes irréfléchis qu'on a accumulés dans le temps.

Alors, je regarde les universités. On me dit: elles sont sous-financées. J'ai déjà reconnu une réalité. Cependant, je soulignerais qu'en 1976-1977, on consacrait 700.00$ de plus par étudiant à l'université que les meilleures provinces au Canada. Néanmoins, nous avions le taux d'accès le plus faible au Canada; nous avions la plus mauvaise performance auprès de tous les organismes subventionnaires de recherche canadiens avec lesquels nous étions en concurrence; et nul ne pourrait prétendre que notre système était plus de qualité que le système canadien dans son ensemble. Donc, il y a pas d'adéquation directe, absolue entre les ressources et le produit fini. Il est clair qu'il faut maintenir un niveau de ressources raisonnable, comparable à ce qui se fait ailleurs. Et c'est pour ça que, cette année, nous injectons tout près

de 36 000 000.00$ de plus, parce que nous estimons que par rapport à ce qu'il y a ailleurs au Canada, nous devons faire du rattrapage et nous le faisons. Mais une fois que nous avons fait ce rattrapage-là, nous ne voulons pas commencer à nous ingérer dans la gestion quotidienne des universités sur l'utilisation des fonds.

Et une telle recommandation a l'inconvénient qu'elle amènerait le gouvernement à commencer à vouloir financer de façon directe le développement dans un secteur. Non. Ce que nous faisons plutôt, c'est de dire: quel est le coût moyen réel dans un secteur? Et, à ce moment-là, nous le finançons, que ce soit au premier, deuxième ou troisième cycle ou dans quelque secteur que ce soit. Et, ensuite, nous laissons les universités établir leurs priorités et leurs choix.

Or, toutes les recommandations qui nous sont faites, qui viseraient à forcer le gouvernement à modifier les priorités des universités m'apparaissent, moi, entrer directement en conflit avec la méthode traditionnelle de gestion du système universitaire qui a laissé aux universités, aux gens qui sont élus souvent par le corps professoral, par la communauté, le soin de décider de l'allocation de leurs ressources.

Or, beaucoup de résolutions qui sont faites ici visent à dire: on va en mettre plus. On ne nous dit jamais qui va payer au bout. Et, ça, ça me gêne tout le temps. Je pense qu'à l'heure actuelle, le niveau des ressources de nos universités par étudiant est tout à fait comparable avec ce qui se fait de mieux dans le monde comme ensemble et que, à ce moment-là, la question qu'il faut se poser, c'est: utilise-t-on les ressources aux bons endroits?. Ça, ce sont des questions sur lesquelles je suis certainement prêt à engager une discussion, mais je ne serais pas prêt, comme ministre de l'Éducation, à dire: nous allons forcer les universités à mettre l'argent ici ou mettre l'argent là.

Il y a un secteur où nous reconnaissons que nous devons faire des études plus fouillés, c'est le secteur présentement de l'équipement scientifique pour l'enseignement de premier cycle où, effectivement, il y a suffisamment d'éléments de protestation pour qu'on puisse penser que les enveloppes budgétaires à ce chapitre-là sont peut-être insuffisantes. Ça, c'est le point sur lequel on est prêts à concourir. Mais pour le reste, honnêtement, non, le financement par étudiant au Québec, il est bon. Il se compare bien avec ce qui se fait de mieux dans le monde et, à ce moment-là, on n'a pas à se culpabiliser des ressources que nous mettons. On a à se poser des questions sur l'utilisation des ressources. Ça, continuellement, il faut le faire et c'est pas si facile que ça.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Alors, si j'ai bien compris, c'est un "non" à la première recommandation?

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Dans toutes les recommandations et il y en a plusieurs, chaque fois qu'on voudrait amener le gouvernement à forcer une réorientation à l'intérieur des budgets universitaires, c'est complètement contraire à la philosophie que nous suivons qui consiste, au contraire, à financer le coût réel des clientèles additionnelles et, à ce moment-là, à laisser les universités décider comment elles doivent réaménager les ressources à l'intérieur.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur le ministre, je vous remercie. J'aimerais que nous passions maintenant aux résolutions 2 et 3.

"On suggère au gouvernement et aux universités de faire l'inventaire des mécanismes susceptibles de faire profiter l'université québécoise de contributions - au pluriel - des entreprises du secteur de l'informatique et des secteurs connexes et d'étudier, de concert avec les entreprises, l'opportunité d'intégrer à la fiscalité québécoise des dispositions favorisant les contributions à l'informatisation des universités".

MME MONIQUE SIMARD,
Confédération des syndicats nationaux

C'est une question d'information sur la procédure. Monsieur le ministre Bérubé nous a communiqué sa position par rapport au financement des universités, mais est-ce que, nous, on peut intervenir sur la proposition 1?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Non.

Lorsque j'ai une réponse directe du principal intervenant, j'imagine que c'est une position irréductible et que dix minutes de négociation et de

discussion ne nous mèneront pas plus loin. Je ne pense pas que le ministre revienne sur sa position.

M. CLAUDE HAMEL,
Confédération des recteurs et principaux des universités du Québec

Si vous me permettez de revenir sur la recommandation 1. J'ai trouvé, dans les propos de monsieur Bérubé, un volet positif auquel, moi, je serais prêt à me rallier. C'est celui touchant les problèmes particuliers des équipements scientifiques dans le domaine de l'informatique et de l'électronique pour les universités. Je ne sais pas si, en rédigeant cette résolution, la Commission avait comme intention de mettre sur la table le problème général du financement des universités. Je ne le pense pas. Ce débat-là a eu lieu en commission parlementaire à l'automne; il a donné, par la suite, des résultats que les universités ont trouvés fort encourageants en ce qui concerne le financement de l'an prochain. Donc, je pense qu'il y a pas lieu de revenir là-dessus.

Mais si on lisait cette recommandation comme signifiant que le gouvernement, le ministère de l'Enseignement supérieur débloque des fonds nouveaux pour aider les universités au plan de l'équipement scientifique dans le domaine de l'informatique et de l'électronique, je pense qu'on aurait là une possibilité d'accord entre les parties. Et j'aimerais vérifier auprès de madame Boily si c'était l'intention de la Commission dans cette proposition.

MME NICOLE BOILY,
Présidente, Commission IV

Je dois vous avouer que c'était quand même plus large que simplement au niveau de l'équipement scientifique, mais j'aimerais aussi ajouter

l'élément qui est l'autre pôle de cette recommandation. C'est que ces fonds nouveaux soient débloqués après une analyse détaillée de la situation réelle dans les universités, parce que ce dont on s'est rendu compte à la Commisison, c'est que la situation, dans l'ensemble des universités du Québec, n'était pas vraiment connue, que ce soit en termes de parc d'équipements pour les domaines purement scientifiques ou que ce soit aussi pour les domaines des sciences humaines. Parce que la Commission a toujours eu la préoccupation de bien fournir les milieux scientifiques et techniques, mais de ne pas oublier que l'informatisation de la société va toucher aussi les domaines qui relèvent des sciences humaines tout autant que des lettres.

MME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Je comprends le propos que le ministre nous a tenu, mais malgré tout ça, je voudrais attirer son attention sur la deuxième partie de la résolution 1 qui dit que ces sommes précises, qui pourraient être requises, ne pourraient être déterminés à moins qu'on fasse une analyse. On pense que de dire que ça prend des sommes nouvelles, ça doit être subordonné à une étude menée par le gouvernement et les universités pour faire vraiment l'inventaire de la situation, ce qui permettra après de déterminer les sommes dont on aura besoin pour satisfaire les besoins et de faire peut-être les choix dont le ministre nous parlait.

Le deuxième élément que je veux porter à son attention, c'est qu'un processus d'informatisation dans tous les secteurs va supposer, à un moment donné, une injection de sommes. On a consenti des sommes nouvelles, par exemple, au niveau des commissions scolaires pour faciliter l'entrée triomphale des ordinateurs dans les écoles. Bien, il me semble que si ça a été vrai et nécessaire pour un certain secteur de l'éducation, on peut faire le même raisonnement, puis de dire que, dans les universités,

il va falloir aussi consentir à un moment donné à un effort pour faciliter l'informatisation dans les universités. Qu'on fasse avant une étude, qu'on procède par étape sérieusement, sans aller à hue et à dia, on en est, on est d'accord et on le demande, mais je pense que... c'est un peu cavalier, de passer de cette façon à la recommandation 2.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Le président a le droit d'être cavalier, madame. C'est lui qui conduit.

MME LORRAINE PAGÉ,
Centrale de l'enseignement du Québec

Oui, mais on a le droit de dire qu'on n'aime pas ça. Alors, je trouve que même s'il y a eu une première réaction très négative, je veux porter à l'attention du ministre différents éléments, parce que je pense qu'on est ici pour faire que l'informatisation soit une réussite dans tous les secteurs et il faut prendre les moyens pour assurer ça.

Je pense que si on pouvait faire l'étude qui est demandée, faire l'analyse, on pourra voir après, combien il faudrait débloquer comme fonds, où on prendra ces fonds-là, sur quoi on mettra l'accent. Mais il faut se donner un cadre d'intervention qui va nous permettre de réussir les étapes qu'on a à franchir dans les prochaines années.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Madame Pagé, je vous remercie. Est-ce que le gouvernement serait prêt, avec les universités, à entreprendre cette étude?

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Monsieur le Président, c'est que nous en faisons continuellement de telles analyses. C'est justement là le rôle du ministère d'étudier les coûts par secteur, les coûts par discipline et, à moment-là, de financer le réseau universitaire pour ses clientèles additionnelles sur la base de ces coûts réels. Et, effectivement, nous en avons des études, elles sont disponibles. On peut les fournir; d'ailleurs, elles sont publiques.

Le problème n'est donc pas au niveau des études. Le problème, c'est: est-ce que le gouvernement doit commencer à établir un financement spéficique pour un geste que l'université devrait poser dans l'exercice normal de son activité académique? Et, ça, le gouvernement s'y est normalement refusé. Il n'a pas fait de sélection à l'intérieur des budgets universitaires sur la façon d'utiliser les ressources et je ne vois pas pourquoi on commencerait à le faire.

Nous reconnaissons cependant qu'il y a une enveloppe pour les immobilisations qui est calculée indépendamment. Nous avons une enveloppe pour l'équipement calculée également indépendamment. Et, là, il y a moins de critères pour mesurer si, effectivement, notre réponse aux beoins est adéquate. Et cette partie-là de l'équipement, nous allons l'étudier pour voir dans quelle mesure, justement, nos universités, particulièrement au premier cycle, ne sont pas sous-équipés en termes de matériel pédagogique. Je pense que c'est un point sur lequel, je le reconnais, on n'a pas l'information, mais sur lequel je pense qu'il faut faire une étude.

Mais sur la question du financement global, je vais vous avouer honnêtement que les études sont disponibles et que les résultats sont connus,

puis les décisions sont prises sur la base de ces études-là. Ce qui est en cause, c'est: est-ce qu'on doit s'ingérer dans le fonctionnement des universités sur leur façon de dépenser? Je suis absolument opposé personnellement, comme membre du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, à ce genre d'intervention directe.

M. PIERRE BOULAY,

Association des éditeurs de logiciels canadiens

Je pense que c'est important de réaliser qu'en 1984, au premier cycle dans les quatre universités, soit l'Université de Montréal, l'U.Q.A.M., l'Université Concordia et l'Université McGill, seulement 672 candidats sur 4 938 demandes d'admission ont été acceptés. Comment se fait-il qu'on rejette tant d'étudiants puisqu'on ne manque pas d'équipement en informatique? Est-ce qu'on manque, peut-être, de professeurs aussi. Il y a un problème réel à ce moment-ci: on parle de former les jeunes. Si on ne peut pas les former au deuxième cycle s'ils ont pas passé à travears le premier cycle, ni au troisième cycle... Moi, je trouve qu'un sur sept c'est pas fort, c'est pas vraiment fort pour les besoins du Québec en termes de compétence.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Monsieur Bérubé veut répondre?

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Le problème a été soulevé par la Commission I hier. Le problème central, c'est l'insuffisance du nombre de jeunes docteurs formés au Québec et, effectivement, nous n'avons pas de professeurs.

M. PIERRE BOULAY,

Associations des éditeurs de logiciels canadiens

Il ne pourra pas y en avoir s'ils ne peuvent pas passer par le premier cycle.

M. JEAN-GUY FRENETTE,

Fédération des travailleurs du Québec

Dans une tentative pour trouver un compromis qui pourrait être acceptable à monsieur Bérubé, je pense qu'il faudrait peut-être diriger la recommandation ailleurs qu'au gouvernement. Et, dans ce sens-là, je suggérerais modestement que cette recommandation-là soit adressée au Conseil des universités qui, lui, a une certaine marge d'autonomie dans les recherches qu'il peut entreprendre sur les problèmes réels que peuvent vivre les universités; et que, dans ce sens-là, on pourrait demander au Conseil des universités de faire ces études et cette recherche; après ça, il soumettra ses avis.

MME NICOLE BOILY,

Présidente, Commission IV

D'ailleurs, je vous soulignerais que pour cette question d'analyse, c'était le gouvernement et les universités. Donc, ça s'adressait soit à la CREPUQ ou au Conseil des universités où il pourrait y avoir cette concertation. Et c'était aussi dans un but de concertation entre les universités québécoises. Donc, ça va tout à fait dans le sens de la recommandation pour ce qui est de l'analyse elle-même.

M. CLAUDE HAMEL,

Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

Pas de problème non plus. Moi, je me rallierais à cette suggestion.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Nous avons un consensus. Nous passons cavalièrement maintenant à la 2 et à la 3. Elles portent également sur l'éducation et l'appropriation culturelle de l'informatique et:

"La Commission suggère au gouvernement et aux universités de faire l'inventaire des mécanismes susceptibles de faire profiter l'université québécoise de contributions des entreprises du secteur de l'informatique et des secteurs connexes, et d'étudier, de concert avec les entreprises, l'opportunité d'intégrer à la fiscalité québécoise des dispositions favorisant les contributions à l'informatisation des universités."

Est-ce que le gouvernement, les universités et les entreprises sont disposés à entreprendre des études conjointes sur les mécanismes incluant notamment les dispositions fiscales favorisant la contribution du milieu de l'entreprise à celui de l'université?

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Au nom du gouvernement, il y a pas de problème. Effectivement, cette question est soulevée et on souligne continuellement la situation que connaissant les universités américaines face à des entreprises qui pourraient les financer, particulièrement en dons d'équipements. Et on rappelle que les situations sont beaucoup moins avantageuses au Québec et d'ailleurs au Canada dans son ensemble, et qu'il y aurait peut-être lieu d'améliorer.

Je vous rappelle cependant que du fait que notre impôt corporatif est assez faible au Québec, les marges de manoeuvre pour des abattements fiscaux ne sont pas très grandes. C'est davantage une recommandation qui pourrait éventuellement avoir un impact au niveau du budget fédéral, mais, néanmoins, je pense que l'étude mérite d'être faite, parce que, effectivement, je pense que ça joue au désanvantage des universités canadiennes et québécoises.

M. CLAUDE HAMEL,

Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

Je voudrais simplement souligner mon accord avec cette résolution et mentionner surtout que déjà, il se fait des choses entre les entreprises et les universités en ce qui concerne des dons d'équipements de l'entreprise. Dans le domaine de l'informatique, j'ai à l'esprit un certain nombre de cas précis et je pense qu'il faut encourager ce genre de mesures autant que possible.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Seulement pour dire qu'au niveau des entreprises, comme le souligne monsieur Hamel, il y a déjà des collaborations établies. Et je pense que c'est une question qui peut continuer à être discutée.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Monsieur Alexandre, je vous remercie. S'il y a personne d'autre, je vais conclure qu'il y a consensus. Nous avons consensus sur le 2 et la 3. Nous passons donc à la résolution 4. La résolution 4 demande:

> **"... aux universités de mettre à profit et ce, particulièrement pour les groupes défavorisés, par l'entremise des services à la collectivité, les ressources que les entreprises auront contribuées en vue de leur informatisation."**

Les universités sont-elles prêtes à accepter ce principe?

M. CLAUDE HAMEL,

Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

Oui, aucun problème, là encore, pour les universités. Je pense que c'est dans la polituqe générale des universités de mettre leurs ressources au service des collectivités qu'elles desservent. Elles le font déjà largement au point de vue des services de bibliothèque.

Dans le domaine de l'informatique, l'offre de services est plus complexe, bien sûr, mais les universités sont évidememnt prêtes à examiner toutes les mesures à prendre pour atteindre cet objectif-là.

M. JEAN-GUY FRENETTE,

Fédération des travailleurs du Québec

Nous sommes d'accord avec cette recommandation. Cependant, nous tenons à préciser - et ça ne doit pas être interprété comme un désaccord - que l'effort des universités dans le domaine des services à la collectivité nous paraît tout à fait insuffisant. La Commission aurait pu le noter aussi et je pense qu'elle aurait pu avoir un accord là-dessus. Il y a eu hier un important colloque sur les services à la collectivité, organisé par le Conseil des universités, mais nous ne pouvions pas y être et on doit s'attendre à ce que le ministère encourage, en tout cas, le développement des services à la collectivité dans les universités; la proposition de la Commission en ce sens-là sera évidemment très bienvenue. Et il nous faut espérer, et on va insister beaucoup pour que les services à la collectivité soient de beaucoup améliorés dans les universités du Québec.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Dans le même sens que monsieur Frenette, cette proposition, pour nous, est extrêmement importante. Et on sait que le Conseil des universités lui-même recommandait l'octroi d'un budget de 1 million $ par année pour les services à la collectivité. J'en profite, puisque le ministre est ici présent, pour demander: quelles sont les intentions du gouvernement? Parce qu'on sait qu'hier, il y a pas eu d'annonce de sommes précises quant à toute la vocation des services à la collectivité dans les universités. Et ça nous semble important; d'ailleurs, on va voir dans le reste des recommandations qui sont faites par la Commission qu'il y a un besoin urgent de support, d'aide à un ensemble de groupes dans la collectivité pour maîtriser toute la question des nouvelles technologies.

M. MICHEL MESSIER,

Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

Moi aussi, ce serait pour apporter mon accord à la recommandation. Ce que je voudrais souligner, c'est que pour les groupes de citoyens, les associations de consommateurs qui disposent de faibles ressources, le services à la collectivité des universités représentent un accès important, qui pourrait permettre de développer notre expertise et de pouvoir intervenir sur tout l'aspect de l'informatisation de la société. Cet aspect est donc très important pour nous.

MME NICOLE YERGEAU,

Centre d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Moi aussi, c'est pour manifester mon accord avec l'importance des services à la collectivité, qui représente aussi pour les groupes de femmes des services importants.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Je vous remercie. Il y a donc un large consensus qui nous permet de passer à la résolution 5.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Est-ce que je dois comprendre que monsieur le ministre ne veut pas répondre à ma question?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Ah! Je suis désolé.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Je n'ai pas d'objection à répondre à la question, mais comme c'était pas tout à fait dans le sens de la résolution... Le résolution ne s'adressait pas directement au gouvernement, même si la question de madame, elle, s'adressait à moi spécifiquement.

Écoutez, la question qui est en cause est simple. Le Conseil des universités fait une recommandation pour que le gouvernement, essentiellement, force les universités à prendre une partie de leur budget et le consacrent à des services à la collectivité. C'est ça le sens je dirais pas caricaturé, mais, en tout cas, très simplifié de la recommandation du Conseil des universités.

Et la question revient à ma première intervention, dans le fond. Dans quelle mesure doit-on contraindre? Et si on doit contraindre, dans quelle mesure doit-on limiter cette contrainte? Et c'est sur cet aspect que je n'ai pas voulu m'avancer hier. Non, je suis tout à fait favorable, convaincu que l'université aujourd'hui doit assumer un troisième rôle par rapport aux deux rôles traditionnels que nous lui connaissons, soit celui de l'avancement des connaissances et de la diffusion de la connaissance, qui ont été les deux rôles traditionnels de l'université. Il est clair qu'aujourd'hui on attend plus de l'université. On attend que l'université puisse répondre à des interrogations que nos concitoyens ont vis-à-vis un certain nombre de questions, avec lesquelles ils

sont aux prises et pour lesquelles ils n'ont pas de réponse. Ils attendent donc que l'université soit davantage à leur service.

Je pense qu'il y a toujours une tentation dans la société de faire main basse sur l'université pour pouvoir se l'approprier et la faire servir à ses besoins. Il faut toujours garder à l'esprit que l'université doit aussi être très en avant de la société et qu'elle doit, des fois, faire des études, des réflexions que n'apparaissent pas pertinentes aujourd'hui, mais que le seront dans dix, quinze ou vingt ans.

Et le danger, chaque fois qu'un gouvernement ou qui que ce soit veut faire main basse sur l'université et la forcer à prendre une orientation donnée, c'est qu'on peut parfois lui donner une orientation qui nous apparaît plus immédiatement utile, mais finalement délétère pour l'avenir de la société.

Alors, quand est-ce qu'on doit chercher à forcer l'université à faire des choix? C'est toujours une question avec laquelle il faut s'engager, mais je vous dis honnêtement... sur la pointe des pieds. Alors, le seul point sur lequel j'ai pas voulu répondre hier, c'est: dans quelle mesure le ministère doit exercer des efforts de coercition sur les universités? Et, ça, pas dans le genre le plus inverventionniste qui soit.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je passe à la résolution numéro 5:

> **"Que sans porter aucun préjudice à l'équipement collectif institutionnel des universités en micro-ordinateurs, le gouvernement, en collaboration avec les institutions financières oeuvrant au Québec, élargisse, dans un objectif d'universalité dont l'application serait modulée en fonction de l'urgence des besoins de certains secteurs, son initiative d'aide à l'acquisiton d'équipement informatique personnel pour fins d'études."**

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

C'est la position officielle que nous avons adoptée quand nous avons annoncé le programme à l'intention des étudiants en génie et que j'ai réitérée encore hier à des étudiants en science de l'administration. Nous sommes d'accord avec l'extension du programme à ceux qui en ont besoins aux fins de leur formation évidemment.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Est-ce que quelqu'un a des objections?

MME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Je vais vous demander, monsieur le Président, de recevoir non pas un objection, mais une réserve. C'est mineur, mais ça me semble important de le porter à l'attention du ministre.

Nous voulons que l'objectif d'universalité soit très présent à l'esprit du gouvernement et des institutions financières qui vont mettre en place ce programme, parce qu'il ne faudrait pas que l'acquisition d'équipement informatique personnel par les étudiants, ça se transforme, à cause des conditions faites, en une mesure de sélection. Et, à ce moment-là, il faut vraiment garder en tête de façon très urgente et très prioritaire l'objectif d'universalité, parce que, des fois, des coûts qui peuvent sembler à une institution financière minimes pour l'obtention d'un ordinateur personnel, ça peut se révéler dans le cas d'un étudiant une

mesure qui va faire qu'il ne pourra pas suivre le cours, parce qu'il n'en aura pas les moyens, même avec une bourse.

Il faudra vraiment que le gouvernement et les institutions financières aient des critères très généreux dans le sens de l'atteinte de l'universalité, autrement, on pourrait se trouver avec une nouvelle mesure discriminatoire. Et c'est cette réserve que nous voulons exprimer pour sensibiliser le ministre à cette réalité. S'il me dit qu'il y est sensible et qu'il va s'en préoccuper, ça me convient tout à fait comme réponse.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur le ministre, êtes-vous sensible?

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Alors, j'y suis sensible. La formule que nous avons mise en place, c'est une formule de garantie gouvernementale de prêt à tout étudiant qui en fait la demande. Et pour tous les étudiants aux revenus plus modestes, - et ça représente 50% des étudiants inscrits à l'université et qui sont couverts par le régime de prêts et bourses, - d'une façon générale, les frais d'intérêts pour ces 50% d'étudiants sont entièrement assumé par le gouvernement.

M. DENIS GUINDON,

Rassemblement des associations d'étudiants universitaires du Québec

Je pense que tous auront constaté effectivement le dynamisme et le savoir-faire des étudiants de génie lorsqu'il a été le temps de négocier avec la firme Micom Philips l'achat des 10 000 micro-ordinateurs en obtenant 60% de réduction. D'ailleurs, je pense que le gouvernement, les firmes d'ingénierie et aussi la CREPUQ avaient été très très fières de cette initiative qui, en passant, fera épargner beaucoup de millions de dollars à nos universités.

Cependant, peut-être un peu pour aller dans le même sens de madame Pagé, je pense qu'il faudra aussi aller plus loin dans nos futurs achats, aussi dans la conception qu'il faudra y amener, de façon à éviter l'espèce de clivage qui pourrait s'en suivre entre les disciplines sèches et humides.

A cet égard-là, je pense que les universités auront un effort à faire justement pour favoriser l'aménagement des structures qui amèneront chacune des disciplines à s'engager dans une réflexion visant une plus grande familiarisation et utilisation de la micro-informatique dans chacune des disciplines, mais surtout chez les disciplines les moins enclines à vouloir le faire à l'heure actuelle.

Et je pense que ça va être très important que l'on pense à des centres d'évaluation des besoins en informatique ou à toutes sortes d'autres structures qui pourront, à même les structures internes de l'université, être mises sur pied pour favoriser ce genre de réflexion parce que ça se fait actuellement seulement dans les disciplines qui sont reliées au virage technologiqe. Et, nous, ce qu'on dit, c'est qu'il faut aller plus loin que ça. Il faut que les disciplines des sciences sociales fassent la réflexion pour également permettre, justement, de bénéficier

du plan de financement que le gouvernement a déjà annoncé.

Je pense qu'il y a déjà un autre effort qui a été fait; le gouvernement a annoncé 2,3 millions $ pour les futurs achats. Il faut continuer dans ce sens-là et faire en sorte de ne pas marginaliser les disciplines sèches dans le virage technologique.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Monsieur Guindon, je vous remercie. Je pense que nous pouvons enregistrer un consensus et passer à la 6:

> **"Que soient augmentés les crédits accordés à la recherche en informatique à l'université."**

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère d l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Je l'amenderais pour dire que la recherche en informatique à l'université soit considérée comme prioritaire dans le développement de la recherche universitaire, en ce sens qu'il y a effectivement des programmes de financement de la recherche par le F.C.A.C., par le programme d'action structurante. Nous prenons en compte certains critères de pertinence socio-économique pour le Québec dans la détermination de ces équipe-là. Et une recommandation de la Commission allant dans ce sens-là effectivement, je pense, indiquerait que pour la société québécoise, le gouvernement doit prendre en considération ce besoin particulier.

Je souligne, en passsant, que dans les douze premières équipes qui nous venons de choisir, vous en avez six qui oeuvrent sur l'application de l'informatique à différents secteurs de la société et de l'économie.

Donc, je pense que ça s'est traduit dans les faits par cette conséquence. Mais je souligne quand même qu'il y a pas que ce critère, en ce sens que les critères d'excellence sont les premiers critères. On ne doit pas financer l'informatique sous prétexte que l'informatique est importante au Québec, et financer, à ce moment-là, des gens qui ne seraient pas tout à fait aussi compétents. Pendant ce temps-là, nous aurions d'excellents chercheurs dans un domaine qui ne serait pas l'informatique et qui, eux, ne seraient pas financés.

Je pense donc que ça doit être un critère, mais on n'injectera pas de fonds additionnels spécifiquement pour l'informatique.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Madame Boily, est-ce que la Commission peut formuler d'une nouvelle façon, dans le sens que l'indique le ministre?

MME NICOLE BOILY,
Présidente, Commission IV

Oui, oui. Je pense que ça va tout à fait dans le sens que la Commission a travaillé.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Tout le monde est d'accord? Merci. La recommandation 7:

> **"Que soient suscités de plus nombreux projets de recherche sur les dimensions sociales de l'intégration de l'informatique."**

MME LOUISE GODBOUT,

Fédération des femmes du Québec

Nous sommes d'accord au autant que ces projets-là acceptent justement la recherche-action. C'est-à-dire, c'est le type d'approche qui est favorisé par les groupes. Alors, nous sommes d'accord en autant, justement, qu'on va tenir compte, des types de recherche-action, parce que c'est l'approche la plus favorable et utilisée pour les groupes.

M. ANDRÉ BARIBEAU,

Centrale des syndicats démocratiques

La proposition ne le dit pas, mais je présume que ça va être accessible à tous ceux qui vont en avoir besoin lorsque la recherche sera faite, et que si nous, notre centrale, on en a besoin, on va pouvoir l'avoir, ça sera pas une chasse-gardée.

MME NICOLE BOILY,

Président, Commission IV

Je pense que cette recommandation visait vraiment à souligner le fait qu'il n'y a pas suffisamment de projets qui soulignent ou qui peuvent

étudier toutes les dimensions et tout l'impact social de l'informatisation sur notre société.

Et si je me réfère aux douze projets, on en trouve, je pense, aucun sur ces dimensions-là. Donc, cette recommandation rappelle l'importance et la nécessité de développer des recherches-actions ou d'autres types de recherche. On n'avait pas exclu non plus, au contraire, les recherches-actions dans ce domaine.

M. CLAUDE HAMEL,
Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

Qui va susciter les projets? On dit: "Que soient suscités de plus nombreux projets", c'est pas clair dans mon esprit où réside l'initiative.

Et un commentaire, je ne sais pas si, compte tenu de ce qu'on a fait de la résolution précédente, les résolutions 6 et 7 ne pourraient pas être fusionnées pour dire qu'on doit accorder une grande priorité à la recherche en informatique, incluant les aspects ou les dimensions sociales de ce sujet-là.

MME NICOLE BOILY,
Présidente, Commission IV

D'une part, si on a voulu les distinguer, c'était pour mettre de l'emphase aussi sur la 7 qui concerne les dimensions sociales. Ça sera à la Conférence d'en décider, mais j'explique un peu le pourquoi de cette distinction entre les deux. Quant à la première à qui ça s'adresse? Je pense que ça s'adresse à beaucoup d'intervenants. Que ce soit au niveau gouvernemental, qu'on sente que le gouvernement favorise ce type de recherche, et non pas simplement des recherches dans le sens des déve-

loppements plus techniques et technologiques; que ce soit dans le monde universitaire lui-même; que ce soit par les organisems qui regroupent des universités, je pense que ça s'adresse à plusieurs intervenants, c'est pourquoi il y a pas eu de spécification dans ce cas-là.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Mais est-ce que vous seriez prête à intégrer la 7 à la 6?

MME NICOLE BOILY,

Présidente, Commission IV

Ça, je pense que ça serait à la Conférence d'en décider. Ce que la Commission voulait vraiment, c'était mettre un accent particulier sur ces dimensions sociales.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Alors, est-ce que ça répond à votre question, monsieur Hamel? Donc, si elles sont scindées, ça ne vous dérange pas non plus. La 8.

> **"Que soit accru le nombre de bourses et de stages offerts aux diplômés afin qu'ils puissent contribuer à l'augmentation de l'effort de recherche dans les entreprises, les centres de recherche ainsi que les organisations syndicales et populaires."**

MME NICOLE YERGEAU,

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Je voudrais faire une indication à la Commission à cause justement des

chiffres que monsieur Ducros nous a cités hier au niveau des diplômés. Je pense qu'il serait important de mettre l'accent sur les programmes d'accès à l'égalité à l'intention de ces bourses et de ces stages offerts aux diplômés.

M. ANDRÉ BARIBEAU,
Centrale des syndicats démocratiques

Je voudrais avoir un information. D'abord, lorsqu'on parle de bourses pour faire des recherches dans l'entreprise, c'est quoi? Quel genre de recherche? Est-ce que quelqu'un pourrait me dire ça?

MME NICOLE BOILY,
Présidente, Commission IV

Le sens de l'ensemble de cette recommandation, c'est qu'il y ait des facilités qui puissent être offertes, de différentes natures, par le biais de bourses ou de formes de subvention à des individus, pour leur permettre de faire des recherches dans l'entreprise, ou que ce soit par l'intermédiaire de stages, mais c'était pour faciliter cet accès à des nouveaux diplômés.

M. CLAUDE HAMEL,
Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

Aussi une question d'éclaircissement: est-ce que cette recommandation est reliée au problème du manque de diplômés de deuxième et troisième cycles? Est-ce que l'intention sous-jacente est de favoriser une plus grande accessibilité aux programmes de deuxième et troisième cycles en informatique?

MME NICOLE BOILY,
Président, Commission IV

Ça faisait partie des dimensions qui avaient été étudiées.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Consensus, même unanimité?... Merci.

La résolution 9... et à compter de la 9 jusqu'à la 18, nous allons parler de formation professionnelle initiale.

Recommandations 9 à 18

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

9 Que, en ce qui concerne la restructuration majeure des programmes de formation professionnelle initiale en fonction des nouvelles technologies électroniques et informatiques, les ministères responsables de l'éducation, les commissions scolaires et les collèges procèdent selon le processus suivant:

- **élaboration d'une problématique globale définissant les orientations et établissant un plan d'action d'ensemble;**

- **dans chaque cas, étude de pertinence technique, économique et sociale des restructurations envisagées et analyse d'impact sur les clientèles scolaires, et sur les personnels;**

- **information et consultation des personnels du secteur et des clientèles scolaires, des organisations syndicales de l'enseignement et des partenaires sociaux concernés dès que les études sont entreprises et jusqu'à la conclusion de ces études;**

- **étude des conditions de restructuration, suite aux résultats de la consultation, et négociation**

avec les organisations syndicales concernées d'une convention d'implantation aux niveaux local et national.

10 Que les mécanismes de révision et d'adaptation continus des programmes impliquent étroitement les enseignants et enseignantes concernés et reçoivent le support nécessaire tant au niveau local que national.

11 Que le gouvernement mette sur pied les équipes de recherche nécessaires, pour entre autres:

- établir un portrait des activités de travail et des équipements reliés aux nouvelles technologies informatiques présents dans les lieux de production, de même que les changements envisagés;

- établir un portrait des équipements existant dans les commissions scolaires et les collèges aux fins de préparer un plan de modernisation des équipements conséquent;

- procéder aux études des impacts de l'introduction des nouvelles technologies sur les qualifications et sur la formation professionnelle initiale concernée, en accordant une attention particulière à la situation des femmes;

- définir les besoins en matière de perfectionnement des personnels en fonction de ce qui précède.

12 Qu'en matière de formation sur les lieux de travail et dans le cadre du processus de formation professionnelle initiale, particulièrement au niveau secondaire, des conventions précises soient élaborées avec les partenaires concernés (entreprises, syndicats, etc.) pour assurer que cette formation réponde réellement aux finalités éducatives prévues.

13 Que les missions des centres spécialisés des collèges visent également l'étude des aspects sociaux de l'introduction des nouvelles technologies, ce pour chaque centre concerné, et que les ressources de ces centres soient également mises à la disposition des associations de travailleurs et des organisations populaires.

14 Que tant les entreprises que les organisations syndicales des secteurs concernés soient consultés lors de la mise en place de nouveaux centres spécialisés.

15 Que les conditions de mise en place des nouveaux centres spécialisés, de même que les impacts sur les conditions de travail des personnels soient l'objet de négociations avec les syndicats concernés.

16 Que les programmes conduisant à des attestations d'études collégiales (AEC) ou à des certificats (CEC) ne soient accessibles qu'aux personnes ayant abandonné les études à temps plein.

17 Que des mécanismes de mise à jour des connaissances soient prévus pour les diplômés de l'enseignement professionnel afin que les formations acquises ne soient frappées d'obsolence par l'introduction des nouvelles technologies.

18 Que des programmes d'accès à l'égalité et autres mesures de rattrapage soient mis en place pour permettre une appropriation adéquate par les filles des technologies informatiques au niveau de la formation professionnelle initiale de façon à ce qu'elles obtiennent des chances d'emploi égales à celles des garçons.

M. DENIS GUINDON,

Rassemblement des associations des étudiants universitaires du Québec

Un petit commentaire sur la recommandation 9. Je vois que dans le rapport de la Commission, à la page 33, on a tout simplement fait une invitation aux professeurs de se mettre à jour par rapport, justement, à l'utilisation de l'informatique dans leurs cours.

Je pense qu'il faudra aller plus loin que ça et on aurait dû peut-être en faire une recommandation précise. Je pense que si quelqu'un, à l'heure actuelle, dans notre société, a une responsabilité de se mettre à jour dans ses activités d'enseignement, puis dans ses outils d'apprentissage, ce sont bien les professeurs. Et c'est peut-être un rôle qu'ils oublient parfois.

Alors, la question que je me posais à ce stage-ci, et je la poserais à madame Boily: pourquoi on ne l'a pas mis cette invitation sous forme

de recommandation? Et la question que je pose également, c'est: qui va prendre le leadership d'inclure l'informatique dans les programmes de cours si nos professuers sont incapables d'utiliser l'instrument ou même de s'y intéresser?

MME NICOLE BOILY,
Présidente, Commission IV

Je dirais que ce sont les membres de la Commission qui n'ont pas voulu l'inclure comme une recommandation telle quelle. C'était beaucoup plus une invitation qui était faite à une réflexion de la part des profs pour que, eux aussi, soient plus sensibles à toutes ces dimensions-là, que dans leur enseignemnt et cette diffusion du savoir, qu'ils prennent en compte l'informatisation de notre société dans quelque discipline qu'ils soient.

Alors, les membres de la Commission, après discussion, ont décidé que c'était beaucoup plus une invitation à une sensibilisation des professeurs. Ils n'ont pas voulu en faire une recommandation comme telle.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Au dernier paragraphe de la 9, à la page 37, nous sommes prêts à être d'accord avec ce dernier paragraphe, mais à la condition qu'il y ait liberté d'action des deux parties dans cette négociation. Autrement dit, nous trouvons que c'est une chose souhaitable, mais quand les deux parties sont d'accord. Et nous ne voudrions pas que notre accord sur le principe ici signifie un accord pour légiférer dans ce domaine.

Il y a bien des choses souhaitables qui sont bonnes à faire, mais en autant qu'on ne les embarque pas dans la législation. Nous désirons mentionner quand même notre réserve d'interprétation sur le dernier paragraphe de la recommandation 9.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Sur la 9, le dernier paragraphe me pose de sérieuses questions. En effet, il y est dit que:

> **"L'étude des... des conditions de restructuration, suite aux résultats de la consultation, et négociation avec les organisations syndicales concernées d'une convention d'implantation aux niveaux local et national."**

Il va de soi et, ça, ça m'apparaît essentiel qu'aucun changement de fond dans les régimes pédagogiques, dans le contenu que l'on impose à nos étudiants au Québec, ne puisse être imposé par l'État sans que ça ait fait l'objet d'une consultation très large. D'ailleurs ça avait été extrêmement intéressant dans le débat autour de la Loi 3 avec les centrales syndicales où on avait établi de façon très claire cette obligation pour l'État de consulter les enseignants, par exemple, et non seulement les enseignants, mais l'ensemble de la société sur le contenu des programmes. L'industrie, par exemple, peut être intéressée à des programmes en informatique, en robotique.

Toutefois, de dire que ça doit faire l'objet d'une convention d'application, ça veut dire que c'est un rapport de force qui déterminerait, au bout du compte, ce que les enfants ou les jeunes du Québec doivent apprendre. Ça, je ne suis pas certain que, personnellement, comme

représentant de la partie gouvernementale, je puisse donner mon appui à une approche de ce type-là. Non.

Je pense que, oui, il doit y avoir consultation, mais ce n'est pas un rapport de forces qui doit décider comment nos jeunes doivent être formés au Québec.

M. ANDRÉ BARIBEAU,

Centrale des syndicats démocratiques

A la suite de l'intervention du ministre, ça répond un peu à ma question, mais je voudrais en poser une autre. Dans la nouvelle structure d'éducation, il y a les centres de formation professionnelle et je ne les retrouve pas. Alors, est-ce que moi, en tant que travailleur, si je siège au conseil de la S.C.R.P., je ne pourrai pas savoir, par exemple, dans un avenir assez rapproché ce qui se fait dans mon secteur? Je pourrais peut-être dire: "Oui, vous allez me répondre, oui, par ta centrale syndicale" et ainsi de suite, mais je pense que si on veut établir une autre structure à laquelle on donne de plus en plus de pouvoir, il serait peut-être valable qu'on les consulte aussi, puisque les mêmes employeurs et les mêmes travailleurs d'un même secteur vont se retrouver à cette table. Alors, on pourrait prévoir que les centres de formation professionnelle soient intégrés dans la structure de consultation.

MME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

C'est sur la recommandation 9. Je voudrais répondre à l'objection que monsieur le ministre nous a signalée au dernier paragraphe de la recommandation.

Il nous semble important de réaffirmer que dans le cas de restructuration majeure de certains programmes, on pense ici vraiment à des pro-

grammes qui vont être transformés de fond en comble à cause des nouvelles technologies - pensons, par exemple, aux techniques de secrétariat ou au dessin technique, - ça va vraiment être des cours qui vont être transformés de fond en comble. Il faut que ces transformations-là soient assorties d'un processus qui est décrit dans le dernier paragraphe de la recommandation 9.

Quand les études ont été faites, quand les consultations ont été menées, il faut se donner une convention d'implantation. C'est pas la même chose que de négocier le contenu du programme, mais c'est dire: comment ça va s'implanter?

Il y a eu des pourparlers, par exemple, lorsqu'on a transformé le cours de technique de secrétariat et qu'on avait envisagé de le mettre au secondaire seulement; puis, finalement, il y a eu des pourparlers et c'est resté au niveau collégial, au niveau secondaire, mais on a fait des ententes pour parler de l'implantation de ce programme-là et convenir d'une convention d'implantation.

On en retrouve une convention d'implantation dans la Loi 3 à laquelle le ministre faisait allusion. On a convenu d'une certaine quantité de mesures qui vont permettre l'implantation harmonieuse de certains éléments contenus dans la loi. C'est ça qu'on veut viser par le dernier paragraphe et c'est très important. Et je pense qu'il y a peut-être moyen de le moduler pour satisfaire les réserves du ministre, mais il ne faut pas sacrifier le principe de fer qu'il y aura une entente sur les conditions, la convention d'implantation de ces nouveaux programmes qui devront être complètement transformés à cause des nouvelles technologies.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Si effectivement, on élargit le sens de négociation, je pense que c'est le sens de négociation qui posait des problèmes, mais si on dit "recherche avec les organisations syndicales de mécanismes d'implantation aux niveaux local et national", ça, ça m'apparaît évident. Je pense que n'importe quel employeur qui veut introduire des changements harmonieux dans son organisation doit s'asseoir avec ses employés, puis essayer de voir comment il doit le faire de la façon la plus intelligente possible. Ça m'apparaît évident, ça. Je voulais simplement sortir du processus traditionnel dit de négociation. S'il s'agit de dire "et recherche avec les organisations syndicales de mécanimes harmonieux d'implantation aux niveaux local et national": entièrement d'accord.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Les derniers échanges me satisfont, mais ne changent en aucune façon l'opinion que j'ai émise précédemment.

MME LOUISE GODBOUT,

Fédération des femmes du Québec

Nous sommes parfaitement d'accord et particulièrement avec la 11 et la 18, mais on voudrait faire un ajout à la 11, dans le sens que je pense qu'on voit très bien le lien qui existe entre ça et les programmes d'égalité des chances. Alors, dans ce sens-là, je pense qu'il faudrait aussi peut-être voir particulièrement les secteurs où les femmes accusent des retard. Et je pense que particulièrement ces secteurs-là, ce

sont justement dans l'informatique et l'électronique. Je pense qu'on pourra peut-être arriver à long terme peut-être justement à pouvoir mettre en place des programmes d'égalité des chances efficaces.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Y a-t-il d'autres interventions?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Dans le préambule de la 11, j'aimerais qu'on puisse comprendre que les employeurs ou des représentants d'employeurs puissent être partie ou appelés, le cas échéant, sur ces équipes de recherche si on convient de mettre ces équipes sur pied. Compte tenu de l'objectif de ce qu'ils vont avoir à accomplir.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Ils le sont. Ils le sont, par exemple... je voulais éviter de vous donner une liste de projets de recherhce multisectorielle sur l'impact de changements technologiques sur l'emploi qui impliquent des représentants des entreprises. Nous avons un autre projet sur l'impact des technologies C.A.O./F.A.O., et effectivement, d'une façon générale, les comités de révision impliquent des gens de l'entreprise et des gens du monde enseignant. Ce sont essentiellement des enseignants et des représentants de l'entreprise avec peu de représentants du gouvernement, puisque

nous n'avons pas les ressources humaines pour participer de façon véritablement active à tous ces programmes. Ce sont les enseignants et les gens de l'entreprise généralement qui élaborent nos programmes.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Est-ce que cette réponse vous satisfait?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Oui, oui.

M. MICHEL MESSIER,
Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

En ce qui a trait à la recommandation 14, pour notre part, nous aimerions que la consultation qui est mentionnée ici soit élargie aussi à l'ensemble des groupes socio-économiques.

MME NICOLE BOILY,
Présidente, Commission IV

Personnellement, si je pense aux travaux de la Commission, ça va pas du tout à l'encontre de l'esprit de cette recommandation. Alors, c'est aux membres de la Conférence de trancher.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de Commerce du Québec

Je voudrais qu'on respecte, lorsqu'on parle des fameux programmes d'accès à l'égalité, le résultat du débat que nous avons eu sur la question déjà.

Je ne veux pas recommencer le débat. Il a été assez laborieux et assez difficile, mais je voudrais tout simplement qu'on en respecte le résultat dans la recommandation, c'est-à-dire une formulation différente devrait être faite.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Vous voulez qu'on utilise la même formulation qu'on a utilisée hier ou avant-hier?

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,
Chambre de commerce du Québec

Enfin, qu'on l'adapte s'il y a nécessité, mais qu'on respecte l'esprit du débat que nous avons eu sur la question.

M. ANDRÉ BARIBEAU,
Centrale des syndicats démocratiques

Je voudrais avoir un éclaircissement sur la recommandation 11. Quand qu'on parle d'équipes de recherche, j'avais cru comprendre que c'est une partie qui se rapporte à recommandation 9, dernier paragraphe. Alors,

moi, je présume que si, à ce niveau de consultation, on constate, par exemple, qu'il doit y avoir une recherche de faite, par exemple, dans le secteur agro-alimentaire concernant les technologies, je ne voudrais pas que ce soit seulement l'employeur qui fasse partie du comité de recherche. Je présume que tout le monde va en faire partie.

MME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

C'est sur la recommandation 18. C'est suite à l'intervention de monsieur Létourneau. Je voudrais préciser ici qu'on parle de programmes d'accès à l'égalité et de mesures de rattrapage dans le secteur scolaire.

Je ne sais pas trop comment il faudrait formuler ça pour tenir compte des débats qui ont eu lieu hier, mais à mon avis, ce n'est pas de même nature. J'ai compris peut-être avec difficulté la prudence dont faisaient part hier les représentants de groupe patronal dans l'élaboration de ces programmes, mais, finalement, on a réussi à s'entendre pour faire que la prudence des uns et l'impatience des autres se conjuguent. Mais sur les programmes d'accès à l'égalité dans le milieu scolaire, je serais moins parlable, disons, parce que je trouve qu'il ne faut pas exagérer, surtout avec les chiffres que monsieur Ducros nous a donnés hier.

En tout cas, je trouve qu'il faut adopter ça tel que c'est là et laisser aux intervenants du monde scolaire, les formateurs, par exemple, en orientation professionnelle, les enseignants, les commissions scolaires, le ministère de l'Éducation mettre de l'avant des mesures pour régler vraiment le problème qui nous a été illustré de façon éloquente par les chiffres hier. Mais c'est pas du tout dans le même esprit que le débat qu'on a fait hier.

M. JEAN-PAUL LÉTOURNEAU,

Chambre de Commerce du Québec

Je ne veux pas recommencer ce débat. Alors, étant donné que nous ne sommes pas directement concerné, j'enregistre tout simplement notre abstention pour le moment pour être capable de vivre avec ça.

MME NICOLE YERGEAU,

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Je voulais faire mention aussi qu'il n'est pas question de changer ça, parce que, effectivement, c'est au monde scolaire. Et j'entérine vraiment les propos de madame Pagé.

M. FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec

Je voudrais dégager un accord de principe général quant au bloc que nous discutons et insister de façon toute particulière sur les points 12, 13, 14, 15 et 18. Ces recommandations répondent fort adéquatement aux préoccupations qui sont les nôtres depuis fort longtemps et que nous avons soutenues lors de multiples conférences socio-économiques, c'est-à-dire cette nécessaire adéquation entre les besoins du milieu du travail et les cours de formation de toutes natures qui se donnent, que ce soit au niveau secondaire ou au niveau des Cegeps.

A l'égard des centres spécialisés, nous avons souligné l'intérêt que nous avons mis dans la création de ce centre au Cegep Lionel-Groulx, le Centre d'ordinique. Il y a d'autres centres spécialisés qui sont formés ou en voie de formation et il ne nous semble pas - et peut-être que la Commission pourra préciser là-dessus si je me trompe - qu'il y ait toujours eu ce type de consultation que nous souhaitons à ce moment-ci.

Pour l'avenir, il faudra en tenir compte. Il me semble que c'est un souffle de fraîcheur que nous souhaitons souligner tout particulièrement. La préoccupation que nous avons est l'implication la plus structurée et la plus rationnelle, la plus complète possible des principaux agents socio-économiques, le milieu de l'entreprise, les syndicats, les employeurs et le milieu de l'enseignement.

Il me semble que c'est un guide de discussion et plutôt un programme d'action qui nous convainc et à l'égard duquel nous voulons manifester notre satisfaction.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Merci, monsieur Daoust. S'il n'y a pas d'objection, je vais donc considérer que sur le bloc des recommandations 9, 10, 11, 12, 14, 15, et 18, il y a consensus.

Et en page 39, nous allons analyser en même temps la recommandation 16 et la recommandation 17. Dans ces deux recommandations, la Commission formule différents objectifs spécifiques suggérant, d'une part, que l'on réserve les programmes conduisant à des attestations ou certificats d'études collégiales aux personnes ayant abandonné les études à temps plein; et, d'autre part, que l'on prévoit des mécanismes de mise à jour des connaissances pour les diplômés de l'enseignement professionnel.

Donc, la recommandation 16 en page 39 et 17 en page 40... y a-til des objections?

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Pas d'objections, mais des précisions pour qu'il n'y ait pas de mauvaise interprétation. En fait, dans le cas des certificats d'études collégiales, effectivement, ils ne sont accessibles qu'aux personnes qui ont abandonné leur formation collégiale et, par conséquent, ça ne s'applique pas vraiment.

Dans le cas des attestations d'études collégiales, le règlement n'est pas aussi restrictif, effectivement, et ce sont des cas souvent ad hoc, des petits programmes. Et je ne sais pas si on doit imposer cette contrainte-là aux collèges pour les empêcher de concevoir des programmes plus courts, plus spécifiques pour répondre à des besoins qui peuvent être exprimés par nos concitoyens.

J'ai vu, par exemple, de jeunes chômeurs qui se sont regroupés et se sont organisés avec un collège pour mettre en place un cours d'isolation thermique des bâtiments, un cours d'attestation. Ils n'avaient jamais fait d'études collégiales. Ils sont allés se chercher l'équivalent de neuf mois de cours intensifs pour pouvoir se placer plus facilement sur le marché du travail.

Après avoir discuté avec ces jeunes-là et avoir vu leur intérêt au cours qu'ils avaient conçu eux-mêmes, une belle norme réglementaire comme celle que vous voudriez imposer à la société, ça mettrait fin à des projets d'initiative de la part de jeunes chômeurs, de nos concitoyens qui veulent avoir accès à un enseignement que le collège peut donner et que le collège est prêt à organiser dans le cadre de ses cours de formation permanente. Et je trouve un peu dommage qu'on vienne vouloir restreindre, dans le fond, la possibilité pour les collèges de mieux s'ajuster aux besoins de nos concitoyens. J'ai de la misère à voir pourquoi.

MME NICOLE BOILY,

Présidente, Commission IV

Dans les travaux de la Commission et l'esprit de la Commission, c'était vraiment la tendance actuelle, comme vous dites, pour les A.E.C.; la situation est peut-être un peu différente des C.E.C., mais la tendance et les discussions aussi font que très souvent, on aurait peut-être tendance à aller vers des solutions comme celle-là et que, à ce moment-là, ça allait à l'encontre de la formation pour les jeunes, et qu'on risque une déqualification de ces jeunes, ou l'octroi de diplômes à rabais.

Dans les exemples que vous donnez, peut-être que lorsqu'on arrivera à la reconnaissance des acquis et à avoir une politique en ce sens-là, il y aura peut-être des modalités différentes, sauf que, si la Commission a voulu statuer là-dessus, c'était pour éviter qu'il y ait, à un moment donné, des diplômes à rabais et aussi des formations qui soient incomplètes. C'est dans cet esprit-là que la Commission a travaillé.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

La préoccupation des diplômes à rabais est certes louable, mais j'y oppose celle de la sous-scolarisation d'une bonne partie de nos concitoyens qui, par suite d'une norme de ce type-là, n'auraient pas accès à une certaine forme de scolarisation à laquelle ils ont droit comme n'importe quel autre citoyen.

Alors, il y a un inconvénient dans la proposition que vous nous faites. Vous dites: "Au nom du refus d'un diplôme dit à rabais, on va simplement dire à des jeunes: "Écoutez, contentez-vous de ce que vous avez au secondaire et on vous refuse le droit d'accès à ce type de

formation-là". Est-ce que c'est vraiment ça qu'on désire comme société? Si j'allais expliquer à ma douzaine ou quinzaine de jeunes qui avaient conçu ce programme-là, qui avaient convaincu le collège qui avait les ressources de leur fournir cet enseignement très restreint, mais c'est celui-là qu'ils voulaient, et si j'allais leur dire: "Vous savez, il y a une Commission à Québec qui s'est réunie, puis qui a expliqué que vous n'aviez pas droit à recevoir une éducation comme ça, puis restez dans votre chômage", ou bien, "Allez faire un D.E.C. de trois ans", puis le jeune vous répond: "Bien, écoutez, moi, trois ans, je ne suis pas prêt à y aller".

C'est une vision que je trouve... "encarcanante". Je ne suis pas sûr que c'est désirable pour la société.

MME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Je pense que nous sommes d'accord pour convenir avec le ministre que les jeunes, qui ont quitté l'école, qui sont allés sur le marcahé du travail et, plus souvent qu'autrement, sur le marché du chômage, et qui reviennent au collège, puissent avoir accès à une formation qui est strictement professionnelle, soit par le biais des A.E.C. ou des C.E.C., ça ne nous cause pas de problème. Nous sommes tout à fait du même avis que le ministre là-dessus.

Où nous avons un problème, et c'est ce que nous voulons indiquer à la Commission, c'est dans le cheminement régulier d'un étudiant qui fait son cours secondaire et aboutit au collégial. Nous pensons qu'un étudiant qui arrive au collégial après un cheminement régulier, c'est-à-dire qui n'est pas allé sur le marché du travail, sur le marché du chômage et s'en va directement au Cegep, on pense que la formation qu'il doit aller chercher au Cegep doit contenir un bloc de formation générale et c'est important.

Et pas le biais de la latitude qui est laissée présentement par les A.E.C., on pourrait faire que des étudiantes, des étudiants qui ont suivi le cheminement normal vont arriver au Cegep et vont n'avoir qu'une formation professionnelle; et c'est ça que nous ne voulons pas. Ce matin, le ministre nous a fait un exposé très intéressant pour nous expliquer que si on veut influencer les projets de recherche des universités on risque de les faire travailler sur des choses immédiates qui ne seront pas adéquates dans dix ans ou dans quinze ans. Je pense que la mission éducative de notre société, c'est de faire en sorte que les jeunes ne voient pas que l'"immédiateté" des choses et il est nécessaire, comme société, de faire en sorte que des gens qui s'en vont au Cegep aient une formation de base, qui peut être plus ou moins importante, on sait comment les blocs se placent, mais je pense qu'il est important de réaffirmer cette nécessité de la formation générale au niveau du collégial pour les élèves qui ont suivi le circuit normal.

Les autres, les chômeurs, les décrocheurs, les raccrocheurs, on n'a aucun problèmes avec ça, c'est couvert, c'est permis. Il s'agit de placer les choses correctement pour ceux qui suivent le cheminement normal.

M. ANDRÉ BARIBEAU,

Centrale des syndicats démocratiques

En fait, je pense que je n'ai pas trop à intervenir, parce qu'on vient de me convaincre que je dois appuyer la résolution. Je ne l'avais pas compris dans ce sens. Je ne voudrais pas, cependant, que lorsqu'il est fait mention de formation professionnelle, je ne voudrais pas que ces gens-là décident d'aller se perfectionner, puis n'aient pas le droit d'avoir une attestation de leur perfectionnement. Je pense que ce n'est pas ce que vous voulez dire.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technolgie

J'ai toujours la même objection sur l'attestation d'études collégiales. Nous, nous avons affaire non plus à des jeunes d'âge mineur, quand on parle du collège, on parle de jeunes adultes. Et les études collégiales ne sont pas obligatoires dans notre société. Qu'on impose un contenu obligatoire au niveau de l'école primaire et secondaire, j'en suis. Qu'on impose, dans le cadre d'un programme qui conduit à un diplôme, par exemple, le diplôme d'études collégiales, un contenu général et un contenu appliqué, j'en suis également. Je pense qu'un diplôme, pour avoir une certaine valeur, doit représenter un bagage de connaissances aussi large que spécialisé. Et, par conséquent, on doit avoir des exigences avant de décerner un diplôme.

Ce qui est en cause, c'est la possibilité pour un Cegep d'offrir à un jeune une formation qu'il attend et demande. C'est ça qui est en cause. Et répondre à ce jeune: "Nous te refusons la possibilité d'aller chercher ce type de formation-là; la seule que nous t'offrons, c'est une formation soit de deux ans générale pré-universitaire ou de trois ans spécialisée. Et si tu n'es pas content, tu n'as qu'à t'en aller chômer." C'est ça dans le fond et c'est ça qui est le débat de fond.

M. HERVÉ CARPENTEIR,

Fédération de l'informatique du Québec

Ma question était la suivante: est-ce que je suis à la Conférence sur l'informatique et l'électronique ou à la conférence sur l'éducation professionnelle? Parce que cette proposition-ci est tellement vaste qu'elle ne touche pas seulement le type de formation en informatique ou

en électronique. Et je pense qu'elle devrait faire l'objet d'un débat à une autre table.

M. NORMAND ALEAXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Seulement pour souligner que la formule telle que proposée précipite tout simplement les jeunes vers le chômage.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Monsieur Alexandre, je vous remercie. Donc, pas de consensus sur la 16. Est-ce qu'il y a des objections à la 17? S'il n'y a pas d'objection, consensus.... Je vous soulignerai qu'on étudiait les deux en même temps. Alors, j'imagine que vous les avez lues toutes les deux. Donc, il y a pas de problème pour la 17.

Maintenant, nous allons aborder les applications pédagogiques de l'ordinateur que l'on retrouve dans les recommandations 19 à 27 que voici:

Recommandations 19 à 27

APPLICATION PÉDAGOGIQUE DE L'ORDINATEUR

19 Que, dans le développement de l'informatique à l'école, on consacre des ressources financières plus importantes à la formation, à la création de didacticiels et à la recherche pédagogique qu'à l'achat d'équipements.

20 Que le personnel enseignant de tous les niveaux soit formé à l'utilisation de l'informatique en éducation de façon à ce qu'il contrôle l'outil, conserve son rôle de formateur et puisse collaborer à la production et à l'évaluation de didacticiels; qu'à cette fin, des ressources plus abondantes soient consenties aux institutions responsables de la formation des maîtres.

21 Que des efforts particuliers soient faits dans la conception et la mise en oeuvre des APO afin d'intéresser également les filles et les garçons à l'informatique et à ses usages en éducation.

22 Que, dans le but de réduire les inégalités, les ressources humaines et matérielles consenties aux écoles dans les milieux économiquement faibles soient plus importantes que celles attribuées aux écoles se trouvant dans les milieux favorisés.

23 Que l'on utilise l'ordinateur comme outil de réduction de l'échec et du décrochage scolaires et que des recherches soient faites sur ces sujets.

24 Que les subventions à la recherche soient également accessibles aux groupes syndicaux et aux mouvements d'éducation populaire afin de répondre à leurs besoins en matière d'éducation.

25 Qu'à court terme, et à titre de mesure d'urgence, on favorise l'instauration de mécanismes visant à réaliser la traduction et l'adaptation en français des didacticielles non québécois et, qu'à plus long terme, on favorise la production québécoise.

26 Qu'en ce qui concerne la création de didacticiels, le ministère de l'Éducation et ses partenaires assurent l'entière maîtrise de la production et de l'évaluation des didacticiels (élaboration de devis, normes quant aux contenus), quitte à ce que la réalisation technique soit confiée aux entreprises de logiciels.

27 Que soit diffusée largement et systématiquement l'information sur les logiciels et didacticiels de langue française et que ces logiciels soient rassemblés et rendus disponibles dans une ou des logithèques.

La Commission dit:

> "Devant l'engouement souvent prépondérant pour la technologie comme telle, la Commission met l'accent sur la nécessité de consacrer plus de ressources à la formation des maîtres, à la création de didactiels et à la recherhce pédagogique...

- donc, plus de ressources -

... qu'à l'achat d'équipement."

La Commission ajoute également:

> "Il faut développer les A.P.O., les applications pédagogiques de l'ordinateur, pour résoudre les problèmes de l'école actuel."

Les participants soutiennent-ils cette position préconisée par la Commission dans les recommandations 19 et 23? Est-on d'accord pour que le gouvernement accroisse les ressource consacrées à la création de didacticiels, en assure une évaluation élaborée, favorise le plus possible la création québécoise originale et la disponibilité de didacticiels en langue française?

M. DENIS GUINDON,

Rassemblement des associations d'étudiants universitaires du Québec

Sur la 20, je pense qu'il faudrait également aller un peu plus loin que les enseignants dans cette question-là. Il y a des étudiants aussi qui existent dans les universités, entre autres.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Un seul point, c'est concernant la recommandation 26. Je me demande si ça devrait être moi qui devrais le faire ou plutôt les représentanats des entreprises. On dit:

"Qu'en ce qui concerne la création de didacticiels, le ministère de l'Éducation et ses partenaires assurent l'entière maîtrise de la production et de l'élaboration des didacticiels, quitte à ce que les réalisatiaons techniques soient confiées aux entreprises de logiciels."

Il est clair que beaucoup d'entreprises de logiciels au Québec s'intéressent à la fabrication-même du didacticiel et, là, on excluerait, pour ces entreprises, la possibilité-même de produire des didacticiels. Personnellement, il me semble que c'est se priver de l'expertise qui n'est déjà pas si abondante que ça au Québec et je me demande si on devrait approuver la recommandation 26 telle quelle.

MME NICOLE BOILY,

Présidente, Commission IV

Je voudrais intervenir ici tout simplement pour préciser, - et je pense que ça arrive parfois dans la rédaction des recommandations - ça n'était pas pour exclure la possibilité de fabrication de didacticiels. L'esprit-même était de dire, par exemple, en termes de manuels scolaires, le ministère de l'Éducation a un contrôle sur les manuels scolaires qui sont utilisés dans les écoles. Donc, il doit y avoir des critères quant à la production aussi de manuels scolaires, quant à leur utilisation. Et il y a cette nécessité du rôle du ministère de l'Éducation dans le cadre des logiciels et des didacticiels. Et c'était beaucoup plus ça qui était l'esprit de la recommandation...

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Les critères d'approbation?

MME NICOLE BOILY,

Président, Commission IV

Oui.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technolgie

Alors, sur critères d'approbation, on n'a pas de problème.

MME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Je suis très contente d'apprendre du ministre qu'il est d'accord avec les résolutions 19 à 27. J'espère qu'il a communiqué son accord au ministre de l'Éducation qui est absent aujourd'hui, ce qui permettra au ministre de l'Éducation de rendre public son plan directeur d'implantation des ordinateurs dans les écoles que nous attentons depuis très longtemps. J'ai un commentaire sur la question que le ministre a soulevée concernant la recommandation 26 pour préciser, quant à nous, l'importance de cette recommandation. Je pense que ce qui est visé là-dedans, c'est de faire en sorte que le ministère de l'Éducation et les partenaires, entre autres les agents de l'éducation, aient une maîtrise sur le contenu pédagogique, l'élaboration du devis pédagogique, les normes, quant au contenu. Je vais expliquer à monsieur Bérubé pourquoi il doit être d'accord et souscrire à la recommandation 26, parce qu'il avait des petites réticences. Je veux être sûre que monsieur Bérubé a laissé tomber toutes ces objections.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Si on dit bien "maîtrise" pour l'évaluation, sur les devis, pas de problème. Devis pédagogiques, ça, c'est évident, c'est vraiment le rôle du réseau de l'éducation d'établir les devis, puis les objectifs pédagogiques, et de s'assurer d'une qualité de leur production. Mais une fois qu'on a précisé le devis, à partir de ce devis, qui conçoit l'instrument pédagogique? Ça, c'est laissé généralement à un créateur individuel ou même à une entreprise.

MME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Ça, c'est d'accord, parfait!

LE PRÉSIDENT,

André Payette

C'est ce qui est indiqué dans la recommandation 26 aussi.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Pas tout à fait. C'est maîtrise de la production. C'est... c'est le mot production qu'il faut faire sauter.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Oui, la production, monsieur le ministre, c'est... je sais pas, moi, je suis un homme de télévision, c'est pas nécessairement la technique, c'est pas la fabrication. Ça peut être inclus, vous avez raison, ça peut être inclus.

MME LORRAINE PAGÉ,
Centrale de l'enseignement du Québec

L'utilisation des parenthèses pour le mot "production" me semble préciser ce qu'on voulait dire.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

A partir du moment où on contrôle totalement l'évaluation des didacticiels, c'est bien sûr qu'on va imposer des critères, des devis. On va imposer des contraintes, on va dire ce qu'on attend.

M. PIERRE BOULAY,
Association des éditeurs de logiciels canadiens

Pour faire plaisir à tout le monde, on pourrait peut-être lire cette phrase comme suit:

> "Et ses partenaires assurent l'entière maîtrise pédagodique de la production et de l'évaluation des didacticiels."

Je pense qu'à ce moment-là, ça serait plus clair.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Non, mais c'est le mot "prodution" qui faisait peur au ministre.

M. PIERRE BOULAY,
Association des éditeurs de logiciels canadiens

... production, je veux dire, la production d'un logiciel inclut un côté pédagogique qui doit nous être transmis par des pédagogues. Il ne faut pas oublier que l'informatique, c'est un outil, c'est pas une discipline pure comme la médecine ou la pédagogie ou quelque chose du genre. C'est un outil. Ça peut être un outil à la pédagogie, comme ça peut être un outil au ministère des impôts.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Parce que le mot "production" pourrait être changé par "conception" aussi.

M. PIERRE BOULAY,
Association des éditeurs de logiciels canadiens

Oui. Pour l'informaticien, ça veut dire la même chose.

MME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

On veut que dans l'élaboration du didacticiel, le point de vue pédagogique soit pris en compte au moment où on l'élabore, au moment où on fait la conception, où on met en branle le processus de production. Mais la première étape, c'est l'élaboration et il faut qu'on intervienne là, parce qu'après ça, si on se borne à dire "C'est conforme aux normes", et que ce ne l'est pas, on va se retrouver avec des didacticiels sur le marché qui ne seront pas utilisés, parce qu'ils n'auront pas été bien conçus. Il faut que ça s'inscrive dès le début du processus.

Et je pense que si on remplace "production", parce que monsieur Bérubé a des petites inquiétudes sur le mot "conception", ça permettrait de rejoindre notre préoccupation d'affirmer que la production technique, elle va être faite par l'entreprise privée. On n'a pas envie du tout de commencer à transformer les écoles du Québec en centres de production du didacticiel, c'est pas ça. Mais je pense que ça rejoindrait les appréhensions et les attentes des uns et des autres.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

J'abandonne, monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

"Conception", bon.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

J'ai bien compris, on étudie la recommandation 40 en même temps? Alors, je lis:

> **"Que les exigences de francisation énoncées par le ministère de l'Éducation...**

- et j'en passe -

> **... soient appliquées à tout achat de micro-ordinateurs par le gouvernement ou à l'aide de fonds gouvernementaux par les différents réseaux d'enseignement."**

J'ai l'impression qu'on a oublié qu'on a un réseau d'enseignement anglophone au Québec dans cette proposition, madame la présidente.

MME NICOLE BOILY,

Présidente, Commission IV

L'étude qui a été faite, c'était de partir des écoles francophones du Québec.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Je pense qu'il y a pas de problème pour les écoles anglophones de toute façon.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

Est-ce que la proposition peut tenir compte du fait qu'il y a un réseau anglophone? Parce qu'on parle d'achat de tout ordinateur.

MME NICOLE BOILY,
Présidente, Commission IV

Je dirais que le problème était face aux écoles francophones. C'est à ce niveau-là que la Commission s'est prononcée.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

Réseau d'enseignement francophone à ce moment-là?

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Oui, on va ajouter "francophones" à réseaux.

M. PIERRE BOULAY,
Association des éditeurs de logiciels canadiens

Question de séquence étant donné les droits de parole, je maintiens que je voudrais voir le mot "pédagogique" à côté de maîtrise dans le paragraphe 26, pour clarifier le problème qui a été soulevé. Monsieur le ministre à lâché, mais je lâche pas.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

L'entière maîtrise pédagogique de la conception pédagogique de la production et de l'évaluation.

M. PIERRE BOULAY,

Association des éditeurs de logiciels canadiens

Comme l'a soulevé madame Pagé, il ne faut pas que les gens s'attendent à ce que les concepteurs de logiciels puissent devenir pédagogues du jour au lendemain; c'est ça qui fait qu'il y a peu de contenu pédagogique dans les logiciels...

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Alors, monsieur Boulay, je vais demander à madame Pagé si elle est d'accord. On ajoute "pédagogique" après maîtrise. Donc, je conlus que sur ce dernier bloc, il y a consensus, compte tenu, bien sûr, des quelques changements de vocabulaire. Je vous remercie.

M. DENIS GUINDON,

Rassemblement des associations des étudiants universitaires du Québec

Je voudrais faire un commentaire, une réserve sur la recommandation 20. C'est que, comme je disais tantôt, j'aimerais qu'on n'oublie pas qu'il y a d'autres agents aussi dans les Cegeps et les universités qui peuvent contribuer à développer des logiciels et les évaluer. Ces gens-là, ça s'appelle des étudiants. On a souvent tendance à les oublier et j'aimerais que dans ce cas-ci, lorsqu'il sera le temps d'amener des encouragements, qu'on encourage aussi les étudiants qui sont au deuxième ou troisième cycle en fin de bac, dans le cas des étudiants en génie ou en informatique, pour justement leur permettre aussi de bénéficier des mêmes avantages dont les professeurs bénéficieront. C'était le sens de la remarque que je voulais faire.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

On veut avoir des réserves, j'en aurai. Lorsque l'on dit que les personnels enseignants de tous les niveaux soient formés à l'utilisation de l'informatique de façon à ce qu'ils contrôlent l'outil, nous disons que, au niveau universitaire, le perfectionnement des professeurs de l'université ne doit pas être subventionné, ça fait partie de leurs tâches. Il appartient aux professeurs d'université de se tenir à la fine pointe dans leur domaine et on n'a pas d'effort particulier à faire, si ce n'est de leur exprimer délicatement notre désir de les voir quitter l'université s'ils sont pas capables de maintenir les standards de qualité élevés.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Mais il y a pas d'objection fondamentale quand même sur le sens de la recommandation 20, une réserve, tout simplement. Alors, nous enregistrons les réserves. Ce ne sont pas des objections, donc, il y a consensus.

Le bloc suivant c'est: "L'accessibilité à l'informatique".

Nous allons maintenant examiné un bloc de plusieurs recommandations. Il s'agit donc du bloc qui porte sur l'accessibilité à l'informatique et la promotion de l'intégration culturelle de l'informatique.

Il s'agit des recommandations 28 à 34:

Recommandations 28 à 34

ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATIQUE

28 Que l'État, conjointement avec les divers paliers de gouvernement impliqués, assure la mise sur pied de centres de ressources informatiques largement accessibles dans les institutions d'enseignement, les municipalités, les centres de loisir et les maisons de la culture.

29 Que l'État fasse en sorte que les bibliothèques publiques deviennent des lieux privilégiés pour permettre l'accès aux banques d'informations gouvernementales ou privées de nature technique, scientifique, bibliographique ou autre.

30 Que l'État assure le développement de programmes de sensibilisation et d'initiation des adultes dans le réseau scolaire, et ce particulièrement dans les milieux défavorisés.

31 Que l'État reconnaisse, et par voie de conséquence appuie financièrement, le rôle des organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) et des associations de loisirs scientifiques en ce qui a trait à la sensibilisation au savoir informatique et sa diffusion.

32 Que l'État, après consultation des associations et autres groupes d'interventions, mette en place un programme d'aide à l'appropriation et l'informatique par les groupes, prévoyant notamment, pour ce qui est de l'application de la technologie informatique:

- la prestation aux groupes de services-conseils sur l'ensemble des démarches à suivre, dans leur informatisation, pour en arriver à faire les bons choix par rapport à leurs objectifs, besoins et fonctionnement particuliers;

- une assistance financière à l'achat de matériels et de logiciels par les groupes dans le cadre de l'informatisation de leur fonctionnement;

- une assistance à l'initiation et à la formation des groupes à l'usage des équipements informatiques;

et, pour ce qui est de l'intégration de l'informatisation au fonctionnement des groupes dans la poursuite de leur mission sociale:

- **une assistance financière visant à défrayer les groupes, en tout ou en partie, des coûts d'accès aux réseaux télématiques et aux banques de données spécialisées ou grand public consultées dans le cadre de l'exercice de leur mission sociale respective;**

- **une assistance financière à la constitution de banques de données et à la contribution à des banques de données existantes;**

- **une aide à la recherche sur les impacts sociaux de l'informatisation (ex.: protection des consommateurs, de la vie privée, etc.).**

33 Que le gouvernement québécois fasse valoir, auprès des instances concernées, la nécessité de soumettre les nouveaux services d'informatisation à domicile à une réglementation au niveau de la tarification, de la protection de la vie privée et de la protection du consommateur (notamment en ce qui a trait au télé-achat et aux transactions bancaires).

34 Que le gouvernement québécois s'assure que soit effectuée une étude approfondie de toute la question des divers types de services (publics, spécialisés, de base, etc.) de façon à mieux définir ces notions et à établir un meilleur classement et ce, non en fonction de la technologie mais en fonction des usages sociaux.

Nous allons pour l'instant analyser les 28, 29, 30 et 31 qui demandent qu'on élargisse l'accès à l'informatique, et savoir à tous les niveaux de la société, principalement aux individus moins favorisés au plan économique ou habitant des régions éloignées et mal desservies, ainsi qu'aux groupes qui ont une mission d'éducation populaire d'amélioration des conditions de vie ou de défense des droits sociaux.

Concernant les individus, la Commission demande aux différents niveaux de gouvernement de mettre sur pied des centres de ressources informatiques. Elle suggère que les bibliothèques publiques deviennent des lieux d'accès aux banques d'informations gouvernementales ou d'intérêt public;

de la même façon, l'État est requis de sensibiliser et d'initier les adultes par le réseau scolaire et d'appuyer financièrement les organismes volontaires d'éducation populaire, ainsi que les associations de loisir scientifique dans leur rôle de sensibilisation et de diffusion de la culture informatique.

M. MICHEL MESSIER,

Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

J'aimerais renforcer notre accord avec le sens des recommandations et l'ensemble, finalement, des recommandations du bloc de l'accessibilité à l'informatique.

Je voudrais souligner que dans le rapport de la Commission IV, à la page 81, on lit:

> "L'appropriation collective, par les Québecois, dans leur agir quotidien, des nouvelles technologies informatiques et électroniques s'impose comme un objectif qui fait largement consensus."

Alors, sur cette base-là, moi, je pense que toute la question de l'accessibilité touche principalement les gens à très faible revenu et qui ont peu de ressources. On pense à l'ensemble des gens à faible revenu, des associations qui ont peu de moyens. Et, en ce sens qu'on développe un programme et qu'on y injecte les ressources nous apparaît fondamental pour le développement de notre société si on ne veut pas se retrouver avec une société duale où, d'un côté, on aura des gens qui maîtriseront l'expertise et, de l'autre côté, des gens qui seront quasiment considérés comme analphabètes face à ce phénomène-là.

M. HENRI GOULET,

Fédération des associations coopératives d'économie familiale

Un complément d'information dans cette série de recommandations: je pense qu'on omet une partie importante; lorsqu'on parle de ressources informatiqes accessibles largement à l'ensemble de la population, on mentionne spécifiquement les municipalité, les centres de loisir. On mentionne aussi les bibliothèques. Je pense que l'objectif de ces recommandations, c'était effectivement de rendre accessibles à une majorité de la population des ressources informatiques. Et dans ce sens-là, je pense qu'on pourrait élargir cette dimension-là aux groupes que je représente ici, c'est-à-dire aux groupes sociaux, aux groupes populaires. Une infinité de ces groupes existent au Québec; ils ont des centres d'information, des centres de documentation et donnent déjà de l'information directe à une majorité de la population. J'aimerais qu'on intègre aussi dans la liste, dans ce sens-là, les groupes sociaux ou les groupes populaires qui travaillent déjà et qui donnent déjà de l'information directe à l'ensemble de la population.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Je pense que madame la présidente n'aura pas d'objection.

MME NICOLE BOILY,

Présidente, Commission IV

Non. J'ai pas d'objection du tout. S'il n'en a pas été fait mention, c'est que les membres de la Commission considéraient que c'était déjà des choses qui pouvaient être accessibles. Quand des travaux se faisaient à l'intérieur des groupes, les ressources de ces groupes nous apparaissaient déjà disponibles. Alors, je vois pas d'objection.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

D'autres intervenants?... Il y a donc consensus sur ce bloc des recommandations 28, 29, 30 et 31. Monsieur le ministre Bertrand.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministre des Communications

Oui, je m'excuse, monsieur le Président, si je viens un peu sur le tard sur cette recommandation plus spécifique qu'est la recommandation 29:

> **"Que l'État fasse en sorte que les bibliothèques publiques deviennent...."**

et caetera, et caetera. Le ministère des Affaires culturelles aurait souhaité qu'on fasse davantage état dans la formulation de cette proposition d'une très nécessaire association entre les municipalités et l'État. Et on préférerait lire la proposition:

> "Que les municipalités et l'État..."

parce que, effectivement, les bibliothèques... les bibliothèques municipales ont un rôle considérable à jouer là-dedans et elles sont sous la responsabilité directe des municipalités, même si l'État apporte son concours sur le plan financier.

Si c'était possible de faire un consensus autour d'une telle formulation, je pense que ça correspondrait davantage à la réalité.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Mais c'est vous, monsieur le ministre, hier qui nous avez dit que l'État, c'était tout le monde. Ça devrait comprendre les municipalités, mais je pense que...

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Ce sont des créatures de l'État.

MME NICOLE BOILY,
Présidente, Commission IV

D'ailleurs, si vous regardez à la proposition 28, la précédente, ce sont tous les autres niveaux de gouvernement qui sont impliqués.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

> "... conjointement avec les divers paliers de gouvernement impliqués..."

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Parce que dans ce cas-là, on parle bien des bibliothèques publiques. Or, plusieurs des bibliothèques publiques sont de responsabilité municipale.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Consensus pour que les municipalités aussi s'en occupent?... Je vous remercie.

Donc, nous passons à la résolution 32:

> **"Concernant les groupes, l'État...,**

d'après la Commission

> **... doit s'assurer de leur appropriation du savoir et de la technologie informatique. On suggère donc au gouvernement de fournir des services-conseils à ces groupes dans leurs démarches d'informatisation, de même qu'une assistance financière pour l'achat d'équipements et pour la constitution de banques de données."**

Est-ce que le gouvernement est d'accord pour fournir l'aide requise aux groupes socio-économiques qui ont une mission d'éducation populaire, d'amélioration des conditions de vie ou de défense des droits sociaux? Est-il d'accord pour mettre en oeuvre un programme d'aide à l'appropriation de l'informatique par ces groupes?...

Sur la 32, y a-t-il des objections?

Donc, consensus sur la 32.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Madame la ministre responsable de la Condition féminine m'indique qu'elle souhaiterait qu'on s'assure que l'accès des groupes de femmes à ces programmes puisse effectivement être rencontré aussi comme objectif.

MME NICOLE BOILY,
Président, Commission IV

C'était tout à fait présent, dans cette résolution. Il n'y avait pas d'exclusion.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Les deux recommandations, portent sur les nouveaux services télématiques.

"Ces nouveaux services télématiques constituent un moyen important de diffusion de la technologie informatique et des contenus qu'elles véhiculent. Ils doivent, sauf exceptions dûment identifiées, être offerts à tous les tarifs justes et raisonnables et sans préjudice aucun sous l'effet d'une réglementation appropriée.

Le gouvernement serait-il prêt à s'assurer que serait effectuée l'étude demandée sur les types de services? Et le gouvernement est-il d'accord pour préconiser les types de réglementation proposés?

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Nous avons assez de difficultés à nous rallier à une telle proposition, tout en comprenant, par ailleurs, à partir de quelles analyses, de quelles préoccupations une telle proposition a pu être rédigée.

Il est vrai qu'on a pu, à une certaine époque, présenter des règlements qui permettaient d'encadrer les services d'information qui pouvaient être transmis à domicile par une voie ou par une autre, mais dans le

contexte que nous connaissons en ce moment, nous assistons à un vaste mouvement de dérèglementation. Les technologies nouvelles empêchent... et c'est une de leurs caractéristiques, empêchent et je dirais même abolissent progressivement, entraînent sur leur passage l'abolition progressive de la réglementation et de toute forme de réglementation contrôlable.

Si on fait une réglementation sans contrôle, ça ne donne absolument rien, on ne va nulle part. Alors, on s'interroge donc sur la nécessité d'une telle réglementation en ces domaines et surtout sur la capacité de quelque intervenant que ce soit, à commencer par les gouvernements, de faire respecter ces réglementations, étant donné justement l'état de fluidité dans lequel nous placent les technologies nouvelles au niveau de la réglementation.

Quant à la tarification, nous sommes d'avis qu'elle doit être soumise au principe de la libre concurrence. Et nous pensons que l'exercice de cette libre concurrence va déterminer progressivement des règles de tarification qui, dans le temps, vont nous permettre d'atteindre un certain nombre d'objectifs. On pense que ce ne soit par des directives formelles au niveau de la tarification, ni par l'élaboration d'une réglementation qui porterait aussi sur la tarification, qu'on va pouvoir rencontrer ces objectifs-là.

Quant à la protection de la vie privée, vous savez déjà que la Loi 65 permet cette protection de la vie privée pour les 3,500 organismes publics couverts par la Loi sur la protection des renseignements nominatifs. Le ministre de la Justice, c'était en janvier de l'année dernière, c'est-à-dire en 1984, avait annoncé la création d'un comité interministériel pour étudier tous les aspects de la protection de la vie privée, et non pas uniquement dans le secteur privé et non pas uniquement dans le secteur public et parapublic comme c'est le cas avec la Loi 65 en ce moment. Ce travail est loin d'être complété. De toute

façon, on s'était donné une période de deux ans pour le mener à terme. Et, donc, il existe déjà un comité interministériel sur cette question au gouvernement du Québec.

M. MICHEL MESSIER,

Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

On trouve important que cette recommandation soit prise en compte et fasse consensus ici. Il s'agit premièrement de pouvoir donner l'accès finalement aux outils informatiques, de se les approprier et, deuxièmement aussi de tous les services périphériques.

Dans le domaine de la téléphonie, il y a actuellement un vent de déréglementation, on le reconnait, mais je voudrais rappeler au ministre aussi l'opposition de beaucoup de groupes de citoyens actuellement à l'ouverture de la concurrence, que va avoir des effets de déréglementation et, donc, des effets au niveau de la tarification et enfin de l'accessibilité au niveau du téléphone. C'est même lui, je lui rappellerai, qui a pris position pour demander, finalement, qu'on révise la politique des communications et que ce soit les politiciens qui puissent définir ce nouveau cadre-là.

Alors, en ce sens-là, je comprends très mal son opposition, d'autant plus qu'il m'apparaît ici que ce sont des objectifs, finalement, d'accès aussi à toutes les nouvelles technologies informatiques qui sont en cause derrière ça. Alors, malgré le vent de déréglementation, je rappellerais l'opposition de plusieurs groupes de citoyens actuellement au niveau des communications en général.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Il est exact et je veux le réitérer que... et on parle pas du même sujet évidemment, on se comprend, là, on parle des télécommunications, on parle des frais intercirconscriptions, des frais interurbains. J'ai clairement indiqué qu'effectivement, le C.R.T.C. m'apparaissait un organisme mal placé pour définir une politique en matière de tarification pour les frais interurbains. Il est assez curieux de voir qu'un organisme de réglementation réglemente la déréglementation. Je pense qu'il est plus normal que ce soit les élus, donc, gouvernement fédéral et gouvernements provinciaux, qui s'acquittent de prendre des décisions à ce niveau-là. Et les organismes de réglementation, dans la mesure où nous aurons défini certaines politiques en la matière, et ce sera fait, le ministre fédéral des Communications s'est là-dessus engagé à faire en sorte que les provinces et le gouvernement fédéral prennent des décisions et, ensuite, indiquent au C.R.T.C. quelles attitudes il devra prendre.

Mais dans le dossier de l'informatique, puisqu'il s'agit effectivement de ça ici, j'ai la même approche, c'est-à-dire que je ne pense pas que ce soit par la voie de la réglementation que nous allons réussir à solutionner le type de problème qui est évoqué ici, parce que je doute, premièrement, que nous puissions préparer une telle réglementation et je doute surtout deuxièmement, de la capacité des gouvernements de la faire respecter dans le cadre des technologies nouvelles, telles qu'elles vont de développer.

MME LORRAINE PAGÉ,
Centrale de l'enseignement du Québec

Sur la recommandation 33 et la 34, d'abord, je veux signaler que la

34, je pense que le gouvernement doit se rallier et faire consensus avec nous pour dire qu'il est nécessaire de faire cette étude approfondie sur toute la question des types de services dans le cadre des nouvelles technologies et de la nouvelle informatique, parce que, ça, ça va toucher, entre autres, la téléphonie ou autre chose, l'informatique. C'est donc important, cet aspect-là, et il me semble que le consensus devrait se faire assez facilement pour dire qu'il faut étudier ça. Sur la 33, je trouve que le ministre a une démission facile. C'est sûr que ça ne sera pas facile de réglementer ce secteur-là. C'est vrai que les nouvelles technologies ont la fluidité, pour employer son terme, qui va rendre ce contrôle plus difficile, mais on sait que ça va causer des problèmes, particulièrement à l'égard de la protection de la vie privée et aussi à l'égard de la protection du consommateur. Il faut dont se questionner, et voir comment on va faire face à ça. Quand notre société évolue et que de nouvelles situations viennent transformer la vie des uns et des autres dans le quotidien, il est de la responsabilité de l'État de dire: "Comment allons-nous faire face à ces nouveaux défis?" Et nous pensons que les nouvelles technologies posent un défi important à l'égard de la protection de la vie privée et de la protection des consommateurs. Il faut s'y attarder et se demander comment on pourra prendre des mesures efficaces pour assurer cette protection.

Quand on a eu des vendeurs itinérants, on a fait des mesures de protection. Maintenant, ce ne sont pas des vendeurs itinérants, c'est la télévision itinérante, si on veut, là, qui nous vend toutes sortes de produits ou peut-être d'autres systèmes par téléphone, achats téléphoniques. Il faut se préoccuper de ça et se demander comment, comme société, on pourrait répondre à ça.

Le Conseil de sciences du Canada a publié dernièrement un rapport sur toute cette question, qui met en évidence les défis auxquels nous allons être confrontés comme société, et je pense qu'il ne faut pas jeter la serviette avant de commencer le "match" de boxe. Il faut vraiment se

préoccuper de ces questions et je pense qu'il faut que le gouvernement joue son rôle d'animateur social, si on veut, pour faire que ces questions-là ne soient pas reléguées aux oubliettes et qu'on se retrouve, dans dix ans, dans une société informatisée et où des droits fondamentaux auront été oubliés, négligés, battus en brèche, parce qu'on aura pas assuré le leadership qu'on est en droit et en obligation de jouer.

M. FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec

Je dois vous dire notre inquiétude à l'égard de la position du ministre qui entend laisser la tarification au jeu de la libre concurrence. Il y a un vent du sud qui est loin d'être rafraîchissant et qui nous inquiète. C'est peut-être mondial aussi.

Nous voulons rappeler que les nouveaux services informatiques en développement peuvent fort bien devenir éventuellement des services indispensables, comme l'est devenu le téléphone qui à l'origine, on s'en souvient tous, était un service de luxe. C'est pourquoi, selon nous, l'État doit intervenir et réglementer les tarifs car les enjeux relèvent des droits minimaux à l'information, madame Pagé l'a souligné.

Il y a des problèmes de consommateurs qui vont être livrés à la libre concurrence et qui ne vont peut-être pas pouvoir se payer ce luxe-là, à moins qu'il y ait un type de réglementation qui puisse protéger l'ensemble des citoyens du Québec.

M. HENRI GOULET

Fédération des associations coopératives d'économie familiale du Québec

Je voudrais rappeler simplement aux participants et principalement à monsieur le ministre que, concernant la réglementation au niveau de la protection du consommateur, déjà, il y a quatre ans, le ministère de l'Habitation et de la Protection du Consommateur avait tenu un colloque important; et déjà, à ce moment-là, on manifestait l'importance de commencer à penser à une réglementation pour assurer une plus grande protection.

Je voudrais pas revivre la journée de mercredi, sauf que j'ai l'impression qu'on s'achemine à peu près sur la même chose, dans le sens qu'on nous avait comme assurés... et tous les groupes participants à la Commission s'étaient entendus, même avec l'Office du gouvernement, pour dire qu'il est temps d'assurer une réglementation sur des pratiques qui ont cours actuellement. Et, pour nous, c'était l'étape importante de cette conférence-ci d'arriver au moins à un consensus pour dire: c'est mûr, il faut agir. Je suis très déçu devant l'espèce de démission du ministre sur cette question-là.

M. MICHEL MESSIER,

Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

Je pense que c'est tout l'intérêt public, finalement, qui est en cause derrière cette recommandation. Au niveau des systèmes de transfert électronique de fonds où, actuellement, on débat, finalement, sur toutes les questions de mise en application et de protection au niveau du transfert, au niveau des données, je pense que de laisser au secteur privé uniquement le soin de déterminer les règles de protection, c'est complètement exclure l'ensemble de la population. En ce sens-là, je

pense que c'est un retrait du gouvernement qui a, justement, pour mission de protéger l'intérêt public.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

On a peut-être le problème du cordonnier mal chaussé. Le ministre des Communications a peut-être mal communiqué ce qu'il avait à dire. Je vais être clair et répondre à ces quelques procès d'intention quant à une démission face à la résolution 33 en particulier.

Il y a une distinction très claire et très nette à faire, quant à moi, entre deux aspects de cette recommandation: l'un qui concerne la réglementation sur la tarification; l'autre qui concerne toute politique qui pourrait être introduite et appliquée pour s'assurer qu'on protège la vie privée des citoyens et des citoyennes du Québec, que ce soit pour des fins de banques de données qui peuvent exister au niveau des entreprises publiques et parapubliques ou des entreprises privées.

En ce qui a trait à la tarification, je le réitère, on a assisté au cours des dernières années à une décision du C.R.T.C., ensuite, de la Régie des services publics du Québec, en télécommunications pour permettre le raccordement des terminaux; c'est fait. On a assisté à une politique de décision du C.R.T.C. et de la Régie sur l'interconnection; c'est fait.

En ce moment, il y a tout le dossier des frais interurbains. On parle beaucoup du service de base, on en fait un service essentiel. On dit qu'il faut faire attention pour ne pas assister à des augmentations de 300% du service local au cours des cinq prochaines années. J'ai pris connaissance - vous parlez de démission - de positions de deux associations de consommateurs du Québec qui ont exactement deux positions tota-

lement opposées sur cette question-là; l'une y étant favorable et l'autre défavorable; et je pense que vous en êtes conscient. Donc, ce n'est pas un débat simple.

Dans le contexte comme celui-là, je pense que la partie de la résolution qui porte sur la réglementation de la tarification mérite d'être regardée avec un peu plus de réalisme que la façon dont elle est formulée ici.

Quant à la protection de la vie privée, là-dessus, j'ai très clairement indiqué que, là, au contraire, il y a un certain nombre de choses qui sont faites et qui doivent continuer d'être faites. A preuve, lisez Le Devoir de toute la semaine qui vient de se passer; monsieur Gilles Lesage s'est payé deux éditoriaux et deux articles de fond sur la Loi 65. Il y a 3 500 organismes publics en ce moment, ce qui inclut tout le secteur des municipalités, réseau des Affaires sociales, Éducation, ministères, organismes gouvernementaux, qui effectivement, sont couverts par un des volets de la Loi 65 qui concerne la protection des renseignements nominatifs.

Le gouvernement du Québec a décidé qu'il fallait étendre l'application d'une telle politique à l'ensemble du secteur privé, mais que ce ne serait pas une chose facile et vous le reconnaissez comme moi. Pour ce faire, nous avons créé en janvier 1984 un comité interministériel qui, normalement, s'était donné un délai, un échéancier de deux ans pour effectuer ses travaux et qui va devoir associer à ses travaux, évidemement, l'ensemble des partenaires du secteur privé. Donc, je fais une distinction très nette entre deux des aspects de la proposition. Sur l'un, j'invite les gens à un minimum de réalisme. Et les associations de consommateurs, qui ont pris des positions, entre autres, en matière de télécommunication, savent probablement de quoi je veux parler. Sur l'autre aspect, au contraire, je m'engage à ce que nous poursuivions sur la base de l'exemple donné par le gouvernement du québec pour les 3 500 organismes publics et parapublics pour la protection de la vie privée.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Et le consommateur. Donc, nous pourrions enlever la question de la réglementation et vous seriez d'accord avec cette résolution?

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

C'est l'élément "tarification" sur lequel je mettrais le bémol au moins pour nous permettre... et je préfère l'autre proposition à ce point de vue-là, de mener des études approfondies pour voir les impacts de l'un et de l'autre; parce que quand il y a deux associations de consommateurs qui vous arrivent avec deux rapports différents sur une question qui implique le consommateur, vous comprendrez que les gouvernements aussi, quand ils ont des décisions à prendre... et on s'y prépare, là, pour la politique des télécommunications, puis ça va venir aussi pour la politique de l'informatique, a un minimum de réalisme. Je pense que la voie de l'étude approfondie m'apparaît plus correcte dans le sens de la proposition 34. Le ministère des Communications, d'ailleurs, est prêt à fournir son support pour qu'une telle étude puisse être menée au niveau du gouvernement du Québec dans le sens de la proposition 34.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Est-ce que je dois enregistrer un consensus sur la 33 ou non?

MME LORRAINE PAGÉ,
Centrale de l'enseignement du Québec

Une question. Je veux bien comprendre le sens de la suggestion du ministre. A la 33, ce qu'il nous suggère, c'est d'enlever la tarification.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

C'est ça.

MME LORRAINE PAGÉ,
Centrale de l'enseignement du Québec

... et de reporter la tarification à la 34 dans le cadre de l'étude. Est-ce que j'ai bien compris la suggestion?

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Oui, c'est un peu le sens que j'ai voulu dire. Prenons cet aspect-là qui demande de fouiller infiniment plus que de prendre une position, ce matin ici, sans avoir en main toutes les études et transportons cet élément de tarification pour étude approfondie. Et gardons dans la recommandation 33 tout l'élément relatif à la protection de la vie privée du consommateur.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Est-ce que tout le monde est d'accord là-dessus?...

M. MICHEL MESSIER,
Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

Dans le sens d'étude approfondie, est-ce qu'on peut être assurés d'être, finalement, concernés et associés à toute cette réflexion-là?

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Oui. Je crois que tout cela doit se faire évidemment dans le plus grande consultation. D'ailleurs, le Forum permanent sur les communications, qui associe déjà une trentaine de partenaires de tous les milieux, dont les consommateurs d'ailleurs qui sont présents au Forum, pourrait être un des endroits utilisés.

M. MICHEL MESSIER,
Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

Un dernier commentaire. C'est que monsieur le ministre a mentionné que les associations de consommateurs avaient des positions opposées sur la question de la tarification et tout ça, mais je voudrais quand même souligner que les deux associations demandaient quand même une certaine forme de contrôle au niveau du prix, avec des modalités différentes, mais il reste que, là-dessus, il y a une entente. Quand on regarde l'expérience américaine où les hausses, dans certains états, vont

jusqu'à 75% et même plus... je pense qu'il y a lieu de vraiment prendre toute la question en considération.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Le prochain bloc concerne la langue en milieu de travail. Il s'agit des recommandations 35 à 43, en excluant, bien sûr, la 40, puisque nous l'avons étudiée plus tôt.

Recommandations 35 à 43

LANGUE EN MILIEU DE TRAVAIL

35 Que le gouvernement s'assure de la réalisation, à court terme, d'une enquête sur les effets de l'informatisation sur l'utilisation du français dans les entreprises.

36 Que le gouvernement mette en oeuvre auprès des entreprises (direction et syndicats) une campagne d'information sur les incidences linguistiques et l'informatisation au travail.

37 Que le gouvernement mette en oeuvre auprès du grand public, des PME et de la grande entreprise, une campagne de sensibilisation axée sur les produits informatiques disponibles en français.

38 Que le gouvernement sensibilise les consultants en informatique ainsi que les fabricants de produits informatiques installés au Québec à l'importance de l'utilisation du français dans l'informatisation des entreprises.

39 Que, sans se départir de la souplesse requise dans des cas d'exception bien déterminés, les politiques gouvernementales concernant l'usage de la langue française soient appliquées plus rigoureusement par les ministères dans leurs achats et activités informatiques.

40 Que les exigences de francisation énoncées par le ministère de l'Éducation dans son devis technique pour l'achat de micro-ordinateurs soient appliquées à tout achat de micro-ordinateurs par le gouvernement ou à l'aide de fonds gouvernementaux par les différents réseaux d'enseignement.

41 Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie assume formellement la surveillance du processus d'informatisation de la société québécoise et intègre l'enjeu linguistique à cette mission.

42 Que les universités québécoises prennent les mesures nécessaires pour assurer la formation de spécialistes capables de jouer le rôle d'interfaces entre la technologie et la société, capables d'évaluer les besoins, de spécifier les systèmes, de favoriser l'implantation et d'intervenir de façon compétente sur tous les aspects du changement technologique.

43 Que l'industrie québécoise du logiciel prenne les mesures nécessaires au développement et à la promotion de techniques de conception de logiciels multilingues.

Selon une étude plutôt exploratoire, il semble assez évident que les nouvelles technologies informatiques alimentent la tendance à utiliser l'anglais en milieu de travail au Québec. Ce constat impose la vigilance et des études plus approfondies, et suggère des mesures d'intervention.

Et pour favoriser l'usage du français, langue de l'informatique au travail, la Commission recommande des campagnes de sensibilisation en vue de faire connaître les produits informatiques disponibles en français et de faire valoir l'importance de l'utilisation du français dans l'informatisation des entreprises. Elle recommande également à l'industrie du logiciel de viser à exploiter des techniques de conception de logiciels multilingues.

M. FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec

Il y a vraiment trop de gens qui s'imaginent qu'au Québec, la francisation des entreprises est largement terminée. Ce n'est pas notre interprétation ou notre prétention à l'égard de ce phénomène.

Nous sommes, pour notre part, convaincus que la francisation sera toujours par défintion un processus permanent, fragile, perpétuellement remis en question, qui nécessite une vigilance constante.

Tenons compte de notre situation géo-politique qu'il n'est pas nécessaire de décrire. Concluons aussi que l'informatisation constitue une menace. Dans certains domaines, on le sait tous, les logiciels français sont lacunaires et la technologie des logiciels multiligues est sous-exploitée. Nous nous inquétons particulièrement pour les entreprises où la volonté de francisation a toujours été défaillante, où on a agi sous la contrainte. On pourra se servir du prétexte que la technologie qui parle plutôt anglais pour régresser dans l'avenir sur le plan de la francisation.

Nous nous inquiétons aussi pour les petites et moyennes entreprises qui risquent d'acheter des produits plus facilement accessibles en anglais et, soulignons le, qui ont un pouvoir de négociation réduit avec ceux qui leur fournissent de tels instruments.

Informatiser en français, c'est possible nous dit le rapport, nous en sommes convaincus. Mais, de temps à autre, c'est la volonté politique qui est défaillante ou la volonté des entreprises et... l'informatisation qui risque de faire défaut.

C'est pourquoi nous appuyons sans réserve et l'esprit et la lettre des recommandations de la Commission.

Nous voulons aussi signaler, en terminant, qu'il faudra que le gouvernement et les autorités compétentes fassent confiance aux syndicats pour assurer cette nécesssaire vigilance et leur donner les moyens voulus pour le faire.

Je voudrais vous citer un exemple qui nous a été souligné par le Syndicat canadien de la fonction publique. Dans une boîte de l'importance d'Hydro-Québec, est-ce que l'on sait que l'informatisation dans les bureaux a été entreprise en anglais? Dans quatre régions-pilotes, des investissements totalisant un 1 500 000,00$ ont été faits. On a acheté massivement des ordinateurs à clavier anglais avec des manuels de directives en anglais, et même des logiciels en anglais. Ça s'est passé tout récemment, en 1984, dans une entreprise d'État dont le volume d'achats est énorme, qui a donc un poids économique immense auprès des fournisseurs et une cote de crédit fort enviable. Imaginez-vous ce qui peut se passer maintenant dans des petites entreprises ou des entreprises qui ont pas l'épine dorsale au point de vue économique et qui n'ont pas le rayonnement sur l'ensemble du territoire québécois que peut avoir l'Hydro-Québec. Nous sommes inquiets et, encore une fois, nous nous déclarons complètement d'accord avec l'ensemble des recommandations.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

C'est un peu dans le même sens: il faut pas croire que tout le processus de francisation est terminé, loin de là, et que ce que nous craignons, c'est qu'on recule ou qu'on fasse du sur place justement.

D'autre part, ce qui nous semble être un peu défaillant au niveau des recommandations, c'est qu'on s'en limite à peu près seulement à l'utilisation qu'on peut en faire en milieu de travail et on déplore un peu que des enjeux culturels plus larges n'aient pas été retenus au niveau des

recommandations. Je pense particulièrement à toute l'utilisation des jeux vidéos qui ont envahi nos maisons et aux conséquences négatives que cela peut avoir.

Alors, c'était une remarque qu'on voulait faire ici. Je pense qu'il n'est pas trop tard non plus pour souligner qu'il faudrait approfondir non seulement les conséquences au niveau des entreprises, donc, l'utilisation en milieu de travail, mais aussi des utilisations qui sont faites dans le domaine des loisirs et autres et qui, finalement, peuvent être très négatives quant à la culture québécoise.

M. CLAUDE HAMEL,

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Je voudrais intervenir sur la recommandation 42 pour demander des éclaircissements à madame Boily sur deux aspects. Le premier, c'est que je ne vois pas bien le lien entre cette recommandation et le titre général du chapitre qui est "Langue en milieu de travail". Deuxièmement, je ne vois pas bien non plus comment les universités pourraient prendre un tel engagement qui, il me semble, constituait un mandat très large, c'est-à-dire la formation de spécialistes capables de jouer le rôle d'interface entre la technologie et la société. Ça m'apparaît un mandat qui aurait sans doute besoin de clarification.

MME NICOLE BOILY,

Présidente, Commission IV

Effectivement, cette résolution-là est assez large. On n'est pas allés vers les spécialisations; le manque de temps, le manque de ressources en sont la cause. Sauf qu'on s'est rendu compte d'une chose, c'est

qu'il manquait, particulièrement pour la petite et la moyenne entreprise, il manquait d'interfaces entre l'industrie et l'informatisation. Donc, ce besoin de d'interfaces, il nous est apparu, à la Commission, que l'université avait un rôle à jouer pour former ces interfaces. Il y en a qui existent, mais ceci n'est pas suffisamment développé. Et très souvent, l'entreprise est en contact uniquement avec les producteurs d'équipements et, à ce moment-là, pour les choix à faire, ils sont dans des situations qui sont plus difficiles. Et si vous ne voyez pas le lien avec la langue, c'est, à ce moment-là, pour permettre une informatisation en français de ces petites et moyennes entreprises plus particulièrement. Alors, c'est l'esprit de la résolution de favoriser une implantation de l'informatique... dans les petites et moyennes entreprises en français, mais avec l'aide d'interfaces.

M. CLAUDE HAMEL,

Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

Bien, est-ce qu'à ce moment-là, la recommandation n'aurait pas avantage à être un peu plus spécifique? Parce qu'on parle d'interfaces entre la technologie et la société. Et peut-être qu'au lieu de parler de la société, on devrait parler des P.M.E., ce qui est plus précis ou de l'entreprise en général.

MME NICOLE BOILY,

Présidente, Commission IV

Comme je vous dis, l'esprit de la résolution était un peu large. Ça s'adressait plus spécifiquement pour la petite, moyenne entrepise, tout y en voyant une nécessité pour l'ensemble de la société. C'est cette vision de l'informatisation dans l'ensemble de la société qui nous amène sur le terrain de l'anglicisation et à ce moment-là, c'était pour essayer en même temps de récupérer ce qui est considéré par madame

Simard comme un côté manquant dans notre rapport. Il y avait donc les deux aspects.

M. ANDRÉ BARIBEAU,
Centrale des syndicats démocratiques

Je ne voudrais pas répéter ce que des partenaires ont dit, mais je voudrais rajouter que, dans les usines, ça va aussi beaucoup plus loin. On a de l'informatique nécessairement et on se demande si c'est du japonais, du chinois, de l'anglais ou de l'allemand... Alors, il faudrait qu'on aille beaucoup plus loin et qu'on dise: c'est réellement la langue française, pas la traduction qu'on connaît actuellement, dans tous les secteurs.

M. NORMAND ALEXANDRE,
Association des manufacturiers canadiens

J'aimerais intervenir sur la résolution 41 pour avoir des explications. Ça nous apparaît fort englobant que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie assume formellement la surveillance du processus d'informatisation de la société québécoise. Et peut-être que madame Boily, madame la présidente, pourrait nous fournir quelques précisions quant à la portée de cette question qui nous apparaît, encore une fois, fort englobante et qui confère au ministère un peu le rôle de grand frère, si vous me permettez l'expression.

MME NICOLE BOILY,
Présidente, Commission IV

Cette résolution-là pourrait tout aussi bien se situer à la toute fin de notre rapport, justement par son côté très englobant.

Il nous apparaît important qu'il y ait un élément de coordination et que cette coordination pour l'ensemble de l'informatisation et du développement des technologies informatiques dans tous les aspects de la société québécoise, que ce soit tant aux plans culturel, économique ou social; il y a un développement qui se fait parfois de façon anarchique ou se fait à la pièce, et il est peut-être important qu'il y ait un lieu de coordination, qui à ce moment-là, n'est pas un contrôle absolu de la part du gouvernement. C'est beaucoup plus un aspect de coordination où le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie qui nous apparaissait, à ce moment-là, un ministère horizontal pouvant assurer cette fonction.

M. LE MINISTRE ROBERT DEAN,
Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Le ministre délégué aux Affaires linguistiques, monsieur Godin, est d'accord avec l'une et l'autre des deux recommandations 35 et 36 et prend l'engagement de leur donner suite.

De plus, il propose de lancer un programme d'aide à la francisation de logiciels ou à la création de logiciels français dans les principaux secteurs de l'économie, par exemple: transport, agro-alimentaire, construction et caetera.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Je ne veux pas réagir à la proposition 41 à la place de mon collègue de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, mais je suis convaincu que, venant d'une autre collègue du Conseil des ministres, ça va lui faire plaisir. Je pense que, défini comme ça, ça a un

aspect effectivement qu'on a tantôt évalué comme un aspect gendarme, Père Noël de la surveillance, là, comme si c'était, en fait, praticable de cette façon-là.

Je pense qu'il y a lieu de référer à l'Office de la langue française, comme vient de le dire mon collègue, monsieur Dean, un certain nombre de responsabilités. L'Office de la langue française peut certainement instituer un comité permanent qui s'occupera de cet aspect de la langue française dans tout le secteur de l'informatique. Ce n'était pas un aspect qui avait été étudié au moment de l'adoption de la Loi 101. A l'époque, rares étaient les personnes qui soulevaient des questions reliées à l'informatique et surtout aux problèmes que nous connaissons maintenant et dont monsieur Daoust a fait état tantôt avec beaucoup d'à-propos. Et je crois qu'il reviendrait davantage à l'Office de la langue française de s'assurer d'une certaine surveillance de l'informatisation de la société québécoise en ce qui a trait aux aspects linguistiques.

Quant aux aspects de données statistiques, de mise à jour de ces données, de la collecte de ces données, je crois que l'Institut national de la productivité peut très bien s'acquitter de cette tâche-là et, à ce moment-là, on pourrait libérer la recommandation 41 de cet aspect, somme toute forcément trop englobant des responsabilités à partir du ministère de la Science et de la Technologie.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Est-ce que la présidente de la Commission est d'accord avec cette suggestion?

MME NICOLE BOILY,
Présidente, Commission IV

Alors, ce que je vois, c'est que le rôle que la Commission avait confié au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, vous le reportez à l'I.N.P.?

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

I.N.P. et O.L.F., Office de la langue française, pour les aspects de francisation. Il existe un organisme; alors, aussi bien s'en prévaloir. Et je pense qu'il peut s'acquitter de cette responsabilité dans la mesure où, bien sûr, il y aura une volonté politique de notre part de lui conférer les responsabilités en matière de surveillance de la langue française dans le secteur de l'informatique.

MME NICOLE BOILY,
Présidente, Commission IV

Ce qui était important pour nous, c'était tout l'aspect de coordination et, bien sûr, qui était assuré par un ministre. Alors, ce sont des dimensions qui peuvent être différentes, à ce moment-là.

M. LE MINISTRE YVES BÉRUBÉ,
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Alors, l'aspect coordination peut toujours être assumé par le ministère de la Science et de la Technologie au sens où, en vertu de sa loi cons-

titutive, le ministère a comme objectifs d'effectuer une analyse horizontale du développement scientifique et technologique au Québec, y compris des actions gouvernementales, et de conseiller le gouvernement sur des mesures même sectorielles que le gouvernement veut prendre. Sauf qu'il n'est pas un opérateur qui doit se substituer au ministère sectoriel, parce que, à ce moment-là, on se trouverait à dédoubler toute l'administration gouvernementale.

Donc, en ce qui touche à la responsabilité du ministère d'effectuer une sorte de concertation des intervenants, il y a pas de problème, mais non pas à se substituer aux intervenants pour faire le travail.

M. ANDRÉ BEAUREGARD,

Association des directeurs de recherche industrielle du Québec

Simplement pour ne pas oublier, à la recommandation 39, la souplesse ou le besoin de souplesse qui est nécessaire pour les départements de recherche. C'est essentiel ici qu'on soit capables de parler en langage machine, même pas en anglais, même pas en français.

LE PRÉSIDENT,

André Payette

Il y a donc consensus, je vous remercie. Nous examinons maintenant les recommandations 44, 45 et 46 sur la protection contre les répercussions non désirées de l'informatique (transfert électronique de fonds) et qui se lisent comme suit:

Recommandations 44 à 46

SYSTÈME DE TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DE FONDS

44 Que les intervenants au dossier relancent le débat sur les STEP et suscitent le partage et la diffusion auprès des consommateurs de toute l'information requise pour une analyse complète du problème;

45 s'assurent que l'implantation des STEF respecte les principes suivants:

- **le droit des consommateurs d'utiliser le mode de paiement de leur choix sans être pénalisés en exerçant ce droit;**
- **le droit au respect de la vie privée et à la confidentialité des données reliées au transfert électronique de fonds;**
- **le droit des consommateurs d'avoir accès à des systèmes de transfert de fonds fiables, sécuritaires et efficaces;**
- **le droit des consommateurs d'adhérer à des contrats justes et équitables;**
- **le droit des consommateurs d'obtenir les moyens qui leur permettront d'exercer le contrôle de leur gestion financière;**
- **le droit des consommateurs d'être informés de leurs droits et de leurs obligations ainsi que des avantages et des inconvénients que l'utilisation des STEF peut représenter pour eux;**

46 s'assurent que des études approfondies soient effectuées en vue d'identifier les solutions pratiques les plus avantageuses pour les consommateurs.

J'aimerais entendre des objections d'abord, et puis s'il n'y a pas d'objection, nous allons conclure au consensus. Y a-t-il consensus? Oui, merci, c'est merveilleux.

Donc, nous allons passer maintenant à la recommandation 47 sur la protection de la vie privée:

Recommandations 47

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

47 Qu'à l'instar des pays européens les plus avancés, le Québec se dote à brève échéance d'une loi assurant la protection des renseignements personnels détenus par des organismes privés et qu'il étudie d'autres modalités susceptibles de renforcer cette protection.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Monsieur le Président, ça renforcit la position déjà énoncée un peu plus tôt dans une des recommandations de la Commission IV. Je veux indiquer que, par ailleurs, devant l'Assemblée nationale du Québec en ce moment se discute un projet de loi susbstantiel, quelque 1 500 articles qui réforment plusieurs des aspects du Code civil du Québec et dont le ministre de la Justice a la responsabilité.

Il existe à l'article 35 du chapitre 3 de ce projet de loi numéro 20 des articles, enfin de éléments relatifs à la réputation des gens, au respect de la vie privée, au droit de consultation de son dossier personnel et au droit de rectification des informations qui seraient détenues par les organismes. Et je réitère, bien sûr, la Loi 65 et notre volonté de faire en sorte que nous puissions, à partir de ce nouveau Code civil refait, version 1985... nous assurer que nous allons pouvoir, au cours des prochains mois, donner suite à la volonté indiquée par le ministre de la Justice de couvrir aussi les aspects des organismes privés en ce qui a trait à la protection de la vie privée.

Donc, accord pour la recommandation 47.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Je suis enchantée d'entendre le ministre donner son accord. Je voudrais insister sur la brève échéance, c'est urgent. D'ailleurs hier, on lisait dans les journaux, là, le rapport du Conseil des sciences du Canada et c'est très éloquent. Et il y a vraiment une urgence à adopter une législation appropriée.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Associations des manufacturiers canadiens

J'aimerais avoir une clarification de la part de monsieur le ministre Bertrand, à savoir si nous avons bien compris que cette question sera réglée par la réforme du Code civil.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,

Ministère des Communications

Non. Le Code civil ne réglera pas tout. L'article 35 du chapitre au projet de loi numéro 20 établit les grands principes dont je vous ai parlé; le droit à la protection de la réputation des gens, protection de la vie privée, le droit d'aller rectifier des renseignements, des informations qui sont contenues dans des banques de données, enfin, des banques informatisées et qui ne seraient pas correctes, et caetera; en d'autres mots, de faire un peu, pour l'ensemble de la société québécoise, ce que nous faisons avec la Loi 65 pour les organismes publics et parapublics. Mais, l'article étant adopté, ça ne règle pas tous les problèmes et c'est pourquoi il existe en ce moment un comité interministériel qui devra se pencher sur la façon de faire en sorte que de telles expressions d'intention dans un Code civil puissent, effectivement, être bien mises en application.

Il y a souvent toute la différence du monde entre un article de loi et la pratique courante. Or, la pratique courante, c'est qu'il y a une prolifération de banques de données privées à l'heure actuelle et les citoyens n'ont pas les garanties, les assurances qui leur permettraient d'être absolument rassurés quant à la protection de leur vie privée. Et ça va se faire en collaboration, bien sûr, avec les entreprises privées, les organismes privées qui ont la responsabilité d'administrer ces banques de données, puisque, effectivement, il n'y a aucune possibilité d'appliquer une telle législation, si ce devait être une législation, sans collaboration pleine et entière des organismes privés.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur le ministre, je vous remercie. Les recommandations 48 et 49 portent sur les banques de données:

Recommandations 48 et 49

LES BANQUES D'INFORMATION

48 Que le gouvernement du Québec stimule et favorise de façon accrue la création de banques d'information québécoises, publiques et privées, tant sociales et culturelles qu'économqiues, scientifiques et techniques.

49 Que le gouvernement du Québec élabore et mette en oeuvre un politique d'accessibilité démocratique aux banques d'information publiques sur l'ensemble du territoire québécois.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

La Commission a bien fait son travail en y ajoutant cet élément, sauf que je veux lui indiquer que c'est fait. C'est fait dans le sens où ça

se fait... nous avons déjà, depuis le Sommet sur les communications, je l'ai dit hier, créé un centre serveur québécois qui est I.S.T. Informatech. Nous avons, au ministère des Communications, la responsabilité de la création de banques de données gouvernementales dans tous les secteurs d'activités, que ce soit l'industrie, que ce soit la justice, que ça soit l'habitation, et caetera. Le ministère, dont monsieur Bérubé a la responsabilité, a la responsabilité de créer des banques de données dans le secteur de l'information documentaire et scientifique.

Et en plus de cela, ce qui est très important, c'est que les entreprises, - et vous le dites bien là-dedans, - la création de banques d'information publiques et privées, les entreprises privées, les organismes privés peuvent et doivent, quant à moi, créer de telles banques de données, mais ce que je souhaiterais, c'est qu'on utilise ce centre serveur québécois, qui a été créé il y maintenant un an, pour en assurer la rentabilisation. Et donc, dans ce contexte-là, la recommandation 48 nous va comme un gant.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Consensus. Les logiciels et la culture, les deux dernières recommandations que nous avons à étudier de la Commisision IV.

Recommandations 50 et 51

LOGICIEL ET CULTURE

50 Que le gouvernement du Québec, par l'entremise de ses ministères et organismes pertinents, s'assure de l'exécution d'une étude approfondie des impacts des logiciels d'informatique personnelle sur la culture québécoise et des besoins à satisfaire en vue de provoquer les impacts recherchés.

51 Que, pour ces cas où la nature des logiciels considérés et l'existence de besoins culturels québécois déterminés le justifient, le gouvernement du Québec mette en place des programmes d'aide à la création, l'édition et la distribution du logiciel analogues à ceux qui s'appliquent au domaine du livre.

Y a-t-il accord pour que le gouvernement du Québec s'assure de l'exécution d'une étude d'impacts culturels et de besoins en matière de logiciels au Québec? Y a-t-il accord sur la mise en place d'un programme d'aide au logiciel analogue à celui qui s'applique au domaine du livre quand on parle, évidemment, d'auteurs et d'éditeurs?

Je crois que la balle est dans le camp gouvernemental.

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Comme on fait bien mention, dans la résolution 50, de la nécessité d'une étude approfondie, je pense que c'est probablement parce que les membres de la Commission ont senti qu'il y avait un très gros travail à faire pour aller beaucoup plus loin dans la recherche des solutions pour ce genre de question. Alors, formulée de cette façon, oui, nous sommes disposés à donner notre accord.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Dans le deux cas?

M. LE MINISTRE JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministère des Communications

Sur les logiciels, au ministère des Communicatiaons, il y a déjà une équipe en ce moment qui travaille sur le logiciel et qui a même un fonds de recherche appliquée; elle travaille aussi sur toutes les notions de conception de logiciels, commercialisation de logiciels. Nous sommes à développer, - tantôt, une recommandation en faisait état, - nous sommes à développer une véritable logithèque, c'est-à-dire une bibliothèque des logiciels principalement, axée sur les milieux d'affaires qui ont manifesté un grand intérêt pour la chose, mais qui pourra s'étendre éventuellement à d'autres secteurs d'activité. Alors, aussi sur la recommandation 51, je voudrais indiquer que la Société de développement des industries et de la culture et des communications, communément appelée la SODICC, dans son plan de développement pour l'année 1985-1986, prévoit des montants substantiels pour le développement du logiciel dans la perspective énoncée ici à la résolution 51.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Est-ce que ça satisfait tout le monde et la Commission? Je voudrais remercier madame Nicole Boily et son rapport, de ses recommandations et de son assistance.

SÉANCE DE CLÔTURE

SYNTHÈSE DES CONSENSUS SUR LES RAPPORTS DES QUATRE COMMISSIONS

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Je voudrais vous signaler qu'après que nous aurons vu rapidement la synthèse, je ferai un tour de table, à partir de ma droite, pour chacun des sièges et vous aurez quelque deux minutes pour réfléchir à haute voix une dernière fois, soit sur les synthèses-mêmes ou si vous voulez ajouter vos propres commentaires.

Je voudrais également vous mettre en garde contre le fait que vous n'allez pas trouver, dans cette synthèse, nécessairement tous les bémols ou tous les dièses que vous avez pu ajouter aux recommandations de chacune des quatre Commissions. Mais, d'autre part, vous allez recevoir ou il sera mis à votre disposition, dans un avenir plus ou moins rapproché, un mot à mot de l'ensemble de nos délibérations; ce mot à mot demeure le document officiel et ces synthèses ne sont là que pour nous rappeler, cet après-midi, les travaux que nous avons pu faire depuis trois jours.

1. SYNTHÈSE DES CONSENSUS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION 1: L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRONIQUE ET DU LOGICIEL

La Commission sur l'expansion de l'industrie de l'élecronique et du logiciel avait soumis ses recommandations regroupées en sept volets soit le climat d'entrepreneurship, de l'information, la formation, la recherche, le financement, le faire-faire et la politique d'achat.

Les participants et les participantes à la Conférence ont fait consensus sur les points suivants:

1.1 Sur la création d'un climat de coopération

Que les gouvernements, les syndicats, les universités, les entreprises, les groupes socio-économiques et les usagers des technologies informatiques créent ensemble un climat d'entrepreneurship où le Québec sera reconnu comme un pôle d'attraction de cette industrie de l'avenir.

1.2 L'information

Demander à Statistique Canada de publier des statistiques sur le logiciel et au ministère de l'Industrie et du Commerce de publier un recueil de statistiques.

1.3 La formation

a) Inciter plus d'étudiants(es) à poursuivre leurs études dans les secteurs du génie informatique, du génie électrique, de l'informatique et du génie physique; la priorité à ces secteurs ne devrait pas se faire au détriment des sciences sociales.

b) Inciter plus d'étudiants(es) à poursuivre leurs études supérieures dans de grands centres universitaires étrangers, inviter l'industrie à octroyer des bourses aux étudiants-chercheurs et lancer un programme d'immigrants-chercheurs pour combler la pénurie de personnel hautement qualifié.

c) Inciter l'industrie à participer davantage à l'élaboration et à la réalisation des programmes de formation et favoriser le développement de la créativité et de l'entrepreneurship chez les étudiants. On ne devrait pas subordonner l'université à l'industrie mais encourager une collaboration très étroite.

1.4 La recherche

a) Création, à Québec ou à Montréal, d'un ou deux centres de recherche couvrant les domaines de la télématique, du graphisme numérique et de la bureautique. Ces centres, dont les objectifs devront être bien définis, auront à se préoccuper autant des ressources humaines et d'impact sociaux que de problèmes industriels et techniques.

b) Faire participer les entreprises, les associations syndicales et les organismes socio-économiques avec des contributions modestes mais réelles au financement de ces centres. Cette formule offre une meilleure garantie d'autonomie au conseil d'administration et permet de résoudre les conflits d'intérêts potentiels que renferment d'autres formules.

c) Concerter les efforts avec le gouvernement fédéral en ce qui concerne les centres de recherche et rationaliser les programmes de financement des activités de recherche et de développement industriel.

1.5 Le financement

a) On convient que les problèmes de financement doivent trouver une solution à l'intérieur du secteur privé et qu'à cet effet, les principaux agents socio-économiques exercent un leadership pour amener la formation de nouvelles sociétés de capital de risque.

b) On convient également que le gouvernement continue à jouer un rôle essentiel de soutien et d'appui financier et technique aux entreprises dynamiques et prometteuses qui en ont besoin et qui sont incapables de trouver un financement adéquat sur le marché actuellement, conditionnellement à ce que les principes acceptés par la Conférence soient respectés, notamment ceux qui concernent l'accès à l'égalité de la femme.

c) On est en désaccord sur l'ordre de priorité des mesures gouvernementales d'aide financière. Certains agents ont des réserves sur les prises de participation gouvernementale, sur les prêts avec intérêts et sur les mesures fiscales incitatives.

d) On s'entend sur la nécessité de mettre sur pied un système d'auto-évaluation des programmes d'aide, particulièrement les programmes de subvention. On est également favorable pour accentuer les mesures d'assistance à la gestion en complément des mesures financières.

1.6 La politique du faire-faire

a) Le gouvernement accroîtra, comme il le fait depuis quelques années, le recours à l'entreprise privée pour la fourniture de services informatiques. Il clarifiera les moyens pour assurer la confidentialité des données et pour conserver sa capacité de choisir en matière de services informatiques. Par ailleurs, le recours à des firmes privées ne devrait pas limiter l'accès aux données à caractère public.

b) Des réserves sont également exprimées pour que la politique de faire-faire ne soit pas pratiquée de façon "trop agressive et tous azimuts". Il faut conserver une bonne expertise à l'intérieur du secteur public.

c) les contrats seront accordés en favorisant la concurrence à conditions égales entre firmes québécoises et étrangères.

1.7 La politique d'achat

a) Les recommandations font le consensus de la Conférence malgré quelques réserves sur l'utilisation du concept de la balance économique industrielle. Le ministère de l'Industrie et du Commerce étudie présentement la possibilité de tenir compte de la balance économique industrielle et de l'importance des travaux de R&D au Québec dans l'octroi des contrats gouvernementaux. Cette nouvelle approche serait moins restrictive que l'approche "produit" présentement en usage.

b) On s'entend pour que le gouvernement privilégie le principe d'une politique d'achat la moins protectionniste possible et favorise une certaine concurrence. Il faut cependant s'ajuster aux mesures protectionnistes des autres pays.

c) On s'entend également sur les objectifs poursuivis par la politique d'achat et plus particulièrement sur ceux qui concernent l'obtention de retombées économiques créatrices d'emplois au Québec.

d) La politique d'achat devrait s'appliquer avec les mêmes règles pour les ministères et les organismes parapublics; les municipalités devraient pouvoir en faire autant.

e) Les consommateurs(trices) et les associations d'affaires devraient être sensibilisés aux avantages économiques d'achats de produits à contenu québécois. Ces associations d'affaires devraient même promouvoir cette attitude auprès de leurs membres.

2. SYNTHÈSE DES CONSENSUS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION 2: L'INFORMATISATION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

La Conférence a reconnu l'importance d'assurer une implantation efficace des nouvelles technologies informatiques comme moyen de moderniser et d'accroître la productivité des entreprises et des administrations publiques. On s'est attaché plus spécifiquement à trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les entreprises qui s'informatisent, à discuter de stratégies d'informatisation et d'actions sectorielles possibles.

2.1 L'informatisation des entreprises

Sur le premier point, relatif à l'informatisation des entreprises, les participants(es) se sont mis(es) d'accord sur un certain nombre d'actions:

a) L'état d'informatisation des entreprises

Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'obtenir une information adéquate sur le degré d'informatisation des entreprises québécoises qui nous permette de mesurer la progression de l'informatisation et d'en accélérer l'introduction partout où des retards auraient pu être constatés.

b) L'accessibilité de l'information technologique aux entreprises

Le besoin des entreprises pour une information adaptée à leurs besoins en matière de nouvelles technologies informatiques a été endossé par la Conférence qui juge que cette nécessaire information doit être diffusée et adaptée aux situations variées des PME. Tous les organismes existants et intéressés par cette dimension à quelque niveau que ce soit devraient s'impliquer à ce titre.

c) Les programmes d'aide gouvernementaux aux PME

La proposition d'apporter une aide technique ou financière aux PME pour la réalisation d'études techniques en vue d'implanter une technologie informatique a été retenue dans son principe.

Toutefois, les représentants gouvernementaux ont fait valoir que plusieurs programmes d'aide existants pourraient répondre à ce besoin sans qu'il faille nécessairement ajouter de nouveaux programmes. S'ils étaient mieux connus, ces programmes répondraient davantage aux besoins des PME.

d) La formation des gestionnaires

Les difficultés vécues par les gestionnaires d'entreprises engagées dans des changements technologiques devraient être amoindries par un soutien approprié en matière de préparation à ces changements et de formation quant aux impacts qu'ils entraînent. Des programmes de formation devraient être mis sur pied et impliquer autant les organismes sectoriels que le réseau des services gouvernementaux et paragouvernementaux concernés, y inclus les réseaux d'enseignement.

e) La formation proessionnelle

De l'avis des participants(es), le cadre d'intervention des organismes publics et des entreprises au plan du recyclage devrait respecter les points suivants:

. que soit envisagé en priorité le recyclage du personnel en place préalablement au recrutement d'une main-d'oeuvre spécialisée pour toutes les tâches liées aux opérations des équipements et des nouvelles machines;

- que les coûts de ces programmes d'apprentissage continuent d'être supportés par les divers paliers de gouvernement de telle sorte qu'on évite à l'entreprise de les assumer à elle seule;

- que ces programmes d'apprentissage soient menés autant que possible sur les lieux même des entreprises dépendant de la nature des apprentissages en cause;

- que soient réduits les délais constatés dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de recyclage et qu'on implique davantage les entreprises dans cette opération.

2.2 La stratégie d'informatisation

La Conférence a endossé la nécessité d'une stratégie d'informatisation axée sur les objectifs suivants:

- s'assurer, au Québec, d'une connaissance pratique et d'une maîtrise opérationnelle des principales applications technologiques de l'informatique;

- favoriser l'application, dans tous les secteurs où cela est jugé possible et utile, des technologies informatiques;

- impliquer au maximum le réseau d'aide et d'expertise technologique offert par les centres de recherche gouvernementaux et les rendre davantage accessibles aux entreprises;

- assurer la coordination efficace de tous les intervenants publics et privés impliqués dans les politiques et programmes de soutien à l'informatisation.

Cette stratégie devrait s'inscrire dans une perspective de développement économique, de maintien et de création d'emplois. Elle doit déboucher sur des actions sectorielles, miser davantage sur les retombées économiques de projets d'envergure menés par les grandes entreprises et favoriser le soutien aux PME aux plans de l'information technologique, de l'expertise technologique et de la gestion. L'État verra à coordonner les actions gouvernementales découlant de cette stratégie avec l'implication des ministères concernés.

2.3 Les secteurs prioritaires

Les participants(es) ont accepté la nécessité d'actions sectorielles prioritaires. Ils ont convenu de la nécessité de poursuivre les études amorcées en ce sens par la Commission, notamment sur les critères d'évaluation et les secteurs prioritaires identifiés par la Commission.

3. SYNTHÈSE DES CONSENSUS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION 3: L'INFORMATISATION, L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

La Commission sur l'informatisation, l'emploi et le travail avait proposé une stratégie à trois volets visant la maîtrise sociale des changements technologiques. Ces trois volets étaient l'implication des travailleurs et travailleuses lors de l'implantation des changements technologiques dans les entreprises, la formation ainsi que l'aménagement et la réduction des temps de travail.

Sur le premier volet, relatif à l'implication des travailleurs et travailleuses, les participants et les participantes à la Conférence ont fait consensus sur les points suivants:

3.1 La reconnaissance du besoin d'une planification globale de l'informatisation dans l'entreprise comme condition de succès de toute implantation importante de nouvelles technologies.

3.2 La reconnaissance du besoin de transmettre les informations pertinentes:

a) portant sur la nature et le lieu du changement, les impacts globaux sur l'entreprise et les impacts spécifiques sur les ressources humaines;

b) aux employés(es) concernés(es) et aux représentants syndicaux;

c) à un stade précoce du "plan d'informatisation", au moment de l'étude des impacts sur les ressources humaines et matérielles et, en toute circonstance, avant l'approbation formelle du plan définitif d'implantation du projet.

3.3 Le principe de la consultation des employés(es) concernés(es) et des représentants syndicaux sur l'ensemble du processus et de ses conséquences.

3.4 L'intérêt de la négociation des changements technologiques dans les entreprises où les travailleurs et les travailleuses sont syndiqués(es).

3.5 L'aide financière aux agents socio-économiques impliqués dans la planification de l'informatisation afin de leur procurer l'aide-conseil utile à leurs analyses des impacts et des mesures appropriées pour les maîtriser et l'octroi de ressources financières de l'Institut national de productivité pour offrir une telle expertise et diffuser systématiquement les résultats des expériences.

Quant au deuxième volet relatif à la formation dans le cadre des changements technologiques, les participants et les participantes en sont venus(es) rapidement à des consensus sur les points suivants:

3.6 L'opportunité que le gouvernement du Québec adopte des mesures incicatives en vue d'encourager les entreprises, et en particlier les PME, à organiser une véritable planification de leurs ressources humaines et une formation adéquate pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses affectés(es) par les changements technologiques.

3.7 La mise en oeuvre par l'ensemble des agents impliqués (ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, les Commissions de formation professionnelle, le ministère de l'Éducation, etc.) de processus d'évaluation systématique des outils de planification et des programmes de formation professionnelle incluant:

a) la nécessité de tenir compte lors de l'évaluation des programmes de formation, à l'intérieur des critères d'efficacité, des besoins de la main-d'oeuvre à une formation large et qualifiante et des besoins quantitatifs et qualitatifs de formateurs;

b) le besoin de mise à jour continuelle des outils de planification par le biais d'analyses qualitatives des professions affectées par les changements technologiques.

3.8 La nécessité pour les employeurs de tenir compte des besoins des travailleurs et des travailleuses dans l'élaboration de leur plan de formation en entreprise à l'occasion de l'introduction des changements technologiques et de les impliquer lors de l'élaboration de ce plan.

3.9 Le besoin de diffuser le plus largement possible (aux employeurs, travailleurs, chômeurs et groupes plus défavorisés), via les centres d'accueil et de référence, toute l'information requise sur les futurs besoins professionnels à court, moyen et long termes, sur les cours de formation disponibles, sur les préalables exigés et les organismes dispensateurs ainsi que sur les cours "sur mesure" pour les entreprises.

3.10 La nécessité d'assister les PME dans la planification et la formation de leur main-d'oeuvre dans le cadre des changements technologiques par divers moyens:

a) rôle d'information et de conseil des associations sectorielles, des centres de productivité et des centres spécialisés;

b) assistance technique et pédagogique de la part du gouvernement du Québec;

c) expertise pédagogique fournie par les cégeps et les commissions scolaires et les universités;

d) ouverture aux PME de cours sur mesure commandités par les grandes entreprises;

e) consultation permanente de la part des cégeps, commissions scolaires et même des universités auprès des PME dans le but de répondre rapidement à leurs besoins.

3.11 L'engagement du gouvernement du Québec, lors de la prochaine négociation de l'accord Canada-Québec sur la formation professionnelle, de faire modifier certaines clauses en vue de pouvoir réaffecter facilement les fonds d'un type de formation à un autre, selon les priorités exigées par les changements technologiques.

3.12 La nécessité de répondre aux besoins de formation engendrés par les changements technologiques, par le recours aux nouveaux moyens de formation, tels les vidéo-cassettes, le télé-enseignement, l'alternance travail-formation, l'extension des lieux de formation aux régions et la fixation d'horaires qui tiennent compte des groupes-cibles.

Le troisième volet étudié par la Commission sur l'informatisation, l'emploi et le travail, concernait la réduction et l'aménagement des temps de travail. Les participants et les participantes ont fait consensus sur le seul point suivant:

3.13 La reconnaissance du rôle incitatif et d'appui de l'État dans la promotion des formules de réduction et d'aménagement des temps de travail:

a) par la poursuite des recherches appliquées sur ce sujet et ses effets sur l'emploi;

b) par la diffusion d'études, dont celle menée par la Commission et contenue dans son rapport;

c) par l'offre aux entreprises et aux organisations syndicales de services d'expertise et d'aide-conseil en la matière.

Il y a aussi eu un consensus sur les recommandations en provenance du Bureau de coordination de la recherche sur les impacts de l'informatisation sur l'emploi et le travail.

3.14 Le mandat du Bureau de coordination sera prolongé pour une période de deux ans, renouvelable après évaluation et il sera greffé à l'Institut national de productivité.

3.15 Enfin, les participants et les participantes à la Conférence reconnaissent l'importance de programmes d'accès à l'égalité, dont le contenu sera débattu et défini ultérieurement, comme moyen pour assurer aux femmes une participation équitable dans le virage technologique.

3.16 Les participants et les participantes à la Conférence conviennent que l'entente-cadre sur l'implantation de l'informatisation qui pourrait résulter de discussions nationales couvre aussi les travailleuses et travailleurs non syndiqués et prévoit des moyens pour assurer leur implication au niveau des changements technologiques dans les entreprises.

4. SYNTHÈSE DES CONSENSUS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION 4: L'INTÉGRATION DE L'INFORMATIQUE A LA CULTURE

La Commission sur l'intégration de l'informatique à la culture avait comme préoccupation fondamentale la recherche du développement individuel et social, par le biais d'une informatisation de la société qui respecte les droits de chacun et met en valeur la spécificité culturelle québécoise. Ses recommandations, reliées aux fonctions de transmission et de développement de la culture, avaient trait à: l'éducation, la protection contre les répercussions non désirées de l'informatique et la promotion de mesures qui favorisent l'intégration culturelle de l'informatique.

La Conférence a manifesté son accord avec la grande majorité des recommandations soumises par la Commission.

En ce qui a trait à l'éducation et à l'informatique, les membres de la Conférence ont notamment fait consensus sur les points suivants:

4.1 L'université

Il s'est dégagé la nécessité que soit faite sous les auspices du Conseil des universités une analyse détaillée des besoins des universités en matière d'informatisation et que soient étudiées des mesures incitatives pour hausser la contribution des entreprises à l'informatisation des universités. Il faudra que soient augmentés les crédits accordés à la recherche à l'université comme il faudra y susciter de plus nombreux projets de recherche sur les dimensions sociales de l'informatisation. Des ressources plus abondantes devront être consenties à la formation des maîtres à l'informatique.

4.2 La formation professionnelle initiale

Il a été entendu que les modifications aux programmes de formation professionnelle initiale pour tenir compte de l'arrivée des nouvelles technologies donneront lieu à une consultation et à une concertation beaucoup plus poussées des partenaires impliqués et à une prise en compte des aspects sociaux de l'introduction de l'informatique au travail. Il a été convenu que des programmes d'accès à l'égalité et autres mesures de rattrapage devront être mis en place pour permettre une appropriation adéquate par les filles des technologies informatiques.

4.3 Les applications pédagogiques des ordinateurs

Il a été convenu qu'on consacrerait des ressources plus importantes aux logiciels, à la formation et aux préoccupations pédagogiques qu'aux équipements comme tels. Les APO devront notamment être mises à contribution pour réduire les inégalités sociales en éducation et de façon à intéresser les filles autant que les garçons.

En ce qui concerne les didacticiels, le MEQ et ses partenaires doivent assurer l'entière maîtrise pédagogique de la conception et de l'évaluation des didacticiels (élaboration de devis, normes quant aux contenus) quitte à ce que leur réalisation soit confiée aux entreprises de logiciel.

En ce qui a trait à la promotion de l'informatique, il a été convenu d'élargir l'accès à l'informatique à tous les niveaux de la société, principalement aux individus moins favorisés au plan économique et en régions éloignées et mal desservies, 1) par l'entremise des centres de ressources informatiques utilisant les équipements existants et 2) par l'entremise des bibliothèques publiques. Des programmes sont prévus pour assister les groupes et associations dans leur appropriation de l'informatique.

Par des enquêtes et campagnes de sensibilisation et d'information, le gouvernement s'engage à promouvoir le français langue de l'informatique en milieu de travail.

Une étude approfondie sera effectuée sur les impacts des logiciels sur la culture québécoise et les besoins à satisfaire en cette matière.

En ce qui a trait aux mesures de protection, des engagements ont été pris en vue d'assurer la protection des consommateurs qui ont recours aux systèmes de transfert électronique de fonds.

Une étude approfondie sera effectuée sur toute la question des services télématiques et de leurs usages sociaux.

Il est prévu que le Québec se dotera d'une loi assurant la protection des renseignements personnels détenus dans le secteur privé.

TOUR DE TABLE FINAL

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Voilà pour la synthèse de nos travaux. Il nous reste environ une trentaine de minutes et je souhaiterais qu'on puisse faire un tour de table aussi rapide que possible. Je commencerais donc à ma droite, par madame Nicole Pageau-Goyette.

MME NICOLE PAGEAU-GOYETTE,
Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec

J'étais venue ici pour assister, participer surtout, à la Conférence sur l'électronique et l'informatique. Bêtement, j'ai cru que ce serait mon petit sommet à moi aussi. Je me suis retrouvée dans un autre forum où, en fait, l'électronique et l'informatique, tout au moins sous l'aspect du développement industriel et de la promotion d'un climat propice à son éclosion, n'a pratiquement pas fait l'objet de délibérations.

Après quinze mois de travail ardu, mais combien intéressant, dois-je le dire, à l'intérieur des Commissions, nous étions arrivés à une espèce de "climax", entre guillemets, et des délibérations ont parfois eu l'effet d'un "anti-climax", quant à nous.

Le débat, toujours en ce qui concerne mon industrie, n'a pas fait avancer les choses, en tout cas, pas comme nous l'aurions souhaité. Nous avons oublié que les règles du jeu sont mondiales et que pour se développer sur la scène internationale, il faudrait que ce qui est demandé ici s'exerce aussi ailleurs. Or, ce n'est pas toujours le cas.

On espérait un large consensus pour aller de l'avant, pour accélérer, pour être portés par un climat, une volonté collective extraordinaire. J'ai peur que mon industrie soit contrainte de poursuivre, mais peut-être sans ce grand consensus qu'on espérait.

Sur la vaste autoroute de la haute technologie, voyez les autos lancées vers le succès. La seule auto visible dont les feux arrières sont allumés, bien, c'est celle du Québec. Nous avons peut-être mis les freins.

Je tiens à féliciter monsieur Bérubé pour la clarté, la précision et le pragmatisme de la plupart de ses interventions.

Monsieur Dean, je veux vous accorder tout l'appui de mon industrie, si jamais vous décidiez de donner une suite à ce Sommet, qui ferait en sorte que nous pourrions nous retrouver dans un autre lieu pour discuter des besoins de mon industrie, l'industrie de l'électronique et de l'informatique.

Monsieur Payette, mes remerciements et mes féliciations pour votre doigté et votre mémorable patience.

M. PIERRE BOULAY.

Association des éditeurs de logiciels canadiens

Je vais être un peu moins pessimiste. Je vais principalement noter les points qui ont pu être retenus par la petite entreprise de logiciel, la petite entreprise d'informatique.

Comme toute industrie, petite mais moyenne principalement, on a besoin de ressources, que j'appelle ressources naturelles, et, que j'ai appellées matière grise un peu plus tôt, et dont on semble avoir en manque dans nos universités, étant donné l'incapacité apparente des universités de pouvoir produire suffisamment d'enseignants et d'équipements pour parfaire des étudiants qui pourraient passer au moins à travers le premier cycle, pour finalement pouvoir se rendre au troisième cycle et enseigner ensuite à ceux du premier cycle. C'est un peu la poule et l'oeuf.

Comme je l'ai dit antérieurement, seulement un étudiant sur sept est accepté dans les universités en informatique.

Il s'agirait aussi de provoquer des changements de mentalités, si possible, afin que la gente étudiante féminine puisse être attirée d'une manière quelconque vers les sciences. C'est un côté de notre industrie.

De l'autre coté de l'industrie, on a besoin d'un marché. Ce marché dans notre contexte québécois, est un marché francophone. Il est relativement limité: nous sommes entourés de provinces anglophones et d'un pays, au sud, anglophone. Donc, pour pouvoir avoir un marché valable, il faut exporter. Pour exporter, ça prend des moyens financiers. C'est pour ça qu'on a toujours besoin de l'appui, au moins au niveau de la petite et moyenne entreprise, des subventions des gouvernements pour nous aider dans cette voie.

Un autre facteur qui limite le marché et sur lequel on n'a pas discuté, parce que, finalement, on aurait prolongé encore la discussion d'une autre journée, c'est le "Fléau" du piratage. Pour chaque progiciel vendu sur le marché, il s'en copie au moins un, et le plus souvent, deux ou trois, ce qui limite encore davantage notre marché. Ce sont les points principaux qu'on peut retenir des travaux de cette Commission. Je remercie les organisateurs, la présidence, les gens du gouvernement. Je remercie le côté des travailleurs, le côté patronal, la recherche éducation professionnelle et mes confrères pour leur coopération fantastique à cette industrie qui est celle de l'informatique. Merci.

M. PAUL-ANDRÉ GAUTHIER,

Associations des entreprises de services en informatique

Monsieur le Président, si CADAPSO, au début de cette Conférence, se disait d'un optimisme prudent quant à son succès, je dois vous dire qu'à

la clôture de ce même Sommet, nous en sommes maintenant à parler d'une prudente inquiétude devant une certaine réticence affichée au cours de ces trois jours de la part de plusieurs des agents socio-économiques à donner véritablement le coup de pouce nécessaire au virage technologique et à monter véritablement à bord de ce train porteur de retombées économiques éventuelles; ce train file déjà à 180 à l'heure et nous risquons de le manquer si nous ne prenons garde et de laisser la place à des sociétés un peu plus agressives technologiquement parlant comme, par exemple, les États-Unis et le Japon, sociétés qui sont rapidement en train de monopoliser l'industrie de l'informatique, comme ils l'ont fait pour plusieurs autres domaines, l'automobile, l'aviation et j'en passe.

Cette réticence, malgré l'abondance de données et de faits qui ont été mis devant nous au cours de ces trois jours, notamment, ceux produits par la Commission I, et qui constituent, comme l'a exprimé mercredi monsieur Létourneau de la Chambre de commerce, "une contribution fondamentale et très éclairante sur ce qu'est notre situation dans ce domaine."

Je conclus en disant que c'est en devenant agressifs dans la prise de ce virage technologique qui se présente devant nous que nous retirerons de ce même virage le maximum de retombées. Et c'est avec ce maximum de retombées que nous parviendrons à améliorer la sitiuation socio-économique au Québec qui nous concerne tous. Merci, monsieur le Président.

M. NORMAND ALEXANDRE,

Association des manufacturiers canadiens

En remarque liminaire à cette Conférence, nous vous avons fait part de notre souhait de discuter des résultats des recheches et des réflexions qui ont cours au sein de l'Association des manufacturiers canadiens depuis plusieurs années et c'est ce que nous avons fait effectivement.

Nos recherches nous ont montré qu'il fallait que l'industrie manufacturière canadienne augmente sa productivité pour maintenir et continuer à créer les emplois dans les mêmes proportions qu'elle l'a fait depuis plus d'un siècle. Ces recherches nous ont aussi montré que, dans ce processus, il fallait absolument valoriser les ressources humaines, nos ressources humaines, ce que, je crois, la Conférence a réussi à atteindre comme objectif; qu'il fallait également développer nos ressources humaines, leur donner une meilleure formation et, finalement, faire l'adéquation besoins-ressources dans le processus de création d'emplois.

Dans ce sens, je crois que nos discussions nous ont fait progresser passablement. Pour certains, c'est souvent le "glamour" de la dernière invention ou réaliation de la NASA qu'on retient quand on parle d'électronique ou d'informatique. Mais, en réalité, il s'agit de beaucoup d'autres choses. L'introduction de changements technologiques est un processus qui exige des changements de mentalité, de changements de culture d'entreprises et souvent des changements de société. Et je pense que ce sujet a été longuement discuté.

Nous nous réjouissons particulièrement d'avoir eu l'occasion d'engager la discussion avec nos partenaires à ce sujet et nous sommes convaincus de pouvoir la continuer. Merci, monsieur le Président.

MME CLAUDETTE LAFRENIÈRE,

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Je pense que notre objectif, depuis trois jours, vous l'avez bien compris, c'était de vous dire qu'on ne voulait pas que le virage technologique se prenne en notre absence. C'est-à-dire qu'on voulait qu'il se fasse avec nous et non contre nous. Je pense qu'il y a des points positifs qu'on retire de cette Conférence, entre autres, tout ce qui touche la révision des programmes de formation. Je pense que c'est extrêmement

important pour les femmes que ce soit fait; d'autres points que d'autres partenaires ont déjà mentionnés, la planification des ressources humaines et, aussi, c'est sûr, les deux petits consensus qu'on a obtenus de peine et de misère. On est conscientes qu'ils sont importants mais on est aussi conscientes qu'ils sont extrêmement fragiles.

Monsieur Alexandre a indiqué tantôt que le changement technologique nécessitait un changement de mentalité et un changement d'attitude. Je pense que, ça aussi, c'est un message qu'on a essayé de vous communiquer. Je pense que, de notre part, on essaie d'être ouvertes, mais il ne faut pas non plus nous pousser à l'impatience. Merci.

MME DENISE ROCHON,
Fédération des femmes du Québec

Nous tenons à affirmer ici de façon prévisible, certes, notre souci de prise en charge sociale démocratique de ce fameux virage technologique en mettant au premier plan l'importance des programmes d'accès à l'égalité. De plus, la question si vitale du réaménagement et de la réduction du temps de travail a malheureusement rencontré ici un pénible rejet.

Nous avons aussi amené la question de la formation des travailleuses et des travailleurs non syndiqués autant que syndiqués et celle de la consultation de ces derniers et dernières sur les modes d'implantation des nouvelles technologies.

Quant au gouvernement, il répète et répète son désir d'un consensus entre les partenaires qui, selon nous, n'exaucent pas réellement ce voeu. Alors que les effets négatifs sur l'emploi et les conditions de travail des femmes se font déjà sentir et appellent déjà une intervention étatique d'urgence, nous nous demandons si le gouvernement peut se permettre d'attendre longtemps encore des consensus rêvés à la lumière des consensus obtenus.

Nous avons rapporté ici de l'inédit dans les habituelles discussions patronales-syndicales. Nous avons été heureuses de participer à ce Sommet.

M. MICHEL MESSIER,

Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

Nous, de la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec, sommes venus au Sommet avec l'espoir que les changements qui se font présentement dans la société dans le domaine de l'informatisation n'accentuent pas les inégalités sociales entre consommateurs. Il nous apparaissait important que l'objectif d'appropriation et d'accessibilité puisse être mis sur cette table et qu'on puisse finalement s'entendre, faire des consensus ou des recommandations qui allaient amener leur promotion. Là-dessus, nous sommes heureux finalement que la notion d'"entrepreneurship" ait été élargie à l'ensemble des partenaires sociaux dans une option de coopération. Nous espérons que ce sera pour nous le signe d'une plus grande place faite aux associations de consommateurs dans toutes les prises de décision et discussions sur l'ensemble du développement économique et social, en ce qui a trait à l'informatique, puisque, en bout de ligne, ce sont les consommateurs, finalement, qui, par l'achat de services et de produits, sont concernés.

Nous sommes aussi particulièrement heureux finalement que l'ensemble du moins une bonne partie de l'ensemble des recommandations de la Commission IV ait fait l'objet de consensus, des recommandations qui, pour nous, visaient l'appropriation et l'accessibilité. Ce que l'on souhaite, c'est que des mesures concrètes soient prises rapidement pour donner suite à ces recommandations.

Finalement, nous sommes déçus d'un aspect important, celui de la réglementation de la tarification des nouveaux services. Le recul apparent du gouvernement là-dessus... en tout cas, pour nous, risque de provoquer

un blocage au plan de l'accessibilité de ces nouveaux services pour l'ensemble des citoyens. On espère qu'en ce qui a trait à l'étude approfondie qui sera faite concernant cette question, on puisse finalement en mesurer toute l'importance.

Finalement, on veut aussi, parce qu'on a quand même des craintes au sujet des travailleurs non syndiqués, que l'entente cadre sur l'implantation de l'informatisation se fera vraiment dans une option de protection de leurs intérêts.

En terminant, soyez assurés que nous resterons vigilants pour s'assurer du suivi de l'ensemble des consensus qui ont été pris durant ces trois jours.

M. ANDRÉ BEAUREGARD,

Association des directeurs de recherche industrielle du Québec

C'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre part à un sommet et je qualifie l'expérience de très enrichissante.

Après avoir passé en revue toutes les recommandations, on se rend compte que nous nous sommes mis d'accord sur plusieurs. Il est réconfortant de voir que les représentants du gouvernement se disent prêts à endosser plusieurs actions. Le patronat s'est montré très prudent dans certains cas et on s'en est rendu compte lors des discussions du rapport de la Commission III, mais je pense que ça a été le tour des organisations de travailleurs lors de l'étude du rapport de la Commission I. On a décelé quand même un désir, de part et d'autre, de faire des concessions de façon à pouvoir s'entendre et de poursuivre nos efforts. Je pense que c'est ça qui est le point important.

On a dialogué longtemps autour du terme "entrepreneurship", terme que j'aime beaucoup d'ailleurs. Les patrons, même certains syndicats, ont réalisé l'importance de prendre en main nos destinées. Durant la Conférence, on a souvent fait ressortir, peut-être de façon implicite, la nécessité d'augmenter le niveau de notre richesse sociale de façon non seulement à garder les postes que nous avons en ce moment, mais aussi pour en créer d'autres.

Les droits des minorités, des plus démunis ou des non protégés ont été évoqués et leurs recommandations ont été retenues. On a beaucoup parlé d'éducation, de formation, voire d'incitation au recyclage vis-à-vis la nouvelle technologie et j'en oublie bien d'autres.

Je veux tout simplement démontrer qu'il y a ici des pôles d'attraction. Il y a une façon de se rallier, si vous voulez, autour de ces pôles d'attraction pour faire quelque chose. On a fait beaucoup de travail et il y a encore beaucoup de travail à faire.

Pour conclure, le navire est à l'eau. Il faut un capitaine, il faut des marins et, surtout, il est nécessaire d'inclure les raisons pour lesquelles ce navire-là va naviguer. Je réitère donc les propos que j'ai tenus lors de la déclaration d'introduction, à savoir utiliser le Secrétariat des conférences pour regrouper ou faire une synthèse des recommandations sur lesquelles nous avons atteint un consensus; ensuite, pour choisir, parmi les intervenants, des volontaires et leur demander d'expliciter ces choix et de hiérarchiser les recommandations. Il faudrait aussi adopter un moyen pour s'assurer d'un suivi des implantations et des recommandations.

Ceci fait, nous aurons un outil autour duquel il sera possible de nous rallier pour faire face à la venue de la nouvelle technologie et de son implantation. Le travail des quatre Commissions sera donc ainsi mis à profit.

M. HENRI GOULET,

Fédération des associations coopératives d'économie familiale du Québec

Si la présente Conférence s'est avérée un effort louable, quoique non convainquant, en vue de l'intégration des nouvelles technologies dans le secteur industriel, nous devons, nous déplorer, comme groupe social, le peu d'importance accordé à cet aspect des répercussions sociales des changements technologiques. Certes, ces changements sont inévitables dans une perspective de productivité, mais nous déplorons que les modifications radicales en train de s'opérer au niveau des modes de production n'entraînent pas plus d'interrogations de la part des agents socio-économiques sur les conséquences de tels changements.

Une lecture historique démontre hors de tout doute qu'à chacune des étapes de l'évolution des modes de production, les modes de vie et de consommation ont été affectés radicalement. Il nous apparaît donc impérieux de mener de front non seulement le virage technologique, mais aussi l'étude des conséquences de celles-ci sur l'ensemble de la société québécoise. C'est en ce sens que nous avons parlé d'adapter, et non de s'adapter, à un tel virage. Il faudrait donc éviter de substituer les seuls avantages économiques aux intérêts plus larges de la société, à commencer par les plus immédiats, entre autres, l'égalité de l'accès aux avantages du virage technologique, la protection des intérêts divers dans le domaine du travail, aussi celui de la consommation. Finalement, en terminant, monsieur le Président, nous nous voyons dans l'obligation de poser un doute existentiel sur les consensus un peu rapides et faciles au niveau de la Commission IV ce matin, principalement lorsqu'il a été question de la protection des citoyens et de la protection des consommateurs. Notre inquiétude porte principalement sur l'absence, finalement, des grands intervenants dans le domaine; je pense, entre autres, aux institutions financières, aux grands commerces, aux compagnies de câblo-distribution, et caetera.

M. HERVÉ CARPENTIER,

Fédération d'informatique du Québec

Notre participation s'inscrit fort bien, à la Fédération d'informatique du Québec, à faire connaître la communauté informatique dans son ensemble auprès des divers types d'intervenants présents ici autour de la table. Mais je vous avoue que, par moments, durant cette Conférence-ci, je me demandais si j'étais à la bonne place. On aurait peut-être dû l'appeler la "Conférence sur l'informatiation, robotisation et impacts sociétaux, et sur les conditions des femmes au Québec." Peut-être que, dans l'ensemble, ça réfléterait peut-être l'état d'esprit qui, à un moment donné, a circulé autour de la table. Et je pense que, là-dessus, on a discuté en aval, puis en amont; si nous étions invités à la conférence économique sur les conditions de la femme, bien sûr que nous ferions comme eux, au maximum, et que nous tenterions de parler de l'informatique à cette même conférence.

Mais tournons-nous vers l'avenir. Je pense que la question fondamentale dans tout ça, c'est: quelle sera la place du Québec en 1990, puis en l'an 2000? Je pense qu'on n'a pas véritablement répondu à cette question pour l'industrie de l'informatique et de l'électronique. Je pense que, là-dessus, mes collègues des associations sectorielles ont manifesté une certaine inquiétude ou un certain pessimisme. Quelle est l'ampleur de l'industrie de l'informatique? Quel est ce contenu qu'on veut lui donner en l'an 2000? Ça sera la première industrie mondiale en l'an 2000. Quelle part le Québec aura-t-il là-dedans? On n'a pas eu ces réponses à cette Conférence, mais ça m'apparaissait fondamentalement important d'y répondre. Est-ce qu'on vise 100 000 emplois ou 125 000 emplois dans ce seul secteur directement impliqué?

Je pense que, dans ce sens-là, on a notre richesse naturelle dans le domaine de l'informatique qu'on n'a pas besoin de puits de pétrole. Il s'agit de donner un soutien financier. Et là-dessus, je tiens aussi à

remercier et féliciter le gouvernement pour ses engagements. Je pense que les engagements formels qui ont été pris touchent les centres de recherche et j'espère qu'en ce qui a trait à la politique du faire-faire et à la politique d'achat, on y donnera suite dans les plus brefs délais.

M. DENIS GUINDON,

Rassemblement des associations étudiantes universitaires du Québec

Nous avons été heureux de constater la considération que vous et les membres de la Conférence ont manifesté à l'égard du secteur de l'éducation et surtout du rôle qu'on attend du secteur de l'éducation.

Tout au long de la Conférence, lorsque nous avons parlé des questions de formation, nous avons pu, tous ensemble, constater l'importance que revêt pour le développement du Québec le rapprochement entreprises-universités et groupes socio-économiques et universités. Loin de nous de penser que l'université doit être à la remorque des besoins immédiats de la société. Nous pensons néanmoins qu'il lui incombe une très grande responsabilité dans la réponse aux besoins de la société. Et cela, nous, étudiants, nous le croyons profondément.

J'aimerais également, si vous le permettez, remercier les participants à la Conférence pour la place qu'ils ont fait aux jeunes du milieu de l'éducation et surtout de nous avoir laissé le temps, même si nous ne sommes pas toujours aussi articulés ou structurés que vous, d'exprimer, nous aussi, ce que nous avions à exprimer.

En terminant, j'aimerais dire qu'en tant que jeunes du Québec, nous avons le goût de relever le défit collectif qui nous attend et surtout auquel on est invités aujourd'hui par le processus de l'informatisation que vous nous avez livré à travers les recommandations des Commissions.

Par conséquent, pour ne pas que les recommandations des différentes Commissions restent lettre morte, nous nous mettrons donc très prochainement à la tâche pour, nous aussi, faire notre petit bout de chemin.

Enfin, j'aimerais remercier encore une fois les participants de cette Conférence et nous espérons sincèrement que nous aurons l'occasion de nous rencontrer dans d'autres forums.

M. CLAUDE GINGRAS,
Centrale des syndicats démocratiques

Monsieur le Président, comme toile de fond, nous sommes plutôt déçus de constater qu'en 1985, face à des problèmes graves de travail, de formation et d'emploi, on ne puisse reconnaître la participation des travailleurs et travailleuses aux changements technologiques.

Dès le début des travaux, on a préféré s'amuser un peu autour des grands principes plutôt que de passer rapidement à l'élaboration des suites concrètes. Nous avons le goût de demander au gouvernement d'utiliser les budgets engagés ici non pas pour donner de l'aide aux entreprises, mais pour lancer, à l'intention des patrons, des campagnes de sensibilisation et de formation sur les inquiétudes, les attentes et les revendications de la majorité.

Si on ne change pas les mentalités, inutile d'aller plus loin avec les fonds publics. Si on ne modernise pas les têtes et les esprits, inutile d'essayer de moderniser les machines et les budgets.

Nous avons aussi le goût de tirer des leçons et de poser des questions. On sort d'ici un peu avec l'intention de tirer des leçons. Pour nous, la Conférence fut avant tout un semi-échec. Il ne faut pas compter sur les associations patronales pour diffuser avec conviction auprès de

leurs membres la partie essentielle de l'accord convenu sur la nécessaire implication des travailleurs et travailleuses de la Commission III. Il est inutile de diluer nos positions pour faciliter le consensus large. Il faut plutôt établir clairement nos positions à un stade précoce des discussions pour éviter de perdre notre temps. Il ne faudra jamais plus cautionner les mythes comme nous l'avons fait depuis 15 mois sur des supposés consensus, sur des pseudo-consensus. Il faudra repenser de A à Z les méthodes de concertation, sinon le concept-même de la concertation.

On sort d'ici avec le goût de poser des questions. A la suite des engagements pris au présent Sommet, combien d'argent le gouvernement va-t-il donner directement ou indirectement aux compagnies? Combien d'argent le gouvernement va-t-il prélever en taxes et en impôts dans les poches des syndiqués et des salariés en général pour supporter ces compagnies insensibles au bien-être des travailleurs? Et je fais abstraction de certaines compagnies quand je dis ça. Combien y a-t-il de travailleurs et de travailleuses qui siègent sur les conseils d'administration des très nombreux organismes contrôlés par le gouvernement: conseils, centres, instituts, commissions, offices, bureaux, sociétés d'État, et caetera? Combien y a-t-il de patrons qui siègent sur ces mêmes conseils d'administration sans désir manifeste d'éthique sociale? Nous avons fait preuve d'une très grande ouverture quant à l'apport des technologies nouvelles, à la création et au maintien d'emplois, sans nécessairement avoir droit à la même ouverture sur les nécessaires mécanismes de son implantation humaine. Nous fondons cependant un espoir que la Table nationale proposée puisse dégager le consensus sur la participation des travailleurs à son propre développement et au développement social et économique du Québec dans les plus brefs délais.

MME MONIQUE SIMARD,

Confédération des syndicats nationaux

Monsieur Carpentier, vous savez, la richesse naturelle la plus grande d'une société, ce sont ses personnes; et plus de la moitié, ce sont des femmes.

Je voudrais saluer l'immense travail qui a été accompli - je pense qu'on ne le répétera pas assez - par les différentes Commissions, travaux qui nous seront certainement utiles.

Nous avions, nous de la C.S.N., il y a 15 mois beaucoup d'attentes face à cette Conférence. Déjà, on travaillait d'arrache-pied sur le dossier des nouvelles technologies pour en saisir toutes ses dimensions et pour nous, oui, maîtriser ce nouveau progrès comme on le disait. C'est avec un esprit ouvert que nous avons abordé notre participation à la Conférence: temps, énergie, ressources, nous n'avons rien négligé, parce que les enjeux, pour nous, étaient tels pour les travailleuses, pour les travailleurs et pour la population en général, qu'il nous apparaissait prioritaire de nous impliquer à fond et c'est ce que nous avons fait.

Le défi des nouvelles technologies est grand et, comme organisation syndicale, la C.S.N. est prête à le relever dans la mesure où ça nous permet de poursuivre des objectifs fondamentaux qui sont la recherche d'égalité, le partage des richesses, le droit à l'emploi et la démocratie. Au terme de 15 mois de travaux, de trois séances plénières, vous nous voyez déçus, peut-être aussi un peu désabusés. Ce qui aura été source d'intérêt et d'espoir, malheureusement aujourd'hui, est réduit, à l'exception, comme je vous l'ai dit, des travaux des Commissions et de quelques recommandations. Vous nous voyez déçus devant une recherche de consensus difficilement atteignables et, lorsqu'ils existent, d'une fragilité extrême.

Mais est-ce que c'est vraiment étonnant? Et c'est peut-être la question qu'on doit se poser. Personnellement, je ne le crois pas, car ce que nous vivons quotidiennement, nous qui tentons de représenter les droits et les intérêts des travailleurs, ce que nous vivons quotidiennement dans ces centaines d'entreprises, c'est effectivement cette absence quasi total de possibilité de s'entendre avec les employeurs, car les objectifs qui sont recherchés sont très éloignés des nôtres. On a réussi à arracher, je dis bien arracher, quelques consensus et je pense particulièrement aux programmes d'accès à l'égalité, mais, maintenant, malgré ces quelques petites victoires, qu'est-ce qui nous reste à faire? Il y a donc manifestement difficulté à s'entendre sur des moyens, mais cependant, et personne n'a contredit cela, il y a une urgence à agir tout de suite pour tous.

Je me tourne donc du côté du gouvernement et lui demande d'agir, car une absence de consensus ne peut pas justifier une absence de mesures législatives. Au contraire, la responsabilité du gouvernement est d'agir pour respecter les droits de la majorité, de la majorité travailleuse, qu'elle soit syndiquée ou non, parce que manifestement les règles du jeu, qui se jouent sur le terrain, ne sont pas suffisantes pour répondre à l'urgence de la situation. Mais soyez assurés que nous, de la C.S.N., continuerons d'agir sur le terrain avec acharnement.

MME LORRAINE PAGÉ,

Centrale de l'enseignement du Québec

Cette Conférence nous aura certes permis de constater l'énorme travail fait par les différentes Commissions. Mais il ne faut pas oublier que pendant les 17 mois qu'ont duré ces travaux, le virage technologiqiue s'est poursuivi et a accéléré. Nous sommes d'avis que des suites rapides doivent être données à la présente Conférence si nous ne voulons pas que tout ce travail soit inutile.

Nous sommes déçus des consensus ou plutôt de l'absence des consensus significatifs sur les droits des travailleuses et des travailleurs face aux changements technologiques, ainsi que sur les questions reliées à l'emploi. Peut-être est-ce pour cela d'ailleurs que la synthèse des consensus ne fait pas état de tous les fragiles consensus intervenus sur ce sujet.

De plus, cette Conférence aura permis de mettre en lumière l'absence de considération pour la maîtrise sociale des changements technologiqiues de la part du patronat, ainsi que l'attentisme du gouvernement en la matière.

Face au blocage constaté, nous sommes d'avis que le débat doit se poursuivre et nous sommes particulièrement déterminés à être partie prenante à toute évolution future. C'est d'ailleurs dans cette perspective que nous voulons nous dissocier à nouveau de la proposition du ministre Dean de reporter à la Table nationale sur l'emploi les discussions sur une entente cadre concernant les nouvelles technologies, car ceci exclut tout le secteur public. En effet, aucune place n'est faite aux organisations syndicales qui représentent les travailleurs et les travailleuses de ce secteur, dont la Centrale de l'enseignement du Québec, ainsi que le gouvernement comme employeur.

Nous nous réjouissons, par contre, des quelques petites victoires remportées par les femmes au cours de cette Conférence, bien que nous tenions à affirmer que tout le travail reste maintenant à faire et qu'il est urgent. Nous sommes aussi très heureux de l'accueil fait aux recommandations concernant l'intégration de l'informatique à la culture. Les résultats de l'enquête sur les micro-ordinateurs à l'école que nous avons menée nous indiquent que les enseignantes et les enseignants sont favorables à l'introduction des micro-ordinateurs à l'école, mais ils rencontrent des problèmes qui constituent des obstacles majeurs. C'est pourquoi nous considérons urgent que le gouvernement s'inspire des consensus retenus pour faire connaître ses orientations en la matière.

L'importance de la formation a fait l'objet d'un large consensus au cours de cette Conférence. Nous espérons que le gouvernement saura poser rapidement les gestes qu'il faut de façon à enraciner ces consensus dans l'action.

Nous tenons à indiquer, en terminant, que malgré le jeu de conclusions concrètes auxquelles nous sommes arrivés, cette Conférence aura permis d'alimenter le débat, de mieux cerner les défis et nous aura fait avancer quelque peu, quoique très timidement, vers une meilleure maîtrise sociale des changements technologiqiues.

M. FERNAND DAOUST,

Fédération des travailleurs du Québec

Je voudrais, au nom de la F.T.Q., souligner le travail colossal qui fut fait par les membres de ces différentes Commissions et les féliciter chaleureusement de l'effort qu'ils ont mis à ces travaux. Voilà qu'une cinquantaine de personnes, venant de tous les milieux, apportant des expériences diverses et des espoirs de toutes sortes, ont pu dégager des travaux qui sont de très grande qualité. Et nous sommes satisfaits de ces travaux qui nous ont été communiqués. Nous sommes conscients que ces études, les rapports minutieusement préparés et nos délibérations devraient être le point de départ d'une réflexion qui se doit, cependant, d'aboutir à des mesures concrètes le plus rapidement possible.

Nous avons tous contribué, dans une certaine mesure, à rehausser le niveau de la prise de conscience collective sur l'ensemble du phénomène des nouvelles technologies, tant au niveau de l'informatisation des entreprises que des impacts sur l'emploi et la culture.

Nous étions fort conscients, avant de nous asseoir à cette table, que certains enjeux de nos discussions déborderaient inévitablement le seul

secteur de l'électronique et de l'informatique. Et nous étions aussi conscients que les esprits, les mentalités n'étaient pas nécessairement mûrs pour un virage qui est de même nature que celui que l'on vit dans les changements technologiques.

Nous sommes d'avis qu'il faut tout mettre en oeuvre pour maîtriser, apprivoiser, civiliser les changements technologiques. Cette maîtrise sociale et démocratique de ce phénomène qui affecte nos sociétés s'impose particulièrement au Québec. Nous ne sommes pas nombreux au Québec, mais nous comptons, nous le disons souvent, pour ce que nous sommes et il faudra, quant à nous, poursuivre partout, à tous les niveaux, dans tous les lieux, que ce soit à la Table nationale de l'emploi ou ailleurs, le même type de réflexion que celui auquel nous nous sommes livrés pendant ces trois jours.

Alors, dans l'ensemble, nous ne dégageons pas nécessairement la plus complète des satisfactions à l'égard de ce Sommet, mais nous retenons, et je pense que c'est essentiel, que les documents, qui ont été préparés, devront nous accompagner, puisque ces documents-là, encore une fois, sont le fruit d'une analyse, d'une recherche collective et nous donnent un tas de pistes qui se devront d'être examinées dans tous leurs aspects, afin qu'un de ces bons jours au Québec, on puisse être en mesure de se qualifier de société modèle dans le domaine de la maîtrise sociale et démocratique des changements technologiques.

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND,
Ministre des Communications

Je dois dire que je me réjouis que le ministère des Communications ait pu participer à cette Conférence sur l'électronique et l'informatique, puisque plusieurs des discussions que nous avons eues, plusieurs des décisions que nous avons arrêtées, vont dans la suite du Sommet sur les communications qui s'est tenu au mois d'octobre 1983.

Pour ceux qui ont des craintes sur les suites de ces conférences au sommet, je peux vous indiquer que les mêmes appréhensions existaient à la fin du Sommet sur les communications et maintenant, 18 mois après la tenue de ce Sommet sur les communications, nous sommes en mesure d'évaluer à environ 80% les résultats concrets de l'ensemble des 70 engagements qui avaient été pris par l'ensemble des partenaires au moment de la tenue du Sommet sur les communications. Comme quoi l'exercice en vaut la peine. Et c'est à la capacité de l'ensemble des partenaires socio-économiques de donner des suites concrètes à ces conférences qu'on peut en évaluer les résultats tangibles. Je ne pense pas qu'on puisse, après trois jours, après avoir chacun ici transmis l'intérêt des groupes que nous représentons, beaucoup plus souvent que l'intérêt de l'ensemble de la société québécoise, et c'est peut-être normal, ce serait, à mon avis, même presque inquiétant de s'imaginer que nous puissions arriver à conclure que tout le monde participe à une satisfaction totale et globale.

Les différentes remarques qui ont été faites par les différentes personnes qui représentent les différents groupes sont une bonne illustration que cette Conférence de trois jours n'a été ni le début ni la fin de quoi que ce soit. Le vrai début, quant à moi, ça a été essentiellement ces quelque 15 mois de travail ardu d'une cinquantainte de personnes, auxquelles monsieur Daoust transmettait ses félicitations et je veux endosser cette proposition. C'est aussi surtout ce que nous allons faire à partir de maintenant. Et je veux à ce point de vue effectivement rappeler que peu importe les attitudes que nous avons pu prendre ici pendant trois jours, peu importe, finalement les décisions comme telles qui ont été prises, il y a des choses qui se sont opérées durant ces trois jours et qui dépassent ces trois jours.

Je pense qu'au-delà du virage technologique, il y a un virage psychologique qui est au moins aussi important et qui s'est probablement opéré en partie durant ces trois jours.

Il y a une société de l'an 2000 à préparer, il y a un XXIe siècle qui est devant nous et on a raison de dire que l'informatique sera plus importante à tous les points de vue que toute l'industrie du pétrole et de l'automobile réunies, et ce n'est pas une mince chose, et il est fondamental que si nous voulons, entre autres choses, assurer à la génération montante, qui était présente à cette table, sa place dans cette société de demain, il faut savoir que, effectivement, les emplois de l'avenir, ils se retrouvent dans le secteur de l'informatique. Et ces emplois de l'avenir doivent être des emplois pour les jeunes et pour les femmes, puisque ce sont, à mon point de vue, les deux catégories de la population qui seront les plus affectées par ces changements et ces bouleversements.

Quant à mois, je ne pense pas qu'ici ne se soit ni fait ni défait le Québec informatisé de demain, mais je pense que les trois jours, quand on aura décanté un peu, nous seront apparus comme ayant été un exercice de réflexion, de discussion et de décision éminemment important.

M. YVES BÉRUBÉ,

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Je pense que tout sommet implique la recherche d'un consensus, c'est-à-dire d'un plus petit dénominateur qui est d'un caractère un peu spécial, puisque c'est un plus petit commun dénominateur qui nous unit plutôt que... nous diviser. Et, ça, c'est un peu spécial en mathématique. Et ça peut désespérer certains, mais c'est inévitable.

Grâce aux travaux de ces Commissions qui, pendant plus d'un an maintenant, ont préparé le terrain, je pense que ce Sommet a quand même permis d'identifier un certain nombre de voies.

Les représentants de l'industrie, je pense, ont peut-être aussi un peu raison de souligner qu'à force de s'inquiéter à propos des effets secondaires de toute révolution, on peut risquer d'avoir à vivre avec les contrecoups d'une révolution qu'on aura laissée aux autres, nous laissant, nous, plutôt avec le sous-développement qui est finalement tellement plus nuisible à l'équilibre social.

Très clairement, je pense que le temps est venu de parler d'excellence, d'exigences, d'"entrepreneurship" et de ne pas chercher à le cacher. Voilà pourquoi, je pense, que nous souscrivons, par exemple à l'idée de doubler le rythme de formation de nos docteurs en sciences, de mettre l'accent sur la connaissance. Mais pour ça, il va falloir changer beaucoup de nos attitudes vis-à-vis les valeurs intellectuelles de la connaissance, de la vérité vis-à-vis les exigences d'excellence qui ne sont souvent qu'assez peu compatibles avec l'uniformité, avec la surprotection qui a été si chère à notre tradition de la révolution trop tranquille. Je pense qu'il faut centrer nos stratégies de développement autour, par exemple, d'équipes universitaires les plus performantes. Donc, ça implique des choix. Il faut assurer aux jeunes qui choisissent la voie aride de la connaissance des conditions matérielles... je dirais même supérieures, avantageuses. Il faut aussi savoir rapprocher les intervenants universitaires, industriels, sociaux au sein de centres d'excellence en recherche qui permettent de constituer un milieu fertile en idées, puis en créativité.

Je pense qu'il est possible, avec les moyens que nous consacrons présentement au développement de l'excellence au Québec, d'atteindre tous ces objectifs que la Commission avait voulu nous fixer. Mais les ressources matérielles ne suffisent pas, il faut des hommes, des femmes qui ont le goût du dépassement, le goût du risque, le goût de l'intelligence. Et, ça, c'est le véritable défi auquel nous sommes conviés. En fait, il implique des remises en question de certaines de nos attitudes. Et ce qu'il faut espérer, c'est que les discussions serrées, auxquelles cette

Commission a donné lieu, que ces discussions-là permettent d'entrevoir une évolution de notre pensée comme Québécois qui fasse en sorte qu'on fasse les véritables choix que nous avons à faire comme société.

M. ROBERT DEAN,

Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Malgré des réserves et des déceptions exprimées par un certain nombre de partenaires, je pense que la principale conclusion à souligner, c'est l'évolution de la perception de chacun face au phénomène-même de l'informatisation et de l'électronique, et donc du virage technologique.

Je ne pense pas exagérer beaucoup en disant qu'il y a 18 mois, lors des débuts de cette Conférence, il existait un fort climat de désarroi vis-à-vis de cette menace quasi occulte que constituait le virage technologique. Je pense qu'on peut au moins dire que le travail colossal des Commissions et celui des participants à cette Conférence nous ont amenés à faire un bout de chemin pour apprivoiser le phénomène du virage technologique, parce que les impacts qu'il amène sont maintenant plus clairs.

Bien sûr, on n'a pas obtenu tous les consensus et certains peuvent même sembler fragiles. Bien sur, et il semble que c'est normal quand on constate que des mentalités traditionnelles se confrontent, mentalités d'employeurs soucieux de garder leur droit de gérance, leur flexibilité face aux défis économiques, et soucis des représentants des travailleurs d'être partie prenante et de voir protéger leur droit à l'information, à l'implication, à la participation dans les changements qui s'en viennent et qui viendront de plus en plus rapidement.

Il est normale que ces débats aient été vigoureux. Il est aussi normal et nécessaire qu'on arrive à des solutions qui peuvent nous être inspirées par d'autres petites sociétés de cette planète qui ont trouvé jus-

tement le moyen de relever les défis dont on a discutés ici depuis trois jours humainement et de façon civilisée; la leçon que ces sociétés nous apprennent c'est que ni le laisser-faire total, ni la réglementation à outrance ne sont la véritable voie de solution. La voie de solution, c'est une troisième voie, une nouvelle voie pour laquelle on se donne ensemble comme société, gouvernement, employeurs, travailleurs, chercheurs, les instruments, les règles du jeu que nous sommes, comme partenaires, prêts à respecter. Il est absolument nécessaire que nous empruntions cette nouvelle voie, particulièrement sur les sujets discutés depuis trois jours, car ce dont il s'agit c'est l'emploi, la création d'emplois, le soutien, le maintien de l'emploi, pas seulement parce que l'informatique et l'électronique constituent une menase à l'emploi, mais surtout parce que sans informatique, sans électronique et, donc, sans virage technologique, notre concurrence face aux productions d'autres pays du monde sera fortement hypothéquée, et qu'à partir de ce moment, les conséquences sur l'emploi pourraient être dramatiques. Nous avons tous des responsabilités à cet égard.

Il nous font donc d'une part, favoriser et accélérer le virage technologique et également, en même temps, civiliser les impats. Ce qui m'amène à la question du suivi.

J'ai constaté surtout une urgence, une atmosphère d'urgence, même dans les progrès concrets que je constate avec mes collègues du gouvernement et avec un certain nombre de personnes ici, dans la démarche; de la part des employeurs, le désir que le Québec se donne comme société les instruments, le climat qui favoriseraient l'innovation, l'application des innovations, l'expertise, la concurrentialité et les emplois pour prendre sa place dans cette concurrence mondiale très exigente; urgence également pour les travaillelrus et leurs représentants d'être informés, d'être consultés, d'être formés, d'être recyclés, d'être impliqués pleinement dans tous les changements et dans le développement des entreprises. C'est le rôle du secrétariat à l'Emploi et à la Concertation d'as-

surer le suivi de ce Sommet au nom du gouvernement, d'assurer que le document synthèse soit produit, qu'on voit à ce que les engagements pris soient respectés dans les plus brefs délais, de faire le bilan du progrès réalisé et de faire face à de nouveaux besoins et à de nouveaux problèmes.

Nous proposons, comme gouvernement, d'assumer ce rôle et de faire assumer ce rôle par le Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation. Et je peux assurer les partenaires à cette table que les représentants du secrétariat communiqueront avec les partenaires, d'ici très peu de temps, pour mesurer la volonté des partenaires à cet égard, quant à la nature et au rythme de réalisation du suivi de ce Sommet. Je vous remercie, monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT,
André Payette

Monsieur le Ministre, je vous remercie. Mesdames, messieurs, il me reste à vous remercier pour la coopération que vous avez manifestée au cours de ces trois derniers jours. Le président veut en même temps s'excuser auprès de certaines personnes si, quelquefois, il s'est montré un peu cavalier. Il faut dire que, parfois, la monture était difficile. Et je voudrais, en même temps, remercier ceux qui, au tour de moi, m'ont aider et m'ont supporté, m'ont soutenu dans l'exécution de mes travaux de président. Je veux nommer Pierrette Petit, Normand Hurtubise, Charles-Robert Dionne, Jacques-Louis Hamel, Luc Martin, mais, bien sûr aussi, celle qui est toujours à mes côtés dans ces conférences et qui est aussi patiente qu'on puisse l'être, Anne Fradette. Je vous remercie et au plaisir de vous revoir un jour.

Annexe I

Liste des invités participants, à la Conférence
sur l'électronique et l'informatique du 10, 11 et 12 avril 1985

Liste des invités participants à
la Conférence sur l'électronique et l'informatique

10, 11 et 12 avril 1985

1. LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

1.1 Chambre de commerce du Québec

Monsieur François Paradis
Président

Monsieur Jean-Paul Létourneau
Vice-président exécutif

Monsieur Louis Lagassé
Vice-président de premier rang

1.2 Association des manufacturiers canadiens (section Québec)

Monsieur Robert D. Murray
Président sortant

Madame Louise Fecteau
Directrice générale

Monsieur Claude Dessureault
Vice-président exécutif

Monsieur Normand Alexandre
Directeur de la planification
et du développement

1.3 Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec

Monsieur Robert Piquette
Président

Madame Nycol Pageau-Goyette
Directrice générale

1.4 Association des entreprises de services en informatique (CADAPSO)

Monsieur André Gauthier
Président

Monsieur Gilles Laporte
Vice-président - Chapitre du Québec

Monsieur André Morin
Membre de CADAPSO

Monsieur Roger Alexandre
Membre de CADAPSO

1.5 Association des éditeurs de logiciels canadiens

Monsieur Jean-François Désautels
Vice-président

Monsieur Pierre Boulay
Membre de l'Association

2. LES CENTRALES SYNDICALES

2.1 Centrale de l'enseignement du Québec

Monsieur Yvon Charbonneau
Président

Madame Lorraine Pagé
2e Vice-présidente

Monsieur Christian Payeur
Conseiller syndical

2.2 Centrale des syndicats démocratiques

Monsieur Jean-Paul Hétu
Président

Monsieur André Baribeau
Membre du Conseil de direction

Monsieur Claude Gingras
Vice-président

2.3 Confédération des syndicats nationaux

Monsieur Pierre Dupont
Fédération des métallurgistes

Madame Monique Simard
Vice-présidente

Monsieur Michel Doré
Conseiller syndical

2.4 Fédération des travailleurs du Québec

Monsieur Louis Laberge
Président

Monsieur Fernand Daoust
Secrétaire général

Monsieur Jean-Guy Frenette
Directeur du service de la recherche

Monsieur René Roy
Fédération des travailleurs du Québec

Monsieur Claude Ducharme
Travailleurs unis de l'automobile

3. LE MILIEU DE LA RECHERCHE, DE L'ÉDUCATION ET DES PROFESSIONNELS

3.1 Association des directeurs de recherche industrielle du Québec

Monsieur André Beauregard
Bell Canada

3.2 Association des administrateurs de recherche des universités du Québec

Monsieur Charles Giguère
Membre de l'Association des administrateurs
de recherche des universités
du Québec

3.3 Fédération de l'informatique du Québec

Monsieur Hervé Carpentier
Président

Monsieur Jean-Guy Pelletier
Président de la section Montréal

Monsieur Michel Longchamps
Vice-président de la recherche

3.4 Association canadienne de l'informatique - Québec

Monsieur Paul Terni
Président

3.5 Fédération des cégeps

Monsieur Gilles Charest
Directeur du centre de développement
de l'informatique
Fédération des cégeps

Monsieur André Campagna
Directeur du service pédagogique
Cégep Bois-de-Boulogne

3.6 Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

Monsieur Claude Hamel
Président

3.7 Rassemblement des associations étudiantes universitaires du Québec (RAEUQ)

Monsieur Denis Guindon
Président

Monsieur Stéphane Le Bouyonnec
Membre du Conseil d'administration

Monsieur Romain Gagnon
Membre du RAEUQ

4. GROUPES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET COOPÉRATIVES

4.1 Fédération des femmes du Québec

Madame Denise Rochon
Présidente

Madame Louise Godbout
Fédération des femmes du Québec

4.2 Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Madame Claudette Lafrenière
Présidente

Madame Nicole Yergeau
Directrice du travail non traditionnel

4.3 Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Monsieur Yvon Daneau
Secrétaire général

4.4 Association des consommateurs du Québec

Monsieur Jean-Claude Beauchamp
Président

Madame Francine Pharand
Membre du Conseil d'administration

4.5 Fédération des associations coopératives et d'économie familiale du Québec

Monsieur Henri Goulet
Président

Madame Louise Blain
Fédération des ACEF

Monsieur Bertrand Rainville
Représentant du Conseil d'administration

4.6 Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec

Monsieur Michel Messier
Président

Monsieur Robert Bilodeau
Représentant du Conseil d'administration

Monsieur Pierre Giguère
Représentant du Conseil d'administration

5. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

5.1 Secrétariat à l'Emploi et à la Concertation

Monsieur Robert Dean
Ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation

5.2 Secrétariat à la Condition féminine

Madame Francine Lalonde
Ministre déléguée à la Condition féminine

5.3 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Monsieur Yves Bérubé
Ministre

5.4 Ministère de l'Industrie et du Commerce

Monsieur Rodrigue Biron
Ministre

5.5 Ministère du Commerce extérieur

Monsieur Gilles Baril
Adjoint parlementaire du ministre du Commerce extérieur

5.6 Ministère de l'Éducation

Monsieur François Gendron
Ministre

5.7 Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Madame Pauline Marois
Ministre

5.8 Ministère des Communications

Monsieur Jean-François Bertrand
Ministre

5.9 Ministère du Travail

Monsieur Raynald Fréchette
Ministre

Annexe II

Documentation issue de la Conférence
sur l'électronique et l'informatique

Documentation issue de la Conférence sur l'électronique et l'informatique

1. La révolution informatique: subir ou choisir, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1983, 61 p.

2. Rapport de la Commission I sur l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel: créer ensemble un climat favorable à son développement, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985, 90 p.

   Annexes:

   1. Principales statistiques des secteurs de l'électronique, du logiciel et des services informatiques.

   2. L'offre et la demande de main-d'oeuvre spécialisée.

   3. Principaux programmes gouvernementaux d'aide à l'industrie électronique et du logiciel.

   4. Lexique.

   5. Bibliographie et documents déposés à la Commission.

   6. Recueil des statistiques sur l'industrie de l'électronique, des services informatiques et du logiciel.

3. Rapport de la Commission II: l'informatisation des entreprises et des administrations publiques, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985, 62 p.

4. Rapport de la Commission III: l'informatisation, l'emploi et le travail: vers la maîtrise sociale du changement technologique, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985, 252p.

Annexes:

1. La réduction et l'aménagement des temps de travail.

2. Fiches-synthèses sur la réduction et l'aménagement des temps de travail.

3. La formation en entreprise.

4. Les protocoles d'ententes sectorielles.

5. Le mandat intégral de la Commission.

5. Rapport de la Commission IV: L'intégration de l'informatique à la culture, Les Conférences socio-économiques du Québec, février 1985, 135p.

6. Rapport de la troisième rencontre de la Conférence sur l'électronique et l'informatique, Les conférences socio-économiques du Québec, volumes I et II, avril 1985.

LES DOCUMENTS DES CONFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

En vente aux bureaux de l'Éditeur officiel du Québec

1. Le travail, Point de vue sur notre réalité, Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. 1,25 $

2. L'économie, Point de vue sur notre réalité (une synthèse), Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. (épuisé)

3. L'économie, Document de référence: bilan et perspective (étude analytique), Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. (épuisé)

4. Rapport, Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. 2,00 $

5. Le textile primaire, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, Les conférences socio-économiques, Drummondville, septembre 1977. 1,25 $

6. Le vêtement et la bonneterie, Pour des politiques de stabilisation de l'industrie, Les conférences socio-économiques, Montréal, septembre 1977. (épuisé)

7. La chaussure, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, Les conférences socio-économiques, Québec, septembre 1977. (épuisé)

8. Le meuble, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie, Les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977. (épuisé)

9. L'agro-alimentaire, Pour une stratégie de développement, Les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. 2,00 $

10. L'agro-alimentaire, Rapport, Les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. 2,00 $

11. Les pêches maritimes, Pour une stratégie quinquennale, Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. 2,00 $

12. Les pêches maritimes, Rapport, Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. 3,00 $

13. Réforme fiscale, 1-Fondements et principes, la revalorisation du pouvoir municipal, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

14. Réforme fiscale, 2-Le projet, la revalorisation du pouvoir municipal, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

15. Démocratie, 1-Mécanismes électoraux, la revalorisation du pouvoir municipal, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

16. Démocratie, 2-Mécanismes de décision, la revalorisation du pouvoir municipal, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

17. Décentralisation, Perspective communautaire nouvelle, 1-Vue d'ensemble, la revalorisation du pouvoir municipal, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (épuisé)

18. Décentralisation, Perspective communautaire nouvelle, 2-Expériences étrangères, la revalorisation du pouvoir municipal, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (épuisé)

19. La revalorisation du pouvoir municipal, Rapport, La conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,75$

20. Le tourisme, Perspectives de relance, Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. (épuisé)

21. Le tourisme, Rapport, Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. 3,75 $

22. Les industries culturelles, Hypothèse de développement,Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1978. 1,50 $

23. Les industries culturelles, Rapport, Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1978. 2,00 $

24. L'état de la situation socio-économique, La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2,00 $

25. Le bilan des conférences socio-économiques, mai 1977 à décembre 1978, La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. (épuisé)

26. Rapport, La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2,75$

27. Agro-alimentaire, L'industrie céréalière, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1979. 2,00 $

28. Agro-alimentaire, La viande bovine, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1979. 2,00 $

29. Agro-alimentaire, La volaille et autres petits animaux d'élevage, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1979. 2,00 $

30. Agro-alimentaire, L'industrie céréalière, Rapport, Les conférences socio-économiques du Québec, décembre 1979. 3,00 $

31. L'entreprise coopérative dans le développement économique, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2,00 $

32. Agro-alimentaire, La viande bovine, Rapport, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 3,00 $

33. Agro-alimentaire, Les fruits et légumes et L'horticulture ornementale, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2.00 $

34. Agro-alimentaire, L'industrie laitière, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2,00 $

35. Agro-alimentaire, La volaille et autres petits animaux d'élevage, Rapport, Les Conférences socio-économiques du Québec, mars 1980,. 3,00 $

36. La réflexion des universitaires, L'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec, Colloque, publié par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, avril 1980,. 5,00 $

37. L'entreprise coopérative dans le développement économique, Rapport, Les conférences socio-économiques du Québec, avril 1980. 5,00 $

38. Agro-alimentaire, Les fruits et légumes et L'horticulture ornementale, Rapport, Les conférences socio-économiques du Québec, juin 1980. 3,00 $

39. Agro-alimentaire, L'industrie laitière, Rapport, Les conférences socio-économiques du Québec, juin 1980. 3,00 $

40. Le bilan des conférences socio-économiques du Québec, de mai 1977 à septembe 1980, Québec, novembre 1980. 3,00 $

41. Le grand Montréal, Île de Montréal - Laval - Rive-Sud, pôle de développement et centre international, Rapport, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1981. 5,00 $

42. Le grand Montréal, Île de Montréal - Laval - Rive-Sud, pôle de développement et centre international, Rapport, Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1981. 5,00 $

43. Colloque "Les jeunes et le travail", Rapport, publié par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, juin 1981. 5,00 $

44. Les compressions budgétaires dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales, Rapport, Les conférences socio-économiques du Québec, août 1981. 4,00 $

45. L'intégration de la personne handicapée, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1981. 3,50 $

46. L'intégration de la personne handicapée, Rapport, Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1982. 9,95 $

47. L'état de la situation socio-économique, La conférence au sommet, Québec 1982, Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1982. 4,95 $

48. La conférence au sommet, Québec 1982, Rapport, Les conférences socio-économiques du Québec, juin 1982. 9,95 $

49. Le vêtement, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Qubéec, avril 1983.*

50. Le meuble, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1983.*

51. Le Québec et les communications, Un futur simple?, document préparé par le ministère des Communications en vue de la Conférence des communications d'octobre 1983, deuxième trimestre 1983. 6,00 $

52. Les mines de fer, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, deuxième trimestre 1983.*

53. La grande région de la capitale, Québec, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, août 1983. 4,95 $

54. Le bilan des conférences socio-économiques, de novembre 1979 à mai 1983, publié par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, septembre 1983. 8,95 $

55. La récupération et le recyclage du papier et du verre, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1983. 4,95 $

56. La révolution informatique: subir ou choisir, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec novembre 1983.*

57. La conférence sur les communications, Rapport, Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1984. 12,95 $

58. La récupération et le recyclage du papier et du verre, Rapport, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1984.

59. Le Sommet économique, région 04, Rapport, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1984.

60. Le Québec dans le monde, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1984.

61. La grande région de la capitale, Québec, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1984.

62. Le Québec dans le monde, Rapport, Les conférences socio-économiques du Québec, 1985.

63. La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985. (6 annexes)*

64. La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'informatisation des entreprises et des administrations publiques, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985.*

65. La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'informatisation, l'emploi et le travail, Les conférences socio-économiques. février 1985. (1 annexe)*

66. La Conférence sur l'électronique et l'informatique, Rapport de la Commission sur l'intégration de l'informatique à la culture, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1985. (1 annexe)*

67. L'industrie du vêtement: le défi du redéveloppement, état de la situation, Les conférences socio-économiques, mars 1985.*

68. L'industrie du vêtement: le défi du redéveloppement, Rapport, Les conférences socio-économiques, juin 1985.*

*Documents disponibles au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec